



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 13/07/2023  
ID Télétransmission : 033-213300635-20230711-130802-DE-1-1

Date de mise en ligne : 14/07/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 11 juillet  
2023  
D-2023/222**

**Aujourd'hui 11 juillet 2023, à 14h11,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAU, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 14h45, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent à partir de 15H45, Monsieur Aziz SKALLI présent à partir de 18H25. Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 17H00, Madame Béatrice SABOURET présente jusqu'à 18H20, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 19H50.

### **Excusés :**

Monsieur Amine SMIHI, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES,

## **Subventions à divers opérateurs culturels. Conventions. Autorisation. Signature**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2023/116 du 4 avril 2023, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au titre de l'exercice en cours, une enveloppe de 5 090 000 € destinée au soutien de nos opérateurs culturels.

Je vous propose aujourd'hui, d'affecter au titre des enveloppes relatives au fonds d'accompagnement à l'émergence et à l'expérimentation, au fonds de soutien à l'innovation et au fonds de soutien aux résidences artistiques et aux résidences de médiation les subventions suivantes :

-Collectif CMD+O – *Yeux Sur Terre* – 5 000 €

Troisième et dernière tranche de la réalisation d'une fresque sur le sol du parc Pinçon.

-Nephtys – *Contre toi* – 5 000 €

Création d'un spectacle mêlant danse et théâtre créé et porté par la compagnie émergente bordelaise Nephtys, il aborde la représentation des amitiés entre femmes, la non-communication et ses conséquences sur la santé mentale. La compagnie travaille la médiation notamment avec le CROUS, le CRIJ et le centre d'animation du Grand Parc à travers des ateliers d'écriture gratuits (en lien également avec des professionnels de santé mentale comme Charles Perrens).

-Le Soleil Bleu – *Face de Cuillère* – 6 000 €

Soutien à la reprise de l'activité de la compagnie historique de Laurent Laffargue : création d'un nouveau spectacle diffusé au théâtre du Pont Tournant et au festival d'Avignon.

-Des loups dans les murs – *Le Petit chaperon de laine rouge* – 4 000 €

Pièce de théâtre tout public à partir du CP (enfants à partir de 5 ans), inspirée par le conte de Perrault, pour traiter de la difficulté à s'émanciper et à vaincre ses peurs et mettre en avant la mutation sociale des foyers d'aujourd'hui.

-Simon Gabourg – *Exquisite Welfare of Uncanny Mutations* – 2 000 €

Duo d'artistes émergents accueillies à Cumulus pour une première exposition professionnelle.

-Élise Girardot – *Noues et les pierres* – 8 000 €

L'exposition *Noues et les pierres* est un des projets lauréats de l'appel à candidature pour exposer au sein de l'espace Saint Rémi en 2023-2024 accompagné par Le Pli et Föhn. Ce projet interroge l'évolution du paysage urbain et les corps qui le composent aujourd'hui, avec des sculptures béton contemporaines, mêlées à des ateliers d'autodéfense par la voix.

-La Pangée – *La Voie des Peuples #7* – Peuples Lusophones – 2 000 €

Soutien à la septième édition du festival qui invite les peuples et les cultures lusophones. L'événement se tiendra aux bassins à flot.

-Tango Nomade – *Chœur de Rugby* – 10 000 €

Soutien aux performances *Chœur de Rugby* dans le cadre de l'accueil de la coupe du monde de rugby.

-Collectif Fête du jeu Bordeaux – *Fête du jeu* à Bordeaux – 4 500 €

Soutien à la Fête du jeu, organisée sur la dalle du Perthuis. Cette nouvelle édition ouvre la porte aux jeux vidéo et numériques.

-Le MAR collectif – *Motel* – 5 000 €

La création d'un spectacle par des anciens élèves de l'ESTBA qui repose sur une écriture collective, à partir de l'image, l'écriture dramatique se construit en parallèle avec une réflexion sur la scénographie, le visuel, et la création sonore, en s'inspirant du film d'Alfred Hitchcock *Psychose*.

-En place – *Lumi* – 10 000 €

Lumi, Lieu à usages multiples et innovant, basé quai de Brienne, permettant la mise en place d'actions culturelles diverses à destination des habitants du quartier.

-OCCE de la Gironde – 2 000 €

Résidence artistique à l'école Thiers avec l'artiste plasticien Guillaumit autour de l'univers du Musée d'Aquitaine.

Il est également proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 25 000 € à l'association Collectif Bordeaux Marinopole afin de permettre à celle-ci de faire face aux surcharges énergétiques qui ont pesé sur cet équipement.

Par ailleurs, une subvention a été accordée à l'association la Halle des Douves par délibération D-2023/116 du 4 avril 2023, il vous est aujourd'hui proposé de signer la nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'association. Cette convention intègre en particulier le soutien de la Ville à la continuité de l'expérimentation d'un laboratoire d'innovation sociale et culture, et l'expérimentation par le terrain des droits culturels des personnes.

Enfin, conformément à la feuille de route de politique culturelle, il vous est proposé d'autoriser la signature de 14 conventions pluriannuelles d'objectifs, qui concernent des associations œuvrant dans les domaines du spectacle vivant et de la musique :

- Compagnie Bivouac
- La Boîte à sel
- Compagnie La Coma
- Compagnie Jeanne Simone
- Compagnie Révolution
- Ecole de cirque de Bordeaux
- Garage Moderne
- Compagnie Hors Série
- ADMAA Allez les filles
- ASIL Banzaï Lab
- Bordeaux Rock
- Eclats
- Einstein on the beach
- L'Orangeade

Ces conventions permettront notamment de sécuriser les actions portées par les acteurs culturels associatifs sur le temps long

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2023, rubrique 30 – nature 65748, sous réserve, pour les conventions pluriannuelles d'objectifs, du vote des crédits correspondants aux budgets 2024 et 2025 ;
- Signer les conventions correspondantes.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 11 juillet 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Dimitri BOUTLEUX**

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibérations D-2022/372 en date du 13 décembre 2022, D-2023/116 en date du 4 avril 2023 et D-2023/... en date du 11 juillet 2023, reçue en préfecture le ..... 2023

Et

Mr Olivier Demangeat, Président de l'Association Halle des Douves, sise 20 rue des Douves – 33300 Bordeaux

### **Exposé**

La politique générale de la Ville de Bordeaux d'aide aux associations fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties, pour la réalisation d'objectifs définis.

### **Considérant**

Que ladite Association exerce l'activité suivante :

- Coordination et animation du laboratoire de transition vers les droits culturels

,activités entrant dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

**Il a été convenu :**

### **Article 1 : Activités et projets de l'Association**

L'Association s'engage, au cours de la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 à réaliser les activités suivantes :

- Poursuivre son laboratoire d'innovation sociale et culturelle favorisant les rencontres, les échanges, la création collective des associations, des acteurs et des habitants et permettant de nouvelles formes de coopérations valorisant la diversité des expressions culturelles dans le respect des droits fondamentaux
- Accompagner des projets culturels et artistiques qui souhaitent intégrer une meilleure prise en compte des droits culturels des personnes.
- Coordonner une démarche d'expérimentation des droits culturels par des expériences de terrain en lien avec les personnes et structures qui agissent sur le territoire bordelais.

### **Article 2 : Mise à disposition de moyens**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association une subvention de 45 000 euros, versée en une tranche unique, pour l'année civile 2023.

La Ville de Bordeaux procédera au versement de cette subvention en une tranche unique, aux coordonnées bancaires suivantes :

<b>RIB</b>	42559 10000 08012060964 69
------------	----------------------------

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salle, de matériels, supports de communication, ...) pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association. A titre d'information, pour l'année 2021, l'organisme a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à 3 412 euros.

### **Article 3 : Conditions d'utilisation de l'aide**

L'Association s'engage :

- à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes.
- à déclarer, sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration.
- à respecter les préconisations contenues dans le "guide des éco-manifestation" élaboré par la Ville de Bordeaux en liaison avec l'ADEME, document consultable via le portail [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr).

A ce titre, un bilan, portant notamment sur les efforts réalisés en la matière à l'occasion des opérations portées par l'Association, pourra être sollicité par la Ville. L'association s'engage à prendre contact avec la direction de la communication / pole culture après signature de la convention.

L'association s'engage à mentionner sur tous ses supports d'information et/ ou de communication imprimée et numérique le soutien que lui apporte la mairie sous la forme de la présence du logo municipal.

Pour des projets particuliers les parties pourront s'entendre pour remplacer le logo de la ville par une mention "Structure soutenue par la mairie de Bordeaux" après accord de la Direction de la communication. Si un des autres partenaires financiers de l'Association s'exprimait sous la forme d'un éditorial, un texte signé du maire sera également demandé à la Direction de la communication.

Dans le cas où l'association bénéficierait des supports de communication de la ville et suite à l'accord de la DGAC, la pastille obligatoire « Bordeaux culture » devra être apposé sur les visuels de l'affiche. Cette pastille est un label et s'applique en dehors de l'assemblage / barre de logos. Le visuel fera l'objet d'une validation par la Direction de la communication. Un événement produit grâce au soutien de la mairie de Bordeaux devra s'il se déroule ailleurs mentionner son soutien. Toute utilisation du logo municipal fera l'objet d'une validation de principe de la part de la Direction de la communication de la mairie de Bordeaux.

Afin de permettre un parfait suivi de l'activité développée, des réunions réunissant la Ville et l'Association seront, semestriellement, programmées.

### **Article 4 : Conditions générales**

L'Association s'engage :

- à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes.
- à déclarer, sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration.
- à respecter les préconisations contenues dans le "guide des éco-manifestation" élaboré par la Ville de Bordeaux en liaison avec l'ADEME, document consultable via le portail [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr).

A ce titre, un bilan, portant notamment sur les efforts réalisés en la matière à l'occasion des opérations portées par l'Association, pourra être sollicité par la Ville.

L'association s'engage à prendre contact avec la direction de la communication / pole culture après signature de la convention.

L'association s'engage à mentionner sur tous ses supports d'information et/ ou de communication imprimée et numérique le soutien que lui apporte la mairie sous la forme de la présence du logo municipal. Pour des projets particuliers les parties pourront s'entendre pour remplacer le logo de la ville par une mention "Structure soutenue par la mairie de Bordeaux" après accord de la Direction de la communication.

Si un des autres partenaires financiers de l'Association s'exprimait sous la forme d'un éditorial, un texte signé du maire sera également demandé à la Direction de la communication.

Dans le cas où l'association bénéficierait des supports de communication de la ville et suite à l'accord de la DGAC, la pastille obligatoire « Bordeaux culture » devra être apposé sur les visuels de l'affiche. Cette pastille est un label et s'applique en dehors de l'assemblage / barre de logos.

Le visuel fera l'objet d'une validation par la Direction de la communication.

Un évènement produit grâce au soutien de la mairie de Bordeaux devra s'il se déroule ailleurs mentionner son soutien.

Toute utilisation du logo municipal fera l'objet d'une validation de principe de la part de la Direction de la communication de la mairie de Bordeaux.

Afin de permettre un parfait suivi de l'activité développée, des réunions réunissant la Ville et l'Association seront, semestriellement, programmées.

**Article 5 : Conditions de renouvellement**

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Son exécution donnera lieu à une évaluation portant notamment sur la réalisation des objectifs assignés.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps les effets de cette convention

**Article 6 : Conditions de résiliation**

En cas de non-respect par l'Association de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux.

**Article 7 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- pour l'association, 20 rue des Douves – 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .....

Monsieur Dimitri Boutleux  
Adjoint au maire délégué à la création  
et aux expressions culturelles  
Pour la Ville de Bordeaux  
P/O Le Maire

Pour l'Association  
Le Président

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION CIE BIVOUAC

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025

LES SOUSSIGNÉS

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023 / ... du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 reçue en Préfecture le ... 2023 ci-après dénommée « la Ville »  
d'une part,

Et

L'**Association CIE BIVOUAC**, dont le siège social se situe 6 RUE RAOUL DUFY, APT 128, 33300 BORDEAUX représentée par son Président, Monsieur OLIVIER DUGRAIS dûment mandaté sur décision du conseil d'administration en date du 25/03/2021  
ci-après dénommée « l'Association »  
d'autre part,

EXPOSE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association **CIE BIVOUAC** : CREATION ET DIFFUSION DE SPECTACLES ET MEDIATIONS conforme à son objet statutaire ;

**Considérant** les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

**Considérant** que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

**Considérant** que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association **CIE BIVOUAC**, figurant en annexe 1;

**Considérant** l'engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

**Considérant** la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

**Considérant** l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

**Considérant** le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

**Considérant** que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

**Considérant** le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

**Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association CIE BIVOUAC participe de cette politique ;**

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux entend accompagner l'Association **CIE BIVOUAC** dans la poursuite de son objectif pour les années 2023-2024 et 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

## **ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION**

Objet de l'association : Création et diffusion de spectacles et médiation sur le territoire

Description des objectifs généraux et des actions proposées par l'Association

Les recherches de la Cie Bivouac portent sur la matière et le mouvement, le vide et la gravité, l'adaptation à la transformation de son propre corps et de l'espace qui le porte ainsi que sur la place de l'homme dans le monde et ce qu'il en perçoit et en comprend. En outre, la Cie Bivouac souhaite aller plus loin en proposant des créations non plus seulement représentatives mais cette fois immersives. Inventer des créations singulières et sensibles, à la croisée des esthétiques à partir de réflexions scientifiques dites « expérimentales ». Créer des interactions collaboratives fructueuses entre artistes et chercheurs.

Corps, mouvements, gravité, équilibre, force, poids... La Cie Bivouac partage un langage commun avec les sciences. Elle s'appuiera sur ces principes pour tenter d'en repousser les limites. C'est une vision du cirque de création que la Cie Bivouac s'attache à transmettre. Faire du langage corporel en contact avec l'espace et la matière un passeur du réel, éveiller l'inconscient en le nourrissant d'émotions.

En 2012, la Cie Bivouac a créé « Le rêve d'Erica » qui a tourné à ce jour plus de 155 fois en France et à l'international, « A corps perdus » (création 2015) et « Tenir debout, c'est crier toujours ! » (Création 2017) ont été joués plus de 95 fois et « Perceptions » (création 2019) a été joué 65 fois à ce jour en France et à l'international. Sur 2023, 2 nouveaux spectacles sont en création : Fragments pour la salle (première Octobre 2023 et Lemniscate pour la rue (juin 2023). Avec ces créations la Cie Bivouac continue à pousser les recherches sur le mouvement, les questionnements sur l'homme, sa place dans le monde et son rapport aux sciences

La compagnie est associée à l'Ecole de Cirque de Bordeaux où elle intervient dans la formation professionnelle tant au niveau de la ligne artistique, que de la pédagogie, des techniques de cirque et de jeux et de la structuration de jeunes artistes. La Cie Bivouac développe à travers nos créations une ligne artistique « Art/sciences » qui irradie toute la pédagogie de l'école. Cet accompagnement permet de soutenir les artistes de cirque émergents en région. La Cie Bivouac collabore aussi sur sa future installation dans le quartier des Aubiers et écrit un projet complémentaire qui mêlera pédagogie, action sur le territoire et excellence artistique



La Cie Bivouac continuera de réaliser des projets participatifs de territoire tel « Dédales » en lien avec le Champ de Foire avec des actions de médiations autour des spectacles et résidences.

En outre, la Cie Bivouac continue à organiser tous les ans la Convention Internationale de Mât Chinois qui a lieu à l'École de cirque de Bordeaux et réunit chaque année un nombre croissant de professionnels passionnés de la discipline venus des quatre coins du monde. Cet évènement prend de l'ampleur et comprend maintenant un temps fort ouvert au public avec conférence et battle impliquant des chercheurs et artistes de renom.

La Cie Bivouac organise aussi depuis 3 ans la Nuit du Cirque sur Bordeaux et un autre temps fort de recherche en mars qui s'intitule « La mécanique du chercheur » et qui donne à voir au tout public une partie de leur processus de recherche.

La Cie Bivouac continuera d'être attentif au bien-être au travail et restera sensible au fait de mettre en place des mesures écoresponsables tant au niveau des créations que des tournées.

Les 3 prochaines années vont voir évoluer le projet de territoire et de recherche artistique de la Cie Bivouac de façon significative avec l'installation aux Aubiers.

La Cie Bivouac reste préoccupée par les enjeux environnementaux depuis sa création, tout en faisant rayonner la compagnie en France et à l'international. Ces structures de cirque monumentales sont conçues pour rentrer dans des vans pour éviter les poids lourds (travail sur le poids, les matériaux et le rangement). En outre au niveau de la diffusion, La Cie est attentive pour mutualiser au maximum les tournées. Ces structures fonctionnent avec un courant de 16A et des lumières basse consommation. Les structures d'une création à l'autre sont recyclées. La Cie recherche pour l'avenir des matériaux plus légers et moins polluants, avec la mise en place d'une mutualisation de matériels entre compagnies (prêt de gradins...). Le matériel informatique et numérique est reconditionné. Des repas bios/en circuit court/zéro déchet en tournée et résidence sont exigés. Le train pour les déplacements des équipes est favorisé. Les plastiques à usage unique sont proscrits. Enfin, les outils de communications sont adaptés pour soutenir une réduction des impacts sur l'environnement (pas d'impression en noir, impressions limitées...)

Calendrier prévisionnel en cours

Laboratoire de Recherche sur structure expérimentale à l'ECB : OCT 22

Résidence de création de Fragments : de janvier à Octobre 2023

Enseignement à l'école Fratellini : décembre 2022 à Avril 2023

Résidence de création de Lemniscate : de janvier à Juin 2023

Médiations au CNAREP Le Fourneau Brest autour de Lemniscate : Février et Juin 2023

Evènement avec l'Orangeade/ECB/Collectif Cmd+o à Bordeaux : avril 2023

Médiations Cirque en sensation à Bordeaux en collaboration avec l'ECB : avril 2023

Création Lemniscate : Juin 2023

Convention Internationale de Mât Chinois à ECB et dans le Quartier des Aubiers : Octobre 2023

Création Fragments : Octobre 2023 (à l'Oara dans le cadre du FAB)

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis avec l'Association et joints en annexe à la présente convention.

## ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES

### 2.1. Mise à disposition de moyens financiers

Afin d'accompagner l'Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de :

**15 000 euros**

Le règlement de la subvention annuelle sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont

Nom du compte : Cie Bivouac.

BIC CMBRFR2BARK

IBAN FR761558 9335660716177004058.

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

### 2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;
- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...) ;
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

### 2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association CIE BIVOUAC s'engage en outre à :

- **Développer une démarche de transition écologique et sociale dans la réalisation de l'ensemble des projets** : l'Association CIE BIVOUAC veillera à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de **développer une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes**, à lutter contre les stéréotypes et discriminations, **dans la gestion, la coordination et la programmation des projets** auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions **d'éducation artistique et culturelle** (la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle ») et de **développer une action territoriale (actions pédagogiques, hors les murs, développement d'espaces de rencontre, médiation...)** ;
- Garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et faciliter la rencontre entre les forces artistiques, les œuvres et les habitants à l'inclusivité de tous les publics ; en veillant particulièrement aux personnes en situation de handicap, dans le respect des droits culturels des personnes ;

- **Assurer la visibilité et la diffusion du travail de création chorégraphique de la CIE BIVOUAC, sur le territoire et au-delà, que ce soit dans l'espace public et dans le réseau des lieux de diffusion ;**
- **Avoir une interaction directe pour et avec le territoire (économique, social, culturel...), en développant de nouvelles coopérations,** avec la mise en place de partenariats originaux et innovants (visant la co-construction de projets culturels, la mutualisation des compétences et des coopérations durables) avec les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville, le tissu associatif, les opérateurs socio-culturels, éducatifs, médicaux, entrepreneuriaux du territoire ;
- **Inviter à de nouvelles formes de rencontres,** en lien avec les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de toutes et tous, avec une attention particulière pour la jeunesse.

#### **2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville**

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

#### **2.5 Traitement des résultats**

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

#### **2.6 Conditions d'utilisation de la subvention**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION**

#### **3.1 Engagements réciproques**

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

#### **3.2 Instances**

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

**Un comité technique *a minima*** semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association.

Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

**Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel** composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

### **4.1 Justificatifs**

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.

Avant le 30 septembre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

### **4.2 Autres engagements**

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

### **4.3 Contrôles exercés par la Ville**

En amont de la signature de la convention, l'Association aura fourni un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313- 1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

#### **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION**

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

#### **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES**

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

#### **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

#### **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière

porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

#### **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour les années :

**2023, 2024 et 2025**

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

#### **ARTICLE 11 – RENOUVELLEMENT – RÉVISION – RÉSILIATION**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

#### **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet de l'Association

Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

#### **ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour l'Association, Cie BIVOUAC

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Président(e)



# DOSSIER COMPAGNIE





# SOMMAIRE

<b>CIE BIVOUAC</b> Évolution et vision Entre art et science : rêver le monde	p 3 à 9 p 3 p 4
<b>LES FONDATEURS</b> Maryka Hassi Benjamin Lissardy Maureen Brown	p 5 p 6 p 7 p 8
<b>ÉQUIPE ADMINISTRATIVE</b> Kristina Deboudt Merlène Dronne	p 9 à 10 p 9 p 10
<b>ÉQUIPE ARTISTIQUE DEPUIS 2011</b>	p 11
<b>CRÉATIONS ANTERIEURES</b> Le Rêve d'Érica À Corps Perdus Tenir debout, c'est crier toujours !	p 13 à 15 p 13 p 14 p 15
<b>EN TOURNÉE</b> Perceptions Translations	p 17 à 19 p 17 p 18
<b>LA PRESSE EN PARLE</b>	p 19 à 22
<b>DATES DE TOURNÉE</b>	p 23
<b>NOUVELLES CRÉATIONS : LES VERTIGES 2023</b> Fragments Lemniscate	p 24 à 26 p 25 p 26
<b>PROJETS ET COLLABORATIONS ASSOCIATIVES SUR LE TERRITOIRE</b> Événements avec le collectif l'Orengéade Dédale Circavalcade La Nuit des bibliothèques	p 27 à 29 p 27 p 28 p 29 p 30
<b>MÉDIATIONS, RECHERCHES ET COMPAGNONNAGE</b> Médiations Recherches Compagnonnage	p 30 à 34 p 31 p 32 p 33 à 34
<b>ÉVÉNEMENTS SPONTANÉS ET CRÉATIONS SUR MESURES</b> Sens dessus dessous Naufrage, duo de mât chinois	p 35 à 36 p 35 p 36
<b>ÉCOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX &amp; BIVOUAC</b>	p 36 à 37
<b>3 ÉVÉNEMENTS ANNUELS</b> Convention Internationale de Mât Chinois La Nuit du Cirque La Mécanique du chercheur	p 38 à 39 p 38 p 39 p 40
<b>PARTENARIATS</b>	p 41 à 42
<b>CONTACTS</b>	p 43

# LA COMPAGNIE BIVOUAC ÉVOLUTION ET VISION

## D'UN UNIVERS SURREALISTE À UNE APPROCHE SCIENTIFIQUE

Notre compagnie est née de la diversité d'un collectif où l'objet scénographique/dispositif architectural est prétexte à une mise en mouvement de mondes évolutifs.

Nous axons notre travail sur la conceptualisation de créations par le biais de propositions scénographiques originales définissant les contours d'une fiction. A partir de recherches bibliographiques naissent des maquettes permettant la conception de sculptures-agrès atypiques.

Nous mettons au point des prototypes permettant de communiquer nos intentions et de mettre l'équipe dans une dynamique de recherche par rapport aux défis corporels et sémantiques qu'ils impliquent.

Actuellement, nous nous intéressons au développement de nouvelles matières à la fois éco-conceptualisées, transformables, légères, amovibles où nous pourrions interroger les réactions/dialogues spatio-corporelles et spatio-environnementales (par exemple la matière mise en mouvement par la lumière).



## ENTRE ART ET SCIENCE : RÊVER LE MONDE

La continuité d'une réflexion débutée en 2015 : *À Corps Perdus* (création 2015) et *Tenir debout, c'est crier toujours !* (création 2017) soulèvent déjà un questionnement sur l'homme, son rapport au monde et à sa vacuité « Vivre en équilibre dans un espace en mutation ».

Dans *Perceptions* (création 2019), une narration visuelle du basculement met en question ce que l'on définit comme « le réel » en puisant son vocabulaire graphique dans l'univers de la physique quantique.

Dès lors nos recherches portent sur la matière et le mouvement, le vide et la gravité, l'adaptation à la transformation de son propre corps et de l'espace qui le porte ainsi que sur la place de l'homme dans le monde et ce qu'il en perçoit et en comprend. En outre, nous souhaitons aller plus loin en proposant des créations non plus seulement représentatives mais cette fois immersives. Inventer des créations singulières et sensibles à partir de réflexions scientifiques dites « expérimentales ». Créer des interactions collaboratives fructueuses entre artistes et chercheurs.

Corps, mouvements, gravité, équilibre, force, poids... Nous partageons un langage commun avec les sciences. Nous nous appuyons sur ces principes pour tenter d'en repousser les limites. C'est une vision du cirque de création que nous nous attachons à transmettre. **Faire du langage corporel en contact avec l'espace et la matière un passeur du réel, éveiller l'inconscient en le nourrissant d'émotions.**

### Vers une démarche éco-responsable

La compagnie est sensible aux grands bouleversements de sociétés. Concernés par l'urgence de ralentir et de repenser le monde, nous menons une démarche de recherche sur la question de l'innovation au service d'une société redéfinie par les questions écologiques. Dès lors, nous sommes sur le chemin pour créer des projets adaptés à notre époque. Eco conception, dimensionnement des structures, matières recyclables, réutilisation des décors, optimisation des transports sont redéfinis, logistique de tournée (gourdes à la place de bouteilles en plastique)... pour inventer l'avenir.



# LES FONDATEURS





## MARYKA HASSI

**Autrice, metteuse en scène.**

Formée au Théâtre École d'Aquitaine, elle interprète de nombreux rôles dans des pièces contemporaines et classiques. Depuis 2004, elle se consacre à la mise en scène. Ses créations se construisent sous la forme de tableaux. Ils font appel à l'instinct en dehors d'une logique purement littéraire. C'est une forme de rite corporelle esthétique qui participe à l'éveil des sens du spectateur et de ce fait à ses émotions et sa connexion au monde.

Maryka est la metteuse en scène de la compagnie. Les scénographies innovantes sont pour elle l'objet symbolique capable d'inventer des nouvelles formes de corporalité permettant de démultiplier ainsi l'action ou le récit à la frontière entre le réel et la fiction. Se défier, vaincre le vide, accepter la suspension... Autant d'états d'être, partagés par tous, qui révèlent selon elle, une humanité en proie à ses espoirs, son chaos et sa capacité de résilience. Ce sont ces paradoxes mis en friction, selon elle, qui révèlent une forme de poésie.

Elle s'intéresse aux sciences sociales dites comportementales dans lesquelles elle puise son inspiration. Étant convaincue que l'architecture définit nos comportements, elle axe ses recherches actuelles autour de l'espace clos, c'est-à-dire un espace défini et quantifié qui induit lui-même tel ou tel type de comportement propice au jeu, à l'intrigue, au corps-à-corps et à l'expérience.

Au sein de l'École de Cirque de Bordeaux, elle participe aux questionnements artistiques du lieu autour des arts et de la science sur espaces expérimentaux.



## BENJAMIN LISSARDY

**Auteur, assistant en mise en scène, acrobate sur mât chinois.**

Benjamin interprète de nombreux rôles physiques au Théâtre École d'Aquitaine. Il se fait remarquer par Ariane Mnouchkine au théâtre du soleil. Il est ensuite interprète par la compagnie Acronote et participe à plusieurs performances de mât chinois notamment avec Mourad Merzouki.

Avec la compagnie Bivouac, Benjamin devient très vite le praticien expérimentateur du mât chinois sous toutes ses formes. Il explore physiquement les différents mâts d'une création à l'autre et propose une écriture corporelle tridimensionnelle avec des rythmes spécifiques.

Alliant mouvements, jeu et innovations, il questionne l'agrès et ses déclinaisons possibles. Il accompagne chaque création comme assistant à la mise en scène et propose son regard technique et assure la sécurité tout au long du processus de répétition. Il est reconnu pour sa capacité à encadrer la recherche sur les agrès expérimentaux lors des créations.

Entouré du collectif, il initie et organise annuellement la Convention Internationale de Mât Chinois regroupant des artistes du monde entier afin de promouvoir cet agrès sous ses différentes formes.

Au sein de l'École de Cirque de Bordeaux et de l'Académie Fratellini, il est professeur référent en mât chinois.



## MAUREEN BROWN

**Autrice, scénographe.**

Maureen est formée à l'École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Arts de Paris (Olivier de Serres) en sculpture sur matériaux de synthèses et métal. La pratique de différentes disciplines de cirque lui ont permis d'appréhender l'objet scénographique comme une mise en mouvement de mondes à part entière.

Elle axe son travail sur la conceptualisation de spectacles par le biais de propositions scénographiques originales, écrans architecturaux définissant les contours des thèmes choisis. À partir de recherches bibliographiques naissent maquettes et croquis per mettant la conception de sculptures-agrès atypiques.

Actuellement, elle s'intéresse au développement de l'Intelligence Artificielle et de ses impacts sur les sociétés et cherche un nouveau langage corps-machine-données numériques.

Au sein de l'École de Cirque de Bordeaux, elle propose des conceptions scénographiques et a dispensé des cours d'histoire du cirque.

# ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



## KRISTINA DEBOUDT

**Administratrice, diffusion internationale**

Diplômée d'une Ecole Supérieure de commerce et du master Achat de Kedge, après 10 ans en tant que chargée de projet achat à l'international dans l'automobile, Kristina se réoriente vers la culture et travaille d'abord comme chargée de production dans la musique classique (festival de Verbier en Suisse, Festival des pianos Lille).

Puis elle intègre le cabinet d'administrateurs mutualisés Filage à Lille où elle s'occupe pendant 3 ans à la fois de l'administration de compagnies et du centre de formation aux métiers de la culture. Elle se forme au métier d'administrateur au sein de ce cabinet en formation continue. Depuis 2015, elle est administratrice de 2 compagnies bordelaises conventionnées par le Ministère de la Culture : La Cie Bivouac et la Cie La boîte à sel et elle accompagne ces artistes dans leur développement artistique, stratégique et managérial en France et à l'international.



# MERLÈNE DRONNE

**Coordinatrice de tournée**

Coordinatrice de tournées, assistante à la mise en scène, Danseuse-interprète en danse contemporaine avec une licence d'Arts Plastiques obtenue à Angers en 2015 et un Master professionnel d'Arts du Spectacle obtenu à Poitiers, elle se forme depuis 2020 à la danse contemporaine et a obtenu son E.A.T. en 2022.

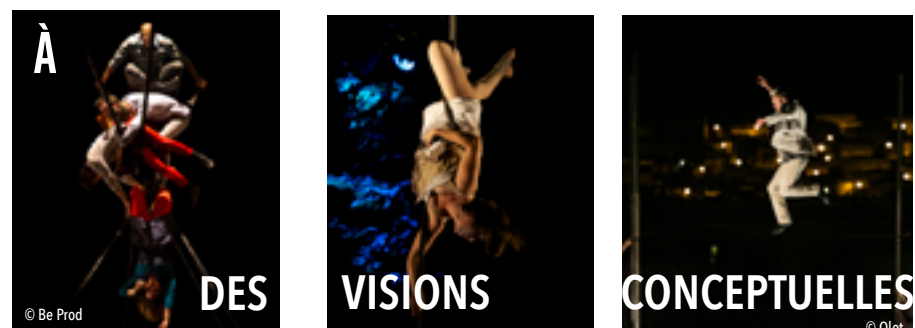
Depuis 2020, Merlène coordonne l'ensemble de la logistique des projets de la compagnie (diffusion France et Europe, convention de Mâts Chinois, résidences ou autres projets) en télétravail depuis Paris. Elle fait le lien entre les membres structurants de la compagnie, les théâtres ou festivals, ainsi que les artistes et régisseurs en tournée.

## ÉQUIPE DE LA COMPAGNIE DEPUIS 2011

Maureen Brown / Fondatrice de la compagnie de 2011 à 2022

- Adèle Borde / danseuse
- Pauline Larivière / chanteuse
- Théau Meyer / régisseur
- Souad Natech / chanteuse
- Maruska Lemoing / chanteuse
- Cristobal Pereira Ber / artiste de cirque
- Patrick Cathala / créateur et régisseur lumière
- Corentin Diana / artiste de cirque
- Gaetan Dubrion / artiste de cirque
- Vincent Dupeyron / costumier
- Aline Froux / costumière
- Camille Furon / régisseuse lumière
- Yanier Hechavarria / compositeur, musicien
- Nhat Nam Lê / artiste de cirque
- Damien Droin / artiste de cirque
- Dany Tolrralbo Perez / artiste de cirque
- Erwan Le Guen / compositeur, musicien
- Charlie Marey / artiste de cirque
- Thomas Pavon / artiste de cirque
- Emilien Picard / technicien moteur
- Raphaël Quillart / régisseur général
- Silvana Sanchirico / artiste de cirque
- Grégoire Fourestier / artiste de cirque
- Antoine Linsale / artiste de cirque
- Vanessa Petit / danseuse
- Quentin signori / artiste de cirque
- Léonie Baumbusch / artiste de cirque
- Fabien Millet / artiste de cirque
- Samuel Rodriguez / artiste de cirque
- Clortaire Fouchereau / artiste de cirque
- 
- Simon Drouard / régisseur moteur
- Jeanne Belhassen / technicienne lumière
- Louise Nauthonnier / technicienne lumière
- Olivier Penaranda / vidéaste
- Be Prod / vidéaste
- 
- Rachel Cazenave / artiste de cirque
- Mickael Kochalski / artiste de cirque
- Salgueiro Anthony / artiste de cirque en stage
- Monier Jonelle / artiste de cirque en stage
- Nagbe Hugo / artiste de cirque en stage
- Nicolas Sannier / artiste de cirque
- Amélie Jousseume / artiste de cirque
- Jesse Huygh / artiste de cirque
- Sylvain Rizzello / artiste de cirque
- Terzariol Josian / artiste de cirque
- Toulemonde Cyril / artiste de cirque
- Mathys Platre / Yamakasi
- Bruno Samon / artiste de cirque
- Samuel Rodriguez / artiste de cirque

# CRÉATIONS SUR SCÉNOGRAPHIES SCULPTURALES EXPÉRIMENTALES



# CRÉATIONS ANTÉRIEURES



## LE RÊVE D'ERICA, 2012

Cirque chorégraphié, tout public, 50 min, 2012, création pour espace public et salle

Mât chinois • Corde volante • Danse • Acrobaties • Équilibres • Chants  
Chorégraphies • Violoncelle • Musique MAO

**Prix du meilleur spectacle au théâtre de Haïfa Avril 2014**

Un décor propice à la rêverie. Une chanteuse lyrique telle une figure de proue et un oiseau appellent doucement Erica vers un monde imaginaire. Ils l'invitent à un voyage initiatique où l'ingénue fait d'étranges découvertes. Ces apparitions font vibrer ses émotions, le rythme s'accélère... Erica est maintenant suspendue à des chaussons rouges ensorcelés... Un voyage poétique. Un hymne à la vie, à la liberté...

5 artistes et 1 technicien, spectacle en frontal ou en 180°.

*Partenaires : Circ que o!, l'Iddac, la DRAC Aquitaine, le Carré -Colonnes, l'Opéra National de Bordeaux, l'École de Cirque de Bordeaux, Sud Side Marseille, Les Arènes de Nanterre, Repetto Paris, la Région Nouvelle-Aquitaine, La Ville de Bordeaux, le Conseil Général de Gironde, le Crédit Mutuel et Aquitaine Active.*



## À CORPS PERDUS, 2015

Cirque chorégraphié, tout public, 50 min, 2015, création pour espace public et salle

**Mât chinois atypique • Danse • Acrobaties • Jeu • Chorégraphies  
Trampoline (version rue et salle grande hauteur) • Musique**

Déplacer les mâts comme on déplacerait sa vision des choses, modifier l'espace, faire des tentatives pour mettre en forme une idée nouvelle, puis rebondir sur une autre, une vision qui nous ressemble, une création en perpétuel mouvement, en perpétuelle adaptation, parce que tout bouge, tout est un équilibre précaire et instable dont nous sommes les gardiens. Se hisser aux limites, jusqu'à sa transcendance... *À Corps Perdus*.

7 artistes et 2 techniciens, spectacle en 360°, semi frontal ou frontal.

*Partenaires : Créa'Fonds, l'OARA (Office Artistique de la Région Aquitaine), le Centre Culturel Agora - PNC de Boulazac, le Théâtre le Liburnia, la Ville de La Teste de Buch, CIRCa Pôle National des arts du cirque, Sud Side Marseille, Mugalariak, IDDAC, Le Carré-Colonnes - scène conventionnée St-Médard-en-Jalles, SNSA Bayonne - scène nationale, Teatro Victoria Eugenia de San Sebastian. La DGCA, la DRAC Aquitaine, le Conseil Général des Landes (dispositif Culture en Herbe), la Région Nouvelle-Aquitaine, Aquitaine-Euskadi, La Ville de Bordeaux, le Conseil Général de Gironde, l'Adami, et le Crédit Mutuel.*

*Avec le soutien de Aquitaine Active, l'École de Cirque de Bordeaux, la Cité des Arts de la rue de Marseille, Les Arènes de Nanterre et le Centre Régional des Arts du Cirque de Lomme*



## TENIR DEBOUT, C'EST CRIER TOUJOURS ! 2017

Cirque chorégraphié, tout public, 50 min, création pour salle

**Acrobaties sur mâts chinois atypiques • Acrobaties au sol • Chorégraphies  
Jeux • Musique • Voix • Chant**

Un exutoire... Entre l'intimité d'une confiance et les rapports explosifs du groupe. Sombres et tragiques aussi, les ombres cherchent, perdues dans l'obscurité. Tourbillonnant autour d'une danse, comme autant de rêves blessés et poussés par le vent, des souvenirs défilent en noir et blanc.

La folie expressive, des témoignages, la vie en sursis.

Cette vie « pleine de bruit et de fureur racontée par des idiots ». - Shakespeare, *McBeth* -

6 artistes et 2 techniciens, en frontal.

*Partenaires : Créa'Fonds, l'OARA (Office Artistique de la Région Aquitaine), le Centre Culturel Agora - PNC de Boulazac, Théâtre le Liburnia, Ville de La Teste de Buch, CIRCa pôle National Cirque, Sud Side Marseille, Mugalariak, IDDAC, Le Carré-Colonnes - Scène conventionnée St-Médard-en-Jalles, SNSA Bayonne - Scène nationale, Teatro Victoria Eugenia de San Sebastian*

*Subventions et aides : La DGCA, DRAC Aquitaine, le Conseil Général des Landes (dispositif Culture en Herbe), la Région Nouvelle-Aquitaine, Aquitaine-Euskadi, la Ville de Bordeaux, le Conseil Général de Gironde, De Mar a Mar (Pyrénées de Cirque), Interreg, Feder, l'Adami, et le Crédit Mutuel.*

*Avec le soutien de : Aquitaine Active, l'École de Cirque de Bordeaux, La Cité des Arts de la rue de Marseille, Les Arènes de Nanterre et le Centre Régional des Arts du Cirque de Lomme.*

# PERCEPTIONS

Des réalités en basculement



www.bivouac11e.com bivouac.cie@gmail.com

# EN TOURNÉE



© Ian Grandjean

## PERCEPTIONS, 2019

Des réalités en basculement, tout public, 50 min, 2019, création pour espace public et salle

Danse aérienne • Mât chinois • Acrobaties • Corde volante • Piano • Musique live

*Perceptions* est un voyage au cœur de l'imaginaire quantique où l'infiniment grand se mêle à l'infiniment petit. Des équations se déploient sur une structure en diffraction révélant des particules élémentaires inconnues, un espace et une temporalité relative, des dimensions parallèles... Une réalité d'ordinaire invisible à l'œil nu ne tarde pas à émerger dans l'oculaire.

À mesure que l'exploration des hommes évolue, le monde suspendu se transforme et devient imprévisible. Les cordes vibrent, la matière gravite et se diffracte, laissant le vide exister. Une invitation à rêver d'autres réalités.

6 artistes et 2 techniciens, 180° ou frontal.

*Partenaires : De Mar a Mar (Pyrénées de Cirque), CNAR Le Fourneau Brest, PNC Agora - Boulazac, l'OARA (Office Artistique de la Région Aquitaine), la DRAC Nouvelle-Aquitaine, DGCA, IDDAC, CREAC de Bègles, Ville de La Teste de Buch, Institut Français, le Conseil Général des Landes, la Ville de Bordeaux, L'Espace d'Albret Ville de Nérac, l'Adami, CRABB Biscarrosse, Ville de Mimizan, Hameka Fabrique des arts de la rue, CIRCa pôle National Cirque Auch.*

*Avec le soutien de : l'École de Cirque de Bordeaux, la Cité des Arts de la rue de Marseille.*





# EN TOURNÉE

## TRANSLATIONS, 2021

2 artistes, acrobaties sur mât chinois, tout public, 30 minutes, création pour espace public et salle

Double mât chinois • Danse • Musique

Il s'agit d'abord d'une rencontre. Deux artistes en mât chinois se rencontrent autour de leur agrès. En dehors d'une narration précise et sous forme d'images et de tableaux chorégraphiques, les corps s'efforcent de trouver un cap pour définir un avenir. Se hisser aux limites, jusqu'à leur transcendance....

Un univers sonore, des corps en mouvement défiant la gravité, des rythmes et des souffles. Une énergie fébrile, qui peu à peu s'affole. Des échanges, des découvertes. Des ouvertures... Un univers sensitif propice à l'imaginaire.

# LA PRESSE EN PARLE

La Scène

Publication : hiver 2020  
Marie-Agnès Joubert



forme de création envisagé théâtrale. Tel est dépendant par le cas de toutes les équipes théâtrales, dans l'attente d'années, pour une grande majorité d'entre elles, sans le signe d'une restriction des moyens. « Je préfère certes, mais en contre de budget, acheter Aurélie Namus, ce qui implique de lui offrir un plateau et des décors de lumière, de son complicité au maximum. »

**Des partenaires compréhensifs**

Connaissant la diffusion qui, pour différents motifs (sanitaires, sociaux) venant par les regards, les attentes des salles dans un temps incertain, était de se rendre à quel point difficile de réaliser. « Les contraintes sont énormes, mais à priori on était dans trois semaines seulement avant un événement si les jours, pour Marie-Hélène, qui s'engage pour la période d'été à octobre 2021 une quarantaine non pas de dates, mais d'opérations. Cette situation rappelle la compagnie dans le fonctionnement depuis 2019 sur les projets progressifs et nécessite que chaque spectacle comme au maximum pendant quatre ans. « Sans cela, nous ne pouvons nous financer les quatre petits spectacles que nous avons réalisés au Théâtre de la Ville, Théâtre Bouffon-Lionel, cofondateur de Théâtre. Sans l'implication de sa diffusion persistante et face aux incertitudes sur la tenue de l'événement, nous en 2021, Aurélie Namus table sur des dates au lieu des dates complètes grâce à ces temps forts. Chacun apporte tellement d'éléments que Marie-Hélène ne se peut remettre en cause le droit de dire. « Je ne suis que moi-même et regardé les autres d'un œil, dans le fait de croire à ce projet. « Observer si il est, est-ce de produire des spectacles simplement pour assurer la présence de sa compagnie. Est-ce nécessaire, il peut compter sur le soutien de ses financeurs (le DRAC, le Département, ainsi que la Région et la Ville qui financent sa compagnie) et de l'OPERA Normande en diffusion, qui se trouvent compréhensifs. « Cette crise a entraîné des liens entre les relations et leurs partenaires, comme Marie-Hélène Lionel dans la compagnie à travers de nombreuses exceptions de la part de la Région de la Ville et du Département, ont accompagné par le DRAC (aide à la reprise pour l'événement de 2020, 2021) (Aurélien) (qui a réalisé une adaptation de sa dernière création pour le théâtre depuis des programmes) et l'OPERA. Aussi et surtout, la Compagnie Théâtre, peut-il dire qu'il est un des acteurs du mouvement. » (entre 10 000 à 20 000 €.

**Soutenir le fonctionnement**

On trouve ici à son point crucial. « Sans aide de ce type, difficile d'imaginer l'avenir. Est-ce validé Aurélie Namus, qui voit le fonctionnement régulier de sa compagnie arriver à échéance en décembre. Toutes les équipes artistiques ne peuvent pas attendre d'être reconstituées. « Aujourd'hui, nous sommes en train de faire un certain nombre de dates de spectacle dans que la diffusion est pratiquement stoppée. » la directrice de la compagnie Les Nuits claires précise l'existence d'une aide internationale au fonctionnement attribuée par le DRAC. Elle permettrait en effet aux compagnies de se payer des dérivés et d'atténuer l'urgence liée à l'incertitude. Si un engagement devait être pris de la part de la Ville, selon Aurélie Namus, cela permettrait de valider. Car la particularité de la diffusion, très ancienne, de se régler pas du jour au lendemain. À moins peut-être d'imaginer des rapports aux publics qui seraient conçus de la vie sociale. « On pourrait imaginer des projets plus légers et adaptés, pour notamment donner des spectacles par les théâtres, à l'arrêt, pour empêcher de mourir », avance Marie-Hélène Lionel, cofondateur de la Compagnie Théâtre, collectif théâtre, malgré les obstacles à l'exercice de « notre grand ». www.lesnuitclair.com



Aurélie Namus, directrice artistique de la compagnie Les Nuits claires. « Sans une aide au fonctionnement, difficile de se projeter. »



Perceptions, de la cie Rivouac, l'art en suspension

**Dimension parallèle**

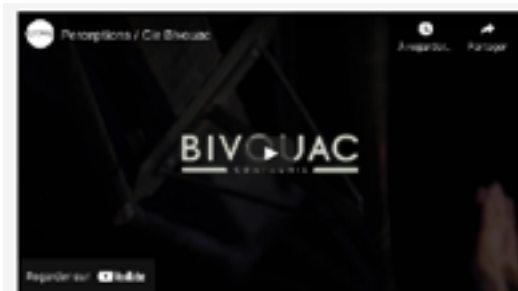
**P**erceptions, la cinquième création de la compagnie Rivouac impose une expérience qui défie l'espace et le mouvement. Le plateau impressionne au premier regard, en contemplant cette structure massive d'une dizaine de mètres de haut, appelée l'Oculaire, qui fascine autant qu'elle intrigue avec ses équations mathématiques inscrites à la craie et son ergonomie de machine à voyager dans le temps, digne d'un film de science-fiction.

C'est penser pour les techniciens, qui ont réussi la gageure de faire tenir ce monstre d'ingénierie sous chapiteau, pour le premier fois, à six niveaux, bureau de la compagnie. Le public, hypnotisé par le dispositif, se laisse embarquer, les yeux grands ouverts pour en prendre plein les yeux pendant 50 minutes de forte circulation et de haute artistique, jusqu'à perdre tous ses repères...



**Les particularités étonnantes**

Assister à une représentation de Perceptions revient à participer à une expérience grandeur nature de physique quantique sans le savoir, mais on se laisse l'émouvoir et au bout d'un corps qui s'efface dans le noir dans une dérive des sens. L'Oculaire ne devient un accélérateur de particules. En compagnie d'artistes, les spectateurs, aux plus hauts, semblent accompagner le rythme infernal de cette roue qui tourne, autour du point d'arrêt de l'œuvre contrôlée par les mécanismes et le moteur de l'Oculaire. Marie-Hélène Lionel, directrice de la Cie Rivouac, nous dit que c'est un choix, des cartonniers ou des vocations, se met en marche, « de leur, en savoir, face à l'épave par sa création. »



Ambiance « 2001: l'Odyssée de l'espace » où le spectateur a la sensation de prendre part à un entraînement d'astronautes en mission, dans cette scénographie de Maureen Brown et cette mise en scène de Maryka Hazi qui réinventent le langage circassien dans une fusion des genres faisant de **Perceptions** une œuvre hybride unique. Les corps se croisent, se cherchent, se séparent, se tentent dans un jeu d'équilibre et de déséquilibre à provoquer quelques haut-le-cœur. Quand les corps s'en mêlent, le trébuchet s'empare du plateau pour souffler un vent de folie sous le chapiteau. Et lorsque la machine s'arrête et que les corps retournent au repos, on se dit que les limites de l'apesanteur ont été poussées à l'extrême avec l'élégance d'un art maîtrisé au millimètre près.

- Perceptions
- De la compagnie Bivouac
- Acteurs : Maureen Brown, Maryka Hazi, Benjamin Lissardy
- Mise en scène et adaptation scénar : Maryka Hazi
- Assistants mise en scène : Maureen Brown, Benjamin Lissardy
- Scénario et scénographie : Maureen Brown
- Interprètes : Benjamin Lissardy, Silvia Sanchez Barros, Vanessa Petit, Grégère Fournier, Angèle Lissolle
- Compositeur et musicien : Florian Hechouma
- Costumes Lumière : Patrick Cathala
- Costumes : Vincent Dupeyron
- Régie générale : Grégoire Picard
- Durée : 50 minutes
- Crédit photos : Eric et Christelle Simon
- Nu à Bordeaux dans le cadre du MAB
- Dates de tournée sur le site de la [compagnie](#)

Spectacles

## Compagnie Bivouac - A corps perdus

5 avis | 5 étoiles (aucune note)

À partir d'un espace circulaire, six acrobates grimpent, tournent, sautent, s'entraident, s'agrippent à des rails verticaux, obliques, statiques ou mobiles, fixant une grande structure autonome par un trampoline à 6 mètres de hauteur. Avec une hardiesse ultramoderne et des jeux de lumière puissants, ils créent un univers de liberté incroyable, plein de grâce et de contrastes, offrant de multiples points de vue aux spectateurs.

Stéphanie Barioz (S.Ba.)

Tags : [Spectacles](#)

# DATES DE TOURNÉE

Vous pouvez retrouver toutes les dates de tournée sur le site :

<https://www.bivouaccie.com>



# 2 NOUVELLES CRÉATIONS EN 2023

## LES VERTIGES

À la manière d'un dyptique, Les Vertiges sont deux créations qui s'inscrivent dans la continuité de Perceptions, dans lesquelles la compagnie pousse la recherche sur le mouvement, ses questionnements sur l'homme, sa place dans le monde et son rapport aux sciences.

Ces deux créations indépendantes sont aussi pensées pour être découvertes dans un même lieu et temps, Fragments pour une programmation en salle et Lemniscate pour une programmation en extérieur, sans ordre défini.

1 proposition



2

spectacles

LEMNISCATE

Juin 2023

☀️ Extérieur

FRAGMENTS

Oct 2023

🏠 Salle

SORTIE 2023

# LEMNISCATE

Sortie juin 2023



Tout public



50 min



Extérieur

Acrobatie • Mouvements • Mât métronome pendulaire imbriqué dans un huit de l'infini

## UN DISPOSITIF À TAILLE HUMAINE SPÉCIFIQUE

Le Lemniscate ou huit de l'infini, est la représentation d'un concept qui contient l'idée d'illimité et de continuité. Cette notion est aussi présente dans le métronome, tandis que le pendule renvoie à des notions de physique liées à la gravité et à une dimension de l'espace-temps plus grande. Plusieurs échelles se superposent lors de cette exploration, plusieurs notions dont les liens seront explorés en direct.

Deux acrobates habitent cet espace singulier, en éprouve la morphologie, sa saveur symbolique et scientifique. Nous verrons des passages sans fins, des raccourcis, des pertes de repères, des illusions, des projections, des recherches d'équilibre et de maîtrise, des rythmes distordus, des mouvements sans fin, des recommencements...



## EN TOURNÉE

Création pour espace public

3 artistes et 1 musicien et 1 régisseur moteur et lumière

Public en 360° autour de l'installation

Dimension de la structure: 6 M X 6 M X 6 M.

# FRAGMENTS

Sortie oct 2023



À partir de 7 ans



50 min



Salle

Double mât chinois sonorisé • Gestes décomposés • Corps amplifiés • Captation Agrès augmenté • Interdépendance • Organique • Environnement

## CIRQUE IMMERSIF ET SONORE

Dans *Fragments*, l'espace est brut, presque nu. Au centre du plateau, deux mâts donnent à voir une ouverture évoquant un passage pouvant symboliser à la manière de Torii japonais la séparation entre le monde physique et spirituel, la dualité entre le corps et l'esprit. Leur position parallèle vers le haut évoque un cheminement et la possibilité d'élévation tandis que leur forme géométrique verticale évoque au contraire, un possible rapport de force.

Avec la complicité de deux artistes circassiens, d'une danseuse, d'un compositeur et d'un installateur sonore, c'est une succession de tableaux qui révèle la face visible et cachée des choses. Nous donnons à entendre l'impact du geste sur la matière pour tenter de mieux percevoir ce que cela traduit de nous-même, de notre relation aux autres et à l'environnement. C'est une exploration organique et sensorielle, toujours sur un fil.

*«Toujours emmener la pratique de l'agrès vers d'autres endroits, avec ici un dispositif scénographique épuré aux capacités sonores augmentées.»*



## EN TOURNÉE

Création pour salle

2 mats chinistes

1 danseuse

1 musicien

1 régisseur sonore et lumière

Public sur 4 gradins en 360°

Hauteur : 5 mètres

Ouverture : 7 mètres minimum

Profondeur : 7 mètres minimum



# PROJETS ET COLLABORATIONS ASSOCIATIVES SUR LE TERRITOIRE

## ÉVÉNEMENTS AVEC LE COLLECTIF L'ORANGEADE

En 2019, il y a eu une première rencontre en partenariat avec l'école de cirque de Bordeaux, où nous avons accompagné l'Orangeade pour fabriquer leur caravane DJ. Ils l'utilisent depuis comme outils de médiation.

Puis, nous avons participé au festival Grand 8 en 2022, où nous avons proposé plusieurs performances de cirque qui se mêlaient aux propositions sonores.

Fort de ces fructueuses collaborations, nous avons décidé de co-crée un temps fort mêlant cirque, recherches scénographiques et musique électronique. La première sera en avril 2023 à l'École de cirque de Bordeaux.

Nous proposerons un événement festif, hybride et innovant ouvert au grand public. Pour cette première édition, l'équipe CMD+O architectes scénographes sensibles à l'éco-conception se joindront à nous, ainsi que l'équipe de l'École de cirque de Bordeaux et ses élèves en formation préparatoire.



## DÉDALE

Cirque immersif, à partir de 10 ans, 8 interventions de 30 minutes, sortie 2022  
Création pour lieux atypiques, participation du public avec collecte de supports.

**Danse, mât chinois, acrobaties, jonglage, jeu et recherches sonores.**

Une ressource inspirante dans le cadre du processus de recherche de la compagnie, une approche sociologique et philosophique comme source d'inspiration.

## CIRCAVALCADE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC, 2021

La compagnie Bivouac a été chargée de mener la direction artistique de la Circavalcade 2021. Elle y proposait une marche circassienne insolite à la thématique architecturale.

Intégrée au Parcours Tout un cirque ! de l'IDDAC 4 classes et l'école de musique de St André de Cubzac participaient à cette aventure artistique. Tout au long de l'année les enfants ont été invité (par le biais de petites planches en bois) à créer leur maquette puis à construire et à explorer à travers le cirque un module praticable en matières recyclées symbole de leur « ville rêvée ».

Ce projet réalisé pendant la crise sanitaire a finalement pris la forme d'un film documentaire et non d'une parade.

*Ce projet réalisé pendant la crise sanitaire a finalement pris la forme d'un film documentaire et non d'une parade.*



## La NUIT DES BIBLIOTHÈQUES

*En partenariat avec la Bibliothèque Bordeaux-Mériadeck et la Bibliothèque Pierre Veilletet.*

Et si le cirque, la littérature et le Pixel ART partageaient l'instant d'une soirée le goût de nous perdre ?

A travers l'univers fantaisiste des jeux vidéos (thématique de cette soirée) et le geste chorégraphique, nous avons proposé au public de découvrir plusieurs performances immersives basées sur l'espace et les dimensions grâce à des installations ludiques créées spécifiquement pour l'occasion. Il s'agissait d'une expérience esthétique visuelle insolite interrogeant les perceptions.

Avec la participation des élèves de l'École de cirque de Bordeaux.



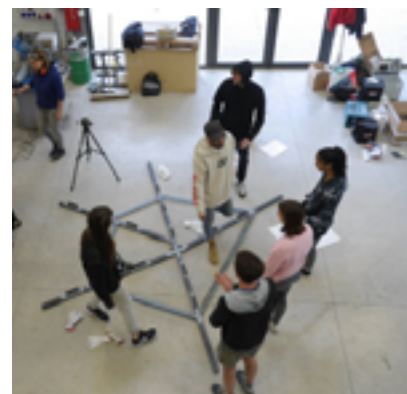
# MÉDIATIONS, RECHERCHES ET COMPAGNONNAGE

## MÉDIATIONS

Nous intervenons dans différents parcours mis en place par des structures culturelles : l'Agora de Boulazac, le CREAC de Bègles, l'École de Cirque de Bordeaux, Hameka à Louhossoa, la Scène nationale de Bayonne, Le Champ de Foire, le Fourneau à Brest... Avec l'IDDAC, le Conseil Régional ou encore les mairies.

Nous travaillons avec les écoles primaires, les foyers, les collèges, le CFA de Boulazac, les lycées, l'Université de Bordeaux 3, les écoles d'Arts Appliqués à Bayonne, le collège de Plouzané à Brest. Nous intervenons aussi dans les centres pénitentiaires.

Ces parcours permettent aux enfants et aux jeunes adultes d'avoir une approche du cirque contemporain à travers notre rencontre, la visualisation d'œuvres et la pratique du cirque selon des axes de recherche que nous définissons avec eux. Nous explorons avec eux : la conception, la construction d'objets ou de modules et nous les explorons ensemble par le biais du cirque.



# RECHERCHES

2020 - 2022

Travail autour d'un bras motorisé avec un bracelet à porter munit d'un accéléromètre et d'un gyroscope qui le commande le robot à distance.

Collaboration avec l'Enseirb Matmeca.

Le robot interactif a été utilisé lors d'un laboratoire avec les élèves de la formation professionnelle de l'école de cirque de Bordeaux sur les mouvements de foules et le rapport homme/machine. Le chercheur Clément sire (CNRS de Toulouse) intervenait en vidéo sur la question des probabilités.



Ainsi, c'est dans ce cadre, en tant que compagnie consolidée, que nous avons été sélectionnés pour participer à l'action de compagnonnage territorial coordonnée par les partenaires de De Mar a Mar. Programme Interreg POCTEFA 2014-2020 FEDER.

De juillet 2017 à juillet 2020, la compagnie Bivouac a ainsi accompagné 4 artistes issus de la scène basque franco-espagnole.

Nous avons accompagné 4 artistes sur tous les aspects de la professionnalisation de leur passion:

- aide à la création
- formation technique et artistique
- médiation
- gestion de production : financement, diffusion, fabrication, promotion
- administration

Trois ans d'échanges et de rencontres pour les aider à développer leur propre projet et mettre leur expérience à l'épreuve de la réalité des enjeux du cirque de création. Trois ans d'enrichissements mutuels.

## COMPAGNONNAGE

DE MAR A MAR - PYRÉNÉES DE CIRQUE, 2017-2019

Pendant trois ans, la compagnie Bivouac a accompagné 4 jeunes artistes émergents du Pays basque. Cela a été une chance pour les artistes d'émerger par delà les frontières. L'opportunité aussi de nourrir notre démarche de regards innovants et de conduire des recherches sur notre création *Perceptions*.

« De Mar a Mar – Pyrénées de cirque est un projet transfrontalier France-Espagne qui vise à améliorer l'orientation, la formation, l'accompagnement des artistes de cirque, et en particulier les artistes émergents, en créant des liens solidaires avec l'ensemble de la profession. »





# ÉVÉNEMENTS SPONTANÉS ET CRÉATIONS SUR MESURE



## SENS DESSUS DESSOUS

Du 23 au 25 juillet 2020

Dans le cadre d'« Un été à Bordeaux », la compagnie a imaginé en partenariat avec l'École de Cirque de Bordeaux et sur les images projetées des artistes multimédia Anne Deleporte et Stephen Dean, une performance immersive. Les acrobates de l'École de Cirque de Bordeaux explorent le mouvement sur la toile élastique et pentue du grand chapiteau, parsemée de mâts créant une architecture à ciel ouvert, rappelant l'immensité des pôles blancs et l'œuvre géologique de la nature formant les reliefs tectoniques.

Une « Œuvre dans l'œuvre », une synergie fructueuse entre l'art visuel et l'art vivant, cette installation intitulée *Sens dessus dessous* a embarqué les spectateurs à l'intérieur d'un globe terrestre où les continents et les hémisphères inversés, s'allient au péril des circassiens devant adapter leur technique à ce monde chaviré.

## NAUFRAGE, DUO DE MÂT CHINOIS, 2021

Duo sur mât chinois, danse, texte, tout public, 30 min, 3 interprètes  
Création numérique

Déplacement, mouvement de corps parallèles qui inlassablement se cherchent. Recherche sur l'espace, le son et la matière en connexion.

Cette création peut s'adapter à un sujet ou un thème souhaité. À partir de ces recherches autour du double mât les artistes élaborent au grès des demandes des créations sur mesure.  
2 mâts symbolisent la verticalité de la relation et les limites à ne pas franchir.

4 diffusions numériques à Saint-Pierre -et- Miquelon en 2021 en collaboration avec l'Association Les salines et l'iDDAC.



## ÉCOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX & CIE BIVOUAC



## ÉCOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX ET BIVOUAC

Transmettre notre passion, participer à l'éclosion des recherches artistiques, cultiver le cirque de demain. Depuis 2011, c'est le sens que nous donnons à notre engagement dans la formation proposée par l'École de Cirque de Bordeaux.

Un engagement incarné qui se traduit par une participation active de la compagnie au projet artistique de l'école.

Des laboratoires de recherches : exploration de modules, un enseignement technique : cours de mât chinois, une culture artistique: cours d'histoire du cirque, une culture scientifique : rencontre avec des chercheurs.

Un cirque de recherche vibrant et en mouvement.

Nous partageons aussi un espace commun avec l'école. Nous sommes implantés sur le lieu où se trouve notre bureau, notre atelier de conception et nos containers de stockage. Les chapiteaux de l'école sont régulièrement mis à notre disposition lors de résidences de recherches et lors d'auditions.

Proposer une vision artistique singulière mêlant art et science sur espaces expérimentaux est le cœur de projet de notre compagnie. Nous souhaitons pouvoir partager et transmettre ces expérimentations au plus grand nombre d'artistes pluridisciplinaires et publics. Pour cela, nous réfléchissons activement à la création d'un lieu vecteur de rencontres et d'innovations mécaniques, technologiques et écologiques visant à poursuivre la recherche corporelle circassienne.

Un projet de co-déménagement incluant l'École de Cirque de Bordeaux et la compagnie Bivouac porté par la ville de Bordeaux est en cours de réalisation. La compagnie y aura ses bureaux, un local technique de conception et fabrication. Elle y possèdera un espace de laboratoire ouvert régulièrement au public et aux artistes pluridisciplinaires ayant pour recherche les espaces expérimentaux.



© Benoit Martrenchar

## 3 ÉVÉNEMENTS ANNUELS

### CONVENTION INTERNATIONALE DE MÂTS CHINOIS

La compagnie Bivouac organise une Convention Internationale de Mâts Chinois et pôle dance dans les chapiteaux de l'École de Cirque de Bordeaux. Durant 3 journées, amateurs passionnés, élèves en formation, semi-pros et professionnels, se réunissent pour échanger et rechercher ensemble autour de ces disciplines : mât chinois et double mâts. Des moments riches en rencontres qui réunissent des pratiquants venus des quatre coins d'Europe et du monde.

À cette occasion, la compagnie y organise des conférences autour de l'agrès expérimental et des expositions, des artistes sont invités à participer.

En 2019, Mélissa Van Vépy était invitée à la conférence sur l'espace atypique. Une exposition sous la forme d'une expérimentation scénographique menée par la compagnie était ouverte au public.

Le Collectif Sous le Manteau a participé aux masters class.

Frédéric Durnerin du PNC Agora de Boulazac ainsi que Florence Cailton du CREAC de Bègles sont intervenus lors de la conférence.

La convention s'est enrichie cette année d'une équipe de bénévoles. La thématique était : le corps dans l'espace. Un spectacle, des masters class et un jam session étaient organisés. Une conférence autour de l'histoire du corps, de son lien à l'environnement, du corps roboscopique et des dangers des métavers était menée par Bernard Andrieu philosophe de l'université Paris Cité. Plusieurs artistes étaient présents dont Kitsou Dubois qui a mené un laboratoire de recherche autour de la notion d'apesanteur sur la structure de Perceptions.



## LA NUIT DU CIRQUE

Sous l'impulsion d'un événement national organisé par Territoires de Cirque la compagnie Bivouac co-organise avec le CREAC de Bègles et l'École de Cirque de Bordeaux cette soirée où à la mi-novembre le cirque est à l'honneur. L'occasion pour la compagnie de proposer des formes immersives et décalées en se jouant une nouvelle fois des formes et des espaces.

En 2022, la compagnie réalise cette soirée à l'A4 à Saint-Jean-d'Angély.

Territoires  
de  
cirque



## LA MÉCANIQUE DU CHERCHEUR, 1ères en 2023

La compagnie Bivouac organise le temps fort de l'année :

**La Mécanique du Chercheur** à l'École de Cirque de Bordeaux.

Les artistes pluridisciplinaires sont invités à tester les derniers prototypes de la compagnie. Un temps de rencontres placé sous le signe de la recherche et de l'innovation.

## PARTENARIATS

La compagnie entre en relation avec plusieurs acteurs du monde scientifique pour se questionner sur les avancées scientifiques, les évolutions de société et les questions environnementales.



### CNRS de Toulouse

Rencontres avec les chercheurs :

Bertrand Georgeot : échanges autour de l'attracteur de Lorenz et du chaos.

Clément Sire : échanges sur le hasard et la prédictibilité et intervention dans un laboratoire de recherches avec les étudiants de l'ECB sur la question des mouvements de foule en comparaison à l'organisation des bancs de poissons.

### Fab Lab de l'IUT de Gradignan

Échanges autour de la motorisation de maquettes.

### Fab Lab BEN à Bègles

Prise de connaissance des machines et logiciels pour impression 3D.

### Fab Lab de Cap Sciences

Clément Pasquet et Luc Duga : mise en relation avec des ingénieurs et étudiants de la région.

### Enseirb-MATMECA, Eirbot

Proposition de stages pour la construction des machines.

### Société Valorem

Rencontre autour de l'hydrogène. Évaluation possible autour d'une structure alimentée à l'hydrogène et des moyens de stockage électrique.

### Les Arts et Métiers ADVTECH SAS

Rencontre autour d'éoliennes biomimétiques nouvelle génération.

### Les petits débrouillards :

Étude de conceptions d'engrenages et présentation du logiciel de programmation Arduino.

### Groupe de Collapsologues

Rencontre autour de la construction de fours à pains solaires.

### Polymec

Prise de connaissance du graphène, résine biologique pour la construction.

Participations à l'événement La Nuit des chercheurs.

### Les Archives de Bordeaux

## NOS PARTENAIRES



## CONTACTS ADMINISTRATIFS

Contact régie générale Benjamin Lissardy : 06 72 79 80 01

Contact compagnie : 07 83 27 86 19

Diffusion Maryka Hassi : 06 63 22 13 30

Administratrice et diffusion internationale Kristina Deboudt : 06 98 11 84 19

Chargée de communication Sirine Amarouche : 06 28 07 96 86

Coordinatrice de tournée Merlène Dronne : 07 84 06 75 56

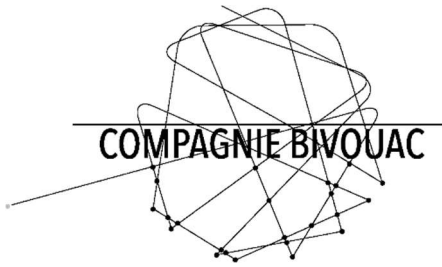
bivouac.cie@gmail.com

NOM DE L'ORGANISME :		CIE BIVOUC	
Dans le cas où l'exercice de l'organisme est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice :		Exercice 2023	
Pour la demande n°1, l'organisme sollicite une subvention à la Ville de Bordeaux de (indiquer le montant ci-après) :		15 000 €	
Titre de la demande n°1 :			
CHARGES (en euros) [1]		PRODUITS (en euros)	
	Montant		Montant
Charges directes affectées au projet		Ressources directes affectées au projet	
<b>60 - Achats</b>	<b>15 410</b>	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	<b>300 870</b>
Achats d'études et de prestations de service		Billetteries	
Achats stockés de matières et fournitures	15 310	Marchandises	
Achats non stockables (eau, énergie)		Prestations de services	300 870
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Produits des activités annexes	
Fournitures administratives	100	Parrainage	
Autres fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
		<b>74 - Subventions d'exploitation[2]</b>	<b>178 500</b>
		État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>9 672</b>	DRAC Nette Aquitaine	25 000
Sous traitance générale		DGCA AIDE CREATION CIRQUE	18 000
Locations mobilières et immobilières	1 512		
Entretien et réparation	2 400	Conseil Régional	35 000
Assurances	5 760	Conseil Départemental	8 500
Documentation		Bordeaux Métropole	
Divers		Autres EPCI	
		Ville de Bordeaux (préciser les directions)	15 000
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>143 685</b>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6 750		
Publicité, publications	2 519		
Déplacements, missions et réceptions	133 176	Autre(s) commune(s) (précisez)	
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires	240		
Divers	1 000		
		Organismes sociaux	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>3 800</b>	Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations	3 800	Emplois aidés	
Autres impôts et taxes		Autres (précisez) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>283 603</b>	COPRODUCTEURS ET SOCIETES CIVILES	72 000
Rémunérations du personnel	180 642	fonds propres	5 000
Charges sociales	101 161	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	-
Autres charges de personnel	1 800	Cotisations	
		Dons manuels	
		Mécénats	
		Abandons de frais de bénévoles	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		Autres	
<b>66 - Charges Financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	-
		Reprises de subventions	
		Autres	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>29 200</b>	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>6 000</b>
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
		Autofinancement le cas échéant	
Charges indirectes affectées au projet		Ressources indirectes affectées au projet	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>485 370</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>485 370</b>
<b>Attention : Le total des charges et celui des produits doivent être identiques.</b>			
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	-	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	-
- Secours en nature		- Bénévolat	
- Mise à disposition gratuite des biens et services		- Prestations en nature	
- Personnel bénévole		- Dons en nature	
<b>La subvention sollicitée représente</b>	<b>3,09%</b>	<b>du total des produits du projet.</b>	
[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros			
[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées			

<b>NOM DE L'ORGANISME :</b>		<b>CIE BIVOUC</b>	
Dans le cas où l'exercice de l'organisme est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice :		<b>Exercice 2024</b>	
Pour la demande n°1, l'organisme sollicite une subvention à la Ville de Bordeaux de (indiquer le montant ci-après) :		<b>15 000 €</b>	
Titre de la demande n°1 :			
<b>CHARGES (en euros) [1]</b>		<b>PRODUITS (en euros)</b>	
	<b>Montant</b>		<b>Montant</b>
<b>Charges directes affectées au projet</b>		<b>Ressources directes affectées au projet</b>	
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	
Achats d'études et de prestations de service	1 888	Billetteries	
Achats stockés de matières et fournitures	5 170	Marchandises	
Achats non stockables (eau, énergie)		Prestations de services	280 653
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Produits des activités annexes	
Fournitures administratives	100	Parrainage	
Autres fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
		<b>74 - Subventions d'exploitation[2]</b>	
		État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
		DRAC Nulle Aquitaine	50 000
<b>61 - Services extérieurs</b>			
Sous traitance générale			
Locations mobilières et immobilières	1 512		
Entretien et réparation	2 400	Conseil Régional	35 000
Assurances	5 760	Conseil Départemental	8 500
Documentation		Bordeaux Métropole	
Divers		Autres EPCI	
		Ville de Bordeaux (préciser les directions)	15 000
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6 750		
Publicité, publications	4 019		
Déplacements, missions et réceptions	97 115	Autre(s) commune(s) (précisez)	
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires	240		
Divers	1 000		
		Organismes sociaux	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations	3 800	Emplois aidés	
Autres impôts et taxes		Autres (précisez) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>			
Rémunérations du personnel	152 781	Fonds propres	5 000
Charges sociales	86 118	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	-
Autres charges de personnel	2 300	Cotisations	
		Dons manuels	
		Mécénats	
		Abandons de frais de bénévoles	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		Autres	
<b>66 - Charges Financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	-
		Reprises de subventions	
		Autres	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	29 200	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	6 000
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
		Autofinancement le cas échéant	
<b>Charges indirectes affectées au projet</b>		<b>Ressources indirectes affectées au projet</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>400 153</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>400 153</b>
<b>Attention : Le total des charges et celui des produits doivent être identiques.</b>			
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	-	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	-
- Secours en nature		- Bénévolat	
- Mise à disposition gratuite des biens et services		- Prestations en nature	
- Personnel bénévole		- Dons en nature	
<b>La subvention sollicitée représente</b>		<b>3,75%</b>	<b>du total des produits du projet.</b>
<small>[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros</small>			
<small>[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées</small>			

<b>NOM DE L'ORGANISME :</b>		<b>CIE BIVOUAC</b>	
Dans le cas où l'exercice de l'organisme est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice :		<b>Exercice 2025</b>	
Pour la demande n°1, l'organisme sollicite une subvention à la Ville de Bordeaux de (indiquer le montant ci-après) :		<b>15 000 €</b>	
Titre de la demande n°1 :			
<b>CHARGES (en euros) [1]</b>		<b>PRODUITS (en euros)</b>	
	<b>Montant</b>		<b>Montant</b>
<b>Charges directes affectées au projet</b>		<b>Ressources directes affectées au projet</b>	
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	
Achats d'études et de prestations de service	1 888	Billetteries	
Achats stockés de matières et fournitures	5 170	Marchandises	
Achats non stockables (eau, énergie)		Prestations de services	280 653
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Produits des activités annexes	
Fournitures administratives	100	Parrainage	
Autres fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
		<b>74 - Subventions d'exploitation[2]</b>	
		État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
		DRAC Nulle Aquitaine	50 000
<b>61 - Services extérieurs</b>			
Sous traitance générale			
Locations mobilières et immobilières	1 512		
Entretien et réparation	2 400	Conseil Régional	35 000
Assurances	5 760	Conseil Départemental	8 500
Documentation		Bordeaux Métropole	
Divers		Autres EPCI	
		Ville de Bordeaux (Culture - DGAC)	15 000
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6 750		
Publicité, publications	4 019		
Déplacements, missions et réceptions	97 115	Autre(s) commune(s) (précisez)	
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires	240		
Divers	1 000		
		Organismes sociaux	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations	3 800	Emplois aidés	
Autres impôts et taxes		Autres (précisez) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>			
Rémunérations du personnel	152 781	fonds propres	5 000
Charges sociales	86 118	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	-
Autres charges de personnel	2 300	Cotisations	
		Dons manuels	
		Mécénats	
		Abandons de frais de bénévoles	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		Autres	
<b>66 - Charges Financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	-
		Reprises de subventions	
		Autres	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	29 200	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	6 000
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
		Autofinancement le cas échéant	
<b>Charges indirectes affectées au projet</b>		<b>Ressources indirectes affectées au projet</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>400 153</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>400 153</b>
<b>Attention : Le total des charges et celui des produits doivent être identiques.</b>			
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	-	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	-
- Secours en nature		- Bénévolat	
- Mise à disposition gratuite des biens et services		- Prestations en nature	
- Personnel bénévole		- Dons en nature	
<b>La subvention sollicitée représente</b>		<b>3,75%</b>	<b>du total des produits du projet.</b>
[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros			
[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées			





## Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

- L'engouement des publics lors de la diffusion (suivi sur Instagram, Facebook, nombre de spectateurs...),
- la qualité des échanges lors des projets de territoires, médiations ou partenariats associatifs (suivi sur nos événements/diffusion),
- L'intérêt et la confiance que portent les acteurs culturels à nos créations (co-Producteurs, subventionneurs, sociétés civiles),
- Le nombre de vente de contrats de cession et l'équilibre financier entre recettes et dépenses,
- le nombre d'adhérents,
- la stabilité et la pérennité de notre équipe structurante de compagnie, le bien-être au travail,
- le nombre d'élèves de l'ECB qui intègrent les Ecoles supérieures de Cirque,
- le respect de l'environnement dans notre fonctionnement,
- le nombre de participants aux 2 événements de la compagnie.

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION CIE LA BOITE A SEL

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025

LES SOUSSIGNÉS

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/... du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 reçue en Préfecture le ... 2023 ci-après dénommée « la Ville »  
d'une part,

Et

L'**Association CIE LA BOITE A SEL**, dont le siège social se situe 9 rue de Condé, bureau 3, 33000 BORDEAUX représentée par sa Présidente, Madame Marie Aude Métrope dûment mandatée sur décision du conseil d'administration en date du 09/05/2019  
ci-après dénommée « l'Association »  
d'autre part,

EXPOSE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association CIE LA BOITE A SEL : CREATION ET DIFFUSION DE SPECTACLES ET MEDIATIONS conforme à son objet statutaire ;

**Considérant** les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

**Considérant** que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

**Considérant** que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association CIE LA BOITE A SEL;

**Considérant** l'engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

**Considérant** la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

**Considérant** l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

**Considérant** le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

**Considérant** que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

**Considérant** le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

**Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association CIE LA BOITE A SEL participe de cette politique ;**

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux entend accompagner l'Association CIE LA BOITE A SEL dans la poursuite de son objectif pour les années 2023-2024 et 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

#### **ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION**

Description des objectifs généraux et des actions proposées par l'Association

La compagnie La Boîte à sel fondée en 2000 et comptant à ce jour dix-huit créations, soutient la recherche de la comédienne, autrice et metteuse en scène Céline Garnavault, en proposant des pièces visuelles, sonores et technologiques, à la frontière entre le théâtre, la marionnette contemporaine, les installations d'art et la musique. En 2016, les explorations plastiques et musicales de Céline Garnavault rencontrent la pratique du créateur et plasticien sonore Thomas Sillard. Depuis, le duo développe un nouveau langage scénique : le théâtre d'objets sonores connecté(s).

La compagnie La Boîte à sel mène un projet tout entier traversé par la question de l'animation, c'est à dire par le fait de « donner vie » à et de considérer ce qu'il y a de potentiellement déjà animé dans tout ce qui nous entoure. Comme l'explique la chercheuse Emma Mérabet, cela implique de décentrer l'humain et d'interroger les frontières et les catégories spontanément admises pour déceler le vivant et le sensible et comprendre les conditions de leur apparition. Cette réflexion sur les modalités de coexistences et de relations entre les objets et les humains se traduit par l'invention d'outils-objets et de scénographies-installations vivantes qui constituent des mondes à part. Ces mondes, ces microcosmes, nous leur prêtons une autonomie et nous nous mettons à l'écoute des réseaux et des associations (notamment de sens) qui se tissent entre l'imaginaire de chacun.e (artistes, spectateur·ices) et les objets (y compris les accidents produits par les technologies utilisées). La question de l'intentionnalité est centrale, parce que si les objets n'ont pas d'intention, ils contreviennent souvent à l'intentionnalité humaine à leur endroit, et c'est justement dans ce régime particulier d'attention aux objets que s'élabore toute la poétique de la compagnie.

Les dispositifs sont autonomes et peuvent jouer aussi bien sur des grandes scènes de théâtre que dans des salles des fêtes de communes ou de quartiers touchant ainsi un large public (20 000 spectateurs par an de tous les âges à partir de 3 ans) en France et à l'international.

La compagnie fait tourner actuellement les spectacles « Block », « Le Grand Chut. » et « Track », tout en développant sa recherche-crédation avec les publics pour le projet ado-adultes « Bad Block » (2024). De janvier à juin 2023, le projet « Les invité.es » verra le jour : des laboratoires de création partagés avec les habitants et les enfants de Tourvilles-sur- Arques en Seine Maritime, avec Dieppe maritime et la Scène Nationale de Dieppe.

La Cie a développé un certain nombre d'outils pour accompagner le public dans leur éducation culturelle au-delà des spectacles : rencontres bord plateau étendues / espaces de médiations / médiations sur mesure (« P'tit Track », atelier « Block », ateliers « Le Grand Chut ») / documentaire « L'Écho du Circuit » sur le processus de création de « Track » / ressources pédagogiques et artistiques pour les professeurs et éducateurs / Livret de lien « On se voit bientôt » à destination des équipes des théâtres, des enseignant.es, des professionnel.les de l'enfance et de la jeunesse, et des familles.

La Cie reste préoccupé par les enjeux environnementaux depuis notre création. Les scénographies sont conçues pour occuper le moins d'espace et peser le moins possible (travail sur le poids, les matériaux et le rangement). Au niveau diffusion, un gros travail de communication et de pédagogie pour mutualiser au maximum les tournées est réalisé. En terme d'énergie, les spectacles fonctionnent avec 3 prises 16A (consommation très faible pour un dispositif théâtral) et des lumières basse consommation. Les décors d'une création à l'autre sont recyclés., avec toujours la recherche de matériaux plus légers et moins polluants. La fabrication est réalisée avec des entreprises locales, ou au Fab Lab de Bègles école numérique à Bordeaux. Le matériel informatique et numérique est reconditionné. La Cie demande des repas bios/en circuit court/zéro déchet en tournée et résidence. (À Bordeaux nous travaillons avec « Solange et Ginette – restauration zéro déchet »). Le train pour les déplacements des équipes est favorisé. La Cie évite les plastiques à usage unique. Une réflexion autour de la sobriété numérique est mise en place au sein de la Cie et les premiers résultats sont déjà là (exemple : réduction de 70% de nos courriels en interne grâce à l'utilisation de l'outil SLACK)

#### Calendrier prévisionnel 2023

- Fabrication des objets technologiques pour « Bad block » : de septembre 2022 à mai 2023
- Laboratoires de Recherche et résidences de création de « Bad block » : d'octobre 2022 à octobre 2024
- Projet de Territoire "Les invité.es" à Dieppe : de décembre 2022 à juin 2023 avec un rendu le 24/06/2023
- Diffusion de « Track » et « Block » en France et en Europe (210 représentations sur la saison 22/23)
- Médiation « Le p'tit Track » : tout le long de la saison de diffusion
- Projet « Taal Theater » en Hollande à Utrecht en janvier 2023
- Enseignement à L'Université Bordeaux MONTAIGNE : « Introduction au Théâtre d'Ombre contemporain ».
- Travail de Ressources Humaines avec les équipes lors de séminaires, réunions de rentrée, réunions de reprise, réunions d'équipes
- Débuts de recherche sur « Anatomie » et « Multiple »

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis avec l'Association et joints en annexe à la présente convention.

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES**

### **2.1. Mises à disposition des moyens financiers**

Afin d'accompagner l'Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de :

**10 000 euros**

Le règlement de la subvention annuelle sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont

Nom du compte : Cie LA BOITE A SEL

BIC CMBFR2BXXX

IBAN FR76 1558 9335 6606 8215 4474 054

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

## **2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention**

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;
- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...) ;
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

## **2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention**

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association CIE LA BOITE A SEL s'engage en outre à :

- **Développer une démarche de transition écologique et sociale dans la réalisation de l'ensemble des projets** : l'Association CIE LA BOITE A SEL veillera à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de **développer une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes**, à lutter contre les stéréotypes et discriminations, **dans la gestion, la coordination et la programmation des projets** auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions **d'éducation artistique et culturelle** (la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle ») et de **développer une action territoriale (actions pédagogiques, hors les murs, développement d'espaces de rencontre, médiation...)** ;
- Garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et faciliter la rencontre entre les forces artistiques, les œuvres et les habitants à l'inclusivité de tous les publics ; en veillant particulièrement aux personnes en situation de handicap, dans le respect des droits culturels des personnes ;
- **Assurer la visibilité et la diffusion du travail de création chorégraphique de la CIE LA BOITE A SEL, sur le territoire et au-delà, que ce soit dans l'espace public et dans le réseau des lieux de diffusion** ;
- **Avoir une interaction directe pour et avec le territoire (économique, social, culturel...), en développant de nouvelles coopérations**, avec la mise en place de partenariats originaux et innovants (visant la co-construction de projets culturels, la mutualisation des compétences et des coopérations durables) avec les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville, le tissu associatif, les opérateurs socio-culturels, éducatifs, médicaux, entrepreneuriaux du territoire ;

- **Inviter à de nouvelles formes de rencontres**, en lien avec les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de toutes et tous, avec une attention particulière pour la jeunesse.

#### **2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville**

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

#### **2.5 Traitement des résultats**

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

#### **2.6 Conditions d'utilisation de la subvention**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION**

#### **3.1 Engagements réciproques**

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

#### **3.2 Instances**

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

**Un comité technique** *a minima* semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association.

Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

**Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel** composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

### **4.1 Justificatifs**

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.

Avant le 30 septembre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

### **4.2 Autres engagements**

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

### **4.3 Contrôles exercés par la Ville**

En amont de la signature de la convention, l'Association aura fourni un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313- 1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

## **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION**

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES**

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

## **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

## **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.



## **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour les années :

**2023, 2024 et 2025**

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

## **ARTICLE 11 – RENOUVELLEMENT – RÉVISION – RÉSILIATION**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

## **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet de l'Association

Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

## **ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

## **ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour l'Association, Cie La Boite à sel

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Président(e)



## DOSSIER DE COMPAGNIE 2022 / 2023

Compagnie La Boîte à sel - Association Loi 1901.

La Boîte à sel est conventionnée par l'État - Ministère de la culture - DRAC Nouvelle Aquitaine et reçoit le soutien du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde et de la Ville de Bordeaux.

N° Siret : 45083173000046 / Code APE : 9001Z / Licence d'entrepreneur de spectacles Licence n° LR20003065

# Sommaire

## PRÉSENTATION de la Compagnie La Boîte à sel

Présentation .....	p 3
Historique en image .....	p 4
Où voir nos spectacles cette saison .....	p 5
Les artistes .....	p 6
Démarche artistique de la compagnie .....	p 8
Travailler sur l'expérience / Statut de l'interprète .....	p 9
L'animation .....	p10
Le théâtre d'objets sonores connectés - un langage scénique innovant et inédit .....	p11
Processus de création et d'écriture .....	p12

## BILAN DES ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE ( 2018 / 2021)

Aperçu général des activités / Rayonnement .....	p 14
International .....	p 16
Bilan 2018/2021 .....	p 18
Créations passées > Track (2021) / Block (2018) / Le Grand Chut (2019) / Boomer (2019).....	p 20
Collaboration Rouge Hartley .....	p 27
Médiation .....	p 28

## PERSPECTIVES ARTISTIQUES 22 /25 - Recherche - création / Théâtre Objet Son

Une compagnie de recherche - création .....	p 30
Calendrier du projet artistique 22/25 .....	p 31
Bad Block - recherche création 22/24 .....	p 32
Les invité.es - recherche création participative 2023 .....	p 34
Anatomie - recherche création 23/25 .....	p 35
Documenter le travail > L'écho du circuit .....	p 36
Diffusion du répertoire / Reprise / Réseaux et partenaires .....	p 33
Sensibilisation des publics .....	p 34
Organigramme de la compagnie .....	p 38
Structuration / Ressources humaines / Sens, vision, valeurs / Décarbonons-nous ! .....	p 39

## ANNEXES

Diffusion par réseaux et labels - saisons 2018/2019 à 2022/2023 .....	p 41
Quelques articles dans la presse nationale et internationale .....	p 48



La compagnie La Boîte à sel soutient la recherche de la comédienne, autrice et metteuse en scène Céline Garnavault, en proposant des pièces visuelles, sonores et technologiques, à la frontière entre le théâtre, la marionnette contemporaine, les installations d'art et la musique.

En 2016, les explorations plastiques et musicales de Céline Garnavault rencontrent la pratique du créateur et plasticien sonore Thomas Sillard. Depuis, le duo développe un nouveau langage scénique : le théâtre d'objets sonores connecté(s).

Ensemble ils écrivent également des pièces de théâtre musical, proches de la comédie musicale et du théâtre burlesque, dans lesquelles le son est moteur, parfois même sujet du spectacle (Revers, Le Grand Chut.).

La Boîte à sel a été fondée à Bordeaux en octobre 2000. Depuis lors, dix-huit créations sont nées, parmi lesquelles des installations et des performances qui invitent tantôt le dessin (Galerie), tantôt le son et les nouvelles technologies (Icare in situ, Boomer, Expérience soundpainting) et des propositions au long cours impliquant les publics et leurs territoires (street art, livre, documentaires sonores, spectacle participatif).

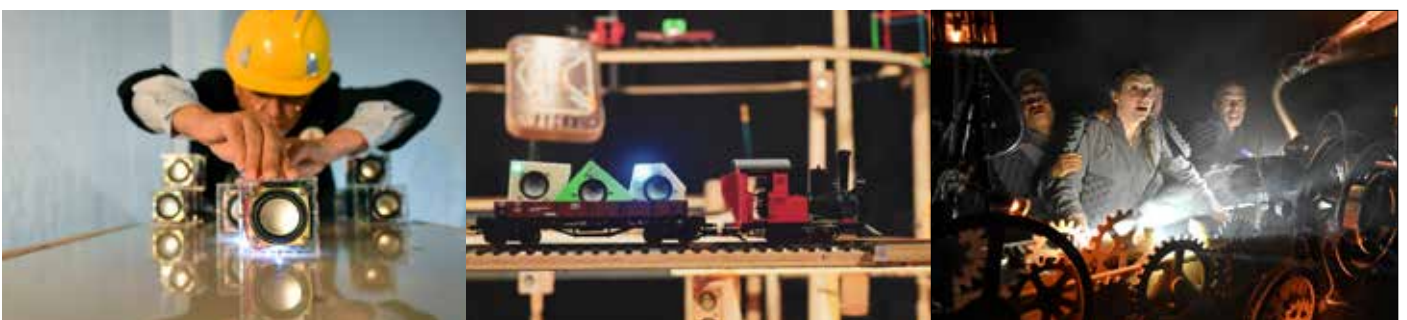
La compagnie collabore avec des artistes étrangers. Ses créations sont jouées en France et à l'international : Québec, Brésil, Inde, Belgique, Pays-bas, Bosnie Herzégovine, Suisse.

Elle fait tourner actuellement les spectacles Block, Le Grand Chut. et Track, tout en développant sa recherche-crédation avec les publics pour le projet ado-adultes Bad Block (2024).

Enfin elle mènera de janvier à juin 2023 le projet "Les invité.es" : des laboratoires de création partagés avec les habitants et les enfants de Tourvilles-sur-Arques en Seine Maritime, avec Dieppe maritime et la Scène Nationale de Dieppe.

La compagnie La Boîte à sel est conventionnée par le Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle Aquitaine et par la Ville de Bordeaux - Direction Générale des affaires culturelles et subventionnée au fonctionnement par la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Gironde.

Elle bénéficie pour ses projets de création du soutien régulier de l'OARA - Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'IDDAC - Agence Culturelle de la Gironde.



# Historique en images

Retrouvez l'ensemble de nos projets sur [cie-laboiteasel.com](http://cie-laboiteasel.com)



**L'écho du circuit- 2022**  
film documentaire de Luka Merlet retraçant la création de TRACK - dès 9 ans



**Track - 2021**  
objets connectés, petits trains & human beatbox- dès 3 ans



**Le Grand Chut- 2019**  
théâtre musical - polar sonore et fantastique - dès 6 ans



**Boomer- 2019**  
Installation sonore tout public dès 6 ans



**Block - 2018**  
théâtre d'objets sonores connectés - dès 3 ans



**Dans la cour - 2017**  
théâtre, musique et soundpainting - dès 6 ans



**Revers - 2016**  
comédie musicale de poche avec aussi du sport dedans dès 6 ans



**Galerie - 2015/17**  
rencontres et street art quartier Montanou à Agen



**Les fusées - 2015**  
théâtre à 360° et magie nouvelle - dès 6 ans



**Play - 2012**  
théâtre d'explorations plastiques - dès 2 ans



**Ita-Rose - 2009**  
théâtre et ombres - dès 8 ans



**L'horizon bleu - 2005**  
théâtre et illustrations - dès 8 ans

## *Où voir nos spectacles cette saison ?*

### **TRACK - création 2021**

#### **Objets connectés, petits trains et human beat box - tout public dès 3 ans**

- Du 16 au 18 sept 2022 > L'Antre Peaux / BOURGES (18)
- Du 6 au 9 oct 2022 > Scène Nationale de Bayonne / BOUCAU (64)
- Du 18 au 21 oct 2022 > Scène Nationale Tulle-Brive / BRIVE (19)
- Du 26 au 27 oct 2022 > "P'tits Cannes à You" / CANNES (06)
- Du 8 au 11 nov 2022 > "Les Minuscules", Le Canal / REDON (35)
- Du 21 au 26 nov 2022 > Théâtre en Dracénie / DRAGUIGNAN (83)
- Du 29 nov au 2 déc 2022 > Théâtre Durance / CHÂTEAU-ARNOUX (04)
- Du 6 au 8 déc 2022 > Théâtre de Grasse / GRASSE (06)
- Du 10 au 14 jan 2023 > Le Bateau Feu Scène nat / DUNKERQUE (59)
- Du 22 au 25 jan 2023 > Centre d'Animation Beaulieu / POITIERS (86)
- Du 5 au 10 fév 2023 > L'onde / VÉLIZY-VILLACOUBLAY (78)
- Du 16 fév au 5 mars 2023 > Le Théâtre Paris-Villette (TPV) / PARIS (75)
- Du 10 au 14 mars 2023 > Les Rotondes / LUXEMBOURG (L)
- Du 5 au 7 avril 23 > La Cour des 3 Coquins / CLERMONT-FERRAND (63)
- Du 14 au 17 avril 2023 > Centre des Arts / ENGHIEEN-LES-BAINS (95)
- Du 2 au 5 mai 2023 > L'entracte / SABLÉ-SUR-SARTHE (72)
- Du 15 au 27 mai 23 > Théâtre Antoine Vitez / IVRY-SUR-SEINE (94)
- Du 3 au 7 juin 2023 > Le Kiosque / MAYENNE (53)

### **BLOCK - création 2018**

#### **Théâtre d'objets sonores connectés - tout public dès 3 ans**

- Le 24 oct 2022 > Scène Nationale / CHÂTEAU-GONTIER (53)
- Le 26 oct 2022 > Le Forum / NIVILLAC (56)
- Du 8 au 10 nov 2022 > La Coupe d'Or Scène Nat/ ROCHEFORT (17)
- Du 22 au 25 nov 2022 > Théâtre du Vellein, Scène de la CAPI / VILLEFONTAINE (38)
- Du 8 au 10 déc 2022 > Théâtre du Chevalet / NOYON (60)
- Du 15 au 17 déc 22 > Dieppe Scène Nationale, Le Drakkar / DIEPPE (76)
- Du 19 au 23 janv 2023 > Salle du Lignon / VERNIER (Suisse)
- Du 8 au 9 fév 2023 > La Comédie (CDN) / BÉTHUNE (62)
- Du 6 au 10 mars 2023 > Le Trident Scène nationale / CHERBOURG (50)
- Du 14 au 16 mars 2023 > Espace 93 / CLICHY-SOUS-BOIS (93)
- Du 23 au 25 mars 2023 > Théâtre de Rungis / RUNGIS (94)
- Du 4 au 5 avril 23 > Festival "En voiture Simone" / ST-JEAN-D'ILLAC (33)
- Du 7 au 10 avril 2023 > Salle Lagrange / LORMONT (33)
- Du 26 au 28 avril 2023 > Espace Treulon / BRUGES (33)
- Du 2 au 5 mai 2023 > La Loco / MEZIDON-CANON (14)

## Les artistes



### **Céline Garnavault / metteuse en scène, autrice, comédienne et marionnettiste.**

Comédienne formée à l'Académie du Théâtre de L'Union-Centre Dramatique National de Limoges, Céline Garnavault est depuis interprète dans les mises en scène de Silviu Purcarete, Xingjian Gao, Émilie Valantin, Philippe Labonne, Filip Forgeau, Marie Pierre Besanger, David Gauchard, Frédéric Maragnani, Hala Ghosn et Dinaïg Stall.

En 2000 elle crée à Bordeaux la compagnie La Boîte à sel pour laquelle elle met en scène et interprète à ce jour seize spectacles de théâtre d'explorations plastiques, sonores et musicales.

Elle continue à se former aux médiums plastiques, notamment auprès de Philippe Genty (théâtre visuel et marionnette), de Christian Carrignon (théâtre d'objet) et de Fabrizio Montecchi (théâtre d'ombre contemporain).

Elle intègre en 2003 le collectif La Poursuite-Makizart pour co-écrire et jouer les pièces mises en scène par Hala Ghosn : « Beyrouth Adrenaline » (Hayes&Lansman2008), « Apprivoiser La Panthère » (Hayes&Lansman 2012), « Les Primitifs » (création 2014).

Elle est également autrice de chansons (sélectionnée aux rencontres d'Astafort en 2006) et du livre « Les petites reines de Bordeaux » (Sangam 2010).

En 2009, elle collabore à la mise en scène des créations de la metteuse en scène et marionnettiste Dinaïg Stall : « Trois petites notes » et « 2h14 ». Complicité importante puisqu'elle débute ses créations au Québec où réside celle-ci désormais en tant qu'enseignante et coordinatrice du DESS de théâtre de marionnette contemporain de L'UQAM de Montréal.

En 2016, pour la Cie Née d'un doute elle met en scène la création de cirque « Orikai », et se tourne vers le street art et l'art contemporain pour imaginer avec la plasticienne Rouge un projet autour du portrait et de la communauté à Agen.

Depuis sa rencontre en 2015 avec le plasticien sonore Thomas Sillard, elle s'intéresse aux installations sonores, aux capteurs et aux objets connectés qui font partie de ses créations.

Tout en menant ses créations au sein de La Boîte à sel, elle collabore avec Hala Ghosn et le collectif «La Poursuite», et avec Arnaud le Gouëfflec et le Collectif brestois Studio et avec la peintre et plasticienne Rouge Hartley.

Depuis 2018, elle enseigne le théâtre d'ombres contemporain aux étudiants en arts du spectacle de l'Université Bordeaux Montaigne.

Engagée dans la reconnaissance et la réflexion pour la création pour l'enfance, elle s'investit depuis janvier 2017 au sein du Conseil d'administration de l'association Scène d'enfance - Assitej France .





## Thomas Sillard / créateur son et plasticien sonore

Thomas Sillard s'est formé à l'Ecole de L'Image et du Son d'Angoulême. Il a d'abord travaillé en qualité de chef opérateur du Son pour la télévision (1996 à 1998 et 2001). En 1997 et 1998, il part au Burkina Faso occuper le poste de Régisseur Général du Centre Culturel français Georges Méliès de Ouagadougou.

De retour en France, il se consacre à la création sonore, et conçoit des bandes son pour le théâtre et la danse, notamment pour Claire Lasne-Darcueil, Richard Sammut, Alexandre Doublet, La Compagnie TOC-Mirabelle Rousseau, Thomas Condemine, Dinaïg Stall, Charlotte Gosselin, et notamment Et notamment avec la compagnie La Cavale pour laquelle il écrit le son de «Suite», «Oscillare» et crée un dispositif scénographique et sonore pour «Au delà de la vue d'ici» - 2021.

En parallèle, il se forme aux arts numériques et à la programmation à l'IRCAM (Institut de Recherche et Coordination Acoustique Musique), à l'ISTS Avignon (Institut Supérieur des Techniques du Spectacle), et à l'ENSCI (école nationale supérieure de création industrielle).

Passionné du rapport entre le son, l'image, et l'interactivité, il entreprend un travail de recherche qui le mène à concevoir l'univers visuel de spectacles, puis à créer une performance, "syn-aisthesis" au local du Centre Dramatique Poitou-Charentes en avril 2009, dont un extrait a été joué dans le spectacle «Tout le monde ne peut pas s'appeler Durand» de Claire Lasne-Darcueil au Théâtre Auditorium de Poitiers (T.A.P) les 13 et 14 octobre 2010.

En 2012, son film documentaire pour l'Orchestre Poitou-Charentes sur une création du compositeur Ramon Lazcano est sélectionné au festival du Film d'éducation 2012.

La même année, il crée à la Maison du comédien, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, les trois volets de l'installation ICARE in situ (Expérience immersive et interactive) : « Le labyrinthe », « L'envol », « La chute ».

Il enseigne en qualité d'ingénieur du son pour le master documentaire de création à l'Université de Poitiers. (CREADOC)

Depuis 2015, il développe des scénographies et des dispositifs sonores inédits avec Céline Garnavaut de la Cie La Boîte à sel : « Les fusées » 2015, « Revers » 2017, « Block » 2018, « Le Grand Chut. » 2019, «Track» 2021 et une recherche spécifique au long court «Théâtre Objet son».

Depuis 2017, Il collabore avec l'artiste plasticienne Rouge Hartley et développe pour ses installations des dispositifs et des créations sonores : « Container » - Agora, Biennale de l'architecture de Bordeaux, septembre 2017, « Le monde d'hier » - expo «Légendes urbaines» Base sous-marine, Bordeaux, été 2019, « Les Anthésités » - Cité du vin de Bordeaux, printemps 2021.

# Démarche artistique de la compagnie

La Compagnie La Boîte à sel cherche à créer des dispositifs de représentation offrant des expériences sensorielles qui permettent aux spectateur.trice.s de se transporter dans ses créations. Nous imaginons pour cela des formes ouvertes – transversales au théâtre, à la musique, à la marionnette et arts associés – et construites comme des parcours pour les projections et l’imaginaire du public.

Dans nos créations le son est moteur de jeu, il est une matière concrète au même titre que les objets et les matériaux avec lesquels sont construits nos univers plastiques. Dans cette démarche, nous faisons appel à la technologie pour inventer nos propres outils au service de la dramaturgie.

Pour que le son soit palpable, manipulable – à la manière d’une unité d’un jeu de construction - Thomas Sillard, plasticien sonore, a développé en 2017 un système d’objets connectés qui tiennent dans la main : des hauts-parleurs sans fils qui réagissent aux mouvements, dont la première génération a donné lieu au spectacle «Block» avec un dispositif composé de 60 de ces objets.

En 2021, pour le spectacle «Track», il a ensuite développé une seconde génération de modules sonores intelligents, à partir d’une nouvelle programmation, permettant cette fois la multi-diffusion en direct de la voix de l’interprète human beatbox : L.O.S.

Cette invention née de la rencontre entre la pratique de marionnettiste de Céline Garnavault et celle de créateur sonore de Thomas a ouvert la voie à un nouveau langage, en constant développement, que nous appelons « théâtre d’objets sonores connecté(s)» et qui est aujourd’hui l’axe principal de nos recherches et la spécificité de la compagnie.

La «connection» fait référence ici à ce qui se tisse entre les objets et l’imaginaire des humains mais aussi au jeu et à la relation, qui sont des thématiques centrales pour la compagnie. Nos blocks sont des outils de diffusion sonore sans fils et pilotés en réseau local. Si innovation il y a, ce n’est pas tant dans la technologie que dans l’utilisation de ces outils comme source d’invention pour ce nouveau langage scénique que nous déployons.

«Bad Block» est le prolongement de cette recherche, cette fois à l’adresse d’un public d’adultes et d’adolescent.es et dans un format privilégiant l’immersion, l’interaction et l’expérience sensorielle.

L’adresse aux publics - qu’ils soit constitué d’adultes ou d’enfants - est pour nous un enjeu essentiel. Elle est intégrée dans la dramaturgie et interrogée constamment afin de révéler cet espace de créativité qui se situe entre la salle et le plateau et de proposer au public de « se déplacer » dans le spectacle pour en devenir en quelque sorte le « co-rêveur ». Nous inventons donc des formes « tout public », au sens littéral : pour tous les publics. Cela implique de les rencontrer au fur et à mesure du processus et d’échanger avec eux, sans jamais faire l’économie de l’exigence, de la recherche et du renouvellement formel.

Nous défendons l’idée que l’innovation et le renouvellement des formes artistiques doivent être accessibles et partagés par tous les publics dès le plus jeune âge, tout comme par les personnes les plus éloignées de l’offre culturelle. C’est pourquoi une grande partie de nos spectacles sont conçus comme des dispositifs autonomes qui peuvent jouer aussi bien sur des grandes scènes de théâtre que dans des salles des fêtes de communes ou de quartiers.

On retrouve souvent dans nos spectacles la question de la « maîtrise » et « la non- maîtrise» qui mettent en regard le rapport de l’enfant et de l’adulte à un monde dont il ne contrôle pas grand chose, et celui de l’interprète qui se retrouve confronté lui aussi au plateau, à un monde qui lui résiste avec des éléments aussi aléatoires que les médiums marionnettiques, plastiques et sonores (formes, figurines, objets connectés, ombres, matières, capteurs, machines) et le public.

Nous aimons transposer cette problématique en scène et dire : non, on ne maîtrise pas tout, mais on est, on vit, on joue, on existe, on fabrique, on se grandit en embrassant cette inconstance, ce trouble et cette part si aléatoire de la vie.

# Travailler sur l'expérience

Par Céline Garnavault, metteuse en scène de la compagnie la Boite à sel

Explorer le champ des possibles de l'inattendu, de ce qui surgit, de la résistance des choses et du monde. C'est ce qui traverse ma démarche et ce qui m'allume en tant qu'artiste : mettre en jeu ces moments où rien ne se passe comme prévu qui nous invitent à nous déplacer, à re-poser notre regard, à coexister différemment avec les choses et les autres et à réinterroger notre présence et notre relation au monde constamment. Ces sujets nourrissent très concrètement mon processus créatif et notre pratique partagée avec le créateur et plasticien sonore Thomas Sillard.

Les dispositifs que nous inventons avec Thomas Sillard, (Les fusées, Block, Track, Bad Block) sont issus de rêves, d'intuitions et de concepts qui passent par une matérialisation et une mise en jeu très concrète. Notre démarche est empirique, nous faisons confiance à ce processus de l'expérimentation et à de longs temps de maturation pour laisser surgir les trouvailles et le(s) sens.

Il s'avère que très rapidement dans le processus créatif, les dispositifs inventés nous résistent et nous dépassent. Ils nous invitent à nous surpasser techniquement et artistiquement - dans notre volonté toute humaine de vouloir maîtriser notre œuvre - mais encore plus à nous déplacer en nous forçant à accepter une part de mystère, d'aléatoire et donc d'impuissance.

Ainsi ces dispositifs transforment l'enjeu même de notre volonté de faire spectacle, de faire expression, de raconter. Car les formes que nous proposons sont toujours des surprises pour nous, nous savons où elles commencent mais jamais vraiment où elles se termineront, ni si nous parviendrons à nos fins. Et quand bien même le projet est né et proposé aux publics, il reste toujours une part d'aléatoire et de résistance de nos dispositifs qui nous maintient dans une forme de souplesse et de disponibilité constante pour faire face et faire art avec l'imprévu.

Nous inventons des univers, des microcosmes qui prennent leur autonomie. Nous leur prêtons une vie propre et une intention. En retour ces objets et ces mondes animent les humains qui les côtoient en scène et - c'est notre souhait en tout cas - les publics enfants et adultes.

Le rapport à la notion de représentation s'en trouve de fait constamment questionné : nous avons besoin d'inclure le public au plus proche de cet enjeu, de travailler sur l'expérience, les sens, les sensations, la proximité, et de proposer, avec nos spectacles et nos dispositifs, des mises en relation renouvelées et des temps étendus de rencontre et d'échanges.

## Statut de l'interprète

La place de l'interprète est questionnée à chaque création. Elle se développe et se précise au plateau en expérimentant différents types de relation avec le(s) médium(s) choisi(s).

C'est par la mise en jeu des matériaux (son, objet, matière), que des particularités essentielles à leur compréhension apparaissent - qualités physiques, rythmes, dynamiques, manipulation (ou non-manipulation), contraintes, etc... - et définissent, touche par touche, le statut de l'interprète et les règles du jeu du dispositif.

Nous invitons également des collaborateurs extérieurs (danse, marionnette, cirque, théâtre, arts plastiques) à des temps de résidences, pour déplacer notre regard sur les possibilités de jeu et réinterroger le cadre.

# L'animation

La compagnie La Boîte à sel mène un projet tout entier traversé par la question de l'animation, c'est à dire par le fait de «donner vie» à *et de considérer ce qu'il y a de potentiellement déjà animé dans tout ce qui nous entoure.*\*

Comme l'explique la chercheuse Emma Merabet \*\* *cela implique de décentrer l'humain et d'interroger les frontières et les catégories spontanément admises pour déceler le vivant et le sensible et comprendre les conditions de leur apparition.*

Cette réflexion sur les modalités de coexistences et de relations entre les objets et les humains se traduit par l'invention d'outils-objets et de scénographies- installations vivantes qui constituent des mondes à part. Ces mondes, ces microcosmes, nous leur prêtons une autonomie et nous nous mettons à l'écoute des réseaux et des associations (notamment de sens) qui se tissent entre l'imaginaire de chacun.e (artistes, spectateur·ices) et les objets (y compris les accidents produits par les technologies utilisées).

*La question de l'intentionnalité est centrale, parce que si les objets n'ont pas d'intention, ils contreviennent souvent à l'intentionnalité humaine à leur endroit, et c'est justement dans ce régime particulier d'attention aux objets que s'élabore toute la poésie de la compagnie.*

De par ma pratique de comédienne- marionnettiste, je place l'expérimentation de la matière au centre de ma démarche de recherche - création. Si cette démarche nécessite des temps de documentation et des rencontres avec des artistes et des chercheurs, l'essentiel se déroule au plateau sous la forme d'un laboratoire du concret.

Ce processus empirique laisse en effet beaucoup de place à des expériences très concrètes, figuratives, à la matière, à l'accident et à la remise en jeu des cadres, ce qui me permet d'aller vers une plus grande liberté de forme et de propos.

Ces dispositifs viennent également interroger les modalités et les formats d'écriture : la question de l'interaction modifie les codes de la narration linéaire, l'immersion fait appel au sensoriel et à de nouvelles modalités dramaturgiques à inventer, enfin ces dispositifs permettent de déployer des compositions formelles rythmiques et sonores qui ne sont pas guidées uniquement par le moteur narratif et déploient une poésie de l'installation.

Ma recherche - création est volontairement en interaction avec les publics dans une démarche de co-construction qui me pousse continuellement à interroger et à renouveler les formes et les enjeux de la représentation, comme en témoigne le projet «Bab Block».

Au cours des laboratoires «Bad Block» - menés en amont du projet de création prévu fin 2024 - les adultes et les adolescents sont invité·es à prendre part au processus lors d'expérimentations concrètes de notre dispositif et à questionner avec nous les enjeux de l'expérience sensorielle, immersive et interactive qui leur est proposée, ainsi que le sens même de cette invitation. Ce sont ces cochercheur·euses qui font émerger à nos côtés des directions inattendues et viennent ouvrir le sens.

Cette recherche - création autour de l'animation et des différents régimes de relation et d'attention qu'elle induit nourrit notre adresse aux publics enfants, adolescents et adultes, tout comme l'implication des publics lors de nos laboratoires nous décentre et vient en retour alimenter nos axes de recherche.

\* Les segments en italique sont issus d'une correspondance privée avec ma collaboratrice et amie Dinaïg Stall

\*\* Emma Merabet «Cartographie de l'animation» (revue Corps Objet Image 3)

# Le théâtre d'objets sonores connectés - un langage scénique innovant et inédit , par Céline Garnavault.

Je suis très sensible à tous les arts qui mettent en jeu les objets, la matière, les marionnettes etc... L'art brut me bouleverse, certaines installations d'art contemporain également. La matière et les objets sont pour moi une source d'inspiration infinie : j'ai toujours envie de jouer avec eux, de les «essayer», de les confronter et de voir comment ils vivent ensemble, c'est un désir irréprensible que je satisfais à chaque création avec beaucoup de plaisir.

Qu'il s'agisse de matières comme les couvertures de survie dans *Les fusées*, du ruban dans *Play*, des figures de papier et d'ombres dans *Ita-Rose*, des oeuvres de Rouge Hartley pour *Anaglyphe* ou des différents objets sonores connectés de *Block*, *Track*, *Bad block* et *Anatomie*, je travaille sur l'espace entre la matière et l'interprète, afin de provoquer chez le public un déplacement.

Ce qui m'attire dans ce travail particulier qui place le matériau – physique et/ou sonore – au centre du dispositif, c'est que ce matériau résiste justement, il n'est jamais là où on l'attend et force la souplesse, l'écoute et le rebond. Emmanuelle Ebel parle de cette résistance à propos des travaux de Johann Le Guillerm, de Pierre Meunier, et du duo formé par Martin Zimmermann et Dimitri De Perrot :

**« Ces artistes expérimentent des chemins de traverse de la création scénique qui supposent une impossibilité de fait à classer ces représentations dans une discipline artistique prédéfinie. Or, ces spectacles ont en commun de prendre appui sur la capacité de résistance de l'objet et sur la nécessité d'une confrontation qu'il instaure par rapport au créateur comme au spectateur pour faire émerger une esthétique du déplacement des repères et une réappropriation du monde. » Emmanuelle Ebel - *L'objet comme objection, ou l'insoumission des artefacts* - Revue Agön 2011 - N°4**

Les outils technologiques que nous développons avec Thomas Sillard viennent répondre à un besoin spécifique d'écriture avec un son multispécialisé envisagé comme une matière physique, qui soit à la fois moteur de jeu et scénographie agissante : un son-objet, acteur, paysage etc...

Dans l'écriture traditionnelle du son dans un spectacle, on installe un espace stéréophonique - ou plus complexe - avec des enceintes qui permettent de créer un espace sonore. On fait par exemple passer les sons d'une enceinte à une autre pour créer un mouvement et spatialiser.

Dans notre recherche, ce sont les enceintes elles-mêmes (nos objets connectés) qui se démultiplient et diffusent des sons - tous différents et identifiables dans l'espace - pour construire des images et des dramaturgies sonores (*Block*). Il peuvent également être mis en mouvement (sur les circuits de train de *Track*), afin que les sons se déplacent concrètement et physiquement dans l'espace, à proximité du public, et qu'un récit émerge de cette mise en orbite. Ou bien, ils sont posés directement dans les mains du public, - comme par exemple dans la recherche autour de *Bad Block* - lui proposant d'appréhender une autre façon de se mettre à l'écoute et d'entrer en relation avec les objets-sons. Tout en étant immergé dans la dramaturgie, voire en y participant puisque ces objets interactifs réagissent aux mouvements.

Ce matériau singulier se pratique également avec la conscience de ses limites : l'aléatoire, le bug, la durée de vie, l'énergie ; bref, tout ce qui rend cette matière vivante et donc potentiellement résistante. On est, en ce sens, très proche du théâtre d'objets et de la marionnette contemporaine. Et comme dans la marionnette contemporaine, ce qui demeure central dans notre recherche, c'est que ce matériau est toujours mis en jeu par et pour l'humain, qu'il soit en scène ou spectateur, notre langage surgit de cette rencontre, de ces frottements, de ces liens qui se nouent et qui sont une grande force poétique.

Nos objets-sons constituent donc un matériau performatif qui se travaille avec ses infinies possibilités, et proposent un nouveau langage scénique innovant et complètement inédit dans le répertoire théâtral contemporain.

# Processus de création et d'écriture

Par Céline Garnavault, metteuse en scène de la compagnie la Boite à sel

J'invente des formes sonores, visuelles et technologiques. Dans ces créations, je rassemble plusieurs médiums : le théâtre d'objets et de matière, la création sonore, la musique live et la technologie au service de l'ensemble.

Les recherches que je mène au plateau autour de ces éléments - principalement par improvisations et frictions entre les différents langages - génèrent un ensemble de séquences, ou tableaux. Je travaille ensuite à l'agencement de ces séquences qui sont articulées - non pas par l'autorité d'une narration a priori qui viendrait imposer tel ou tel récit - mais avec un dosage entre le fil narratif et le collage. Dans ma démarche c'est la matière - qui n'est pas toujours obéissante - qui fait autorité. Cela vaut aussi bien pour les objets que pour la technologie d'ailleurs.

Cet agencement de séquences est directement relié à la notion de parcours et d'expérience des spectateurs. Je dessine un chemin pour l'ouïe et le regard : je définis ce que je veux qu'ils regardent - mais pas ce que je veux qu'ils voient - et là où je veux qu'ils écoutent - mais pas ce que je veux qu'ils entendent. Je leur donne en quelque sorte un plan pour se repérer à l'intérieur de l'œuvre, je les guide.

Dans les formes que je propose, le spectateur est dispensé de la nécessité d'une logique narrative. Il est simplement invité à cheminer. Ce sont les médiums eux-mêmes qui transportent et font office de véhicule pour le spectateur .

Pour ce faire, je balise le parcours en créant des focus et des plans précis, au sens cinématographique. Ces repères, ces focus, génèrent leur propres narrations et fictions. Je m'embarrasse rarement de la transition, j'ai plutôt une pratique de l'ellipse et de la juxtaposition. Je travaille par association libre sans me perdre dans le surréalisme, car ce qui m'intéresse c'est la jubilation et la liberté qui explosent soudain quand un collage est réussi. Cela rejoint la logique des enfants qui, dans leurs jeux ou leurs récits, s'exemptent de toutes contraintes pour déplier leur propre logique et sont en cela des créateurs inspirants.

L'écriture sonore et le théâtre d'objets ont en commun de s'appuyer énormément sur les ellipses et de basculer aisément dans des unités de temps et de lieux différents. En ce sens je ne force rien, au contraire, bien souvent dans le processus, je laisse advenir. C'est d'ailleurs là, dans la liberté qui s'impose, dans la résistance que je rencontre et le déplacement que ça induit, que se précise le cœur de ma démarche. Aujourd'hui cette méthode de travail m'est essentielle car j'ai pu vérifier qu'elle produit un dépassement qui m'autorise un incessant contact avec l'inattendu et m'offre un renouvellement continu.

Le fil narratif est souvent pris en charge par la présence de l'interprète au plateau. C'est à dire que son parcours de personnage - en relation avec les objets et leur microcosme - agit comme un référent pour le public. Sa sincérité totale, son obstination dans une quête de compréhension et une tentative d'organisation du monde, les conflits que cela engendre, ses difficultés, sa volonté de maîtrise et la résistance des choses, c'est cela ce que je veux mettre en perspective pour le public.

Aussi, on peut dire que dans mes spectacles les objets, le son et l'humain se partagent la responsabilité de l'histoire.



BILAN DES ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE  
2018 /2021

# Aperçu général des activités de la compagnie

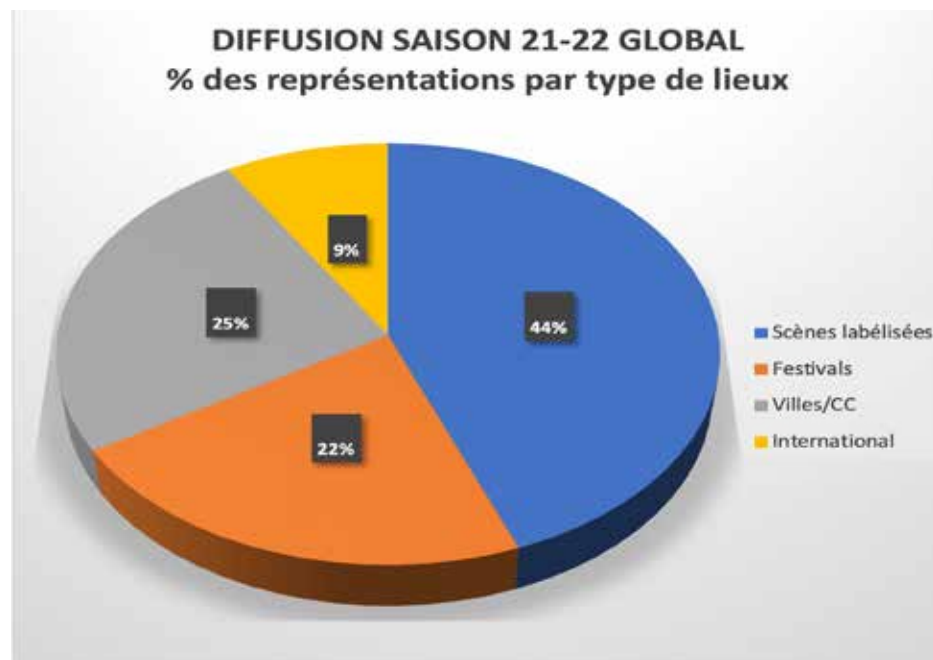
## Évolution de la diffusion par saisons (depuis 2018)

Saison 21/22 > 238 représentations (CDN, SN, S.Conv, villes)

Saison 20/21 > 188 représentations (SN, S.Conv, villes)

Saison 19/20 > 130 représentations (S.Conv, villes)

Saison 18/19 > 97 représentations (S.Conv, villes)



## Presse

Télérama  
La Scène  
Théâtre(s)  
Le Piccolo  
Times of India  
India Today  
Theater Krant - Pays Bas

## Réseaux

Céline Garnavault est :

Membre du CA de Scènes d'enfance - Assitej France, ex vice-présidente, et bénévole très investie, que ce soit pour animer les «mardi en chantier», pour «Avignons enfants à l'honneur», ou dans le groupe de travail «recherche» de l'association.

Invitée avec différents artistes et opérateurs dans la réflexion pour la naissance d'une plateforme de réflexion régionale autour du spectacle vivant et du jeune public initiée par la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Initiatrice - avec d'autres artistes et Themaa - d'une réflexion pour une plateforme Arts de la marionnette en Nouvelle Aquitaine.

Enseignante en théâtre d'ombre contemporain à l'Université de Bordeaux Montaigne depuis 2018.

Intervenante pour des tables rondes et des conférences en France : festival «Théâtre à tout âge» de Quimper, festival «Momix», Journée EAC Nouvelle Aquitaine au Carré Colonnes, table-ronde Arts et numériques «festival teckart» Marmande ; et à l'international : table ronde internationale Teatroskop au «Mess festival» de Sarajevo, Conférence au festival «Coups de théâtre» à Montréal, au «Carrefour international du théâtre» à Québec etc...



# Rayonnement 2018 - 2019 - 2020 - 2021

## Diffusion par spectacles

*Track* - 2021 > 120 représentations projetées saison 21/22 ( CDN, SN, S Conv, Villes, festivals)

*Le Grand Chut.* - 2019 > 47 représentations au total d'ici fin saison 21/22 (SN, S.Conv, villes, festivals)

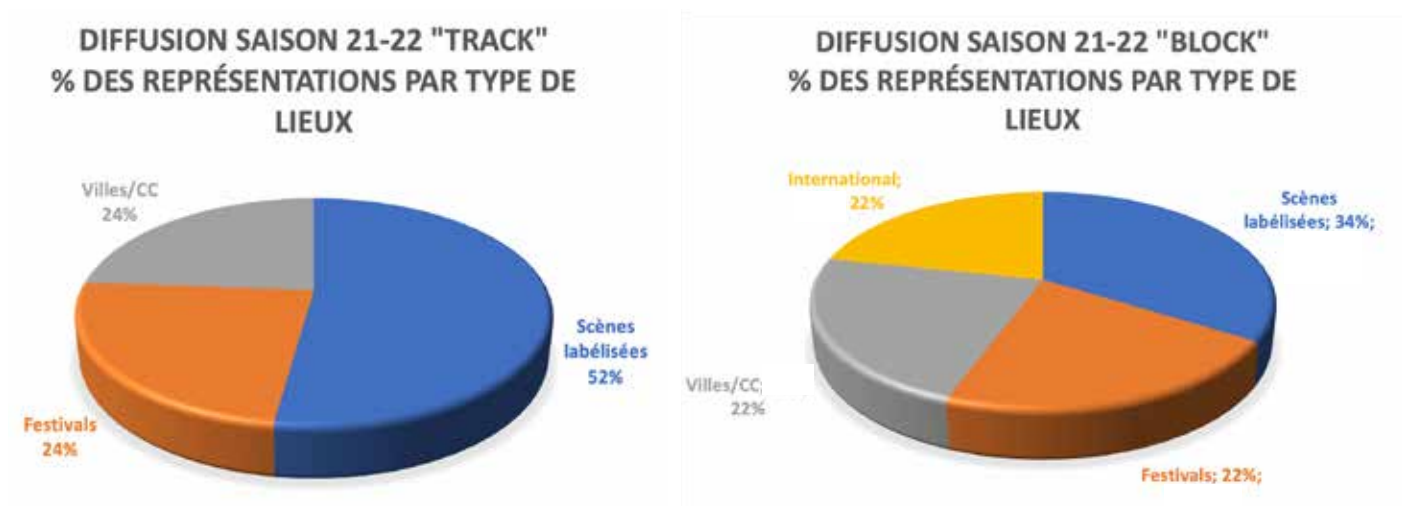
*Block* - 2018 > 290 représ. au total d'ici fin saison 21/22 (international, CDN, SN, S.Conv, villes)

*Revers* - 2017 > 17 représentations (S.Conv, villes)

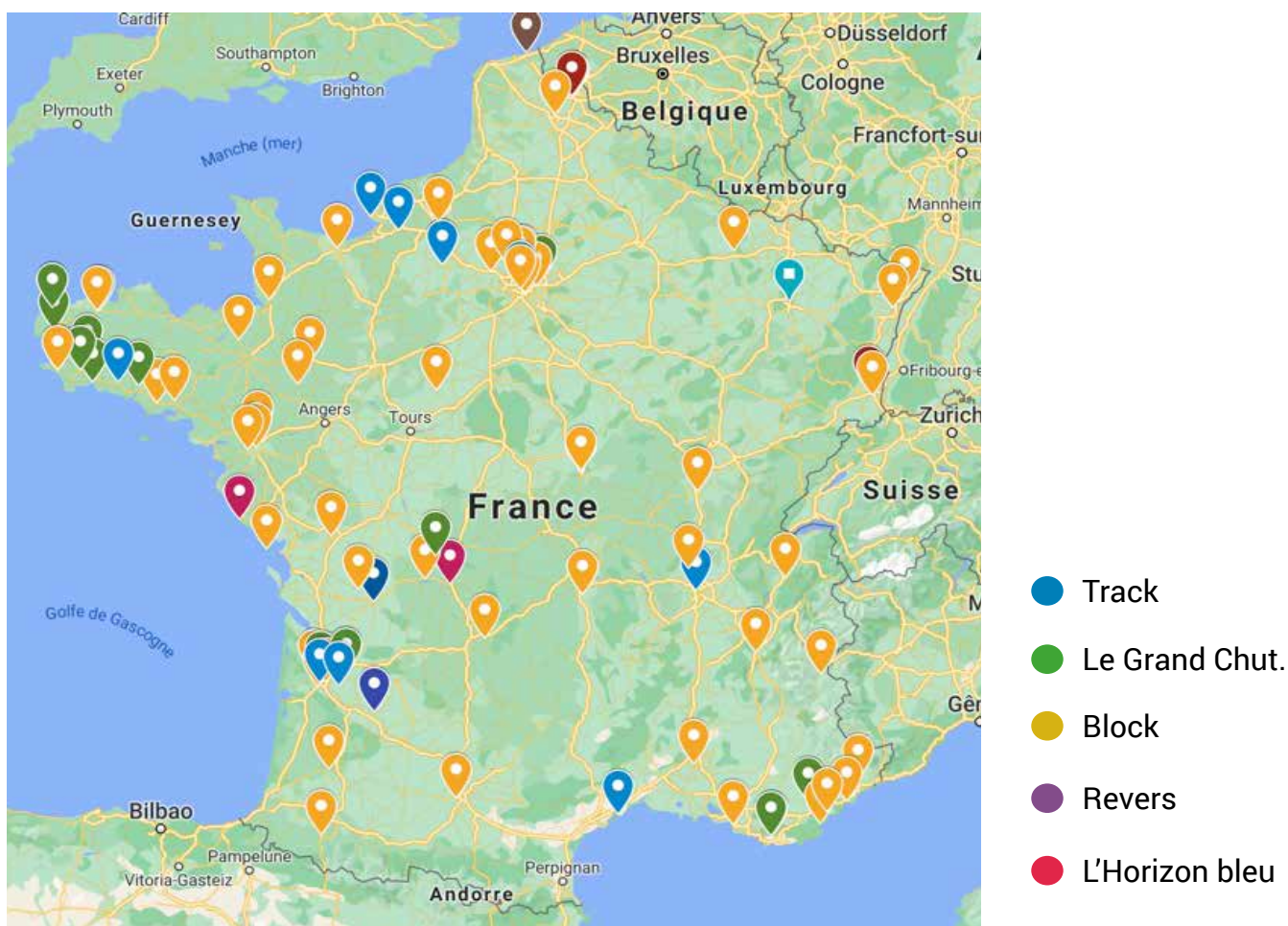
*Les fusées* - 2015 > 42 représentations (SN, S.Conv, villes, international)

*Play* - 2012 > 220 représentations (SN, S.Conv, villes, international)

*Taal theater* \* - 2009 > 10 ème édition en 2022 (Pays-bas) \* plus d'infos p14 et p 38



## Rayonnement des spectacles de la compagnie en France



# International

Québec, Brésil, Pays-Bas, Belgique, Inde, Bosnie-Herzégovine, Suisse, Turquie, Roumanie, Bulgarie...

Le Québec a été le point de départ du développement international de la compagnie : en mai 2012 Céline Garnavault, la marionnettiste Dinaïg Stall et le musicien Kim Giani, sont sélectionnés par le festival «Petits Bonheurs» de Montréal pour une résidence de création de deux semaines du spectacle *Play* au Théâtre le Carroussel. Dans le cadre de leur présence, ils donnent des ateliers avec le festival des arts de la marionnette *Casteliers* et nouent des liens importants avec de nombreux professionnels.

Suite à sa création fin 2012, *Play* est présenté dans plusieurs festivals jeune public en France. c'est ainsi qu'il est découvert par des délégations de programmateurs étrangers. En 2014, Il est invité au Brésil par le «Fil festival» à Rio de Janeiro et le «Tic festival» à Fortaleza.

En 2015, il joue à La Haye, aux Pays-bas pour le festival «De betovering» où il remporte 4 étoiles dans le journal culturel national *theaterkrank*, mais aussi en Belgique à Charleroi pour le festival « Pépites L'art et les tout petits» et à Courtrai pour le festival «Spinrag».

**La compagnie décide à partir de 2014 de travailler à une stratégie de développement international, qui s'appuie sur sa relation forte avec le Québec, en organisant systématiquement des labos de recherche associant artistes français et québécois :**



Darko Japelj, Céline Garnavault et Karine Sauvé lors de la résidence des fusées dans une école de Montréal

En mai 2015 : pour le spectacle *Les Fusées*, avec le performer croate Darko Japelj, la comédienne Maïa Ricaud, la marionnettiste Dinaïg Stall - désormais enseignante chercheuse et coordinatrice du DESS de théâtre de marionnette contemporain de L'UQAM à Montréal, et l'artiste comédienne plasticienne et musicienne québécoise Karine Sauvé (*compagnie Mammifères*).

Après ce labo, le spectacle *Play* tourne au Québec pour le festival «Petits Bonheurs» à Montréal et à Sherbrooke ainsi qu'au Théâtre jeunesse Les gros Becs de Québec.

En avril 2016 : pour le spectacle *Block*, à l'Université de Québec puis à la caserne Ex Machina de Robert Lepage en collaboration avec le théâtre jeunesse Les Gros Becs de Québec.

La compagnie travaille aux côtés du compositeur québécois Frédéric Lebrasseur, de la compagnie jeune public *Les Incomplètes*, mais également avec l'architecte Erick Rivard et l'urbaniste Nathalie Prudhomme, autour de son projet «La ville imagée par l'enfant».



Céline Garnavault et Frédéric Lebrasseur en balade à Québec avec l'urbaniste Erick Rivard autour de la place de l'enfant dans la ville



◀ Documentaire de 6 minutes sur la première résidence de recherche de BLOCK au Québec - Mai 2016 (cliquez sur l'image pour activer le lien)

En novembre et décembre 2016 *Play* part en Inde, invité à New Dehli. par le Festival international « Janeshbachpan » et le festival jeune public « Tifli ». Il part ensuite à Bombay et à Hyderabad. Durant cette tournée, Céline Garnavault participe à des rencontres professionnelles, donne des ateliers et est invitée à une conférence de presse nationale. Des articles et une interview paraissent à cette occasion dans la presse nationale indienne notamment dans «Times of India».



*Rencontre professionnelle lors du festival international Janeshbachpan de New dehli - novembre 2016*

En 2017, le festival «Spinrag» de Coutrai en Belgique, accueille à nouveau la compagnie avec le spectacle *Les fusées*.



En novembre 2019, *Block* est invité à la 59ème édition du prestigieux «Mess festival» de Sarajevo en Bosnie-Herzégovine. Céline Garnavault y intervient lors de la table ronde internationale initiée par le programme teatroskop de l'Institut Français, autour du théâtre jeune public en Europe. (photo ci-contre)

En 2022 c'est pour une tournée en Suisse que le spectacle *Block* est invité, tandis que TRACK jouera au Luxembourg.

Pour 2022 et 2023, la compagnie prépare un projet avec l'Alliance française d'Amsterdam, avec un.e auteur.trice français.e de théâtre contemporain, et un.e auteur.trice de livres jeunesse. Ce projet vient rejoindre la démarche de «Taal theater», initiée et portée par le comédien Jérôme Thibault en 2009 et qui se reconduit presque chaque année depuis, avec la création de dix

formes courtes en langue française avec des élèves de différents collèges et lycées des Pays-Bas.



◀ Journal vidéo du festival «Mess» de Sarajevo Octobre 2019 (cliquez sur l'image pour activer le lien)

## Bilan 2018-2020

En 2018, a eu lieu la **création de «Block»**. Ce spectacle bénéficie d'une importante diffusion : 290 représentations seront comptabilisées à la fin de la saison 21/22 (sans compter les 140 représentations annulées par la pandémie de COVID 19). «Block» a remporté un succès critique indéniable (La Scène, Théâtre(s), Télérama etc...). Il a permis à la compagnie de faire connaître sa **démarche spécifique théâtre objet son**, et d'élargir son réseau de diffusion notamment dans celui des scènes labellisées et à l'international.

En 2018 et 2019, La Boîte à sel et Très Tôt Théâtre - Scène conventionnée de Quimper, ont partagé un grand projet artistique et participatif autour du son qui a abouti en mai 2019 à la **création du polar sonore et fantastique : «Le Grand Chut.»**. Le spectacle a été joué 17 fois en Finistère en mai 2019 et continue depuis sa diffusion notamment en Région Parisienne, en Nouvelle Aquitaine, en Bretagne et en région PACA. Il comptabilisera 47 représentations à la fin de la saison 21/22 (sans compter les 23 représentations annulées par la pandémie de COVID 19).

En février 2019, **création de «Boomer», une installation sonore technologique et immersive pour le tout public**, conçue par Céline Garnavault et Thomas Sillard et dont la composition musicale a été confiée - pour le premier volet - au compositeur québécois Frédéric Lebrasseur. Cette installation a joué 26 fois au total lors du festival « Momix 2019 » et de l'ouverture de Saison 2019 de Très Tôt Théâtre à Quimper.

En février 2020, après un labo de recherche au Carré-Colonnes, Céline Garnavault a démarré avec le **bureau Hectores** le travail de **production de «Track»** : une production destinée à la petite enfance, innovante technologiquement et ambitieuse, qui réunit 17 coproducteurs.

Ce projet a notamment remporté les appels à projets de **La Couveuse - plateforme d'accompagnement des nouvelles écritures scéniques pour la petite enfance** porté par le Théâtre Nouvelle Génération - CDN de Lyon, le Théâtre Molière Sète - Scène nationale et le Théâtre Paris-Villette et l'appel à projet de **La Tribu - dispositif de coproduction jeune public en PACA**. Les premières résidences de création de «Track» ont débuté en 2020 et **la création aura lieu le 22 novembre 2021 à la Scène Nationale de Sète** : 106 représentations ont joué de fin novembre 2021 à juin 2022 en CDN, Scènes nationales, scènes conventionnées, festivals et villes de France.

Le projet **«Taal Theater»** a réuni en 2018 et 2019 plusieurs établissements scolaires des Pays-Bas pour les répétitions et représentations de plusieurs formes courtes de théâtre contemporain français mises en scène par le comédien Jérôme Thibault.

**Une collaboration importante avec l'artiste plasticienne Rouge Hartley** a débuté en 2016 lors du compagnonnage de la compagnie avec le Théâtre Ducourneau d'Agen, avec **«Galerie»**, (2016/2017) projet dans lequel le portrait académique et son collage dans l'espace du quartier sert de prétexte à la rencontre humaine et au recueil de témoignages. D'autres collaborations ont suivi pour son film **«Récoltes»** (2017) et ses installations : **«Container»** pour l'Agora, Biennale de l'architecture de Bordeaux (septembre 2017), **«Le monde d'hier»** lors de l'exposition *Légendes urbaines* à la Base sous-marine de Bordeaux (été 2019) et **«Les Anthéstéries»** pour l'exposition «Boire avec les Dieux» de la Cité du vin de Bordeaux (été 2021).

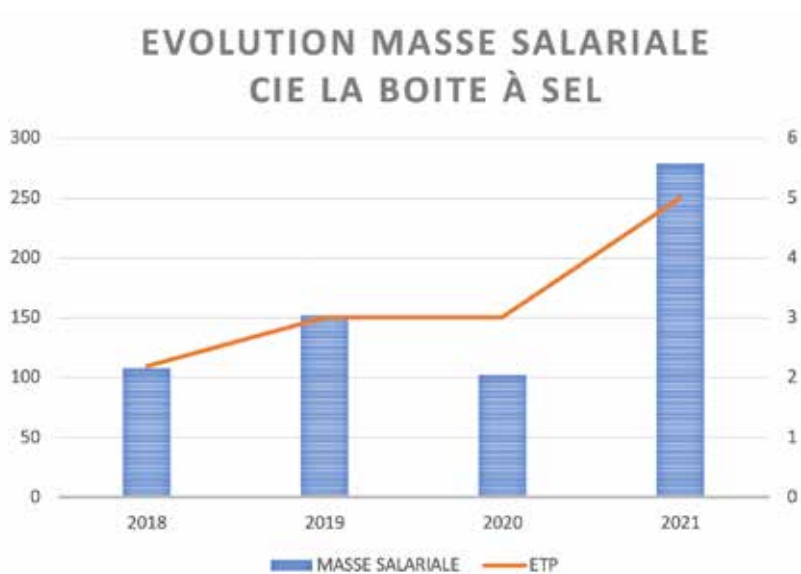
Enfin, l'année 2020 a été le point de départ d'une **démarche de recherche Théâtre Objet son**. Avec ce projet au long cours, Céline Garnavault et Thomas Sillard concrétisent leur positionnement en tant que **compagnie de recherche création, spécialisée dans un nouveau matériau performatif théâtral et sonore, et une technologie associée**, qui inscrit désormais la compagnie à une place inédite dans le répertoire théâtral contemporain.

## Structuration 2019/2021

De 2018 à 2021, la montée en puissance de la diffusion des spectacles de la compagnie et de ses productions a créé des besoins notamment en logistique, en régie technique générale et en conseil.

Nous avons fait le choix de répartir cette masse de travail sur différentes missions très spécifiques (rémunérées en intermittence pour la plupart) et de travailler en équipe lors de réunions bi-hebdomadaires en présentiel ou en visio.

Cette structuration efficace nous apporte beaucoup de sérénité, la force des compétences multiples des chargé.e.s de mission, des réflexions collectives, un recul essentiel sur le projet de compagnie, tant artistique, qu'économique ou en terme de management d'équipe et, enfin, un relai humain qui s'est révélé salvateur en temps de crise.



En tournée >>> CRÉATION 2021

**Déjà 110 représentations  
représentations !**

# TRACK

Théâtre d'objets connectés, petits trains et human beat box - TP dès 3 ans  
Céline Garnavault / Thomas Sillard / L.O.S

Théâtre d'objets sonores connecté(s) avec des petits trains et un interprète beatboxer, TRACK est une odyssee miniature extraordinaire. Voix, sonorisation et amplification deviennent en direct les passagers d'un réseau ferroviaire. Suivez ces modules de sons embarqués sur un circuit géant.

Dans TRACK, le comédien et beatboxer Laurent Duprat, dit L.O.S., utilise sa voix comme une boîte à rythme, et crée en direct un univers audio matérialisé par des boucles sonores embarqués sur des trains. Les trains se mettent en mouvement, embarquent à leur bord de petits modules de sons enregistrés. Signalisations, passages à niveau et barrières deviennent les métronomes hors-normes d'un théâtre d'objets sonores connectés.

L.O.S. évolue au milieu de ce réseau ferroviaire au plus près des spectateurs. Le voici à la fois chef de gare et passager, aiguilleur et aventurier. A capella et à dix doigts, ce géant délicat veille sur son monde minuscule.

Track : piste, voie, trajectoire, empreinte, impression, trace, morceau de musique, chemin de fer...

## DISTRIBUTION

Idée originale dispositif :

Céline Garnavault & Thomas Sillard

Dramaturgie & mise en scène : Céline Garnavault

Création sonore & objets connectés : Thomas Sillard

Jeu & musique : Laurent Duprat - L.O.S.

Développement : Raphael Renaud – KINOKI

Création lumières : Alizée Bordeau

Construction / régie générale : Daniel Péraud

Collaboration scénographie : Olivier Droux

Collaboration son : Margaux Robin

Collaboration objet & dramaturgie : Dinaïg Stall

Collaboration mouvement : Thomas Guerry

Assistanat mise en scène : Adélaïde Poulard

Régie lumière : Alizée Bordeau / Anaëlle Audhu

Régie son : Thomas Sillard / Margaux Robin / Félix

Mirabel // Médiation : KOSH

Documentaire sur la création de TRACK : Luka Merlet

Photographies : Frédéric Desmesure

## COPRODUCTIONS

Très Tôt Théâtre, Scène conventionnée de Quimper /

Théâtre Nouvelle Génération - CDN Lyon - dispositif

la couveuse / Théâtre Molière - Sète, Scène nationale

archipel de Thau - dispositif la couveuse / Théâtre Paris-

Villette- dispositif la couveuse / La Tribu - dispositif de

coproduction jeune public en PACA / Théâtre L'Éclat

- Pont Audemer / Scène Nationale d'Évreux / Scène

nationale Carré-Colonnes, Bordeaux Métropole /

Scène Nationale d'Angoulême / La Mégisserie - Scène

conventionnée Saint-Junien / Créa – Kingersheim /

OARA - Office Artistique de la région Nouvelle-Aquitaine

IDDAC - Institut Départemental de Développement

Artistique et Culturel de la Gironde

## SUBVENTIONS

DICRÉAM (dispositif d'aide pour la création artistique

multimédia et numérique) / Cultures connectées -

Région Nouvelle Aquitaine / Cultures connectées Drac

de la Nouvelle Aquitaine / DRAC Nouvelle-Aquitaine

TRACK EST LAURÉAT DE 2 APPELS À PROJETS

La CouVeuse - plateforme d'accompagnement des

nouvelles écritures scéniques pour la petite enfance

porté par le Théâtre Nouvelle Génération - CDN de Lyon,

Théâtre Molière Sète - Scène nationale et le Théâtre

Paris-Villette /// La Tribu - dispositif de coproduction

jeune public en PACA.





Track - "Festival chahuts" - TNBA Bordeaux - Juin 2022

## Diffusion TRACK

2021/2022 : 106 représentations

2022/2023 : 130 représentations

## REVUE DE PRESSE

### TTT - Télérama aime passionnément - février 2022

*Un jeu géant de trains électriques, avec rails, aiguillages, locomotives, passages à niveau et barrières... Il ne manque rien à ce circuit ferroviaire fascinant, qui se double dans ce spectacle très original d'une création sonore en direct, réalisée par le human beatbox Laurent Duprat. Interprète-marionnettiste, chef de gare et d'orchestre, il fabrique un monde de boucles, à la fois visuelles et musicales : trains qui tournent, apparaissent, disparaissent dans des tunnels, s'arrêtent, changent d'aiguillage, tout en transportant des modules sonores (petits cubes connectés, bijoux de technologie) qui permettent la spatialisation du son. Dans ce mouvement circulaire, tous les objets s'animent sous le regard attentif, inquiet ou satisfait du personnage (une des barrières, dispositifs également lumineux et percussifs, prend vie progressivement, tel un oiseau complice). Un théâtre d'objets connectés qui a l'âme et la spontanéité des jeux d'enfants.*

### Paris Mômes - février 2022

*"On embarque pour Track, un spectacle entre installation musicale et théâtre d'objet. Track nous fait voyager avec les sons. Il y a un côté cadeau : imaginez un peu la tête de vos enfants quand ils découvriront le méga circuit de train électrique de Track. Ça brille, c'est grand, c'est plein de couleurs, c'est fascinant ! Et voilà le chef de gare qui arrive, lui seul connaît tout ce petit monde : les petits wagons, la grosse loco, les trains de nuit et même les trains fantômes... Avec sa voix, il actionne les barrières, rejoue le sifflement, les cliquetis, le moteur, les annonces, le rythme des machines, toute la rumeur ferroviaire... L'œil aux aguets, pour que rien ne déraille, il est comme un enfant tout entier*

*absorbé dans son jeu, un grand qui n'a pas quitté ses rêves d'enfant. Laurent Duprat est human beat box : avec sa bouche, avec son corps, il crée tout un paysage sonore qu'il explore en boucle, relayé par des petites enceintes connectées au sein d'une véritable horloge suisse, piloté par Thomas Sillard, designer sonore qui a créé le spectacle avec la metteuse en scène Céline Garnavault. Après Block, qui sur le même principe sonore embarquait les gamins dans l'univers du chantier, la fille de cheminot retrouve un terrain qu'elle connaît bien."*

### Centre France - septembre 2022

*"Si Jacques Tati était entré "aux chemins de fer" plutôt qu'à La Poste, Jour de fête en aurait été bouleversé, pensez ! Et ce grand pitre qu'on adore aurait, sûrement, pris du service dans les rangs de la compagnie La Boîte à sel, tête d'affiche d'un week-end mignon comme tout: le deuxième festival jeune public organisé à l'Antr Peaux.*

*Track, un spectacle qui couronne trois ans de travail, marque la rencontre du rail et de la poésie, avec ici ou là une touche de groove juvénile comme en un mix des frères Jacques et de Massive Attack. Tout se passe au fil d'un circuit où cheminent et s'entrecroisent des p'tits trains électriques. Une loco d'autrefois siffle, une autre fait tchou-tchou, des wagons grincent, des barrières s'ouvrent et se referment en mesure, le tout piloté par un grand escogriffe lunaire pas racontable, aiguilleur complètement dépassé par ses convois loufoques aux trajectoires bizarres. Track, "objet sonore et visuel" du tonnerre, a fait salle comble, hier aprem'. le spectacle a comblé les mômes et la plupart de leurs parents."*

## Vidéos

[Le Teaser de TRACK](#)

[Le pitch de TRACK en une minute](#)

[documentaire : Résidence #1 à l'école à Quimper / octobre 2021](#)

[Bande annonce du film : TRACK, l'écho du circuit](#)

En tournée >>> CREATION 2018

**Plus de 300 représentations  
en France et à l'étranger !**

# BLOCK

Théâtre d'objets sonores connectés - Tout public dès 3 ans

«Un block, c'est comme une « boîte à meuh », en version moderne et connectée, qui délivre les sons de la ville : klaxon, sirène et autres bruits de chantier... Une femme-orchestre, architecte de cette ville sonore et lumineuse, voudrait bien garder le contrôle. Mais c'est sans compter sur la révolte des blocks qui cherchent à s'émanciper dans une grande symphonie. La comédienne tente alors de jongler avec l'imprévu de ces objets sonores indisciplinés. Et qu'importe qu'elle perde pied, que sa tenue se relâche et que le désordre prenne le pas... N'est-ce pas ainsi qu'elle gagne en humanité ? Un ballet sonore immersif, virevoltant et hilarant !»

*Marionnettissimo*

Les blocks sont de petits hauts-parleurs connectés - une version électronique inédite de la «boite à meuh» imaginée et conçue par le plasticien sonore Thomas Sillard. Ils permettent de travailler le son comme un matériau concret : palpable et ludique. Chaque block est autonome, les sons sont déclenchés en direct par la main de l'interprète ou par la régie et spatialisés à l'envie en soixante point de diffusion indépendants et mobiles. Jeu, manipulation des sons, immersion, focus au milieu d'un paysage sonore, déplacement du son... Les blocks sont une source de jeu infinie.



## **Mise en scène, dramaturgie**

Céline Garnavault

## **Jeu en alternance**

Céline Garnavault / Gaëlle Levallois

## **Conception des blocks et création sonore**

Thomas Sillard

## **Assistante à la mise en scène**

Lucie Hannequin

## **Collaboration artistique**

Frédéric Lebrasseur et Dinaïg Stall

## **Assistante son**

Margaux Robin

## **Collaboration sonore**

Pascal Thollet

## **Composition musicale**

Frédéric Lebrasseur et Thomas Sillard

## **Développement des blocks**

Raphaël Renaud / KINOKI

## **Création lumière et régie plateau**

Luc Kerouanton

## **Scénographie**

Céline Garnavault, Thomas Sillard,  
Lucie Hannequin et Luc Kérouanton

## **Réalisation décor**

Daniel Péraud

## **Costumes**

Lucie Hannequin

## **Régie son en alternance**

Thomas Sillard / Margaux Robin

## **Régie lumière en alternance**

Luc Kerouanton / Florian Legay

## **Soutiens**

Théâtre jeunesse Les Gros Becs de  
Québec

Très Tôt Théâtre - Scène convention-  
née jeunes publics à Quimper

IDDAC – Institut Départemental de  
Développement Artistique et Culturel

– Agence Culturelle de la Gironde

La Fabrique - Création culturelle  
numérique de la Nouvelle Aquitaine

OARA - Office Artistique de la Région  
Nouvelle Aquitaine

DRAC Nouvelle Aquitaine

Ville de Bordeaux

Institut Français et Ville de Bordeaux -  
dispositif développement des échang-  
es artistiques internationaux

Le tout petit festival - CC Erdres et  
Gesvres



## LIENS VIDEOS

[Teaser BLOCK 2022](#)

[Teaser BLOCK 2018](#)

[Documentaire sur le premier labo au Québec](#)



@Frédéric Desmesure

## REVUE DE PRESSE

### TTT - Télérama aime passionnément - janvier 2020

*“Du théâtre d’objets sonores connectés ? Imaginez un cube transparent qui émet un son quand il est renversé, une version technologique de la boîte à « meuh ». Sur scène, une femme en découvre un, qui fait bip, d’abord sous son casque de chantier, puis un autre, un troisième, un quatrième..., chacun diffusant un bruit urbain à un endroit différent. Elle organise, maîtrise la situation en bonne cheffe de chantier, jusqu’à ce que l’accumulation des sons et des objets cubiques (une bonne soixantaine) l’absorbe. L’objet prend alors le contrôle... Le public observe des univers qui se créent, des ambiances changeantes, le personnage devant lui-même se réinventer sous l’impulsion de la transformation des espaces sonores et scéniques. Sur une idée de la metteuse en scène et marionnettiste Céline Garnavault, Thomas Sillard a conçu ces étonnants blocks, petites unités du jeu de construction et grands acteurs de ce spectacle, qui ne manquent ni d’humour ni de profondeur.”*

### La Scène, printemps 2019

*“Soixante petits cubes transparents sonores et connectés pour une scénographie d’une grande sobriété et, au milieu, une femme qui compose et dessine la ville avec ses architectures sonores et lumineuses... Tel est le projet de Block, vaste jeu de construction imaginé par Céline Garnavault et son équipe. Avec Thomas Sillard, le concepteur des blocks et créateur sonore, elle a réinventé la “boîte à meuh”, qui ne fonctionne que si on la retourne. Assurément l’un des plus beaux spectacles jeune public de la saison.”*

### Théâtre(s), printemps 2019

*“Un spectacle pour les tout-petits qui marie intelligemment technologie et théâtre d’objets. Céline Garnavault et son équipe ont créé un dispositif unique et inventif pour ce qui est l’une des plus jolies surprises de cette saison jeune public. (...) Avec son créateur sonore et « inventeur » des blocks, Thomas Sillard, Céline Garnavault redonne une nouvelle vie 3.0, aux « boîtes à meuh » ou boîtes à vaches de notre enfance. On apprécie aussi la manière très ludique qu’utilise l’équipe pour nouer le dialogue avec les enfants après la représentation, au bord du plateau. Un moment magique dont on ne doute pas qu’ils se souviendront. Après quelques jolies réussites (Play, Revers), ce Block confirme le talent de Céline Garnavault et de ceux qui l’accompagnent. L’idée de départ était juste et, chose rare, la Boîte à sel ne s’est pas laissée dévorer par la technologie qu’elle a imaginée et développée. Block est sans nul doute appelé à connaître une belle tournée au cours des prochaines saisons. Un spectacle réjouissant.”*

### Le Télégramme, 15/12/2018

*“Bien plus que la prouesse technique de la réalisation et de l’animation de ces soixante et une petites merveilles technologiques faites maison par Thomas Sillard de la compagnie La Boîte à sel, les enfants sont subjugués par cette poésie tellement inattendue dans ce monde de métal. On pense au Chaplin des temps modernes, à l’apprenti sorcier de “Fantasia”. “*

## CRÉATION

18-20/10/2018 > Tout Petit Festival - CC ERDRES GESVRES (44)

## DIFFUSION 2018/2019

20-22/11/2018 > Carré-Colonnes / ST MEDARD EN JALLES (33)  
12/12/2018 > Festival Théâtre à tout âge / PLOUGUERNEAU (29)  
16-19/12/2018 > Festival Théâtre à tout âge / QUIMPER (29)  
14-19/01/2019 > Les Transversales / VERDUN (55)  
6-10/02/2019 > Théâtre Massalia / MARSEILLE (13)  
6-7/03/2019 > Le Plateau / EYSINES (33)  
18-19/03/2019 > Centre des Arts / ENGHEN LES BAINS (95)  
27/03/2019 > Festival Petits et Grands / NANTES (44)  
1/04/2019 > Théâtre Jean Arp / CLAMART (92)  
9-26/07/2019 > Festival Théâtre’enfants / AVIGNON (84)

## DIFFUSION 2019/2020

24-25/08/2019 > Festival Bonus / HÉDÉ (44)  
01-02/10/2019 > Mess Festival / SARAJEVO (BOSNIE-HERZÉGOVINE)  
11/10/2019 > Ici où là / INDRE (44)  
15-16/10/2019 > Centre Culturel Simone Signoret / CANÉJAN (33)  
05-06/11/2019 > Scène Nat. La Passerelle / SAINT BRIEUX (22)  
12-14/11/2019 > Scène Nat. Le Tandem / ARRAS-DOUAI (59)  
17-18/11/2019 > Centre Culturel Avel Dro / PLOZÉVET (29)  
20-22/11/2019 > Théâtre du Pays de Morlaix / MORLAIX (29)  
26-30/11/2019 > Scène Nat. Le Moulin du Roc / NIORT (79)  
03-04/11/2019 > L’Hectare / VENDÔME (41)  
09-11/12/2019 > La Mégisserie / SAINT JUNIEN (87)  
07-08/01/2020 > Le Théâtre / LAVAL (53)  
10/01/2020 > Le Théâtre Laval - décentralisation / CRAON (53)  
16-18/01/2020 > Théâtre Municipal / CHAMPIGNY SUR MARNE (94)  
28-29/01/2020 > La Passerelle / RIXHEIM (68)  
06-08/02/2020 > Scène Nat. L’Empreinte / TULLES-BRIVES (19)  
13-16/02/2020 > Le Grand Bleu / LILLE (59)  
06-08/03/2020 > S. Nat. Culture Commune / LOOS EN GOHELLE (59)  
11-12/03/2020 > Scène Nat. Le Tangram / ÉVREUX (59)  
15-17/03/2020 > Théâtre du Champ Exquis / CAEN (14)  
20-28/03/2020 > Théâtre Antoine Vitez / IVRY (14)  
31-31/03/2020 > Pôle du Marsan / MONT DE MARSAN (40)  
07-08/04/2020 > Centre Culturel Athéna / AURAY (56)  
16-19/05/2020 > Festival Coups de théâtre / MONTRÉAL (QUÉBEC)  
21-25/05/2020 > Théâtre Les Gros Bees / QUÉBEC (QUÉBEC)

## DIFFUSION 2020/2021/2022/2023\*

\* détail des dates en annexe > page 41

Au répertoire >>> CREATION 2019

# Le Grand Chut.

Polar sonore et fantastique - Tout public dès 6 ans

Un beau jour, les sons disparaissent un à un de la surface de la Terre laissant place au silence. Face à cette situation aussi étrange qu'improbable, une cellule de crise, nommée La Brigade acoustique, mène l'enquête.

Quatre artistes complémentaires donnent forme à une enquête sonore et fantastique ne manquant ni de gags ni de suspens. Car si les sons ont disparu, où sont-ils passés? Comment les récupérer, les recréer, les remettre à leur place ?

S'articulant autour de ces énigmes, cette création entraîne le public, de bilans de la fuite des sons en demandes de «rend-son», de sons synthétiques en isolants phoniques, de voix perdues en funérailles du son, et de collecteurs de sons en machine fantastique...



@Frédéric Desmesure

Un projet :

**Cie La Boîte à sel & Très Tôt Théâtre**  
Scène conventionnée d'intérêt national  
Art, Enfance, Jeunesse

Écriture et mise en scène :

**Céline Garnavault**

Co-auteur : **Arnaud Le Gouëfflec**

Écriture de plateau :

**Laurent Duprat, Camille Demoures,  
Fanch Jouannic et Atsama Lafosse**

Jeu : **Laurent Duprat, Camille Demoures,  
Fanch Jouannic et Stéphanie Cassignard**

Compositions musicales :

**Laurent Duprat, Camille Demoures,  
Fanch Jouannic, Céline Garnavault,  
Atsama Lafosse et Thomas Sillard**

Création son, vidéo et co-écriture :

**Thomas Sillard**

Création lumière : **Alizée Bordeau**

Scénographie : **Olivier Droux**

Costumes accessoires :

**Stéfani Gicquiaud**

Animation vidéo : **Titouan Bordeau**

Reprise Régie Son : **Margaux Robin**

Assistante m.e.s. : **Merlène Dronne**

Collaboration artistique : **Jérôme Thibault**

Photographies : **Frédéric Desmesure**

Soutiens :

**Très Tôt Théâtre - Scène conventionnée  
d'intérêt national Art, Enfance, Jeunesse**

**Département du Finistère**

**DGCA - Direction Générale de la Création  
artistique - Plan Génération Belle Saison**

**Région Bretagne**

**DRAC Bretagne (résidences à l'école)**

**SNCF**

**Ville de Bordeaux**

**Maison du théâtre - Brest**

**Arthémuse - Briec de l'Odét**

**Polysonnance - Chateaulin**

**Théâtre du pays de Morlaix**

**Dihun - Haut pays Bigouden**

**CAC - Concarneau**

**Maison des arts - Douarnenez**



## REVUE DE PRESSE

Le Télégramme, Quimper, mai 2019

«*Quand on se rend compte que ce son tant apprécié pourrait disparaître, l'angoisse naît immédiatement. Le déni aussi. C'est très triste, au fond, un son qui meurt. La nostalgie gagne déjà. Mais la « brigade de bras cassés » chargée d'enquêter sur cette disparition mystérieuse, redonne vite le sourire grâce à des dialogues poétiques qui font mouche et des situations rocambolesques très bien écrites par Arnaud Le Gouëfflec. Ils sont drôles à en avoir des courbatures aux abdominaux le lendemain ...*»

Le Télégramme, Morlaix, mai 2019

«*Pour le dernier spectacle de la saison, le théâtre a frappé fort et juste avec un « Grand Chut » aussi hilarant que futé. (...) « Qu'est-ce qu'on écoute? Comment écoute-t-on le monde? », sont les questions de fond qui veinent ce spectacle aussi décalé sur la forme que sérieux sur le fond. Comment ne pas être sensible à la problématique de la disparition du vivant alors que l'on craint une extinction de masse ? Ce joyeux bataclan touche juste.*»

Le Télégramme, Plozevet, mai 2019

«*Une écriture ciselée, des effets sonores ébouriffants, une brigade acoustique avec des comédiens tous au sommet, une intelligence de création et de jeu. Bref, un spectacle d'une qualité rare.*»

## CREATION

Samedi 4 mai 2019 / 17h / Maison du Théâtre / BREST (29)

## DIFFUSION 2018/2019

Lundi 6 mai 2019 / 10h30 et 14h30 / Maison du Théâtre / BREST (29)  
Vendredi 10 mai 2019 / 14h30 / CC Avel Dro / PLOZEVET (29)  
Samedi 11 mai 2019 / 18h00 / CC Avel Dro / PLOZEVET (29)  
Jeudi 16 mai 2019 / 10h et 14h / Théâtre du Pays de MORLAIX (29)  
Vendredi 17 mai 2019 / 10h et 19h / Théâtre du Pays de MORLAIX (29)  
Mardi 21 mai 2019 / 19h / CAC / CONCARNEAU (29)  
Jeudi 23 mai 2019 / 10h / Arthémuse / BRIEC (29)  
Lundi 27 mai 2019 / 14h30 / Très tôt Théâtre / QUIMPER (29)  
Mardi 28 mai 2019 / 10h et 14h / Très tôt Théâtre / QUIMPER (29)  
Mercredi 29 mai 2019 / 15h et 20h / Très tôt Théâtre / QUIMPER (29)

## DIFFUSION 2019/2020 (période covid)

Mercredi 18 déc 2019 > 15h / Festival Théâtre à tout âge / QUIMPER (29)  
Jeudi 19 déc 2019 > 10h / Festival Théâtre à tout âge / QUIMPER (29)  
Mercredi 4 mars 2020 > 14h30 / Théâtre de CHELLES (77)  
Jeudi 5 mars 2020 > 10h30 / 14h30 / Théâtre de CHELLES (77)  
Samedi 25 avril 2020 > 17h / Centre Henri Quéffelec / GOUESNOU (29)  
Mardi 28 avril 2020 > 1 scol / L'Armorica / PLOUGUERNEAU (29)  
Mardi 5 mai 2020 > 2 scol / Scène Nationale d'ANGOULÊME (16)  
Mercredi 6 mai 2020 > 1 scol / 1TP / Scène Nationale d'ANGOULÊME (16)  
Jeudi 7 mai 2020 > 2 scol / Scène Nationale d'ANGOULÊME (16)

## DIFFUSION 2020/2021/2022/2023\*

\*détail des dates 21/22 en annexe > page 41

## LIENS VIDÉOS SPECTACLE

Page web du spectacle <http://cie-laboiteasel.com/le-grand-chut/> Teaser <https://vimeo.com/347562871>  
Mini Teaser Captation complète <https://vimeo.com/342701591/740a8a785e>

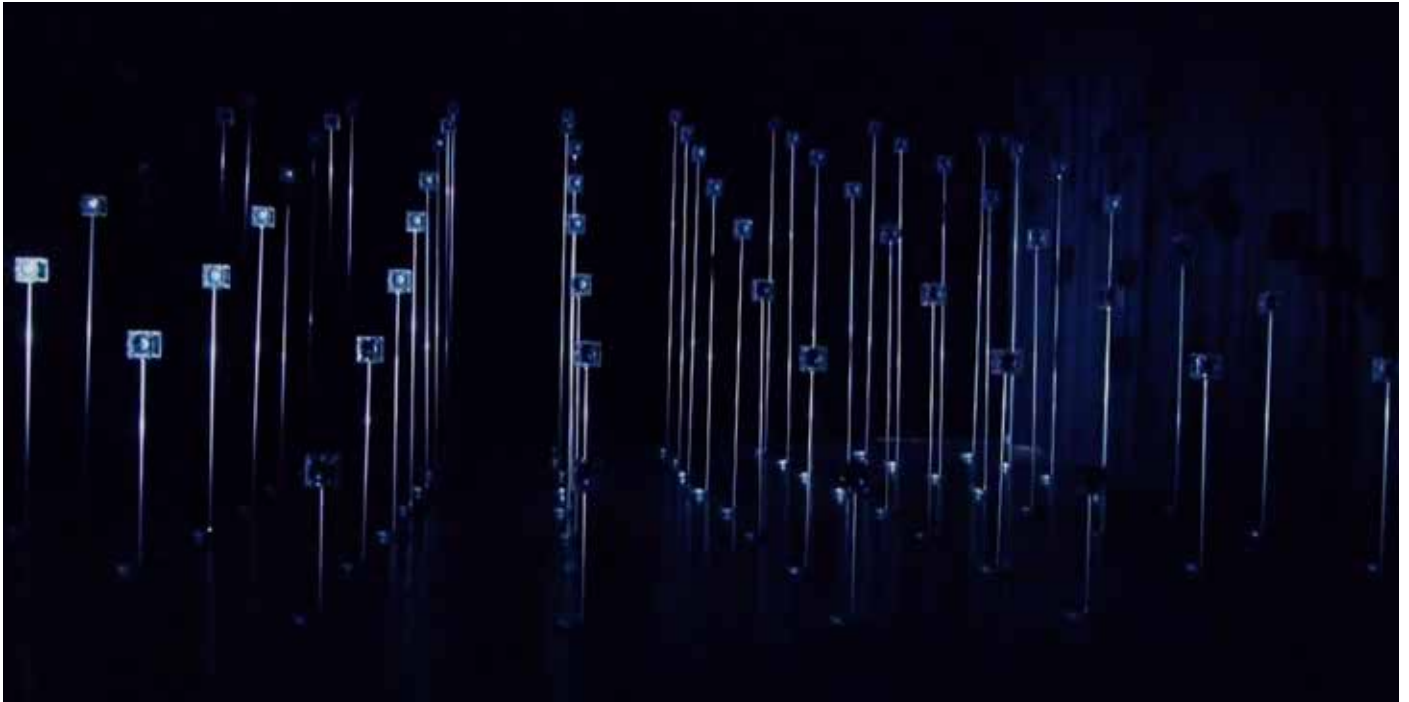
## LIENS VIDÉOS MÉDIATIONS

Capturs de classes (musique concrète) <https://vimeo.com/389496271>  
Poésies sonores <https://www.youtube.com/watch?v=A4gCfjgr8Jo&feature=youtu.be>  
Le bruiteur à l'école [https://www.youtube.com/watch?v=fO-4Yc6bh7U&feature=emb\\_title](https://www.youtube.com/watch?v=fO-4Yc6bh7U&feature=emb_title)  
Le bruiteur en famille <https://www.dailymotion.com/video/x6u3nge>  
Fictions radiophoniques [https://www.youtube.com/watch?v=BqXommuzb9E&feature=emb\\_title](https://www.youtube.com/watch?v=BqXommuzb9E&feature=emb_title)  
Formation publics complices (chant) <https://www.facebook.com/watch/?v=3239918482700654>  
Balades sonores ( au début de cette vidéo) <https://www.youtube.com/watch?v=nQejCTV8RDA>  
Human beatbox (à 1'14 dans cette vidéo) <https://www.youtube.com/watch?v=nQejCTV8RDA>  
Le cabinet de curiosités (à 2'21 dans cette vidéo) <https://www.youtube.com/watch?v=nQejCTV8RDA>  
Toutes les fictions radiophoniques en écoute <https://www.tres-tot-theatre.com/cabinet-de-curiosites-du-grand-chut/>  
Résidence à l'école <https://vimeo.com/335343853>

Au répertoire >>> CRÉATION 2019

# BOOMER

Installation sonore pour soixante haut-parleurs / Tout Public  
Thomas Sillard & Céline Garnavault



Boomer est une installation-performance de soixante «blocks», des objets sonores connectés de 7 cm<sup>3</sup> dotés d'un haut-parleur, dirigés en live par leur concepteur Thomas Sillard.

Thomas Sillard conçoit pour eux des pièces sonores et cinétiques de musique concrète en 60 points de diffusion et un système de video mapping synchronisé.

En 2019, nous avons invité l'artiste québécois Frédéric Lebrasseur à composer les deux premières pièces musicales jouées par ce chœur de blocks : «Socles» et «Chorale».

[Teaser de Boomer](#)

[Vidéo complète de Boomer Volet 1](#)

## COLLABORATION AU LONG COURS >>> avec Rouge Hartley

La collaboration avec l'artiste plasticienne *Rouge Hartley* a débuté en 2016 avec *Galerie*, dans le cadre du compagnonnage de la compagnie la Boîte à sel avec le Théâtre Ducourneau d'Agen.

*Galerie* est un projet au long court (2016/2017) dans lequel le portrait académique et son collage dans l'espace du quartier sert de prétexte à la rencontre humaine et au recueil de témoignages. Ces portraits d'habitants sont incessamment réparés et commentés par la vie publique du quartier lui-même et de ses communautés. De ces rencontres sont issues une matière orale, vidéo et plastique restituée sous la forme d'une édition dont la reliure et l'agencement ont été élaborés par les participants en juillet 2017.

[le livre Galerie consultable ici](#)



Galerie - Rouge & La Boîte à sel

En septembre 2017, Céline Garnavault joue dans le moyen métrage *Récoltes* réalisé par Rouge Hartley et Luka Merlet. Le film est projeté dans le cadre de l'installation *Container* - dont Rouge confie à Thomas Sillard la création sonore - pour *Agora, Biennale de l'architecture de Bordeaux*.



Récoltes - rouge & Luka Merlet

Lors de l'été 2019, Thomas Sillard est invité par Rouge à concevoir la création sonore et la lumière de l'installation *Le monde d'hier* pour l'exposition *Légendes urbaines à la Base sous-marine de Bordeaux*. Au printemps 2020 et 2021, Thomas compose pour Rouge la création sonore et la lumière de l'installation *Les Anthestéries* pour l'exposition *Boire avec les Dieux à La Cité du vin de Bordeaux*.



Mondes d'hier - Rouge

Les Anthestéries - Rouge

# MÉDIATION

Si la médiation n'est pas la priorité dans notre démarche - en ce sens que nous veillons à ce qu'elle ne soit pas une contrainte dans l'élaboration de nos projets - nous avons un plaisir fou à inventer de nouvelles façons de travailler avec les publics lorsqu'elle rejoint le processus de création ou que le projet d'un théâtre partenaire rencontre le nôtre :

Pour *Block*, des bords plateau - animés par un objet connecté in pertinent - sont organisés systématiquement lors des représentations. Nous mettons également à disposition du public des blocks de médiation interactifs. En 2019 et 2020, des ateliers *Block* menés par les artistes interprètes ont eu lieu dans 16 lieux différents

En 2018 et 2019, la compagnie a mené avec Très Tôt Théâtre, scène conventionnée de Quimper, un projet de médiation en parallèle de la création *Le Grand Chut* : 274h, 6 intervenants, 1000 enfants. La médiation a continué en 2020 avec des EAC *Le grand Chut* en région PACA : 54 h, 2 intervenants.

La création de *Track* a donné lieu à une résidence à l'école à Quimper en 2020 (40h - 3 intervenants) et à des répétitions publiques en janvier et octobre 2020 et en janvier 2021. En tournée, un espace de médiation mis en jeu par l'équipe du spectacle accueille le public familial après chaque représentation, les bords plateaux sont systématiques.

Le projet *Taal theater* a comptabilisé 120h en 2018 et 2019, avec 3 semaines de répétitions dans des établissements différents et des représentations en français.

*Bad Block* a impliqué les publics à différentes étapes de recherche lors de 12 labos work in progress partagés : à Bordeaux en 2021 au Lieu Sans Nom, à Clamart en mars 2022 pour La Nuit de la marionnette et à Reims en mai 2022 pour le festival «Orbis Pictus»..



◀ Vidéo track résidence à l'école

Vidéo atelier capteurs de classe ▶





PERSPECTIVES ARTISTIQUES  
2022 / 2025

Recherche - création / Théâtre Objet Son

# Une compagnie de recherche – création

Par Céline Garnavault, metteuse en scène de la compagnie la Boite à sel

Le projet de recherche qui sera mené par la compagnie La Boîte à sel pour les 3 années à venir est alimenté par la question de l'animation - c'est à dire le fait de « donner vie à » - au sens physique et métaphysique du terme. Cela se traduit par l'invention d'outils-objets et de scénographies-installations vivant.e.s qui constituent des mondes à part. Ces mondes, ces microcosmes, nous les animons et les dotons d'une autonomie et d'une intention propre et nous menons avec eux une réflexion sur les modalités de co-existences et de relations entre les objets, les artistes et les technicien.ne.s et les publics.

De par ma pratique de comédienne-marionnettiste, je place l'expérimentation de la matière au centre de ma démarche de recherche. Si cette démarche nécessite des temps de documentation, d'exploitation des ressources et des rencontres avec des artistes et des chercheur.se.s, l'essentiel se déroule au plateau sous la forme d'un laboratoire du concret. Ce processus empirique laisse en effet beaucoup de place à des bases très concrètes, figuratives, à la matière, à l'accident et à la remise en jeu des cadres, ce qui me permet d'aller vers une plus grande liberté de forme et de propos.

Ces dispositifs viennent également interroger les modalités et les formats d'écriture : la question de l'interaction modifie les codes de la narration classique, l'immersion fait appel au sensoriel et à de nouvelles modalités dramaturgiques à inventer, enfin ces dispositifs permettent de déployer des compositions formelles rythmiques et sonores qui ne sont pas guidées uniquement par du sens narratif et flirtent avec une forme de poésie de l'installation.

L'endroit de ma recherche est en interaction avec les publics. J'ai le désir d'aller de plus en plus vers une adresse directe avec eux en interrogeant et en renouvelant les formes et les enjeux de la représentation :

Les laboratoires de la future création 2024 «Bad Block» participent à cette recherche : les adultes et les adolescent.e.s sont invité.e.s à prendre part au processus lors d'expérimentations concrètes de notre dispositif et à questionner avec nous les enjeux de l'expérience sensorielle, immersive et interactive qui leur est proposée ainsi que le sens même de cette invitation. Ce sont ces co-chercheurs qui font émerger à nos côtés des directions inattendues et viennent ouvrir le sens et nous déplacer.

Pour le projet de résidence autour des prémisses de la création de «L'invité.e» - qui se déroulera en 2023 dans un village de Seine-maritime - le processus de recherche autour d'un nouveau dispositif scénographique sera éprouvé en parallèle par les enfants et par les artistes durant 5 semaines de laboratoires partagés. Il fera l'objet d'une performance participative finale durant laquelle c'est le processus de fabrication lui-même qui sera performé.

Cette recherche autour de l'animation et des différents régimes de relation qu'elle induit nourrit notre adresse aux publics enfants, adolescents et adultes, tout comme l'implication des publics lors de nos laboratoires nous décentre et vient à son tour alimenter nos axes de recherche.

Je tiens à mener et à élargir cette recherche et ces créations à de nouveaux publics en gardant une adresse spectaculaire et une attention spécifique pour l'enfance et l'adolescence.



# Calendrier de la Compagnie la Boîte à sel

	2022	2023	2024	2025/2026/...
RECHERCHE CRÉATION	<p><b>LES INVITÉ.ES</b> <i>projet de territoire spectacle JP</i></p> <p><b>BAD BLOCK</b> <i>laboratoires</i></p> <p><b>MULTIPLE</b> <i>concert immersif résidence juin 22</i></p> <p><b>Documentaire</b> <i>sur le processus de création de TRACK</i></p>	<p><b>LES INVITÉ.ES</b> <i>projet de territoire JP performance participative juin 2023</i></p> <p><b>BAD BLOCK</b> <i>résidences de création</i></p>	<p><b>BAD BLOCK</b> <i>spectacle TP résidences de création création fin 2024</i></p> <p><b>LES INVITÉ.ES</b> <i>production JP</i></p> <p><b>MULTIPLE</b> <i>concert immersif labos</i></p>	<p><b>MULTIPLE</b> <i>concert immersif tout public</i></p> <p><b>LES INVITÉ.ES</b> <i>spectacle JP</i></p> <p><b>ANATOMIE</b> <i>spectacle adultes et adolescent.es</i></p> <p><b>Installations</b> <i>participatives</i></p>
DIFFUSION	<p><b>TRACK</b> <i>spectacle JP</i></p> <p><b>BLOCK</b> <i>spectacle JP</i></p> <p><b>Le Grand Chut.</b> <i>spectacle JP</i></p>	<p><b>TRACK</b> <i>spectacle JP</i></p> <p><b>BLOCK</b> <i>spectacle JP</i></p> <p><b>Le Grand Chut.</b> <i>spectacle JP</i></p> <p><b>LES INVITÉ.ES</b> <i>projet de territoire spectacle JP</i></p>	<p><b>BAD BLOCK</b> <i>spectacle TP création fin 2024</i></p> <p><b>TRACK</b> <i>spectacle JP</i></p> <p><b>BLOCK</b> <i>spectacle JP</i></p> <p><b>Le Grand Chut.</b> <i>spectacle JP</i></p>	<p><b>BAD BLOCK</b> <i>spectacle TP</i></p> <p><b>MULTIPLE</b> <i>concert immersif TP</i></p> <p><b>LES INVITÉ.ES</b> <i>spectacle JP</i></p> <p><b>TRACK</b> <i>spectacle JP</i></p> <p><b>BLOCK</b> <i>spectacle JP</i></p>
SENSIBILISATION	<p><b>TAAL THEATER</b> <i>Projet alliance française aux pays bas</i></p> <p><b>LE P'TIT TRACK</b> <i>concerts - médiations</i></p> <p><b>TRACK</b> <i>Bords plateau et espace de jeux</i></p> <p><b>BLOCK</b> <i>Bords plateau et ateliers</i></p> <p><b>Le Grand Chut.</b> <i>publics complices</i></p> <p><b>BAD BLOCK</b> <i>laboratoires avec les publics</i></p> <p><b>LES INVITÉ.ES</b> <i>projet de territoire</i></p>	<p><b>TAAL THEATER</b> <i>Projet alliance française aux pays bas</i></p> <p><b>LE P'TIT TRACK</b> <i>concerts - médiations</i></p> <p><b>TRACK</b> <i>Bords plateau et espace de jeux</i></p> <p><b>BLOCK</b> <i>Bords plateau et ateliers</i></p> <p><b>Le Grand Chut.</b> <i>publics complices</i></p> <p><b>BAD BLOCK</b> <i>sorties de résidences avec les publics</i></p> <p><b>LES INVITÉ.ES</b> <i>projet de territoire</i></p>	<p><b>TAAL THEATER</b> <i>Projet alliance française aux pays bas</i></p> <p><b>LE P'TIT TRACK</b> <i>concerts - médiations</i></p> <p><b>TRACK</b> <i>Bords plateau et espace de jeux</i></p> <p><b>BLOCK</b> <i>Bords plateau et ateliers</i></p> <p><b>Le Grand Chut.</b> <i>publics complices</i></p> <p><b>BAD BLOCK</b> <i>bords plateaux</i></p>	<p><b>TAAL THEATER</b> <i>Projet alliance française aux pays bas</i></p> <p><b>BAD BLOCK</b> <i>bords plateaux</i></p> <p><b>LE P'TIT TRACK</b> <i>concerts - médiations</i></p> <p><b>TRACK</b> <i>Bords plateau et espace de jeux</i></p> <p><b>BLOCK</b> <i>Bords plateau et ateliers</i></p>

# RECHERCHE CRÉATION 2020/2024

## BAD BLOCK

Théâtre d'objets sonores connectés immersif et interactif (dès 16 ans)  
Céline Garnavault / Thomas Sillard



◀ Vidéo labo BAB BLOCK  
Mars 2021 - Bordeaux

[Dossier complet  
en cliquant ici](#)

Bad Block est un projet d'installation - spectacle, un voyage sensoriel inspiré par le cinéma de genre, une expérience interactive décalée, drôle, parfois étrange. Ce dispositif immersif et interactif de 90 objets sonores connectés lumineux accueille en son sein un petit groupe de spectateur.ices dont chacun.e se voit confier un objet «vivant» pour toute la durée de l'expérience.

Le projet est alimenté par la question de l'animation, de la relation et de l'attention et s'intéresse aux possibles glissements de statuts des spectateur.ices, des interprètes et des objets. Ses modalités d'écriture, son format et son propos s'expérimentent et se coconstruisent lors de laboratoires de recherche partagés avec les publics.

### Calendrier

- **Juin 2020** > Labo / Carré Colonnes - Scène nationale Bordeaux Métropole
- **Septembre 2020** > Labo / Théâtre en miettes - Bègles
- **Décembre 2020** > Labo / Glob Théâtre - Bordeaux
- **Mars 2021** > Labo / Le lieu sans Nom - Bordeaux > Sortie labo #1 - 2 séances d'expériences avec les publics
- **Janvier 2022** > Labo / Le Cuvier de Feydeau - Artigues-les-bordeaux > Sortie labo #2 - 1 expérience publique
- **Mars 2022** > La Nuit de la Marionnette - Clamart > Sortie labo #3 - 3 séances d'expériences avec les publics
- **Mai 2022** > festival Orbis Pictus - Reims > Sortie labo #4 - 9 séances d'expériences avec les publics
- **Juillet 2022 & octobre 2022** > temps de ressource et d'écriture - atelier de la cie Bordeaux
- **Novembre 2022** > Fabrication des objets - atelier de la cie Bordeaux
- **9 au 13 janvier 2023** > résidence d'écriture et de prog sonore - Le Carré-Colonnes - SN Bx Métropole
- **6 au 10 mars 2023** > résidence d'écriture et de programmation sonore - en recherche de salle à Bordeaux
- **2 au 12 mai 2023** > résidence - La Mégisserie / Saint Junien > Sortie labo #5 - expériences avec les publics
- **Saison 2023-2024** > 2 périodes de 5 jours et 2 résidences de 10 jours - en recherche de partenaires
- **Automne-hiver 2024** > 1 ou 2 résidences de 10 jours - en recherche de partenaires
- **Création fin 2024**

### Équipe et coopération

Pour ce projet, le duo de créateurs Céline Garnavault et Thomas Sillard s'entoureront du marionnettiste Mathieu Enderlin, en regard à la mise en scène, d'Adélaïde Poulard en collaboration dramaturgique, de Dominique Pain à la création lumière. L'équipe sera également accompagnée par la doctorante en arts de la scène, Emma Mérabet. (« Le devenir-installation du théâtre : penser ce qui anime les scènes désanthropocentrées ») et souhaite inviter d'autres chercheur.euses (en médiation, philosophie, neuro-sciences ... etc) à échanger avec les publics et l'équipe du projet et des théâtres partenaires.

### Partenaires :

La Mégisserie - Saint-Junien / L'antré peaux - Bourges / Le Carré-Colonnes - SN Bx Métropole...  
Rendez-vous de production en cours avec Scènes nationales, CDN et scènes conventionnées.



# RECHERCHE CRÉATION PARTICIPATIVE 2023

## LES INVITÉ.ES Scénographies vivantes

Céline Garnavault / Thomas Sillard

Résidence de création de territoire en Seine Maritime



La Scène nationale de Dieppe a invité La Compagnie La Boîte à sel concevoir un projet de résidence de création jeune public dans un village de l'agglomération Dieppoise.

Céline Garnavault souhaite saisir cette opportunité pour ouvrir un chantier sur un futur projet jeune public «L'invité.e» (2025-26) à l'adresse des enfants et à destination des salles de classes et lieux non théâtraux.

Elle mènera une recherche autour de l'animation des objets, de la scénographie et du son et questionnera les thématiques de l'imprévisible et la notion de

surgissement et de transformation d'un espace réel en un espace poétique.

Qu'est-ce qui est vivant et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Comment réagit-on collectivement à l'expérience du fantastique, de l'imprévu, de l'absurde ? Quelle rencontre, quelle empathie, quels liens peuvent se tisser dans cette communauté improvisée ? Que ressent un enfant face un adulte qui perd le contrôle et son statut de Sachant et doit improviser avec l'inconnu ?

Cette recherche sera expérimentée en parallèle par les enfants et par les artistes durant 5 semaines de laboratoires partagés. Elle fera l'objet d'une performance participative finale en juin 2023 durant laquelle c'est le processus de fabrication lui-même qui sera performé par les artistes et les participant.es.

L'équipe artistique sera composée de Céline Garnavault à la mise en scène, du créateur et plasticien sonore Thomas Sillard, du scénographe Olivier Droux, du constructeur Daniel Péraud et de l'auteur et plasticien Gauthier David.

### Partenaires

- DSN - DIEPPE SCÈNE NATIONALE
- DIEPPE MARITIME
- DRAC NORMANDIE
- DSDEN DE SEINE MARITIME - DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE SEINE MARITIME

### Calendrier

- Du 9 au 13 dec 2022 > Rencontres > TOURVILLE-SUR-ARQUES (76)
- Du 30 janv au 3 fev 2023 > Résidence > TOURVILLE-SUR-ARQUES (76)
- Du 13 au 24 mars 2023 > Résidence > TOURVILLE-SUR-ARQUES (76)
- Du 10 au 24 avril 2023 > Résidence > TOURVILLE-SUR-ARQUES (76)
- Du 19 au 24 juin 2023 > Résidence > TOURVILLE-SUR-ARQUES (76)
- Le 24 juin 2023 > Restitution > TOURVILLE-SUR-ARQUES (76)

# RECHERCHE CRÉATION 2023/2025

## ANATOMIE

Auto-dissection féministe et sonore - Tout public  
Céline Garnavault / Dinaïg Stall / Thomas Sillard

« Anatomie. Auto-dissection féministe. Quel est le cri de ce corps ? Son bruit ? Qu'est-ce qu'il dit ? Qu'est-ce qu'il trahit ? Qu'est-ce qu'il traduit ?  
Ce que l'on crache, ce que l'on arrache, ce que l'on cache, ce qu'on ne digère pas.  
Extirper, amasser, contempler, jouer de ses organiques extrémités.  
Emotional landscapes.»

*Anatomie* est, comme *Bad Block*, un projet de recherche au long cours. Cette fois les objets sonores - organes symboliques ou amas organiques - auront une vie propre, un mouvement et leur autonomie.

La réflexion se déploiera autour de 3 axes-étapes : l'expression du corps, l'exploration de ce qui en ressort, et l'expérience de la réappropriation.

Les premières recherches s'appuieront notamment sur les travaux de Paul B. Preciado et le concept de «somathèque».

La mise à distance marionnettique, burlesque et absurde sera fortement expérimentée.



# TRACK, L'écho du circuit

Film documentaire de Luka Merlet - 2022

74 minutes



«Track - L'Echo du Circuit est un film documentaire qui suit la compagnie de théâtre d'objets La Boîte à Sel durant l'année de recherche et de production de son spectacle TRACK.

Le film montre les coulisses d'une compagnie en pleine ébullition, confrontée à des déboires techniques, des doutes dramaturgiques, mais raconte aussi les trouvailles, les aventures formelles, les rires.

L'Echo du Circuit se veut immersif, intimiste et presque sans voix off et dévoile la naissance joyeuse d'une histoire complexe, de l'idée à la forme, de la forme au poème vivant.

La compagnie La Boîte à Sel étant une compagnie de théâtre d'objets connectés, raconter les spécificités et la complexité de leur travail technique et dramaturgique est une des nécessités à laquelle le documentaire devait se confronter afin que le public puisse s'immerger dans leur recherche.

Le point de vue interne semblait le meilleur moyen de donner au public une idée du foisonnement d'une résidence, dans laquelle l'émergence chaotique des idées laisse petit à petit la place à des problématiques plus ciblées. Le public par un jeu d'inférences et de rappels s'approprie des notions et des thèmes complexes et propres à la compagnie, mais également des éléments de dramaturgie, de marionnettique et de scénographie. La caméra «gonzo» propose un rapport intimiste à la troupe et à la manière dont chacun participe à l'élaboration de Track.» Luka Merlet

[Bande annonce du film, «TRACK, l'écho du circuit»](#)

# Diffusion du répertoire

**TRACK** > Toute récente création de la compagnie (novembre 2021), ce spectacle jeune public réunissant objets connectés, human beat box et circuit géant de trains miniatures, jouera 190 fois d'ici la fin de l'année 2022. Les projections de diffusion de ce projet sont de 120 représentations par saison d'ici 2024/25, dont des tournées internationales au Luxembourg, au Danemark et aux Pays-bas.

**BLOCK** > La belle diffusion de ce spectacle jeune public créé en 2018 et qui a fêté ses 300 représentations en juin 2022, se poursuit avec 80 représentations sur la saison 22/23 dont La Suisse et la Belgique. 80 représentations sont projetées pour la saison 23/24 et 60 pour la saison 24/25.

**Le Grand Chut.** > Créé en 2019, le spectacle a continué sa diffusion en 21/22 avec 25 représentations programmées en Nouvelle Aquitaine, en Région PACA et en Région Bretagne avec des projets de médiation associés. Entre 10 et 25 représentations sont projetées pour la saison 23/24.

**BAD BLOCK** > La compagnie projette 50 représentations pour cette future création sur la saison 2024/2025.

## L'écho du circuit - Film documentaire de Luka Merlet - 2022

Pour faire connaître son processus de création et d'écriture spécifique autour des scénographies et des objets connectés sonores, la compagnie a financé l'écriture et la réalisation d'un documentaire sur la création de «Track». Réalisé par Luka Merlet, il a vu le jour au printemps 2022, candidate en festivals de documentaires et est diffusé dans les théâtres partenaires de la compagnie en lien avec les représentations.

# Reprises

2 jours d'auditions et 8 jours de résidence de reprise ont été mis en place en septembre et octobre 2022 pour la formation d'une nouvelle interprète du spectacle BLOCK et pour la remise en route du spectacle avec l'ensemble de ses équipes en alternance avant de démarrer la saison 22/23.

Le projet TRACK a fait également l'objet d'une reprise de deux journées en septembre 2022 - avec l'ensemble des équipes de tournées en alternance - avant de repartir pour une saison de tournée. Une résidence de reprise pour deux postes de régie marionnettique est prévue à la rentrée 2023.

Une formation de 8 jours pour la reprise de rôle de « mécano de plateau - assistant de tournée et chargée d'accueil » du spectacle TRACK se déroulera en octobre 2022.

# Réseaux / Partenaires

La Compagnie La Boîte à sel peut compter des partenaires engagés à ses côtés : Très Tôt Théâtre - Scène conventionnée jeunes publics de Quimper, La Mégisserie - Scène conventionnée de Saint-Junien, Le Carré-Colonnes - Scène Nationale de Bordeaux Métropole, La Scène Nationale d'Angoulême, le CRÉA à Kingersheim, Le Théâtre Massalia à Marseille, Le Théâtre Jean-Arp - Scène conventionnée de Clamart, Le Tangram - Scène nationale d'Evreux, l'OARA - Office Artistique de la région Nouvelle-Aquitaine, l'IDDAC - Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde.

Elle est présente sur un large réseau de diffusion régional, national et international et travaille avec tous les types de scènes labellisées (Scènes Conventionnées, Scènes Nationales, Centres Dramatiques Nationaux, festival nationaux et internationaux) ainsi qu'avec des lieux plus petits avec qui des liens de fidélité se sont créés.

Un nouveau partenariat se noue avec la Scène Nationale de Dieppe qui propose à la compagnie un projet de territoire sur la saison 22/23 ainsi que la programmation des spectacles «Block» et «Track» et la production du prochain spectacle jeune public de la compagnie «Les invité.es» dans les saisons à venir.

Durant les prochaines années la compagnie travaillera à élargir son réseau de partenaires de production, à développer la diffusion de son répertoire au national et à l'international. Elle souhaite également ancrer sa compagnie en Région Nouvelle Aquitaine et en Gironde en s'associant avec une scène partenaire.

*« (...) le théâtre est comme une salle de gym pour l'empathie. C'est là que nous pouvons aller pour développer les muscles de la compassion, pratiquer l'écoute et la compréhension et dialoguer avec des gens qui ne sont pas comme nous. Nous le pratiquons assis, en accordant notre attention et en apprenant des actions des autres. Nous nous entraînons à prendre soin. »*

*Lauren Gunderso, Extrait de l'article [«Comment le théâtre pour le jeune public pourrait sauver le monde»](#)*



# Sensibilisation des publics

## **Le livret «On se voit bientôt» > [découvrez le ici](#)**

*Ce livret a été pensé comme un outil de lien, d'échange et de sensibilisation entre la compagnie la Boîte à sel, les équipes des théâtres, les enseignant.es, les familles et les professionnel.les de la petite enfance.*

## **Les invité.es**

*Un projet ambitieux de résidence de création en territoire, 6 périodes de présence réparties de décembre 2022 à juin 2023 dans la commune de Tourvilles Sur Arques. Travail de recherche artistique partagée avec les enfants de l'écoles, les associations locales et les habitant.es volontaires.*

## **Laboratoires de recherche - création et coconstruction avec les publics**

*La démarche de recherche - création de la compagnie implique les publics à l'intérieur du processus créatif («Bad Block»). Les temps de laboratoire et de résidence de nos projets sont régulièrement ouverts aux publics (adultes et enfants) avec des protocoles de retours qui viennent alimenter la création.*

## **«Taal theater» - un projet avec les adolescent.es aux Pays-bas (Depuis 2009)**

*La future collaboration avec l'Alliance française d'Amsterdam qui se mettra en place en 2023, fera bénéficier à notre projet «Taal theater» de résidences d'écriture aux Pays bas pour un auteur.rice français.e. Le public visé par ce projet s'élargira également, avec la participation de nouveaux établissements scolaires mais également d'entreprises souhaitant former leurs salariés au français par le biais du théâtre. Enfin, la diffusion des spectacles de la compagnie et un workshop professionnel à Amsterdam seront associés à ce projet.*

## **Bords plateau & espaces de jeux - une expérience étendue**

*Nous concevons nos spectacles comme des expériences étendues, l'accueil est mis en scène et pensé comme un sas. À la fin du spectacle nous mettons en place un temps d'échange avec les publics sous la forme de bords plateaux et de petits temps de démonstration de nos outils, qui sont menés aussi bien avec les artistes qu'avec les équipes techniques. Nous proposons également un espace pour prolonger l'expérience, avec des objets de nos spectacles que les spectateur.ices peuvent à leur tour expérimenter par le jeu : blocks de médiations, bibliotrack, ludotrack, circuits de petits trains, etc...*

## **Ateliers autour du spectacle «Block»**

*En tournée les comédiennes du spectacle «Block» mènent des ateliers parents-enfants autour du son et des objets sonores du spectacle*

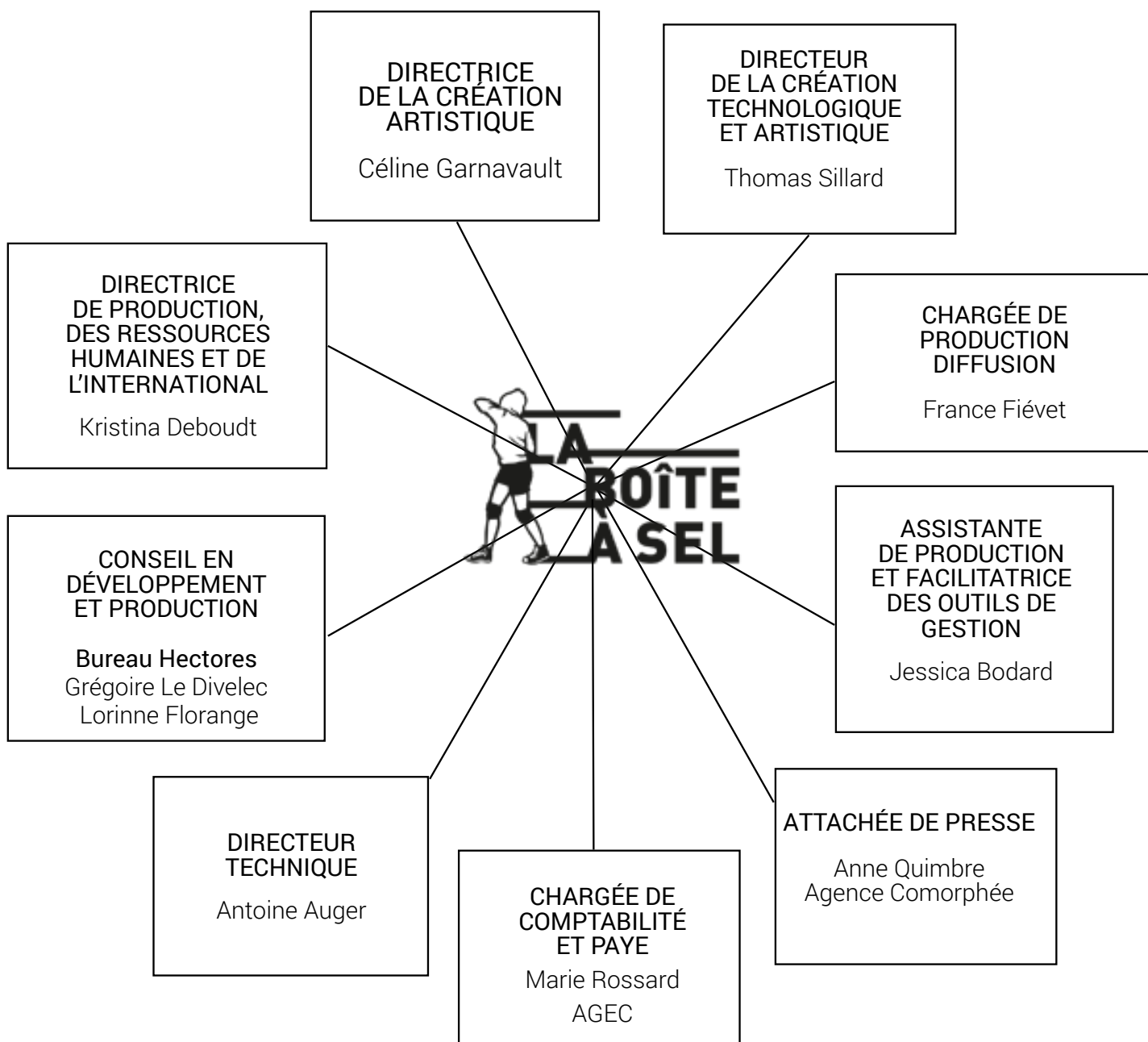
## **«Le p'tit track» - une petite forme de médiation-concert**

*L'artiste de human beatbox KOSH propose une petite forme satellite de «Track». Une rencontre d'initiation au human beat box avec nos objets de médiations : de petits wagons enregistreurs qui bouclent et pitchent le son, et un mini concert partagé.*

## **«Le Grand Chut» et ses projets publics - complices**

*Répétitions de scènes chantées du spectacle, ateliers de human beatbox avec l'artiste Black Adopo, bruitages, dons du son, poésies sonores... Les projets de sensibilisation autour de ce projet sont nombreux et se construisent en coconstruction avec les théâtres qui programment le spectacle.*

# Organigramme de la compagnie La Boîte à sel



# Structuration

Au niveau du fonctionnement, dans les 3 prochaines années, nous projetons de renforcer les postes déjà en place en salaire, volume horaire et niveau pour suivre le rythme du développement de la diffusion et la mise en place des nouveaux projets. Nous devrions atteindre un EPT de 7.

Notre objectif est d'avoir des compétences fortes dans chacun des domaines et de constituer une équipe stable et complémentaire de spécialistes expérimenté.e.s amenant performances et nouvelles idées dans chacune de leurs fonctions.

**L'annonce du conventionnement de l'État sur 3 ans** a permis de recruter une chargée de production diffusion responsable de tous les spectacles ainsi qu'une assistante de production pour l'assister dans les tâches administratives et la communication. Nous avons aussi commencé une collaboration avec des artistes/chargés des médiations pour «Le Grand Chut.» et «Track» pour répondre aux demandes mais aussi développer, diversifier et compléter notre offre.

## Travailler les ressources humaines, le sens, les valeurs, la vision

Dans un contexte de pandémie mais aussi d'expansion au niveau de la diffusion, il nous a paru important de travailler activement sur les questions des ressources humaines ; le but étant de protéger et pérenniser la structure et d'assurer un bien-être au travail pour toute l'équipe. Nos actions se sont développées sur les axes suivants :

- **Mettre le sens du projet au centre des discussions de travail**
- **Faire accompagner la direction par des professionnels qualifiés** pour faire face aux transitions de la structure mais aussi du secteur (psychologue du travail, un cabinet de conseil stratégique en production et diffusion)
- **Inciter à la formation des équipes** (notamment en RH mais également sur les nouveaux outils numériques)
- Formaliser nos besoins de compagnie et le cadre de la collaboration avec nos salariés (charte de collaboration, lettres d'engagement annuelles, fiches de poste détaillées, entretiens d'embauche plus cadrés, fiche info salarié)
- **Développer le bien-être au travail** (suivi des heures, entretien individuel annuel, charte de communication interne, séminaires de travail en présentiel, réunions d'équipe régulières générale ou par compétence, valorisation des salaires)
- **Mieux accompagner nos équipes en tournée** (missions déplacement de la direction artistique, outil sur la communication externe, outil sur l'accueil du public et sur le handicap)
- **Être attentif à la santé et à la sécurité au travail** (affichage obligatoire, prévention des risques, primes accessoires, amélioration sur les poids de chargement/déchargement...)
- **Formaliser notre organisation et simplifier nos processus internes** (organigramme, processus de booking, nouveaux outils de travail numérique partagés)

## Décarbonons-nous !

Nous avons aussi pour ambition de développer une charte «décarbonons-nous» pour faire rayonner nos bonnes pratiques dans ce domaine et continuer à œuvrer vers un secteur culturel plus respectueux de l'environnement.

Nous avons par exemple investi de nouveaux outils de communication et de collaboration interne (Slack, Trello, Drive et tableaux collaboratifs conçus lors de nos séminaires d'équipes ) qui nous ont permis une réduction de 70% nos courriels ainsi que des envois de pièces jointes.

# ANNEXES

## SAISON 2022 - 2023

### EN CRÉATION

Bad Block  
Les invité.es

#### INTERNATIONAL

Les Rotondes / LUXEMBOURG (L) / *TRACK*  
Salle du Lignon / VERNIER (Suisse) / *BLOCK*  
UTRECHT / PAYS-BAS / *TAAL THEATER*

#### FESTIVALS

«Antre Mômes» - L'Antre Peaux / BOURGES (18) / *TRACK*  
"P'tits Cannes à You" / CANNES (06) / *TRACK*  
"Les Minuscules", Le Canal / REDON (35) / *TRACK*  
Festival "En voiture Simone" / ST-JEAN-D'ILLAC (33) / *BLOCK*

#### CENTRES DRAMATIQUES & SCÈNES NATIONALES

La Comédie (CDN) / BÉTHUNE (62) / *BLOCK*  
*Scène Nationale de Bayonne / TRACK*  
*Scène Nationale Tulle-Brive / TRACK*  
Le Bateau Feu Scène nat / DUNKERQUE (59) / *TRACK*  
Scène Nationale / CHÂTEAU-GONTIER (53) / *BLOCK*  
*La Coupe d'Or Scène Nat/ ROCHEFORT (17) / BLOCK*  
Dieppe Scène Nationale, Le Drakkar / DIEPPE (76) / *BLOCK*  
Le Trident Scène nationale / CHERBOURG (50) / *BLOCK*

### DIFFUSION

238 représentations

Track (137)  
Block (73)  
Bad Block (9)  
Taal theater (1)  
Les invité.es (1)

#### SCÈNES CONVENTIONNÉES

Théâtre en Dracénie / DRAGUIGNAN (83) / *TRACK*  
Théâtre Durance / CHÂTEAU-ARNOUX (04) / *TRACK*  
Théâtre de Grasse / GRASSE (06) / *TRACK*  
L'onde / VÉLIZY-VILLACOUBLAY (78) / *TRACK*  
Centre des Arts / ENGHUEN-LES-BAINS (95) / *TRACK*  
L'entracte / SABLÉ-SUR-SARTHE (72) / *TRACK*  
Théâtre du Vellein, / VILLEFONTAINE (38) / *BLOCK*

#### THEATRES, VILLES, COMS DE COMS

L'Antre Peaux / BOURGES (18) / *TRACK*  
*Centre d'Animation Beaulieu / POITIERS (86) / TRACK*  
Le Théâtre Paris-Villette (TPV) / PARIS (75) / *TRACK*  
La Cour des 3 Coquins / CLERMONT-FERRAND (63) / *TRACK*  
Théâtre Antoine Vitez / IVRY-SUR-SEINE (94) / *TRACK*  
Le Kiosque / MAYENNE (53) / *TRACK*  
Le Forum / NIVILLAC (56) / *BLOCK*  
Théâtre du Chevalet / NOYON (60) / *BLOCK*  
Espace 93 / CLICHY-SOUS-BOIS (93) / *BLOCK*  
Théâtre de Rungis / RUNGIS (94) / *BLOCK*  
*Salle Lagrange / LORMONT (33) / BLOCK*  
*Espace Treulon / BRUGES (33) / BLOCK*  
La Loco / MEZIDON-CANON (14) / *BLOCK*

### EN RECHERCHE

Anatomie

## SAISON 2021 - 2022

### EN CRÉATION

Track

#### INTERNATIONAL

Théâtre jeunesse Les Gros Becs - Québec (*Block*)  
Festival «Les coups de Théâtre» - Montréal (*Block*)  
«Carrefour international du Théâtre» - Québec (*Block*)  
Breda - Pays Bas (*Taal theater*)  
Utrecht - Pays Bas (*Taal theater*)  
Projet avec l'Alliance Française - Pays Bas

#### FESTIVALS

Sur un petit nuage - Pessac (*Track*)  
Teckart - Marmande (*Track*)  
La tête dans les nuages - Angoulême (*Track*)  
Théâtre à tout âge - Quimper (*Track*)  
Noob festival - Pont Audemer (*Track*)  
Momix - Kingersheim (*Track*)  
Les salles mêmes (29) (*Block & Le Grand Chut*)  
Days'off - Philharmonie de Paris (*Track*)

#### CENTRES DRAMATIQUES & SCÈNES NATIONALES

Scène Nationale Carré Colonnes - Bordeaux (*Track & Le Grand Chut.*)  
~~Scène Nationale d'Angoulême (*Track*)~~  
Théâtre Nouvelle Génération - CDN Lyon (*Track*)  
CDN Normandie-Rouen (*Block*)  
Scène Nationale Le Volcan - Le Havre (*Block*)  
Scène Nationale de Sète (*Track*)  
Scène Nationale d'Evreux (*Track*)  
Philharmonie de Paris (*Track*)  
Scène Nationale de Cergy Pontoise (*Block*) ....

#### SCÈNES CONVENTIONNÉES

La Mégisserie, Scène conv - Saint Junien (*Track*)  
Très tôt théâtre, Scène conventionnée - Quimper (*track*)  
Scène conventionnée d'Auray (*Le Grand Chut.*)  
~~Le Pôle - Scène conventionnée Revest Les-eaux (*Track*)~~  
Théâtre Massalia - Scène conventionnée Marseille (*Track*)  
Théâtre en Dracénie - Sc.conv Draguignan (*Block & Le Grand Chut*)  
Théâtre de Vanves (*Track*)

#### THEATRES, VILLES, COMS DE COMS

~~Théâtre Paris Villette (*Track*)~~  
Théâtre Jean Arp Clamart (*Track*)  
Le Liburnia Libourne (*Block*)  
Le lieu Multiple - Poitiers (*Track*)  
Bruges (*le Grand Chut*)  
Morlaix (*Track*)  
Plouguerneau (*Le Grand Chut*)  
Sainte Maxime (*Track & Block*)  
Fréjus (*Track*)  
Gannes (*Track*)  
Muzillac (*Block*)  
Saint Avé (*Block*)

### DIFFUSION

222 représentations

Track (106)  
Le Grand Chut. (22)  
Block (90)  
Bad Block (2)  
Taal theater (2)

### EN RECHERCHE

Bad Block

## SAISON 2020 - 2021

### EN CRÉATION

Track

#### INTERNATIONAL

Salle du Lignon - VERNIER / SUISSE (*Block*) (**Annulé**)  
Théâtre Le reflet - VEVEY / SUISSE (*Block*) (**reporté**)  
Breda - Pays Bas (*Taal theater*) (**Annulé**)  
Utrecht - Pays Bas (*Taal theater*) (**Annulé**)

#### FESTIVALS

Tekart - Marmande (*médiation Track*)  
Festival Juste pour deux mains - LE CENDRE (*Block*)  
Théâtre des sources - FONTENAY AUX ROSES (**reporté**) (*Block*)

#### THEATRES, VILLES, COMS DE COMS

Théâtre en Miettes - BÈGLES (*Block*)  
La Palène - ROUILLAC (**reporté**) (*Block*)  
La Maline - ILE DE RÉ (**reporté**) (*Block*)  
Espace Treulon - BRUGES (**reporté**) (*Le Grand Chut*)  
Théâtre de Gascogne - Mont de Marsan (**reporté**) (*Block*)  
Centre Culturel Camille Claudel - ST GRATIEN (*Block*)  
Théâtre de la nacelle - AUBERGENVILLE (*Block*)  
Théâtre de la Licorne - CANNES (*Block*)  
Le carré - SAINTE MAXIME (**reporté**) (*Block*)  
L'Avant-seine - COLOMBES (**Annulé**) (*Block*)  
Le champ Exquis - CAEN (**reporté**) (*Block*)  
CDC Mont Saint Michel - AVRANCHES (**Annulé**) (*Block*)  
Le PréO - OBERHAUSBERGEN (*Block*)  
MAC - BISWILLER (*Block*)  
Théâtre du briançonnais - BRIANCON (**reporté**) (*Block*)  
Théâtre de RUNGIS (**reporté**) (*Block*)

### DIFFUSION

188 représentations  
(avant covid)

Le Grand Chut. (15)  
Block (169)  
Bad Block (2)  
Taal theater (2)

#### SCÈNES NATIONALES

le Carré Colonnes, Scène Nat - BLANQUEFORT (*Le Grand Chut.*)  
CCAM Scène nationale - VANDOEUVRE (**reporté**) (*Block*)  
Le Bateau Feu Scène nationale - DUNKERQUE (**Annulé**) (*Block*)  
Espace des arts Scène Nationale - CHALON/SAONE (*Block*)

#### SCÈNES CONVENTIONNÉES

Le Carré Amelot - LA ROCHELLE (*Block*) Centre Culturel Athena,  
Espace Jéliote, scène conv - OLORON SAINTE MARIE (*Block*)  
Scène conv - AURAY (**reporté**) (*Block*)  
Le Carré Magique, Scène conventionnée - LANNION (**Annulé**) (*Block*)  
Maison de la culture, Scène conv - NEVERS (**reporté**) (*Block*)  
L'Escale/ Marionnettissimo, Scène conv - TOURNEFEUILLE (*Block*)  
Le Périscope, Scène conventionnée - NIMES (**Annulé**) (*Block*)  
Le Pôle, S.Cv REVEST LES EAUX (**reporté**) (*Block & Le Grand Chut*)  
Théâtre en Dracénie, DRAGUIGNAN (**reporté**) (*Le Grand Chut.*)  
Théâtre Jean Arp, S.cv - CLAMART (**Annulé**) (*Block & Bad-Block*)  
Théâtre du Vellein - VILLEFONTAINE (**Annulé**) (*Block*)  
Amphithéâtre - PONT DE CLAIX (*Block*)  
Forum Jacques Prevert - CARROS (**reporté**) (*Block*)

### EN RECHERCHE

Bad Block

## SAISON 2019 - 2020

### EN CRÉATION

Track

#### INTERNATIONAL

«Mess festival» - Sarajevo (*Block*)  
Théâtre jeunesse Les Gros Becs - Québec (**report**) (*Block*)  
Festival «Les coups de Théâtre» - Montréal (**report**) (*Block*)  
«Carrefour international du Théâtre» - Québec (**report**) (*Block*)  
Breda - Pays Bas (**report**) (*Taal theater*)

#### FESTIVALS

Festival Momix - Rixheim (*Block*)  
Festival Bonus - Hédé (44) (*Block*)  
Festival Indre (*Block*)  
Festival Théâtre à tout âge - Quimper (*Le Grand Chut.*)

### DIFFUSION

130 représentations  
(avant covid)

Le Grand Chut. (15)  
Block (115)  
Taal theater (1)

#### SCÈNES NATIONALES ET SCÈNES CONVENTIONNÉES

Scène Nationale Le Moulin du Roc - Niort (*Block*)  
Scène Nationale L'Empreinte - Brive-Tulles (*Block*)  
Scène Nationale d'Angoulême (**Annulé**) (*Le Grand Chut.*)  
La Mégisserie, Scène conventionnée - Saint Junien (*Block*)  
Scène Nationale Cultures communes - Loos en Gohelle (*Block*)  
Scène Nationale La Passerelle - Saint Briec (*Block*)  
Scène Nationale d'Evreux (*Block*)  
Le Grand Bleu, Scène Conventionnée - Lille (*Block*)  
Scène conventionnée de Laval (*Block*)  
L'hectare, Scène conventionnée - Vendôme (*Block*)  
Théâtre Antoine Vitez, Scène conventionnée - Ivry (**Annulé**) (*Block*)  
Scène conventionnée d'Auray (**reporté**)

### EN RECHERCHE

Bad Block

#### THEATRES, VILLES, COMS DE COMS

Canéjan (*Block*)  
Théâtre de Gascogne - Mont de Marsan (**reporté**) (*Block*)  
Plozevet (*Block*)  
Morlaix (*Block*)  
Théâtre de Champigny-sur-Marne (94) (*Block*)  
Théâtre De Chelles (*le Grand Chut.*)  
Théâtre du Champ Exquis - Caen (**report**) (*Block*)  
Gouesnou (**Annulé**) (*le Grand Chut.*)  
Plouguerneau (**Reporté**) (*le Grand Chut.*)



## SAISON 2018 - 2019

### EN CRÉATION

Block  
Boomer  
Le Grand Chut.

#### FESTIVALS

Le Tout Petit festival - CC Erdres et Gesvres (*Block*)  
Festival Théâtre à tout âge - Quimper (*Block*)  
Festival Petits et Grands - Nantes (*Block*)  
Festival Théâtr'enfants - Avignon Montclar (*Block*)

### DIFFUSION

**97 représentations**

Le Grand Chut. (17)  
Block (70)  
L'horizon bleu (4)  
Revers (4)  
Boomer (2)

#### THEATRES, VILLES, COMS DE COMS

[Artigues-près-Bordeaux \(33\)](#) (*Revers*)  
[Le Cuvier de Feydeau / ARTIGUES \(33\)](#) (*Revers*)  
[LES SABLES D'OLONNES \(85\)](#) (*L'horizon Bleu*)  
[Epace Cité / LIMOGES \(87\)](#) (*L'horizon Bleu*)  
La Maison du Théâtre / BREST (29) (*Le Grand Chut.*)  
Avel Dro / PLOZEVET (29) (*Le Grand Chut.*)  
Le Théâtre du Pays de Morlaix/ MORLAIX (29) (*Le Grand Chut.*)  
Centre des arts / CONCARNEAU (29) (*Le Grand Chut.*)  
Arthémuse / BRIEC (29) (*Le Grand Chut.*)  
Armorica / PLOUGUERNEAU (29) (*Block*)

#### SCÈNES CONVENTIONNÉES

[Le Carré / Les Colonnes / St MEDARD EN JALLES \(33\)](#) (*Block*)  
Cité de la musique - Philharmonie de PARIS (75) (*Revers*)  
Très Tôt Théâtre / QUIMPER (29) ) Scène conventionnée (*Block*)  
Les Transversales / VERDUN (55) - Scène conventionnée (*Block*)  
Théâtre Massalia / MARSEILLE (13) - Scène conventionnée (*Block*)  
Centre des Arts / ENGHUEN-LES-BAINS (95) - Scène conv (*Block*)  
Théâtre Jean Arp / CLAMART (92) - Scène conventionnée (*Block*)

# REVUE DE PRESSE

## Conversation avec

Céline Garnavault

# Le travail de jouer

Il y a le spectacle **Track**, créé en novembre 2021 par la **Cie La Boîte à sel**, qui tourne beaucoup depuis – et sera en Gironde entre avril et juin 2022, au Carré-Colonnes, à Larural, au festival Chahuts. S'ajoute désormais un documentaire, *L'écho du circuit*, grâce auquel on devient le témoin privilégié de la création du spectacle, un très bel outil de médiation.

**De la rencontre entre un créateur et plasticien sonore, Thomas Sillard et vous Céline Garnavault, metteuse en scène et marionnettiste, est né ce que vous appelez un théâtre d'objets sonores connectés au sein de La Boîte à sel. Que s'y passe-t'il ?**

Notre compagnie travaille le son, le jeu, l'objet. Manipuler du son est un moteur de création intarissable. Pour *Track*, j'avais envie de matérialiser les boucles sonores, les répétitions, avec des trains électriques miniatures. Thomas Sillard a conçu les modules connectés pour embarquer les sons à bord. Les barrières, signalisations, passages à niveau, s'animent aussi. Laurent Duprat, L.O.S, comédien et *human beatbox*, fabrique avec sa voix les sons qu'il enregistre et manipule. Son personnage, Monsieur Héron, installé à l'intérieur d'un chemin de fer, incarne un étrange chef de gare, aiguilleur attentif, un inventeur qui se fait emporter par l'univers qu'il a créé.

**Dans le documentaire *L'écho du circuit* réalisé par Luka Merlet, on suit la compagnie en résidence de création, c'est passionnant. Cela montre de l'intérieur l'ampleur du projet...**

Nous créons beaucoup pour les enfants, et l'idée de ce film – *L'écho du circuit* – c'était pour partager avec les adultes tout ce travail de recherche formelle, la fabrication. Rien n'est simple dans ce projet. D'ailleurs si on savait à quel point, on n'irait pas ! Je trouvais dommage de ne pas partager ces étapes. Là, on donne à voir le processus de A à Z, les pendants les plus sombres, les avancées, la multitude de problèmes à résoudre, l'équipe au travail. Finalement, ça raconte un truc assez beau, de gens qui prennent soin. Ou comment ce long et gros projet aboutit à un solo de 40 minutes !

**Dans le film, vous confiez : Au début, la technique prend le pas sur tout. Puis ensuite, on assiste à la création du récit.**

J'aime qu'on voit ce cheminement. Montrer la création à l'œuvre, les gestes de l'équipe, ça soude, ça revisse, Daniel dit Dada, le constructeur qui fait prendre de la hauteur au chemin



de fer. Et la fabrication de la dramaturgie : le début, trouvé un matin au plateau, mais je ne sais pas encore tout ce que ça raconte, et le soir j'écris une nouvelle qui va irriguer notre trame. Je laisse advenir, je travaille par expérimentation, par association libre, des surprises vont arriver. C'est dans cette attention particulière que s'élabore la poétique de la compagnie.

**Ily a une scène en particulier, celle entre le chef de gare et une barrière automatique, on partage complètement le travail de recherche. Ce moment soudain où la barrière clignote et se blottit sur l'épaule du personnage...**

Le personnage se fabrique lui-même dans sa relation aux objets, comme font les enfants à inventer au fil du jeu. Au bout d'un moment, l'équipe prête une autonomie aux objets. Quand Alizée, créatrice lumière et régisseuse des trains, dit : « *Faut pas penser aux manettes, il faut que tu sois locomotive* », elle devient marionnettiste. Dans le documentaire, c'est visible, tout le monde devient poreux, glisse vers l'écriture. On peut dire que dans mes spectacles les objets, le son et l'humain se partagent la responsabilité de l'histoire.

Documentaire *L'écho du circuit* et spectacle à voir pendant le festival Chahuts les 14 et 15 juin  
[www.cie-laboiteasel.com](http://www.cie-laboiteasel.com)

Rubrique coordonnée par Claire Vialon

POÉTIQUE DE LA MATIÈRE

# UNE HISTOIRE DE « RELATION(S) »

AVEC | **CÉLINE GARNAVAULT**, DRAMATURGE, INTERPRÈTE, METTEUSE EN SCÈNE ET **THOMAS SILLARD**, CRÉATEUR SONORE, CONCEPTEUR D'OBJETS SONORES CONNECTÉS

Iels sont en train de concevoir ensemble une expérience spectaculaire avec une multitude de partenaires : 90 objets sonores connectés, nommés les *blocks*, et un public de 30 personnes. Céline Garnavault depuis sa place d'interprète/metteuse en scène et le concepteur sonore Thomas Sillard, se prêtent ici au jeu de l'échange entre humains, autour de ce laboratoire du concret, de la Cie La Boite à sel, en forme de voyage immersif et interactif.



**CÉLINE GARNAVAULT** : Dans *Bad Block*, projet-laboratoire, je suis interprète, dans une forme de médiation entre les *blocks* et le public.



**THOMAS SILLARD** : Moi je suis créateur sonore et je suis au plateau car j'ai besoin d'être au milieu des *blocks*, de les entendre et de voir en direct les retours du public. Ensuite ma présence peut évoluer, comme pour

toi, entre l'interprétation et la médiation. Je joue mon propre rôle de créateur des objets.

**C.G.** : Nous sommes tous les deux dans l'installation-spectacle qui se compose des *blocks* – de petites enceintes intelligentes de forme cubiques et transparentes (microprocesseurs et électronique à vue) – dont 60 sont posés sur des pieds autour du public et 30 autres sont directement confiés aux spectateur-riche-s. Chacun-e peut déclencher des sons en retournant son *block*, comme une boîte à meuh 2.0.

**T.S.** : L'idée c'était d'écrire dans l'espace avec ces 90 *blocks* qui font du son et de la lumière, de rendre le son palpable et ludique et de trouver comment écrire avec le public et l'interaction.

**C.G.** : Du point de vue du son, proposer une forme de contrôle sur la matière sonore : texture, vitesse, changement de sons. Du point de vue dramaturgique, expérimenter dans quelle mesure le public peut devenir co-acteur de l'expérience, tout en laissant de l'espace pour ce qui peut se tisser comme relations entre le public et les objets.

**T.S.** : Une sorte de rencontre du 3<sup>e</sup> type accompagnée.

**C.G.** : Quand les *blocks* sont nés, lors de la création de notre spectacle jeune public éponyme, ça a été heureux mais aussi très laborieux de les apprivoiser.

**T.S.** : Quand on invente ses propres outils, le mode d'emploi n'est pas livré avec...

**C.G.** : Maintenant, il s'agit de développer ce nouveau langage avec encore plus d'immersion. Au départ, je



viendraient d'ailleurs. Comme souvent avec le travail de la matière, il faut être patient, laisser émerger et dans notre cas : se mettre à l'écoute des *blocks*.

**T.S.** : Assez logique pour des enceintes ! Plus sérieusement, pour tester cette interaction objets-public et écrire avec cette nouvelle matière, il fallait du monde, des cobayes.

**C.G.** : C'est là que tout a basculé. Inviter des gens à participer à notre projet à ce stade précoce de réflexion a fait décoller notre recherche. On s'est lancé dans une expérience collective en toute transparence. Un work-in progress qui continue encore.

**T.S.** : Ça nous retire de la pression, on se sent plus libres.

**C.G.** : On a décidé de jouer le jeu à fond avec un protocole de retour d'expérience des participant.e.s : sensations physiques, images mentales, relation à l'objet, à l'espace, aux autres humains... Les retours sont passionnants, très riches.

**T.S.** : Maintenant il faut repartir en écriture avec ça. Aller plus loin.

**C.G.** : Oui, avec le sens qui émerge en douceur de cette nouvelle matière.

**T.S.** : Ce que tu ne dis pas, c'est que les *blocks* ont vraiment joué le jeu.

**C.G.** : Oui, tu as raison, je dirais même qu'ils se sont bien joués de nous.

**T.S.** : Ou qu'on joue ensemble plutôt ?

**C.G.** : Ben on va voir... Tu sais comment ça va finir tout ça toi ?

**T.S.** : ...

**MANIP** : C'est presque les *blocks* qu'il faudrait interviewer sur leur rapport à vous !

**C.G.** : Vous avez bien compris ce qui se joue ! Les *blocks* sont actuellement dans leur caisson de rangement, mais si on les rallumait, ils se feraient un plaisir de répondre, ils sont très bavards... ■

## PAROLES D'ARTISTES

### CIE LA BOÎTE À SEL

(Bordeaux)

Le travail développé par la compagnie La Boîte à Sel est traversé par la question de l'animation au sens fort, dans l'idée de « donner vie » et de faire émerger le vivant à tous les endroits, y compris les plus inattendus.

Pratiquant un théâtre d'objets et d'explorations plastiques, Céline Garnavault rencontre le créateur sonore Thomas Sillard en 2016, et découvre que le son est un « fabuleux matériau à manipuler ». De cette rencontre entre deux mondes naît un nouveau langage, dans lequel les objets sonores connectés deviennent les acteurs d'une scénographie vivante : « Nous entretenons un lien très particulier avec les objets, que nous considérons comme des protagonistes à part entière. À La Boîte à Sel, tous les intervenants (régie, assistantat, technique...) deviennent marionnettistes. »

En prêtant vie aux objets, ceux-ci acquièrent vite leur propre autonomie, indique la metteuse en scène. « La recherche-crédation sous-tend chaque projet, y compris avec le public. C'est particulièrement vrai dans notre dernier projet en date, « Bad Block », qui s'élabore dans une démarche de co-construction, sous forme de laboratoires

*« Dans notre société on a tendance à tout classer, y compris ce que l'on considère comme vivant ou pas. Avec notre théâtre d'objets sonores connectés, nous nous mettons à l'écoute de ce qui se tisse entre l'imaginaire des humains et les objets. »*



où les spectateurs sont invités à manipuler les boîtes de son et à partager leur expérience sensorielle. »

Ce théâtre d'objets sonores connectés se base sur un processus souvent très long, nécessitant de réaliser beaucoup d'essais, de modifications... et avec beaucoup d'allers-retours entre l'atelier et la scène. « C'est un travail très méticuleux et long, or

ce temps doit être valorisé. » Les besoins en stockage s'avèrent également généralement importants. Autant de problématiques que la labellisation de l'espace Jéliote à Oloron-Sainte-Marie (et de 6 autres scènes au niveau national) peut contribuer à résoudre.

« Les associations professionnelles comme Thémaa ont réalisé un travail énorme pour valoriser la filière marionnettes et la communauté apparaît aujourd'hui bien coordonnée. Je me réjouis de la plateforme qui est en train de se mettre en place en Nouvelle-Aquitaine : elle n'en est qu'à ses balbutiements mais c'est essentiel de créer de l'interconnaissance entre tous les acteurs de la marionnette, qui plus est sur un territoire vaste comme la Nouvelle-Aquitaine. » ■

## Bourges → Ville

**FESTIVAL** ■ Un épatant week-end pour tous les gamins à l'Antre Peaux

# Pour jeunes... et moins jeunes

C'est pas parce que c'est la rentrée qu'on ne peut pas continuer à faire la fête. Démonstration tout ce week-end à l'Antre Peaux, où même les parents sont les bienvenus.

Emmanuel Letreulle

emmanuel.letreulle@centrefrance.com

**S**i Jacques Tati était entré « aux chemins de fer » plutôt qu'à La Poste, *Jour de fête* en aurait été bouleversé, pensez ! Et ce grand pitre qu'on adore aurait, sûrement, pris du service dans les rangs de la compagnie bordelaise La Boîte à sel, tête d'affiche d'un week-end mignon comme tout : le deuxième festival jeune public organisé à l'Antre Peaux.

*Track*, un spectacle qui couronne trois ans de travail, marque la rencontre du rail et de la poésie, avec ici ou là une touche de groove juvénile comme en un mix des Frères Jacques et de Massive Attack. Tout se passe au fil d'un circuit où cheminent et s'entrecroisent des p'tits trains électriques. Une loco d'autrefois siffle, une autre fait tchou-tchou, des wagons grincent, des bar-



**NAUTILUS.** Explorer les grands fonds, c'est chouette, mais ça donne faim ! On va goûter ?

rières s'ouvrent et se referment en mesure, le tout piloté par un grand escogriffe lunaire pas racontable, aiguilleur complètement dépassé par ses convois loufoques aux trajectoires bizarres.

*Track*, « objet sonore et visuel » du tonnerre, a fait salle comble, hier aprèm'. Le spectacle a comblé les mômes et la plupart de leurs parents.

Le festival se poursuit ce

dimanche, route de La Chapelle, ça ouvre dès 13 h 30.

La Boîte à sel redonnera *Track* à 15 heures, ne ratez pas ça ! Mais il y aura aussi, après la pause goûter de rigueur en cette période de pleine croissance, des lectures de contes « où ce n'est pas forcément le prince qui sauve la princesse, qui, d'ailleurs, a des moustaches ». Un concert

sera offert par des musiciens du futur, trop pas croyable. Et puis il y aura plein de jeux pas ordinaires, un manège à bras, une réplique du Nautilus et même un baby-foot conçu pour trois joueurs en même temps ! Et tout un tas d'autres fourbis... ■

➔ **Festival jeune public à l'Antre Peaux.** Entrée : 25 € par famille. Spectacles : 2 € par adulte, 5 € par enfant.

## **Théâtre d'objets sonores, Block renverse la « boîte à meuh » pour faire entendre les bruits de la ville.**

Une petite bonne femme casquée de jaune dans un paysage de soixante petits haut-parleurs complètement allumés. Chef de chantier ou d'orchestre, un peu clown aussi, elle sait les faire sonner rien qu'en les retournant. Un, deux, puis trois... Voilà bientôt tout le grand orchestre urbain qui se déploie : des sons de travaux, de circulation, de klaxons, d'enfants, de pluie, du quotidien, de manifs ... les sons se démultiplient, envahissent l'espace et les têtes. Le *blind test* fonctionne à plein tube.

Le personnage expérimente à tout va et élabore des architectures de plus en plus compliquées, constructions plastiques, villes lumineuses, bruyantes, grouillantes d'activité... Il lui faut tenir à la baguette cette cacophonie urbaine en constante mutation, en maîtriser le volume sonore. Et que faire si les *blocks* se rebellent ? Bientôt c'est la nuit, tout s'endort et les blocs brillent comme des lucioles.

Pratiquant un théâtre d'exploration plastique et sonore, la Boîte à sel crée des dispositifs ouverts offrant une expérience sensorielle aux petits spectateurs. Le créateur sonore Thomas Sillard, qui est l'inventeur de ces ingénieux petits dispositifs, et la metteuse en scène et comédienne Céline Garnavault, qui tient aussi le rôle principal, révolutionnent la « boîte à meuh » pour soulever de façon amusante le thème de la construction de la ville (et de soi) et des mutations urbaines.

Magique ? Adeptes d'un accompagnement du petit public, Céline Garnavault les convie à la fin, à manipuler eux aussi les petites boîtes.

*Maïa Bouteillet*



Musicien beatboxer, L.O.S. enregistrera ses sons en live, diffusés par les blocks.

## Des gentils et des « bad blocks »

La compagnie La Boîte à sel (Céline Garnavault / Thomas Sillard) a mis en chantier deux nouveaux projets, dont l'un se destine à tous dès trois ans.

Dans quelques mois, en octobre, la compagnie La Boîte à sel fêtera ses vingt ans. Déjà. Depuis deux ans déjà, son spectacle *Block* parcourt presque toutes les scènes de France. Destiné à tous les publics dès trois ans, il peut être considéré comme l'un des grands succès des dernières saisons. À l'issue du confinement, l'équipe a pu reprendre le chemin des plateaux et travailler à ses projets futurs. Les blocks conçus par Thomas Sillard n'ont pas fini d'intriguer les publics, et plus seulement les petits, puisque la compagnie travaille sur un projet lointain de « bads blocks », que sa conceptrice et metteuse en scène Céline Garnavault définit comme un « blockbuster d'objets sonores connectés ». Il se destinerait aux adultes, ou pour le moins à un public ados-adultes (à partir de 14/15 ans). Bad block puisera son inspiration dans le cinéma et les films de genre. « On va s'amuser librement avec les références, jouer à se faire peur aussi, tout en étant très en lien avec le public... Et continuer à travailler le son, aller plus loin dans

*l'immersion, le mouvement, la spatialisation, la synchronicité, défricher et inventer avec les multiples possibilités que nous offrent ces blocks, mais cette fois dans une ambiance plus sex, drug and rock n'roll »,* sourit-elle. Le projet est lointain, et verra plutôt le jour en 2022, mais dans l'immédiat l'équipe est au travail sur une toute autre aventure, jeune public cette fois.

### Petits trains et human beat box

*Track* sera « un théâtre d'objets connectés associant des blocks, de petits trains et un musicien human beatbox, Laurent Duprat, alias L.O.S. ». La création est projetée pour la fin de l'année 2021. Comme *Block*, le projet sera accessible à tous dès 3 ans. Céline Garnavault et son équipe travailleront sur l'idée de voyage, l'interprète en live permettant de créer des paysages sonores évocateurs et changeants. La metteuse en scène évoque « le voyage immobile, impulsé par l'imaginaire, avec la voix comme moteur, et le mouvement – circulaire, quasi hypnotique – qui nous ferait basculer vers le rêve ». Une innovation présidera

à la réalisation de ce nouveau projet. Si sur *Block*, les sons émis étaient préalablement enregistrés, sur *Track*, la technologie sera poussée un peu plus loin. Créés en direct par L.O.S., musicien mais aussi comédien sur le spectacle, les sons seront mixés et diffusés de manière instantanée. « Un système de modules sonores connectés permettra la multidiffusion de sons joués et chantés en direct, mais également pensés pour une écriture sonore en mouvement, sur des plateaux tirés par de petites locomotives », explicite Céline Garnavault. Pour monter la production de son projet, elle est accompagnée du Bureau Hectores (Lorinne Florange / Sophie Jadin / Grégoire Le Divelec). Un premier labo de recherche a été mené en janvier au Carré Colonnes - scène nationale Bordeaux Métropole, les temps de travail ont repris en mai. À ce jour, la compagnie La Boîte à sel cherche encore des partenaires qui lui permettront de boucler son budget et d'aborder sereinement cette nouvelle année de recherche au plateau. ■

CYRILLE PLANSON





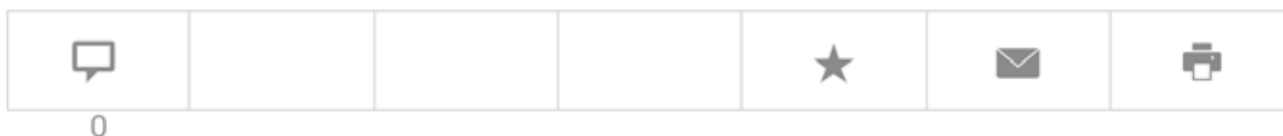
*Théâtre, Performance*

## Block

**TTT** On aime passionnément | ★★★★★ (aucune note)

Le 18 janvier 2020 - Théâtre Gérard-Philipe

Voir les dates



Du théâtre d'objets sonores connectés ? Imaginez un cube transparent qui émet un son quand il est renversé, une version technologique de la boîte à « meuh ». Sur scène, une femme en découvre un, qui fait bip, d'abord sous son casque de chantier, puis un autre, un troisième, un quatrième..., chacun diffusant un bruit urbain à un endroit différent. Elle organise, maîtrise la situation en bonne cheffe de chantier, jusqu'à ce que l'accumulation des sons et des objets cubiques (une bonne soixantaine) l'absorbe. L'objet prend alors le contrôle... Le public assiste à des univers qui se créent, des ambiances changeantes, le personnage devant lui-même se réinventer sous l'impulsion de la transformation des espaces sonores et scéniques. Sur une idée de la metteuse en scène et marionnettiste Céline Garnavault, Thomas Sillard a conçu ces étonnants blocks, petites unités du jeu de construction et grands acteurs de ce spectacle, qui ne manque ni d'humour ni de profondeur.

Françoise Sabatier-Morel (F.S.-M.)

Tags : [Spectacles](#) [Théâtre](#) [Performance](#)

JEUNE PUBLIC  
**BLOCK**  
Un spectacle pour les tout-petits qui marie intelligemment technologie et théâtre d'objets.

**C**éline Garnavault et son équipe ont créé un dispositif unique et inventif pour ce qui est l'une des plus jolies surprises de cette saison jeune public. La comédienne y évolue seule, en avant-scène, pendant quelques instants, avant que ne se dévoile une scénographie d'une grande sobriété mais pleine de surprises. Une soixantaine de petits cubes transparents et connectés a envahi tout l'espace de jeu. Au milieu, manipulant ces blocs, Céline Garnavault compose et dessine une ville avec ses architectures sonores et lumineuses... Le jeu de construction bien sage des premiers instants commence à « faire bloc » contre sa maîtresse architecte. Quand ces petites boîtes sonores se rebellent et que la machine s'enraye, le spectacle prend un autre tour. Il évoque non sans raison – et les enfants ne manquent pas de le souligner à la fin du spectacle – les luttes sociales du moment. La révolte des travailleurs prend corps, les blocs s'affranchissent de toute directive et entraînent les spectateurs dans leur ballet virevoltant et désordonné. Avec son créateur sonore et « inventeur » des blocs, Thomas Sillard, Céline Garnavault redonne une nouvelle vie, une vie 3.0, aux « boîtes à meuh » ou boîtes à vache de notre enfance. On apprécie aussi dans ce spectacle la manière très ludique qu'utilise l'équipe pour nouer le dialogue avec les enfants après la représentation, au bord du plateau. Un moment magique dont on ne doute pas qu'ils se souviendront. Après quelques jolies réussites (*Play, Revers*), ce *Block* confirme le talent de Céline Garnavault et de ceux qui l'accompagnent. L'idée de départ était juste et, chose rare, la Boîte à sel ne s'est pas laissée dévorer par la technologie qu'elle a imaginée et développée. *Block* est sans nul doute appelé à connaître une belle tournée au cours des prochaines saisons. Un spectacle réjouissant

/ CYRILLE PLANSON

**de et mise en scène** Céline Garnavault - compagnie La Boîte à sel / **avec** Céline Garnavault / **à voir** en tournée la saison prochaine / **dès** 2 ans




EN IMAGE

**BLOCK**  
Compagnie La Boîte à sel

**S**ixante petits cubes transparents, sonores et connectés pour une scénographie d'une grande sobriété et, au milieu, une femme qui compose et dessine la ville avec ses architectures sonores et lumineuses. Tel est le projet de *Block*, vaste jeu de construction imaginé par Céline Garnavault et son équipe. Avec Thomas Sillard, le concepteur des blocs et créateur sonore, elle a inventé la « boîte à meuh », qui ne fonctionne que si on la respone. Assurément l'un des plus beaux spectacles jeune public de la saison.

PHOTOGRAPHIE FRÉDÉRIC DESMESURE

## REVIEW



## PLAY / PLAY (2+)

COMPAGNIE LA BOÎTE À SEL

★★★★☆ YOUTH THEATRE

OCTOBER 20, 2016 - FESTIVAL ENCHANTMENT, NEW REGENT, THE HAGUE - [PLAYLIST](#)

## MUCH BEAUTY OUT OF CHAOS

By Sander Janssens published October 20, 2016

**There is nothing too much to say, with the title of this 2 + - voorstelling. Play is central to this inquisitive youth performance. With blocks, small cars and meters colored tape. But also with sounds, shapes and colors. This creates associative and playful entire worlds on the small stage.**

An actress and a musician sitting on the stage; surrounded by all kinds of toys. The show starts small: one block is put on another, there is a turret. Each time a block hits another block, you will hear a sound. If the tower is too high, the tower falls on it. But new things are literally built again from the rubble.

In Bordeaux, France-based collective Compagnie La Boîte à Sel developed this idea in 2012; and is passed through the Hague youth arts festival Enchantment to the Netherlands. *Play* is a carefully crafted performance in which the playing child is celebrated. If each block produces a different sound, there appears suddenly to create a beautiful composition. And what begins with a small turret of four stacked cubes ends unexpectedly in a phenomenal, almost fairy-tale universe. Without sacrificing associative abstraction taking place there suddenly story lines on the floor. Of metropolitan buildings that displace small villages, but ultimately no match for nature. And a child - of course - it plays itself tired and satisfied.

Play music and respond nicely to each other and together create their imaginative worlds, with no more than a few rudimentary forms and only in the traditional primary colors yellow, blue and red. Shapes and colors in which the young audience is undoubtedly familiar. Greatest strength of this brief introduction is the insight that from fallen towers and ruined buildings ever arise again beautiful new things. Much beauty out of chaos; and so it's okay if something breaks (something many adults often seem to forget). Instead, a new experience in your pocket you courageously forward. And touch only played when sleep overcomes you.

### ELSEWHERE

No other reviews

### PLAYLIST

The next three spins of this performance:

[Full playlist](#)

### RELATED ARTICLES

- [HiHaHuttenbouwers](#)
- [Kish-Kush \(4+\)](#)
- [AaiPet \(2+\)](#)
- [Star Guard \(2+\)](#)

### TAGS

[2+](#) , [Compagnie La Boîte à Sel](#) , [Festival Fascination](#)

# Children soak in non-verbal French theatre experience

## Musical Sound, Emotions Keep Kids Engrossed

**Barkha Mathur**  
@timesgroup.com

**Nagpur:** Eighty odd kids sat with bated breath watching a 30-minute 'Play' at SCZCC auditorium on Saturday. Presented by French theatre company 'La Boite a sel,' the non-verbal play was staged in India for the first time. A specially set up stage wrapped in black cloth came to life as actor Celine Garnavault and composer KIM created images with the help of coloured tape, wooden blocks and other objects, firing the imagination of kids aged between 4 and 6 years.

Using objects and materials to create a unique scenography, Garnavault became a



Actress Celine Garnavault and composer KIM create a universe out of coloured tape, blocks, action figures and toy cars, at a workshop organized by SCZCC, on Saturday

child as she ran the gamut of emotions of being bored, curious, irritable and happy. Aided with musical sounds which amazingly expressed her emotions, she tried to build a piano, a city, a tepee, a kite with the tape and blocks making kids guess what she was up to. Excited cries of "It's a kite," or "This is a tall

building" were heard throughout the performance as the audience synched with the actor.

'Play' essays the dilemma of a child as he sits amid his toys thinking of newer ways to entertain himself. Sitting in the dark auditorium before the lighted stage, children got engrossed in actions be-

ing enacted before them. Many were even tempted to give ideas. As the play moved towards its end, Garnavault ended it with a gesture of putting small pieces of tape on both her cheeks much to the amusement of her audience. As the lights came up, cries of amazement from the audience delighted the actors.

Not satisfied with just watching the play, there were many who had queries too. 'Why did you use the tape in just three colours red, blue and yellow?' They asked and gave the answers themselves — as they are primary colours. Some were curious as to why she was tumbling the blocks even as she stacked them painstakingly.

Terming them as an intelligent audience, Garnavault appreciated the question on why it was a non-verbal play. "That's because emotions do not need words and here music is our language," she said.

## Children receive cultural citizenship at birth

Tifli, an international theatre festival for children, comes to Mumbai to make sure their rights are met.



Moeena Halim | Posted by Manpreet Kaur  
November 25, 2016 | UPDATED 15:18 IST

A + A -



Children receive cultural citizenship at birth

A couple in identical yellow jackets walk through the audience onto the stage. The woman carries a small red box and the man strums on his 1980s style keytar. In the audience, a few toddlers wail while their parents shift around anxiously. In less than a minute, though, the children quieten down.

The actors, from the French theatre group Cie La Boite a Sel performing PLAY, have them in rapt attention, watching their every move with keen curiosity. "Children are a natural-born audience. They are used to storytelling. They have their own sense of how they should be during a performance," says Shaili Sathya, All India Secretary of Assitej India, a society for individuals and theatre companies that work in theatre for children. PLAY is one of the six plays that Assitej, in association with Kalsootree, Tram Arts Trust, Swangwale, Gillo Repertory Theatre and Theatre Professionals, is bringing to Mumbai this December as part of Tifli, a theatre festival exclusively for children.

NAGPUR TIMES  
SATURDAY, DECEMBER 3, 2016

## French theatre troupe to give kids a unique experience



Celine Garnavault (right) preparing stage at SCZCC for the theatre company 'La Boite a sel' on Friday

**Barkha Mathur**  
@timesgroup.com

**Nagpur:** Eighty kids in the age group of 4 to 6 years will get a novel theatre experience at a workshop organized by SCZCC and conducted by French theatre company 'La Boite a sel' at SCZCC premises on December 3 at 3 in the afternoon. An out of the box concept where an actress, Celine Garnavault and composer KIM will create a universe out of coloured tape, blocks, action figures and toy cars will challenge the kids to use their innovative skills and let their imagination flow freely.

"The work is a mix of lot of inspirations and its purpose is playing which is a childhood process through which kids learn to discover, learn and challenge themselves," says Garnavault, who believes that 'Play', as the 30-minute presentation is titled, will make children learn to win and lose in life. "We allow children to imagine their own stories." The performance will be followed by a workshop and then children will get

a chance to innovate. The act was created in 2012 and has done over 350 shows in Netherlands, Canada, Brazil and Belgium. This is the first time that this theatre company is performing in India. The first show will be held in Nagpur followed by Delhi, Mumbai and Hyderabad.

"The play is not interactive but still forms a connect," Garnavault says. The drama troupe has created a 5 meter x 6 meter stage which they call a black box. Numerous theatre lights have been put up to create the required affect. The images as varied as of a moving city, a sky, a piano, roads, tepee, a ballet of toys is created by pulling the coloured tapes stuck on the black sides of the frame and by using objects all created to the rhythm as music is played live.

"The activity has different impact on each child. Some gasp at the aesthetics of the entire presentation, others find it humorous," she adds. "We are working with music and acting with objects. Music is the language of this show," she concludes.



## Pour nous suivre

SITE INTERNET

<https://cie-laboiteasel.com/>

VIMEO

<https://vimeo.com/laboiteasel>

FACEBOOK

<https://www.facebook.com/CieLaBoiteASel/>

INSTAGRAM

<https://instagram.com/cielaboiteasel/>

YOUTUBE

<https://www.youtube.com/user/cielaboiteasel>

## Contacts

CRÉATION ARTISTIQUE

Céline Garnavault - [cielaboiteasel@gmail.com](mailto:cielaboiteasel@gmail.com)

CRÉATION TECHNOLOGIQUE ET ARTISTIQUE

Thomas Sillard - [sillard.thomas@gmail.com](mailto:sillard.thomas@gmail.com)

DIRECTRICE DE PRODUCTION

Kristina Deboudt - [kdeboudt@yahoo.fr](mailto:kdeboudt@yahoo.fr)

CHARGÉE DE PRODUCTION - DIFFUSION

France Fiévet - [contact@cie-laboiteasel.com](mailto:contact@cie-laboiteasel.com)

ASSISTANTE DE PRODUCTION - DIFFUSION

Jessica Bodard - bureau hectorès - [jessica@hectores.fr](mailto:jessica@hectores.fr)

DIRECTEUR TECHNIQUE

Antoine Auger - [regie.laboiteas@gmail.com](mailto:regie.laboiteas@gmail.com)

<b>NOM DE L'ORGANISME :</b>		<b>CIE LA BOITE A SEL</b>	
Dans le cas où l'exercice de l'organisme est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice :		<b>Exercice 2023</b>	
Pour la demande n°1, l'organisme sollicite une subvention à la Ville de Bordeaux de (indiquer le montant ci-après) :		<b>10,000 €</b>	
Titre de la demande n°1 :			
<b>CHARGES (en euros) [1]</b>		<b>PRODUITS (en euros)</b>	
	<b>Montant</b>		<b>Montant</b>
<b>Charges directes affectées au projet</b>		<b>Ressources directes affectées au projet</b>	
<b>60 - Achats</b>	<b>28,919</b>	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	<b>356,175</b>
Achats d'études et de prestations de service		Billeteries	
Achats stockés de matières et fournitures	28,719	Marchandises	
Achats non stockables (eau, énergie)		Prestations de services	356,175
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Produits des activités annexes	
Fournitures administratives	200	Parrainage	
Autres fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
		<b>74 - Subventions d'exploitation[2]</b>	<b>204,897</b>
		État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>12,124</b>	DRAC NELLE AQUITAINE	50,000
Sous traitance générale			
Locations mobilières et immobilières	8,424		
Entretien et réparation	1,000	Conseil Régional	45,000
Assurances	2,700	Conseil Départemental	3,500
Documentation		Bordeaux Métropole	
Divers		Autres EPCI	
		Ville de Bordeaux (préciser les directions)	10,000
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>147,045</b>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9,595		
Publicité, publications	4,895		
Déplacements, missions et réceptions	126,678	Autre(s) commune(s) (précisez)	
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires	275		
Divers	5,602		
		Organismes sociaux	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>4,300</b>	Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations	4,300	Emplois aidés	
Autres impôts et taxes		Autres (précisez) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>346,690</b>	COPRODUCTEUR	81,397
Rémunérations du personnel	222,237	fonds propres	15,000
Charges sociales	124,453	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	-
Autres charges de personnel		Cotisations	
		Dons manuels	
		Mécénats	
		Abandons de frais de bénévoles	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		Autres	
<b>66 - Charges Financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	-
		Reprises de subventions	
		Autres	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>82,494</b>	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>60,500</b>
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
		Autofinancement le cas échéant	
<b>Charges indirectes affectées au projet</b>		<b>Ressources indirectes affectées au projet</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>621,572</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>621,572</b>
<b>Attention : Le total des charges et celui des produits doivent être identiques.</b>			
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	-	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	-
- Secours en nature		- Bénévolat	
- Mise à disposition gratuite des biens et services		- Prestations en nature	
- Personnel bénévole		- Dons en nature	
<b>La subvention sollicitée représente 1.61% du total des produits du projet.</b>			
<b>[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros</b>			
<b>[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées</b>			

<b>NOM DE L'ORGANISME :</b>		<b>CIE LA BOITE A SEL</b>	
Dans le cas où l'exercice de l'organisme est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice :		<b>Exercice 2024</b>	
Pour la demande n°1, l'organisme sollicite une subvention à la Ville de Bordeaux de (indiquer le montant ci-après) :		<b>10,000 €</b>	
Titre de la demande n°1 :			
<b>CHARGES (en euros) [1]</b>		<b>PRODUITS (en euros)</b>	
	<b>Montant</b>		<b>Montant</b>
<b>Charges directes affectées au projet</b>		<b>Ressources directes affectées au projet</b>	
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	
Achats d'études et de prestations de service		Billeteries	
Achats stockés de matières et fournitures	8,762	Marchandises	
Achats non stockables (eau, énergie)		Prestations de services	270,454
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Produits des activités annexes	
Fournitures administratives	200	Parrainage	
Autres fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
		<b>74 - Subventions d'exploitation[2]</b>	
		État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
<b>61 - Services extérieurs</b>		DRAC NELLE AQUITAINE	50,000
Sous traitance générale			
Locations mobilières et immobilières	8,424		
Entretien et réparation	750	Conseil Régional	45,000
Assurances	2,700	Conseil Départemental	3,500
Documentation		Bordeaux Métropole	
Divers		Autres EPCI	
		Ville de Bordeaux (préciser les directions)	10,000
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8,095		
Publicité, publications	5,677		
Déplacements, missions et réceptions	96,701	Autre(s) commune(s) (précisez)	
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires	275		
Divers	5,602		
		Organismes sociaux	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations	4,300	Emplois aidés	
Autres impôts et taxes		Autres (précisez) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>		COPRODUCTEUR	59,000
Rémunérations du personnel	198,404	fonds propres	15,000
Charges sociales	107,564	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	-
Autres charges de personnel		Cotisations	
		Dons manuels	
		Mécénats	
		Abandons de frais de bénévoles	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		Autres	
		adami	16,000
<b>66 - Charges Financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	-
		Reprises de subventions	
		Autres	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	82,000	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	60,500
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
		Autofinancement le cas échéant	
<b>Charges indirectes affectées au projet</b>		<b>Ressources indirectes affectées au projet</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES DIRECTES ET INDIRECTES</b>	529,454	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	529,454
<b>Attention : Le total des charges et celui des produits doivent être identiques.</b>			
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	-	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	-
- Secours en nature		- Bénévolat	
- Mise à disposition gratuite des biens et services		- Prestations en nature	
- Personnel bénévole		- Dons en nature	
<b>La subvention sollicitée représente 1.89% du total des produits du projet.</b>			
<small>[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros</small>			
<small>[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées</small>			



<b>NOM DE L'ORGANISME :</b>		<b>CIE LA BOITE A SEL</b>	
Dans le cas où l'exercice de l'organisme est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice :		<b>Exercice 2025</b>	
Pour la demande n°1, l'organisme sollicite une subvention à la Ville de Bordeaux de (indiquer le montant ci-après) :		<b>10,000 €</b>	
Titre de la demande n°1 :			
<b>CHARGES (en euros) [1]</b>		<b>PRODUITS (en euros)</b>	
	<b>Montant</b>		<b>Montant</b>
<b>Charges directes affectées au projet</b>		<b>Ressources directes affectées au projet</b>	
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	
Achats d'études et de prestations de service		Billeteries	
Achats stockés de matières et fournitures	5,762	Marchandises	
Achats non stockables (eau, énergie)		Prestations de services	300,454
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Produits des activités annexes	
Fournitures administratives	200	Parrainage	
Autres fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
		<b>74 - Subventions d'exploitation[2]</b>	
		État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
<b>61 - Services extérieurs</b>		DRAC NELLE AQUITAINE	50,000
Sous traitance générale			
Locations mobilières et immobilières	6,424		
Entretien et réparation	750	Conseil Régional	45,000
Assurances	2,700	Conseil Départemental	3,500
Documentation		Bordeaux Métropole	
Divers		Autres EPCI	
		Ville de Bordeaux (DGAC - Culture)	10,000
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8,095		
Publicité, publications	5,677		
Déplacements, missions et réceptions	101,701	Autre(s) commune(s) (précisez)	
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires	275		
Divers	5,602		
		Organismes sociaux	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations	4,300	Emplois aidés	
Autres impôts et taxes		Autres (précisez) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>		COPRODUCTEUR	29,000
Rémunérations du personnel	208,404	fonds propres	15,000
Charges sociales	117,564	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	-
Autres charges de personnel		Cotisations	
		Dons manuels	
		Mécénats	
		Abandons de frais de bénévoles	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		Autres	
		adami	16,000
<b>66 - Charges Financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	-
		Reprises de subventions	
		Autres	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	62,000	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	60,500
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
		<b>Autofinancement le cas échéant</b>	
<b>Charges indirectes affectées au projet</b>		<b>Ressources indirectes affectées au projet</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES DIRECTES ET INDIRECTES</b>	529,454	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	529,454
<b>Attention : Le total des charges et celui des produits doivent être identiques.</b>			
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	-	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	-
- Secours en nature		- Bénévolat	
- Mise à disposition gratuite des biens et services		- Prestations en nature	
- Personnel bénévole		- Dons en nature	
<b>La subvention sollicitée représente 1.89% du total des produits du projet.</b>			
<b>[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros</b>			
<b>[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées</b>			

## Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

- Recherche de l'excellence artistique et le renouvellement des formes
- Propositions inédites et pointues accessibles à tous les publics, intergénérationnalité
- La défense de formes en grande proximité, de petites jauges, de temps étendus de rencontre, de vraies expériences qui prennent le temps et les moyens d'être vécues avec la relation au coeur du projet. (niveau de diffusion et de soutien des partenaires à ces formats)
- L'engouement des publics lors de la diffusion de nos projets (retranscription et analyse des protocoles de retours d'expériences pour « Bad Block » et « Les Invité.es », Livre d'or, presse, réseaux sociaux, nombre de spectateurs...)
- La qualité des échanges lors des projets de territoires, médiations ou partenariats associatifs (suivi sur nos événements/diffusion)
- L'intérêt et la confiance que portent les acteurs culturels à nos créations (co-Producteurs, subventionneurs, sociétés civiles, appel à projets)
- Le nombre de vente de contrats de cession et l'équilibre financier entre recettes et dépenses.
- La stabilité et la pérennité de notre équipe structurante de compagnie, le bien-être au travail,  
(retours des équipes lors entretiens annuels)
- Le respect de l'environnement dans notre fonctionnement

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION JEANNE SIMONE

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025

LES SOUSSIGNÉS

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/... du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 reçue en Préfecture le ... 2023  
ci-après dénommée « la Ville »  
d'une part,

Et

L'**Association JEANNE SIMONE**, dont le siège social se situe 8 rue de la porte Cailhau 33000 Bordeaux représentée par sa Présidente, Madame Valérie BOROWYER dûment mandatée sur décision du conseil d'administration en date du 17/03/2017.  
ci-après dénommée « l'Association »  
d'autre part,

EXPOSE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association JEANNE SIMONE dont l'objet est de promouvoir le spectacle vivant et en particulier les créations chorégraphiques, en Aquitaine et ailleurs. Elle a également pour but la création, la production et la diffusion de spectacles, l'organisation de manifestations artistiques et contribue à la formation. Elle collabore dans et hors région avec des partenaires ayant des buts similaires.

**Considérant** les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

**Considérant** que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

**Considérant** que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association JEANNE SIMONE;

**Considérant** l'engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et

de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

**Considérant** la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

**Considérant** l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

**Considérant** le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

**Considérant** que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

**Considérant** le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

**Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association JEANNE SIMONE participe de cette politique ;**

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux entend accompagner l'Association JEANNE SIMONE dans la poursuite de son objectif pour les années 2023-2024 et 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

## **ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION**

Description des objectifs généraux et des actions proposées par l'Association

Parallèlement à la diffusion des œuvres du répertoire, Laure Terrier sera ces trois prochaines années ARTISTE ASSOCIÉE au TCC (Théâtre Châtillon-Clamart) et à Sur le pont, CNAREP de La Rochelle, collaborations propices co-construire des projets. L'Association JEANNE SIMONE questionnera son écriture artistique dans différents LABORATOIRES et se penchera sur une prochaine PIÈCE POUR L'ESPACE PUBLIC, prévue pour le printemps 2025, en collaboration avec l'auteur A.Mouton. L'Association JEANNE SIMONE continuera de favoriser la pratique artistique par et pour tous et toutes, lors de nombreux (DÉ)FORMATIONS PROFESSIONNELLES, STAGES et ATELIERS DE PRATIQUES, notamment de plain-pied avec des quartiers de Bordeaux, abordé comme la Zone A Déployer de notre potentiel humain, relationnel et artistique. L'Association JEANNE SIMONE sera enfin attentives à la structure même de la compagnie et à l'épanouissement de ses équipes.

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis avec l'Association et joints en annexe à la présente convention.

## ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES

### 2.1. Mises à disposition des moyens financiers

Afin d'accompagner l'Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de :

**10 000 euros**

Le règlement de la subvention annuelle sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont

Nom du titulaire du compte	JEANNE SIMONE			
Banque	CRÉDIT COOPÉRATIF			
RIB	Code Banque /Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé
	42559	10000	08004751713	02

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

### 2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;
- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...);
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

### 2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association JEANNE SIMONE s'engage en outre à :

- **Développer une démarche de transition écologique et sociale dans la réalisation de l'ensemble des projets** : l'Association JEANNE SIMONE veillera à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de **développer une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes**, à lutter contre les stéréotypes et discriminations, **dans la gestion, la coordination et**

**la programmation des projets** auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires ;

- Participer à la mise en œuvre d'actions **d'éducation artistique et culturelle** (la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle ») et de **développer une action territoriale (actions pédagogiques, hors les murs, développement d'espaces de rencontre, médiation...)** ;
- Garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et faciliter la rencontre entre les forces artistiques, les œuvres et les habitants à l'inclusivité de tous les publics ; en veillant particulièrement aux personnes en situation de handicap, dans le respect des droits culturels des personnes ;
- **Assurer la visibilité et la diffusion du travail de création chorégraphique de la JEANNE SIMONE, sur le territoire et au-delà, que ce soit dans l'espace public et dans le réseau des lieux de diffusion ;**
- **Avoir une interaction directe pour et avec le territoire (économique, social, culturel...), en développant de nouvelles coopérations,** avec la mise en place de partenariats originaux et innovants (visant la co-construction de projets culturels, la mutualisation des compétences et des coopérations durables) avec les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville, le tissu associatif, les opérateurs socio-culturels, éducatifs, médicaux, entrepreneuriaux du territoire ;
- **Inviter à de nouvelles formes de rencontres,** en lien avec les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de toutes et tous, avec une attention particulière pour la jeunesse.

#### **2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville**

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

#### **2.5 Traitement des résultats**

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

#### **2.6 Conditions d'utilisation de la subvention**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION**

#### **3.1 Engagements réciproques**

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

#### **3.2 Instances**

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

**Un comité technique** *a minima* semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association.

Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

**Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel** composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.

### **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

#### **4.1 Justificatifs**

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.

Avant le 30 septembre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

## **4.2 Autres engagements**

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

## **4.3 Contrôles exercés par la Ville**

En amont de la signature de la convention, l'Association aura fourni un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313-1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

## **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.



## **ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION**

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES**

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée. Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

## **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

## **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins. Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour les années :  
**2023, 2024 et 2025**

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

## **ARTICLE 11 – RENOUVELLEMENT – RÉVISION – RÉSILIATION**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la

réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

#### **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet de l'Association

Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

#### **ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour l'Association, JEANNE SIMONE

Fait à Bordeaux le ...

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association  
JEANNE SIMONE  
Valérie BOROWYEZ  
Présidente

**ANNEXES 1**  
**Description du projet de l'Association**

En cette rentrée 2022, nous terminons d'intégrer les changements structurels que nécessite le Conventionnement en DRAC, renouvelé pour notre plus grande joie en 2021 pour trois ans. L'équipe administrative et de production s'est réorganisée et se stabilise tout juste, le volume d'activités artistiques trouve son rythme après une nette progression bien que chahutée par les années Covid.

Fortes de ces nouveaux piliers, nous rentrons dans une phase de mue, artistique et structurelle (remise en question, intégration, transformation). Nous l'aborderons en confiance, coutumières de ces étapes vivifiantes à la bonne santé d'une structure au travers de périodes si longues.

Nous pouvons d'autant mieux l'envisager que nos axes de stabilité sont forts et que nous sommes en phase avec les valeurs qui sous-tendent la compagnie : JEANNE SIMONE s'évertue à participer artistiquement et structurellement d'une Écologie des relations respectueuse et exigeante, tant du côté de notre cœur d'activité, la Création, qu'en interne au sein de la compagnie. JEANNE SIMONE tend à harmoniser fond et forme, considérant nos relations professionnelles internes comme d'autres espaces d'attention à l'Autre, où exercer avec écoute, recul et bienveillance nos compétences multiples et complémentaires.

Ce que l'on active à destination de l'Autre – Comment nous prenons soin du dehors  
JEANNE SIMONE inclue dans CRÉATION tout ce qui est finalement destiné à se partager avec Autrui et à (ré)générer des relations : les gestes artistiques dédiés à des territoires précis, la recherche et la création de spectacles, leurs diffusion (sachant que chaque pièce de Jeanne Simone se repense et se « calque au lieu ») ainsi que l'accompagnement à la pratique artistique (qu'elle soit amateur ou professionnelle, mais pensée comme un engagement politique, d'inscription dans la Cité et émancipateur).

Durant les années 2023, 2024 et 2025, Laure Terrier est nommée ARTISTE ASSOCIÉE aux deux scènes fidèles aux écritures de JEANNE SIMONE que sont le TCC (Théâtre Châtillon-Clamart) et Sur le pont, CNAREP de La Rochelle. Ce long temps de collaboration rapprochée sera propice à de véritables co-constructions de projets, à de l'irrigation de ces territoires en diffusion de pièces du répertoire et participera du travail de recherche artistique en cours.

Nous mettons aussi sur pied différents LABORATOIRES comme autant d'espaces temps nécessaires à l'élaboration de nouvelles approches artistiques. Des LABORATOIRES pour amender, butter, pailler notre jardin avant d'y voir percer de nouvelles pousses, où le texte s'associera aux corps, où nous écrirons avec des nouvelles forces vives et pour de nouveaux sols (les lisières, les entres, les points de jonction entre ville et environs, les forêts, des espaces naturels).

Puis nous retournerons bientôt à l'élaboration d'une FUTURE PIÈCE POUR L'ESPACE PUBLIC, prévue pour le printemps 2025, dont nous devinons déjà quelques singularités : nous ressentons le besoin d'apposer des mots au déni et à l'évitement et d'aller au-delà de ce que suggère le corps. Ce seront ceux de l'auteur Antoine Mouton, auteur du puissant Chômage monstre (Ed.La Contre Allée), ou de son dernier roman Toto perpendiculaire au monde (Christian Bourgeois éditeur). Un chantier nouveau encore que de collaborer avec les mots d'un autre. Une autre manière de se lier.

Nous présentons aussi que cette pièce s'enracinera dans de nouveaux types d'espaces et de lieux que ceux déjà abordés jusqu'alors, plutôt des bords de ville, des lisières de Zac, des Entres à cerner et concerner.

Parallèlement nous continuerons de prendre la DIFFUSION à bras le corps. Nous nous attacherons à entretenir et développer les partenariats qui nous lient à différents opérateurs et lieux de programmation, pour organiser la rencontre entre des espaces, des spectateurs et les pièces de notre répertoire, dénicher de nouveaux terrains d'invention, déciller les regards sur des espaces et des lieux de nos quotidiens (lieux de l'école, rues, places publiques, quartier résidentiel et périphérique, espaces domestiques).

Ensuite et en fidélité avec l'ADN de JEANNE SIMONE, nous nous attellerons à la mise sur pied de nos (DÉ)FORMATIONS PROFESSIONNELLES, STAGES à destination de tous-tes, ATELIERS DE PRATIQUES divers, pensés pour entretenir et créer des liens humains dans et au travers de l'acte artistique, pour danser les lieux, les espaces, les usages, avec enfants, adultes encadrants, amateurs en danse et curieux d'espace public urbain, êtres vivants désireux de s'impliquer dans différents milieux naturels, professionnels hors cadre et tout terrain...

Ce que l'on active en interne - Comment nous prenons soin du dedans

JEANNE SIMONE est avant tout un groupe d'humains aux compétences multiples qui collaborent autour d'un projet artistique au quotidien, soucieux de l'accorder à leurs aspirations politiques, sociales, éthiques et humaines.

La population jeannesimone regroupe une quinzaine de personnes, artistes, techniciens et personnes qui veillent à la production-administration-diffusion.

Durant les trois prochaines années, nous prévoyons la sanctuarisation d'un laboratoire annuel, le Lac-à-l'épaule\* pour remettre en question nos pratiques et fonctionnements communs et agir au quotidien, régulé par les compétences d'une tierce personne.

Il nous faut prendre soin d'autant plus qu'il n'est pas anodin pour une structure de rentrer dans le rythme et l'attention induits par le statut de compagnie conventionnée. Nous continuons à considérer nos projets et nos budgets avec prudence et responsabilité, aspirant à trouver la jonction juste entre nos aspirations artistiques et notre inscription territoriale et nationale.

\* En français du Québec, un lac-à-l'épaule est une réunion de planification stratégique.

Nous souhaitons à ce propos nous saisir durant ces trois ans de nos laboratoires de recherche, de notre future création et enfin des temps de (dé)formations que nous prodiguons à même le quartier Bacalan, pour impulser une plus forte inscription sur le territoire bordelais. Nous travaillerons à nous ancrer ici autant qu'ailleurs, profitant des recherches artistiques à venir pour tisser de nouveaux liens dans et avec la ville. Nous activerons spécifiquement toutes les énergies pour mettre en place des parcours Gomette et la pièce tout public A l'envers de l'endroit au sein des écoles.

Si nous avons pu régulièrement œuvrer avec Chahuts, Le Glob Théâtre et Le FAB, nous n'avons pas eu la satisfaction de développer à ce jour et significativement ce qui fait le suc de JEANNE SIMONE, ses « manières d'être vivants » à même la peau des rues bordelaises. Nous attendons avec impatience d'échanger avec les nouvelles directions de différentes scènes bordelaises dont le TNBA et gardons espoir de coconstruire bientôt des projets en proximité. Nous retournerons vite rencontrer l'Opéra de Bordeaux avec qui certains projets ont pu se rêver mais pas encore voir le jour et comptons bien participer auprès du FAB à son inscription toujours plus résolument hors les murs.

## **ANNEXES 2**

### **Indicateurs quantitatifs et qualitatifs**

#### **Critères qualitatifs :**

La qualité de nos actions se lit dans l'attraction qu'opère le travail de la compagnie. Les spectacles jouent, les opérateurs soutiennent les créations. Gomme en est à sa 9ème saison de diffusion, Sensibles quartiers à sa 5ème. La demande de formation est toujours dense comme la récurrence de réinscription. Nous procédons à des bilans oraux et écrits, pour ces actions et pour les sessions Gomme et imaginons maintenant proposer une modalité épistolaire aux spectateurs et habitants des lieux publics investis (boite aux lettres sur place, cartes postales pré-timbrées à nous envoyer).

#### **Critères quantitatifs :**

- Bilans comptables
- Budget prévisionnel sur 3 ans
- Analyse de l'activité salariale de la compagnie (nombre de salariés, ETP, promotion parité/égalité entre femmes/hommes).
- Bilan/prévision du nombre de création(s), du nombre de spectacles diffusés avec analyse géographique, du nombre de spectateurs tout public et jeune public, du nombre d'enfants bénéficiant des actions artistiques et pédagogiques de la compagnie.
- Bilan/prévision du nombre de stagiaires assistant aux formations professionnelles et stages de la compagnie

**ANNEXES 3**  
**Budget prévisionnel sur 3 ans**

CHARGES / DÉPENSES HT (en euros)				PRODUITS / RECETTES HT (en euros)			
Exercices	2023	2024	2025	Exercices	2023	2024	2025
<b>60 - Achats</b>	<b>7 452 €</b>	<b>33 373 €</b>	<b>7 798 €</b>	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>140 834 €</b>	<b>163 928 €</b>	<b>178 918 €</b>
Achats d'études et de prestations de service	4 877 €	6 313 €	6 313 €	Billetteries	- €	- €	- €
Achat non stockés de matières et fournitures	- €	- €	- €	Marchandises	78 350 €	99 270 €	108 740 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	300 €	- €	- €	Prestations de services	39 104 €	49 000 €	49 448 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	500 €	500 €	550 €	Produit des activités annexes	23 300 €	15 578 €	20 730 €
Fournitures administratives	500 €	700 €	500 €	Parrainages	- €	- €	- €
Autres fournitures	1 275 €	25 860 €	435 €	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
				<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>111 140 €</b>	<b>143 000 €</b>	<b>137 014 €</b>
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>17 227 €</b>	<b>21 927 €</b>	<b>18 154 €</b>	Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) :			
Sous-traitance générale	5 525 €	5 332 €	5 316 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine - convention triennale	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Locations mobilières et immobilières	10 000 €	15 395 €	11 938 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine - soutien à la création			
Entretien et réparation	200 €	200 €	200 €	DGCA	- €	10 000 €	10 000 €
Assurances	1 000 €	800 €	500 €	Région	30 500 €	26 000 €	27 750 €
Documentation	503 €	200 €	200 €	Département	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Divers	- €	- €	- €	Bordeaux Métropole			
				Autres EPCI			
				<b>Ville de Bordeaux</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>25 886 €</b>	<b>45 158 €</b>	<b>51 860 €</b>	OARA	- €	18 000 €	10 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7 000 €	5 500 €	4 172 €	IDDAC		15 000 €	- €
Publicité, publication	690 €	400 €	700 €	SACD - Ecrire pour la rue	6 640 €	- €	9 000 €
Déplacement, missions et réceptions	16 280 €	37 288 €	45 167 €	ADAMI			- €
Frais postaux et de télécommunication	360 €	360 €	360 €	SPEDIDAM			6 264 €
Services bancaires	950 €	950 €	950 €	Autre(s) commune(s)			
Divers	607 €	660 €	511 €	Organisme sociaux			
				Fonds européens			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>3 207 €</b>	<b>3 456 €</b>	<b>3 882 €</b>	Emplois aidés			
Impôts et taxes sur rémunérations	3 207 €	3 456 €	3 882 €	Autres (précisez) :			
Autres impôts et taxes	- €	- €	- €	Fond de solidarité			
<b>64 - Charges du personnel</b>	<b>201 522 €</b>	<b>207 439 €</b>	<b>229 348 €</b>	Aides privées			
Rémunération du personnel	117 587 €	124 053 €	137 849 €	<b>75 - Autre produit de gestion courante</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Charges sociales	71 512 €	74 411 €	81 936 €	Cotisations	- €	- €	- €
Autres charges de personnel	12 423 €	8 975 €	9 563 €	Dons manuels	- €	- €	- €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 490 €</b>	<b>536 €</b>	<b>4 600 €</b>	Mécénats			
				Abandons de frais de bénévoles			
				Autres	- €	- €	- €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>118 €</b>	<b>272 €</b>	<b>100 €</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
				Reprises des subventions	- €	- €	- €
				Autres			
<b>68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>11 071 €</b>	<b>2 616 €</b>	<b>190 €</b>	<b>78 - Reprise sur amortissement et provisions</b>	<b>17 000 €</b>	<b>7 850 €</b>	<b>- €</b>
<b>69 - Impôts sur les sociétés</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>79 - Transfert de charges</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
				<b>Autofinancement le cas échéant</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>268 974 €</b>	<b>314 778 €</b>	<b>315 932 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>268 974 €</b>	<b>314 778 €</b>	<b>315 932 €</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>87 - Contribution volontaires en nature</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite des biens et services				Prestation en nature			
Personnels bénévoles				Dons en nature			
<b>RÉSULTAT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 0,00 €</b>				

# JEANNE SIMONE

## Chorégraphies d'espaces (publics)

PROJET ARTISTIQUE – Exercices 2023-2024-2025



# SOMMAIRE

JEANNE SIMONE	3
ADN	3
Aujourd'hui	3
Répertoire	4
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2023 – 2024- 2025	5
LE DEHORS	7
La création	7
Laure Terrier, artiste associée	8
Les laboratoires	13
Création dans l'espace public – printemps 2025	16
La diffusion	17
La transmission	20
Ateliers de pratiques artistiques	21
(dé)formations	23
BORDEAUX, Une Zone à Déployer	26
LE DEDANS	27
L'équipe	27
Regard sur les budgets passés	28
Perspectives de structuration	30
ANNEXES	32
Ce qui s'appelle encore peau	33
L'air de rien	34
Sensibles quartiers	35
Gommette	36
A l'envers de l'endroit	37
Des mondes	38
Moments donnés	39
Budgets prévisionnels 2023-2024-2025	40



# JEANNE SIMONE

## ADN

Depuis 2004, JEANNE SIMONE explore une dramaturgie des corps en relation aux espaces et aux lieux.

Les créations questionnent la fragilité, l'éclat de l'être, les possibles du vivre ensemble. La recherche corporelle invente une poétique chorégraphique du réel. Notre rapport à l'espace repose sur une grammaire des perceptions, notre vocabulaire sur l'affûtage des différents systèmes du corps. La création sonore célèbre l'environnement sonore réel. Le langage et le texte articulent la parole intime aux parlers quotidiens pour qu'en ressortent les sucs sensibles et politiques. Les créations de la compagnie sont des structures à l'écoute du présent, recontextualisées pour chaque lieu de représentation.

Nous considérons les espaces publics comme des lieux de la relation créatrice entre l'artistique et le politique, qui exigent de notre écriture qu'elle se lie à l'espace, à l'Autre, qu'elle considère toutes les personnes impliquées dans ces espaces quotidiens. Cette recherche nous a amené.e.s vers l'épicentre de notre travail : comment le corps et l'individu sont façonnés par leurs milieux (et réciproquement), comment les usages proposés/induits permettent/contraignent nos systèmes de relations au vivant et entre vivants, comment nourrir le Commun. Nous militons par nos créations pour une prise en considération de nos interrelations permanentes et responsabilisantes auprès du vivant et de nos écosystèmes.

## AUJOURD'HUI

Après quinze années à œuvrer dans l'espace public, nous avons créé CE QUI S'APPELLE ENCORE PEAU en octobre 2021, sur le plateau de La MECA, dans le cadre du FAB à Bordeaux. Cette pièce, qui a divisé le réseau de programmation Nouvel-Aquitain, est cependant un pivot pour JEANNE SIMONE. Amorcée avant la pandémie, elle questionnait ce qui a pris le nom de « monde d'après » par la suite. Nous y déployions d'autres manières d'incarner nos relations, sensibles, à l'état brut, de donner à sentir l'extraordinaire interface politique que représente la peau dans notre rapport au monde et aux autres, dans une autre pudeur que celle exigée par l'espace public.

Les questions écologiques nous traversent ainsi de l'intérieur depuis longtemps, et les récentes expériences pandémiques qui s'ajoutent aux transformations environnementales, les considérations politiques et culturelles nécessaires qui en découlent continuent de nous réclamer de nouvelles écritures et de nouveaux moyens d'y parvenir. CE QUI S'APPELLE ENCORE PEAU tentait à sa manière de ramener le questionnement politique à hauteur d'épiderme.

Nous retournons maintenant aux dehors, parce qu'en écho au saccage des corps, sociaux, politiques, humains, non humains, du vivant, nous trouvons une caisse de résonance plus féconde à inscrire nos gestes artistiques au travers des espaces mis en question, en proposant aux gens de se situer dans le paysage dont on parle, d'en être, d'y devenir.

Nous savons peu de notre prochaine et lointaine création prévue pour 2025, mais une évidence est déjà là, qui sous-tend la suite : nous ressentons le besoin d'apposer des mots au déni et à l'évitement et d'aller au-delà de ce que suggère le corps, revendiquant toujours la puissance politique du poétique et du sensible avant tout. Nous entamons une collaboration avec l'auteur Antoine Mouton, auteur du puissant *Chômage monstre* (Ed.La Contre Allée), ou de son dernier roman *Toto perpendiculaire au monde* (Christian Bourgeois éditeur). Un chantier nouveau encore que de tisser avec les mots d'un autre. Une autre manière de se lier et d'aller vers d'autres territoires.

## LE RÉPERTOIRE

- 2021 CE QUI S'APPELLE ENCORE PEAU, ou le nu du plateau
- 2021 L'AIR DE RIEN, il y aura probablement de la musique, mais nous trouverons bien un coin tranquille  
*Production déléguée*
- 2020 LA GRANDE SURFACE, espace de jeu collectif. Ou comment une question malaxée crée du Commun.
- 2018 SENSIBLES QUARTIERS, continuum de surimpressions
- 2017 HANDANZ, résidence d'infusion  
*Avec Le Sillon et le Handball Club du Salagou, Clermont l'Hérault.*
- 2016 UNE FORÊT D'ÉCOUTANTS, expérience d'écoute
- 2016 À L'ENVERS DE L'ENDROIT, duo d'école buissonnière
- 2015 NOUS SOMMES, portraits chorégraphiques et sonores dans l'espace public
- 2014 GOMMETTE, solo pour une classe et ses petits
- 2014 CARNETS DE CHANTIER, poétique du BTP  
*Résidence et performances en résonance avec le chantier de rénovation du théâtre Les Colonnes à Blanquefort, avec la scène conventionnée le Carré – les Colonnes.*
- 2011 MADEMOISELLE, filature chorégraphique
- 2010 LE PARFUM DES PNEUS, folie douce et ordinaire de deux passants par là...  
*Prix du jury Mira Miro 2012*
- 2007 LE GOUDRON N'EST PAS MEUBLE, danse, surréalisme, vagabondage...  
*Prix SACD Arts de la rue 2009 décerné à Laure Terrier*
- 2005 ET/OU, quatuor danse musique et cinéma
- 2004 DES MONDES, duo danse et contrebasse tout terrain

# PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

2023 - 2024 - 2025

En cette rentrée 2022, nous terminons d'intégrer les changements structurels que nécessite le Conventionnement en DRAC, renouvelé pour notre plus grande joie en 2021 pour trois ans. L'équipe administrative et de production s'est réorganisée et se stabilise tout juste, le volume d'activités artistiques trouve son rythme après une nette progression bien que chahutée par les années Covid.

Fortes de ces nouveaux piliers, nous rentrons dans une phase de mue, artistique et structurelle (remise en question, intégration, transformation). Nous l'aborderons en confiance, coutumières de ces étapes vivifiantes à la bonne santé d'une structure au travers de périodes si longues.

Nous pouvons d'autant mieux l'envisager que nos axes de stabilité sont forts et que nous sommes en phase avec les valeurs qui sous-tendent la compagnie : JEANNE SIMONE s'évertue à participer artistiquement et structurellement d'une Écologie des relations respectueuse et exigeante, tant du côté de notre cœur d'activité, la Création, qu'au sein de la compagnie. JEANNE SIMONE tend à harmoniser fond et forme, considérant nos relations professionnelles internes comme d'autres espaces d'attention à l'Autre, où exercer avec écoute, recul et bienveillance nos compétences multiples et complémentaires.

## Ce que l'on active à destination de l'Autre – Comment nous prenons soin du dehors

JEANNE SIMONE inclue dans **CRÉATION** tout ce qui est finalement destiné à se partager avec Autrui et à (ré)générer des relations : les gestes artistiques dédiés à des territoires précis, la recherche et la création de spectacles, leurs diffusion (sachant que chaque pièce de Jeanne Simone se repense et se « calque au lieu ») ainsi que l'accompagnement à la pratique artistique (qu'elle soit amateur ou professionnelle, mais pensée comme un engagement politique, d'inscription dans la Cité et émancipateur).

Durant les années 2023, 2024 et 2025, Laure Terrier est nommée **ARTISTE ASSOCIÉE** aux deux scènes fidèles aux écritures de JEANNE SIMONE que sont le TCC (Théâtre Châtillon-Clamart) et *Sur le pont*, CNAREP de La Rochelle. Ce long temps de collaboration rapprochée sera propice à de véritables co-constructions de projets, à de l'irrigation de ces territoires en diffusion de pièces du répertoire et participera du travail de recherche artistique en cours.

Nous mettons aussi sur pied différents **LABORATOIRES** comme autant d'espaces temps nécessaires à l'élaboration de nouvelles approches artistiques. Des LABORATOIRES pour amender, butter, pailler notre jardin avant d'y voir percer de nouvelles pousses, où le texte s'associera aux corps, où nous écrirons avec des nouvelles forces vives et pour de nouveaux sols (les lisières, les entres, les points de jonction entre ville et environs, les forêts, des espaces naturels).

Puis nous retournerons bientôt à l'élaboration d'une **FUTURE PIÈCE POUR L'ESPACE PUBLIC**, prévue pour le printemps 2025, dont nous devinons déjà quelques singularités : nous ressentons le besoin d'apposer des mots au déni et à l'évitement et d'aller au-delà de ce que suggère le corps. Ce seront ceux de l'auteur Antoine Mouton.

Nous présentons aussi que cette pièce s'enracinera dans de nouveaux types d'espaces et de lieux que ceux déjà abordés jusqu'alors, plutôt des bords de ville, des lisières de Zac, des Entres à cerner et concerner.

Parallèlement nous continuerons de prendre la **DIFFUSION** à bras le corps. Nous nous attacherons à entretenir et développer les partenariats qui nous lient à différents opérateurs et lieux de programmation, pour organiser la rencontre entre des espaces, des spectateurs et les pièces de notre répertoire, dénicher de nouveaux terrains d'invention, déciller les regards sur des espaces et des lieux de nos quotidiens (lieux de l'école, rues, places publiques, quartier résidentiel et périphérique, espaces domestiques).

Ensuite et en fidélité avec l'ADN de JEANNE SIMONE, nous nous attellerons à la mise sur pied de nos **(DÉ)FORMATIONS PROFESSIONNELLES, STAGES** à destination de tous-tes, **ATELIERS DE PRATIQUES** divers, pensés pour entretenir et créer des liens humains dans et au travers de l'acte artistique, pour danser les lieux, les espaces, les usages, avec enfants, adultes encadrants, amateurs en danse et curieux d'espace public urbain, êtres vivants désireux de s'impliquer dans différents milieux naturels, professionnels hors cadre et tout terrain...

Nous souhaitons enfin que ce projet de danser les espaces avec tous et toutes puisse s'ancrer plus significativement ici et considérer **BORDEAUX** comme **NOTRE ZONE A DEPLOYER**. Nous aimerions partager avec les bordelais notre enthousiasme à considérer les vivants des lieux, le vivant des lieux, leur vitalité, leur humeur, nous aimerions mettre en œuvre ici ce que nous avons élaboré lentement toutes ces années ailleurs. C'est en appui avec la prochaine création et avec la mise en place de certains **LABORATOIRES**, puis avec le projet d'EAC Gommelette que nous envisageons d'opérer cette joyeuse et fructueuse rencontre.

### **Ce que l'on active en interne - Comment nous prenons soin du dedans**

JEANNE SIMONE est avant tout une **EQUIPE**, un groupe d'humains aux compétences multiples qui collaborent autour d'un projet artistique au quotidien, soucieux de l'accorder à leurs aspirations politiques, sociales, éthiques et humaines.

La population « jeannesimonesque » regroupe une quinzaine de personnes, artistes, techniciens et personnes qui veillent à la production-administration-diffusion.

Durant les trois prochaines années, nous prévoyons la sanctuarisation d'un laboratoire annuel, le **LAC-À-L'ÉPAULE\*** pour remettre en question nos pratiques et fonctionnements communs et agir au quotidien, régulé par les compétences d'une tierce personne. Il nous faut prendre soin d'autant plus qu'il n'est pas anodin pour une structure de rentrer dans le rythme et l'attention induits par le statut de compagnie conventionnée. Nous continuons à considérer nos projets et nos **BUDGETS** avec prudence et responsabilité, aspirant à trouver la jonction juste entre nos aspirations artistiques et notre inscription territoriale et nationale. La **STRUCTURATION** se doit d'être constamment questionnée et considérée pour permettre une belle amplitude de mouvement à Jeanne Simone.

*\* En français du Québec, un lac-à-l'épaule est une réunion de planification stratégique.*

# LE DEHORS

## LA CRÉATION

C'est bien sûr le cœur de notre activité, ce qui nous meut, ce qui nous relie au monde, aux autres, et motive toute notre activité : inventer des formes qui s'adressent à l'Autre pour l'amener au plus près de ce qui fait « le sel de la vie », dans sa plus infime poésie, pour y puiser l'élan vital à la rencontre, à l'expérience, à l'ouverture, à l'ébranlement fécond.

JEANNE SIMONE grandit de chaque nouvel opus, ils se supportent l'un puis l'autre, mille feuilles de questionnements réponses, qui interrogent inlassablement notre rapport physique et charnel au monde, nos places dans ce monde, nos mo(n)des de relations, directement, maintenant et in situ. C'est un rapport chorégraphique et sonore qui souligne nos animaux sociaux et notre animalité d'humains en équilibre sur les usages des lieux, en bute à ce qui rétrécit l'horizon de la pensée.

De beaux projets s'ouvrent à nous, qui offrent de se concentrer longtemps sur un territoire donné, ce qui est assez rare, à l'occasion d'associations privilégiées (Laure terrier devient artiste associée à deux structures).

Nous nous en offrons d'autres sur mesure, pour renouveler la recherche et les moyens artistiques, avec différents LABORATOIRES annuels qui viendront questionner les équipes artistiques et nos modes et matières de création.

Nous avons aussi en ligne de mire une prochaine création en 2025 pour l'espace public.

Le prochain opus tissera le texte aux corps, au travers d'espaces renouvelés, sans doute aux lisières, dans les entre deux, ni ville ni hors des villes, mais peut-être aussi plus naturels.



# LAURE TERRIER, ARTISTE ASSOCIEE

Laure Terrier sera artiste associée de deux structures proches et fidèles au travail de la compagnie, durant ces trois prochaines années : le **TCC, Théâtre Châtillon-Clamart**, fraîchement né de la fusion des Théâtres de Châtillon et du Théâtre Jean Arp de Clamart, scène conventionnée d'intérêt national Art et création, ainsi qu'avec le **Centre National des Arts de la rue et de l'espace public Sur le pont de La Rochelle**.

Les deux structures ont choisi sur la saison 2022-2023 de concentrer leurs énergies sur la diffusion d'œuvres au répertoire de la compagnie.

Chacune des deux structures accompagnera des temps de recherche, accueillera des résidences de création et s'engage en coproduction sur le prochain opus pour l'espace public prévu pour 2025.

Nous élaborerons au fur et à mesure d'autres actions plus singulières en dialogue avec ces deux lieux compagnons de route, en lien avec ce que chacun déploie sur son territoire de natures si différentes, en résonance avec la pensée développée par l'un et l'autre. En complicité.



ARTISTE ASSOCIÉE

TCC – THÉÂTRE CHÂTILLON-CLAMART

Exercices 2023, 2024, 2025

### Le TCC et JEANNE SIMONE, une histoire longue

Notre collaboration remonte à 2010, lorsque Christian Lalos et son équipe du Théâtre de Châtillon ont accueilli LE PARFUM DES PNEUS. Depuis, nous avons joué cinq de nos créations dont des pièces au répertoire et CE QUI S'APPELLE ENCORE PEAU est attendue sur le plateau de Châtillon pour mars 2023 (report de Covid). C'est donc une relation de confiance qui réunit JEANNE SIMONE et ce nouveau TCC tout juste naissant. Il s'agira de lier, inventer des circulations, susciter des rencontres. Nous nous réjouissons d'inventer avec ce partenaire de longue date.

L'approche de Christian Lalos est en pleine résonance avec nos manières de faire, entre espace public et programmation en salle, se posant la question des espaces investis, de la manière de s'adresser aux publics, de déjouer l'aspect « animatoire » qui colle au théâtre de rue, pour en faire des rendez-vous joyeux certes, mais tout aussi exigeants, une considération des problématiques sociales et politiques du territoire...

#### Sur la saison 2022-2023 :

- Fin septembre, création de CHEMIN FAISANT, une marche sensible et exploratoire du trajet qui relie géographiquement et symboliquement les Théâtres de Châtillon et de Clamart. Une écriture inédite, recto/verso, qui se joue d'un plateau à l'autre et réciproquement.
- Le parcours GOMMETTE et son point final A L'ENVERS DE L'ENDROIT seront proposés en novembre dans une école de Châtillon puis en janvier dans une école de Clamart.
- Fin février, accueil d'un LABORATOIRE DE RECHERCHE « CORPS, TEXTE, ESPACE PUBLIC » avec l'auteur Antoine Mouton, Laure Terrier et de Céline Kerrec, artiste chorégraphique.
- Le 7 mars, diffusion de CE QUI S'APPELLE ENCORE PEAU.

#### Les perspectives pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026...

Nous aurons toute la saison 2022-2023 pour mettre sur pied d'autres manières de nous adresser au territoire nouveau du TCC dans les années à venir. Le TCC a besoin de consolider ses appuis et ses modalités de fonctionnement avant que nous puissions nous projeter ensemble vers de l'invention dédiée au territoire. Un terreau d'intentions est déjà prêt, qui demande d'être affiné, complété, année après année.

Nous aimerions par exemple mettre sur pied un rendez-vous trimestriel sur ces trois saisons à venir, où JEANNE SIMONE inviterait un.e artiste à composer une pièce dédiée à un même et systématique lieu public (ou peut-être un lieu spécifique par saison). Une manière d'aiguiser notre perception d'un espace par les écritures différentes qui s'y déposeraient comme autant de calques. Nous réfléchissons aussi à autonomiser les SOLI EN APPARTEMENT qui aujourd'hui introduisent notre présence pour SENSIBLES QUARTIERS, pour en décliner une forme de proximité, à part entière.

Il nous faudra aussi décider de la diffusion du répertoire, même si nous avons joué beaucoup de nos pièces déjà, qui pourrait notamment concerner L'AIR DE RIEN.

Enfin, des moments de pratiques artistiques seront proposés aux publics durant ces saisons à venir, comme l'ATELIER HUMUS<sup>1</sup> ou d'autres ateliers à concocter, en lien avec les recherches artistiques en cours de JEANNE SIMONE.

Mais fort heureusement à ce jour, tout reste à penser, écrire, imaginer dans la collaboration qui débute.

**D'autres engagements ont déjà été pris cependant, comme :**

- Accueillir sur chaque saison deux semaines GOMMETTE et leur A L'ENVERS DE L'ENDROIT, sur l'une et l'autre ville.
- Accueil d'une résidence de création par pour la prochaine pièce destinée à l'espace public, sortie de création prévue au printemps 2025.
- Diffusion en 2025 de la création à espace public.

---

<sup>1</sup> Cf. page 22





ARTISTE ASSOCIÉE

SUR LE PONT, CNAREP DE LA ROCHELLE

Exercices 2022, 2023, 2024, 2025

JEANNE SIMONE collabore avec *Sur le pont* depuis la création de SENSIBLES QUARTIERS, coproduit et accueilli en résidence à deux reprises en 2017 et 2018.

Nous avons aussi montré aux Rochelais.es MADemoiselle en 2018 et l'Air de Rien en 2022.

La collaboration est assez naturelle entre nos deux structures dédiées à l'espace public et basées en Nouvelle-Aquitaine et cette nouvelle étape dans la relation poursuivra et nourrira nos réflexions communes.

En 2022 :

- Diffusion de l'Air de Rien dans le cadre du festival *Fêtes le pont en mai*.

Les saisons 2023-2024 et 2024-2025 sont à ce jour en cours d'élaboration. Nous pouvons d'ores et déjà évoquer :

- Un soutien à la prochaine pièce espace public avec un apport en coproduction, des accueils en résidences de création et sa diffusion en préachat en 2025.
- La tenue d'une (Dé)formation professionnelle.
- Une diffusion de SENSIBLES QUARTIERS en 2023 ou 2024.
- La programmation de GOMMETTE et d'A L'ENVERS DE L'ENDROIT au cours de la saison 2023-2024.
- Le marrainage de l'artiste Mathias Forge par Laure Terrier. Il sera dans ce cadre invité en résidence de recherche sur sa future pièce ON AURA L'OCCASION D'Y REVENIR, qui met en jeu différents artistes de JEANNE SIMONE et d'autres de la compagnie 1 Watt.

Nous réfléchissons encore à d'autres collaborations :

- Recherche et essais d'un projet participatif LA TRAVERSE, où un groupe conséquent entreprend la traversée d'une ville, ici La Rochelle, au ralenti. Laure Terrier aimerait proposer annuellement aux amateur.trices Rochelais.es de participer à cette manifestation douce et puissante de présences agissantes, capables de ralentir le flux et l'humeur d'une ville. Ces explorations permettraient de proposer ensuite LA TRAVERSE à d'autres territoires urbains.
- Laure Terrier pourrait aussi se pencher sur une création dédiée aux travaux et/ou à l'inauguration du futur lieu de vie du CNAREP à l'ESPACE ENCAN.

- Laure Terrier serait invitée à co-écrire avec l'équipe du CNAREP le contenu et la programmation d'une des manifestations phares qui jalonnent la saison de *Sur le pont*.
- Laure Terrier est invitée à nourrir une réflexion collective avec les trois autres artistes associés au CNAREP sur la même période que sont Émilie Olivier, Benoît Mousserion et Gildas Puget, ainsi qu'à participer à un séminaire entre un ou deux de ces artistes et l'équipe du CNAREP chaque année en anticipation de la saison suivante.

# LES LABORATOIRES

*« Ménager plutôt qu'aménager. Jardiner les possibles, prendre soin de ce qui se tente, partir de ce qui est, en faire cas, le soutenir, l'élargir, le laisser partir, le laisser rêver. »*

Marielle Macé, Nos cabanes, Ed. Verdier

JEANNE SIMONE fête ses 18 ans en 2022. C'est peu dire que la nature du travail a évolué entre sa première pièce ET/OU et sa dernière CE QUI S'APPELLE ENCORE PEAU, ses deux seules propositions dédiées au plateau du théâtre.

Chaque création est un formidable laboratoire d'expérimentations, mais pour qu'une compagnie puisse renouveler son approche et faire les pas de côté nécessaires à son évolution, à ses transformations, il lui faut prendre soin de ses espace-temps de recherche pure, de divagation, d'essais et de prises de risque.

## Ces trois prochaines années intégreront de nouveaux Laboratoires :

- Dès décembre 2022 commencent des LABORATOIRES de recherche artistique CORPS-TEXTE-ESPACE qui réunissent l'auteur Antoine Mouton, Laure Terrier et un.e artiste invité.e.
- En avril 2023, un LABO INCORPORE pour mettre en partage notre langage artistique et nos fondamentaux et observer comment de nouveaux interprètes s'en emparent et (se) (le) transforment.
- Le LABO MALAXE, chaque année à compter de 2024 consacré à l'artistique avec les interprètes impliqués dans les projets, pour remettre en jeu nos habitudes et mettre en concordance les méthodes avec l'avancée des questionnements.

## LABO CORPS-TEXTE-ESPACE

### De décembre 2022 à décembre 2023

Nous intégrons de plus en plus la parole dans nos créations chorégraphiques, sans doute parce qu'il y a nécessité à s'adresser et répondre, dans et au travers de l'espace public, à celles et ceux, usagers des lieux, aux côtés de qui nous performons. Sans doute avant tout parce que la danse participe de l'échange et de la relation pour Laure Terrier et qu'à ce titre, elle s'accompagne de tous les langages, la voix parlée tout autant.

Laure Terrier baignait dans la littérature avant de choisir les eaux chorégraphiques. Cette affluence revenait pas à pas et se manifeste avec plus de véhémence depuis sa récente rencontre avec l'auteur Antoine Mouton.

C'est un chantier que nous devons considérer à part entière, dégagé des perspectives d'une création particulière tant nous avons la conviction qu'à l'avenir JEANNE SIMONE aura à faire avec les mots d'auteurs, avec les textes, et qu'il faut s'y atteler avec méthode et patience.

Les sessions régulières de LABO CORPS-TEXTE-ESPACE réuniront Antoine Mouton, Laure Terrier et un.e artiste invité.e, du champ chorégraphique, sonore ou théâtral

#### Le calendrier :

- Du 05 au 07/12/22 avec le PARAPLUIE, CNAREP, Aurillac
- Les 02 et 03/03/23 avec le TCC – Théâtre Châtillon-Clamart
- Entre le 19 et 23/06/23 (2 jours), avec le PARAPLUIE, CNAREP, AURILLAC
- Du 09 au 13/10/23, partenaire en recherche

## LABO INCORPORE

Du 10 au 14 avril 2023

**Incorporer**, verbe transitif qui signifie pour le Petit Robert :

Unir intimement (une matière à une autre)

Faire entrer comme partie dans un tout

Enrôler

JEANNE SIMONE mène une recherche sur le long terme, exigeante, qui ne peut pas s'attraper du jour au lendemain. Elle évolue au travers des années, portée par Laure Terrier avant tout mais aussi par les compétences, les singularités et les décalages qu'incarnent les artistes interprètes impliqués dans les créations, dans un esprit assez communautaire, où les interprètes ont une place primordiale et ne sont pas interchangeables.

Certaines personnes traversent l'histoire de la compagnie, d'autres sont reparties vers d'autres horizons, d'autres encore reviennent quelques années plus tard, et régulièrement il est important de proposer des laboratoires de rencontre et/ou de partage des fondamentaux de notre écriture et de nos modes de procéder, pour vivifier la compagnie de nouvelles personnes. Nous en avons rencontré la plupart lors des formations que nous dispensons, nous avons repéré les autres sur scène ici ou là.

Pour mener à bien le projet de compagnie, qu'il s'agisse des projets de territoire à Bordeaux et auprès de nos partenaires associés le TCC et Sur le pont, ou renforcer l'équipe de la prochaine pièce avec de nouveaux visages et énergies, nous avons besoin de partager notre approche et de la reconsidérer, d'ouvrir les fenêtres en grand, d'inviter de nouveaux interprètes à s'en emparer.

## LABO MALAXE

5 jours, 1 fois par an à compter de 2024

L'activité artistique d'une compagnie repose sur les questionnements intimes et politiques de son porteur de projet. Chaque nouvelle création est un laboratoire en soi, qui repose les questions irrésolues et tente d'autres réponses. Cependant, les temps de recherche pour une création sont brefs et ont une destination claire : le projet en cours. Pour s'offrir l'ouverture nécessaire à penser autrement, à faire le pas de côté qu'il faut pour entrevoir d'autres solutions, il faut aussi consacrer des temps à la recherche pure et dégagée du besoin rapide de résultat.

Nous consacrerons donc dorénavant 5 jours par an au LABO MALAXE, avec les interprètes impliqués dans les projets, pour remettre en jeu nos habitudes et mettre en concordance les méthodes avec l'avancée des questionnements.

# CRÉATION DANS L'ESPACE PUBLIC

Création printemps 2025

**JEANNE SIMONE** passe commande à l'auteur **Antoine Mouton** pour une prochaine pièce en extérieur.

Une pièce qui tisserait la sensualité chorégraphique à l'évidence crue des mots. Un texte pour évoquer les liens muets, tendres, tendus, fragiles, complexes, des humains entre eux et au monde. Une proposition où le féminin, le masculin, l'animalité, résonnent dans les creux, où les corps sont transbahutés et se construisent des abris d'affection face à l'âpreté, où l'on gratte les cuirs protecteurs des peaux humaines.

Une sorte de dystopie où la question écologique est sous-jacente, où des hommes et des femmes en prise avec un présent transitoire, qui sont déjà partis, qui ont quitté, qui sont en chemin et en cheminement, se frottent à une nouvelle socialisation, à la lisière des villes, des ZAC, de la campagne environnante ou des forêts.

Cette pièce à venir fera suite aux LABORATOIRES mis sur pied en 2022 et 2023, en vue de renouveler les approches de la compagnie, d'accueillir de nouveaux artistes et de nous adresser à de nouveaux types d'espaces extérieurs.

Nous aurons aussi développé avec l'auteur Antoine MOUTON des modalités d'élaboration commune pour nous lancer dans cette aventure de création.

## *Mentions*

*Bourse à l'écriture : OARA*

*Phases de recherche soutenues par le CNAREP LE PARAPLUIE, AURILLAC*

*Soutiens et coproductions : en cours*

## **L'équipe**

Écriture, chorégraphie : **Laure Terrier**

Écriture textuelle : **Antoine Mouton**

Interprétation : Antoine Mouton et d'autres

Écriture sonore ; Mise en son ; Mise en lumière ; Regards et soutiens ; Création costumes ; Scénographie : **en cours**

Production, diffusion, administration : **Marilyne Peter, Adeline Eymard, Corinne Grosjean**

**Budget prévisionnel de création de 250 450€**  
(Exercices 2021, 2022, 2023, 2024, 2025)

**9 semaines de résidences** en 2024 et 2025

# LA DIFFUSION...

## ... AU SERVICE DE LA RELATION

JEANNE SIMONE envisage la diffusion comme un prolongement de la création : elle lui ouvre les chemins de la rencontre à l'Autre, la nourrit en retour, participe de son évolution. Maillon essentiel d'une dynamique relationnelle (compagnie/opérateur/public) qui se veut vertueuse, il importe de la penser et la mettre en œuvre avec soin, d'autant plus dans le contexte actuel fortement ébranlé et dont les perspectives laissent présager des difficultés croissantes pour faire circuler les œuvres.

Nous nous attacherons donc à l'écoute, au dialogue et à la co-construction de relations de qualité au bénéfice de tous.tes : la compagnie, nos partenaires actuels et à venir et bien sûr les publics.

Cette façon de procéder nécessitera du temps pour réétudier certaines manières de faire actuelles, notamment prendre le temps de (re-)rencontrer, (re-)mettre au cœur des échanges la parole artistique et (re-)envisager l'inscription de celle-ci dans un projet culturel de structure-partenaire.

Cela est d'autant plus nécessaire que les projets de JEANNE SIMONE ne sont jamais diffusés clés en main. Les spectacles du répertoire, aux formes artistiques variées, requièrent un travail d'adaptation pour chaque espace public considéré et les *Moments Donnés*, créations in situ imaginées spécifiquement en relation avec un opérateur, un lieu, sont chaque fois inédits.

## NOS PERSPECTIVES POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

Dans la philosophie énoncée ci-dessus, nous travaillerons à faire vivre les spectacles suivants du répertoire<sup>2</sup> : la création 2025 pour l'espace public, *Ce qui s'appelle encore peau*, *L'Air de Rien*, *Sensibles quartiers*, *À l'envers de l'endroit*, *Gommette*, *Des Mondes*. Nous continuerons aussi à créer des *Moments Donnés*<sup>3</sup> et à mettre en place des ateliers<sup>4</sup> *Gommette* et *Humus*.

De manière générale, nous travaillerons aux relations partenariales qui s'ancrent dans différents réseaux en Nouvelle-Aquitaine et à l'échelle nationale : le réseau espace public avec les festivals et les opérateurs des arts de la rue en particulier les CNAREP, le réseau des scènes généralistes (« petites associations », services culturels municipaux, scènes labellisées...) avec les saisons culturelles et les festivals, et plus récemment le réseau des musiques contemporaines et/ou improvisées avec *L'Air de Rien*.

Nous continuerons à maintenir vivaces les échanges construits de-ci de-là et porteront attention aux nouveaux projets qui émergent au gré des changements de politique culturelle ou de nouvelles directions.

JEANNE SIMONE est installée à Bordeaux depuis 2014. Plusieurs de ses créations (*Ce qui s'appelle encore peau*, *L'Air de Rien*, *Sensibles quartiers*...) ont été programmées sur la Ville par des opérateurs bordelais (le festival Chahuts, le Glob Théâtre, le FAB...). Aujourd'hui, nous souhaitons que d'autres projets, en particulier *Gommette* et *À l'envers de l'endroit*, puissent se déployer dans des écoles à Bordeaux.

---

<sup>2</sup> Cf. pages 33 à 38

<sup>3</sup> Cf. page 39

<sup>4</sup> Cf. pages 21 et 22

**Gommette et À l'envers de l'endroit** chemineront par ailleurs sur d'autres territoires scolaires dans les trois prochaines années. Nous entamons actuellement la 9ème saison de programmation et continuons de constater avec force et enthousiasme toute la portée artistique, poétique et politique de ce projet d'éducation artistique et culturelle.

Il en sera de même pour **L'Air de Rien**. Créé au printemps 2021, le spectacle poursuivra sa route après plusieurs dates et un accueil favorable lors du festival international de théâtre d'Aurillac en 2022.

Nous ferons également en sorte de montrer encore **Sensibles quartiers** qui, créée en 2018, demeure une pièce bien vivante et vibrante pour nous !

Dans les deux années à venir, il s'agira aussi de préparer la **sortie de création du projet 2025** pour l'espace public et ses premières tournées d'exploitations en préachat, notamment auprès des coproducteurs.

Quelques mots également sur **Ce qui s'appelle encore peau**. Force est de constater que ce spectacle dédié au plateau n'aura pas trouvé d'échos auprès des programmeurs.trices qui l'ont découvert à l'automne 2021 lors de sa création. Une ultime représentation aura lieu avec le TCC - Théâtre de Châtillon Clamart en mars 2023 et nous permettra de retrouver cette pièce à laquelle nous tenons fortement.

**Des Mondes**, duo danse et contrebasse tout terrain qui avait vu le jour avant même la naissance officielle de JEANNE SIMONE a quant à lui trouvé un nouvel élan après l'invitation d'un opérateur au printemps 2022 ; nous tâcherons d'offrir à ce spectacle d'autres endroits de visibilité.

Nous continuerons à penser et mettre en œuvre des performances ou autres formes vivantes in situ, en relation avec des commandes de partenaires, les fameux **Moments Donnés**.

Enfin, *les ateliers Humus et Gommette* irrigueront de-ci de-là des temps de pratique partagés avec des publics : élèves et enseignant.e.s d'un côté, personnes curieuses d'une expérimentation chorégraphique en forêt de l'autre.



## STATISTIQUES PRÉVISIONNELLES DE DIFFUSION 2023-2024-2025

SPECTACLES	2023		2024		2025		TOTAL 2023 – 2024 - 2025	
	Nbre de représentations	Nbre de spectateurs.trices	Nbre de représentations	Nbre de spectateurs.trices	Nbre de représentations	Nbre de spectateurs.trices	Nbre de représentations	Nbre de spectateurs.trices
CRÉATION POUR L'ESPACE PUBLIC 2025					14	2800	14	2800
CE QUI S'APPELLE ENCORE PEAU	1	200					1	200
L'AIR DE RIEN	10	1500	6	900			16	2400
SENSIBLES QUARTIERS	4	300	4	300			8	600
À L'ENVERS DE L'ENDROIT	6	360	6	360	4	240	16	960
GOMMETTE	20	500	20	500	15	375	55	1375
DES MONDES			4	120	4	120	8	240
MOMENTS DONNÉS			2	200	2	200	4	400
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>2860</b>	<b>42</b>	<b>2380</b>	<b>39</b>	<b>3735</b>	<b>122</b>	<b>8975</b>

ATELIERS	2023		2024		2025		TOTAL 2023 – 2024 - 2025	
	Nbre d'ateliers	Nbre de participant.e.s	Nbre d'ateliers	Nbre de participant.e.s	Nbre d'ateliers	Nbre de participant.e.s	Nbre d'ateliers	Nbre de participant.e.s
HUMUS			1	20	1	20	2	40
GOMMETTE – rencontre dansée	4	40	4	40	3	30	11	110
GOMMETTE – ateliers danse	40	500	40	500	30	375	110	1375
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>540</b>	<b>45</b>	<b>560</b>	<b>34</b>	<b>425</b>	<b>124</b>	<b>1525</b>

# LA TRANSMISSION

*Faire des cabanes alors : jardiner des possibles. Prendre soin de ce qui se murmure, de ce qui se tente, de ce qui pourrait venir et qui vient déjà : l'écouter venir, le laisser pousser, le soutenir. Imaginer ce qui est, imaginer à même ce qui est. Partir de ce qui est là, en faire cas, l'élargir et le laisser rêver. Cela se passe à même l'existant, c'est-à-dire dès à présent dans la perception, l'attention et la considération : une certaine façon de guetter ce qui veut apparaître...*

NOS CABANES, Marielle Macé, éditions Verdier

C'est intrinsèquement notre rôle d'accompagner les gens, ceux qu'on appelle les publics, à se retrouver dans leurs corps pour mieux rencontrer l'Autre et (se) considérer (partie de) leur environnement, pour depuis l'expérience d'altérité, construire ensemble d'autres possibles.

La « crise du toucher » apparue dans ce moment Covid se répercute aussi dans la fréquentation des salles de spectacle. Il nous semble d'autant plus nécessaire aujourd'hui de guider les personnes vers leurs perceptions, leurs sensibilités, leurs potentiels créatifs et par là vers les œuvres.

Dans cet esprit, **le parcours GOMETTE** regorge de moments de pratiques, à destination des enfants bien sûr mais aussi des adultes encadrants.

Nous souhaitons aussi propager **HUMUS, un atelier de pratique du corps et de la danse** en relation intime avec le paysage Forêt.

Nous continuerons à nous adresser aux artistes confirmés, d'ici et d'ailleurs, lors de trois temps de (dé)formation professionnelle, inscrits sur le territoire bordelais :

- **La (dé)formation LES POSSIBLES DU CORPS, DANS ET POUR L'ESPACE PUBLIC** qui prend pour sujet et objet le quartier dans lequel elle a lieu (Bacalan en 2022, pour la sixième année consécutive).
- **La (dé)formation CORPS-ESPACE-TEMPS** qui invite des artistes à se concentrer sur la dramaturgie, le temps et l'espace.
- Nous débuterons en 2023 **LES INVITATIONS**. Chaque année, JEANNE SIMONE conviera désormais un.e chorégraphe à transmettre sa pratique et son univers en terre bordelaise, là où l'offre nous semble trop restreinte et les désirs nombreux.



## Projet pédagogique à l'école

## GOMMETTE

Rencontre  
danseée

Durée :  
2 heures

Public :  
Équipe éducative

Lieu :  
Salle de classe

Jauge :  
20 participants

### Rencontre danseée

Dans le cadre du projet GOMMETTE, une rencontre danseée est proposée aux enseignant.e.s impliqués dans le projet. Deux artistes chorégraphiques déclinent sur deux heures, dans une classe :

- Un temps de performance,
- Un moment où ils décomposent et partagent les fondamentaux chorégraphiques de leur approche,
- Un atelier pour inviter les enseignant.e.s dans la pratique,
- Le partage d'une « boîte à outils » qui pourra nourrir les enseignant.e.s dans les travaux qu'elles et ils peuvent imaginer autour du projet avec leur classe.

### Ateliers danse

Toujours dans le cadre du projet GOMMETTE, les élèves sont invités à devenir danseurs grâce à deux ateliers de pratique. Le 1<sup>er</sup> atelier est programmé en salle de motricité, avant l'accueil du solo Gomette dans la classe. Il permet d'aborder les grands fondamentaux de la danse en lien avec celui-ci. Le 2<sup>nd</sup> atelier a lieu après le spectacle, dans la salle de classe. Il propose de mettre en pratique et incorporer des éléments du solo.

### L'équipe

Intervenant.e.s pédagogiques :  
**Laure Terrier** ou **Céline Kerrec** ou  
**Emma Carpe** ou **Teilo Troncy** ou  
**Célia Tali** ou **Carole Dauvillier**,  
danseur et danseuses.  
Production, diffusion ;  
administration : **Marilyne Peter**,  
**Adeline Eymard**, **Corinne Grosjean**



Pratique chorégraphique d'un milieu spécifique

## HUMUS

Durée :  
3 heures

Tout public  
Lieu :

en forêt

Jauge :  
20 participants

**HUMUS est une exploration physique, sensorielle, artistique et poétique.**

HUMUS est un espace-temps dédié à la rencontre entre nos corps paysages et celui d'un lieu spécifique, la forêt. A leur interpénétration. A l'observation et l'expérience d'être transformés par un contexte vivant, de le transformer de notre simple présence. C'est une guidance pour aller vers, puis aller dedans, se sentir soi, ressentir un paysage, inventer et s'inventer là.

Nous élaborons un protocole où les sens se mêlent à la marche, l'écoute silencieuse, le toucher, la lecture, l'écriture sans doute, la danse à n'en pas douter.

Nous sommes accompagné.e.s dans ce protocole par les écrits de Catherine Grout, *L'horizon du sujet* et *Le sentiment du monde* ; par Baptiste Morizot et *Manières d'être vivant* ; par Marielle Macé et *Nos cabanes...*

### L'équipe

Intervenant.e.s pédagogiques :

**Laure Terrier** ou **Céline Kerrec** ou

**Emma Carpe** ou **Teilo Troncy** ou

**Célia Tali** ou **Carole Dauvillier**,

danseur et danseuses.

Production, diffusion ;

administration : **Marilyne Peter**,

**Adeline Eymard**, **Corinne Grosjean**



1 (dé)formation/an

## CORPS – ESPACE – TEMPS

Pour une dramaturgie de l'Entre

Formation  
professionnelle

Durée :  
70 heures

Public : artistes  
professionnels

Lieu : studio de  
danse

Jauge :  
12 stagiaires

Ce stage propose de quitter l'espace public pour se concentrer sur l'essence, plonger dans les matières corporelles pour focaliser plus profondément dans la mécanique joueuse, riche et spontanée de la composition instantanée, pour observer avec attention ce qui s'écrit au travers des corps, de l'espace et du temps.

Ce stage s'adresse tout particulièrement aux artistes dramatiques, chorégraphiques, circassien.e.s et à tout professionnel souhaitant questionner ses modalités d'écriture et soucieux d'ancrer son travail dans un contexte.

Nos objectifs pédagogiques :

- Rencontrer les outils somatiques pour rencontrer son corps et ses possibles
- Aborder espace et temps à partir de son corps et de ses perceptions
- Considérer l'espace et le temps comme partenaires de jeu
- Questionner et renouveler nos modes de présence et d'écritures, en lien avec les notions d'espace et de temps
- Élaborer des écritures sensibles et renouveler les possibles dramaturgiques
- Se questionner sur notre propos spécifique pour mieux le distiller dans nos compositions

**En 2022 : (dé)formation du 14 au 25 novembre à Bordeaux**

Formation organisée en partenariat avec I&M ACADEMIE, organisme de formation agréé à Montpellier. Cette formation peut être prise en charge par l'AFDAS, ou tout autre OPCA ou Pôle Emploi dans le cadre du CPF.

### L'équipe

Intervenantes pédagogiques : **Laure Terrier et Céline Kerrec**, danseuses et chorégraphes  
Production, diffusion, administration, administration : **Marilyne Peter, Adeline Eymard, Corinne Grosjean**



1 (dé)formation/an

## LES POSSIBLES DU CORPS DANS ET POUR L'ESPACE PUBLIC

Formation  
professionnelle

Durée :  
70 heures

Public : artistes  
professionnels

Lieu : Quartier  
Bacalan

Jauge :  
12 stagiaires

Ce stage propose à tout artiste curieux d'espace public de nourrir et de confronter sa pratique chorégraphique et/ou physique en la frottant au réel et au quotidien. Observer, tester, et approfondir ses compétences par des expérimentations et de l'observation.

Questionner son écriture pour la faire évoluer au contact du vivant et de l'urbain.

Ce stage s'adresse tout particulièrement aux artistes dramatiques, danseurs, circassiens, musiciens, chanteurs... engagés dans une recherche concernant les enjeux artistiques/politiques de la relation corps/espaces et lieux.

Nos objectifs pédagogiques :

- Considérer l'espace du corps comme un terrain de jeu
- Considérer l'espace public comme partenaire, sujet et/ou objet de jeu
- Questionner et renouveler nos modes de présence et d'écritures, en lieu avec ces espaces spécifiques
- Aborder ces espaces à partir de nos perceptions, nos imaginations, nos sensations
- Se questionner sur notre propos spécifique, en lien avec chaque lieu, ses usages et ses usagers. Ce qui fait sens, ce qui s'imisce, ce qui fait événement dans ces lieux du vivre-ensemble.

**En 2022 : (dé)formation du 17 au 28 octobre à Bordeaux**

Formation organisée en partenariat avec I&M ACADEMIE, organisme de formation agréé à Montpellier.

Cette formation peut être prise en charge par l'AFDAS, ou tout autre OPCA ou Pôle Emploi dans le cadre du CPF.

### L'équipe

Intervenantes pédagogiques : **Laure Terrier** et **Céline Kerrec**, danseuses et chorégraphes  
Production, diffusion,  
administration : **Marilyne Peter**,  
**Adeline Eymard**, **Corinne Grosjean**



1 (dé)formation/an

## LES INVITATIONS

Formation  
professionnelle

Durée :  
35 heures

Public : artistes  
amateurs et  
professionnels

Lieu : studio de  
danse

Jauge :  
14 stagiaires

**À Compter de 2023, JEANNE SIMONE invitera annuellement un.e artiste complice à venir déployer et transmettre ses axes de recherche sur le territoire bordelais.**

Ce stage s'adressera tout particulièrement aux danseurs, artistes dramatiques, circassiens et à tout.e artiste personnellement en appétit d'engager son corps dans le lien à soi, à l'autre et à l'espace.

Les objectifs pédagogiques :

- Rencontrer/retrouver les joies et compétences du contact impro
- Rencontrer/approfondir les outils somatiques pour rencontrer nos masses corporelles organiquement et jouer des sensations
- Jouer de ses sensations corporelles dans l'espace de soi, l'espace de la relation et l'espace
- Appréhender avec fluidité la transition yeux fermés/yeux ouverts en gardant la sensation vive
- Aborder la composition par le regard et par d'autres entrées physiques et/ou culturelles
- Jouer des frottements entre danse/action/tâche... Inventer d'autres lexiques potentiels

**Mathilde Monfreux inaugurera cette initiative avec la (dé)formation : « Cultiver les visions, une immersion dans le contact – improvisation et la performance » du 30 janvier au 3 février 2022.**

Formation organisée en partenariat avec I&M ACADEMIE, organisme de formation agréé à Montpellier. Cette formation peut être prise en charge par l'AFDAS, ou tout autre OPCA ou Pôle Emploi dans le cadre du CPF.

### L'équipe

Un.e artiste invité.e/session  
Et Laure Terrier en encadrante  
pédagogique

Production, diffusion,  
administration : **Marilyne Peter,**  
**Adeline Eymard, Corinne Grosjean**

# BORDEAUX, Zone À Déployer...

JEANNE SIMONE est installée à Bordeaux depuis 2014. Nous souhaitons cette fois mieux l'y implanter, maintenant que le projet culturel de la ville de Bordeaux résonne fortement avec nos préoccupations.

Nous sommes appelé.e.s au loin, nous inventons et bifurquons au gré des rencontres, qui ont lieu partout où les enjeux de territoire constituent le cœur du projet.

C'est aujourd'hui le moment de s'atteler à ici, d'y susciter les rencontres propices à l'invention et au déploiement des différentes facettes de Jeanne Simone.

Si nous avons pu régulièrement œuvrer avec Chahuts, Le Glob Théâtre et Le FAB, nous n'avons pas eu la satisfaction de développer à ce jour et significativement ce qui fait le suc de JEANNE SIMONE, ses « manières d'être vivants » à même la peau des rues bordelaises.

Nous échangerons donc rapidement avec les nouvelles directions de différentes scènes bordelaises dont le TNBA pour coconstruire bientôt des projets en proximité. Nous retournerons vite vers l'Opéra de Bordeaux, avec qui certains projets ont pu se rêver mais pas encore voir le jour et comptons bien participer auprès du FAB à son inscription toujours plus résolument hors les murs.

Nous réfléchissons à un projet spécifique à un quartier (Ginko, Bordeaux Lac ?), en appui et en co-construction avec des lieux de diffusion ainsi que les personnes et lieux-ressources potentiels, non seulement les opérateurs culturels implantés sur le quartier (théâtre, bibliothèque, musée...), mais aussi les partenaires sociaux, éducatifs comme des établissements scolaires, les centres sociaux etc.

Il pourrait s'agir de s'appuyer sur l'écriture et les modalités artistiques de *Sensibles quartiers* pour monter avec des habitants une balade chorégraphique, théâtrale et sonore, au travers de leur territoire de vie, dont ils et elles seraient les auteurs et les acteurs... Ou bien d'inventer d'autres possibles, que les lieux, leurs usages, leurs particularités, nous auraient inspirés.

Nous envisageons de davantage partager nos processus de création en les déployant au sein de quartiers bordelais et en invitant leurs habitants à découvrir, rebondir, interagir. Ce pourrait s'accoler à de futures résidences dédiées à la prochaine création (en 24-25), à certains de nos Laboratoires ou encore à nos (dé)formations.

Nous aimerions aussi jouer le parcours EAC *Gommette* à Bordeaux, qui depuis 9 ans part à la rencontre d'écoles élémentaires de la France entière, en partenariat avec des opérateurs culturels.

Au programme pour 5 classes de l'école concernées sur une semaine : une rencontre dansée pour l'équipe éducative, le solo *Gommette* dans les 5 classes et 2 heures d'ateliers de pratique pour les élèves.

En fin de semaine joue la pièce *A l'envers de l'endroit* qui réunit enfants et parents, hors temps scolaire, pour une exploration dansée de l'école.

Cette pièce est très représentative de notre approche culturelle et artistique et nous aurions à cœur d'en faire part aux enfants de Bordeaux.



# LE DEDANS

Notre statut actuel de compagnie conventionnée (par la DRAC Nouvelle Aquitaine) a permis un essor considérable de l'activité et un plus grand confort budgétaire pour réaliser les projets, ce qui nécessite une attention accrue aux relations de travail, à l'organisation interne, à l'intelligence sensible des moyens de mise en œuvre.

JEANNE SIMONE rassemble et emploie des profils très divers. C'est un tissage savant, vivant, fluctuant, qui demande une attention permanente. Il y a le groupe qui au quotidien tient/administre la structure : la direction artistique, la production, l'administration et la diffusion. Il y a le(s) groupe(s) d'artistes et de techniciens impliqués sur les différents projets artistiques.

Nous tenons à prendre soin des individus, à relier et accorder ces groupes entre eux, pour garder au-dedans la cohérence relationnelle que l'on revendique à l'extérieur, dans notre travail de création situé à même la relation humaine dans nos espaces quotidiens. Nous mettrons donc en place, en plus de ce que nous déployons comme attention tout au long de la réalisation des projets, un temps particulier et annuel joliment nommé le Lac-à-l'épaule.

## L'ÉQUIPE

JEANNE SIMONE est une association loi 1901 composée d'un bureau présidé par Valérie BOROWYER qui a œuvré une vingtaine d'années dans le spectacle vivant, notamment au poste de secrétaire générale et programmatrice. Sylvie LALAUE, administratrice de compagnie, assume la fonction de secrétaire-trésorière et est détentrice de la licence d'entrepreneur de spectacles pour JEANNE SIMONE.

**JEANNE SIMONE en 2021** c'est 32 salariés (18 femmes - ETP 3,11 et 14 hommes - ETP 1,61) dont trois personnes au bureau de production et vingt-neuf artistes :

- Une attachée à l'administration en CDI à temps partiel jusqu'en janvier 2022 ;
- Une administratrice de production, Marilyne PETER, en mission à JEANNE SIMONE depuis 2014 ;
- Une chargée de production/diffusion, Adeline EYMARD qui a rejoint l'équipe en 2018 ;
- Laure TERRIER, chorégraphe ;
- Un collectif de 28 artistes et techniciens originaires des quatre coins de la France (danseur.seuse.s, comédien.ne.s, circassien.ne.s, musicien.nes, performer.euse.s). Certain.e.s collaborent depuis 2005 de manière régulière aux projets de la compagnie.

**En janvier 2022**, Virginie FRANCESCHNINIS, attachée à l'administration, quitte la compagnie pour d'autres aventures professionnelles. Elle est remplacée en ce début d'automne par Corinne GROSJEAN. Corinne a passé les quinze dernières années entre la France et le Québec. Coordinatrice de production à la TOHU, Cité des Arts du Cirque de Montréal pendant une dizaine d'années, elle assurera la production et la logistique des tournées et résidences de JEANNE SIMONE. Elle coordonnera également les formations professionnelles de la compagnie. Nous lui souhaitons bienvenue, et sommes très heureux.ses de son arrivée à JEANNE SIMONE.

JEANNE SIMONE confie depuis 8 années les missions d'expertise comptable à la coopérative Illusion & Macadam basée à Montpellier, ainsi que celle du secrétariat social et de la mise en place administrative des formations professionnelles (via l'organisme de formation agréé I&M Académie).

## LAC-A-L'ÉPAULE

2 jours, 1 fois par an à compter de 2023

### Définition :

*Terme employé au Québec, le lac-à-l'épaulé est une réunion de planification stratégique, en particulier lorsqu'elle se tient dans un endroit retiré. Le terme peut s'appliquer aussi bien à un parti politique qu'à une entreprise ou à toute autre organisation.*

Nous consacrerons désormais deux journées par an à prendre soin de la vitalité profonde de l'équipage JEANNE SIMONE, incluant les personnes en administration/production/diffusion ainsi que les artistes et les techniciens, tous parties prenantes des projets en cours et à venir.

Nous ferons appel à des compétences extérieures pour activer ces sessions, probablement de l'Association Pivoine basée en Haute Corrèze.

JEANNE SIMONE est coutumière de ce type de démarche ; nous avons déjà interrogé le groupe administration/direction/diffusion durant une année de travail (saison 2018-2019) avec MCP Factory après avoir été conventionnées pour la 1<sup>ère</sup> fois par la DRAC Nouvelle-Aquitaine. Les méthodes acquises nous ont sans aucun doute permis de passer au travers des énormes difficultés rencontrées pendant les deux dernières années Covid et participent au quotidien à une meilleure prise en compte des réalités humaines, personnelles, professionnelles qui pèsent sur l'activité de création.

## REGARD SUR LES BUDGETS PASSÉS

Le budget de JEANNE SIMONE est en nette augmentation depuis 2018, première année du conventionnement de la compagnie par la DRAC Nouvelle-Aquitaine. Nous pouvons observer, selon les exercices, des écarts à la baisse ou à la hausse. Ils s'expliquent par les charges et produits qui augmentent, parfois considérablement, selon que la compagnie soit en activité de production d'une nouvelle création.

ÉVOLUTION DES BUDGETS ANNUELS	2018	2019	2020	2021	2022 réalisé provisoire
TOTAL des dépenses	225 483 €	183 868 €	221 200 €	376 920 €	272 586 €
TOTAL des recettes	237 550 €	183 863 €	227 553 €	387 739 €	272 586 €
<i>Résultats net comptable</i>	12 067 €	-5 €	6 354 €	10 819 €	0 €
Total des fonds propres	52 769 €	52 764 €	59 118 €	69 937 €	69 937 €
% d'augmentation du total des recettes		-23%	24%	70%	-30%

Le conventionnement de JEANNE SIMONE par la DRAC Nouvelle-Aquitaine a permis de structurer la compagnie sur le long terme et de densifier les ressources humaines du bureau de production. Les budgets annuels sont stabilisés. L'engagement augmenté de la Région Nouvelle-Aquitaine depuis 2020 permet de soutenir les charges de fonctionnement de la compagnie, dont une partie des salaires de l'équipe de production.

JEANNE SIMONE peut également compter sur de solides ressources propres pour financer son activité. Sur le dernier exercice clôturé, 2021, les produits venant de la diffusion des spectacles au répertoire représentent 29% des recettes, celles des apports en coproduction 36%, et celles des actions de formation 3%, soit 68% du total **des recettes** sur un budget global de 387 702€.

RECETTES	2020	%	2021	%	2022 réalisé provisoire	%
Vente de spectacles (produits des activités annexes compris)	114 872 €	50%	110 780 €	29%	106 961 €	39%
Vente de prestations de service (formations professionnelles, ateliers)	267 €	0%	10 349 €	3%	32 771 €	12%
Subventions liées au fonctionnement	68 000 €	30%	95 500 €	25%	97 500 €	36%
Subventions liées à l'action (coproductions)	39 393 €	17%	140 839 €	36%	28 676 €	11%
Autres recettes	5 022 €	2%	7 234 €	2%	7 €	0%
Reprise sur fonds propres	- €	0%	23 000 €	6%	6 000 €	2%
Contributions volontaires en nature (valorisation)	- €	0%	- €	0%	- €	0%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>227 553 €</b>	<b>100%</b>	<b>387 702 €</b>	<b>100%</b>	<b>271 916 €</b>	<b>100%</b>

D'un point de vue **des dépenses**, le poste le plus important de la compagnie est de loin celui des salaires. La nature des projets de JEANNE SIMONE, des créations à adapter in situ pour la grande majorité des pièces en création et en diffusion, ne sont pas coûteux en investissement de matériel. Ces pièces demandent cependant un travail préparatoire dense qui nécessite que les équipes, artistique et de production, soient mobilisées bien amont des évènements (adaptation des pièces in situ, logistique et administration de tournées). En 2021, le poste des salaires représente 74% des dépenses du budget global de 376 920€. Il est à noter que 2021 fut l'année de création de deux spectacles CE QUI S'APPELLE ENCORE PEAU et L'AIR DE RIEN.

DÉPENSES	2020	%	2021	%	2022 réalisé provisoire	%
Salaires chargés de fonctionnement	82 648 €	37%	93 069 €	25%	93 069 €	34%
Salaires chargés artistiques et techniques	83 722 €	38%	184 770 €	49%	94 220 €	35%
Charges de structures	31 799 €	14%	36 120 €	10%	50 484 €	19%
Autres dépenses	23 030 €	10%	62 961 €	17%	34 142 €	13%
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>221 200 €</b>	<b>100%</b>	<b>376 920 €</b>	<b>100%</b>	<b>271 916 €</b>	<b>100%</b>

# PERSPECTIVES DE STRUCTURATION

Pour les exercices 2023-2024-2025, qui concerneront la convention triennale d'objectifs et de moyens avec la Ville de Bordeaux, nous pourrions compter sur un bureau de production structuré pour porter et mener à bien l'ensemble des projets de la compagnie. La production de la prochaine pièce espace public de JEANNE SIMONE débutera en 2023, avec une sortie de création au printemps 2025. Nous travaillerons sur la diffusion des spectacles au répertoire. Nous organiserons 5 semaines de (dé)formations professionnelles par an. Enfin, nous souhaitons pour ces trois années à venir, donner une place importante aux temps de recherche artistique, les laboratoires, que nous aurons à cœur d'organiser à Bordeaux dès que cela sera possible. La proposition de conventionnement de la Ville de Bordeaux est dans ce sens une merveilleuse opportunité pour JEANNE SIMONE d'investir la cité.

ÉVOLUTION DES BUDGETS ANNUELS	2023	2024	2025
	prévisionnel	prévisionnel	prévisionnel
TOTAL des dépenses	263 006 €	344 250 €	324 700 €
TOTAL des recettes	263 006 €	344 250 €	324 700 €
Résultats net comptable	0 €	0 €	0 €
Total des fonds propres	69 937 €	69 937 €	69 937 €
% d'augmentation du total des recettes	-4%	31%	-6%

Vous trouverez ci-dessous les données chiffrées des trois prochains exercices, 2023-2024-2025 pour un budget prévisionnel global de 931 958€

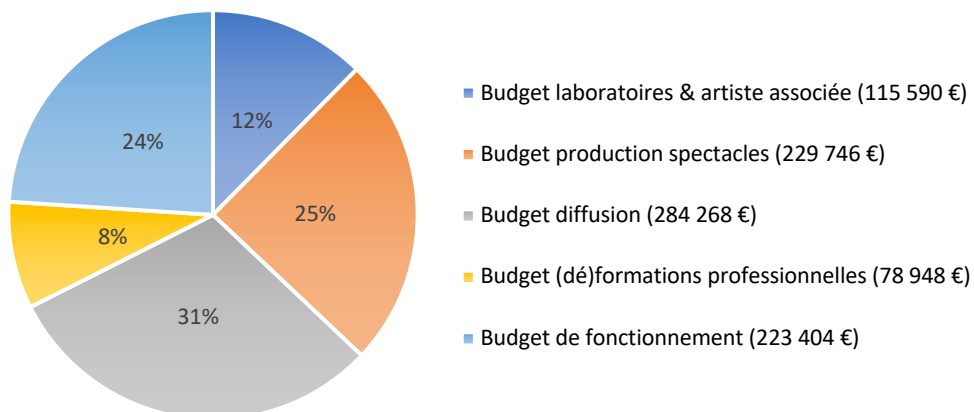
RECETTES	2023	%	2024	%	2025	%
Vente de spectacles (produits des activités annexes compris)	76 403 €	29%	76 497 €	22%	107 168 €	33%
Vente de prestations de service (formations professionnelles, ateliers)	26 316 €	10%	26 316 €	8%	26 316 €	8%
Subventions liées au fonctionnement	98 200 €	37%	98 200 €	29%	98 200 €	30%
Subventions liées à l'action (coproductions)	26 640 €	10%	114 000 €	33%	64 408 €	20%
Autres recettes	- €	0%	- €	0%	- €	0%
Reprise sur fonds propres	35 448 €	13%	29 237 €	8%	28 608 €	9%
Contributions volontaires en nature (valorisation)	- €	0%	- €	0%	- €	0%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>263 006 €</b>	<b>100%</b>	<b>344 250 €</b>	<b>100%</b>	<b>324 700 €</b>	<b>100%</b>

DÉPENSES	2023	%	2024	%	2025	%
Salaires chargés de fonctionnement	93 069 €	35%	93 069 €	27%	93 069 €	29%
Salaires chargés artistiques et techniques	85 811 €	33%	124 397 €	36%	131 412 €	40%
Charges de structures	43 390 €	16%	36 156 €	11%	40 359 €	12%
Autres dépenses	40 736 €	15%	90 628 €	26%	59 859 €	18%
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>263 006 €</b>	<b>100%</b>	<b>344 250 €</b>	<b>100%</b>	<b>324 700 €</b>	<b>100%</b>

Le budget prévisionnel de JEANNE SIMONE sur les trois prochaines années se répartira comme suit sur les volets d'activité que représentent, la diffusion, la production de spectacles, les laboratoires, les (dé)formations professionnelles et le fonctionnement de la compagnie.

### VENTILATION DU BUDGET PAR ACTIVITÉS

Exercices 2023-2024-2025 (931 956 €)



Vous trouverez le budget global détaillé des trois prochains exercices en annexes.

# ANNEXES



1 représentation  
en 2023

## CE QUI S'APPELLE ENCORE PEAU

Création octobre 2021

Spectacle  
chorégraphique

Durée :  
75 minutes

Tout public

Théâtres

Jauge :  
400 (TP)

GLOB THÉÂTRE, Bordeaux.

**CE QUI S'APPELLE ENCORE PEAU est une pièce chorégraphique, textuelle et sonore, destinée au plateau du théâtre. Cinq artistes, danseurs, musiciens et artiste vocale, y déploient une écriture qui questionne notre corps social en relation, en friction, avec notre corps animal, organique.**

JJEANNE SIMONE s'offre une parenthèse au plateau : ne plus tisser avec les flux humains et urbains, recentrer sur cinq corps pour entendre plus distinctement tout le vivant, celui de dedans le corps et celui qui l'entourne.

CE QUI S'APPELLE ENCORE PEAU est un questionnement : comment vivre maintenant ? Quelles métamorphoses sont à l'œuvre dans cette séquence incertaine et brutale d'urgence climatique, d'extinction des espèces, d'inégalités exacerbées ? CE QUI S'APPELLE ENCORE PEAU n' imagine en réponse que ce que nous autorisons de vivant, vibrant, sauvage, brut, qui sous-tend notre animal social. Postuler/rappeler/affirmer que ce qui fait notre humanité c'est la relation que nous entretenons avec le vivant, en nous et hors de nous, nos sensations, nos perceptions, notre rapport intime, brut et sensuel au monde et aux autres.

### Mentions

Soutiens : Ville de BORDEAUX, DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Coproductions : OARA. IDDAC. LA MÉGISSERIE, scène conventionnée, St Julien. L'EMPREINTE, scène nationale de Brive-Tulle. L'AVANT-SCÈNE Théâtre, scène conventionnée, Cognac. LE CARRÉ-LES COLONNES, scène nationale, St Médard-en-Jalles/Blanquefort. THÉÂTRE DES QUATRE SAISONS, scène conventionnée, Gradignan. CULTURE COMMUNE, scène nationale du bassin minier du Pas-de-Calais, Loos-en-Gohelle. ESPACE D'ALBRET, Nérac

Accueils en résidence : LA MÉTIVE, lieu de résidence artistique, Moutier d'Ahun. ESPACE D'ALBRET, Nérac

### L'équipe

Écriture, chorégraphie et

interprétation : **Laure Terrier**

Écriture et interprétation : **Céline**

**Kerrec, Anne-Laure Pigache,**

**Camille Perrin**

Écriture sonore et interprétation :

**Mathias Forge**

Mise en son : **Mathieu Mellec**

Mise en lumière : **Franck Besson**

Soutiens à l'écriture : **Laetitia**

**Andrieu, Lionel Disez**

Regard textile : **Marion Bourdil**

Scénographie : **Frédéric Hocke**

Production, diffusion,

administration : **Marilyne Peter,**

**Adeline Eymard, Corinne Grosjean**



16 représentations  
en 2023 et 2024

## L'AIR DE RIEN

Il y aura probablement de la musique, mais nous trouverons bien  
un coin tranquille

*Production déléguée JEANNE SIMONE*

Création juin 2021

Performance  
hybride et  
précaire

Durée :  
50 minutes

Tout public,  
à partir de 8 ans

Espace public

Jauge :  
150 (TP)

Ils sont là pour écouter. Dans cet endroit. Maintenant.

Il y a un enjeu à écouter, rester alerte. Cette obsession leur donne des allures qui peuvent évoquer l'animal, l'idiot ou le visionnaire : un lyrisme décomplexé sans doute contagieux, une rigueur bancale joyeusement attendrissante.

Les événements sont comme des lumières ou des éclats.

Ils composent, ils y prétendent en quelque sorte.

Gesticuler a beaucoup de goût. Ce n'est pas une compétence mais plutôt un vertige, un désir vibrant.

Musicalité est un mot, ils tentent ensemble d'en faire l'expérience alors tous les moyens sont bons et nous y assistons.

### *Mentions*

Coproductions et accueils en résidences : ANIMAKT, lieu de fabrique pour les arts de la rue, de la piste et d'ailleurs, Saulx-les-Chartreux. LA LAVERIE, des arts pour brasser les disciplines, St Etienne. LA MÉTIVE, lieu de résidence de création artistique pluridisciplinaire, Moutier-d'Aahun. FORMAT, danse contemporaine en Ardèche, Ucel. L'ODYSSÉE, scène de Périgueux. SUPERSTRAT, parcours d'expériences artistiques, Saint-Bonnet-le-Château. FESTIVAL D'OLT, Le Bleyard (48). La PAPERIE, CNAREP, St-Barthelemy-d'Anjou. RÉSURGENCE, saison et festival des arts vivants, Lodève. LE CAFÉ DE LA LOIRE, Paimboeuf. AGGLO 2B, agglomération du bocage bressuirais (79). COMITÉ des RÉJOUISSANCES, Évènements, surgissements, Die.

### **L'équipe**

Écriture et interprétation : **Mathias Forge**

Création sonore et interprétation : **Yoann Coste**

Régie technique : **Benjamin Brosset**  
Complicité philosophique : **Dune Rebelle**

Structure et envol : **Julie Lefebvre**  
Pied d'élan et tape dans le dos :

**Laure Terrier**

Mise en corps : **Céline Kerrec**

Mise en voix : **Anne-Laure Pigache**

Production, diffusion,

administration : **Marilyne Peter,**

**Adeline Eymard, Corinne Grosjean**





8 représentations  
en 2023 et 2024

## SENSIBLES QUARTIERS

Continuum de **surimpressions**

Création juin 2018

Spectacle  
chorégraphique

Durée :  
90 minutes

Tout public,  
à partir de 8 ans

Espace public

Jauge :  
75 (TP)

**SENSIBLES QUARTIERS est un continuum de surimpressions, un groupe de cinq artistes, un groupe de marcheurs à la rencontre d'un espace d'habitations.**

SENSIBLES QUARTIERS entre en relation avec le réel et nous en fait écouter, sentir et ressentir ses contours, ses aspérités, son paysage, ses lignes et ses artères. Les oreilles casquées sont enveloppées dans l'organicité de l'espace, les marcheurs suivent les présences et les traces des danseurs, observent les vides et les pleins du bâti, rentrent dans le dessin du quartier.

### *Mentions*

Soutiens : DGCA. DRAC Nouvelle-Aquitaine. Ville de Bordeaux. OPERA PAGAI.  
Coproductions et accueils en résidence : OARA. IN SITU ACT, European Platform for Artistic Creation In Public Space. CULTURE COMMUNE, scène nationale du bassin minier du Pas-de-Calais, Loos-en-Gohelle. L'USINE, CNAREP de Tournefeuille/Toulouse-Métropole. PRONOMADE(S) en Haute-Garonne, CNAREP, Encausse-les-Thermes. SUR LE PONT, CNAREP, La Rochelle. La PAPERIE, CNAREP, St-Barthelemy-d'Anjou. Le LIBURNIA, Théâtre de Libourne. Le SILLON, scène conventionnée d'intérêt national art en territoire, Clermont-L'Hérault. L'ATELLINE, lieu de fabrique des arts de la rue, Montpellier

### *L'équipe*

Mis en scène et chorégraphié par : **Laure Terrier**, avec la complicité des interprètes.

Regards extérieurs : **Mathias Forge, Véronique Abadie - architecte**

Distribution en alternance : **Laure Terrier, Laetitia Andrieu, Nicolas Lanier, Céline Kerrec, Jérôme Benest, Camille Fauchier**

Création sonore et régie technique et régie technique : **Mathieu Mellec**

Vidéos : **Cyrielle Bloy**

Production, diffusion, administration : **Marilyne Peter, Adeline Eymard, Corinne Grosjean**



55 représentations  
en 2023, 2024 et 2025

## GOMMETTE

Solo pour une classe et ses petits

Création 2014, reprises en 2017 et 2022

Spectacles et  
projet  
pédagogique

Durée :  
30 minutes

Enfants  
de la grande  
section au CM2

Écoles

Jauge :  
1 classe (JP)

**GOMMETTE est UN SOLO de danse et de mots, à destination des enfants, en immersion dans leur espace quotidien : la classe.**

Danse de gestes et de mots du quotidien, décalage physique et verbal de l'usuelle poésie du lieu, la GOMMETTE propose de renouveler le regard des enfants sur cet espace quotidiennement éprouvé, d'appréhender une proposition corporelle qui vient proposer des qualités de corps, des rapports singuliers et étonnants à l'espace et au temps, pour enrichir la perception qu'ont les enfants de cet univers familier.

GOMMETTE est aussi UN PARCOURS :

1. Une rencontre dansée destinée aux enseignant.e.s et à l'équipe éducative
2. Une représentation du solo GOMMETTE.
3. Deux ateliers de pratique, encadrés par un artiste chorégraphique, en lien direct avec le spectacle.
4. Une ou plusieurs représentations du duo A L'ENVERS DE L'ENDROIT, tout public concerné.

### Mentions

Coproduction et accueils en résidence : l'OARA, l'iddac, la Ville de Pessac, Derrière le Hublot – scène conventionnée et la Ville de Mérignac

### L'équipe

Écriture et chorégraphie : **Laure Terrier** et **Céline Kerrec**

Soutien à l'écriture textuelle : **Cécile Delhommeau**

Interprété par : **Laure Terrier** ou **Céline Kerrec** ou **Emma Carpe** ou **Teilo Troncy** ou **Célia Tali** ou **Carole Dauvillier**

Production, diffusion,  
administration : **Marilyne Peter**,  
**Adeline Eymard**, **Corinne Grosjean**



16 représentations  
en 2023, 2024 et 2025

## À L'ENVERS DE L'ENDROIT

Duo d'école buissonnière

Création 2016, reprises en 2018 et 2022

Spectacle  
chorégraphique

Durée :  
60 minutes

Tout public  
A partir de 6 ans

École

Jauge :  
75 (TP)

A L'ENVERS DE L'ENDROIT est un duo dansé, une proposition à vivre l'école autrement, destinée aux enfants et à leurs parents.

Ensemble, traverser l'école, observer ses espaces sous un angle poétique et ludique, se jouer de ses usages et de sa fonction.

A L'ENVERS DE L'ENDROIT est une création chorégraphique dédiée à chaque école et à ses singularités. Avec cette pièce, parents, enfants et enseignants partagent leurs perceptions de l'espace école, y vivent de nouvelles émotions. C'est une proposition qui invite à rentrer en intimité avec ce lieu, ensemble, à se le réapproprier

### *Mentions*

Coproductions et accueils en résidence : l'iddac, la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie, la Ville de Le Tourne et la Ville de Mérignac

### *L'équipe*

Écrit par : **Laure Terrier** et **Céline Kerrec**

Interprété par : **Laure Terrier** et/ou **Céline Kerrec** et/ou **Emma Carpe** et/ou **Teilo Troncy** et/ou **Célia Tali** et/ou **Carole Dauvillier**

Production, diffusion,  
administration : **Marilyne Peter**,  
**Adeline Eymard**, **Corinne Grosjean**



8 représentations  
en 2024 et 2025

## DES MONDES

Duo danse et contrebasse tout terrain

Création 2004

Spectacle  
chorégraphique

Durée :  
Entre 30 et 45  
min

Tout public

Lieu de vie,  
commerce,  
école...

Jauge :  
Selon le lieu de  
représentation

**Des mondes, c'est un homme, une femme, une contrebasse, dans un lieu de notre ordinaire.**

Des mondes se joue de la surprise. Ce duo danse et musique s'immisce dans la quotidienneté qu'il va transformer, l'espace d'une représentation, donnant à lire le lieu, poétisant ses usages, décalant la situation avec un œil poétique, musical, chorégraphique et ludique.

### L'équipe

Écrit et interprété par : **Laure Terrier**, chorégraphe et danseuse, et **Benoit Cancoin**, musicien  
Production, diffusion, administration : **Marilyne Peter**, **Adeline Eymard**, **Corinne Grosjean**



4 projets  
en 2024 et 2025

## MOMENTS DONNÉS

Créations in situ

Spectacle  
chorégraphique

Durée :  
Selon les projets

Tout public

Extérieur ou  
intérieur selon  
selon les projets

Jauge :  
Selon les projets  
(TP)

Sur l'invitation d'un opérateur culturel, JEANNE SIMONE crée pour un espace ou une situation.

LES MOMENTS DONNÉS sont des expériences artistiques in situ, de parcours ou fixes, qui s'inventent ici, et ne se reproduiront jamais là.

Elles sont écrites et interprétées par Laure Terrier avec la complicité d'un.e ou plusieurs artistes de JEANNE SIMONE voire des artistes invité.e.s.

### L'équipe

Écriture et interprétation : plusieurs artistes de JEANNE SIMONE ou artistes invité.e.s

Production, diffusion,  
administration : **Marilyne Peter,**  
**Adeline Eymard, Corinne Grosjean**

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 – 2024 – 2025

CHARGES / DÉPENSES HT (en euros)				PRODUITS / RECETTES HT (en euros)			
Exercices	2023	2024	2025	Exercices	2023	2024	2025
<b>60 - Achats</b>	<b>3 720 €</b>	<b>29 923 €</b>	<b>5 563 €</b>	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>122 719 €</b>	<b>153 813 €</b>	<b>174 484 €</b>
Achats d'études et de prestations de service	2 720 €	4 513 €	4 513 €	Billeteries	- €	- €	- €
Achat non stockés de matières et fournitures	- €	- €	- €	Marchandises	79 520 €	112 170 €	126 140 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	- €	- €	- €	Prestations de services	26 316 €	26 316 €	26 316 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	500 €	550 €	550 €	Produit des activités annexes	16 883 €	15 327 €	22 028 €
Fournitures administratives	500 €	700 €	500 €	Parrainages	- €	- €	- €
Autres fournitures	- €	24 160 €	- €	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
				<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>104 840 €</b>	<b>161 200 €</b>	<b>121 608 €</b>
				Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) :			
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>20 281 €</b>	<b>23 031 €</b>	<b>14 511 €</b>	DRAC Nouvelle-Aquitaine - convention triennale	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Sous-traitance générale	5 316 €	5 316 €	5 316 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine - soutien à la création			
Locations mobilières et immobilières	14 065 €	16 815 €	8 295 €	DGCA		20 000 €	
Entretien et réparation	200 €	200 €	200 €	Région	23 000 €	23 000 €	23 000 €
Assurances	500 €	500 €	500 €	Département	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Documentation	200 €	200 €	200 €	Bordeaux Métropole			
Divers	- €	- €	- €	Autres EPCI			
				Ville de Bordeaux	11 200 €	11 200 €	11 200 €
				OARA		28 000 €	
				IDDAC		15 000 €	- €
				SACD - Ecrire pour la rue	6 640 €	- €	9 000 €
				ADAMI			10 023 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>27 941 €</b>	<b>54 315 €</b>	<b>57 045 €</b>	SPEDIDAM			4 385 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 172 €	7 872 €	7 872 €				
Publicité, publication	360 €	200 €	700 €	Autre(s) commune(s)			
Déplacement, missions et réceptions	21 528 €	44 362 €	46 592 €				
Frais postaux et de télécommunication	360 €	360 €	360 €				
Services bancaires	1 070 €	1 070 €	1 070 €				
Divers	451 €	451 €	451 €	Organisme sociaux			
				Fonds européens			
				Emplois aidés			
				Autres (précisez) :			
				Fond de solidarité			
				Aides privées			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>3 098 €</b>	<b>3 811 €</b>	<b>3 978 €</b>	<b>75 - Autre produit de gestion courante</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Impôts et taxes sur rémunérations	3 098 €	3 811 €	3 978 €	Cotisations	- €	- €	- €
Autres impôts et taxes	- €	- €	- €	Dons manuels	- €	- €	- €
<b>64 - Charges du personnel</b>	<b>186 423 €</b>	<b>225 157 €</b>	<b>231 854 €</b>	Mécénats			
Rémunération du personnel	112 185 €	136 837 €	141 280 €	Abandons de frais de bénévoles			
Charges sociales	65 987 €	79 837 €	82 507 €	Autres	- €	- €	- €
Autres charges de personnel	8 251 €	8 483 €	8 066 €				
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 744 €</b>	<b>663 €</b>	<b>4 400 €</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
				<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
				Reprises des subventions	- €	- €	- €
				Autres			
<b>66 - Charges financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>78 - Reprise sur amortissement et provisions</b>	<b>20 000 €</b>	<b>11 450 €</b>	<b>- €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>	<b>79 - Transfert de charges</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
				<b>Autofinancement le cas échéant</b>	<b>15 448 €</b>	<b>17 787 €</b>	<b>28 608 €</b>
				<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>263 006 €</b>	<b>344 250 €</b>	<b>324 700 €</b>
<b>68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>18 699 €</b>	<b>7 249 €</b>	<b>7 249 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>263 006 €</b>	<b>344 250 €</b>	<b>324 700 €</b>
<b>69 - Impôts sur les sociétés</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
				Secours en nature			
				Mise à disposition gratuite des biens et services			
				Personnels bénévoles			
				<b>87 - Contribution volontaires en nature</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
				Bénévolat			
				Prestation en nature			
				Personnels bénévoles			

# JEANNE SIMONE

8 rue de la porte Cailhau  
33000 Bordeaux

[contact@jeannesimone.com](mailto:contact@jeannesimone.com)

[www.jeannesimone.com](http://www.jeannesimone.com)

+33 (0)6 43 38 73 62

*JEANNE SIMONE est un projet artistique conventionné par la DRAC Nouvelle-Aquitaine, et soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, la Ville de Bordeaux, l'OARA (Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine), l'IDDAC (Agence Culturelle de la Gironde)*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



OFFICE  
ARTISTIQUE  
RÉGION  
NOUVELLE-  
AQUITAINE



## Budget prévisionnel 2023-2024-2025

CHARGES / DÉPENSES HT (en euros)				PRODUITS / RECETTES HT (en euros)			
Exercices	2023	2024	2025	Exercices	2023	2024	2025
<b>60 - Achats</b>	<b>7 452 €</b>	<b>33 373 €</b>	<b>7 798 €</b>	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>140 834 €</b>	<b>163 928 €</b>	<b>178 918 €</b>
Achats d'études et de prestations de service	4 877 €	6 313 €	6 313 €	Billetteries	- €	- €	- €
Achat non stockés de matières et fournitures	- €	- €	- €	Marchandises	78 350 €	99 270 €	108 740 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	300 €	- €	- €	Prestations de services	39 184 €	49 080 €	49 448 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	500 €	500 €	550 €	Produit des activités annexes	23 300 €	15 578 €	20 730 €
Fournitures administratives	500 €	700 €	500 €	Parrainages	- €	- €	- €
Autres fournitures	1 275 €	25 860 €	435 €	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	- €	- €	- €
				<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>111 140 €</b>	<b>143 000 €</b>	<b>137 014 €</b>
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>17 227 €</b>	<b>21 927 €</b>	<b>18 154 €</b>	Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) :			
Sous-traitance générale	5 525 €	5 332 €	5 316 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine - convention triennale	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Locations mobilières et immobilières	10 000 €	15 395 €	11 938 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine - soutien à la création			
Entretien et réparation	200 €	200 €	200 €	DGCA	- €	10 000 €	10 000 €
Assurances	1 000 €	800 €	500 €	Région	30 500 €	26 000 €	27 750 €
Documentation	503 €	200 €	200 €	Département	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Divers	- €	- €	- €	Bordeaux Métropole			
				Autres EPCI			
				<b>Ville de Bordeaux</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
				OARA	- €	18 000 €	10 000 €
				IDDAC		15 000 €	- €
				SACD - Ecrire pour la rue	6 640 €	- €	9 000 €
				ADAMI			- €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>25 886 €</b>	<b>45 158 €</b>	<b>51 860 €</b>	SPEDIDAM			6 264 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7 000 €	5 500 €	4 172 €				
Publicité, publication	690 €	400 €	700 €	Autre(s) commune(s)			
Déplacement, missions et réceptions	16 280 €	37 288 €	45 167 €				
Frais postaux et de télécommunication	360 €	360 €	360 €				
Services bancaires	950 €	950 €	950 €	Organisme sociaux			
Divers	607 €	660 €	511 €				
				Fonds européens			
				Emplois aidés			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>3 207 €</b>	<b>3 456 €</b>	<b>3 882 €</b>	Autres (précisez) :			
Impôts et taxes sur rémunérations	3 207 €	3 456 €	3 882 €	Fond de solidarité			
Autres impôts et taxes	- €	- €	- €	Aides privées			
<b>64 - Charges du personnel</b>	<b>201 522 €</b>	<b>207 439 €</b>	<b>229 348 €</b>				
Rémunération du personnel	117 587 €	124 053 €	137 849 €	<b>75 - Autre produit de gestion courante</b>	- €	- €	- €
Charges sociales	71 512 €	74 411 €	81 936 €	Cotisations	- €	- €	- €
Autres charges de personnel	12 423 €	8 975 €	9 563 €	Dons manuels	- €	- €	- €
				Mécénats			
				Abandons de frais de bénévoles			
				Autres	- €	- €	- €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 490 €</b>	<b>536 €</b>	<b>4 600 €</b>				
				<b>76 - Produits financiers</b>	- €	- €	- €
<b>66 - Charges financières</b>	- €	- €	- €	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	- €	- €	- €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>118 €</b>	<b>272 €</b>	<b>100 €</b>	Reprises des subventions	- €	- €	- €
				Autres			
				<b>78 - Reprise sur amortissement et provisions</b>	<b>17 000 €</b>	<b>7 850 €</b>	- €
<b>68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>11 071 €</b>	<b>2 616 €</b>	<b>190 €</b>	<b>79 - Transfert de charges</b>	- €	- €	- €
<b>69 - Impôts sur les sociétés</b>	- €	- €	- €	<b>Autofinancement le cas échéant</b>	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>268 974 €</b>	<b>314 778 €</b>	<b>315 932 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>268 974 €</b>	<b>314 778 €</b>	<b>315 932 €</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	- €	- €	- €	<b>87 - Contribution volontaires en nature</b>	- €	- €	- €
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite des biens et services				Prestation en nature			
Personnels bénévoles				Dons en nature			
<b>RÉSULTAT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>				



## **ANNEXES 3**

### **Indicateurs quantitatifs et qualitatifs**

#### **Critères qualitatifs :**

La qualité de nos actions se lit dans l'attraction qu'opère le travail de la compagnie. Les spectacles jouent, les opérateurs soutiennent les créations. Gomette en est à sa 9ème saison de diffusion, Sensibles quartiers à sa 5ème. La demande de formation est toujours dense comme la récurrence de réinscription. Nous procédons à des bilans oraux et écrits, pour ces actions et pour les sessions Gomette et imaginons maintenant proposer une modalité épistolaire aux spectateurs et habitants des lieux publics investis (boite aux lettres sur place, cartes postales pré-timbrées à nous envoyer).

#### **Critères quantitatifs :**

- Bilans comptables
- Budget prévisionnel sur 3 ans
- Analyse de l'activité salariale de la compagnie (nombre de salariés, ETP, promotion parité/égalité entre femmes/hommes).
- Bilan/prévision du nombre de création(s), du nombre de spectacles diffusés avec analyse géographique, du nombre de spectateurs tout public et jeune public, du nombre d'enfants bénéficiant des actions artistiques et pédagogiques de la compagnie.
- Bilan/prévision du nombre de stagiaires assistant aux formations professionnelles et stages de la compagnie

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION Cie LA COMA

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025

LES SOUSSIGNÉS

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/... du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 reçue en Préfecture le ... 2023  
ci-après dénommée « la Ville »  
d'une part,

Et

L'**Association LA COMA**, dont le siège social se situe au 29 rue Renière – 33000 Bordeaux représentée par son Président, Monsieur Henri LEPAGE, ou, par délégation Élisabeth MIFFURC, administratrice et mandataire.  
ci-après dénommée « l'Association »  
d'autre part,

EXPOSE

**Considérant** le projet initié et conçu par l'Association Cie LA COMA dont l'objet est : Mener une activité de recherche dans le cadre du spectacle vivant et en particulier dans le domaine pluridisciplinaire (chorégraphique, théâtral, plastique, création, diffusion).

**Considérant** les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

**Considérant** que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

**Considérant** que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association Cie LA COMA, figurant en annexe 1;

**Considérant** l'engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

**Considérant** la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

**Considérant** l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

**Considérant** le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

**Considérant** que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

**Considérant** le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

**Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association Cie LA COMA participe de cette politique ;**

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux entend accompagner l'Association Cie LA COMA dans la poursuite de son objectif pour les années 2023-2024 et 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

## **ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION**

Description des objectifs généraux :

Le projet d'activité de La Coma pour les trois prochaines années a pour ambition de réinterroger ses formes déjà existantes et de proposer des créations originales plaçant la jeunesse au cœur de ses préoccupations à l'aune d'un contexte géopolitique et économique sous pression.

Michel Schweizer a fait la preuve que ses propositions restent éminemment politiques et nécessaires dans le paysage artistique néo-aquitain et hexagonal.

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis avec l'Association et joints en annexe à la présente convention.

## ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES

### 2.1. Mises à disposition des moyens financiers

Afin d'accompagner l'Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de :

**18 000 euros**

Le règlement de la subvention annuelle sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont

DOMICILIATION : GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0030 4744 242

BIC : CCOFRRPPXXX

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

### 2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;
- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...);
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

### 2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association Cie LA COMA s'engage en outre à :

- **Développer une démarche de transition écologique et sociale dans la réalisation de l'ensemble des projets** : l'Association Cie LA COMA veillera à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de **développer une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes**, à lutter contre les stéréotypes et discriminations, **dans la gestion, la coordination et la programmation des projets** auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions **d'éducation artistique et culturelle** (la ville de Bordeaux est labélisée « 100% Éducation artistique et culturelle ») et de **développer une action territoriale (actions pédagogiques, hors les murs, développement d'espaces de rencontre, médiation...)** ;

- Garantir à toutes et à tous, le droit de participer à la vie culturelle et faciliter la rencontre entre les forces artistiques, les œuvres et les habitants à l'inclusivité de tous les publics ; en veillant particulièrement aux personnes en situation de handicap, dans le respect des droits culturels des personnes ;
- **Assurer la visibilité et la diffusion du travail de création artistique de Cie LA COMA, sur le territoire et au-delà, que ce soit dans le réseau des lieux de diffusion du spectacle vivant et des autres lieux non référencés où se regroupent de nouvelles communautés ;**
- **Développer une interaction directe pour et avec le territoire (économique, social, culturel...), en imaginant de nouvelles coopérations,** avec la mise en place de partenariats innovants (visant la co-construction de projets culturels, la mutualisation des compétences et des coopérations durables) avec les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville, le tissu associatif, les opérateurs socio-culturels, éducatifs, médicaux du territoire ;
- **Inviter à de nouvelles formes de rencontres,** autour de la création et de la diffusion des spectacles, en lien avec les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de toutes et tous, avec une attention particulière pour la jeunesse.

#### **2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville**

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

#### **2.5 Traitement des résultats**

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

## **2.6 Conditions d'utilisation de la subvention**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION**

### **3.1 Engagements réciproques**

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

### **3.2 Instances**

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

**Un comité technique** *a minima* semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association.

Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

**Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel** composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

### **4.1 Justificatifs**

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.

Avant le 30 octobre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

#### **4.2 Autres engagements**

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

#### **4.3 Contrôles exercés par la Ville**

En amont de la signature de la convention, l'Association aura fourni un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313-1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

#### **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION**

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES**

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée. Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

## **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

## **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins. Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour les années :  
**2023, 2024 et 2025**

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

## **ARTICLE 11 – RENOUVELLEMENT – RÉVISION – RÉSILIATION**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la



réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

#### **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs  
Annexe 2 : Description du projet de l'Association  
Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

#### **ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour l'Association, 29 rue Renière – 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Président(e)

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION Cie LA COMA

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025

ANNEXE 1 : INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Indicateurs proposés en termes d'impact sur les publics cibles

Quantitatif :

- Nombre de participants impliqués
- Nombre de territoires impliqués : ville centre, métropole hors territoire cible (départemental, régional, national).
- Nombre de partenaires impliqués
- Durée des actions proposées

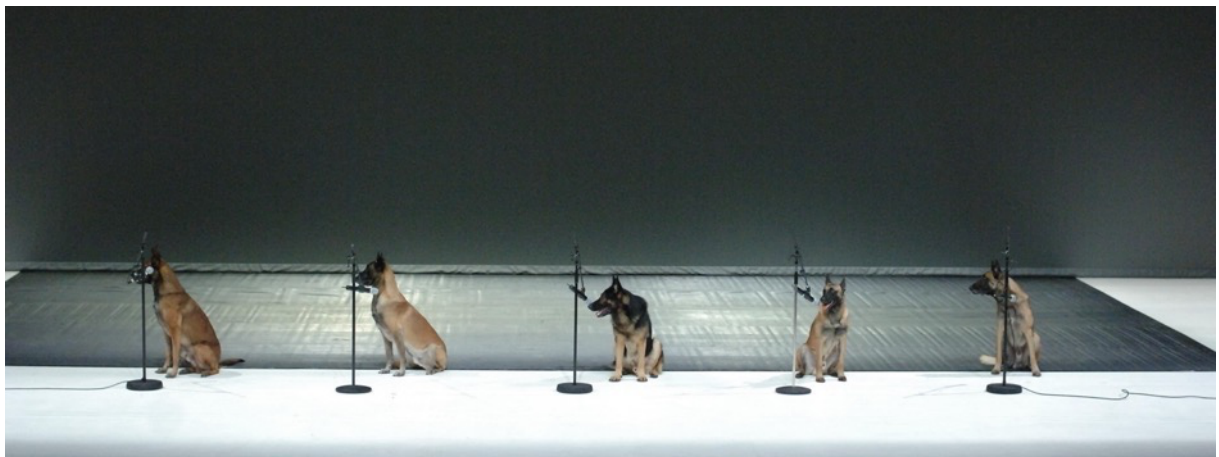
Qualitatif :

- La provenance des publics : démarche individuelle et volontaire ou via des relais
- L'impact du projet sur les publics en termes de : rapport aux apparences, prise d'autonomie, relation à soi / à l'autre, développement personnel et de compétences transversales (prise de parole et langage non verbal), capacité à se questionner, à accueillir la diversité et à s'accepter tel qu'on est, capacité à percevoir la valeur de ses choix, à maîtriser ses émotions et à développer des attitudes positives vis-à-vis de soi et des autres (respect, confiance et bienveillance).
- La mobilisation des partenaires professionnels.

Le bilan écrit pourra comporter des témoignages, récits, comptes-rendus d'entretiens et de rendez-vous, documents de communication ou d'information...

La forme sera laissée à la libre appréciation de la compagnie La Coma.

# PROJET 2023-2024-2025



© Frédéric Desmesure

**micHEL schweizer** est associé aux 2 scènes, scène nationale de Besançon (2019-2022) et au ZEF, scène nationale de Marseille (2021-2024).  
**la coma** est soutenue par la DRAC Nouvelle-Aquitaine - Ministère de la culture et la Ville de Bordeaux au titre du conventionnement, La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde au titre du fonctionnement et par l'OARA pour l'aide en production et à la diffusion de ses spectacles et projets.

# préambule

La Coma ironiquement surnommée Centre de profit, existe depuis 1995. Au cœur du projet artistique de La Coma, la pratique du chorégraphe Michel Schweizer est portée par la volonté d'aller à la rencontre de mondes, de réunir des communautés provisoires, éphémères et injecter une réalité sociétale et humaine sur scène. L'enjeu est pour Michel Schweizer de créer les conditions d'une expérience véritable, sensible et esthétique et d'ouvrir un espace de résistance à un climat social bien délétère en tentant de revitaliser la relation à l'autre. Une démarche que La Coma cherche à déployer à la fois sur le plateau et en dehors en lien avec des partenaires prompts à questionner la place du théâtre dans la cité afin d'ouvrir toujours de nouvelles passerelles en direction de la population, publics et habitants, autour des enjeux qui animent le travail de la compagnie. Le chorégraphe est habité par la valeur éducative que constitue l'expérience de soi et de l'autre et plus généralement de la « relation au vivant ». Son travail est ainsi traversé par la question de la transmission ; la formation et l'action culturelle occupent une place cardinale dans sa démarche d'artiste.

La Coma a réussi à construire petit à petit un réseau de partenaires fidèles et constants dans leur soutien à l'échelle régionale, nationale et depuis 2022 à l'international.

La personnalité de Michel Schweizer, son aptitude à créer des liens durables avec les équipes des théâtres et centres culturels qui l'ont accueilli, a permis de développer des collaborations au long cours particulièrement avec : Espaces Pluriels à Pau, Scènes de territoire à Bressuire pour des projets de territoires qui se déploient en direction de publics spécifiques. La Coma répond également à des commandes dans le cadre de compagnonnages contractualisés : avec la scène de Chambéry (2005-2007), avec Le Cuvier CDC d'Aquitaine (2008-2010), avec la Ferme du Buisson (2010), avec le Manège de Reims (2014-2015), avec Les 2 scènes à Besançon (2020-2023), et plus récemment avec Le ZEF, scène nationale de Marseille (2021-2024).

Spécifiques par essence, les projets de Michel Schweizer associent pour chaque création des partenaires culturels et des relais issus de la société civile en fonction des liens qu'il est possible de tisser avec le contenu artistique. Le développement de la compagnie s'appuie aujourd'hui sur l'entretien assidu et attentif du réseau fidèle constitué au fil des années et sur son élargissement. Pour cela nous privilégions entre autres, l'organisation de rendez-vous réguliers pour maintenir un dialogue actif autour du travail de Michel Schweizer.

Entre 2023 et 2025 le projet artistique de La Coma s'articulera autour de la **production de 3 créations** : ***NICE TRIP (2023)***, ***JEJARI (2023)*** et ***LAND OF DOGS (2025)***. Nous souhaitons proposer huit spectacles et performances en diffusion : ***BÂTARDS***, ***BôPEUPL [Nouvelles du parc humain]***, ***KEEP CALM***, ***LES ENFANTS À L'ŒUVRE***, ***NICE TRIP***, ***JEJARI***, ***SHOPLE+*** et ***LAND OF DOGS*** ainsi qu'un volet d'actions culturelles et de médiation, rencontres, d'interventions et master-class.

À l'échelle de la Ville, nous pouvons compter sur le solide accompagnement du Centre de Développement Chorégraphique National – La Manufacture qui soutient en coproduction et en diffusion la majeure partie de nos productions. Nous espérons renouer des liens avec le TnBA / Centre Dramatique National pour la future création.

Sur le plan régional, nous continuons de nous appuyer sur la solidité et l'engagement des équipes d'Espaces Pluriels scène conventionnée de Pau, Scènes de territoire à Bressuire, le Parvis, scène nationale de Tarbes ainsi que les Ballets Malandain, centre chorégraphique national de Biarritz. Par ailleurs une prochaine collaboration se dessine avec les Centres Culturels Municipaux de Limoges.

Enfin, dans le réseau national un nouveau projet avec la Scène nationale de Saint-Quentin en Yvelines verra le jour en 2023. À l'occasion du Festival d'Avignon 2022, nous avons engagé des échanges avec la Scène nationale de Saint-Brieuc, le Théâtre du Champ-au-Roy de Guingamp et le Centre National de la Création Adaptée de Morlaix. Pour ce dernier le partenariat en cours s'inscrit suite au spectacle **LES DIABLES**, création de Michel Schweizer pour la Compagnie de l'Oiseau-Mouche qui a occasionné un reportage spécial sur France 2 et a connu une durée de vie écourtée par la crise COVID malgré des retours enthousiastes des artistes et des partenaires qui ont pu l'accueillir.

Cette assise et ce développement ne pourraient se concevoir sans le soutien de l'OARA qui accompagnera la compagnie en 2023 via une aide à la diffusion pour la création de **NICE TRIP**.

En juillet 2022, nous avons fait le pari avec NAÏF PRODUCTION compagnie avignonnaise conventionnée avec laquelle nous assurons conjointement la responsabilité artistique du spectacle **BÂTARDS** créé en 2017 dans le IN du Festival, de représenter le spectacle dans le OFF. En effet Michel Schweizer et Mathieu Desseigne-Ravel - au regard de l'actualité brûlante des nombreuses exactions à l'encontre des personnes (adultes et enfants) fuyant leur pays ont tenu à rediffuser la pièce.

Neuf représentations soutenues par Les Hivernales, Centre de Développement Chorégraphique National d'Avignon dans le cadre de leur programmation hors-les-murs. Le résultat a été aussi enthousiasmant qu'encourageant pour la suite car chaque représentation a affiché complet, que 123 professionnel.le.s se sont déplacé.e.s dont 100 programmeurs et programmeuses qui ont vu ou revu cette forme.

Ces collaborations protéiformes, cette liberté assumée de ne pas toujours construire les projets dans le processus convenu production / création / diffusion, Michel Schweizer et La Coma les revendiquent. En effet, le contexte économique dans lequel se construisent les créations, la crise sanitaire, ont fait la preuve qu'un spectacle aussi bien accompagné soit-il par des partenaires solides, peut s'effondrer et voir sa diffusion stoppée brutalement. Ce fut le cas à la fois des spectacles **LES DIABLES (2019)** et de **BôPEUPL [Nouvelles du parc humain] (2021)**.

La solidité des relations tissées avec la plupart de nos partenaires a encouragé ces derniers à nous offrir des espaces d'expérimentation affranchis de la seule logique de diffusion. Ces espaces ont été investis largement par des publics notamment des jeunes gens d'horizons divers qui ont répondu à la double invitation de Michel Schweizer et des équipes de médiation dont le travail a toujours été d'un niveau remarquable à nourrir une réflexion sur notre société. Cela a permis de créer, avec ces partenaires, des formes spectaculaires diffusées pour une ou deux représentations exceptionnelles souvent gratuites. Cela a permis à des publics habituellement non captifs liés aux participants (famille, enfants, parents, adultes et jeunes porteurs de handicap, éducateurs...) d'y assister, d'en être partie prenante et d'échanger à l'issue dans le cadre d'un moment convivial. Ces nouveaux espaces dont certains partenaires culturels n'ont pas attendu la crise pour les instaurer, devraient selon nous, permettre à tous de se réappropriier les lieux de diffusion du spectacle vivant. Ces projets réaffirment la notion de service public de la culture avec comme corollaire que le théâtre, son bâtiment, est un lieu ouvert et accessible à tous.

Michel Schweizer conçoit aussi des formes spectaculaires qui se reconfigurent en fonction des communautés qui les constituent. Le concept a été créé, la marque déposée mais la forme se transforme au fil de l'évolution des mœurs et de la société. C'est le cas avec la performance participative **KEEP CALM** qui propose à chaque re-création, la participation d'enfants et de structures relais, sociales et éducatives et avec **SHOPLE +** qui permet à des élèves de lycées techniques d'améliorer leur éloquence et leur aisance relationnelle.

La Coma renforce sa collaboration avec **Extrapôles** structure dirigée par Agnès Henry. Cette professionnelle est associée au laboratoire de recherche « *Scènes du monde, création et savoir critique* » de l'université Paris 8 sur l'axe « sociologie des arts et de la culture » en tant que doctorante. Sa recherche porte sur la fabrique de l'Art comme espace d'expérimentation culturelle et démocratique, et sur **l'apport des droits culturels au sein des pratiques professionnelles dans le monde du spectacle vivant**.

De cette rencontre est née le désir de réaliser sur ces trois prochaines années, des entretiens exclusifs avec Michel Schweizer sur son travail avec les publics dits « spécifiques » dans le cadre notamment des projets participatifs. En effet, sous cette appellation de nombreuses propositions ont vu le jour. Notre ambition est de démontrer qu'au-delà du terme il y a un sens de la mise en relation, des conditions d'écoute et de respect de l'autre à appliquer, des critères fondamentaux pour lutter contre l'intersectionnalité et favoriser l'inclusion de participants porteurs de handicaps.

La production de ressources nous occupera au fil de ces prochaines années avec la mise en commun de nos propres expériences et de celles de Agnès Henry. **L'Agence PLAN BEY** (relation presse) sera associée à cette réflexion.

En conclusion, notre projet d'activité pour ces trois prochaines années a pour ambition de ré-interroger des formes déjà existantes et de proposer des créations originales plaçant la jeunesse au cœur de nos préoccupations à l'aune d'un contexte géopolitique et économique sous pression.

Michel Schweizer a fait la preuve que ses propositions restent éminemment politiques et nécessaires dans le paysage artistique néo-aquitain et hexagonal.

# sommaire

<b>préambule</b>	<b>p.2</b>
<b>créations</b>	<b>p.6</b>
<i>nice trip - janvier 2023</i>	<i>p.6</i>
<i>jejari - février 2023</i>	<i>p.8</i>
<i>land of dogs [Nouvelles du parc humain] - 2025</i>	<i>p.12</i>
<b>diffusion</b>	<b>p.15</b>
<b>association artistique</b>	<b>p.19</b>
<b>projets artistiques de territoire</b>	<b>p.25</b>
<b>médiation et actions pédagogiques autour des spectacles</b>	<b>p.31</b>
<b>autres collaborations</b>	<b>p.33</b>
<b>structuration</b>	<b>p.34</b>
<b>mutualisation</b>	<b>p.36</b>

# créations

## NICE TRIP janvier 2023

conception Mathieu Desseigne-Ravel et Michel Schweizer | interprétation Mathieu Desseigne-Ravel, Michel Schweizer et Abel Secco-Lumbroso | collaboration artistique Anne Kersting | création photographique Ludovic Alussi | conception sonore Nicolas Barillot | régie générale Jeff Yvenou | direction de production Aurélie Chopin et Emmanuelle Paoletti | administration de production Caroline Navarre et Élisabeth Miffurc

production déléguée 2022-2023 : la coma et naïf production

coproduction Le ZEF, scène nationale de Marseille | Les 2 Scènes, scène nationale de Besançon | La Manufacture CDCN Nouvelle-Aquitaine Bordeaux • La Rochelle, dans le cadre de l'Accueil Studio | Espaces Pluriels, scène conventionnée danse Pau | Les Hivernales, CDCN Avignon | Théâtre Jean Vilar, Vitry-sur-Seine | La Comédie de Clermont Ferrand, scène nationale | Le CREAC-Ville de Bègles

**Création les 12 et 13 janvier 2023 à la Manufacture CDCN Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux**

### préambule

En juillet 2017, était présentée dans le cadre DES SUJETS A VIF, programmation IN du festival d'Avignon, la pièce *BÂTARDS*. Cette pièce était le résultat d'une commande de la SACD / Festival d'Avignon adressée à Mathieu Desseigne-Ravel et Michel Schweizer.

Elle invitait les deux artistes, qui ne se connaissaient pas, à engager une collaboration qui devait aboutir à la co-écriture et à la production d'une pièce d'un format de 30 minutes maximum.

Cette invitation, faite par la SACD tardivement, en mars 2017, induisait un temps de répétition forcément limité au regard des disponibilités de Michel Schweizer et Mathieu Desseigne-Ravel et d'un accompagnement financier limité lui aussi ; une enveloppe forfaitaire dédiée au travail de création était allouée par le festival d'Avignon à chaque binôme artistique du programme des SUJETS A VIF.

#### Planning de création *résidences*

du 14 au 19 juin 2022 au ZEF, scène nationale de Marseille

du 31 octobre au 4 novembre 2022 La Comédie, scène nationale de Clermont-Ferrand

du 21 au 25 novembre 2022 aux Les Hivernales, CDCN Avignon

du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2022 à Espaces Pluriels, scène conventionnée danse, Pau

du 5 au 11 janvier 2023 à la Manufacture, CDCN Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux



## note d'intention

Mathieu Desseigne-Ravel et moi-même après avoir créés **BÂTARDS** dans le Festival IN d'Avignon en 2017, avons souhaité prolonger l'écriture de cette pièce, qui s'intitulera **NICE TRIP**, au regard d'une actualité toujours vive et soutenue sur ce sujet éminemment politique...puisque, aujourd'hui, plus de 40000 kilomètres de murs frontières contrarient les mobilités humaines d'enfants, de femmes et d'hommes désireux de sauver leur vie et qu'il apparaît plus facile d'agir sur la circulation des personnes que sur celle des capitaux...

Aussi, il nous semble pertinent d'imaginer cette suite en intégrant la présence d'un jeune interprète. En effet, les questions du franchissement des limites des territoires, associées aux contraintes et entraves faites au corps qu'elles suscitent, concernent aussi une jeunesse déplacée qui fait la dure expérience de se confronter à ce type de réalités.

Des états de corps contraints donc, qui doivent négocier toujours plus, psychologiquement et physiquement, ce qu'une volonté adulte a inventé pour dissuader tout appétit de survie et de liberté...

Enfin, nous ferons en sorte d'aboutir à une réalisation qui garantisse une facilité de diffusion tant d'un point de vue technique qu'économique.

En effet, nous nous rappelons le contexte particulier de présentation de la pièce au festival d'Avignon en 2017, présentée à 18h30, en plein air, au Jardin de la Vierge. Cette forme courte avait volontairement bénéficié d'un accompagnement technique léger et d'une occupation scénographique qui se résumait à la présence de cinq photographies noir et blanc, de grand format, réalisées par l'artiste photographe Ludovic Alussi.

Le sujet de la pièce nécessitera naturellement une sobriété spectaculaire afin de préserver, à travers un parti pris formel très brut, ce que sous-tend en creux ce projet : suggérer plutôt que montrer ce que nous faisons du vivant à présent...

Quelle valeur lui accordons-nous, désormais, pour parfois le nier et le négliger à ce point ?

*Michel Schweizer*

## **JEJARI [être là, tenir sa place...]** février 2023

conception, scénographie Michel Schweizer | collaboration artistique Gianni-Grégory Fonet | conseillère artistique Agnès Henry | conception sonore Nicolas Barillot | régie générale/direction technique Woongjip Choi | direction de production Mooryang Sung et Emmanuelle Paoletti | administration de production Yoonsook Lee et Éliisa Miffurc | responsable du programme pour le KDAC Seynhunh Ho

avec Chaerin Park, Hyerin Kim, Jiwoon Kim, Kanghyun Ahn, Kija Park, MinHee Lee, Wonsun You, Jungmin Lee, Kihye Kwon, Wanhyuk Kim, Sehyun Jang

production 2023 : La Coma / Staff Séoul INC / Korea Disability Arts and Culture Center

**Création les 24 et 25 février 2023 (4 représentations) au KDAC, Korea Disability Arts and Culture Center**

**Séoul (Corée du Sud)**

### **préambule**

En 2020, juste avant que ne débute la crise sanitaire qui a porté un coup d'arrêt à toutes les initiatives artistiques et tout particulièrement celles qui devaient se dérouler à l'international, Michel Schweizer reçoit une invitation de la structure EXTRAPOLE. Basée à Paris et dirigée par Agnès Henry, elle place au centre de sa démarche son savoir-faire au croisement de l'art contemporain et des sciences sociales, entre théories et pratiques, en menant des projets de fabrique artistique et culturelle à l'échelle locale, européenne et internationale.

**Le KDAC (Korean disability art & Culture center) : Un opérateur culturel Coréen, dédié aux enjeux de diversité pour la scène artistique professionnelle coréenne**

Le KDAC est l'opérateur du ministère de la Culture coréen, spécifiquement dédié aux enjeux de diversité des acteurs.rices artistiques et des publics. L'accès à la pratique artistique professionnelle pour les groupes minoritaires et notamment les artistes en situation de handicap est la préoccupation centrale de cet établissement public. Sa mission consiste ainsi à mettre en place des programmes structurants pour « consolider » les pratiques artistiques professionnelles, stimuler et délier les échanges entre les différentes communautés artistiques et de travail sur le plan national et international. Ces programmes sont pensés pour stimuler les synergies interdisciplinaires et interculturelles. Par le biais de deux centres d'art et de temps forts (événements thématiques ou festivals) KDAC développe une programmation artistique avec des activités annexes (résidences élargies ou in situ, ateliers, projets de recherche étayés de conférences, débats et tables rondes) organisés durant toute l'année. Il s'agit également d'établir des connexions entre les réseaux artistiques dits "classiques" et ceux destinés aux personnes en situation de handicap et des groupes minoritaires.

Dans un second temps, il s'agit également de faire remonter au ministère de la Culture, un état des lieux et des préconisations en termes de politiques publiques sur des problèmes socio-économiques et culturels, que peuvent rencontrer les populations ou communautés minoritaires.

## **Extrapole**

L'association extrapole est un outil de production artistique et de coopération culturelle internationale créée en 2007 et basée à Paris. Au fil du temps, par une approche prospective et de recherche-action, extrapole a développé un réseau de coopération pluriel, rassemblant des opérateur·rice·s de divers secteurs d'activités, des chercheur·se·s de toutes générations, et des étudiant·e·s de disciplines différentes. Aujourd'hui la structure exerce son savoir-faire au croisement de l'art contemporain et des sciences sociales, entre théories et pratiques, en menant des projets et des expérimentations de fabrique artistique et culturelle à l'échelle locale, européenne et internationale. Les méthodes et outils de travail choisis favorisent l'expérimentation, l'observation, la documentation et l'étude située des pratiques artistiques et culturelles.

## **lien entre le KDAC et Extrapole**

Extrapole et KDAC collaborent depuis 2019 dans le but de développer des partenariats Coréo-français et européens avec des artistes, des opérateurs, des chercheurs et des personnes engagés dans des démarches singulières et innovantes. L'objectif du partenariat est de renforcer les moyens d'action entre les scènes européennes et coréennes, par la mise en œuvre conjointe d'un ensemble d'interventions et d'événements, reliant les domaines de la culture, de l'éducation et de la recherche. Ce partenariat a pour ambition d'établir des coopérations inter et transnationales et de réunir des communautés de travail constituées d'acteur·rice·s issu·e·s de champs disciplinaires complémentaires pour partager et actualiser nos représentations, consolider nos pratiques et actualiser les usages à l'aune des besoins actuels. Notre action se concentre donc sur la mise en place d'un programme de résidence croisées pour les artistes, un programme de recherche avec des artistes Coréens en situation de handicap, des pédagogues et des chercheurs ouvrant vers une circulation plus internationale des pratiques. Cette mise en partage de savoirs et de savoirs faire artistiques, vise également à créer des liens entre des groupes de personnes à priori éloignés culturellement tout en produisant une analyse située des pratiques artistiques professionnelles qui puisse circuler et être discutée dans différents contextes.

## **opportunités du projet**

L'accueil et le portage d'une création in situ menée par le metteur en scène et chorégraphe Michel Schweizer/ est une opportunité unique et réciproque. D'une part la singularité du parcours et du modus operandi de Michel Schweizer va permettre à la communauté artistique locale (Séoul) d'éprouver de nouvelles pratiques de travail et des formes de mixité culturelles inédites.

D'autre part, cette invitation tient à valoriser le répertoire artistique de La coma et la spécificité de cette démarche au long cours, à la fois atypique et au plus près des enjeux culturels et sociaux actuels. Elle cherche à élargir le réseau de partenaire de la compagnie au-delà du territoire et des scènes de théâtre français et ainsi bénéficier d'une visibilité plus internationale.

Initialement prévu sur la saison 2020/2021, le projet est finalement reporté sur la saison 2022/2023. La Coma et le Centre National de la Création Adaptée (Morlaix, 56) seront les deux structures invitées à venir expérimenter avec un groupe de volontaires artistes professionnels et amateurs, porteurs ou non de handicaps, les formes de représentation sensibles, ouvertes et complexes, au plus près du renouvellement des pratiques et de l'évolution des enjeux sociaux, démocratiques, environnementaux contemporains.

## Planning de création *résidences*

### 1<sup>ère</sup> résidence de création 14 au 25 septembre 2022

- Rencontre avec l'équipe de production exécutive à Séoul
- Auditions d'une vingtaine de participants
- Sélection de 8 participants retenus pour l'expérience de la création
- 2 journées de workshops à Séoul

### 2<sup>ème</sup> résidence de création 5 au 20 décembre 2022

- Repérages techniques, enregistrements et travail sur la création sonore
- Répétitions
- Présentation d'une étape du travail en cours

### 3<sup>ème</sup> résidence de création 14 au 23 février 2023

- Création lumière et création sonore
- Répétitions, filage, générale

## note d'intention

Sensible aux formes d'altérités que je rencontre dans ma vie sociale, j'ai appris à prendre soin des choses qui m'inspirent pour contribuer à un commun meilleur et à rechercher les connaissances précieuses que peut m'apporter l'autre dans mon rapport au monde. Aussi, je considère mon activité artistique comme un outil de transformation sociale, une pratique refuge dans laquelle se restaure ma relation au vivant. Comme il est avéré, aujourd'hui, que le lien se défait peu à peu dans l'organisation du vivant, il apparaît vital de constituer des espaces protégés où esthétique et éthique œuvrent à produire des expériences unificatrices exemplaires...

Ce projet, à la dimension d'altérité, incarnée par la diversité réunie que j'ai souhaitée, trouvera une intensité toute particulière liée aux caractéristiques culturelles du milieu où vont s'élaborer ces rencontres humaines, dans le cadre de cette expérience en Corée du Sud, à Séoul.

L'espace de rencontre que je pense développer dans ce projet demeurera un modeste espace de soin, soin de l'esprit et de l'âme, où les formes de vulnérabilité qui nous constituent sauront trouver un cadre de visibilité et d'expression partagée et protégée. Un sas de compensation permettant de développer de nouveaux savoirs expérientiels.

L'attention supérieure que nécessitera, pour chacun, ce temps de fréquentation trouvera sa motivation première grâce aux conditions de collaboration bienveillances et inclusives que j'aurai pris soin de créer.

L'émergence de ce modèle communautaire provisoire, à travers la réunion intergénérationnelle des singularités réunies, travaillera à rattraper les pertes, à composer à partir les traces essentielles de ce qui s'est perdu, égaré, quand le progrès et ses prothèses numériques et digitales déréalisent peu à peu le monde, travaillent à une séparation ontologique de notre rapport à soi et à défaire de ce qui constituait hier un possible commun.

Une dépossession de soi programmée par des forces économiques et politiques attachées à nous entretenir dans l'illusion de détenir un petit pouvoir, une petite souveraineté sur le monde, accompagné d'un sentiment de liberté qui oublie nos formes d'assujettissements aux normes et discours dominants.

Tout cela nous garde de plus en plus insitué, décentré, flottant vers des perspectives qui rencontrent des horizons bien flous...

Le contenu humaniste, universel et formel de ce projet de création nous rappellera donc l'urgence vitale et politique d'être aujourd'hui à sa place, de comprendre sa place, de tenir sa place. Et de fait, cultiver la possibilité de retrouver un sentiment d'émancipation et de liberté, qui nous replace pleinement comme sujet du monde.

*Michel Schweizer*

création 2025

## LAND OF DOGS [Nouvelle du parc humain] mars 2025

(titre provisoire)

conception, scénographie et direction Michel Schweizer | collaboration artistique Anne Kersting | distribution en cours : 6 jeunes âgés de 16 à 18 ans

conception sonore Nicolas Barillot | régie générale Jeff Yvenou | direction de production Emmanuelle Paoletti | administration de production Élisabeth Miffurc

production 2025 : La Coma

coproduction : ZEF, scène nationale de Marseille ; recherches en cours

### Projection planning de création *résidences*

2<sup>ème</sup> semestre 2024

- Auditions jeunes de 16 à 18 ans (2 tours)
- Stage de 4 journées regroupant 15 jeunes sélectionnés
- Casting définitif / sélection de 6 jeunes

fin 2024 (décembre) : 2 semaines de résidence

entre janvier et mars 2025 : 6 semaines de résidence

**Création mars 2025 – souhaitée au TnBA à Bordeaux**

### note d'intention

Pour que la manifestation du vivant sur scène ne produise pas une domination culturelle avec ses effets d'exclusion et d'intimidation, il faut veiller à ce que l'organisation humaine qui l'occupe soit reconnaissable comme une réunion à laquelle chacun pourrait possiblement être associée. Comme si un échantillon d'humanité s'était extrait du corps social pour satisfaire un vis-à-vis qui nous rappelle la teneur de notre monde commun.

#### Un collectif de jeunes danseurs.

Je considère la pratique chorégraphique comme une opportunité auto centrée de se sentir bien vivant et au plus près de soi. Il existe des états de corps partagés collectivement dans des contextes qui permettent et défendent, stimulée musicalement, une libre expression physique aboutissant à des états intimes de transcendance partagée dans un entre soi. Gisèle Vienne, par exemple, en donne une vive présentation dans sa pièce *Crowd*.

Mais il existe aussi, un langage du corps motivé par l'acquisition d'un vocabulaire référencé dont il faut composer à partir de sa grammaire qui a pour vocation d'être exposé en public à travers des formes identifiées comme chorégraphiques. Ce sont les expressions dansées les plus courantes et qui trouvent leur légitimité et leur audience par leur contribution au développement de l'Art chorégraphique.

Il existe enfin ceux qui font l'impasse d'apprentissage trop technique, danseurs hybrides échappant à différents styles référencés, trop occupés par l'urgence vitale d'une dépense physique qui impose ses lois et règles, désireuse d'échapper à la norme sociale et artistique, tout bénéficiant du lieu d'exhibition qu'offre la scène.

Avec ceux-là, se pose de manière plus aigüe la question de la valeur de ce qu'ils produisent et de leur capacité à faire commerce de soi. Comment leur agitation physique singulière réussit à capter de l'intérêt et avec quel degré de conscience ils agissent.

Cette question m'intéresse. Elle concerne l'économie et la manifestation du vivant qui se révèlent dans les théâtres.

Parce que nous vivons, comme l'affirme le philosophe Byung-Chul Han, dans une société des singularités, dans laquelle paradoxalement le singulier, l'incomparable, n'y apparaît pratiquement pas.

Je choisis pour ce projet de création de rechercher de jeunes singularités humaines, disposant déjà d'une capacité à exposer son propre langage chorégraphique mais aussi capable d'affirmer des points de vue sur le monde commun dans lequel leur histoire personnelle et professionnelle chemine.

Cette diversité sous-entend une représentation élargie des profils sociaux culturels approchés.

### **Un jeu de société pour miroir.**

Le traditionnel *Jeu du Monopoly*, créé en 1935, a lui aussi épousé l'évolution de nos sociétés et ses mentalités. Des règles anciennes où il s'agissait de ruiner ses concurrents, demeure toujours la stimulation de déposséder l'autre mais, une des dernières éditions s'adapte davantage à notre époque et porte la marque : Monopoly - Cheaters Edition. Elle propose de nouvelles stimulations en invitant les joueurs à enfreindre les règles librement et légalement perverties, en négligeant, sous des travers d'une légèreté ludique, le cadre moral déjà tenu du jeu. Il ne s'agit plus seulement de ruiner ses adversaires mais de les déconsidérer pour mieux capitaliser du gain. Une dévitalisation des concurrents en somme qui ne s'encombre plus de modes d'attention et de bienveillance qui adouciraient l'entreprise.

L'argent est devenu la valeur cardinale pour beaucoup, sa capitalisation exige d'abandonner des nécessités de lien qui encombrant sa dynamique d'acquisition. La possession, que l'argent permet, se fait au détriment du soin que nous devrions en premier lieu nous consacrer.

Ce projet questionnera ces jeunes participants sur cette réalité, en les invitant à une nouvelle version (scénique) du « Monopoly » intitulée **LAND OF DOGS**. Ce jeu spectaculaire permettra de les regarder et de les écouter, en considérant qu'ils sont le produit du monde dont nous avons dessiné les horizons, monde qui nous oblige souvent à être des tuteurs éducatifs agissant dans un bel état de confusion quant à la compréhension de ces brutales et trop rapides mutations.

Ce qui nous différencie du chien c'est notre conscience de la mort, ce dont il ne bénéficie pas. Pourtant, nous semblons posséder, aujourd'hui, un égoïsme d'immortel en manque d'anticipation de l'avenir, absorbé par un présent qui nous rapproche étrangement du mammifère canin.

Le privilège de nos sens comme la vue et l'ouïe semblent désormais présenter quelques limites sur l'appréhension de ce qui nous environne et nous nous regardons souvent en « chien de faïence », silencieux car fréquemment gagnés par la méfiance de l'autre.

Éprouvons, dans ce futur projet de création et à travers les règles du jeu de **LAND OF DOGS**, ce que révélera cet échantillon de jeunes d'aujourd'hui et acceptons que la présence de chiens en faïence en délimite (esthétiquement) les périmètres de jeu... À suivre.

*Michel Schweizer, le 26 octobre 2023.*



# diffusion

## NICE TRIP janvier 2023

coproduction La Coma / Naïf Production

La Manufacture CDCN Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux	2 rep.	12 et 13 jan. 2023   création
Les Hivernales CDCN, Avignon	1 rep.	10 fév. 2023
Les 2 Scènes, scène nationale de Besançon	2 rep.	7 et 8 mar. 2023
Espaces Pluriels, scène conventionnée danse, Pau	1 rep.	2 <sup>ème</sup> semestre 2023
Le ZEF, scène nationale de Marseille	2 rep.	2 <sup>ème</sup> semestre 2023
Le Cratère, scène nationale d'Alès	1 rep.	2 <sup>ème</sup> semestre 2023 (en cours)
Centres Culturels Municipaux, Limoges	1 rep.	2 <sup>ème</sup> semestre 2023 (en cours)
Le Parvis, scène nationale de Tarbes	1 rep.	2 <sup>ème</sup> semestre 2023 (en cours)
Le Sirque, PNAC, Nexon	1 rep.	2 <sup>ème</sup> semestre 2023 (en cours)
Festival NeufNeuf (Toulouse)	1 rep.	2 <sup>ème</sup> semestre 2023 (en cours)
Gallia Théâtre, Saintes	1 rep.	1 <sup>er</sup> semestre 2024 (en cours)
Théâtre du Champ-au-Roy, Guinguamps	1 rep.	1 <sup>er</sup> semestre 2024 (en cours)
Prog A4 Saint-Jean-D'angély	1 rep.	1 <sup>er</sup> semestre 2024 (en cours)
Scènes de territoire, Bressuire	1 rep.	1 <sup>er</sup> semestre 2024 (en cours)
La Passerelle, scène nationale de Saint-Brieuc	2 rep.	1 <sup>er</sup> semestre 2024 (en cours)
Pole-Sud CDCN, Strasbourg	1 rep.	2 <sup>ème</sup> semestre 2024 (en cours)
La Comédie de Clermont-Ferrand, scène nationale	2 rep.	2 <sup>ème</sup> semestre 2024 (en cours)
Le Centquatre, Paris	5 rep.	2 <sup>ème</sup> semestre 2024 (en cours)
	6 rep.	Prévision 2025

## JEJARI février 2023

création originale avec 10 artistes amateurs et pro à Séoul

KDAC, Séoul 4 rep. 24 et 25 fév. 2023 | création

---

## KEEP CALM

performance participative par des enfants pour des adultes

*créée pour la première fois en 2014 cette forme demande une re-création dans chaque lieu dans lesquels elle est présentée. En effet, le protocole de travail intègre un travail de co-écriture avec des enfants du territoire du théâtre partenaire au cours d'une série d'ateliers d'écriture planifiés 3 à 4 mois en amont de la présentation publique.*

Le ZEF, scène nationale de Marseille 1 rep. 1<sup>er</sup> semestre 2023

---

## SHOPLE+

performance participative par des jeunes adolescents pour des adultes

*proposition qui s'adresse à des jeunes âgés de 14 à 18 ans dont la finalité événementielle pourrait se résumer à la promotion de produits, conçus par eux, destinés exclusivement à une « clientèle » adulte. La présentation de ces produits s'effectue dans ersatz d'espace commerciale dont ils assurent l'animation.*

*Développé depuis par Michel Schweizer, cette performance s'envisage soit de manière autonome et est développé comme une forme spectaculaire intégrée à des dispositifs plus vastes et ambitieux d'action culturelle.*

Scènes de territoire à Bressuire 1 rep. 6 avril 2023

---

Le ZEF, scène nationale de Marseille 1 rep. mai 2023 (en cours)

---

Le ZEF, scène nationale de Marseille 1 rep. mai 2024 (date à préciser)

---

Scène nationale de Saint-Quentin en Yvelines 1 rep. 1<sup>er</sup> semestre 2024 (en discussion)

---

## BÂTARDS

coproduction La Coma / Naïf Production

Le Cirque PNAC, Nexon	1 rep.	2 <sup>ème</sup> semestre 2023
Gallia Théâtre, Saintes	1 rep.	2 <sup>ème</sup> semestre 2023 (en cours)
La Verrerie, Alès	1 rep.	Nov. 2023
tournée avec les CCAS	7 rep.	Eté 2023 (en discussion)

## BÔPEUPL [Nouvelles du parc humain]

Création 2021 | production La Coma

La Passerelle, scène nationale de GAP	1 rep	2024 (en discussion)
CNCA à Morlaix	1 rep	2024 (en discussion)

## LES ENFANTS À L'OEUVRE

performance participative par des enfants pour des adultes

Les 2 Scènes, scène nationale de Besançon	1	nuit des musées mai 2023
Théâtre de Saint Quentin-en-Yvelines, scène nat.	1	2 <sup>ème</sup> semestre 2023
FRAC Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux	1	2024 (en préfiguration)

## LAND OF DOGS [Nouvelles du parc humain]

Création 2025 | production La Coma - perspectives de diffusion basées sur les recherches de partenaires en cours au 2<sup>ème</sup> semestre 2022

TnBA, CDN Bordeaux	5 rep.	2024/2025
ZEF, Scène nationale Marseille	2 rep.	2024/2025
Parvis, scène nationale de Tarbes	1 rep.	2024/2025
La Passerelle, scène nationale de Saint-Brieuc	2 rep.	2024/2025
Théâtre national de Chaillot, Paris	4 rep.	2025/2026
Les 2 Scènes, scène nationale de Besançon	2 rep.	2025/2026
L'Onde Centre d'Art, Vélizy-Villacoublay	1 rep.	2025/2026
Scène nationale d'Albi	1 rep.	2025/2026
	7 rep.	en cours

# association artistique

Bénéficier d'une association artistique est une entreprise vertueuse en ce qu'elle se déploie sur plusieurs années et profite tant à la compagnie qu'au partenaire. Tout d'abord, elle remet la notion de temps long au cœur du processus de création et plus largement du travail autour de la création. Effectivement, elle offre aux artistes la possibilité d'expérimenter de nouvelles formes dans des espaces privilégiés de travail, en collaboration étroite avec des équipes : techniques, de médiation, de production des théâtres/lieu d'accueil. Cette notion d'équipe élargie suscite une adhésion spontanée et remet du sens dans notre quotidienneté professionnelle.

Elle offre une qualité de travail détachée de toutes contraintes de diffusion inscrite dans des délais contraignants qui permet de s'adapter concrètement aux différents publics de proximité que les projets mis en œuvre concernent et mobilisent.

Construire les contours d'une association artistique s'écrit à plusieurs mains et vise à la réalisation d'un projet commun au bénéfice de communautés de publics diversifiées. Elle peut répondre à des enjeux de politique publique relevant parfois du champ de l'intervention sociale. Elle permet également aux équipes artistiques des compagnies associées de bénéficier d'un accompagnement financier et technique dans le cadre de leurs nouvelles créations.

## avec Les 2 Scènes, scène nationale de Besançon 2019-2022

Michel Schweizer est artiste associé aux 2 Scènes depuis 2019. Ce rapprochement devait s'achever à l'issue de l'année 2021. Anne Tanguy, la directrice des 2 Scènes a souhaité prolonger cette collaboration d'une année.

Cette période a permis à La Coma et aux 2 scènes de poursuivre le travail engagé avec le projet commun : **NOS FUTURS**. Pour mémoire, cette action a permis à quatre-vingts jeunes bisontins habitant ou étant scolarisés à Planoise de vivre l'expérience de la création artistique.

Présentation projet **NOS FUTURS** : <https://www.la-coma.com/nos-futurs-2/>

Les 2 Scènes et La Coma ont imaginé un nouveau projet artistique : « l'après **NOS FUTURS** ».

Dès l'automne 2021, les échanges ont repris avec les différents protagonistes de **NOS FUTURS** afin d'imaginer la suite que pourrait connaître ce projet artistique.

Cette suite s'est concrétisée, dans un premier temps, en avril et mai 2022 à l'occasion de deux week-ends de retrouvaille et d'échanges durant lesquels Michel a souhaité associer Grégoire Beil et Mathieu Desseigne-Ravel, artistes ayant participé au projet en 2021. L'idée de ces temps était de recueillir les envies des jeunes volontaires embarqués dans le projet et de leur donner la possibilité de maintenir un lien particulier avec la scène nationale.

La mise en œuvre de « l'après NOS FUTURS » aura lieu sur l'année 2023 à l'occasion de weekend de rendez-vous avec les jeunes participants. Ces nouveaux temps d'échange et de partage permettront notamment à Michel Schweizer de sensibiliser ces jeunes à d'autres formes artistiques et certainement de réfléchir à un objet permettant de conserver une trace de cette expérience au sein de la scène nationale de Besançon. L'élaboration du contenu est encore en cours mais les rendez-vous sont posés en 2023.

Par ailleurs, Les 2 Scènes s'engagent en co-production dans la prochaine création, **NICE TRIP**, spectacle qui sera accueilli en diffusion pour un minimum de 2 représentations (une 3ème date étant optionnée) les 7 et 8 mars 2023.



© Yeliz

## LES ENFANTS À L'ŒUVRE

*En partenariat avec Les 2 Scènes, scène nationale de Besançon et le FRAC de Besançon*

conception et direction Michel Schweizer

9 et 10 mars 2023 | rencontre avec les élèves et visite au Musée

10 au 13 mai 2023 | ateliers

**restitution dans le cadre de la nuit des musées**

Avec une classe du collège Diderot de Planoise.

Le temps d'une « nocturne » au musée, des élèves d'une classe du collège Diderot se transforment en médiateurs culturels pour accueillir le public. Avant cela, ils ont découvert les collections du musée, choisi des œuvres résonnant avec leurs préoccupations puis, en ont extrait les multiples facettes pour vous en livrer le récit.



© Yeliz

## avec le ZEF, scène nationale de Marseille 2021-2024

Dans le cadre de son association avec la scène nationale de Marseille, LE ZEF, Michel Schweizer mène plusieurs ateliers artistiques dans le cadre d'un projet d'occupation totale du ZEF prévu en mai 2024. Différents publics cibles identifiés au préalable par l'équipe des relations avec les publics de la scène nationale ont été rencontrés. Ainsi, entre octobre 2022 et jusqu'en juin 2023, 7 résidences artistiques sont prévues pour amorcer un travail dont les objectifs sont de permettre à des personnes habituellement éloignées de l'offre culturelle, de partager une expérience artistique collective.

### **LES IMPROBABLES** [PROJET DE TERRITOIRE]

Un projet de territoire - ZEF Marseille.

Élaborer des espaces des rencontres qui entraînent une capacité de s'ouvrir à ce qui vient vers soi...

Accorder une attention particulière à pacifier la rencontre et défaire ce à quoi s'attache la normalisation culturelle : situer l'autre comme une présence potentiellement hostile qui doit susciter de la méfiance. C'est le postulat originel de toute relation interpersonnelle qui sert ardemment le contrat social qu'organise et contrôle le capital. Nous ne sommes pas en train de perdre l'Autre comme réalité physique mais comme cadre de référence...

Cette longue association avec l'équipe du ZEF devrait nous permettre de développer des espaces d'expériences. Des espaces où l'invité rencontrerait de bonnes conditions pour se disposer à apprendre de l'autre, à imaginer, à concevoir avec l'autre, pour se laisser affecter dans sa relation à l'autre et vivre ainsi un rapport humain précieux, un rapport de partenariat fraternel et non pas un rapport d'asservissement.

Ces propositions (à inventer) défendront plusieurs nécessités :

- Favoriser l'expression orale pour entretenir ou retrouver un usage des mots qui permette d'exprimer sa voix spontanée, loin du langage transculturel qu'impose une volonté ultra libérale ...
- Créer des conditions sécurisantes et protégées pour encourager des actes d'expressions partagés.
- Encourager et valoriser la coopération en cultivant la prise de risque individuelle et collective.
- Ne pas encourager une pensée paresseuse et donc s'autoriser à nourrir les rencontres d'apports culturels non clivant qui nécessitent, de la part de l'artiste, une médiation claire, attentive, soucieuse de la diversité socio-culturelle réunie...



### **COLLEGE RENOIR et COLLEGE ROSTAND**

20 heures d'Atelier avec des jeunes collégiennes dans le cadre de leur club de foot.

### **CENTRE SOCIAL MALPASSE**

20 heures d'ateliers avec un groupe de femmes.

### **CLASSE CPES**

15 heures d'ateliers avec 17 élèves du **Lycée Antonin Artaud** accompagnés de leur professeur de philosophie Marc Rosmini. Cette classe permet aux titulaires d'un baccalauréat professionnel Sciences et Techniques industrielles de poursuivre les études et intégrer soit une Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), un DUT ou un BTS

## **mise en perspective 2024-2025 en Bretagne**

Michel Schweizer a une histoire longue et riche de rencontres et de diffusion de ses spectacles en Bretagne. De nombreux partenaires (Le Quartz à Brest, le Théâtre national de Bretagne à Rennes...) ont accueilli des créations de plateaux et se sont emparés des projets hors les murs pour irriguer ce territoire riche de ressources en matière culturelle. Nous avons saisi l'opportunité de la présence au Festival d'Avignon de certains programmateurs qui développent dans leurs lieux des projets innovants en matière de développement des publics et d'accessibilité large à la culture notamment en direction de la jeunesse.

Trois partenaires rencontrés nous laissent imaginer d'un projet d'association qui pourrait se construire sur mesure en fonction des spécificités des trois lieux pendant 2 ou 3 années.

Il s'agit donc d'abord de **Guillaume Blaise**, directeur de la scène nationale La Passerelle à Saint-Brieuc avec lequel nous aimerions explorer la création en direction de la jeunesse et le « hors-les-murs ».

De **Céline Larière** directrice du théâtre du Champ-au-Roy à Guingamp (en cours de conventionnement d'Intérêt national) avec laquelle nous aimerions investir entre autres l'ancienne prison.

#### Référence :

« Au cœur de la cité, la prison départementale ferme une première fois en juin 1934, rouvre en 1941, pour être définitivement désaffectée en 1952. Vendue par le Département à l'État, elle sert encore de logements d'urgence, de dépôt de tabac... jusqu'à 1956, date à laquelle la prison devient un lieu de conservation d'archives fiscales, celui du service des Hypothèques jusque dans les années 80. Aucun entretien n'ayant été fait depuis la fermeture de la prison en 1952, les bâtiments se dégradent vite et une tempête en 1987 l'endommage fortement. Les derniers documents hypothécaires sont transférés en 1989 dans le nouveau bâtiment des Archives départementales à Saint-Brieuc.

En 1992, la commune de Guingamp devient propriétaire des bâtiments en les rachetant à l'État et inscrit les bâtiments à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, démarche qui aboutit en 1997 avec le classement de l'ancienne prison et de son enceinte.

Aujourd'hui, après plusieurs étapes de travaux qui ont débuté en 2008 pour sauver la structure des bâtiments puis à partir de 2013 dans l'objectif d'accueillir des projets artistiques et culturels, notamment le Centre d'Art GwinZegal, l'ancienne prison est désormais totalement réhabilitée.

Son « âme » initiale éducative est maintenant pleinement artistique et culturelle avec l'implantation de l'Institut national supérieur de l'Éducation artistique et culturelle du Cnam en 2021. »

En effet la particularité de ce théâtre est qu'il mène un travail étroit avec L'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (Inseac). Il s'agit d'un établissement public d'enseignement supérieur. Sa création au sein du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) répond à la volonté conjointe des ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Culture et de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Régional de Bretagne, du Département des Côtes-d'Armor, de Guingamp-Paimpol Agglomération, de la Ville de Guingamp et du Conservatoire national des arts et métiers de déployer le premier lieu dédié à la formation initiale, à la formation continue, à la recherche à l'animation et la production de ressources en éducation artistique et culturelle (EAC).

Enfin de **Thierry Sequin**, directeur du Centre National pour la Création Adaptée de Morlaix. La rencontre avec Michel Schweizer s'est faite autour de la création du spectacle **LES DIABLES** pour la Compagnie de l'Oiseau Mouche en 2019. La crise sanitaire a empêché le bon rayonnement de ce spectacle qui a pourtant fait l'objet d'un vif intérêt de la part de plusieurs lieux de diffusion et des médias. Des documentaires et reportages ont vu le jour et en 2023, une réalisatrice de fiction souhaite associer Michel à son travail d'écriture autour de la question du handicap.

La collaboration au sein de cette structure qui développe son action autour des quatre axes suivants :

- Une troupe permanente qui soutient les projets de la Compagnie Catalyse
- Un Centre National de création destiné à soutenir la création adaptée et inscrire cette pratique artistique dans un dialogue avec les enjeux esthétiques et contemporains.
- Un Centre d'actions artistiques destiné à créer les conditions multiples de l'accès des personnes vulnérables et de tous les publics à l'expérience culturelle, aux pratiques artistiques et à l'appropriation du sensible
- Un Centre National de recherche destiné à développer et relayer une ressource en animant la recherche et la pensée autour des pratiques adaptées et en diffusant cette connaissance.

est bien engagée à l'heure où nous écrivons notre projet. Une réunion liminaire destinée à poser les premières pierres de notre collaboration ayant eu lieu en juillet 2022.

# projets artistiques de territoire

*L'implication des artistes dans le travail de médiation et de sensibilisation mené auprès des publics et des habitants sur les territoires des lieux culturels que nous traversons est à nos yeux plus que jamais indispensable. La démarche artistique de Michel Schweizer revendique haut et fort sa volonté de faire entrer le « dehors » dans les salles de théâtre, de s'ouvrir à l'altérité à travers la rencontre de « Mondes » et de participer à réduire les frontières culturelles. Cette intention artistique trouve sa cohérence dans la participation de La Coma à créer avec les équipes des théâtres d'autres espaces de paroles, d'échanges, de partage et de transmission que ceux que l'on peut vivre dans le seul vis-à-vis scène salle. Pour ces raisons, si ce travail de médiation et d'action pédagogiques n'est pas une activité bénéficiaire, elle constitue pour la compagnie une véritable nécessité sur le sens de son projet.*

## **(retour sur) FAIRE MONDE**

*Espaces Pluriels, scène conventionnée danse, Pau*

**conception et direction Michel Schweizer | avec les artistes mentors Frédéric Desmesure et Mathieu Desseigne-Ravel**  
en partenariat avec Espaces Pluriels, scène conventionnée danse, Pau et la DRAC Nouvelle-Aquitaine

Constatant une trop faible représentation des jeunes dans les lieux culturels pourtant très repérés et fréquentés, La Coma et Espaces Pluriels ont souhaité engager un travail spécifique avec ce public en devenir. Il s'agit de susciter la rencontre et l'échange pour parvenir à une meilleure compréhension mutuelle et une véritable appropriation de ces espaces destinés à toutes et tous. Construit tout au long de la saison 2021-2022 en lien étroit avec l'artiste Michel Schweizer, ce projet a proposé des temps de rencontres et d'expériences artistiques dédiées à la mise en valeur d'un échantillon de jeunes représentatifs de l'hétérogénéité socioculturelle du territoire palois. Ce projet auquel était associés 14 jeunes palois créatifs s'est concrétisé le 28 mai 2022 lors d'une présentation publique de leur travail.

L'artiste photographe bordelais Frédéric Desmesure signe les photographies des spectacles de Michel Schweizer depuis de nombreuses années. Cette complicité a abouti en 2022 à la participation au projet de territoire **FAIRE MONDE** développé à Pau avec Espaces Pluriels entre février et mai. Diplômé de l'École Nationale de la Photographie, Arles 1991, promotion Charles Nègre, cet artiste évolue également dans le champ de la pédagogie et intervient dans le cadre d'animation d'ateliers et de workshops dans des collèges et lycées. Il a publié plusieurs ouvrages et a été exposé à de nombreuses reprises.



FAIRE MONDE ©Frédéric Desmesure

# DES UTOPIES [POUR UN COMMUN IMAGINAIRE]

*Scènes de territoire, Bressuire*

conception et direction Michel Schweizer | avec Hamid Ben Mahi et Claire Gousse

en partenariat avec Scènes de territoire, Bressuire

01 au 05 mars 2023 | Résidence n°1

15 au 19 mars 2023 | Résidence n°2

01 au 05 avril 2023 | Résidence et finalisation du travail

**6 avril 2023 Ouverture et présentation publique à Scènes de Territoire, Bressuire**

Michel Schweizer accompagné des artistes Claire Gousse et Hamid Ben Mahi vont mener des ateliers artistiques avec des amateurs dans l'objectif de présenter une forme artistique diffusée à la Scène Conventionnée.

18 heures d'atelier avec des élèves de 1ère STMG dans le cadre de la performance **SHOPLE+** (30 élèves).

30 heures d'ateliers avec le groupe de participants amateurs (groupe en cours de constitution **entre 10 et 15 participants**).

Dans le cadre de ce projet de territoire plus large, le spectacle **CHRONICS II** de Hamid Ben Mahi et Michel Schweizer sera programmé le 28 février 2023. Hamid Ben Mahi mènera des ateliers avec des élèves du lycée de la cité scolaire Genevoix.

## **note d'intention projet de territoire**

Le domaine culturel et artistique devrait être occupé, aujourd'hui, à restaurer l'expérience du vivant, c'est une nécessité vitale qui devrait s'attacher à une meilleure prise en compte de ce qui dénature l'essence de la vie dans le tissu même des relations humaines.

J'ai depuis longtemps éprouvé le besoin de faire des pas de côté par rapport à la place qui m'était assignée du fait de mon statut d'artiste. J'ai relevé tôt les manques d'ouverture au(x) monde(x) qu'induisait ma singulière activité professionnelle à travers la place qui m'était assignée et l'économie qui la structurait. J'ai souvent constaté une évidence qui accompagnait parfois / souvent l'art et ces acteurs : celle d'une entreprise humaine agissant parfois comme un pouvoir social, capable d'opérer une division sociologique à travers ses formes et productions liée à la réception et à la compréhension de celles-ci...

Un art d'avant retranché dans des niches ayant parfois la prétention de nous apporter une lecture plus claire du monde tout en se privant d'en fréquenter véritablement les reliefs...

Nous nous trouvons, aujourd'hui, contraint de penser à un art d'après dans un contexte inédit où l'humain doit renouer avec des conditions de vie terrestre qui protègent et densifient sa situation d'homme et œuvrer pour une ré-humanisation de ce qui nous tient ensemble comme communauté de destin.

Un art soucieux de cultiver la sensibilité humaine à travers de véritables expériences émancipatrices, un choix qui affirmerait le caractère politique de toute entreprise culturelle défendant, aujourd'hui, un art vivant et...contemporain.

Depuis des années, je recherche des collaborations qui me permettent de créer, d'inventer ce qui redonne du sens à mon métier privilégié et à ma situation d'homme du monde.

J'ai la chance d'être invité par des structures culturelles dont le projet convoque souvent l'artiste pour sa capacité à réinventer ce qui devrait relier les hommes autour d'une notion d'inséparation et de bien commun.

Je crois aux projets qui réussissent à mobiliser une diversité humaine, aux réunions de natures qui portent la promesse que la dimension d'altérité révélée, par les mondes en présence, sera génératrice de bénéfices essentiels aux objectifs humanistes de ce genre d'entreprise...

Aussi, il me semble important de favoriser des liens entre des mondes et différentes disciplines artistiques autour d'une thématique comme l'UTOPIE qui représente un idéal politique ou social ne tenant pas compte de la réalité, tout en trouvant sa justification imaginaire dans ce que provoque l'usage réel du monde.

Projet ou récit d'un idéal irréalisable, illusoire certes mais malgré tout nécessaire, comme un rêve aux vertus secrètement réparatrices...

Pour cela, l'invitation faite à deux artistes comme Hamid Ben Mahi - danseur/chorégraphe et Claire Gausse - conceptrice sonore confirme la volonté d'offrir aux participants une sensibilisation à différents domaines artistiques dans le cadre d'une aventure de création amateur.

Le choix de ces deux personnalités est suscité par leur capacité à favoriser et valoriser l'expression de la jeunesse (entre autres) travers le médium de l'image et du mouvement.

Cette expérience de création nécessite de constituer un groupe assez hétérogène de participants.

Des prises de contacts et un suivi auprès de différents relais seront donc nécessaire pour communiquer les particularités de cette invitation vers différents publics et aboutir à la constitution de ce groupe de participants.

Privilégier ainsi une certaine diversité garantira que l'expérience humaine proposée saura constituer un modèle social éphémère, régénérant et nécessaire ...

*Michel Schweizer, avril 2022*

## Présentation et publics ciblés :

### Shople+

18 heures d'atelier préparatoire

1 générale

1 restitution

avec 1 classe de 1<sup>ère</sup> STMG de la Cité scolaire Genevoix (accompagnée des enseignants de français et de gestion)

*Projet de réussir à prolonger le dispositif SHOPLÉ+ par une interaction avec le programme des enseignements professionnels du lycée notamment la vente, les techniques de commercialisation d'un produit et la communication autour du produit*

### Création in situ

**direction Michel Schweizer, accompagné de Claire Gausse et Hamid Ben Mahi**

30 heures d'ateliers

avec un groupe de volontaires choisis à partir du réseau de partenaires issus du champ social de la scène conventionnée et de participants amateurs.

*Groupe en cours de constitution **entre 10 et 15 participants***

### Diffusion d'un spectacle

La pièce CHRONIC(S)II sera présentée le 28 février 2023.

### Ateliers

Hamid Ben Mahi mènera 20 heures d'ateliers avec des élèves du Lycée de la Cité scolaire Genevoix

### Rencontres

Avec une cantine solidaire « **Le plat de résistance** » (plus de 300 adhérents, participants)

*association née à l'initiative d'une bande de copains dont la démarche s'appuie sur la ZAD de Notre Dame des Landes avec la réflexion de mettre en place une autre organisation de l'économie à travers la question de l'alimentation*

Avec l'ADAPEI / accueil d'adultes porteurs de handicaps mentaux

Avec le Centre social Communal et l'atelier « cuisine »

*Rencontre d'un groupe d'une dizaine de personnes dites "primo-arrivants" non francophones : 5 femmes sahraouis, un couple arrivé d'Albanie, un jeune homme afghan.*

### **mise en perspective 2024-2025 à Bordeaux**

Les projets dits de territoire auxquels Michel Schweizer associe toujours des artistes mentors nécessitent de construire un réseau de partenaires d'origines différentes mais néanmoins complémentaires. Le projet « idéal » que nous aimerions développer à Bordeaux prendrait pour appuyer notre future création **LANDS OF DOGS** dont la distribution est constituée de jeunes âgés de 16 à 18 ans.

Nous aimerions travailler avec un lycée professionnel et particulièrement le Lycée Trégey situé rive droite à Bordeaux Bastide, avec le FRAC associé à un ou deux collèges de la ville, avec l'artiste plasticienne Catherine Arbassette, la psychologue Élise Rocher, la classe « égalité des chances » de l'École Supérieure de Théâtre de Bordeaux Aquitaine entre autres.

Pour la réalisation de ce projet, nous engagerons dès janvier 2023 – date où nous créons Nice Trip à la Manufacture CDCN d'Aquitaine, une série de rencontres.



# médiation et actions pédagogiques autour des spectacles

*Pour permettre une interaction directe avec les publics des spectacles en diffusion de Michel Schweizer, nous sommes régulièrement sollicités pour concevoir un volet d'actions autour des spectacles. Ces actions prennent diverses formes : workshop, ateliers de pratiques, bords de scène (rencontres), master-class et entretiens journalistiques. Ces actions ne sont pas initiées directement par La Coma mais par les partenaires-diffuseurs. Michel Schweizer a toujours à cœur d'y répondre en étant au plus près des demandes des équipes de médiation avec les publics des lieux partenaires. Ces actions mobilisent parfois également d'autres membres de notre équipe, principalement les artistes en présence mais parfois également l'équipe technique et de production dans une démarche de sensibilisation à nos métiers et la nature de notre collaboration interne au sein de La Coma.*

## **AUTOUR DE « NICE TRIP »**

*La Manufacture CDCN Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux*

13 janvier 2023 (2h30)

Master-Class en direction d'une quinzaine de danseurs professionnels et de professeurs dans le champ chorégraphique en formation initiale ou continue

14 janvier 2023

atelier en direction d'un groupe de jeunes participants âgés de 15 à 25 ans

*La Manufacture CDCN en partenariat avec le CCN de Tours et Chorège CDCN falaise Normandie met en place le dispositif intitulé G-SIC (Groupe Spécial d'Immersion Chorégraphique). Depuis 2018, il s'agit d'amener un groupe de jeune à s'engager dans un projet de danse au cours d'une saison. Chaque lieu propose un déroulé qui lui est propre mais en étroite relation avec les spectacles présentés dans le cadre de sa programmation. Les participant-e-s sont alors amené-e-s à découvrir des spectacles, expérimenter une pratique de la danse complétée de temps de culture chorégraphique.*

## **INTERVENTION AU LYCÉE EDGAR MORIN, BORDEAUX**

Années scolaire 2023/2024

Interventions et master-class au Lycée Edgar Morin de Bordeaux

## **AUTOUR DE « BÔPEUPL [Nouvelles du parc humain] »**

Interview dans La Provence

Animation d'un bord plateau à l'issue de la représentation jeudi 16 novembre – rencontre avec le public

*Cette rencontre prolonge la collaboration en cours avec une classe préparatoire du Lycée Rostand de Marseille et son enseignant de philosophie, Marc Rosmini. Ce dernier animera les échanges avec la salle, aura préalablement invité ses élèves à assister au spectacle. Leur présence leur permettra une application concrète de l'art oratoire, discipline qu'ils ont commencé à éprouver dans le cadre des ateliers menés dans le cadre de notre association avec le ZEF (voir plus haut).*

## **AUTOUR DU SPECTACLE « LES DIABLES »**

Entretiens avec Anne-Sophie Bailly, réalisatrice du film *Mona* produit par les Films Pélleas.

Michel Schweizer sera invité à présenter son expérience du travail avec des interprètes en situation de handicap afin de permettre à la jeune réalisatrice mieux aborder le thème de son film.

# autres collaborations

Malgré une belle activité de la coma, Michel Schweizer ne s'empêche pas des pas de côté en répondant à différentes invitations et collaborations. Ces collaborations artistiques enrichissent notre activité car elles nous incitent à être en permanence en veille de l'activité artistique d'autres compagnies ou artistes. Elles sont également le signe de l'exigence du travail de Michel Schweizer et atteste de sa notoriété dans le secteur.

## **ARTEFACTS – Frédéric Bétous | La Main Harmonique** (ensemble polyphonique)

*[Création le 12 novembre 2022 à l'Archipel, scène nationale de Perpignan]*

### [ mise en scène ]

Le projet musical et scénique **Artefacts** est directement né des nombreuses questions rendues incontournables par la pandémie et la période de crise planétaire qui lui est corrélée.

Alors que le lien de causalité est maintenant reconnu par l'ensemble de la communauté scientifique entre l'action des Hommes sur la planète et l'irruption de plus en plus fréquente d'éléments hors de contrôle tels les virus ou encore le changement climatique, comment se fait-il qu'il soit si difficile de transformer cette connaissance cruciale en actes de survie et de bon sens ?

À l'heure où les scénarios optimistes quant à notre capacité à réagir collectivement semblent hors d'atteinte, nous nous réveillons « confinés » sur une planète devenue hostile, et apparemment rendus à l'impuissance. Paradoxalement, cette situation nouvelle nous pousse à l'action afin de ne pas sombrer dans la peur ou le repli sur soi. Nous allons devoir changer quelque chose.

Notre souhait est qu'**Artefacts** puisse y contribuer, et grâce au pouvoir de la musique, d'imaginer et de faire résonner les sons de ces valeurs nouvelles qui pourraient nous aider à regarder de- main avec enthousiasme, confiance et envie. Un adolescent sera sur scène pour porter ces paroles et en être le catalyseur.

Afin de nous rendre sensibles à ces questions, Frédéric Bétous et La Main Harmonique convoquent, dans leur nouveau projet **Artefacts**, une communauté d'artistes, créateurs et compositeurs d'horizons différents, afin qu'ils interrogent notre humanité dans l'incertitude et les changements du monde contemporain.

### Calendrier de diffusion

12 novembre 2022 | création à l'Archipel, scène nationale de Perpignan

14 mars 2023 | Le Parvis, scène nationale de Tarbes

20 avril 2023 | Scène nationale d'Albi

# structuration

La compagnie La Coma porte les projets artistiques de Michel Schweizer depuis 1995. Michel Schweizer est engagé par La Coma comme directeur artistique et salarié au régime général depuis le 9 septembre 2021.

Directeur artistique en perpétuelle observation des mouvements sociétaux, soucieux d'ouvrir des espaces de création pluridisciplinaires accueillant d'autres artistes à réfléchir, à expérimenter de nouveaux projets à ses côtés, il a su s'entourer d'une équipe fidèle pour les mettre en œuvre. S'il tend à répondre de plus en plus à l'invitation d'artistes ou de structures désireux de sortir des sentiers battus des modèles habituels de production dans des temporalités contraintes. L'ancrage local de La Coma nécessite tout à la fois une équipe parfaitement inscrite dans le paysage professionnel bordelais et de Nouvelle-Aquitaine tout en étant mobile, réactive et encline à imaginer des partenariats multiples.

Hélène Vincent (administratrice), Nathalie Niliias (directrice de production) et Cécile Broqua (collaboratrice artistique et chargée de communication) ont permis jusqu'en 2020 de porter haut le projet de structuration de la compagnie, ont mis en œuvre des projets financés dans de bonnes conditions humaines et financières, ont assuré le rayonnement médiatique des œuvres créées.

À cette équipe « fixe » s'ajoutent des collaborateurs techniques fidèles et réguliers :

- Jean-François Yvenou, régisseur général des créations *FAUVES 2010*, *CARTEL 2013*, *PRIMITIFS 2015*, *CHEPTEL 2017*, *LES DIABLES 2019*, *BôPEUPL [Nouvelles du parc humain] 2021* et bientôt *NICE TRIP*.
- Nicolas Barillot concepteur sonore de toutes les créations de Michel Schweizer depuis plus de 26 ans.
- Éric Blossé, concepteur lumière de toutes les créations de Michel Schweizer depuis de plus de 26 ans.

Pour ces trois techniciens comme pour les autres collaborateurs techniques occasionnels, le salariat s'appuie sur des CDD d'usage relevant de l'intermittence.

En ce qui concerne les équipes artistiques et techniques réunies sur les différentes créations, La Coma s'attache à respecter scrupuleusement le droit du travail et à rémunérer, comme il se doit, chaque heure travaillée au cours des répétitions et représentations. Le travail de l'équipe administrative et les soutiens forts et fidèles de nos partenaires publics permettent d'atteindre pour toutes les équipes des niveaux de rémunérations en adéquation avec le niveau d'expérience de tous.

En 2019 La Coma a fait le choix de recruter Élisabeth Miffurc, une jeune diplômée (Master IPCI) en emploi aidé avec l'objectif ambitieux de l'accompagner dans sa formation professionnelle, de la « faire monter » en compétence et en autonomie de travail pour, à terme, pérenniser son emploi au sein de l'association. Cet engagement et ce pari ont été une grande réussite. En effet, administratrice depuis le mois de mars 2019, elle a vu son poste et sa mission renforcée notamment sur la coordination de toutes les activités. Pour rappel, depuis son arrivée au sein de La Coma, Élisabeth Miffurc n'a eu de cesse de perfectionner et développer ses compétences qui lui donnent une autonomie grandissante dans la mise en œuvre des projets de la compagnie.

En septembre 2020 l'association a fait le choix de pérenniser son emploi en qualité d'administratrice de production dans le cadre d'un CDI à raison de 4 jours hebdomadaires, puis l'a transformé en temps plein. Depuis le mois de mai 2022, Élisabeth Miffurc a rejoint l'équipe de l'Annexe, compagnie bordelaise dirigée par Baptiste Amann. Depuis, elle partage donc son temps de travail entre cette nouvelle collaboration et La Coma.

L'année 2021 a représenté pour toutes les structures artistiques une année charnière. Tout un chacun à son niveau a été bousculé tant dans son cadre professionnel que personnel. Dans un paradoxe intéressant, pendant que l'horizon professionnel se bouchait, que les saisons s'annulaient, que les plannings se bouscuaient, les enjeux personnels s'affinaient.

C'est ainsi qu'après 15 ans de collaboration, qui ont permis à La Coma d'atteindre un niveau de notoriété et une organisation administrative efficiente, Nathalie Nilias, directrice de production en charge du développement a rejoint l'équipe du CCN de la Rochelle dont la nouvelle direction lui permettra de collaborer à un nouvel outil de création et d'accueil artistique.

Cécile Broqua dont la collaboration se déclinait sous deux axes, la communication et la collaboration artistique a rejoint, pour sa part, l'équipe du CAPC.

Ces mouvements interviennent alors que La Coma doit réfléchir à un nouveau conventionnement avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine, où une nouvelle association avec le ZEF scène nationale de Marseille promet la réalisation de projets ambitieux pendant trois années, à une période où la mobilité dans les scènes nationales et centres dramatiques montrent clairement la nécessité des uns et des autres d'aller vers de nouveaux horizons.

Ces deux professionnelles accompagnaient le projet artistique avec un fort niveau d'exigence.

À l'automne 2021, une opération de recrutement à la direction de production s'est révélée complexe. Dans ces temps où les missions de production/diffusion semblent ne plus attirer, conséquence inévitable de la crise que ces professionnels ont traversée plus ou moins bien accompagnés, plus ou moins esseulés et sans visibilité, une première collaboration s'est achevée en décembre 2021.

Fin février 2022, Emmanuelle Paoletti a rejoint l'équipe de La Coma au poste de directrice de production. Elle a assuré pendant 9 ans la diffusion et l'administration de tournées du Collectif OS'O et reste chargée du développement et responsables des productions de la Cie Gilles Baron. Riche de nombreuses années d'expérience d'abord dans la production audiovisuelle et plus particulièrement les films d'auteurs dans le champ des arts numériques à Paris, puis au sein d'équipes bordelaises à partir de 2006 dans le champ de la musique puis de la danse contemporaine et du théâtre, elle rejoint La Coma à raison d'un temps partiel.

Depuis 2021, Anne Kersting a rejoint La Coma et collabore avec Michel Schweizer en qualité de dramaturge.

En janvier 2023, La Coma accueillera un stagiaire en observation sur les questions de la médiation culturelle autour des spectacles dans le cadre de la création du spectacle **NICE TRIP** (Manufacture CDCN).

# mutualisation

La Coma s'est fortement impliquée dans une démarche d'ouverture du bureau qu'elle occupe au cœur de Bordeaux. Les objectifs sont multiples :

- Mutualisation d'un espace commun de travail comportant deux bureaux séparés, d'une bonne connexion Internet, d'une position stratégique centrale dans la ville, d'un espace commun de réunion.
- Maîtrise des coûts fixes de fonctionnement.
- Maîtrise des fluides.
- Mutualisation de compétences et de ressources. En effet, les compagnies ont noté depuis plusieurs mois que l'isolement notamment des postes administratifs a provoqué une lassitude des professionnel.le.s exerçant dans ces métiers. Lassitude renforcée par la lourdeur des tâches administratives qui s'est accrue fortement ces dernières années avec le COVID notamment. Il est nécessaire pour une bonne approche d'un projet artistique exigeant de mettre en œuvre des conditions de travail adaptées, des espaces communs d'échanges et de réflexion. La proximité du binôme artiste/chargé.e de production ou de diffusion est fondamentale et les différentes méthodes de travail des équipes permettent d'évaluer les endroits de fragilité et de les corriger si besoin.

Depuis septembre 2022, Morgan Helou, Baptiste Amann et Amélie Godet de l'Annexe se sont installés à nos côtés.

Cette proximité simplifie également le travail d'Élisa Miffurc qui partage son rythme de travail entre les deux compagnies.

**BUDGET PRÉVISIONNEL 2023**  
**CIE LA COMA-MICHEL SCHWEIZER**

CHARGES		PRODUITS	
<b>Achats de fournitures</b>	<b>22 750</b>	<b>Coproductions</b>	<b>8 000</b>
Études et prestations de service	9 950	Recettes de coproduction (5,5%)	8 000
Electricité	1 500	Autres	-
Fournitures administratives	1 000	<b>Ventes de spectacles</b>	<b>114 500</b>
Achats spéciaux	-	Cession de spectacles (5,5%)	114 500
Décor, meubles et accessoires	2 000	Indemnité annulation (COVID)	-
Costumes, chaussures, perruques	800	<b>Prestations de services</b>	<b>40 602</b>
Fournitures et frais de régie	5 500	Intervention pédagogique (20%)	20 075
Matériel photo vidéo	2 000	Autres	20 527
Fournitures audios	-	<b>Produits annexes</b>	<b>87 291</b>
<b>Locations</b>	<b>12 500</b>	Frais annexes transports décors	30 300
Location Stockage décor	6 500	Frais annexes voyages équipe	37 320
Location Bureau Bordeaux	5 000	Frais annexes repas	15 152
Autre locations	1 000	Frais annexes hébergements	4 519
<b>Services extérieurs</b>	<b>27 393</b>	<b>Subventions</b>	<b>151 000</b>
Entretien et réparations	500	Subvention DRAC Nouvelle-Aquitaine	80 000
Maintenance (dont logiciels)	1 000	Subvention Région Nouvelle-Aquitaine	35 000
Primes d'assurance	1 000	Subvention Département de la Gironde	10 000
Documentation (dont artistique)	1 000	Subvention Ville de Bordeaux	18 000
Honoraires - écriture, composition	4 500	OARA	-
Honoraires - plasticien, photographe	3 000	Fonpeps - AESP	-
Honoraires - communication	3 500	Autres subventions	8 000
Honoraires - autre	1 500	Autres subventions	-
Honoraires expert comptable	2 500	<b>Produits exceptionnels</b>	-
Honoraires comptabilité	7 500	Produits divers gestion courante	-
Communication et publication	1 193	Produits financiers	-
Transports collectifs du personnel	200	Produits de cession d'éléments d'actif	-
<b>Voyages et déplacements / Frais annexes</b>	<b>108 265</b>	Cession Immobilisation	-
Transports décors	34 100	Autres produits exceptionnels	-
Voyages et déplacements	37 670	Autres produits exceptionnels	-
Frais de restauration (dont défraiements : 641410)	21 112		
Frais d'hébergement	13 883		
Missions	500		
Réceptions	1 000		
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>4 800</b>		
Frais postaux	1 000		
Télécommunications (Élidée, Orange, Ddropbox, Virmeo)	2 000		
Mobile	-		
Frais bancaires	1 000		
Concours divers (adhésions, cotisations,...)	800		
<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 900</b>		
Taxe d'apprentissage	500		
Participation à la formation professionnelle (AFDAS)	1 200		
Autres impôts locaux	1 200		
<b>Frais de personnel</b>	<b>212 784</b>		
<b>Personnel administratif permanent</b>	-		
Personnel administratif permanent - Cadre	20 760		
Personnel administratif permanent - Non Cadre	-		
Congés payés	1 038		
<b>Personnel administratif intermittent</b>	-		
Personnel administratif intermittent - Cadre	31 051		
Personnel administratif intermittent - Non cadre	-		
<b>Personnel technique intermittent</b>	-		
Personnel technique intermittent - Cadre	23 980		
Personnel technique intermittent - Non cadre	3 000		
<b>Personnel artistique intermittent</b>	-		
Personnel artistique intermittent - Formateur	1 710		
Personnel artistique intermittent - Cadre	12 250		
Personnel artistique intermittent - Danseurs, comédiens	9 580		
<b>Personnel artistique permanent</b>	-		
Personnel artistique régime général	33 600		
Cotisations sociales	75 815		
Primes et gratifications	-		
AGESSA	-		
Autres frais de personnels	-		
<b>Autres charges</b>	<b>10 000</b>		
Charges diverses gestion courante	-		
Valeurs comptables immobilisations cédées	-		
Cession Immobilisation	-		
Dotations aux amortissements	10 000		
Charges sur exercices antérieurs	-		
Charges exceptionnelles	-		
Pénalités et amendes	-		
Impôts société	-		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>401 393</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>401 393</b>

**BUDGET PRÉVISIONNEL 2024**  
**CIE LA COMA-MICHEL SCHWEIZER**

CHARGES		PRODUITS	
<b>Achats de fournitures</b>	<b>15 000</b>	<b>Coproductions</b>	<b>58 000</b>
Études et prestations de service	4 400	Recettes de coproduction (5,5%)	58 000
Electricité	1 500	Autres	-
Fournitures administratives	1 000	<b>Ventes de spectacles</b>	<b>61 900</b>
Achats spéciaux	-	Cession de spectacles (5,5%)	61 900
Décor, meubles et accessoires	1 200	Indemnité annulation (COVID)	-
Costumes, chaussures, perruques	1 800	<b>Prestations de services</b>	<b>41 000</b>
Fournitures et frais de régie	3 300	Intervention pédagogique (20%)	41 000
Matériel photo vidéo	1 500	Autres	-
Fournitures audios	300	<b>Produits annexes</b>	<b>38 943</b>
<b>Locations</b>	<b>12 500</b>	Frais annexes transports décors	17 000
Location Stockage décor	6 500	Frais annexes voyages équipe	14 240
Location Bureau Bordeaux	5 000	Frais annexes repas	7 703
Autre locations	1 000	Frais annexes hébergements	-
<b>Services extérieurs</b>	<b>30 200</b>	<b>Subventions</b>	<b>145 000</b>
Entretien et réparations	500	Subvention DRAC Nouvelle-Aquitaine	80 000
Maintenance (dont logiciels)	1 000	Subvention Région Nouvelle-Aquitaine	35 000
Primes d'assurance	1 000	Subvention Département de la Gironde	10 000
Documentation (dont artistique)	1 500	Subvention Ville de Bordeaux	18 000
Honoraires - écriture, composition	5 000	OARA	-
Honoraires - plasticien, photographe	2 000	Fonpeps - AESP	-
Honoraires - communication	3 500	Autres subventions	-
Honoraires - autre	1 500	Autres subventions	-
Honoraires expert comptable	2 500	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>-</b>
Honoraires comptabilité	7 500	Produits divers gestion courante	-
Communication et publication	4 000	Produits financiers	-
Transports collectifs du personnel	200	Produits de cession d'éléments d'actif	-
<b>Voyages et déplacements / Frais annexes</b>	<b>79 033</b>	Cession Immobilisation	-
Transports décors	19 800	Autres produits exceptionnels	-
Voyages et déplacements	19 890	Autres produits exceptionnels	-
Frais de restauration (dont défraiements : 641410)	18 998		
Frais d'hébergement	17 345		
Missions	500		
Réceptions	500		
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>4 400</b>		
Frais postaux	1 000		
Télécommunications (Élidée, Orange, Ddropbox, Virmeo)	2 000		
Mobile	-		
Frais bancaires	600		
Concours divers (adhésions, cotisations,...)	800		
<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 900</b>		
Taxe d'apprentissage	500		
Participation à la formation professionnelle (AFDAS)	1 200		
Autres impôts locaux	1 200		
<b>Frais de personnel</b>	<b>200 810</b>		
<b>Personnel administratif permanent</b>	<b>-</b>		
Personnel administratif permanent - Cadre	21 240		
Personnel administratif permanent - Non Cadre	-		
Congés payés	1 062		
<b>Personnel administratif intermittent</b>	<b>-</b>		
Personnel administratif intermittent - Cadre	29 107		
Personnel administratif intermittent - Non cadre	-		
<b>Personnel technique intermittent</b>	<b>-</b>		
Personnel technique intermittent - Cadre	18 172		
Personnel technique intermittent - Non cadre	3 000		
<b>Personnel artistique intermittent</b>	<b>-</b>		
Personnel artistique intermittent - Formateur	1 620		
Personnel artistique intermittent - Cadre	15 383		
Personnel artistique intermittent - Danseurs, comédiens	8 920		
<b>Personnel artistique permanent</b>	<b>-</b>		
Personnel artistique régime général	36 000		
Cotisations sociales	66 306		
Primes et gratifications	-		
AGESSA	-		
Autres frais de personnels	-		
<b>Autres charges</b>	<b>-</b>		
Charges diverses gestion courante	-		
Valeurs comptables immobilisations cédées	-		
Cession Immobilisation	-		
Dotation aux amortissements	-		
Charges sur exercices antérieurs	-		
Charges exceptionnelles	-		
Pénalités et amendes	-		
Impôts société	-		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>343 843</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>343 843</b>



**BUDGET PRÉVISIONNEL 2025**  
**CIE LA COMA-MICHEL SCHWEIZER**

CHARGES		PRODUITS	
<b>Achats de fournitures</b>	<b>19 200</b>	<b>Coproductions</b>	<b>88 000</b>
Études et prestations de service	4 400	Recettes de coproduction (5,5%)	88 000
Electricité	1 500	Autres	-
Fournitures administratives	1 000	<b>Ventes de spectacles</b>	<b>159 500</b>
Achats spéciaux	-	Cession de spectacles (5,5%)	159 500
Décor, meubles et accessoires	2 000	Indemnité annulation (COVID)	-
Costumes, chaussures, perruques	3 200	<b>Prestations de services</b>	<b>34 000</b>
Fournitures et frais de régie	5 100	Intervention pédagogique (20%)	-
Matériel photo vidéo	1 000	Autres	34 000
Fournitures audios	1 000	<b>Produits annexes</b>	<b>30 385</b>
<b>Locations</b>	<b>12 500</b>	Frais annexes transports décors	13 000
Location Stockage décor	6 500	Frais annexes voyages équipe	11 040
Location Bureau Bordeaux	5 000	Frais annexes repas	6 345
Autre locations	1 000	Frais annexes hébergements	-
<b>Services extérieurs</b>	<b>36 000</b>	<b>Subventions</b>	<b>155 000</b>
Entretien et réparations	500	Subvention DRAC Nouvelle-Aquitaine	80 000
Maintenance (dont logiciels)	1 000	Subvention Région Nouvelle-Aquitaine	35 000
Primes d'assurance	1 000	Subvention Département de la Gironde	10 000
Documentation (dont artistique)	1 300	Subvention Ville de Bordeaux	18 000
Honoraires - écriture, composition	4 000	OARA	-
Honoraires - plasticien, photographe	3 000	Fonpeps - AESP	-
Honoraires - communication	8 000	Autres subventions	-
Honoraires - autre	1 500	Autres subventions	10 000
Honoraires expert comptable	2 500	<b>Produits exceptionnels</b>	-
Honoraires comptabilité	7 500	Produits divers gestion courante	-
Communication et publication	5 500	Produits financiers	-
Transports collectifs du personnel	200	Produits de cession d'éléments d'actif	-
<b>Voyages et déplacements / Frais annexes</b>	<b>71 837</b>	Cession Immobilisation	-
Transports décors	16 800	Autres produits exceptionnels	-
Voyages et déplacements	21 217	Autres produits exceptionnels	-
Frais de restauration (dont défraiements : 641410)	11 225		
Frais d'hébergement	19 595		
Missions	500		
Réceptions	500		
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>4 400</b>		
Frais postaux	1 000		
Télécommunications (Élidée, Orange, Ddropbox, Virmeo)	2 000		
Mobile	-		
Frais bancaires	600		
Concours divers (adhésions, cotisations,...)	800		
<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 900</b>		
Taxe d'apprentissage	500		
Participation à la formation professionnelle (AFDAS)	1 200		
Autres impôts locaux	1 200		
<b>Frais de personnel</b>	<b>320 048</b>		
<b>Personnel administratif permanent</b>	-		
Personnel administratif permanent - Cadre	21 240		
Personnel administratif permanent - Non Cadre	-		
Congés payés	1 062		
<b>Personnel administratif intermittent</b>	-		
Personnel administratif intermittent - Cadre	28 407		
Personnel administratif intermittent - Non cadre	-		
<b>Personnel technique intermittent</b>	-		
Personnel technique intermittent - Cadre	38 982		
Personnel technique intermittent - Non cadre	3 000		
<b>Personnel artistique intermittent</b>	-		
Personnel artistique intermittent - Formateur	5 220		
Personnel artistique intermittent - Cadre	20 513		
Personnel artistique intermittent - Danseurs, comédiens	47 720		
<b>Personnel artistique permanent</b>	-		
Personnel artistique régime général	36 000		
Cotisations sociales	117 905		
Primes et gratifications	-		
AGESSA	-		
Autres frais de personnels	-		
<b>Autres charges</b>	-		
Charges diverses gestion courante	-		
Valeurs comptables immobilisations cédées	-		
Cession Immobilisation	-		
Dotations aux amortissements	-		
Charges sur exercices antérieurs	-		
Charges exceptionnelles	-		
Pénalités et amendes	-		
Impôts société	-		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>465 885</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>465 885</b>

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION Cie LA COMA

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025

ANNEXE 3 : INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Indicateurs proposés en termes d'impact sur les publics cibles

Quantitatif :

- Nombre de participants impliqués
- Nombre de territoires impliqués : ville centre, métropole hors territoire cible (départemental, régional, national).
- Nombre de partenaires impliqués
- Durée des actions proposées

Qualitatif :

- La provenance des publics : démarche individuelle et volontaire ou via des relais
- L'impact du projet sur les publics en termes de : rapport aux apparences, prise d'autonomie, relation à soi / à l'autre, développement personnel et de compétences transversales (prise de parole et langage non verbal), capacité à se questionner, à accueillir la diversité et à s'accepter tel qu'on est, capacité à percevoir la valeur de ses choix, à maîtriser ses émotions et à développer des attitudes positives vis-à-vis de soi et des autres (respect, confiance et bienveillance).
- La mobilisation des partenaires professionnels.

Le bilan écrit pourra comporter des témoignages, récits, comptes-rendus d'entretiens et de rendez-vous, documents de communication ou d'information...

La forme sera laissée à la libre appréciation de la compagnie La Coma.

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION COMPAGNIE RÉVOLUTION

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025

LES SOUSSIGNÉS

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/... du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 reçue en Préfecture le ... 2023  
ci-après dénommée « la Ville »  
d'une part,

Et

L'**Association Compagnie Révolution**, dont le siège social se situe 6 rue Ramonet 33000 Bordeaux représentée par son Président, Monsieur Jérôme LECARDEUR dûment mandaté sur décision du conseil d'administration en date du 25/06/2021.  
ci-après dénommée « l'Association »  
d'autre part,

EXPOSE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association Révolution dont l'objet est :

- L'exploitation de toutes les activités liées à la création, la production, l'organisation, la gestion, le développement et la promotion de tous spectacles et événements culturels et artistiques, notamment chorégraphiques. Tant en France qu'à l'étranger. Pour tous publics.
- La transmission, la sensibilisation, la médiation, la formation et l'insertion professionnelle par la pratique artistique avec pour finalité de faciliter la consolidation de parcours individuels et de favoriser l'épanouissement de chacun.
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à ces activités et, plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant contribuer à la réalisation de cet objet.

**Considérant** les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

**Considérant** que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

**Considérant** que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association Révolution et son lieu Le Performance, figurant en annexe ;

**Considérant** l'engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

**Considérant** la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

**Considérant** l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

**Considérant** le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

**Considérant** que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

**Considérant** le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

**Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association Révolution participe de cette politique ;**

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux entend accompagner l'Association Révolution et son lieu Le Performance dans la poursuite de son objectif pour les années 2023-2024 et 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

## **ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION**

### **Description des objectifs généraux de l'Association :**

- Mettre en scène des communautés afin de révéler leurs singularités, les faire dialoguer, les harmoniser, les mettre en jeux, les structurer dans une écriture chorégraphique contemporaine.
- Partage, transmission et solidarité : valeurs socles de la culture hip-hop, la Compagnie Révolution partage par essence les fondamentaux de la médiation culturelle.
- Faire vivre la culture dans le quartier des Chartrons.
- Soutenir la création artistique.

### Description des actions proposées par l'Association :

La créativité chorégraphique reste le cœur du projet de la Compagnie Révolution, dans une constante volonté de se questionner sur le renouvellement et la gestuelle de la danse. La Compagnie finira de produire en 2023 « Explosion », une création autour de la danse peu montrée sur les plateaux qu'est le popping, avec 1 musicien et 8 danseuses et danseurs de 20 ans à 55 ans. Dans la volonté d'élargir l'accessibilité de son répertoire, la Compagnie produira en 2024 une création destinée au jeune public, et en 2025 une pièce chorégraphique écrite pour l'espace public.

Des actions de médiation sont également développées avec des ateliers en lien avec les spectacles qui touchent un public très varié : spectateurs, public scolaire, étudiants, publics dits « empêchés » (hôpital psychiatrique, EHPAD, détenus...). Le Lycée professionnel Beau de Rochas de Bordeaux et l'Hôpital Charles Perrrens ont renouvelé leur volonté de poursuivre ce travail ensemble.

Le Performance - espace des danses de la Compagnie Révolution poursuit son action en faveur de la création chorégraphique en s'affirmant comme un lieu ressource avec une activité d'accompagnement à la professionnalisation et structuration de compagnies chorégraphiques locales, prioritairement bordelaises, émergentes ou confirmées, portant des projets de création en danse urbaine et contemporaine. Un système de compagnonnage renforcé pourra être proposé à un petit nombre de compagnies.

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis avec l'Association et joints en annexe à la présente convention.

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES**

### **2.1. Mises à disposition des moyens financiers**

Afin d'accompagner l'Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de :

**27 000 euros**

Le règlement de la subvention annuelle sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont

TITULAIRE DU COMPTE : COMPAGNIE REVOLUTION

IBAN : FR76 1558 9335 4406 0094 1024 467

BIC : CMBRFR2BXXX

Domiciliation : CM BORDEAUX CHARTRONS

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

A titre d'information, pour l'année 2022, l'Association a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville dont la valorisation s'élève à 2 600 euros.

### **2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention**

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;
- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...);
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

### **2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention**

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association Rêvolution et son lieu Le Performance s'engage en outre à :

- **Développer une démarche de transition écologique et sociale dans la réalisation de l'ensemble des projets** : l'Association Rêvolution veillera à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de **développer une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes**, à lutter contre les stéréotypes et discriminations, **dans la gestion, la coordination et la programmation des projets** auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions **d'éducation artistique et culturelle** (la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle ») et de **développer une**

**action territoriale (actions pédagogiques, hors les murs, développement d'espaces de rencontre, médiation...)** ;

- Garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et faciliter la rencontre entre les forces artistiques, les œuvres et les habitants à l'inclusivité de tous les publics ; en veillant particulièrement aux personnes en situation de handicap, dans le respect des droits culturels des personnes ;
- **Assurer la visibilité et la diffusion du travail de création chorégraphique de la Cie Révolution, sur le territoire et au-delà, que ce soit dans le réseau des lieux de diffusion ou dans l'espace public ;**
- **Avoir une interaction directe pour et avec le territoire (économique, social, culturel...), en développant de nouvelles coopérations,** avec la mise en place de partenariats originaux et innovants (visant la co-construction de projets culturels, la mutualisation des compétences et des coopérations durables) avec les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville, le tissu associatif, les opérateurs socio-culturels, éducatifs, médicaux, entrepreneuriaux du territoire ;

Pour ce qui concerne notamment Le projet de lieu Le Performance, parti intégrante du projet de l'Association Révolution :

- **Affirmer un soutien multiforme aux équipes artistiques,** notamment émergentes et locales, dans le processus de création et d'accompagnement grâce à l'accueil en résidence à Le Performance
- **Travailler en partenariat avec d'autres structures ou compagnies** en contribuant à la structuration et à la professionnalisation des équipes artistiques émergentes, à l'accompagnement des artistes professionnels grâce à la mise en réseau avec les structures professionnelles du territoire
- **Mettre en œuvre une tarification tenant compte de la sociologie des personnes :** L'attention particulière portée au lien avec les populations, au rayonnement des arts et des cultures sur le territoire et, notamment à travers les actions d'éducation artistique et culturelle.
- **Inviter à de nouvelles formes de rencontres,** en lien avec les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de toutes et tous, avec une attention particulière pour la jeunesse.

#### **2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville**

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

## **2.5 Traitement des résultats**

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

## **2.6 Conditions d'utilisation de la subvention**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION**

### **3.1 Engagements réciproques**

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

### **3.2 Instances**

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

**Un comité technique** *a minima* semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association.

Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

**Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel** composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.



## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

### **4.1 Justificatifs**

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.

Avant le 30 septembre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

### **4.2 Autres engagements**

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

### **4.3 Contrôles exercés par la Ville**

En amont de la signature de la convention, l'Association aura fourni un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313-1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

## **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION**

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

#### **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES**

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

#### **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

#### **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour les années :  
**2023, 2024 et 2025**

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

## **ARTICLE 11 – RENOUVELLEMENT – RÉVISION – RÉSILIATION**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

## **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet de l'Association  
Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs  
Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

## **ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

## **ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour l'Association, ...

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Président(e)



# COMPAGNIE REVOLUTION

PROJET ARTISTIQUE 2023-2025



# Sommaire

La Compagnie Révolution .....	2
Présentation .....	2
CV et démarche du directeur artistique.....	3
Note artistique .....	4
Les Projets de Révolution pour 2023-2025.....	5
Des créations chorégraphiques .....	5
EXPLOSION (2023) .....	5
TRANSFORM (2024) .....	7
L'ARMADA (2025).....	7
La diffusion du répertoire de la Compagnie.....	8
L'engagement dans l'éducation et la participation artistique et culturelle de tous les publics .....	9
Actions de sensibilisation envers tous les publics .....	9
Et de nouvelles collaborations artistiques .....	10

## LA COMPAGNIE REVOLUTION

### Présentation

Née en 1991, d'abord en collectif, la Compagnie Rêvolution Dance était un espace de rencontres et de partage où de jeunes artistes revendiquaient un décloisonnement du champ chorégraphique, croisant leurs influences et nourrissant mutuellement leurs danses.

Les identités artistiques de chacun voyageant, s'enrichissant et se singularisant, elles se sont éloignées au fil des années. Le collectif devient, **en 2001, la Compagnie Rêvolution**, portant dorénavant la seule signature **d'Anthony Egéa**.

La démarche chorégraphique de la Compagnie est le fruit du parcours de danseur de son chorégraphe : les danses « hip-hop » étant constituées de techniques différentes et donc de communautés qui y excellent, Anthony Egéa s'évertue, avec les danseurs qui l'accompagnent, à retranscrire les spécificités mais également les ouvertures vers différents styles en évolution. Ainsi, **c'est un travail de déconstruction qui casse les codes et les références pour ouvrir un autre espace de lecture et d'expression**.

Le fourmillement incessant d'idées de son chorégraphe pousse la Compagnie à se réinventer continuellement, invitant le public à traverser de nouvelles passerelles entre les esthétiques, surprenant par l'ouverture de ses repères chorégraphiques, dans une démarche continue d'harmonie entre symétrie et déséquilibre, douceur et urgence, continuité et modernité.

Le répertoire de la Compagnie aborde tout aussi bien des sujets de société comme la place de la femme dans la scène hip-hop (Amazones, Soli2, Muses), que le métissage des cultures (Rage, Bliss, Les Forains) comme des danses (Tryptique, Urban Ballet, Clash, Uppercut).

Le travail bien spécifique autour de la recherche du mouvement a conduit la Compagnie à ouvrir la première formation professionnelle pour interprète hip-hop en France, dès 2002. Imaginée par Anthony Egéa comme une véritable école de la polyvalence, elle a formé jusqu'en 2022 des danseurs ouverts, imaginatifs, susceptibles de comprendre le propos d'un chorégraphe, à l'habiter, tout en y apportant sa singularité d'interprète voire sa créativité.

La Compagnie Rêvolution met en scène des communautés afin de révéler leurs singularités, les faire dialoguer, les harmoniser, les mettre en jeux, les structurer dans une écriture chorégraphique contemporaine. Que ce soit avec des styles ou des arts différents, dans la recherche du mouvement, les créations d'Anthony Egea sont baignées par ce besoin d'être dans la rencontre en tentant l'alchimie, dans ces petites « révolutions » d'où peuvent naître des univers inédits, fertiles en innovations de mouvements.

Une danse singulière, des extrémités, de l'émotion, du métissage des virtuosités...

## NOMBRE DE REPRESENTATIONS ANNUELLES DONNÉES DEPUIS 2009

ANNÉE	NOMBRES DE REPRÉSENTATIONS				NOMBRE DE PIÈCES EN DIFF
	Région N-A	France	Étranger	Total	
2009	14	55	16	71	3
2010	7	29	11	40	3
2011	12	25	3	28	3
2012	10	17	17	34	3
2013	23	44	9	53	4
2014	23	48	4	52	3
2015	7	32	2	34	3
2016	11	18	4	22	4
2017	19	31	1	32	3
2018	33	47	3	50	5
2019	10	34	0	34	6
2020	12	16	0	16	6
2021	87	92	0	92	4
<b>Totaux</b>	<b>268</b>	<b>488</b>	<b>70</b>	<b>826</b>	

### CV et démarche du directeur artistique

En 1984, Anthony Égéa découvre la danse hip-hop. Sensibilisé à de nombreuses techniques, il parfait sa formation à l'École Supérieure Rosella Hightower de Cannes et au Dance Theater d'Alvin Ailey à New York grâce à l'obtention de deux bourses.

En 2001, avec la création de Tryptique, et en 2003, d'Amazones, Anthony Egéa concourt à ouvrir la danse hip-hop vers de nouvelles voies. Ces créations seront pour lui l'occasion de montrer au public que le hip-hop ne se cantonne pas aux stéréotypes de genre et d'esthétique. Doué d'un esprit subversif, il crée Soli en 2005 et Urban Ballet en 2008, créations qui assoiront l'identité de la Compagnie Révolution.

En 2010, il écrit la pièce Tétris pour le Ballet de l'Opéra National de Bordeaux et en 2011 le spectacle Middle pour le Beijing Dance Theater. Suivront Clash, révélant une esthétique plus contemporaine en 2009 et Rage, un travelling sur une Afrique contemporaine, en 2012.

En 2013, il s'adresse aux plus jeunes en proposant une lecture revisitée du Magicien d'Oz et met sur scène en 2014 les délices et les délires du clubbing avec Bliss. Avec KreuZ en 2016, il soutient l'émergence d'un chorégraphe comorien, en adoucissant l'urgence et l'instinctivité du krump sur scène. Cette même année il répond avec fantaisie à la demande de l'Opéra de Limoges de remettre au goût du jour Les Forains d'Henri Sauguet.

Aussi a-t-il choisi les voies de la transformation, pour au fil des pièces et des projets remettre en question le mouvement en développant des formes hybrides, qui s'écartent des conventions et des attendus. Habité par la fulgurance de l'instable et de l'inconnu, Anthony Egéa se livre incessamment à de nouvelles expériences.



## Note artistique

*« En 2021 la compagnie Révolution a fêté ses 30 d'existence, mais je reste plus que jamais encore aujourd'hui habité par cette volonté de raconter le monde qui m'entoure. Porteur des valeurs de la Zulu Nation de la culture Hip-Hop, je n'ai cessé dans mon parcours d'être dans la rencontre, l'ouverture et la découverte de l'autre. La création chorégraphique est mon poumon d'expression, mais je me considère comme un passeur à travers la formation du danseur, la transmission et la reconnaissance d'une culture urbaine qui a gagné ses lettres de noblesse.*

*J'aime mettre en scène des communautés afin de révéler leurs singularités, les faire dialoguer, les harmoniser, les mettre en jeu, les structurer dans une écriture contemporaine. Quels que soient les styles chorégraphiques, mes créations sont baignées par ce besoin d'être dans la rencontre et tentent l'alchimie. Les danseurs Africains dans Rage, les musiciens et leurs danses de club dans Bliss, l'orchestre symphonique et son chef dans Les Forains, ballet urbain, les pianistes dans Muses, un krumpeur dans Kreuz ou un sculpteur dans Anima en sont les témoins vivants. Que ce soit dans la recherche du mouvement, la rencontre des arts ou la mixité des communautés, j'éprouve du plaisir dans ces petites « révolutions » d'où peuvent naître des univers inédits, fertiles en innovations de mouvements.*

*La poésie du mouvement est au cœur de mes préoccupations chorégraphiques et je m'épanouis dans la forme sans en négliger le fond. J'aime chorégraphier de la peau jusqu'aux sentiments, être dans la force des images, la beauté des corps, en recherche permanente de l'émotion qui habite et entoure le mouvement. »*

**Anthony Egéa**

## LES PROJETS DE REVOLUTION POUR 2023-2025

### Des créations chorégraphiques

La créativité chorégraphique reste le cœur du projet de la Compagnie et de son chorégraphe.

#### EXPLOSION (2023)

Toujours dans la volonté de **se questionner sur le renouvellement et la gestuelle de la danse**, la Compagnie finira de produire en 2023 une création autour de la danse peu montrée sur les plateaux qu'est le popping, dans la continuité du travail amorcé avec le solo « One Man Pop » créé en 2021.

Le **popping** est une danse popularisée par le groupe californien Electric Boogaloos, dont le principe de base est la contraction et la décontraction des muscles en rythme. Le *beat* transpire à travers les contractions appliquées par le danseur à des moments bien choisis (les claps, les caisses claires...) qui lui permettent de s'approprier la musique.

Le *popping*, tout comme le *locking*, est une danse faisant partie des styles funks. En effet, ces danses ont fait leurs premiers pas sur la musique funk vers la fin des années 1970 et les années 1980, lorsque les Electric Boogaloos montraient au monde le style de danse qu'ils venaient d'inventer, notamment à travers des shows télévisés comme Soul Train. Le *popping* est le style de danse qui correspond le mieux au *funk* ou *G-funk*, par leur *beat* lourd et régulier.

Ce qui intéresse Anthony Egéa aujourd'hui, c'est ce qu'en font les danseurs à travers leurs personnalités, leurs folies, leurs imaginaires, qui en font une danse contemporaine au service d'interprètes qui la transcendent et la renouvellent.

« Explosion » est un grand format avec 1 musicien et 8 danseuses et **danseurs de 20 ans à 55 ans**, dont la production a commencé dès la fin d'année 2021.

Depuis quelques années déjà, la Compagnie Révolution s'efforce de **réduire l'impact environnemental** lié à son activité de création artistique. Ainsi, les deux dernières propositions in situ le *GIC* et *Uppercut & One Man Pop* ne nécessitent que 2 enceintes portatives pour l'une, et une simple prise 16 Ampères pour l'autre. De même, *Explosion* a été imaginée avec une scénographie très épurée et une implantation lumière comprenant seulement 8 projecteurs.

#### Note artistique

« Ce projet de création s'est forgé lors des différents confinements vécus en France ces 2 dernières années, dans ce besoin de libérer une énergie comprimée par tant de mois éloignés de nos vies artistiques.

*Cette création va mettre à l'honneur une technique originelle de la danse Hip-Hop, le Popping. Cette contraction musculaire, cet éclat organique qui me donne à voir un cri du corps, une implosion corporelle, surprenante, impressionnante, irréelle. J'aime à dire que c'est une danse d'effet par excellence qui brouille le regard, floute le réel, pour nous emmener dans des gestuelles à la limite du fantastique.*

*Je me suis entouré de danseuses et danseurs de générations différentes, de 20 ans à 55 ans, pour voir cette technique s'épanouir à travers des corps et des personnalités différentes.*

*Cette création va mettre en scène une danse qui s'épanouit essentiellement dans les Battles, et qui a grandi et s'est transformée au contact de l'évolution des technologies sonores.*

*Dans cette explosion organique je vais triturer, développer cette notion du cercle, du Freestyle propre à la tradition Hip-Hop. Je vais explorer en profondeur cet espace particulier, ce rituel où le danseur performe, se transforme, lâche prise, s'oublie, s'isole...*

*Je veux proposer une performance, une radicalité, un challenge... à travers un schéma circulaire que je ne vais pas lâcher, un Freestyle toujours présent, une tension qui ne lâche pas, et ce sur toute la durée de la présence au plateau.*

*Se dégageront de ces expériences des réalités sur l'appartenance à un groupe, des vérités et réflexions sur le regard de l'autre, l'isolement, la reconnaissance, ou tout simplement notre place aujourd'hui dans une société où l'image et le regard des autres prédominent. »*

**Anthony Egéa**

**Direction artistique et chorégraphie :** Anthony Egéa

**Création musicale :** DJ MOFAK

**Regard extérieur :** Fred Hocké

**Interprètes :** Oriana Zeoli, Juliette Lefauconnier, Jimmy Duriès, Tayeb Benamara, Aymen Fikri, Aziz Ben Hemdane, Iliass Mjouti, Dimitri Vandal

**Scénographie :** Florent Blanchon

**Lumières :** José Victorien

**Environnement sonore :** Eddy Da Costa

**Production :** Compagnie Révolution

**Aide à la production :** Décors fabriqués par les ateliers de l'Opéra National de Bordeaux

**Coproductions :** Théâtre Auditorium de Poitiers, Scène nationale d'Aubusson, CCN Malandain Ballet Biarritz, Scène nationale du Sud-Aquitain, Théâtre de Gascogne, CCM de Limoges, Théâtre Olympia d'Arcachon, OARA, IDDAC

**Avec le soutien de :** DRAC Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, Fonds de soutien Bordeaux Métropole

*Calendrier de production :*

**Auditions :** 20 novembre 2021 Théâtre Auditorium de Poitiers

**Résidences :** 7 semaines de résidence

- CDC Médoc Cœur de Presqu'île du 14 au 25 février 2022
- Scène nationale d'Aubusson du 19 au 29 avril 2022
- Le Performance du 12 au 16 septembre 2022
- Théâtre Olympia d'Arcachon du 31 octobre au 5 novembre 2022
- Théâtre Auditorium de Poitiers du 3 au 9 janvier 2023

**Première de création :** 10 janvier 2023 au Théâtre Auditorium de Poitiers

*Calendrier de diffusion :*

- Théâtre Auditorium de Poitiers le 10 janvier 2023
- Théâtre de Gascogne le 24 février 2023
- Opéra National de Bordeaux les 14, 15, 16 et 17 mars 2023
- CCM de Limoges le 16 mai 2023
- Théâtre Olympia d'Arcachon dans le cadre du festival Cadences en septembre 2023
- Scène nationale du Sud-Aquitain le 12 septembre 2023
- Scène nationale Brive-Tulle en octobre 2023 (à confirmer)
- Scène nationale d'Aubusson en novembre 2023 (à confirmer)

## TRANSFORM (2024)

Pièce chorégraphique pour **2 interprètes** destinée au **jeune public**.

### *Note artistique*

*« Je suis aujourd'hui papa d'une petite Chloé de 7 ans, et n'est-ce pas le bon moment pour tenter d'écrire un spectacle jeune public au contact de cette enfant qui m'émerveille et s'émerveille chaque jour à découvrir les émotions ?! Devenant moi-même un petit garçon à son contact, je suis happé, épaté de la voir créer, rêver, imaginer avec la simplicité des choses qui l'entoure. Cette folie enfantine, magique, qui lui permet de transformer de simples objets en pays merveilleux. Comment avec une simple couverture elle transforme le canapé, la lampe de chevet, en un bateau qui vogue vers l'horizon ; comment avec une serviette, des couvertures, des guirlandes elle se transforme en princesse orientale ou personnage fantastique.*

*J'aimerais proposer à deux grands enfants de rentrer sur scène avec deux énormes sacs et d'en verser le contenu sur le plateau pour un joli bazar à l'image de la chambre de nos enfants après un samedi après-midi bien animé. A partir de multiples objets, ustensiles, vêtements, appareils électriques, plantes... des plus traditionnels aux plus incongrus, j'aimerais proposer à mes deux enfants danseurs de partir dans un voyage féérique, fantastique, loufoque, où les maîtres mots sont : jouer, rêver, imaginer, se transformer au contact de ce joyeux bazar. Allez, c'est parti pour un vol intersidéral, une plongée dans un monde préhistorique, une chasse au trésor, une escale robotique, un monstre terrifiant...*

*Je souhaite m'entourer pour cela de deux danseurs spécialistes des danses debout et danses d'effets : popping, smurf, contorsions... Des corps déjà doués de transformations naturelles et qui vont m'aider à transcender cette proposition. »*

**Anthony Egéa**

## L'ARMADA (2025)

Destinée à être jouée à l'extérieur, dans des espaces où rien n'est pensé pour accueillir ou voir un acte artistique, cette pièce chorégraphique pour **5 interprètes** représentera une envie de bousculer **l'espace public** et ses passants.

Un dialogue des corps qui **interpellera, sublimera et révélera les spécificités de notre patrimoine naturel et bâti**. Un langage qui tourne et détourne, dessine ou amplifie les regards sur notre environnement quotidien.

Dans un parc, un jardin, sur un mur, un marché, dans la rue, sur une place, les artistes s'approprient les espaces dans une relation très intime avec le spectateur. L'environnement deviendra un personnage scénographique qui accompagnera Anthony Egéa et son escouade de danseurs dans une flânerie rythmée par les vibrations des corps...

## La diffusion du répertoire de la Compagnie

**L'activité de diffusion demeure prioritaire dans les axes stratégiques de développement de la compagnie.** Durant l'année 2020, marquée par une crise sanitaire, les activités de diffusion de la compagnie ont été lourdement impactées : sur les 48 représentations initialement prévues, 8 ont subi une annulation sèche, 23 devaient être reportées sur 2021 voire sur la saison 2021-22, et 17 représentations auront tout de même eu lieu.

Les forains-Ballet urbain (au répertoire de la compagnie Révolution depuis 2016) ayant vu sa diffusion interrompue par la crise sanitaire, une reprise a été effectuée avec le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine en 2021, afin de préparer la tournée 2022-2023, avec 7 dates confirmées.

### Diffusion des créations et reprises sur 2021-2023

	2021 (réalisé)	2022 (confirmé)	2023 (en cours)	TOTAL 21-23
One Man Pop	24	18	10	52
<i>dont Bordeaux</i>	2		1	31
<i>dont Etranger</i>				0
Uppercut	38	18	10	66
<i>dont Bordeaux</i>	3		1	43
<i>dont Etranger</i>				0
Les Forains		4	3	7
<i>dont Bordeaux</i>				4
<i>dont Etranger</i>				0
GIC	29	30	12	71
<i>dont Bordeaux</i>	13	3	3	57
<i>dont Etranger</i>				0
Muses	1			1
<i>dont Bordeaux</i>				0
<i>dont Etranger</i>				0
Le bal électro		2	1	3
<i>dont Bordeaux</i>		1		1
<i>dont Etranger</i>				
Explosion			10	10
<i>dont Bordeaux</i>			4	4
<i>dont Etranger</i>				0
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>72</b>	<b>46</b>	<b>210</b>
<i>dont département</i>	<b>82</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>142</b>
<i>dont Etranger</i>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## L'engagement dans l'éducation et la participation artistique et culturelle de tous les publics

Le **Performance-espace des danses de la Compagnie Révolution** est un équipement artistique de 450m<sup>2</sup> au service des différents projets de la compagnie, lui permettant notamment de s'engager dans **l'éducation artistique et culturelle de tous les publics** et de **soutenir la création chorégraphique émergente**.

Implanté dans le **quartier des Chartrons**, il est le lieu de résidence de création utilisé le plus souvent possible par la compagnie Révolution, où peuvent également se dérouler des ateliers de médiation en lien avec la création en cours et principalement à destination des **établissements scolaires du quartier**. Le Performance accueille également en résidence des **compagnies locales** émergentes ou confirmées, en priorité bordelaises, pour des résidences et sorties de résidence.

Le Performance a ainsi la volonté de s'inscrire dans le maillage territorial existant, qu'il soit chorégraphique ou éducatif.

### ACTIONS DE SENSIBILISATION ENVERS TOUS LES PUBLICS

**L'éducation artistique, la transmission, la formation font partie de l'ADN Révolution** car par essence elles sont intimement liées à la culture Hip-Hop qui place la transmission au cœur de sa philosophie, de ses valeurs, pour une transmission et un **partage** qui se faisaient souvent à même la rue.

La danse virtuose, parfois insolente et entièrement inscrite dans notre quotidien, qui est pratiquée par la compagnie Révolution nous permet d'aller à la rencontre de certains publics difficiles, éloignés.

Des ateliers en lien avec nos spectacles en création et diffusion sont ainsi régulièrement prévus avec les lieux d'accueil en résidence de création et lieux de diffusion, et touchent un **public très varié** : spectateurs (« bords de scène »), public scolaire (primaires, collèges et lycées) et hors scolaire, étudiants en 2ème cycle (général ou spécialisé), publics dits « empêchés » (hôpital psychiatrique, EHPAD, détenus...).

A travers ces projets, l'immersion dans la culture hip-hop par la pratique de la danse **favorise le lien social**, entre résidents, soignants, artistes et visiteurs, tout en permettant de **provoquer la rencontre** entre personnes issues d'univers souvent très différents.

*Calendrier des actions prévues à ce jour :*

#### **Autour de la diffusion du spectacle « Les forains, ballet urbain » :**

- 6h d'intervention avec les élèves de 2<sup>nde</sup> du Lycée Jean Moulin de Langon (fin 2022 ou 2023)
- 3h d'intervention avec les amateurs du théâtre l'Arcanson de Biscarosse (2023)

#### **Dont, à Bordeaux :**

- 6h d'atelier dans le cadre du Parcours IDDAC « A la découverte des arts de scène » au collège St Genès à Bordeaux (2023)

### **Autour de la diffusion du spectacle « Explosion » :**

- 8h d'intervention avec les lycéens, étudiants, jeunes du centre de loisirs, adultes tout public avec le Théâtre Auditorium de Poitiers (2023)
- 6h d'intervention avec des collégiens, lycéens, jeunes de centre social avec le CCM de Limoges (2023)
- 1h de rencontre « bord de scène » tout public avec le Théâtre Auditorium de Poitiers (2023)
- En tant que compagnie associée au Théâtre de Gascogne de Mont de Marsan 81 heures d'intervention sont prévues en 2023 autour de la création « Explosion », dont 9h avec des patients d'un service psychiatrie adultes, 14h en établissement pénitentiaire, le reste en établissement scolaires, collèges et lycées.

### **Dont, à Bordeaux :**

- 16h d'intervention au Lycée Beau de Rochas de Bordeaux avec une classe de 2nde professionnelle maintenance automobile (2023)
- 1h de rencontre « bord de scène » tout public avec l'Opéra National de Bordeaux (2023)

### **Des interventions ponctuelles sont également prévues :**

- 1,5h d'intervention auprès de la petite enfance avec le Krakatoa de Mérignac (2023)
- 4,5h d'intervention auprès du public hospitalisé de l'hôpital Charles Perrens, **Bordeaux** (2023)

## **ET DE NOUVELLES COLLABORATIONS ARTISTIQUES**

Le Performance - espace des danses de la Compagnie Révolution poursuivra son action en faveur de la création chorégraphique en s'affirmant comme un **lieu ressource** avec une activité d'**accompagnement à la professionnalisation et structuration** de compagnies chorégraphiques locales, émergentes ou confirmées, portant des projets de création en danse urbaine et contemporaine.

La Compagnie Révolution porte une attention particulière à la **présence d'interprètes hommes et femmes dans les créations soutenues**.

En 2023, suite à l'arrêt de la formation professionnelle (faute de reconnaissance du diplôme et de soutien financier suffisant pour couvrir les frais de formation), le temps en studios mis à disposition gracieusement pour ces compagnies sera étendu en journée hors vacances scolaires. Les soirées seront réservées aux associations locales de pratique de danse pour amateurs, via un système de location permettant de diviser les charges courantes du lieu entre les occupants.

Le dispositif de base comprend :

- la **mise à disposition gracieuse d'un studio** sur une période de 5 jours consécutifs, modulable au besoin,

- la possibilité de proposer une **sortie de résidence**, en conditions studio, à laquelle est convié notre réseau professionnel,

Un système de compagnonnage pourra également être proposé à un petit nombre de compagnies avec un accueil en résidence à titre gracieux sur plusieurs périodes de l'année pour une création déterminée, avec un **accompagnement individualisé** sur l'administration de production, la communication, la technique, qui pourront également bénéficier d'un regard artistique, à la demande.

Entre 2020 et 2021, nous avons accompagné la **compagnie Kaminari de Brice Rouchet**, en tant qu'artiste associé, pour la création de sa pièce « BIRDS », portant au plateau une discipline de caractère, encore peu connue du grand public, caractérisée comme une danse de club urbaine Made in France : l'électro. Ses inspirations sont diverses, nourries par la danse contemporaine et l'art visuel. Au contact des artistes, elle expérimente une nouvelle forme de chorégraphie hybride. La compagnie explore aussi le domaine de la vidéo à travers des créations inattendues, détournant les codes du *clubbing* et de l'électro, mais également le théâtre d'ombre, grâce à la scénographie mise en place. Nous avons ainsi répondu à l'appel à projet « Résidence » de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, en mai 2021, pour leur permettre de financer deux semaines de résidence au mois de septembre 2021.

Entre 2022 et 2023, le dispositif de compagnonnage poursuit avec **Lise Dusuel de la Compagnie Aniaan**, qui bénéficie de séquences d'échanges et de travail avec l'équipe de la Compagnie, de la mise à disposition des studios pour son travail de création et de répétition pour « Bruit blanc », ainsi que d'un temps de mise en visibilité de ses travaux.

Dans cette volonté d'accentuer notre soutien à la création des compagnies émergentes, nous nous sommes également rapprochés de La Manufacture CDCN, Les Marches de l'été, Le Glob pour imaginer le **développement d'accompagnements croisés** et la **mutualisation des studios du territoire**.



<b>CHARGES</b>	CREATION (immo)	CIE/DIFF	PERF	2023	<b>PRODUITS</b>	CREATION (immo)	CIE/DIFF	PERF	2023	
<b>Charges</b>	<b>3 229</b>	<b>9 990</b>	<b>8 609</b>	<b>21 828</b>	<b>Vente de produits finis</b>	<b>0</b>	<b>254 682</b>	<b>34 069</b>	<b>288 750</b>	52 %
Achats d'études et de prestations de services	0	4 800	0	4 800	Prestation de services		254 682	0	254 682	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		2 504	5 843	8 347	Vente de marchandises				0	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		1 186	2 766	3 952	Produits des activités annexes			34 069	34 069	
Autres Fournitures (dont décors)	3 229	1 500	0	4 729	Production immo				0	
<b>Services extérieurs</b>	<b>0</b>	<b>28 338</b>	<b>30 220</b>	<b>58 558</b>	<b>Subventions</b>	<b>0</b>	<b>151 200</b>	<b>14 000</b>	<b>165 200</b>	30 %
Sous traitance générale				0	Etat : (précisez)		80 000		80 000	14 %
Locations	0	16 296	21 000	37 296	Région(s)		34 000	5 000	39 000	7 %
Entretien réparation		10 850	6 650	17 500	Département(s)		18 000		18 000	3 %
Assurance	0	1 102	2 570	3 672	Commune(s)		18 000	9 000	27 000	5 %
Documentation		90		90	Organismes sociaux (à détailler)				0	
Divers		0		0	Fonds Européens				0	0 %
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>15 757</b>	<b>61 735</b>	<b>8 900</b>	<b>86 392</b>	ASP (services civiques, contrats aidés)		1 200		1 200	0 %
Rémunération intermédiaires et honoraires	0	2 345	5 471	7 816	<b>Autres recettes</b>	<b>59 654</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>59 654</b>	11 %
Publicité, publication	200	2 663	0	2 863	COPRODUCTIONS	49 654			49 654	
Déplacements, missions	15 557	54 782	0	70 338	SPEDIDAM, ADAMI	10 000			10 000	
Frais postaux et télécommunications		1 667	3 429	5 096	<b>Autres produits de gestion</b>			<b>50</b>	<b>50</b>	0 %
Services bancaires, autres		280		280	Dont cotisations			50	50	0 %
<b>Impôts et taxes</b>	<b>0</b>	<b>5 093</b>	<b>1 446</b>	<b>6 538</b>	<b>Produits financiers</b>				<b>0</b>	
Impôts et taxes sur rémunération,		4 473		4 473	<b>Produits exceptionnels</b>		<b>11 723</b>		<b>11 723</b>	2 %
Autres impôts et taxes		620	1 446	2 065	<b>Reprises sur amort. et prov.</b>				<b>0</b>	0 %
<b>Charges de personnel</b>	<b>13 055</b>	<b>228 439</b>	<b>12 346</b>	<b>253 840</b>	<b>Transfert de charges</b>		<b>33 790</b>		<b>33 790</b>	6 %
Rémunération des personnels,	8 400	111 136	7 803	127 339	<b>Report de fonds dédiés</b>				<b>59 654</b>	
Charges sociales	4 655	54 332	3 199	62 185	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>33 790</b>	<b>426 850</b>	<b>98 527</b>	<b>559 168</b>	100 %
Autres charges de personnel	0	62 972	1 344	64 316	<b>Employes des contrib. volontaires en nature</b>					
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 750</b>	<b>1 637</b>	<b>2 500</b>	<b>5 887</b>	Secours en nature					
<b>Charges financières</b>		<b>1 215</b>	<b>2 835</b>	<b>4 050</b>	Mise à disposition gratuite de biens et presta					
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>5 170</b>		<b>5 170</b>	Personnel bénévole					
<b>Dotation aux amortissements</b>		<b>25 580</b>	<b>31 672</b>	<b>57 252</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>33 790</b>	<b>426 850</b>	<b>98 527</b>	<b>559 168</b>	
<b>Report de fonds dédiés</b>		<b>59 654</b>		<b>59 654</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>25 864</b>	<b>24 545</b>	<b>-50 409</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>33 790</b>	<b>426 850</b>	<b>98 527</b>	<b>559 168</b>	<b>Contributions volontaires en nature</b>					
<b>Employes des contrib. volontaires en nature</b>					Bénévolat					
Secours en nature					Prestations en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et presta					Dons en nature					
Personnel bénévole					<b>TOTAL TTC</b>	<b>59 654</b>	<b>451 395</b>	<b>48 119</b>	<b>559 168</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>33 790</b>	<b>426 850</b>	<b>98 527</b>	<b>559 168</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>25 864</b>	<b>24 545</b>	<b>-50 409</b>	<b>0</b>	
<b>RESULTAT</b>	<b>25 864</b>	<b>24 545</b>	<b>-50 409</b>	<b>0</b>						

<b>CHARGES</b>	CREATION (immo)	CIE/DIFF	PERF	2024	<b>PRODUITS</b>	CREATION (immo)	CIE/DIFF	PERF	2024	
<b>Charges</b>	<b>12 000</b>	<b>5 390</b>	<b>8 609</b>	<b>25 999</b>	<b>Vente de produits finis</b>	<b>0</b>	<b>242 212</b>	<b>37 902</b>	<b>280 114</b>	46 %
Achats d'études et de prestations de services		500	0	500	Prestation de services		235 063	0	235 063	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		2 504	5 843	8 347	Actions de médiation		7 149		7 149	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		1 186	2 766	3 952	Produits des activités annexes			37 902	37 902	
Autres Fournitures (dont décors)	12 000	1 200	0	13 200					0	
<b>Services extérieurs</b>	<b>0</b>	<b>20 248</b>	<b>30 220</b>	<b>50 468</b>	<b>Subventions</b>	<b>0</b>	<b>154 200</b>	<b>15 200</b>	<b>169 400</b>	28 %
Sous traitance générale				0	Etat : (précisez)		80 000		80 000	13 %
Locations	0	16 296	21 000	37 296	Région(s)		35 000	5 000	40 000	7 %
Entretien réparation	0	2 850	6 650	9 500	Département(s)		20 000		20 000	3 %
Assurance	0	1 102	2 570	3 672	Commune(s)		18 000	9 000	27 000	4 %
Documentation	0	0	0	0	Organismes sociaux (à détailler)				0	
Divers	0	0	0	0	Fonds Européens				0	0 %
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>17 064</b>	<b>89 008</b>	<b>7 292</b>	<b>113 363</b>	ASP (services civiques, contrats aidés)		1 200	1 200	2 400	0 %
Rémunération intermédiaires et honoraires	0	2 345	5 471	7 816	<b>Autres recettes</b>	<b>71 733</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>71 733</b>	12 %
Publicité, publication	0	663	0	663	COPRODUCTIONS	71 733			71 733	
Déplacements, missions	17 064	84 867	0	101 931	SPEDIDAM, ADAMI				0	
Frais postaux et télécommunications		853	1 820	2 674	<b>Autres produits de gestion</b>			<b>50</b>	<b>50</b>	0 %
Services bancaires, autres		280		280	Dont cotisations			50	50	0 %
<b>Impôts et taxes</b>	<b>0</b>	<b>4 368</b>	<b>1 446</b>	<b>5 813</b>	<b>Produits financiers</b>				<b>0</b>	
Impôts et taxes sur rémunération,		620	1 446	2 065	<b>Produits exceptionnels</b>		<b>11 723</b>		<b>11 723</b>	2 %
Autres impôts et taxes		3 748		3 748	<b>Reprises sur amort. et prov.</b>				<b>0</b>	0 %
<b>Charges de personnel</b>	<b>27 669</b>	<b>231 481</b>	<b>12 346</b>	<b>271 495</b>	<b>Transfert de charges</b>		<b>71 733</b>		<b>71 733</b>	12 %
Rémunération des personnels,	17 520	111 636	7 803	136 959						
Charges sociales	10 149	54 237	3 199	67 585	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>71 733</b>	<b>437 886</b>	<b>95 134</b>	<b>604 752</b>	100 %
Autres charges de personnel		65 608	1 344	66 952	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>71 733</b>	<b>479 867</b>	<b>53 152</b>	<b>604 752</b>	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>15 000</b>	<b>1 637</b>	<b>2 500</b>	<b>19 137</b>	Contributions volontaires en nature					
<b>Charges financières</b>		<b>450</b>	<b>1 050</b>	<b>1 500</b>	Bénévolat					
<b>Charges exceptionnelles</b>				<b>0</b>	Prestations en nature					
<b>Dotation aux amortissements</b>		<b>13 574</b>	<b>31 672</b>	<b>45 245</b>	Dons en nature					
<b>Report de fonds dédiés</b>		<b>71 733</b>		<b>71 733</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>479 867</b>	<b>53 152</b>	<b>604 752</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>71 733</b>	<b>437 886</b>	<b>95 134</b>	<b>604 752</b>	<b>RESULTAT</b>		<b>41 981</b>	<b>-41 982</b>	<b>0</b>	
Emplois des contrib. volontaires en nature										
Secours en nature										
Mise à disposition gratuite de biens et presta										
Personnel bénévole										
<b>TOTAL TTC</b>		<b>437 886</b>	<b>95 134</b>	<b>604 752</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>479 867</b>	<b>53 152</b>	<b>604 752</b>	
<b>RESULTAT</b>		<b>41 981</b>	<b>-41 982</b>	<b>0</b>			<b>41 981</b>	<b>-41 982</b>	<b>0</b>	

<b>CHARGES</b>	CREATION (immo)	CIE/DIFF	PERF	2025	<b>PRODUITS</b>	CREATION (immo)	CIE/DIFF	PERF	2025	
<b>Charges</b>	<b>1 000</b>	<b>5 537</b>	<b>9 652</b>	<b>16 189</b>	<b>Vente de produits finis</b>	<b>0</b>	<b>237 648</b>	<b>38 202</b>	<b>275 850</b>	48 %
Achats d'études et de prestations de services		500	0	500	Prestation de services		230 499	0	230 499	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		2 951	6 886	9 837	Actions de médiation		7 149		7 149	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		1 186	2 766	3 952	Produits des activités annexes			38 202	38 202	
Autres Fournitures (dont décors)	1 000	900	0	1 900					0	
<b>Services extérieurs</b>	<b>0</b>	<b>19 849</b>	<b>29 291</b>	<b>49 141</b>	<b>Subventions</b>	<b>0</b>	<b>154 200</b>	<b>15 200</b>	<b>169 400</b>	29 %
Sous traitance générale				0	Etat : (précisez)		80 000		80 000	14 %
Locations	0	16 296	21 000	37 296	Région(s)		35 000	5 000	40 000	7 %
Entretien réparation	0	2 452	5 721	8 173	Département(s)		20 000		20 000	3 %
Assurance	0	1 102	2 570	3 672	Commune(s)		18 000	9 000	27 000	5 %
Documentation	0	0	0	0	Organismes sociaux (à détailler)				0	
Divers	0	0	0	0	Fonds Européens				0	0 %
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>17 158</b>	<b>79 266</b>	<b>7 292</b>	<b>103 716</b>	ASP (services civiques, contrats aidés)		1 200	1 200	2 400	0 %
Rémunération intermédiaires et honoraires	0	2 345	5 471	7 816	<b>Autres recettes</b>	<b>59 996</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>59 996</b>	10 %
Publicité, publication	0	663	0	663	COPRODUCTIONS	59 996			59 996	
Déplacements, missions	17 158	75 127	0	92 286	SPEDIDAM, ADAMI				0	
Frais postaux et télécommunications		851	1 820	2 672	<b>Autres produits de gestion</b>			<b>50</b>	<b>50</b>	0 %
Services bancaires, autres		280	0	280	Dont cotisations			50	50	0 %
<b>Impôts et taxes</b>	<b>0</b>	<b>4 556</b>	<b>1 446</b>	<b>6 002</b>	<b>Produits financiers</b>				<b>0</b>	
Impôts et taxes sur rémunération,		620	1 446	2 065	<b>Produits exceptionnels</b>		<b>11 723</b>		<b>11 723</b>	2 %
Autres impôts et taxes		3 937	0	3 937	<b>Reprises sur amort. et prov.</b>				<b>0</b>	0 %
<b>Charges de personnel</b>	<b>31 838</b>	<b>237 407</b>	<b>12 346</b>	<b>281 590</b>	<b>Transfert de charges</b>		<b>59 996</b>		<b>59 996</b>	10 %
Rémunération des personnels,	20 160	115 616	7 803	143 579	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>59 996</b>	<b>422 121</b>	<b>94 898</b>	<b>577 016</b>	100 %
Charges sociales	11 678	56 183	3 199	71 060	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>59 996</b>	<b>463 567</b>	<b>53 452</b>	<b>577 015</b>	
Autres charges de personnel		65 608	1 344	66 952	Contributions volontaires en nature					
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>10 000</b>	<b>1 637</b>	<b>2 500</b>	<b>14 137</b>	Bénévolat					
<b>Charges financières</b>		<b>300</b>	<b>700</b>	<b>1 000</b>	Prestations en nature					
<b>Charges exceptionnelles</b>				<b>0</b>	Dons en nature					
<b>Dotation aux amortissements</b>		<b>13 574</b>	<b>31 672</b>	<b>45 245</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>463 567</b>	<b>53 452</b>	<b>577 015</b>	
<b>Report de fonds dédiés</b>		<b>59 996</b>		<b>59 996</b>	<b>RESULTAT</b>		<b>41 446</b>	<b>-41 446</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>59 996</b>	<b>422 121</b>	<b>94 898</b>	<b>577 016</b>			<b>41 446</b>	<b>-41 446</b>	<b>0</b>	
Emplois des contrib. volontaires en nature										
Secours en nature										
Mise à disposition gratuite de biens et presta										
Personnel bénévole										
<b>TOTAL TTC</b>		<b>422 121</b>	<b>94 898</b>	<b>577 016</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>463 567</b>	<b>53 452</b>	<b>577 015</b>	
<b>RESULTAT</b>		<b>41 446</b>	<b>-41 446</b>	<b>0</b>			<b>41 446</b>	<b>-41 446</b>	<b>0</b>	

## Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Indicateurs quantitatifs :

	Valeurs cibles		
	2023	2024	2025
<b>CREATION</b>			
Nombre de créations			
Nombre de jours de résidences par création			
Nombre de représentations par création			
<b>DIFFUSION</b>			
Nombre de spectacles repris			
Nombre de représentations cumulées (créations-reprises)			
Dont à Bordeaux			
Dont en France			
Dont à L'étranger			
<b>EMPLOI</b>			
Nombre ETP administratifs			
Nombre ETP Artistes			
<b>ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PUBLICS</b>			
Nombre d'actions visant à développer les publics			
Nombre d'ateliers artistiques			
Nombre de structures partenaires (associations, établissements scolaires, conservatoires etc)			
<b>STRUCTURATION</b>			
Part subventions publiques sur budget total			
Part subvention ville de Bordeaux sur total des subventions			
Part de recettes propres sur budget total			
Part de la masse salariale artistiques sur la masse salariale totale			
Part de la masse salariale sur le budget			
Part des charges dévolues à la création/production			

## **Indicateurs qualitatifs :**

L'association fournira une analyse synthétique concernant :

### **Création/Diffusion**

Qualité du travail artistique et répertoire (œuvres, collaborations artistiques, recherche).

Inscription dans le réseau professionnel :

- natures des résidences de création
- coproducteurs
- diversité des lieux d'accueil, de diffusion
- inscription territoriale et rayonnement national et international
- compagnonnages et partenariats artistiques

### **Emploi**

- Administration : nombre et nature des emplois
- Artistique : nombre et nature des emplois
- types de contrats de travail (dont direction) : CDI, CDD, CDD d'usage dans le spectacle vivant.

### **Diversité**

- Egalité H/F
- Moyenne d'âge des danseurs
- Relations avec les pôles d'enseignement supérieur et les conservatoires
- nombre, nature et diversité (diversification) des publics.
- Pour les publics : démarches spécifiques engagées auprès des partenaires d'accueil, actions spécifiques, sensibilisation, ateliers en milieu scolaire, lectures, bords de scène, débats, autres.

### **Structuration**

Adéquation entre le projet artistique et le modèle économique (production, diffusion, action culturelle, fonctionnement).

## **Conditions des évaluations :**

Les comptes rendus financiers annuels visés dans la convention seront accompagnés des indicateurs quantitatifs et qualitatifs mentionnés ci-dessus et de comptes rendus quantitatifs et qualitatifs des actions réalisées.

L'évaluation visera à mesurer l'efficacité des actions au regard des objectifs définis, à l'aide d'indicateurs simples et objectifs.

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025

LES SOUSSIGNÉS

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/... du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 reçue en Préfecture le ... 2023  
ci-après dénommée « la Ville »  
d'une part,

Et

L'**Association ECB**, dont le siège social se situe 286 BLD ALFRED DANÉY 33 BDX représentée par son Président, Monsieur TANGUY GIRARDEAU dûment mandaté sur décision du conseil d'administration en date du 18/10/2022.  
ci-après dénommée « l'Association »  
d'autre part,

EXPOSE

**Considérant** le projet initié et conçu par l'Association : Ecole de cirque de Bordeaux, centre de formation et de médiation des Arts du Cirque, conforme à son objet statutaire ;

**Considérant** les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

**Considérant** que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

**Considérant** que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association **ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX**, figurant en annexe 1;

**Considérant** l'engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et

de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

**Considérant** la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

**Considérant** l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

**Considérant** le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

**Considérant** que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

**Considérant** le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

**Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX, participe de cette politique ;**

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux entend accompagner l'Association **ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX**, dans la poursuite de son objectif pour les années 2023-2024 et 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### **ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION**

L'association Ecole de Cirque de Bordeaux a été déclarée en 1981, place Amédée Larrieu dans la salle municipale portant le même nom.

L'ECB déménage en 1998 dans son quartier actuel, les Bassins à Flots face à la Base Sous-Marine sur un espace de 5000 m<sup>2</sup> mis à disposition par la ville de Bordeaux, avec 2 chapiteaux d'une surface de travail de 1350m<sup>2</sup>.

En 2003, l'association est agréée par la DIRECCTE pour son centre de formation à vocation professionnelle 72 33 0225633

En 2004, l'ECB reçoit l'agrément Jeunesse et Sport 33/2004063040.

En 2012, l'école s'étoffe d'une formation préparatoire aux écoles supérieures des arts du cirque. Elle se donne alors les moyens de l'ambition d'un agrément CPES par le ministère de la culture en ajustant son contenu de formation selon les critères de qualité de la certification QUALIOPi, pour un agrément CPES pour la promotion 2023-2025.

En 2017, l'association reçoit l'agrément Education nationale, par le rectorat de Bordeaux, pour asseoir son centre de médiation et ses interventions en milieu scolaire.

En 2021, elle obtient l'agrément pour mettre en place d'ici 2025 la formation continue Arts et techniques Grand Volant, certification du CNAC.

L'Ecole est adhérente à la Fédération régionale, française et européenne des Ecoles de Cirque.

Elle compte entre 300 et 350 adhérents, et 400 pratiquants réguliers.

L'école de cirque de Bordeaux a 4 activités principales :

- 1- Centre de formation : étude supérieure par la classe préparatoire aux écoles supérieures des arts du cirque /
- 2- Centre de formation : formation professionnelle
- 3- Centre de formation : formation des amateurs
- 4- Centre de médiation : médiation tous publics et publics dit spécifiques, intervention en milieu scolaire

L'école a des activités annexes :

- 5- Entraînement libre aux professionnels
- 6- Mise à disposition du site aux professionnels en création
- 7- Locations du site pour évènements culturels et associatifs

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis avec l'Association et joints en annexe à la présente convention.

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES**

### **2.1. Mises à disposition des moyens financiers**

Afin d'accompagner l'Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de :

**50 000 euros**

Le règlement de la subvention annuelle sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont

**IBAN**

**FR76 1333 5003 0108 0015 8910 913 CE AQUITAINE POITOU CHARENTES**

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

A titre d'information, pour l'année 2022, l'Association a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville dont la valorisation s'élève à 41 665 euros.

### **2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention**

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;



- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...);
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

### **2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention**

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX s'engage en outre à :

- **Développer une démarche de transition écologique et sociale dans la réalisation de l'ensemble des projets** : l'Association ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX veillera à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de **développer une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes**, à lutter contre les stéréotypes et discriminations, **dans la gestion, la coordination et la programmation des projets** auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions **d'éducation artistique et culturelle** (la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle ») et de **développer une action territoriale (actions pédagogiques, hors les murs, développement d'espaces de rencontre, médiation...), avec une attention particulière sur des projets au quartier des Aubiers, future site d'installation de l'ECB** ;
- Garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et faciliter la rencontre entre les forces artistiques, les œuvres et les habitants à l'inclusivité de tous les publics ; en veillant particulièrement aux personnes en situation de handicap, dans le respect des droits culturels des personnes ;
- **Proposer un projet pédagogique autour de la pratique des arts de cirque dans leur grande pluralité, à destination des amateurs et aussi des professionnels**, avec notamment l'accueil de 18 élèves en formation préparatoire à l'entrée des écoles supérieures de cirque du territoire national ;
- **Accueillir des équipes professionnelles circassiennes locales et nationales**, à l'entraînement, par la mise à disposition du lieu et du matériel de l'école ;
- **Développer le projet artistique et culturel de l'école de cirque de Bordeaux**, en complémentarité et en interaction directe avec le projet pédagogique, pour offrir une visibilité et la diffusion du travail produit sur le territoire, que ce soit des pratiquants de l'école ou de tiers extérieurs ;
- **Inviter à de nouvelles formes de rencontres**, autour de la pratique amateur et professionnelle, en lien avec les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de toutes et tous.
- **Avoir une interaction directe pour et avec le territoire (économique, social, culturel...), en développant de nouvelles coopérations**, avec la mise en place de partenariats originaux et innovants (visant la co-construction de projets culturels, la mutualisation des compétences et des coopérations durables) avec les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville, le

tissu associatif, les opérateurs socio-culturels, éducatifs, médicaux, entrepreneuriaux du territoire ;

#### **2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville**

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

#### **2.5 Traitement des résultats**

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

#### **2.6 Conditions d'utilisation de la subvention**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION**

#### **3.1 Engagements réciproques**

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

#### **3.2 Instances**

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

**Un comité technique a minima** semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association.

Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

**Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel** composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

### **4.1 Justificatifs**

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.

Avant le 30 septembre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

### **4.2 Autres engagements**

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

### **4.3 Contrôles exercés par la Ville**

En amont de la signature de la convention, l'Association aura fourni un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313-1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

#### **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION**

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

#### **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES**

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

#### **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

#### **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour les années :  
**2023, 2024 et 2025**

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

## **ARTICLE 11 – RENOUELEMENT – RÉVISION – RÉSILIATION**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

## **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet de l'Association  
Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs  
Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

## **ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

## **ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour l'Association, le ...

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Président(e)

# **ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX**

**Centre culturel des Arts du Cirque**

**PROJET ASSOCIATIF 2022-2025**

# SOMMAIRE

- 1-PREAMBULE ET PROPOS
- 2-HISTORIQUE
- 3-L'ASSOCIATION AUJOURD'HUI
- 4-DEMAIN
- 5- PERSPECTIVES

## HISTORIQUE

Le projet associatif est amené à évoluer du fait du fonctionnement d'une association, elle est au service de ses adhérents et se construit au gré des bénévoles et salariés qui la traversent dans le respect de ses statuts.

Ce document est de plus en cours de construction et écrit à plusieurs mains, d'où l'importance d'en expliquer sa structure et finalité.

VERSION	MODIFICATION
1	-Création



# 1-PREAMBULE ET PROPOS

---

Née en 1981, l'École de Cirque de Bordeaux (ECB) est une association œuvrant à la découverte des arts du cirque au sein d'une pratique amateur et à la préparation de futurs artistes aux besoins de formation ou d'insertion nécessaire à leur spécificité. Installée sous 2 chapiteaux dans le quartier Bordeaux Maritime, face à la Base Sous-Marine, l'École de Cirque de Bordeaux intervient sur 2 activités principales et des activités annexes.

- Le centre de formation

- La pratique amateur avec des ateliers et stages pour petits et grands, des master class jonglage, aérien, duo de portés toute génération, clown.

- La formation initiale : classe préparatoire aux écoles supérieures des arts du cirque

- L'insertion professionnelle : accompagnement afin d'affiner son projet professionnel et entrer en scène.

- La formation continue : master class techniques, individualisées, en intégrant les cours de la classe préparatoire sur certaines disciplines, certification nationale Art et technique du grand volant (en cours d'élaboration en lien avec le CNAC).

- La médiation

- Intervention en milieu scolaire, intervention auprès des publics spécifiques (EMSS), intervention pour toute structure publique et privée. Les Arts du Cirque sont alors le médium au service d'un objectif identifié et nécessaire à la structure bénéficiaire. L'ECB est membre du réseau Médiation IDDAC

- Activités annexes

- Mise à disposition de nos ressources (location de salles, prestations artistiques , anniversaire...).

- L'École de Cirque de Bordeaux travaille aussi au développement d'une scène d'artistes émergents et développe en ce sens des partenariats avec divers organismes associatifs, culturels et d'enseignements.

- C'est un lieu de passage et de rassemblement d'artistes, d'amateurs, de formateurs et d'amoureux de la piste.

## 2-HISTORIQUE

L'association Ecole de Cirque de Bordeaux a été déclarée en 1981, son premier lieu de pratique se situait place Amédée Larrieu dans la salle municipale portant le même nom.



Figure 1: source Sud Ouest archive

Par besoin d'espace et de hauteur l'école déménage en 1998 dans son quartier actuel, les Bassins à Flots face à la Base Sous-Marine sur un espace de 5000 m<sup>2</sup>. Elle s'installe sous un chapiteau en toile avec ses 2 Algeco en guise de bureaux, puis un troisième Algeco et un petit chapiteau, l'école grandissante et nécessitant plus de lieux d'accueil et de pratique.

En 2012, l'école s'étoffe d'une formation préparatoire aux grandes écoles.

Le remplacement de la coupole de son grand chapiteau en 2019 assure sa pérennité quant à l'accueil et une pratique sécurisée.

Tout cela s'est réalisé grâce à l'investissement humain, salarial et institutionnel nécessaire à une association, il y a donc nombre d'intervenants au cours de ces 42 années qui ont créée et participé à ce qu'est l'école aujourd'hui.

### 3-L'ASSOCIATION AUJOURD'HUI

---

Emblématique du cirque, le chapiteau offre un espace modulable aménageable à loisirs.

Avec ses deux chapiteaux, l'École de Cirque de Bordeaux dispose de plus de 1280 m<sup>2</sup> de surface dédiée à la pratique des amateurs et à la formation professionnelle aux arts du cirque.

- Le grand chapiteau est un espace pour la préparation physique avec des équipements spécifiques et les pratiques de divers agrès, une piste circulaire de 10m de diamètre recouverte d'un tapis de danse offre une scène pour les spectacles.

C'est un espace dédié aux adhérents pratiquants et spectateurs, à nos élèves et salariés, intervenants et artistes qui animent ce lieu.

- Le petit chapiteau est un espace de travail équipé d'une scène de 8 m x 8 m recouverte d'un tapis de danse et d'une petite vergue à 6,20 m de hauteur, il offre une surface totale de 280 m<sup>2</sup>.

Sa dimension intime en fait un lieu de réflexion, création, ou festivités, c'est aussi un espace tampon pour les activités de l'école.

L'association est nourrie de 300 à 400 adhérents selon les exercices, de 15 à 20 élèves en formation selon les promotions qui accèdent aux grandes écoles ou construisent des compagnies.

Son fonctionnement est réalisé par une équipe de 8 salariés et intervenants récurrents ainsi que des bénévoles du Conseil d'Administration

Une direction pédagogique, administrative et associative, une coordination, des responsables techniques, médiations et pratiques amateurs, formateurs et gardien de l'hygiène.

C'est aussi 12 ans d'association avec la Compagnie Bivouac avec pour objectif le lien avec l'artistique au sein des formations, le contact au sein des institutions, des partenariats annuels sur différents événements qui ont été construits et sont pérennisés.

Des partenariats avec des Compagnies du territoire telles Seize ans d'écart ou Cie Née d'un doute.

Des expérimentations sur l'accompagnement de l'émergence avec les compagnies résidentes, Crazy R, collectif Tarabiscoté, La main de bois, la gestion de son site et son exploitation.

L'école doit définir comment utiliser et gérer sa vitrine face au bassin.

## 4-DEMAIN

---

Demain l'école déménage à nouveau, vers le quartier des Aubiers à l'arrêt Cracovie de la ligne de tramway C entre les jardins partagés et la future CPAM.

Elle y transférera l'objet de ses statuts, à savoir :

- Enseigner les arts du cirque et ses diverses disciplines au niveau amateur ou professionnel dans le respect et l'accompagnement pédagogique de la personne,
- Promouvoir à travers ces enseignements le développement corporel et personnel, la créativité, l'épanouissement artistique et la socialisation,
- Participer à tout projets socio-éducatifs ou de loisirs poursuivant ces buts,
- Créer et développer des animations culturelles,
- Créer et organiser ses spectacles,
- Favoriser les échanges internationaux,
- Organiser et participer à des rencontres,
- Favoriser et promouvoir toutes activités en rapport avec les arts du cirque et de la piste.

Trois grandes lignes se détachent dans les volontés de l'association quant à son devenir.

### 4-1 ENSEMBLE

---

Les chapiteaux, les bureaux, l'espace et ces arbres sont un lieu d'accueil et de rencontres où se côtoient adhérents amateurs, pratiquants et famille, élèves artistes en devenir, nos salariés et formateurs avec diverses missions.

Le croisement et l'interaction de toutes ces personnes traversant ce lieu se concrétise lors de nos événements, apéro Cirque, scènes ouvertes, convention de mât chinois, Nuit du Cirque.

La solidarité la cohésion le partage l'inclusion le vivre ensemble dans le respect et la bienveillance est un fonctionnement naturel.

C'est ainsi que s'organisent nos moments conviviaux autour de formes artistiques.

## 4-2 FORMATION

---

L'école est un lieu de croisement et d'apprentissage de par sa configuration Pratique Amateur/Formation préparatoire, elle est de fait un mélange de cirque traditionnel quant à la découverte et la maîtrise d'un agrès avec une ouverture sur le cirque contemporain, une forme artistique complémentaire.

Qu'elle soit amateur ou préparatoire, la Formation respecte le corps et sa sécurité.

Les formateurs sont formés selon une pratique collégiale.

## 4-3 ACCOMPLISSEMENT ARTISTIQUE

---

La pratique des arts du cirque qu'elle soit traditionnelle ou contemporaine respecte les mêmes principes, la confiance en soi et en l'autre, le savoir-faire, le dépassement de soi, l'esthétique et la créativité.

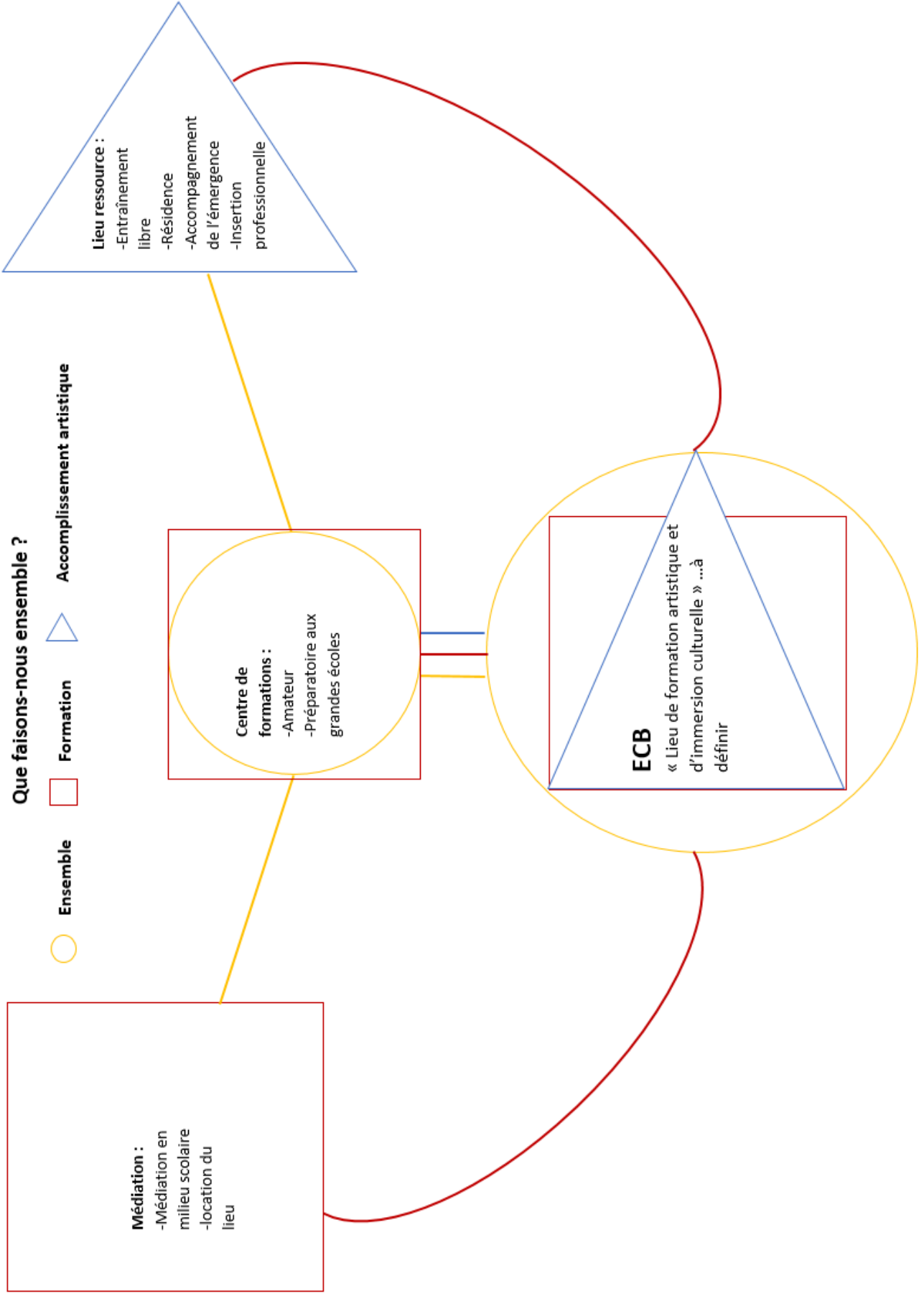
L'école de par sa structure en permet l'expression face à un public adhérent qui peut à loisir suivre l'évolution du travail des différentes pratiques, elle légitime son rôle et sa mission de proximité culturelle à savoir, rencontrer de futurs artistes et les voir grandir.

L'école pour cela doit définir l'utilisation de son espace de travail et assurer l'accueil pour tous.

Ces grandes lignes définissent le quotidien à venir et la volonté de l'école quant à ce qu'elle déménage. Elles définissent le fonctionnement de l'école et les interactions existantes entre ses différentes composantes, ce qui a amené l'école à établir le schéma suivant définissant qui nous sommes.

## Que faisons-nous ensemble ?

- Ensemble
- Formation
- △ Accomplissement artistique



## 5- PERSPECTIVES

---

Définition des orientations 2023-2025.

Actions à mettre en œuvre pour être au rendez-vous du déménagement.

2022-2025

**ECB - ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX // HORS INVESTISSEMENT DE  
MAINTIEN SUR SITE**

<b>CHARGES / DEPENSES (en euros)</b>				<b>PRODUITS / RECETTES (en euros)</b>			
	2022-2023	2023-2024	2024-2025		2022-2023	2023-2024	2024-2025
<b>60 - Achats</b>	<b>39 140</b>	<b>47 147</b>	<b>47 747</b>	<b>70 - Ventes et prestations de services</b>	<b>356 026</b>	<b>363 102</b>	<b>380 446</b>
Achats d'études et de prestations de service	1 032	1 032	1 032	Billetteries	8 276	10 176	10 176
Achats stockés de matières et fournitures				Marchandises	9 000	8 856	8 900
Achats non stockables (eau, énergie)	26 306	34 313	34 913	Prestations de services	326 130	338 950	356 400
Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 580	2 580	2 580	Produits des activités annexes	12 620	5 120	4 970
Fournitures administratives	722	722	722	Parrainage			
Autres fournitures	8 500	8 500	8 500	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>			
				<b>74 - Subventions d'exploitation[2]</b>	<b>188 860</b>	<b>195 600</b>	<b>183 500</b>
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>24 302</b>	<b>24 492</b>	<b>24 663</b>	DRAC	48 600	53 600	53 600
Sous traitance générale				REGION	57 760	60 000	60 000
Locations mobilières et immobilières	11 365	11 509	11 638	Département	15 000	18 000	18 000
Entretien et réparation	9 315	9 315	9 315	Bordeaux Métropole			
Assurances	2 322	2 368	2 410	Autres EPCI			
Documentation	400	400	400	<b>Ville de Bordeaux /FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Divers	900	900	900	BDX NUIT DU CIRQUE	<b>3 500</b>		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>84 207</b>	<b>84 188</b>	<b>84 312</b>				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	58 757	58 738	58 862				
Publicité, publications	2 500	2 500	2 500	Autre(s) commune(s) (précisez)			
Déplacements, missions et réceptions	14 060	14 060	14 060	<b>Ville de Beautiran</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>
Frais postaux et de télécommunication	2 500	2 500	2 500				
Services bancaires	1 700	1 700	1 700				
Divers	4 690	4 690	4 690				
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>6 123</b>	<b>6 215</b>	<b>6 290</b>	Fonds européens			
Impôts et taxes sur rémunérations				Emplois aidés	12 100	12 100	
Autres impôts et taxes	6 123	6 215	6 290	Autres (précisez) :			
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>407 738</b>	<b>401 658</b>	<b>406 468</b>				
Rémunérations du personnel	280 885	285 113	288 549	Aides privées			
Charges sociales	112 353	114 045	115 419	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>11 662</b>	<b>12 036</b>	<b>12 614</b>
Autres charges de personnel	14 500	2 500	2 500	Cotisations	11 662	12 036	12 614
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 200</b>	<b>2 200</b>	<b>2 200</b>	Mécénats			
<b>66 - Charges Financières</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>11 402</b>	<b>11 402</b>	<b>11 360</b>
				Reprises de subventions	11 402	11 402	11 360
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>27 590</b>	<b>27 590</b>	<b>27 590</b>	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>
<b>69- Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>				<b>79 - Transfert de charges</b>	<b>12 000</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>591 450</b>	<b>593 640</b>	<b>599 420</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>584 450</b>	<b>586 640</b>	<b>592 420</b>



## INDICATEURS EVALUATION Ecole de Cirque de Bordeaux

CPO 2023/2025

### SOCIAL

- Effectif salarié / répartition H/F / Ages / Répartition des contrats par nature (CDI.CDD.TP.stage.alternance.insertion.contrats aidés)
- Ancienneté moyenne – moyen mis en œuvre pour limiter le turn over
- Soutien et amélioration des compétences : nombre de personnes formées / nombre d'heures de formation / répartition des personnes formées par métier
- Nombre de bénévoles et nature des actions
- Existence et contenu du Document Unique d'Evaluation des risques
- Nombre d'entretien individuel

### ENVIRONNEMENT

- Consommation énergétique (électricité et gaz)
- Kilomètres parcourus en remboursement de frais des intervenants // Nature du transport choisi
- Moyens consacrés à la prévention, sensibilisation des personnes sur l'environnement et la transition écologique

### SOCIÉTAL

- Nombre de bénéficiaires selon les activités AMATEURS / MEDIATION / ARTISTIQUES

### PROFESSIONNELS EN ENTRAÎNEMENT

- Nombre d'interventions dans les établissements scolaires, les EMSS, les manifestations locales // taux de satisfaction au questionnaire de fin d'intervention à chaud / à froid + 1an
- Nombre et proportion de bourses ou d'inscriptions aidées pour les pratiquants amateurs
- Présentation politique du partenariat : Nombre de conventionnement et nature de l'activité du partenaire (culturel, social, territorial)
- Panorama géographique de la résidence des pratiquants amateurs / ages / ancienneté dans l'école / évolution du nombre d'inscrits / taux de remplissage des séances proposées (stage / pratique hebdomadaire / masterclass)
- Nombre de spectateurs au restitution publique (panorama : adhérents / partenaires /

visiteurs)

## FORMATION

- Proportion d'élèves reçu en écoles supérieures des arts du cirque pour la CPES // Distribution géographique
- Proportion d'élèves diplômés sortant des écoles supérieures à 3 ans de la sortie de CPES / à 5 ans
- Proportion et nature de l'emploi en insertion professionnelle à la sortie de la formation professionnelle / à 2 ans / à 5 ans
- Taux de satisfaction au questionnaire de fin de saison à chaud / à froid + 1an

## ACHAT RESPONSABLE

- Montant acheté à des entreprise locales
- Montant acheté auprès d'entreprise d'insertion ou d'ESAT
- Montant des achats issus de produit bio sourcé

11

## GOUVERNANCE

- Composition du Conseil d'Administration : sexe, ages, catégorie socio-pro
- Effectif des membres du CA
- Nombre de réunion de BUREAU / CA / Commissions thématiques - RH – VHSS – TRANSITION

## ECOLOGIQUE – PROJET ASSOCIATIF

- % d'administrateurs formés à la gouvernance, VHSS, Transition écologique
- Mesures pour faciliter le renouvellement des élus
- Mesures pour faciliter la transparence
- Taux de présence aux BUREAUX / CA / Commissions thématiques/ AG et taux de participation aux votes
- Nombres de réunions institutionnelles CA/Salariés

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION LE GARAGE MODERNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025

LES SOUSSIGNÉS

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/... du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 reçue en Préfecture le ... 2023  
ci-après dénommée « la Ville »  
d'une part,

Et

L'**Association LE GARAGE MODERNE**, dont le siège social se situe 1 rue des étrangers. 33300 BORDEAUX représentée par son Président / sa Présidente, Monsieur / Madame ... dûment mandatée sur décision du conseil d'administration en date du ... .  
ci-après dénommée « l'Association »  
d'autre part,

EXPOSE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association LE GARAGE MODERNE dont l'objet est de :

**Favoriser la mixité, la cohésion sociale et le vivre ensemble, à travers des ateliers participatifs de mécanique et de fabrication. C'est un lieu de fabrique mettant à la disposition de ses membres et du public en général les moyens nécessaires pour pratiquer le réemploi, la réparation, le faire soi-même et développer les capacités des individus. Le Garage moderne est un lieu de solidarité, de création artistique, artisanale, culinaire et d'éducation populaire. Il accueille une vie culturelle et des espaces de convivialité, indissociables de ses activités de production.**

**Considérant** les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

**Considérant** que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

**Considérant** que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association Le Garage Moderne figurant en annexe 1;

**Considérant** l'engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

**Considérant** la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

**Considérant** l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

**Considérant** le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

**Considérant** que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

**Considérant** le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

**Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association LE GARAGE MODERNE participe de cette politique ;**

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux entend accompagner l'Association LE GARAGE MODERNE dans la poursuite de son objectif pour les années 2023-2024 et 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

## **ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION**

La programmation des trois prochaines années sera tournée vers une vocation fondamentale : faire culture ensemble et aménager un temps et un espace à la fois quotidien, trivial et résolument culturel. L'Association Le Garage Moderne propose une offre culturelle pour et avec les habitants , et déclinée en 6 axes

Axe 1. Accompagnement à l'émergence : Un dispositif d'accompagnement pour des propositions culturelles embryonnaires

Axe 2. La commande annuelle Nouveaux Commanditaires : une commande récurrente pilotée par un groupe de commanditaire issu de nos membres et guidée par le protocole nouveaux commanditaires

Axe 3. Temps forts : Une programmation très partenariale, qui rythme notre saison en proposant des événements culturels mobilisant tous nos espaces

Axe 4. Jeune Ballet d'Aquitaine : Une série de rendez-vous avec un opérateur qui sera amené à jouer un rôle majeur dans notre lieu.

Axe 5. Lieu ressource pour les acteurs du quartier : Un dispositif léger pour accueillir au pied levé des proposition endogènes, à la frontière de l'action sociale et des cultures amateur

Axe 6. Transmission, résidence pour artistes en exil : Une résidence d'artistes qui parle d'exils et des apports des migrations à notre culture commune.

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis avec l'Association et joints en annexe à la présente convention.

## ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES

### 2.1. Mises à disposition des moyens financiers

Afin d'accompagner l'Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de :

**10 000 euros**

Le règlement de la subvention annuelle sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont

13335	00301	08979519059	92	CE AQUITAINE POITOU CHARENTES
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rce</i>	<i>domiciliation</i>

#### **IBAN**

FR76	1333	5003	0108	9795	1905	992
------	------	------	------	------	------	-----

#### **BIC**

C	E	P	A	F	R	P	P	3	3	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

*Intitulé du compte* **LE GARAGE MODERNE  
1 RUE DES ETRANGERS  
33300 BORDEAUX**

**GIRONDE ECO SOCIALE  
QUARTIER DU LAC  
3 RUE DU VERGNE  
DPT ECO SOCIALE AQ NORD**

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

A titre d'information, pour l'année 2022, l'Association a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville dont la valorisation s'élève à 2 895 euros.

### 2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;
- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...);
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

### 2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association LE GARAGE MODERNE s'engage en outre à :

- **Développer une démarche de transition écologique et sociale dans la réalisation de l'ensemble des projets** : l'Association LE GARAGE MODERNE veillera à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles

et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de **développer une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes**, à lutter contre les stéréotypes et discriminations, **dans la gestion, la coordination et la programmation des projets** auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires ;

- Participer à la mise en œuvre d'actions **d'éducation artistique et culturelle** (la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle ») et de **développer une action territoriale (actions pédagogiques, hors les murs, développement d'espaces de rencontre, médiation...)** ;
- Garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et faciliter la rencontre entre les forces artistiques, les œuvres et les habitants à l'inclusivité de tous les publics ; en veillant particulièrement aux personnes en situation de handicap, dans le respect des droits culturels des personnes ;
- **Affirmer un soutien multiforme aux équipes artistiques**, notamment émergentes et locales, dans le processus de création et d'accompagnement grâce notamment à l'accueil en résidence.
- **Travailler en partenariat avec d'autres structures ou compagnies** en contribuant à la structuration et à la professionnalisation des équipes artistiques émergentes, à l'accompagnement des artistes professionnels grâce à la mise en réseau avec les structures professionnelles du territoire
- **Mettre en œuvre une tarification tenant compte de la sociologie des personnes** : L'attention particulière portée au lien avec les populations, au rayonnement des arts et des cultures sur le territoire et, notamment à travers les actions d'éducation artistique et culturelle.
- **Inviter à de nouvelles formes de rencontres**, en lien avec les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de toutes et tous, avec une attention particulière pour la jeunesse.

#### **2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville**

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

#### **2.5 Traitement des résultats**

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

## **2.6 Conditions d'utilisation de la subvention**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION**

### **3.1 Engagements réciproques**

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

### **3.2 Instances**

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

**Un comité technique** *a minima* semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association.

Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

**Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel** composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

### **4.1 Justificatifs**

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.



Avant le 30 septembre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

#### **4.2 Autres engagements**

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

#### **4.3 Contrôles exercés par la Ville**

En amont de la signature de la convention, l'Association aura fourni un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313-1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

#### **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION**

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES**

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée. Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

## **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

## **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins. Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour les années :  
**2023, 2024 et 2025**

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

## **ARTICLE 11 – RENOUELEMENT – RÉVISION – RÉILIATION**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la

réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

#### **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet de l'Association

Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

#### **ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour l'Association, ...

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Président(e)

## Annexe 1 :

# Description du projet de l'Association

## Intention

La Garage Moderne est un lieu où s'entrechoquent art, culture(s) et problèmes du quotidien : les choses en panne et la création sous toutes ses formes.

Entre 2023 et 2026, le Garage Moderne sera en rénovation, l'association existera hors les murs, puis regagnera son bâtiment rénové.

Pendant cette période, elle essaiera dans le quartier, et portera avec elle et sur l'espace public ses valeurs et sa méthode, qui peut se résumer ainsi :

- Proposer une expérience de la culture comme faire ensemble, penser chaque œuvre comme une construction sociale, qui fait place au public en lui proposant de véritables moments d'implication dans la production.
- Inscrire les formes de création les plus exigeantes dans un lieu dédié aussi à des activités quotidiennes.
- Plus que l'accessibilité, nous développons une démarche d'« aller vers » en cherchant en permanence des passerelles entre nos activités de lien social (aide alimentaire...) et notre offre culturelle.

Nous proposons un espace suffisamment indéterminé pour accueillir du spectacle vivant, des ateliers de fabrication et mettre en public toutes les productions plastiques possibles.

Notre programmation des trois prochaines années sera donc tournée vers notre vocation fondamentale : faire culture ensemble et aménager un temps et un espace à la fois quotidien, trivial et résolument culturel.

Nous ne prétendons pas donner une vision exhaustive et poser un contenu précis pour les trois années à venir. Nous exposerons ici une méthode et des axes de programmation, dont les coûts et les implications sont quantifiées à partir de données issues de notre pratique et de consultations de nos partenaires.

## Modalités

Nous travaillons avec les acteurs culturels du territoire, pour accueillir et coproduire des événements marquants : FAB, festival Gribouillis, Refugee Food Festival, Concerts avec L'ONBA...

Nous avons toujours fonctionné en mode projet, en construisant pour chaque proposition un cadre, un budget, des modalités. Nous avons toujours assemblé des équipes ad hoc issues de nos ateliers pour livrer les événements culturels. Nous sommes ainsi l'un des rares lieux culturels en Europe opérés en partie par des travailleurs issus de filières non directement culturelles : mécaniciens le jour, et régisseurs ou ouvreuse certains soir. Nous souhaitons conserver ce professionnalisme singulier, qui fait notre marque.

Notre programmation est réactive, il y a peu de temps et de freins entre une proposition et sa réalisation dans nos murs. Elle émane la plupart du temps de rencontres, de rapprochements et d'alliances constituées dans notre communauté d'adhérents.

Il nous paraît indispensable, afin de tirer le meilleur de l'équipement que nous avons vocation à occuper, de faire coordonner cette programmation par un pôle dédié, qui n'existe pas à l'heure actuelle.

L'idée n'est pas de confier les choix curatoriaux à un sachant qui décide seul et confie l'exécution à des professionnels qui livreront avec un maximum d'efficacité, mais au contraire de déployer une méthode qui permette de faire cheminer notre communauté vers une position de commanditaire, collectivement à même d'endosser la responsabilité d'une programmation artistique, de construire une saison et d'écrire dans nos murs le récit d'un quartier.

Nous souhaitons également développer des parcours d'éducation artistique et culturelle avec un ou plusieurs groupes scolaires. Dans ce cadre, nous proposerons des temps d'activités aux élèves accompagnés : il ne s'agit pas pour nous de simplement donner accès à une diffusion d'œuvres, mais de trouver pour chaque rencontre des modalités pour faire avec ceux qui produisent de la culture.

## Politique tarifaire

Notre autofinancement ne repose pas sur de la billetterie. Si nous sommes emmenés à en mettre en place, nous le faisons avec une démarche similaire à ce que nous pratiquons pour nos adhésions, en appliquant un tarif différencié actif/inactif.

La gratuité pour les bénéficiaires est la règle pour les publics prescrits par nos partenaires et les groupes bénéficiant d'un accompagnement EAC.

## Axe 1. Accompagnement à l'émergence

Toujours dans un souci d'intégration des publics par le faire, nous souhaitons approfondir notre accompagnement de l'émergence, en étant en capacité d'accueillir des petites formes avec des budgets lisibles et un niveau de réactivité adapté. Nous faisons déjà cela, en accompagnant, sans que ce soit notre vocation, des porteurs de projet vers des micro-financements (de type FIL).

Nous souhaitons ouvrir un appel à projet permanent, qui s'apparente à un appel à résidence dont les critères correspondent aux fondamentaux de notre lieu et à l'objet de notre association.

La dotation de ce dispositif sera dépensée en « blocs » forfaitaire. Il s'agit d'une logique de bourse pour déclencher des projets qui peineraient à trouver seuls leur économie : petits concerts, exposition d'artiste émergent, cycle de cours publics.

Le pilotage de l'attribution de ces enveloppes est évidemment à penser dans le cadre d'un partenariat étroit entre la ville et la Garage Moderne. On pourrait notamment envisager, au moins à titre expérimental, une gouvernance de ces fonds impliquant des représentants de la mairie et du lieu. Les modalités précises sont à construire mais le schéma pourrait constituer un prototype de dotation des LACs. Ces espaces culturels ayant vocation à devenir des lieux de proposition culturelle, les mettre à contribution dans la détection des initiatives qui émergent du terrain semble tout indiqué.

Les critères d'attribution ne sont à ce stade pas arrêtés dans le détail, mais nos réflexions actuelles nous portent à envisager de prendre en compte, à égalité :

- La singularité de la démarche, du propos, et le caractère in situ et discursif de l'œuvre proposée, qui ne saurait être une simple monstration, mais devra, d'une manière ou d'une autre, dialoguer avec le lieu et la communauté qui l'habite.
- La capacité de l'artiste à porter une proposition appropriable par les publics suivant des modalités qui ne soient pas exclusivement de l'ordre du spectaculaire, mais incluent une action collective, une co-écriture, des ateliers ou toute forme de participation.

### Parcours EAC associé à l'axe 1:

#### Art et Citoyenneté – 1. Art, émergence et collectif

Ce parcours d'éducation artistique et culturelle permettra à différents groupes scolaires de se sensibiliser à l'émergence artistique, de découvrir un lieu culturel peu commun et de questionner les différentes formes d'arts qui leur seront présentées. Nous souhaitons accompagner les équipes pédagogiques à construire des parcours qui entrent en résonance avec les programmes scolaires et leurs envies, nous informerons en amont pour organiser des temps de rencontre de pratique, d'interrogation des connaissances, de découverte et d'implication dans la vie culturelle et adapter les axes de travail du programme Art et Citoyenneté.

Ce parcours vise à répondre à différents objectifs pédagogiques :

- Sensibiliser les élèves aux pratiques artistiques contemporaines
- Inciter dès le plus jeune âge à fréquenter les lieux culturels
- Comprendre le parcours d'un artiste et définir l'émergence
- Construire une culture contemporaine personnelle
- Explorer les différents points de vue sur les œuvres et l'environnement du Garage Moderne
- Faire art et culture commune

## **Axe 2. La commande annuelle nouveaux commanditaires**

En partenariat avec les médiateurs du dispositif nouveaux commanditaires (Association Point de Fuite) nous nous proposons de passer commande, de manière récurrente, d'une œuvre à faire émerger de notre communauté de membres. Voisins et résidents, salariés et bénévoles seront invités à constituer un groupe réduit qui formulera une question, un sujet lié au lieu et à son environnement, et portera avec les médiateurs la sollicitation d'un artiste.

Les équipes du Garage Moderne auront un rôle de facilitateurs techniques et de membres parmi d'autres de la communauté des commanditaires, mais la curation leur échappera pour suivre la méthode bien précise du dispositif nouveaux commanditaires.

La contribution du lieu à ces commandes prendra la forme d'apport en industrie, d'un point d'appui logistique (atelier de production, salle de spectacle, de réunion...) et d'un portage de certaines parties de la coordination du projet ;

La production, quelle qu'en soit la forme, constituera un fil rouge de notre programmation de l'année.

La polyvalence de nos espaces nous permettra d'y accueillir les formes les plus diverses, des arts plastiques au spectacle vivant. Il est également envisageable de penser le Garage comme un camp de base, et d'accueillir la genèse d'un projet qui se déploiera sur le territoire.

## **Axe 3. Temps forts**

À la programmation légère de l'axe 1 s'ajoutent des temps forts construits par du cofinancement ad hoc et des partenariats.

La philosophie générale d'accueil dans notre structure, pour des événements publics portés par des entités relevant du secteur non-lucratif, est de favoriser les co-productions (et donc le partage des risques), plutôt qu'une logique de mise à disposition tarifée de manière forfaitaire.

Nous accueillons, et continuerons d'accueillir les propositions des établissements culturels de la ville de Bordeaux et les projets phare de la métropole (ONBA, orchestre de la ville, FAB...), et nous inscrirons ainsi dans une logique de complémentarité avec leur programmation.

Ces temps forts faisant quasi systématiquement l'objet de financements municipaux, nous ne sollicitons pas de fonds les concernant, mais nous valorisons notre apport en industrie le finançons en générant un autofinancement. Si certaines opérations nécessitent un soutien particulier, elles pourront faire l'objet de demandes ad hoc ou de facturations aux partenaires dans le cadre de contrats de co-productions.

## **Axe 4. Jeune Ballet d'Aquitaine**

La rénovation du Garage Moderne inclut l'intégration du Jeune Ballet d'Aquitaine, à la fois compagnie et formation professionnelle de danse, les danseurs changeront les rythmes du lieu au quotidien. L'association souhaite également développer une école amateur ouverte sur le quartier, et qui fait défaut à Bordeaux Maritime.

Nous partageons avec le Jeune Ballet une volonté d'aller vers les publics. La compagnie pratiquera le lieu comme un camp de base et un lieu de diffusion. De 2023 à 2026, nous accueillons la compagnie pour des spectacles récurrents, dont l'objet est de mettre en public son installation à venir. En 2023 et 2024 nous serons dans la préfiguration, et dans le lieu rénové, les spectacles récurrents du jeune ballet seront autant de rendez-vous faisant le lien entre les espaces de production et notre programmation.

## **Axe 5. Lieu ressource pour les acteurs du quartier**

Nous fournissons déjà aux acteurs associatifs du quartier un espace pour leurs activités qui ne passent pas dans leurs murs : grandes réunions, spectacles amateurs... Cette fonction est aujourd'hui assurée aux marges, sans ressources humaines dédiées et sans réelle économie. Notre objectif reste d'être accueillants, et dans le bâtiment rénové il sera nécessaire d'assurer, de manière professionnelle, des fonctions de conciergerie et de régie.

Nous quantifions donc les ressources nécessaires au développement de cette ouverture. Ces moyens sont nécessaires si nous souhaitons que les espaces du garage soient réellement mutualisés et viennent compléter les salles municipales.

## Axe 6. Transmission, résidence pour artistes en exil.

Le Garage Moderne défend actuellement un projet de résidence d'artiste à destination d'artistes et de designer réfugiés.

Ce dispositif est développé en lien avec le réseau Arts en Résidence, l'Atelier des Artistes en exil et des structures partenaires dans la ville (Fabrique Pola, Collectif Bienvenue, Les Compagnons Bâisseurs...). Il fait l'objet de financements en cours de sollicitations (DRAC, DGAC, FSE, Culture Moves Europe). Ce projet s'intégrera à la programmation générale. Il vise à proposer un espace de création sain et accueillant aux artistes qui ont subi l'exil, de les accompagner dans leur professionnalisation sur le territoire Français.

Ce travail d'accompagnement des artistes assurera la réduction des inégalités, facilitera l'insertion aussi bien sociale que professionnelle des artistes et luttera contre les préjugés auxquels font face les nouveaux arrivants. Le Garage Moderne s'engage à être attentif à la mise en public du projet et à sa valorisation comme récit d'une contribution très tangible d'un nouvel arrivant dans son pays d'accueil. Ce projet a pour vocation de contribuer à la libre expression des droits culturels de chacune et chacun.

### Parcours EAC associé à axe 6:

#### Art et Citoyenneté – 2. Exil et liberté de création

Ce projet artistique et citoyen permettrait à une classe du second degré de réfléchir aux notions d'exil et de migration en rencontrant des acteurs associatifs, culturels ainsi qu'en rencontrant des artistes ayant vécu un exil. Ils pourront découvrir les procédés créatifs accompagnés par un artiste lors d'ateliers de pratique artistique. Les élèves pourront être accompagnés dans la réalisation d'une œuvre qui traite de la problématique de l'exil et participeront à un temps de restitution lors du Festival du Collectif Bienvenu.

Ce parcours répond à différents objectifs pédagogiques :

- S'inscrire dans un processus de création contemporaine
- Se mettre en situation de création, relever les matières employées.
- Se familiariser aux œuvres dans un rapport sensible et physique.
- Transmettre l'histoire des migrations contemporaines et faire le lien avec l'actualité de ce type de problématiques à travers les programmes.
- Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres, éducation citoyenne à la diversité.
- Aborder la question des droits culturels
- Analyser et comprendre les organisations humaines et les représentations du monde.
- Exercer son esprit critique, faire preuve de réflexion et de discernement.

## Annexe 2 :

## Indicateurs et mesure d'impact

PARTIE PRENANTE	OBJECTIF	MOYENS	INDICATEURS
<b>Habitants « ville du quart d'heure » du quartier du Garage Moderne</b>	Favoriser les initiatives culturelles des habitants (pratiques amateur, projets socio-culturels & citoyens), permettre à tou.te.s d'envisager la culture comme une pratique personnelle et collective plutôt qu'une offre collective.	<p>Proposer un soutien logistique et des opportunités de coproduction d'événements aux acteurs associatifs et citoyens existants dans le quartier. Être un lieu ressource accueillant des initiatives culturelles et sociales endogènes (projets portés par les habitants) ou exogènes (programmation des temps forts...)</p> <p>Donner accès à nos publics de proximité à une programmation culturelle ambitieuse (diffusion systématique d'invitations et de places réservées pour tous les éléments de notre programmation via les associations de quartier et via nos activités d'aide alimentaire.)</p>	1. Nombre de mises à disposition d'espaces ou de matériel portées par des personnes physiques ou morales résidant dans le quartier
			2. Synthèse qualitative des propositions accueillies 3. Nombre de co-productions portées avec des acteurs associatifs du quartier 4. Quantités de places/ invitations diffusées aux partenaires et aux bénéficiaires de notre dispositif d'aide alimentaire 6. Quantité de places/ invitations effectivement utilisées 5. Comptage systématique de jauge. Caractérisation des publics par renseignement du code postal et de la tranche d'âge par la billetterie
<b>Public général et opérateurs culturels hors quartier</b>	<p>Développer un tiers-lieu indissociablement culturel et productif, dont le public récurrent est métropolitain, mais qui est en capacité de toucher un public national via des événements marquants.</p> <p>L'expérience public visée est résolument active, elle est structurée par des propositions artistiques professionnelles, mais faisant l'objet de temps de médiation favorisant l'appropriation par le faire.</p>	<p>Programmation culturelle portée par le Garage Moderne ou en coproduction avec des acteurs externes, issus du territoire (établissements culturels de la ville, autres structures culturelles) ou au-delà</p> <p>Collaboration avec le Jeune Ballet d'Aquitaine pour développement à terme dans le lieu d'une offre de pratiques amateurs de danse.</p>	6. Nombre et nature des collaborations avec des structures culturelles hors quartier et des établissements culturels municipaux
			7. Comptage détaillant les publics engagés (participation aux ateliers, aux temps de médiation) et les publics spectateurs
			8. Comptage et typologie des publics relevant d'un accompagnement EAC
			9. Quantification de la circulation des publics entre nos ateliers de production/réparation (auto, vélo...) et notre offre culturelle (quantité d'adhérents dont le point d'entrée dans notre lieu n'est pas directement culturel, mais qui finissent par prendre part à l'offre culturelle)
			10. Revue de presse



## Annexe 3 : Budgets et publics

### Méthode de modélisation budgétaire

Nous avons choisi de réaliser une modélisation budgétaire sur 3 ans en réfléchissant, à partir de chacun des axes, à des projets-type pouvant être répliqués.

Chaque axe est donc « réalisé » chaque année par un nombre donné d'itération de ces projets-type.

Le budget culture global est issu de l'agrégation de ces données.

La subvention CPO est à montant constant, et les budgets des différents projets n'incluent pas de recette DGAC autres que la CPO

### Publics

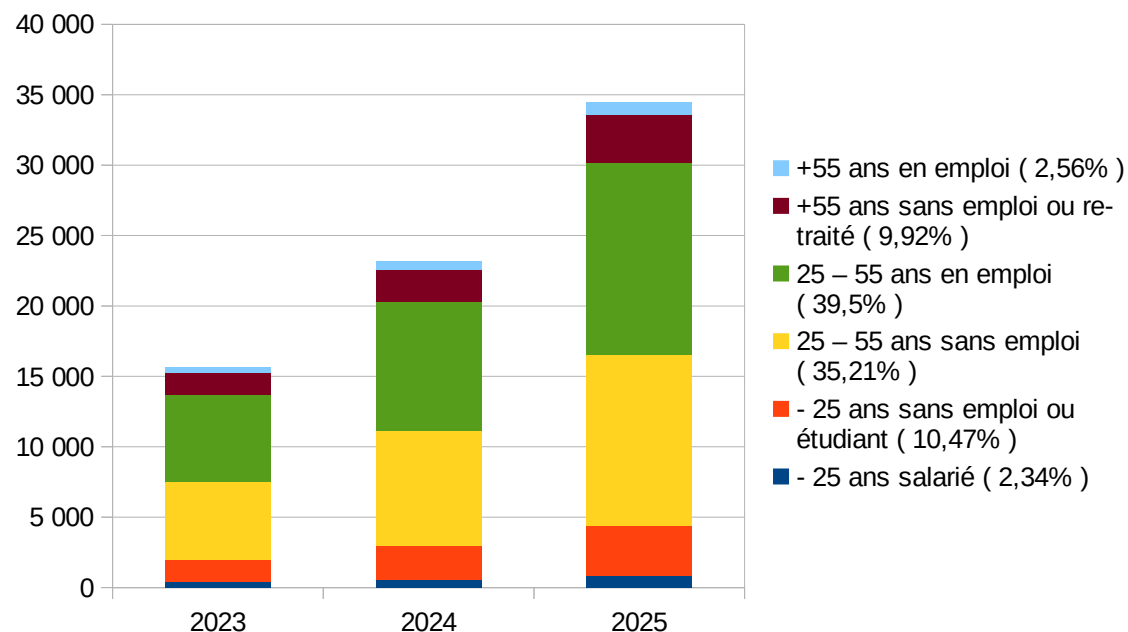
La projection quantitative des publics suit la même méthode (agrégation des projets-type). La répartition des profils est quant à elle extrapolée à partir de nos données adhérents actuelles :

- 25 ans salarié ( 2,34% )
- 25 ans sans emploi ou étudiant ( 10,47% )
- 25 – 55 ans sans emploi ( 35,21% )
- 25 – 55 ans en emploi ( 39,5% )
- +55 ans sans emploi ou retraité ( 9,92% )
- +55 ans en emploi ( 2,56% )

	2023	2024	2025
- 25 ans salarié ( 2,34% )	366	543	806
- 25 ans sans emploi ou étudiant ( 10,47% )	1 635	2 429	3 608
25 – 55 ans sans emploi ( 35,21% )	5 500	8 169	12 133
25 – 55 ans en emploi ( 39,5% )	6 170	9 164	13 612
+55 ans sans emploi ou retraité ( 9,92% )	1 550	2 301	3 418
+55 ans en emploi ( 2,56% )	400	594	882
	15 620	23 200	34 460
		+48,53 %	+48,53 %

### Itérations de chaque projet-type / an

	2023	2024	2025
Axe 1. Accompagnement à l'émergence	1	5	8
Axe 2. La commande annuelle nouveaux commanditaires	1	1	1
Axe 3. Temps forts	8	12	18
Axe 4. Jeune Ballet d'Aquitaine	1	3	5
Axe 5. Lieu ressource pour les acteurs du quartier	15	15	25
Axe 6. Transmission, résidence pour artistes en exil.	1	2	3



# Budgets culture normalisés.

2023

## Dépenses

<b>ACHATS (sauf 603)</b>	
Achats stockés - Matières premières et fournitures	0,00 €
Achats d'études et prestations de services	0,00 €
Achats non stockés de matières et fournitures	2 000,00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie...)	0,00 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	11 250,00 €
Fournitures administratives	0,00 €
Achats de marchandises	0,00 €
Achats cantine associative nourriture	11 400,00 €
Achats buvette associative	0,00 €
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	
Sous-traitance générale	0,00 €
Locations	0,00 €
Charges locatives et de co-propriété	0,00 €
Entretien et réparations	0,00 €
Primes d'assurances	0,00 €
Divers	15 090,80 €
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	
Personnel extérieur à l'association	15 824,00 €
Honoraires	0,00 €
Publicité, publications, relations publiques	3 750,00 €
Déplacements, missions et réceptions	1 270,00 €
Divers	0,00 €
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	
Rémunérations du personnel	19 098,20 €
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 861,80 €

<b>TOTAL</b>	<b>84 544,80 €</b>
--------------	--------------------

## Recettes

<b>70</b>	<b>VENTES PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES</b>	
701	Ventes de produits finis	2 392,00 €
7011	Ventes cantine	17 000,00 €
706	Prestations de services	10 880,00 €
707	Ventes de marchandises	0,00 €
7075	Prestation evenement	0,00 €
708001	Recettes buvette associative 2021	0,00 €
708002	Recettes vente nourriture 2021	0,00 €
7082	Recyclage	0,00 €
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00 €
7085	Mise à disposition de matériel	0,00 €
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	
740	Subventions d'exploitation	15 900,00 €
7401	Subvention mairie de Bordeaux	10 000,00 €
7402	Subvention Bordeaux métropole	1 880,00 €
7403	Subvention département	900,00 €
7404	Subvention region	12 420,00 €
7406	Subvention etat	13 172,80 €
745	Subvention divers	0,00 €
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
7541	Dons manuels	0,00 €
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>84 544,80 €</b>
--------------	--------------------

2024

## Dépenses

<b>ACHATS (sauf 603)</b>	
Achats stockés - Matières premières et fournitures	0,00 €
Achats d'études et prestations de services	0,00 €
Achats non stockés de matières et fournitures	3 600,00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie...)	0,00 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	16 450,00 €
Fournitures administratives	0,00 €
Achats de marchandises	0,00 €
Achats cantine associative nourriture	19 800,00 €
Achats buvette associative	0,00 €
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	
Sous-traitance générale	0,00 €
Locations	0,00 €
Charges locatives et de co-propriété	0,00 €
Entretien et réparations	0,00 €
Primes d'assurances	0,00 €
Divers	22 451,60 €
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	
Personnel extérieur à l'association	24 048,00 €
Honoraires	0,00 €
Publicité, publications, relations publiques	5 000,00 €
Déplacements, missions et réceptions	2 500,00 €
Divers	0,00 €
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	
Rémunérations du personnel	28 036,20 €
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	6 823,80 €

<b>TOTAL</b>	<b>128 709,60 €</b>
--------------	---------------------

## Recettes

<b>70 VENTES PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES</b>	
701 Ventes de produits finis	7 182,00 €
7011 Ventes cantine	33 000,00 €
706 Prestations de services	13 920,00 €
707 Ventes de marchandises	0,00 €
7075 Prestation evenement	0,00 €
708001 Recettes buvette associative 2021	0,00 €
708002 Recettes vente nourriture 2021	0,00 €
7082 Recyclage	0,00 €
7084 Mise à disposition de personnel facturée	0,00 €
7085 Mise à disposition de matériel	0,00 €
<b>74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	
740 Subventions d'exploitation	20 100,00 €
7401 Subvention mairie de Bordeaux	10 000,00 €
7402 Subvention Bordeaux Métropole	7 760,00 €
7403 Subvention département	900,00 €
7404 Subvention region	18 380,00 €
7406 Subvention etat	17 467,60 €
745 Subvention divers	0,00 €
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
7541 Dons manuels	0,00 €
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
778 Autres produits exceptionnels	0,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>128 709,60 €</b>
--------------	---------------------

2025

## Dépenses

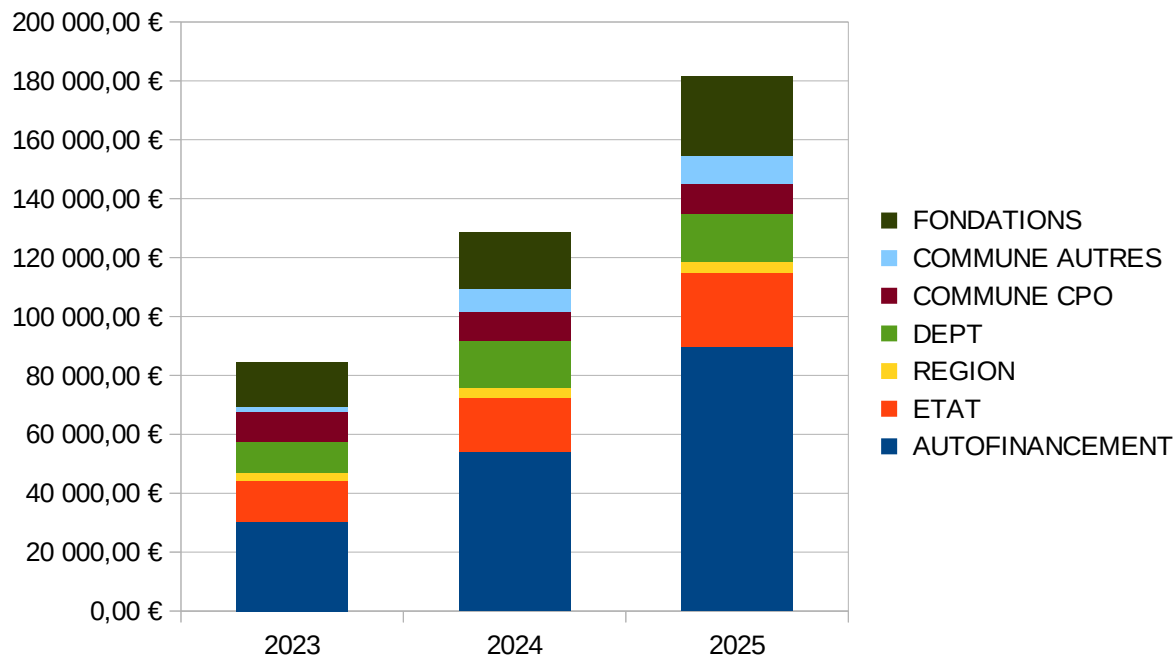
<b>ACHATS (sauf 603)</b>	
Achats stockés - Matières premières et fournitures	0,00 €
Achats d'études et prestations de services	0,00 €
Achats non stockés de matières et fournitures	5 700,00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie...)	0,00 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	23 650,00 €
Fournitures administratives	0,00 €
Achats de marchandises	0,00 €
Achats cantine associative nourriture	30 000,00 €
Achats buvette associative	0,00 €
<b>Services extérieurs</b>	
Sous-traitance générale	0,00 €
Locations	0,00 €
Charges locatives et de co-propriété	0,00 €
Entretien et réparations	0,00 €
Primes d'assurances	0,00 €
Divers	31 288,40 €
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	
Personnel extérieur à l'association	32 072,00 €
Honoraires	0,00 €
Publicité, publications, relations publiques	6 700,00 €
Déplacements, missions et réceptions	3 610,00 €
Divers	0,00 €
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	
Rémunérations du personnel	39 009,20 €
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	9 700,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>181 730,40 €</b>

## Recettes

<b>70 VENTES PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES</b>	
701 Ventes de produits finis	10 792,00 €
7011 Ventes cantine	54 480,00 €
706 Prestations de services	24 480,00 €
707 Ventes de marchandises	0,00 €
7075 Prestation evenement	0,00 €
708001 Recettes buvette associative 2021	0,00 €
708002 Recettes vente nourriture 2021	0,00 €
7082 Recyclage	0,00 €
7084 Mise à disposition de personnel facturée	0,00 €
7085 Mise à disposition de matériel	0,00 €
<b>74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	
740 Subventions d'exploitation	28 340,00 €
7401 Subvention mairie de Bordeaux	10 000,00 €
7402 Subvention Bordeaux métropole	9 680,00 €
7403 Subvention departement	1 500,00 €
7404 Subvention region	18 620,00 €
7406 Subvention etat	23 838,40 €
745 Subvention divers	0,00 €
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
7541 Dons manuels	0,00 €
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
778 Autres produits exceptionnels	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>181 730,40 €</b>

# Répartition financements publics / autofinancement / mécénat

	2023		2024		2025	
AUTOFINANCEMENT	30 272,00 €	35,81 %	54 102,00 €	42,03 %	89 752,00 €	49,39 %
ETAT	13 952,80 €	16,50 %	18 247,60 €	14,18 %	25 138,40 €	13,83 %
REGION	2 500,00 €	2,96 %	3 500,00 €	2,72 %	3 500,00 €	1,93 %
DEPT	10 820,00 €	12,80 %	15 780,00 €	12,26 %	16 620,00 €	9,15 %
COMMUNE CPO	10 000,00 €	11,83 %	10 000,00 €	7,77 %	10 000,00 €	5,50 %
COMMUNE AUTRES	1 880,00 €	2,22 %	7 760,00 €	6,03 %	9 680,00 €	5,33 %
FONDATIONS	15 120,00 €	17,88 %	19 320,00 €	15,01 %	27 040,00 €	14,88 %
<b>TOTAL</b>	<b>84 544,80 €</b>		<b>128 709,60 €</b>		<b>181 730,40 €</b>	
			+52,24 %		+41,19 %	

















CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION COMPAGNIE HORS SERIE

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025

LES SOUSSIGNÉS

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/... du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 reçue en Préfecture le ... 2023 ci-après dénommée « la Ville »  
d'une part,

Et

L'**Association CIE HORS SERIE**, dont le siège social se situe 4 rue Jean Dumas représentée par son Président, Monsieur Boualem Kasri dûment mandaté sur décision du conseil d'administration en date du 11/07/2022.  
ci-après dénommée « l'Association »  
d'autre part,

EXPOSE

**Considérant** le projet initié et conçu par l'Association Cie HORS SERIE dont l'objet est de promouvoir le mouvement hip hop.

**Considérant** les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

**Considérant** que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

**Considérant** que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

**Considérant** que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association Cie HORS SERIE, figurant en annexe 1;

**Considérant** l'engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

**Considérant** la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

**Considérant** l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

**Considérant** le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

**Considérant** que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

**Considérant** le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

**Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association Cie HORS SERIE participe de cette politique ;**

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux entend accompagner l'Association Cie HORS SERIE dans la poursuite de son objectif pour les années 2023-2024 et 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

## **ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION**

### **S'IMPLIQUER DAVANTAGE AU LOCAL ET SOUTENIR LA DYNAMIQUE CULTURELLE DU TERRITOIRE**

Voilà vingt-deux ans que la Compagnie Hors Série a été créée sur le territoire bordelais. Un attachement indéniable à la ville, à ses habitants et à l'ensemble des personnes qui font cet écosystème s'est révélé au fil des ans. Hamid Ben Mahi, fondateur de la Compagnie Hors Série originaire de Bordeaux, a tissé des liens sensibles avec les bordelais, les lieux culturels du territoire, les institutions locales, mais également avec les nouvelles générations de danseurs qui assureront la création bordelaise de demain.

Installée depuis près de dix ans sur le quartier Nansouty, les équipes ont envie ces prochaines années, de prendre davantage part à la dynamique de ce territoire qui a connu très récemment de multiples transformations. Ainsi, la Compagnie Hors Série imagine renforcer sa présence en créant un partenariat avec le Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès, espace ressource pour tous les bordelais et notamment pour les jeunes générations. Ce projet visant à impliquer encore davantage la présence de l'Association Cie HORS SERIE sur le territoire, répond aux ambitions de la Ville de Bordeaux qui souhaite faire vivre la culture dans chacun des quartiers qui la composent. C'est également une manière de créer des actions de proximité avec les habitants et notamment les jeunes, en les impliquant dans la dynamique de leur ville.

l'Association Cie HORS SERIE entend ainsi avoir une présence au long cours dans l'espace qu'offre le Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès en assurant un projet singulier se déclinant en diverses actions. Leurs publics pourront ainsi participer aux prochaines créations de la compagnie, prendre part à des temps de rencontre conviviaux mais aussi à des actions de médiation dédiées à l'écosystème local. Des temps forts seront également co-construits avec l'ensemble des acteurs du territoire pour créer des occasions culturelles venant nourrir le dialogue citoyen du quartier.

## **FAIRE TOMBER LES FRONTIÈRES, INVESTIR L'EXTÉRIEUR**

Dans le futur, la Compagnie Hors Série ambitionne de proposer des actions artistiques tournées vers l'extérieur. Ces actions « hors les murs » semblent nécessaires pour défendre le projet associatif et culturel de l'Association Cie HORS SERIE qui se veut inclusif, émancipateur et générateur de lien entre les personnes. En plus de donner plus de visibilité aux actions menées, l'Association Cie HORS SERIE proposera des actions au-delà des scènes et plateaux artistiques conventionnels, permettent aux publics empêchés d'être reconnectés à des propositions culturelles spécifiques. L'idée est finalement de recréer du commun, notamment après la période Covid.

Imaginer des actions « dehors », c'est pour l'Association Cie HORS SERIE « aller vers » et inviter tout un chacun à s'approprier l'espace public par l'art en créant ensemble des propositions artistiques nouvelles. Il ne s'agit pas simplement de sortir de l'espace physique des institutions culturelles, mais bien de créer des points de contact avec les publics. L'Association Cie HORS SERIE souhaite ainsi, autant réveiller que révéler des territoires et leurs forces vives.

Finalement, ce principe du « dedans / dehors » expérimenté en 2023, 2024 et 2025, répondra et participera à l'ambition de mettre l'art au centre de la cité tout autant qu'au défi de garantir à toutes et tous le droit de participer à la vie culturelle.

L'Association Cie HORS SERIE portera ces actions hors les murs par différents moyens :

- en associant les citoyens dans notre recherche autour de la prochaine création chorégraphique, I-3
- en menant un partenariat de résidence longue avec le Centre d'Animation Argonne Nansouty St-Genès
- en menant des temps forts ouverts sur l'extérieur

## **ANCER LA DANSE ET LES CULTURES URBAINES SUR LE TERRITOIRE**

Pour mettre un coup de projecteur sur la danse hip hop et plus largement sur les cultures urbaines, mais aussi pour proposer un environnement propice à la formation et à la création, la Compagnie Hors Série a pour projet de créer un lieu dédié à la danse hip hop sur le périmètre de la Ville de Bordeaux. Déjà investis sur un projet immobilier qui prendra ses quartiers rive droite d'ici trois ans, au cœur de Bastide-Niel, l'Association Cie HORS SERIE développera ce projet au sein du complexe SandSpot Bordeaux : nouvel espace de vie intégrant logements, espaces commerciaux, zones de divertissement... dans lequel le sport et la culture jouent un rôle de catalyseur d'émotions.

L'installation dans cet espace urbain innovant, aux fortes valeurs écoresponsables, est prévue pour le milieu d'année 2025. Cette date marquera d'ailleurs les 25 ans de la Compagnie Hors Série et sera l'occasion de célébrer cet anniversaire en inaugurant ce nouveau lieu.

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis avec l'Association et joints en annexe à la présente convention.

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES**

### **2.1. Mises à disposition des moyens financiers**

Afin d'accompagner l'Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de :

**18 000 euros**

Le règlement de la subvention annuelle sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont

BNP Paribas : AGENCE BORDEAUX SAINT GENES

IBAN : FR76 3000 4013 6800 0100 8088 506 / BIC : BNPAFRPPXXX

RIB : code banque : 30004 / code agence : 01368 / N°de compte : 00010080885 / Clé Rib06

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

## **2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention**

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;
- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...) ;
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

## **2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention**

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association Cie HORS SERIE s'engage en outre à :

- **Développer une démarche de transition écologique et sociale dans la réalisation de l'ensemble des projets** : l'Association Cie HORS SERIE veillera à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de **développer une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes**, à lutter contre les stéréotypes et discriminations, **dans la gestion, la coordination et la programmation des projets** auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions **d'éducation artistique et culturelle** (la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle ») et de **développer une action territoriale (actions pédagogiques, hors les murs, développement d'espaces de rencontre, médiation...)** ;
- Garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et faciliter la rencontre entre les forces artistiques, les œuvres et les habitants à l'inclusivité de tous les publics ; en veillant particulièrement aux personnes en situation de handicap, dans le respect des droits culturels des personnes ;
- **Assurer la visibilité et la diffusion du travail de création chorégraphique de la Cie HORS SERIE, sur le territoire et au-delà, que ce soit dans l'espace public et dans le réseau des lieux de diffusion** ;
- **Avoir une interaction directe pour et avec le territoire (économique, social, culturel...), en développant de nouvelles coopérations**, avec la mise en place de partenariats originaux et innovants (visant la co-construction de projets culturels, la mutualisation des compétences et des coopérations durables) avec les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville, le tissu associatif, les opérateurs socio-culturels, éducatifs, médicaux, entrepreneuriaux du territoire ;
- **Inviter à de nouvelles formes de rencontres**, en lien avec les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de toutes et tous, avec une attention particulière pour la jeunesse.

## **2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville**

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

## **2.5 Traitement des résultats**

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

## **2.6 Conditions d'utilisation de la subvention**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION**

### **3.1 Engagements réciproques**

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

### **3.2 Instances**

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

**Un comité technique** *a minima* semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association.

Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

**Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel** composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le



cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

### **4.1 Justificatifs**

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.

Avant le 30 septembre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

### **4.2 Autres engagements**

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

### **4.3 Contrôles exercés par la Ville**

En amont de la signature de la convention, l'Association aura fourni un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313- 1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

## **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION**

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES**

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

## **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

## **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour les années :  
**2023, 2024 et 2025**

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

## **ARTICLE 11 – RENOUELEMENT – RÉVISION – RÉILIATION**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

## **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet de l'Association

Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

## **ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

## **ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour l'Association, 4 rue Jean Dumas, 33800 Bordeaux

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Président

Annexe 1 : Description du projet de l'Association



Compagnie Hors Série  
Hamid Ben Mahi  
horsserie.org

**PROJET DÉTAILLÉ**  
**2023 | 2024 | 2025**



# PROJET 2023 | 2024 | 2025

## *preamble*

### **S'IMPLIQUER DAVANTAGE AU LOCAL ET SOUTENIR LA DYNAMIQUE CULTURELLE DU TERRITOIRE**

Voilà vingt-deux ans que la Compagnie Hors Série a été créée sur le territoire bordelais. Un attachement indéniable à la ville, à ses habitants et à l'ensemble des personnes qui font cet écosystème s'est révélé au fil des ans. Hamid Ben Mahi, fondateur de la Compagnie Hors Série originaire de Bordeaux, a tissé des liens sensibles avec les bordelais, les lieux culturels du territoire, les institutions locales, mais également avec les nouvelles générations de danseurs qui assureront la création bordelaise de demain.

Installée depuis près de dix ans sur le quartier Nansouty, nos équipes ont envie ces prochaines années, de prendre davantage part à la dynamique de ce territoire qui a connu très récemment de multiples transformations. Ainsi, la Compagnie Hors Série imagine renforcer sa présence en créant un partenariat avec le Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès, espace ressource pour tous les bordelais et notamment pour les jeunes générations. Ce projet visant à impliquer encore davantage notre présence sur le territoire, répond aux ambitions de la Ville de Bordeaux qui souhaite faire vivre la culture dans chacun des quartiers qui la composent. C'est également une manière de créer des actions de proximité avec les habitants et notamment les jeunes, en les impliquant dans la dynamique de leur ville.

Nos équipes entendent ainsi avoir une présence au long cours dans l'espace qu'offre le Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès en assurant un projet singulier se déclinant en diverses actions. Leurs publics pourront ainsi participer aux prochaines créations de notre compagnie, prendre part à des temps de rencontre conviviaux mais aussi à des actions de médiation dédiées à l'écosystème local. Des temps forts seront également co-construits avec l'ensemble des acteurs du territoire pour créer des occasions culturelles venant nourrir le dialogue citoyen du quartier.

### **FAIRE TOMBER LES FRONTIÈRES, INVESTIR L'EXTÉRIEUR**

Dans le futur, la Compagnie Hors Série ambitionne de proposer des actions artistiques tournées vers l'extérieur. Ces actions « hors les murs » nous semblent nécessaires pour défendre notre projet associatif et culturel qui se veut inclusif, émancipateur et générateur de lien entre les personnes. En plus de donner plus de visibilité aux actions que nous mènerons, proposer des actions au-delà des scènes et plateaux artistiques conventionnels, permettent aux publics empêchés d'être re-connectés à des propositions culturelles spécifiques. L'idée est finalement pour nous, de recréer du commun, notamment après la période Covid que nous avons connue.

Imaginer des actions « dehors », c'est pour nous « aller vers » et inviter tout un chacun à s'appropriier l'espace public par l'art en créant ensemble des propositions artistiques nouvelles. Il ne s'agit pas simplement de sortir de l'espace physique des institutions culturelles, mais bien de créer des points de contact avec les publics. Nous souhaitons ainsi, autant réveiller que révéler des territoires et leurs forces vives.

Finalement, ce principe du « dedans / dehors » que nous souhaitons expérimenter en 2023, 2024 et 2025, répondra et participera à l'ambition de mettre l'art au centre de la cité tout autant qu'au défi de garantir à toutes et tous le droit de participer à la vie culturelle.

Nous porterons ces actions hors les murs par différents moyens :

- en associant les citoyens dans notre recherche autour de notre prochaine création chorégraphique : **I-3**
- en menant un partenariat de résidence longue avec le Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès
- en menant des temps forts ouverts sur l'extérieur

### **ANCER LA DANSE ET LES CULTURES URBAINES SUR LE TERRITOIRE**

Pour mettre un coup de projecteur sur la danse hip hop et plus largement sur les cultures urbaines, mais aussi pour proposer un environnement propice à la formation et à la création, la Compagnie Hors Série a pour projet de créer un lieu dédié à la danse hip hop sur le périmètre de la Ville de Bordeaux. Déjà investis sur un projet immobilier qui prendra ses quartiers rive droite d'ici trois ans, au cœur de Bastide-Niel, nous développerons ce projet au sein du complexe SandSpot Bordeaux : nouvel espace de vie intégrant logements, espaces commerciaux, zones de divertissement... dans lequel le sport et la culture jouent un rôle de catalyseur d'émotions.

L'installation dans cet espace urbain innovant, aux fortes valeurs écoresponsables, est prévue pour le milieu d'année 2025. Cette date marquera d'ailleurs les 25 ans de la Compagnie Hors Série et nous imaginons célébrer cet anniversaire en inaugurant ce nouveau lieu. Un événement qui nous l'espérons, rassemblera les danseurs du territoire, nos plus fidèles soutiens et des curieux venus d'autres horizons.

# FOCUS

## écoversponsabilité

Sur le volet des tournées artistiques, l'ensemble de nos équipes priorisent les déplacements des artistes les moins impactant sur l'environnement. Ainsi, le train et le covoiturage sont des moyens de transport que nous privilégions au fil de nos saisons artistiques, et cela depuis les débuts de la Compagnie Hors Série. Nous tentons ainsi de limiter l'empreinte de ces déplacements réguliers car il nous semble primordial de pratiquer notre activité en conscience, dans le contexte global alarmant que nous connaissons. Dans le futur, nous continuerons cet effort de sobriété en persévérant à proposer aux programmeurs d'une même zone de diffuser nos spectacles sur des périodes rapprochées, dans l'idée de limiter les allers/retours des artistes et de favoriser des déplacements courts sur des dates proches.

Du côté de nos créations, nous nous attachons à favoriser le réemploi. Ainsi, les costumes qui servent dans nos pièces sont très souvent réutilisés d'une performance et d'un événement à l'autre. Cela limite une éventuelle surconsommation de notre part et prévient la mise au rebut de composantes matérielles intervenant dans nos spectacles. Nous souhaitons pérenniser ce processus sur les prochaines années et le prolonger aux décors des pièces que nous avons créées ces vingt dernières années.

En terme de matériel technique, nous nous employons à mutualiser nos équipements. Ainsi, certaines structures du territoire (compagnies, associations...) viennent souvent vers nous pour du prêt ou de la location de matériel. Cette politique de partage nous semble importante pour sa dimension écoresponsable mais également pour sa dimension solidaire, qui nous tient à cœur. Notre objectif est de répondre favorablement à un maximum de sollicitations comme celles-ci ces trois prochaines années.

Enfin, concernant notre projet de lieu dédié à la danse hip hop, nous avons choisi de nous engager dans un projet qui a pour pilier fondamental le développement durable. Le complexe SandSpot sera un bâtiment écologiquement exemplaire implanté dans un nouvel éco-quartier bordelais. L'ensemble de l'équipe d'architectes qui a pensé ce programme immobilier s'est entouré d'un cabinet conseil en développement durable pour produire une opération irréprochable sur le plan de l'éco-responsabilité.

Plus concrètement, ce nouveau programme urbain s'attache à :

- veiller à la conservation des ressources (autonome à 90% en eau, récupération des eaux de pluies et énergie, 800m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, achat de produits responsables)
- garantir une gestion efficace des déchets, en anticipant les cycles de vie des produits (limitation de la production de déchets à la source, système de tri sélectif en tri-flux, recyclage, dématérialisation des supports de communication)
- favoriser la biodiversité (préservation du site sur lequel s'implante la structure, végétalisation du village et des toits, aménagement d'une ferme urbaine et d'un potager urbain sur le toit).

Par ces diverses actions, l'ensemble de la Compagnie Hors Série oeuvre et continuera à oeuvrer en faveur d'un projet associatif écologiquement éclairé.



SandSpot © Les Glacières Architecture

## FOCUS

# égalité femmes-hommes



Royaume © Théâtre Le Parnasse

Ce sujet, central dans la création 2022 de notre compagnie, nous tient particulièrement à cœur. Ayant toujours agité pour le vivre-ensemble, la tolérance et le respect, Hamid Ben Mahi, chorégraphe et directeur artistique de la Compagnie Hors Série, s'attache depuis quelque temps à défendre davantage les droits des femmes.

**Royaume**, spectacle créé le 25 Novembre 2022 à la Manufacture CDCN s'emploie à mettre un coup de projecteur sur la violence de notre société patriarcale vis-à-vis de la gent féminine et espère que son propos résonnera auprès d'un large public lors des prochaines saisons culturelles. La diffusion de cette pièce mettant en scène six interprètes féminines, sensibilisera des publics d'âges et d'horizons sociaux différents.

Il s'agira également d'une ressource pour faire avancer le débat et donnera l'occasion de créer des temps d'échange pour aborder le sujet de la condition des femmes de notre société lors d'ateliers, de workshops... aux quatre coins de la France.

Même si aujourd'hui les effectifs de la Compagnie Hors Série sont majoritairement composés d'hommes (22 hommes pour 18 femmes - données 2022 -), tout est mis en place en interne lors des recrutements pour ne pas discriminer négativement les femmes qui souhaitent rejoindre notre équipe. A l'avenir, nous donnerons une importance particulière à la parité dans nos équipes pour tenter d'approcher l'égalité parfaite entre les femmes et les hommes.



# LE PROJET ARTISTIQUE

## *en détail*

### L'ART PORTEUR DE SENS

#### I-3, une nouvelle création chorégraphique en deux temps

En 2021, l'architecte Christophe Hutin est nommé commissaire de l'exposition du Pavillon Français pour la 17<sup>e</sup> édition de la Biennale de Venise. Dans le prolongement de la thématique choisie par le commissaire de l'exposition internationale Hashim Sarkis, portant sur la question « comment vivrons-nous ensemble ? », Christophe Hutin s'empare du sujet des communautés à l'œuvre en interrogeant le rôle social de l'architecte.

Il convie son ami de longue date, Hamid Ben Mahi, à collaborer sur cette exposition afin d'en proposer une interprétation chorégraphique. Le vivre-ensemble est un sujet qui infuse le travail d'Hamid Ben Mahi et de la Compagnie Hors Série depuis plus de vingt ans. Ayant toujours œuvré pour la tolérance et le respect, le chorégraphe répond positivement à cette invitation et imagine une pièce pour trois danseurs, dont les mouvements sont autant de réponses, de ricochets et de prolongements aux images exposées dans le Pavillon Français.

Le trio créé à Venise dans le cadre du Pavillon Français devient alors le point de départ d'un projet plus ambitieux imaginé par Christophe Hutin et Hamid Ben Mahi.

#### UNE ENVOLÉE RÉFLECTIVE ET POÉTIQUE D'UN ARCHITECTE DU MOUVEMENT ET D'UN CHORÉGRAPHE DES ESPACES

Imaginée par Hamid Ben Mahi et Christophe Hutin, cette pièce intégrant danses, performances et éléments audiovisuels met en scène quatre danseurs interprètes. Ils questionnent notre rapport à l'architecture et aux histoires qui se construisent autour de nos habitations collectives urbaines.

Les artistes, tout en dansant les récits, les souvenirs nostalgiques, effervescents, douloureux et joyeux des habitants de ces grands ensembles, organisent sous nos yeux un travail d'installation scénographique permettant d'immerger le spectateur dans un monde en perpétuelle évolution.

Les mouvements dansés se superposent aux témoignages sonores et vidéos récoltés par Hamid Ben Mahi et Christophe Hutin ; mettant en lumière des expériences, des souvenirs et plus encore, le sentiment d'attachement qui se crée avec les espaces que l'on habite.

Avec I-3, il s'agit de tracer un chemin vers une nouvelle réflexion sur les enjeux que pose le vivre-ensemble.

Deux temps rythmeront la création de cette pièce :

- **I-3** – version extérieure | création automne 2023 | quatre danseurs  
Après quatre semaines de résidence, une version extérieure adaptée aux représentations hors les murs verra le jour. Cette pièce agile au format léger sera proposée dans l'espace public et permettra des diffusions dans des zones aussi bien urbaines que rurales.

- **I-3** – version intérieure | création automne 2024 | six danseurs  
La version dédiée aux plateaux (version intérieure) sera imaginée avec un dispositif technique plus ambitieux et sera proposée pour une diffusion dans des lieux culturels plus « conventionnels » après 8 semaines de résidence.

I-3 © Christophe Hutin



## NOTE D'INTENTION

*« Comment faire ensemble ? Comment construire ensemble ? Comment vivre ensemble ? Autant de questions qui animent nos sociétés multiculturelles et qui imprègnent chacun des travaux que nous menons, Christophe Hutin et moi-même.*

*Que vit-on dans les logements que nous traversons ? Quelles expériences particulières offrent les cités urbaines ? Comment apprivoise-t-on un habitat parfois choisi, parfois subi ? Ces interrogations sont aussi une façon de se questionner plus largement sur notre mode d'habiter le monde d'aujourd'hui, mais aussi sur ce que l'on imagine pour celui de demain.*

*Avec I-3, nous souhaitons prolonger l'aventure entamée à la Biennale d'Architecture de Venise et lui accorder une dimension supplémentaire. Par la récolte de témoignages intimes et collectifs, nous souhaitons mettre en lumière la parole de ceux qui vivent les espaces pensés par d'autres. En glanant des paroles d'habitants de grands ensembles notamment, nous imaginons saisir des histoires aussi différentes que touchantes. Ces fragments de récits serviront de base pour la construction chorégraphique de cette création.*

*Chacun laissant son empreinte dans les logements que l'on occupe et chacun de ces logements laissant leur trace dans nos mémoires, ce sont ces marques, ces souvenirs que nous relèverons avec cette création aux confluent de la danse, de l'architecture et des arts audiovisuels. Notre volonté est également de créer un projet « tout terrain » dans l'idée d'« aller vers » avec :*

- *une version extérieure permettant d'aller à la rencontre des publics, et notamment ceux éloignés des lieux culturels conventionnels. Avec I-3, nous voulons donner un écho particulier à cette pièce qui invite tout un chacun à s'interroger sur sa manière d'habiter. En proposant ce spectacle aussi bien dans des zones urbaines, au cœur des cités, qu'en plein champ, dans une zone rurale éloignée, notre objectif est de proposer un spectacle révélant des espaces sensibles et leurs écosystèmes humains.*

- *une version intérieure avec un dispositif technique dense adapté aux plateaux et scènes plus « traditionnels ». Celle-ci permettra d'intégrer des arts numériques où la vidéo et le son viendront se mêler aux performances chorégraphiques des danseurs dans l'idée de créer une troisième dimension dans laquelle pourront se « promener » les spectateurs.*

*Par cette collaboration, nous souhaitons mettre en lumière l'idée que pour être bien ensemble, il faut d'abord être bien chez soi et avec soi-même. »*

- Hamid Ben Mahi



L'intégralité de cette démarche artistique participe à préserver la mémoire d'une pluralité de lieux, grâce à des témoignages uniques de personnes témoins. Dans le projet mené par Hamid Ben Mahi et Christophe Hutin, une grande part est faite à la récolte d'histoires de vie, qui interviendront dans la création finale. Un travail préparatoire qui a déjà été entamé sur l'ancien quartier de la Cité Lumineuse, où les artistes ont pu échanger avec un ancien habitant de ce grand ensemble, aujourd'hui démolit. Il s'agit ces prochains mois, de réitérer ce type d'expériences auprès d'habitants de territoires pluriels : gardiens de la mémoire de leurs lieux de vie, pour recueillir images, enregistrements et autres matières audiovisuelles qui seront le terreau fertile de la création chorégraphique I-3.

En proposant dès l'automne 2023 la « version extérieure » de la création I-3, l'ensemble de la Compagnie Hors Série participera à renforcer la présence de l'art dans l'espace public. Cette création au dispositif matériel peu contraignant pourra ainsi investir l'extérieur et toucher de nouveaux segments de public. Nous imaginons ainsi proposer une pièce adaptée à toutes et tous, dans un souci de rapprochement des personnes empêchées. Avec cette proposition artistique, l'idée est également de révéler des espaces et de montrer que nos cités, rues, places et autres espaces urbains comme ruraux, peuvent devenir le théâtre de rencontres artistiques de qualité.

C'est à l'automne 2024 que la pièce se verra augmentée d'une « version intérieure », cette-fois plus complexe en terme de scénographie et de mise en lumière. La diffusion d'I-3 « intérieur » n'éclipsera en aucun cas la version extérieure du spectacle qui sera intégrée à la programmation d'événements, festivals, et autres temps forts invitant au jeu en extérieur.

## ARTISTE EN PARTAGE

### Un partenariat au long-cours avec le Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès

Ces trois prochaines années, notre ambition est de construire un partenariat durable avec le Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès, équipement de proximité à vocation sociale et culturelle, lieu privilégié d'exercice de la citoyenneté et de développement du lien social. Au travers d'un projet visant à créer des opportunités de rencontres diverses avec les habitants, nous imaginons proposer des actions particulières déployées en plusieurs axes :

- la rencontre, l'échange et la récolte de témoignages
- la présentation de performances dansées
- la passation entre anciennes et nouvelles générations de danseurs

Espace ressource pour les danseurs de notre compagnie, le studio du Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès est depuis quelques années maintenant un lieu que nous investissons très régulièrement pour des entraînements et répétitions. Nous souhaitons, en plus de cet aspect fonctionnel, détenir une action de mise en lien des acteurs du territoire et des artistes du secteur des danses urbaines. Ainsi, Hamid Ben Mahi ambitionne d'être, au travers de ce partenariat, le trait d'union entre les personnes : qu'il s'agisse des habitants du quartier et des différentes générations de danseurs bordelais.

Par la mise en place d'actions plurielles dédiées aux adhérents du Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès et aux habitants du quartier, nous avons la volonté de sensibiliser les différents publics au processus de création artistique en créant une dynamique susceptible de les inciter à devenir acteurs de la vie culturelle locale. Hamid Ben Mahi souhaite s'impliquer auprès des publics à travers la transmission et le partage de la danse. Avec les temps d'échange que nous imaginons créer régulièrement, le but est d'offrir aux personnes des espaces de rencontres artistiques qui à la fois enrichissent la compétence individuelle mais interrogent aussi sur le rapport à l'autre, le respect de la différence et la compétence collective. Nous tenons ainsi à inscrire le rôle de la compagnie dans une proximité renforcée auprès des structures sociales et culturelles, et ce afin de coconstruire des parcours de rencontres artistiques au plus près des personnes et de leurs attentes.



Action de territoire © Alan Girard - Théâtre Louis Aragon

Au travers de ce partenariat, le Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès nous offre en 2023, la possibilité de réaliser une résidence artistique qui nous permettra de travailler sur la création I-3.

Cette « occupation temporaire » est pour nous le prétexte à engager des temps de médiation avec les adhérents de l'association et les habitants du quartier qui pourraient se décliner en différentes actions :

- la mise en place d'ateliers visant à récolter des témoignages d'habitants sur leur rapport à leur lieu de vie, matière qui irriguera cette nouvelle création chorégraphique
- la création de temps festifs autour de la danse hip hop (démonstrations, performances, sorties de résidences, spectacles)
- l'organisation de temps de réflexion autour du sujet de la danse (tables rondes, soirées débats, conférences, temps conviviaux propices à la conversation)

Hamid Ben Mahi, très présent au Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès et figure de référence dans le milieu de la danse hip hop à Bordeaux, entend également être un passeur entre les différentes générations de danseurs du territoire. Il souhaite être à la croisée des collectifs, des danseurs d'hier, d'aujourd'hui et de demain pour créer une communauté solidaire et soudée. En affirmant le Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès comme un lieu de référence dans l'univers de la danse hip hop à Bordeaux, il souhaite fédérer les artistes locaux autour d'une dynamique collective vertueuse.

Toutes ces actions seront menées régulièrement au fil des trois prochaines années. Une manière de pérenniser la présence de notre compagnie sur le territoire et de construire un projet sensible sur le long terme.



Conjointement à ce partenariat, nous continuerons notre travail de médiation sur le territoire en proposant des ateliers, workshops, masterclass et stages autour de la danse hip hop et du répertoire de notre compagnie. Au travers de ces actions, Hamid Ben Mahi a pour objectif de transmettre sa vision, qui infuse chacune de ses pièces. Il tient à partager, écouter, apprendre. Ainsi, chaque saison à venir sera riche de rencontres des publics. Publics danseurs, publics spectateurs, publics scolaires... La compagnie mettra en place des projets et sera à l'écoute des besoins des structures qui l'accueillent. C'est dans ce cadre que nous continuerons de proposer des ateliers en lien avec nos représentations.

Toujours dans le souhait de faire disparaître les cloisons, les frontières et de faire taire les clichés, Hamid Ben Mahi créera régulièrement des passerelles artistiques à l'occasion de performances artistiques, de laboratoires, de workshop, de master class et de stages dans l'idée de faire émerger derrière chaque rencontre improbable, une nouvelle aventure artistique.

Les actions de médiation ponctuelles menées par nos équipes ainsi que le partenariat avec le Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint-Genès s'appuie sur maillage local d'acteurs socioculturels pour favoriser les points de contacts de l'art avec les publics, dès leur plus jeune âge. Il permet à toutes et tous de découvrir une esthétique artistique en créant des occasions artistiques pour tisser des liens de proximité avec des artistes professionnels.

Hamid Ben Mahi et les danseurs de la compagnie Hors Série sont régulièrement appelés à intervenir auprès d'artistes en devenir, mais il nous paraît également important de travailler avec des enfants, adolescents et adultes non-danseurs. Cela permet aux publics amateurs d'appréhender l'univers de la danse hip hop, lors de temps de découverte d'une pratique artistique dans un contexte bienveillant. Souvent sollicités par nos structures partenaires dans la réalisation d'actions de médiation autour de la danse hip hop, nous ambitionnons de créer de nouvelles occasions de rapprocher des publics éloignés ou personnes en situation d'isolement de ces institutions culturelles établies.

Enfin, nous croyons en le pouvoir de la danse pour créer des liens, rapprocher les personnes entre elles et bien vivre ensemble. C'est pour ces différentes raisons que l'ensemble de la compagnie Hors Série mène des actions au plus près de tous les publics : une manière de rassembler les générations autour des fortes valeurs que porte la danse hip hop.

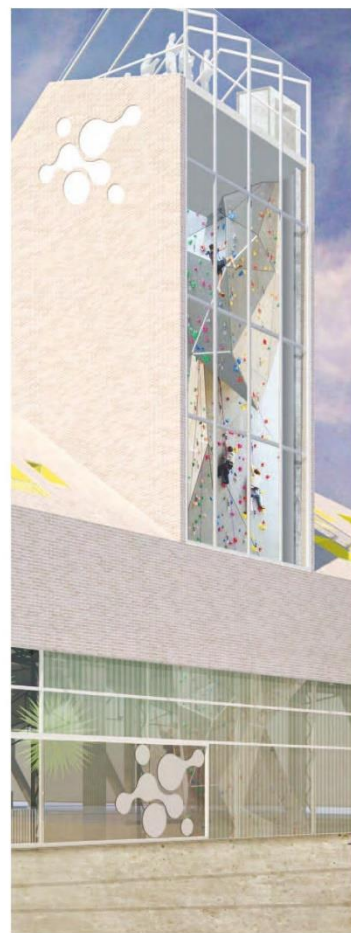
## **LA CRÉATION D'UN LIEU DEDIÉ AUX DANSES HIP HOP 2025 : un espace d'opportunités au cœur de Bastide Niel**

Ambition résonnant depuis quelques années déjà dans les esprits de la compagnie Hors Série, notre volonté est de créer en 2025 un lieu de création, de diffusion et de répétition favorisant le dynamisme artistique et culturel bordelais. Ce projet est aujourd'hui possible grâce à notre investissement dans le projet du complexe SandSpot Village qui verra le jour à l'été 2025. Le concept de cette opération immobilière est de créer un lieu de vie indoor, ouvert à tous, innovant, inédit, responsable et harmonieux. Un complexe hybride et durable mêlant, autour des sports de sable (loisir, scolaire, haut niveau, handisport,...) des lieux de restauration, des commerces, des espaces forme et santé, des espaces de formation et de recherche, et des espaces de Café-Working. L'art et la culture sont les catalyseurs de SandSpot Village et c'est en ce sens que le Compagnie Hors Série a souhaité s'impliquer dans ce projet.

Le projet SandSpot Village, par sa programmation et ses équipements s'intègre naturellement au sein de la ZAC Bastide-Niel. C'est la création d'un véritable projet urbain, ouvert sur la ville et libre d'accès à tous. Il fera partie intégrante de la vie du quartier et sera source de nombreuses initiatives individuelles ou collectives. SandSpot Village sera dès Juin 2025, prêt à accueillir un public varié au quotidien (des sportifs occasionnels, des scolaires, des associations... ou tout simplement, le grand public) en quête d'un moment d'évasion, pour pratiquer ou, simplement, pour admirer et profiter.

Notons qu'une des nombreuses raisons qui nous ont guidé dans le choix de rejoindre le projet du SandSpot Village est notamment son caractère écoresponsable. En effet, celui-ci a été conçu pour répondre aux enjeux climatiques actuels et futurs grâce à la supervision d'un cabinet conseil en développement durable. Ainsi, il s'agit d'un nouveau bâtiment exemplaire sur les questions d'éco-responsabilité où l'attention est portée sur différentes questions : la conservation des ressources, la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité.

De plus, le SandSpot Village s'inscrit dans un ensemble urbain durable où la place du respect de l'environnement est prépondérante, notion qui nous semble fondamentale dans la réalisation de projets aujourd'hui. En effet, nous pensons que les secteurs artistiques et culturels ont également leur rôle à jouer dans les enjeux que pose le développement durable et nous œuvrons en cette direction en rejoignant ce programme immobilier exigeant.



SandSpot Village © Les Glacières Architecture



SandSpot Village © Les Glacières Architecture

Dans ce complexe aux multiples facettes, la Compagnie Hors Série disposera d'un plateau de plus de 160 m<sup>2</sup>, composé de deux espaces :

- un studio de danse (112,6m<sup>2</sup>)
- des bureaux (49 m<sup>2</sup>)

Nous souhaitons ouvrir ce lieu sur l'extérieur pour qu'il devienne un espace ressource pour tous les bordelais. L'objectif est de créer une « place » dédiée aux danses hip hop qui permettra :

- d'être ressource en terme de création chorégraphique : notre lieu permettra aux danseurs de la Compagnie Hors Série de disposer d'un espace de recherche artistique, de résidence mais pourra également accueillir d'autres compagnies et les soutenir ainsi dans la réalisation de leurs projets chorégraphiques
- d'accompagner les danseurs en devenant en jouant le rôle de pépinière artistique (qu'il s'agisse de danseurs amateurs avec des cours hebdomadaires par exemple ou de danseurs en voie de professionnalisation. L'idée est ainsi de mettre en place une formation danse hip hop diplômante, des stages pluriels avec des danseurs reconnus et de jouer le rôle de pôle d'entraînement notamment pour les équipes olympiques)
- de participer à la dynamique artistique et culturelle d'un nouveau quartier (en accueillant les publics lors de temps forts autour des danses hip hop).

En plus des capacités de formations qu'il propose, ce nouvel espace se veut être un lieu de possibilités pour les artistes émergents : studio muable en espace scénique, nous imaginons que les danseurs et compagnies en voie de professionnalisation puissent y travailler et y présenter leurs visions de la danse hip hop. Notons qu'avec la désignation du breakdance comme sport olympique, nous souhaitons aider les équipes départementales, régionales et nationales à se structurer et ainsi accueillir les danseurs qualifiés aux jeux pour leurs entraînements.

Pour célébrer l'ouverture de ce nouveau lieu d'art bordelais, nous fêterons les 25 ans de la Compagnie Hors Série lors de notre installation dans cet espace d'opportunités, en Juin 2025. A cette occasion, une soirée anniversaire, est envisagée. Ce sera l'occasion de partager ensemble le chemin parcouru avec les artistes et partenaires croisés sur notre route ces 25 dernières années.



## LA DIFFUSION DU RÉPERTOIRE

**Participer au dynamisme culturel du territoire, au rayonnement artistique bordelais et garantir les droits culturels des personnes**

Pour commencer, il est nécessaire de rappeler que les arts jouent un rôle primordial dans le bien être des personnes, tant au niveau individuel que collectif. Nous sommes convaincus que la danse, au même titre que toutes les autres disciplines artistiques, est un outil puissant qui contribue à l'émancipation des personnes et à la diffusion de savoirs.

La Compagnie Hors Série développe un répertoire sensible où chaque pièce interroge l'actualité et vient questionner les modes de pensée des publics venus assister aux représentations. C'est ce qu'Hamid Ben Mahi s'attache à faire depuis plus de vingt ans, en prenant par exemple la parole pour dénoncer la ségrégation (**Chronic(s), Sekel, Faut qu'on parle !**), les conditions des sans papiers en Europe (**La Géographie du danger** d'Hamid Skif), l'histoire Franco-Algérienne (**Beautiful djazair**) et en proposant des chorégraphies hybrides qui mêlent la danse hip hop et la danse contemporaine (**On n'oublie pas, Apache, La Hogra, Immestadje**).

Ces trois prochaines années, nous diffuserons sur le territoire et au-delà de ses frontières cinq spectacles :

- **I-3** : qui questionne notre rapport aux lieux que nous habitons et qui valorise l'architecture humaniste

- **Royaume** : qui met fait état de la violence de notre société patriarcale vis-à-vis des femmes et qui plaide pour l'égalité femmes-hommes

- **Chronic(s)** et **Chronic(s) 2** : qui abordent les questions du parcours d'un danseur, de ses origines et de la réalité du milieu culturel

- **Yellel** : qui parle des identités et du métissage, faisant résonner l'importance de la fraternité dans notre monde

En partageant au fil des saisons culturelles nos spectacles dont l'ADN chorégraphique est aujourd'hui reconnu en France et à l'étranger, nous participons au dynamisme culturel des territoires que nous traversons et participons au rayonnement de la danse hip hop et de la création artistique bordelaise. En 2023, 2024 et 2025, nous souhaitons continuer à transmettre notre vision de la danse et à questionner des publics pluriels, à chaque représentation, sur des sujets de société. A l'été 2023, notre objectif est de présenter notre vision de la danse au festival d'Avignon, l'une des plus importantes manifestations internationales du spectacle vivant contemporain. Une manière de donner plus de visibilité à nos créations auprès des professionnels des arts de la scène et de valoriser notre vision de la danse sur un temps de foisonnement culturel « tout horizon ».

# PLANNING PRÉVISIONNEL

année 2023

## Janvier

-

### 4 JANVIER

Atelier danse hip hop  
Lycée Maine de Biran  
Bergerac (24)

### 16 JANVIER

Atelier danse hip hop  
Collège Marguerite Duras  
Libourne (33)

### 18 JANVIER

Atelier danse hip hop  
Lycée Maine de Biran  
Bergerac (24)

### 19 JANVIER

**Chronic(s) 2**  
Le Liburnia  
Libourne (33)

### 30 JANVIER

Atelier danse hip hop  
Collège Marguerite Duras  
Libourne (33)

## Février

-

### 1<sup>ER</sup> FÉVRIER

Atelier danse hip hop  
Lycée Maine de Biran  
Bergerac (24)

### 4 FÉVRIER

**Chronic(s) 2**  
La Ferme de Bel Ébat  
Guyancourt (78)

**OPTION**

### 13 > 17 FÉVRIER

Résidence de création I-3

**OPTION**

### 13 > 17 FÉVRIER

Création parade chorégraphique  
Carnaval des Deux Rives

### 27 FÉVRIER

Atelier danse hip hop  
Collège Marguerite Duras  
Libourne (33)

### 28 FÉVRIER

**Chronic(s) 2**  
Scènes de territoire  
Bressuire (79)

## Mars

-

**OPTION**

### 1<sup>ER</sup> & 2 MARS

Ateliers danse hip hop  
Cité scolaire  
Bressuire (79)

### 1<sup>ER</sup> MARS

Atelier danse hip hop  
Lycée Maine de Biran  
Bergerac (24)

**OPTION**

### 5 MARS

Parade du Carnaval des Deux Rives  
Bordeaux (33)

**OPTION**

### 10 MARS

**La Géographie du Danger**  
Le Forum  
Matha (17)

### 13 MARS

Atelier danse hip hop  
Collège Marguerite Duras  
Libourne (33)

### 15 MARS

Atelier danse hip hop  
Lycée Maine de Biran  
Bergerac (24)

**OPTION**

### 15 > 18 MARS

Ateliers danse hip hop  
Cité scolaire  
Bressuire (79)

### 23 MARS

**Royaume**  
L'Agora  
Boulazac (24)

### 25 MARS

**Royaume**  
Théâtre Le Parnasse  
Mimizan (40)

### 27 MARS

Atelier danse hip hop  
Collège Marguerite Duras  
Libourne (33)

### 29 > 31 MARS

Ateliers autour de **Royaume**  
Arès (33)



## **31 MARS**

**Royaume**  
Espace Brémontier  
Arès (33)

## **Avril**

-

**OPTION**

**1<sup>ER</sup> > 6 AVRIL**

Ateliers danse hip hop  
Cité scolaire  
Bressuire (79)

**5 AVRIL**

Atelier danse hip hop  
Lycée Maine de Biran  
Bergerac (24)

**OPTION**

**24 > 28 AVRIL**

Résidence de création *I-3*

## **Mai**

-

**OPTION**

**22 > 26 MAI**

Résidence de création *I-3*  
Dans le cadre de la Villa Albertine  
Chicago (Etats-Unis)

## **Juin**

-

**OPTION**

**19 > 23 JUIN**

Résidence de création *I-3*

## **Août**

-

**OPTION**

**28 AOÛT > 8 SEPTEMBRE**

Résidence de création *I-3*

## **Septembre**

-

**OPTION**

**25 SEPTEMBRE > 15 OCTOBRE**

Résidence de création *I-3*

## Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### Critères qualitatifs :

- Sensibiliser les habitants aux danses urbaines dans toutes leurs diversités, à travers des spectacles, des évènements et des temps de sensibilisation, des rencontres et de la formation.
- Permettre aux habitants de côtoyer une compagnie professionnelle et de comprendre son fonctionnement -Contribuer au rayonnement du vivier artistique bordelais.
- Faire de la compagnie Hors Série un employeur récurrent du vivier artistique bordelais.

### Critères quantitatifs :

- Nombre de créations artistiques sur le territoire et au-delà.
- Public touché par les actions de la compagnie Hors Série (représentations, évènements, médiation,...)
- Nombres de salariés contribuant aux projets de la compagnie
- Faire de la compagnie Hors Série un employeur récurrent du vivier artistique bordelais

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

Nom de la structure : COMPAGNIE HORS SERIE

BUDGET PREVISIONNEL 2023 - COMPAGNIE HORS SERIE			
Le total des charges doit être égal au total des produits ; (ne pas indiquer les centimes d'euros)			

CHARGES	Réalisation	PRODUITS	Réalisation
<b>80 - Achat</b>	<b>8 000 €</b>	<b>70 - Vente de produits finis, marchandises et prestations de services,</b>	<b>121 513 €</b>
Prestations de services	- €	Coproductions	17 000 €
Achats de matières et de fournitures	3 000 €	Cession, coréalisation	101 000 €
Autres fournitures	5 000 €	Prestations de services (ateliers)	3 513 €
<b>81 - Services extérieurs</b>	<b>26 364 €</b>	Ventes de CD/marchandises	- €
Locations Immobilières et mobilières	23 014 €	<b>74- Subventions d'exploitation (1)</b>	<b>137 000 €</b>
Entretien et réparations	200 €	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Assurance	3 000 €	Drac Aquitaine	80 000 €
Documentation	150 €	Région(s):	
Divers	- €	Région Aquitaine	35 000 €
<b>82 - Autres services extérieurs</b>	<b>35 200 €</b>	Département(s):	
Rémunérations Intermédiaires et honoraires	15 000 €	Conseil général de la Gironde	4 000 €
Publicité, publication	1 500 €		
Déplacements, missions	17 000 €	Commune(s):	
Services bancaires	30 €	Ville de Bordeaux	18 990 €
Autres	1 670 €	Intercommunalité(s)	
<b>83 - Impôts et taxes</b>	<b>- €</b>	Communauté Urbaine de Bordeaux	
Impôts et taxes sur rémunération,	- €	Organismes sociaux	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>84- Charges de personnel</b>	<b>186 480 €</b>	Agence de services de paiement (emplois aidés)	
Rémunération des personnels,	126 000 €	Emplois mutualisés	- €
Charges sociales,	60 480 €	TVA sur Subvention	- 990 €
Autres charges de personnel			- €
<b>85- Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 500 €</b>	<b>76 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>- €</b>
		(dont cotisations, legs, dons...)	- €
<b>88- Charges financières</b>	<b>- €</b>	<b>78 - Produits financiers</b>	<b>31 €</b>
<b>87- Charges exceptionnelles</b>	<b>- €</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>
<b>88- Dotation aux amortissements et provisions</b>	<b>1 000 €</b>	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>Total des charges</b>	<b>268 644 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>268 644 €</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
<b>88- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	3 270 €	Prestations en nature	3 270 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>261 814 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>261 814 €</b>

Nom de la structure : COMPAGNIE HORS SERIE

**BUDGET PREVISIONNEL 2024 - COMPAGNIE HORS SERIE**

Le total des charges doit être égal au total des produits ;  
(ne pas indiquer les centimes d'euros)

CHARGES	Réalisation	PRODUITS	Réalisation
<b>80 - Achat</b>	<b>8 800 €</b>	<b>70 - Vente de produits finis, marchandises et prestations de services,</b>	<b>120 405 €</b>
Prestations de services	- €	Coproductions	14 000 €
Achats de matières et de fournitures	3 300 €	Cession, cotation	100 000 €
Autres fournitures	5 500 €	Prestations de services (ateliers)	6 405 €
<b>81 - Services extérieurs</b>	<b>17 300 €</b>	Ventes de CDimarchandises	- €
Locations Immobilières et mobilières	14 000 €	<b>74- Subventions d'exploitation (1)</b>	<b>137 000 €</b>
Entretien et réparations	200 €	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Assurance	3 000 €	Drac Aquitaine	80 000 €
Documentation	100 €	Région(s):	
Divers	- €	Région Aquitaine	35 000 €
<b>82 - Autres services extérieurs</b>	<b>35 340 €</b>	Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	15 300 €	Conseil général de la Gironde	4 000 €
Publicité, publication	1 500 €		
Déplacements, missions	17 000 €	Commune(s):	
Services bancaires	40 €	Ville de Bordeaux	18 990 €
Autres	1 500 €	Intercommunalité(s)	
<b>83 - Impôts et taxes</b>	<b>- €</b>	Communauté Urbaine de Bordeaux	
Impôts et taxes sur rémunération,	- €	Organismes sociaux	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>84- Charges de personnel</b>	<b>190 920 €</b>	Agence de services de paiement (emplois aidés)	
Rémunération des personnels,	129 000 €	Emplois mutualisés	- €
Charges sociales,	61 920 €	TVA sur Subvention	- 990 €
Autres charges de personnel			- €
<b>85- Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 045 €</b>	<b>76 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>- €</b>
		(dont cotisations, legs, dons...)	- €
<b>86- Charges financières</b>	<b>- €</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>- €</b>
<b>87- Charges exceptionnelles</b>	<b>- €</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>
<b>88- Dotation aux amortissements et provisions</b>	<b>1 000 €</b>	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>Total des charges</b>	<b>267 406 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>267 406 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>88- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	4 230 €	Prestations en nature	4 230 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>261 635 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>261 635 €</b>

Nom de la structure : COMPAGNIE HORS SERIE

BUDGET PREVISIONNEL 2025 - COMPAGNIE HORS SERIE

Le total des charges doit être égal au total des produits ;  
(ne pas indiquer les centimes d'euros)

CHARGES	Réalisation	PRODUITS	Réalisation
<b>80 - Aohat</b>	<b>9 630 €</b>	<b>70 - Vente de produits finis, marchandises et prestations de services,</b>	<b>135 000 €</b>
Prestations de services	- €	Coproductions	20 000 €
Achats de matières et de fournitures	3 630 €	Cession, cotation	105 000 €
Autres fournitures	6 000 €	Prestations de services (ateliers)	10 000 €
<b>81 - Services extérieurs</b>	<b>24 120 €</b>	Ventes de CD/marchandises	- €
Locations immobilières et mobilières	20 500 €	<b>74- Subventions d'exploitation (1)</b>	<b>137 000 €</b>
Entretien et réparations	220 €	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Assurance	3 300 €	Drac Aquitaine	80 000 €
Documentation	100 €	Région(s):	
Divers	- €	Région Aquitaine	35 000 €
<b>82 - Autres services extérieurs</b>	<b>41 370 €</b>	Département(s):	
Rémunérations Intermédiaires et honoraires	16 830 €	Conseil général de la Gironde	4 000 €
Publicité, publication	2 000 €		
Déplacements, missions	20 000 €	Commune(s):	
Services bancaires	40 €	Ville de Bordeaux	18 990 €
Autres	2 500 €	Intercommunalité(s)	
<b>83 - Impôts et taxes</b>	<b>- €</b>	Communauté Urbaine de Bordeaux	
Impôts et taxes sur rémunération,	- €	Organismes sociaux	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>84- Charges de personnel</b>	<b>193 880 €</b>	Agence de services de paiement (emplois aidés)	
Rémunération des personnels,	131 000 €	TVA sur subvention	- 990 €
Charges sociales,	62 880 €		
Autres charges de personnel			- €
<b>85- Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 000 €</b>	<b>76 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>- €</b>
		(dont cotisations, legs, dons...)	- €
<b>88- Charges financières</b>	<b>- €</b>	<b>78 - Produits financiers</b>	<b>- €</b>
<b>87- Charges exceptionnelles</b>	<b>- €</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>
<b>88- Dotation aux amortissements et provisions</b>	<b>1 000 €</b>	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>Total des charges</b>	<b>272 000 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>272 000 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>88- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	4 800 €	Prestations en nature	4 800 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>276 800 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>276 800 €</b>

**CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION ADMAA-ALLEZ LES FILLES**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025**

**LES SOUSSIGNÉS**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/... du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 reçue en Préfecture le ...

ci-après dénommée « la Ville »

d'une part,

Et

L'Association ADMAA-ALLEZ LES FILLES, dont le siège social se situe 9, rue Teulère 33000 Bordeaux représentée par sa Présidente, Madame AURADOU Catherine dûment mandatée sur décision du conseil d'administration en date du 10/06/2022.

ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

**EXPOSE**

Considérant le projet initié et conçu par l'Association ADMAA ALLEZ LES FILLES, association créée le 02 février 2006, avec des statuts révisés au 11 mai 2006, qui a pour objet l'organisation et la production de spectacles vivants professionnels concerts de musiques actuelles alternatives et émergentes - accessibles à toutes et à tous ; conforme à son objet statutaire

Considérant les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

Considérant que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

Considérant que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

Considérant que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

Considérant que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association ADMAA-Allez les Filles, figurant en annexe ;

Considérant l'engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

Considérant la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

Considérant l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique... ;

Considérant le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

Considérant que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

Considérant le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économiques, sociaux, culturels...) et action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique ;

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville entend accompagner l'Association ADMAA-Allez les Filles dans la poursuite de son objectif pour les années 2023, 2024 et 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

## **ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION**

### **Les objectifs généraux et des actions de l'Association:**

ADMAA Allez les Filles poursuit les objectifs suivants :

Sensibiliser les jeunes aux musiques actuelles et à ses enjeux ;

Dynamiser la vie culturelle et apporter une plus-value artistique sur le territoire bordelais à travers l'organisation de festivals, de concerts et d'actions culturelles sur les différents quartiers de la commune ;

Insérer socialement et/ou professionnellement son équipe, les artistes ainsi que ses sympathisants ;

Sensibiliser les jeunes aux musiques actuelles et à ses enjeux ;

Soutenir les groupes émergents, en particulier locaux, et apporter un accompagnement artistique grâce à son festival, son centre ressource également point d'écoute, de conseil et d'orientation ;

Faire évoluer les problématiques propres au secteur musical alternatif dans l'intérêt et le respect de tous ;

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis avec l'Association et joints en annexe à la présente convention.

### **Les actions proposées par l'Association :**

**Festival Relache (2023-2025) :** Après 10 années de festival, l'Association souhaite prolonger la saison culturelle itinérante « Relache » dans les années à venir, en proposant une formule proche de l'existant, à savoir une vingtaine d'événements majoritairement gratuit ou avec une participation accessible, entre fin mai et septembre, sur les places et espaces publics de Bordeaux et de la Métropole ;

**Concerts (2023-2025) :** Coproductions, **co-organisation et mutualisation des « savoir-faire »** d'événementiels et concerts à l'année dans les salles de concert du territoire, en complicité avec l'Association Bordeaux Rock, Brain Out et d'autres partenaires locaux ;

**Soul Tram (2023) :** Activation régulière d'une action de prévention et de lutte contre toutes les addictions (addiction France) par DJ Francis Feelgood aka Francis Vidal, programmateur de l'association ADMAA-Allez Les Filles, sur les lignes du réseau TBM, accompagné d'une équipe de médiation de l'ANPAA ;

**Actions de médiation et actions socio-culturelles (2023-2025) :** Mise en place d'actions régulières de médiation en proximité et démarche engagée de recherche et développement afin de proposer de nouvelles actions socio-culturelles autour des projets de l'Association. En 2023, prestations d'ateliers musicaux et d'expression corporelle auprès des enfants d'écoles primaires du quartier St Paul (2023), programme hebdomadaire « Radio Paul Bert ». Animation d'un réseau d'associations et de commerçants de quartier projets avec accompagnement et co-construction d'actions menées en proximité.

L' Association souhaite également proposer dans le local de sons association un projet mensuel de soirée ouvertes aux adhérents et bénévoles de l'association : échanges, intéressement à la programmation, écoutes musicales de la programmation en cours, scènes découvertes de groupes locaux ;



## **ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES**

### **2.1. Mises à disposition des moyens financiers**

Afin d'accompagner l'Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de

**50 000 euros**

Le règlement de la subvention annuelle sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont :

CCM BORDEAUX CENTRE - code étab. : 15589 - code guichet : 33546 - numéro de compte : 07272094343 - clé RIB : 82

IBAN : FR76 1558 9335 4607 2720 9434 382

BIC : CMBRFR2BARK

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

A titre d'information pour l'année 2022, l'Association a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville dont la valorisation s'est élevée à 8000 euros.

### **2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention**

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;
- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...) ;
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

### **2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention**

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association s'engage en outre à :

- En matière de **transition écologique et sociale** : s'inscrire dans une dynamique solidaire, responsable et inclusive, l'Association veillera entre autres à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En

matière transition sociale, il s'agit notamment de veiller à l'inclusivité de tous les publics, de tendre vers la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion, la coordination et la programmation des projets ;

- Relativement aux **droits culturels des personnes** : L'Association veillera à garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et facilitera la rencontre entre ses forces artistiques, ses projets et les habitants ;
- Au regard de la place essentielle accordée aux programmes **d'éducation artistique et culturelle** (la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle ») ainsi qu'aux autres formes de médiation et de transmission, l'Association veillera à développer une **action territoriale** (actions pédagogiques, hors les murs, développement d'espaces de rencontre, médiation...) et à porter une attention particulière à la jeunesse, aux étudiants, aux personnes en situation de fragilité sociale ou économique et aux personnes en situation de handicap ;
- L'attention particulière portée à l'engagement de l'association à **lutter contre les stéréotypes et discriminations**, à promouvoir la mixité et l'égalité Femmes-Hommes auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires, à favoriser à ce titre la **mixité** de ses organes de gouvernance ;
- **Affirmer un soutien multiforme aux équipes artistiques**, notamment émergentes et locales, dans le processus de création et d'accompagnement ;
- En matière de développement d'une offre artistique **hors-les-murs et en espace public** dans tous les quartiers de Bordeaux, afin de contribuer à une meilleure répartition des propositions artistiques sur tout le territoire ;
- **Avoir une interaction directe pour et avec le territoire** en développant de nouvelles coopérations et en consolidant des **relations partenariales** avec les acteurs culturels et sociaux du territoire bordelais, les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville et les différentes structures de soutien à la création et à la diffusion du territoire dans un esprit **de co-construction, de mutualisation et de coopération** ;
- **Enfin, l'association est invitée à porter une attention spécifique à l'évaluation de ses actions** et pourra déterminer des critères adaptés à son projet en sus d'attendus quantitatifs et qualitatifs tels que : public attendu /public touché, nombre de participants / visiteurs, nombre de partenaires, de rencontres, de temps de diffusion. Un bilan annuel des actions menées valorisant les retours d'expériences (les points positifs, à travailler, consensus trouvés) sera partagé.

#### 2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

### **2.5 Traitement des résultats**

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

### **2.6 Conditions d'utilisation de la subvention**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION**

### **3.1 Engagements réciproques**

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

### **3.2 Instances**

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

**Un comité technique** *a minima* semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association.

Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

**Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel** composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

### **4.1 Justificatifs**

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.

Avant le 30 septembre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

### **4.2 Autres engagements**

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

### **4.3 Contrôles exercés par la Ville**

En amont de la signature de la convention, l'Association aura fourni un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313- 1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

#### **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION**

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

#### **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES**

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée. Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

#### **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

#### **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

#### **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour les années **2023, 2024 et 2025**.

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

#### **ARTICLE 11 – RENOUELEMENT – RÉVISION – RÉSILIATION**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

## **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet de l'Association

Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

## **ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

## **ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour l'Association ADMAA-Allez les Filles, 9, rue Teulère 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Madame AURADOU Catherine, Présidente



**ALLEZ  
LES FILLES!**



# **PROJET ADMAA / ALLEZ LES FILLES 2023-2025**

**ADMAA (Association de Défense des Musiques Alternatives en Aquitaine)** est l'association qui, depuis 2006, soutient le projet **Allez Les Filles** (dont l'origine remonte à 1996).

**ADMAA / Allez Les Filles** a pour objectif premier de contribuer au développement de la culture émergente locale, par le biais d'une dynamisation des tissus associatifs locaux, mais aussi en pratiquant une politique de prix particulièrement avantageuse pour le public. Ces objectifs sont poursuivis par le développement d'une programmation musicale innovante, associant aussi bien d'importants spectacles d'artistes internationaux que des groupes locaux en développement.

## **Festival Relache (2023-2025)**

Depuis la mini version de Relache « Sans Relache » de 2021 qui s'est avérée bénéficiaire, malgré une reprise difficile, et une organisation transfigurée par les différentes obligations sanitaires ayant dues être instaurées, le Relache de 2022 a trouvé son équilibre économique. La préparation de l'édition 2022 fût plus aisée, les obligations sanitaires ayant été revues à la baisse, voir totalement supprimées. Ce qui a eu comme conséquences aussi de voir le public ressortir en masse, après 2 ans de pandémie.

## ***L'expérimentation de soirées payantes plus nombreuses a-t-elle été une bonne stratégie ?***

Principalement gratuit depuis sa création, Relache expérimente depuis 2018, non pas par choix, mais par nécessité, la mise en place de billetterie solidaire. Pour toujours répondre à notre engagement social envers un public privé d'accès à la culture, nous avons souhaité proposer des prix d'entrée réduits. (2 ou 5€).

Il est à souligner que dans tous les cas l'entrée est offerte aux adhérents de l'association ADMAA / Allez Les Filles (l'adhésion est gratuite pour les minimas sociaux et les porteurs de la carte jeune).

Fort de cette expérience ayant été pour l'association une source de respiration financière supplémentaire pour réduire les déficits de 2018 et 2019, nous avons continué dans ce sens en 2021, ainsi qu'en 2022.

Le résultat estimatif de cette édition laisse apparaître que la billetterie représente aujourd'hui quasiment 13 % du budget global, quand les subventions publiques ont elles évoluées de 15% en 2019 à près de 20 % aujourd'hui.

Cela s'explique par la recherche de nouvelles subventions, jusque là ignorées (SACEM, CNM, DRAC,...)

Il apparaît donc que Relache 2022 soit bénéficiaire de près de 17 000 euros, ce qui nous conforte dans l'idée de continuer cette stratégie de billetteries accessibles à tous.

## **Le développement des partenariats et autres outils de prospection**

### ***Les coproductions et partenariats divers***

En 2022, malgré deux années difficiles durant lesquelles s'est installée une solidarité presque obligatoire, les partenariats, le sponsoring, le mécénat n'ont pas été si importants que cela.

Fort de notre notoriété, nous avons tout de même réussi à lier quelques nouvelles amitiés, ainsi qu'à continuer à en entretenir d'anciennes.

Notamment avec le **CROUS de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine**, bien que nous n'ayons fait qu'un seul événement lors de Relache, en association avec la ressourcerie du campus **Etu Recup'**.

Tout au long de l'année 2021/2022 nous avons créé un partenariat avec l'association **Bordeaux Rock**, 5 événements, dont 2 sur le festival Relache. Ce travail conjoint nous a permis de faire la fête de la musique et la clôture du festival Relache. 2 soirées laissant apparaître que nos deux entités et nos publics sont très proches. Nous continuerons à développer ce partenariat.

Avec l'**Utopia**, nous avons organisé la diffusion du film de **Quest Love** « **Summer Of Soul** », au cinéma, le 26 mai, annonçant de ce fait l'ouverture de Relache

Le 25 août, nous avons fait la 1ère édition du « **Blast By Sud Ouest** », en coproduction avec le Label **U-turn** et l'association **Brainout**. Lors de cette soirée nous avons reçu 3 formations californiennes, ainsi qu'une formation bordelaise issues toutes du Label **U turn**. Une soirée somme toute réussie, près de 1300 personnes ont répondu à l'invitation, malgré un tarif plus élevé pour l'occasion compte tenu du coût du plateau artistique. Une seconde édition verra certainement le jour en 2023, l'association **ADMAA / Allez Les Filles** travaillant toute au long de l'année avec des artistes signés sur ce label.

Dans ce sens **ADMAA / Allez Les Filles** cherche à développer ses actions plus largement sur le département de la Gironde. Nous sommes actuellement en discussion avec plusieurs personnes, sur les communes d'Ambarès et Lagrave, St Médard en Jalles, Bègles (Pour intervenir au Parc de Mussonville, par exemple).

### ***Le Mécénat***

L'année 2022, comme 2021 nous a montré que le mécénat culturel était en perte de vitesse. En effet, malgré une recherche active de nouveaux « aidants », nous n'avons malheureusement pas réussi à lier beaucoup plus de nouveaux échanges. Quelques uns sont à noter tout de même.

De part notre partenariat avec le Crous, nous avons réussi à touché une somme du **CVEC** (Vie étudiante), très substantielle compte tenu des résultats mitigés de nos actions à la **MAC 3**.

Les sociétés **Arcane SLC** (notre fournisseur technique), **IBS** (Brasseur), **Mascaret** (Brasseur), **Aremacs** (Traitement des déchets), **Un petit coin de paradis** (Toilettes sèches), nous aident en pratiquant des remises sur nos factures, ce qui n'est pas négligeable.

Un nouveau mécène, une entreprise de solutions industrielles de Cestas **EMPI** nous a aidé cette année (300 euros), ainsi que certains dons de particuliers souhaitant soutenir l'association et son action principale Relache. Le montant global (hors remise sur facture de nos partenaires) de ces soutiens s'élève à 5500 euros pour 2022, ce qui représente à peine **1,2 %** du montant global.

### *Les partenariats presse*

Nous avons cette année développé des partenariats plus poussés avec la presse, notamment **Radio Nova** et **JunkPage** qui ont été les deux principaux partenaires presse du festival.

**Fip** nous a relayé cette année malgré leur situation ayant changé en 2021 (plus d'antennes locales).

Les webzines comme **Actu.fr**, **Muzzart**, **L'écran du Son**, **Jugeote**, **Feather**, **Rue 89** nous ont soutenu dans la diffusion de nos événements, ainsi que sur du rédactionnel et du report photographique, interviews,...

**Sud Ouest**, comme chaque année était aussi de la partie, nous aidant à la diffusion de nos informations par de nombreux articles.

À noter que 2 fois par semaine, notre Directeur artistique bénévole intervient pour une émission de radio, chez **Radio Paul Bert**, y présentant la programmation à venir.

Nous continuerons autant que possible à entretenir nos relations avec tous ces partenaires.

### *Une maîtrise des coûts artistiques et de production*

Cette année, un effort particulier a été réalisé dans la rationalisation de nos coûts de logistique et de salariat.

Les efforts en terme de salariat ont été difficiles à réaliser, les équipes ayant déjà une charge de travail considérable.

Nous avons grâce au résultat de 2021, pu investir dans du matériel indispensable à l'exploitation de Relache (tentes, matériel de sonorisation,..).

Malgré nos efforts, nous ne pouvons pas passer à côté de l'augmentation des coûts de retraitement des déchets, de mise en place de toilettes sèches ou encore de sécurité (à noter une augmentation de près de 20 % pour chaque poste de dépenses)

Depuis octobre 2021, nous avons engagé une personne en alternance, étudiante à Sup de Pub. Nous entamons sa deuxième année. Il est possible que cela débouche sur une création d'emploi.

De plus, ayant une équipe permanente réduite, l'idée de recruter une personne de plus à la communication est à développer.

Comme chaque année, nous avons engagé des volontaires du Service Civique, 2 en 2022.

L'une d'elle s'occupait de la partie de soutien à la communication (Insta, Facebook, Site,...), l'autre sur un soutien plutôt en terme de régie et logistique (organiser les plannings bénévoles, le recrutement, la mise en place d'une équipe verte...) avec l'aide d'un stagiaire ayant le même rôle pour l'occasion. Stagiaire qui par la suite est devenu intermittent et qui fait partie intégrante désormais de l'association. Nous relancerons une campagne pour l'année 2023.

## **Concerts (2023-2025)**

Coproductions, co-organisation et mutualisation des « savoir-faire » d'événementiels et concerts à l'année dans les salles de concert du territoire, en complicité avec l'Association Bordeaux Rock, Brain Out et d'autres partenaires locaux

## **Eysines Goes Soul (2023-2025)**

Depuis plusieurs années maintenant, l'association **ADMAA / Allez Les Filles** participe par le biais du Festival Eysines Goes Soul au dispositif Scènes d'été en Gironde.

Ce partenariat est des moments forts de la programmation artistique de l'association Allez Les Filles et de la municipalité d'Eysines. Organisée conjointement avec la Mairie d'Eysines et son service culturel, le Festival Eysines Goes Soul fêtera cette année 2023 sa dix-neuvième édition.

Depuis 18 années, le Festival Eysines Goes Soul est LE rendez-vous annuel et incontournable pour les amateurs de musique soul.

Des noms comme Sharon Jones, Ebo Taylor, Tony Allen, Alice Russell, Jim Murple Memorial, Ceux Qui Marchent Debout et dernièrement, The Harlem Gospel Travelers ou The Buttshakers, parmi près de 80 artistes sont venus ambiancer et permettre à ce festival de grandir tout en restant le rdv de toute la famille.

Cette manifestation a pour objectif d'offrir à tous un événement gratuit et de qualité en investissant la métropole et en marquant le début de la saison estivale. Cette année en 2022 la manifestation a réuni près de 10 000 personnes.

## **Soul Tram (2023)**

Activation régulière d'une action de prévention et de lutte contre toutes les addictions (addiction France) par DJ Francis Feelgood aka Francis Vidal, programmateur de l'association ADMAA/Allez Les Filles, sur les lignes du réseau TBM, accompagné d'une équipe de médiation de l'ANPAA

## **Actions de médiation et actions socio-culturelles (2023-2025)**

Mise en place d'actions régulières de médiation en proximité et démarche engagée de recherche et développement afin de proposer de nouvelles actions socio-culturelles autour des projets de l'Association. En 2023, prestations d'ateliers musicaux et d'expression corporelle auprès des enfants d'écoles primaires du quartier St Paul (2023), programme hebdomadaire « Radio Paul Bert ». Animation d'un réseau d'associations et de commerçants de quartier projets avec accompagnement et co-construction d'actions menées en proximité.

L' Association souhaite également proposer dans le local de son association un projet mensuel de soirées ouvertes aux adhérents et bénévoles de l'association : échanges, intéressement à la programmation, écoutes musicales de la programmation en cours, scènes découvertes de groupes locaux.



## **Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs Association ADMAA**

### **1. Pourquoi analyser un événement ?**

En tant qu'organisateur, nous nous devons de mettre en place tous les outils nécessaires qui nous permettront de trouver les réponses pour peut-être corriger ou améliorer nos prochains événements afin de garantir la satisfaction de nos futurs participants.

Peu importe la taille, un événement implique du temps, de l'énergie, un investissement humain et matériel et a eu un coût financier. Comprendre ce qui a été fluide et au contraire bloquant en amont, ce qui a été un succès le jour J ou au contraire n'a pas réellement plu sont des éléments sur lesquels vous pourrez capitaliser ou améliorer les prochaines fois.

En voici les points importants

- **Les éléments organisationnels** (positifs et négatifs)
- **Les événements** qui ont plu et moins plu
- **Les prestataires** (points positifs et négatifs)
- **Les attentes de nos festivaliers** et si nous y avons répondu
- **Les supports de communication** que nous avons utilisé et ce qui a fonctionné
- **Les coûts financiers** (budgets) respectés ou pas

### **2. Comment analyser un événement : l'organisation en amont**

*Une organisation fluide en amont permet de réduire le stress le jour J.*

- **Quelle étape a été la plus énergivore ?**
- **Quelle étape aurait pu être déléguée (bénévoles ou freelance ou prestataires) ?**
- **Avez-vous eu assez de ressources matérielles et humaines en amont ?**



- **Avez-vous pensé à tout ?**
- **Avez-vous rencontré des difficultés en terme de délai ?**

### **3. L'organisation le jour J**

*(Que ce soit des ateliers, une conférence, du live streaming, un spectacle culturel ou un festival, listez les animations et / ou intervenants afin de vous souvenir pour les prochaines éditions des points bloquants rencontrés. Faites la même chose avec vos prestataires.*

*Mettez par écrit le nombre de bénévoles et leurs postes, et si cela était suffisant, ainsi que le matériel à disposition.*

*Avez-vous manqué de chaises, de place, d'installations particulières.*

*Si votre événement a eu lieu dans un endroit public, listez également les points positifs et négatifs rencontrés le jour J. Cela vous permettra de négocier l'année prochaine ou de changer de lieu.)*

### **4. Les attentes de vos participants sont-elles comblées ?)**

Pour évaluer ce point, la méthode la plus facile reste le questionnaire de satisfaction post-événement. Sous forme de google doc, envoyez à la base de données des participants une enquête pour récolter leur feedback. Précisez que dans un but constant d'amélioration, **vous souhaitez récolter les avis autant positifs que négatifs.**

Vous pouvez demander à vos participants de noter sur 5 par exemple :

- **la signalétique**
- **la communication faite en amont**
- **le(s) lieu(x)**
- **les installations sur site (toilettes, circulation..)**
- **les horaires**
- **les prestations...**

*(N'hésitez pas à leur demander s'ils recommanderaient votre évènement (ils pourront devenir vos ambassadeurs sur les prochaines dates ou leur proposer de s'abonner à votre newsletter pour les tenir informés)).*

### **5. Interroger l'équipe en interne**

### **6. Les retombées médiatiques et sur les réseaux sociaux**

*dossier de presse / statistiques FB, Google, Insta*

### **7. Rappeler l'édition du Bilan Moral et Financier tous les ans**

Ci-dessous, une grille d'auto évaluation rendant compte des actions et objectifs mis en place dans le cadre de l'événement grâce à des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Afin d'enrichir et d'améliorer certains points notre événement nous proposons un sondage de satisfaction à destination des spectateurs, via une base d'abonnés à la newsletter, mais aussi via un système de QR code, à l'accueil du festival à disposition de tous les spectateurs pour qui il suffira de scanner et qui amènera vers un sondage en ligne.

<https://forms.gle/2hgjRzD5HHVTihFo6>

#### Formulaire auto évaluation

	QUESTIONS	STATUT ACTUEL / COMMENTAIRES
<b>EN AMONT</b>	Que pensez-vous du temps qu'a pris l'organisation de Relache ?	
	Quelle étape a été la plus énergivore ?	
	Que pensez-vous de la répartition des tâches concernant l'organisation ?	
	Avez-vous eu assez de ressources matérielles et humaines en amont ?	
	Avez-vous rencontré des difficultés en terme de délai ?	
	Des étapes auraient-elle pu être déléguées ?	
	La communication en interne a-t-elle était efficace ?	
<b>JOUR J</b>	Qu'avez-vous pensé de la répartition des postes ?	
	Le nombre de bénévoles était-il suffisant ?	
	Avez-vous manqué d'installation particulière ?	
	Qu'avez-vous pensé de l'aménagement des lieux ?	
	Qu'avez-vous pensé de la coordination du staff ?	
<b>POST EVENT</b>	Qu'avez-vous pensé du public que vous avez pu touché ?	
	La communication de l'événement vous a-t-elle paru efficace ?	
	Les retours reçus sont-ils ce à quoi vous vous attendiez ? (Presse, public...)	
	En terme de ressenti général, vos attentes ont-elles été respectées ?	

Enfin, un formulaire sera envoyé aux bénévoles, ceux qui vivent le festival dans son organisation et sa conception et donc ce qui permet de mieux s'évaluer sur tout ce qui est fait en amont et le jour J.

## AUTO-ÉVALUATION DES ÉDITIONS DE RELACHE

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Bilan par années			
			2019	2021	2022	2023
<b>Accès pour tous à l'offre culturelle</b>	Augmentation de la fréquentation sur Relache	Fréquentation du public	150 000	10 000	40 000	
		Pourcentage d'événements gratuits pour tous	30 %	70 %	40 %	
		Bénévoles	+ de 150	100	150	
	Développer des actions en direction des habitants des quartiers	Nombre de lieux	15	3	5	
		Nombres de types d'événements proposés	4	1	2	
<b>Soutien à la création artistique</b>	Développer et enrichir la proposition musicale sur Relache	Nombre de représentations totales (formations musicales)	117	23	60	
		Nombre de groupe locaux	26	13	12	
		Nombre de groupes nationaux	21	6	11	
		Nombre de groupes internationaux	70	4	36	
		Genres musicaux	+ de 20	18	40	
		Nombre de dates de Relache	47	10	20	
<b>Partenariats de coproduction</b>	Développer les partenariats	Nombre de partenaires	38	28	34	
		Partenaires locaux (en %)	71 %	75 %	76 %	
		Partenaires nationaux (en %)	29 %	25 %	24 %	
	Enrichir la coproduction	Coproduction locale (en %)	85 %	0	85 %	
		Coproduction nationale (en %)	15 %	0	15 %	
<b>Festival éco-responsable</b>	Avancer vers une consommation éco-responsable	Utilisation d'éco-cups	Oui	Oui	Oui	Oui
		Réduction des bouteilles d'eau en plastique	Non	Non	Non	Oui, grâce à un bar à eau
		Utilisation de vaisselle réutilisable pour les artistes et staff	Oui	Oui	Oui	Oui
	Développer le traitement de déchets	Présence de toilettes sèches	Oui	Oui	Oui	Oui
		Réduction des déchets alimentaires des foodtruck	Non	Oui	Oui	Oui, via un composte
		Tri des déchets	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Communication</b>	Développer les réseaux sociaux	Alimentation des réseaux sociaux (Instagram et Facebook) sur la durée du festival et après	Non	Oui	Oui	Oui
	Développer la communication dans la presse	Partenariats avec des magazines culturels	Oui	Oui	Oui	Oui
		Diffusion des dates de Relache via des supports radio	Oui	Oui	Oui	Oui

Formulaire auto évaluation

	QUESTIONS	STATUT ACTUEL / COMMENTAIRES
	Que pensez-vous du temps qu'a pris l'organisation de Relache ?	
	Quelle étape a été la plus énergivore ?	
<b>EN AMONT</b>	Que pensez-vous de la répartition des tâches concernant l'organisation ?	
	Avez-vous eu assez de ressources matérielles et humaines en amont ?	
	Avez-vous rencontré des difficultés en terme de délai ?	
	Des étapes auraient-elle pu être déléguées ?	
	La communication en interne a-t-elle été efficace ?	
	Qu'avez-vous pensé de la répartition des postes ?	
<b>JOUR J</b>	Le nombre de bénévoles était-il suffisant ?	
	Avez-vous manqué d'installation particulière ?	
	Qu'avez-vous pensé de l'aménagement des lieux ?	
	Qu'avez-vous pensé de la coordination du staff ?	
<b>POST EVENT</b>	Qu'avez-vous pensé du public que vous avez pu touché ?	
	La communication de l'événement vous a-t-elle paru efficace ?	
	Les retours reçus sont-ils ce à quoi vous vous attendiez ? (Presse, public...)	
	En terme de ressenti général, vos attentes ont-elles été respectées ?	

## Budget Prévisionnel / H.T.

### ADMAA / Allez Les Filles – Exercice 2023

## CHARGES D'EXPLOITATION

<b>60 – Achats</b>	<b>324400</b>
Achats d'études et de prestations de service	171500
Achats stockés de matières et fournitures	121800
Achats non stockables (eau, énergie)	12500
Fournitures d'entretien et de petit équipement	16100
Fournitures administratives	1500
Autres fournitures	1000
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>109650</b>
Sous traitance générale	36700
Locations mobilières et immobilières	54500
Entretien et réparation	16500
Primes d'assurance	950
Documentation	500
Divers	500
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>92760</b>
Rémunérations intermédiaires et honoraires	47000
Publicité, publications	14200
Déplacements, missions et réceptions	28800
Frais postaux et de télécommunication	920
Services bancaires	1840
Divers	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>16500</b>
Impôts et taxes sur rémunérations	1500
Autres impôts et taxes	15000
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>99040</b>
Rémunérations du personnel	72140
Charges sociales	26900
Autres charges de personnel	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>17560</b>
<b>66 – Charges Financières</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	0
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions</b>	0
<b>69 - Impôt sur les sociétés</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>659910</b>

## PRODUITS D'EXPLOITATION

<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	<b>413600</b>
Vente de produits finis, de marchandises	345400
Recettes entrées / billetterie	55700
Produits des activités annexes	12500
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>213210</b>
État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) DRAC	20000
Conseil Régional	3000
Conseil Départemental	48000
Bordeaux Métropole CODEV	35000
Ville de Bordeaux Fct°	50000
Ville de Bordeaux DSU	10000
Autre(s) commune(s)	5000
CNM	10000
SACEM	10000
ASP/CNASEA (Emplois aidés)	6360
Autres (précisez) : FIL – Ville de Bordeaux	4850
Aides privées	11000
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>33100</b>
Cotisations	16100
Autres (Dons)	7000
Co-productions	10000
<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>79 – Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>659910</b>

**86 - Emploi des contributions volontaires en nature**

- Secours en nature	
- Mise à disposition gratuite des biens et services	50500
- Personnel bénévole	88000
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>138500</b>

**87 - Contributions volontaires en nature**

- Bénévolat	88000
- Prestations en nature	50500
- Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>138500</b>

## Budget Prévisionnel / H.T.

### ADMAA / Allez Les Filles – Exercice 2025

## CHARGES D'EXPLOITATION

<b>60 – Achats</b>	<b>329313</b>
Achats d'études et de prestations de service	174082
Achats stockés de matières et fournitures	123633
Achats non stockables (eau, énergie)	12688
Fournitures d'entretien et de petit équipement	16372
Fournitures administratives	1523
Autres fournitures	1015
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>111216</b>
Sous traitance générale	37252
Locations mobilières et immobilières	55320
Entretien et réparation	16665
Primes d'assurance	965
Documentation	507
Divers	507
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>94155</b>
Rémunérations intermédiaires et honoraires	47707
Publicité, publications	14413
Déplacements, missions et réceptions	29233
Frais postaux et de télécommunication	935
Services bancaires	1867
Divers	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>16749</b>
Impôts et taxes sur rémunérations	1523
Autres impôts et taxes	15226
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>100530</b>
Rémunérations du personnel	73225
Charges sociales	27305
Autres charges de personnel	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>17825</b>
<b>66 – Charges Financières</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	0
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions</b>	0
<b>69 - Impôt sur les sociétés</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>669788</b>

## PRODUITS D'EXPLOITATION

<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	<b>423478</b>
Vente de produits finis, de marchandises	345400
Recettes entrées / billetterie	62258
Produits des activités annexes	15820
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>213210</b>
État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) DRAC	20000
Conseil Régional	3000
Conseil Départemental	48000
Bordeaux Métropole CODEV	35000
Ville de Bordeaux Fct°	50000
Ville de Bordeaux DSU	10000
Autre(s) commune(s)	5000
CNM	10000
SACEM	10000
ASP/CNASEA (Emplois aidés)	6360
Autres (précisez) : FIL – Ville de Bordeaux	4850
Aides privées	11000
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>33100</b>
Cotisations	16100
Autres (Dons)	7000
Co-productions	10000
<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>79 – Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>669788</b>

**86 - Emploi des contributions volontaires en nature**

- Secours en nature	
- Mise à disposition gratuite des biens et services	50500
- Personnel bénévole	88000
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>138500</b>

**87 - Contributions volontaires en nature**

- Bénévolat	88000
- Prestations en nature	50500
- Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>138500</b>

## Budget Prévisionnel / H.T.

### ADMAA / Allez Les Filles – Exercice 2024

## CHARGES D'EXPLOITATION

<b>60 – Achats</b>	<b>327664</b>
Achats d'études et de prestations de service	173215
Achats stockés de matières et fournitures	123018
Achats non stockables (eau, énergie)	12625
Fournitures d'entretien et de petit équipement	16281
Fournitures administratives	1515
Autres fournitures	1010
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>110747</b>
Sous traitance générale	37067
Locations mobilières et immobilières	55045
Entretien et réparation	16665
Primes d'assurance	960
Documentation	505
Divers	505
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>93688</b>
Rémunérations intermédiaires et honoraires	47470
Publicité, publications	14342
Déplacements, missions et réceptions	29088
Frais postaux et de télécommunication	930
Services bancaires	1858
Divers	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>16665</b>
Impôts et taxes sur rémunérations	1515
Autres impôts et taxes	15150
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>100030</b>
Rémunérations du personnel	72861
Charges sociales	27169
Autres charges de personnel	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>17736</b>
<b>66 – Charges Financières</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	0
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions</b>	0
<b>69 - Impôt sur les sociétés</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>666530</b>

## PRODUITS D'EXPLOITATION

<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	<b>420220</b>
Vente de produits finis, de marchandises	345400
Recettes entrées / billetterie	59000
Produits des activités annexes	15820
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>213210</b>
État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) DRAC	20000
Conseil Régional	3000
Conseil Départemental	48000
Bordeaux Métropole CODEV	35000
Ville de Bordeaux Fct°	50000
Ville de Bordeaux DSU	10000
Autre(s) commune(s)	5000
CNM	10000
SACEM	10000
ASP/CNASEA (Emplois aidés)	6360
Autres (précisez) : FIL – Ville de Bordeaux	4850
Aides privées	11000
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>33100</b>
Cotisations	16100
Autres (Dons)	7000
Co-productions	10000
<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>79 – Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>666530</b>

**86 - Emploi des contributions volontaires en nature**

- Secours en nature	
- Mise à disposition gratuite des biens et services	50500
- Personnel bénévole	88000
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>138500</b>

**87 - Contributions volontaires en nature**

- Bénévolat	88000
- Prestations en nature	50500
- Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>138500</b>

**CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX INVENTIONS LIBRES (ASIL)**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025**

**LES SOUSSIGNÉS**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/...du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 reçue en Préfecture le ...

ci-après dénommée « la Ville »

d'une part,

Et

L'Association de Soutien aux Inventions Libres (ASIL), dont le siège social se situe 9 rue des Capérans – 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur PUCHEU David dûment mandaté sur décision du conseil d'administration en date du 29/06/2020.

ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

**EXPOSE**

Considérant le projet initié et conçu par l'Association ASIL, soit l'accompagnement, le développement et la valorisation de projets artistiques, conforme à son objet statutaire ;

Considérant les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

Considérant que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

Considérant que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

Considérant que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;



Considérant que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association ASIL, figurant en annexe ;

Considérant l'engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

Considérant la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

Considérant l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

Considérant le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

Considérant que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

Considérant le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

**Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique ;**

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville entend accompagner l'Association ASIL dans la poursuite de son objectif pour les années 2023, 2024 et 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

## **ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION**

**Description des objectifs généraux et des actions proposées par l'Association :**

L'accompagnement, le développement et la valorisation de projets artistiques ;

L'aide à la création, à la professionnalisation, à la diffusion et à la promotion de projets artistiques, d'artistes et de musiciens ;

Le soutien à l'insertion professionnelle de tous les acteurs des musiques actuelles : musiciens, techniciens et métiers affiliés à la production culturelle ;

La production d'évènements culturels pluridisciplinaires articulés autour des musiques actuelles ;

La production phonographique indépendant dans le champ des musiques actuelles ;

Avec une attention particulière portée à la diversité culturelle, au développement de la scène locale, à la coopération inter-associative et à l'accessibilité des projets à l'ensemble des publics ;

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis avec l'Association et joints en annexe 1 à la présente convention.

#### **Actions proposées :**

- **Accompagnement des artistes locaux via conseils et aides à la professionnalisation (2023-2025)** : salariat, relance de l'activité de booking, accompagnement et aide à la professionnalisation d'artistes, de techniciens et de travailleurs du secteur de la musique ...;
- **Banzaï Land (2023-2025)** : Poursuite de l'édition annuelle du projet Banzaï Land après 5 éditions en divers lieux à Bordeaux, toujours dans des lieux atypiques et avec une programmation mixte et diversifiée incluant des artistes confirmés et débutants, de tous sexes et de toutes nationalités – accompagné d'ateliers et d'actions culturelles et de sensibilisation - ouvert à tous les publics, y compris les personnes à mobilité réduites et les enfants ( jeux, animations et prêt de casques antibruit gratuits) avec une politique tarifaire accessible (prix libre et solidaire).
- **15 ans de Banzaï Lab (2023)** : anniversaire de Banzaï Lab – série de concerts et actions artistiques sur deux jours – manifestation axée sur l'innovation musicale, musiques du monde et les musiques électroniques et urbaines - prix libre ;
- **Renforcement des actions de médiation et de promotion de l'Éducation Artistique et Culturelle (2023-2025)** tout au long de l'année (en cours de définition avec plusieurs degrés d'implication – conseils et stages...), dynamique initiée en 2022 avec la mission locale et l'ASTI ;

- **Etude pour l'ouverture d'un tiers lieu dans le secteur musical et associatif à Bordeaux (2023-2024)**, en co-construction avec d'autres associations et artistes bordelais et les institutions publiques ;

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES**

### **2.1. Mises à disposition des moyens financiers**

Afin d'accompagner l'Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de :

**16 000 €**

Le règlement de la subvention annuelle sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont :

FR76 4255 9100 0008 0120 8258 696.

GRUPE CREDIT COOPERATIF BORDEAUX GARONNE

51 Quai de Paludate 33800 Bordeaux

Relevé d'Identité Bancaire : code étab 42559 - code guichet 10000 - numéro de compte 08012082586 96

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0120 8258 696

BIC : C C O P F R P P X X X

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

A titre d'information, pour l'année 2022, l'Association a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville dont la valorisation s'est élevée à 5815 euros.

### **2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention**

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;
- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...);
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

### **2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention**

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association s'engage en outre à :

- En matière de **transition écologique et sociale** : s'inscrire dans une dynamique solidaire, responsable et inclusive, l'Association veillera entre autres à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de tendre vers la parité entre les femmes et les hommes dans les organisations, la gouvernance, les publics accompagnés et dans les programmations, de veiller à l'inclusivité de tous les publics ;
- Relativement aux **droits culturels des personnes** : L'Association veillera à garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et facilitera la rencontre entre ses forces artistiques, ses projets et les habitants ;
- Au regard de la place essentielle accordée aux programmes **d'éducation artistique et culturelle** - la Ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle » - ainsi qu'aux autres formes de médiation et de transmission. L'Association portera une attention particulière à la jeunesse, aux étudiants, aux personnes en situation de fragilité sociale ou économique et aux personnes en situation de handicap ;
- L'attention particulières portée à l'engagement de l'association à **lutter contre les stéréotypes et discriminations**, à promouvoir la mixité et l'égalité Femmes-Hommes auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires, à favoriser à ce titre la **mixité** de ses organes de gouvernance ;
- **Contribuer à la structuration, à la transmission et à la professionnalisation des équipes artistiques émergentes**, à l'accompagnement des artistes professionnels grâce notamment à la mise en réseau avec les structures professionnelles du territoire et au-delà ;
- Assurer la **visibilité et la diffusion du travail de création** produit ou accompagné par l'Association ASIL, sur le territoire et au-delà, que ce soit dans le réseau des lieux de diffusion ou dans l'espace public ;
- **Avoir une interaction directe pour et avec le territoire** en développant de nouvelles coopérations et en consolidant des **relations partenariales** avec les acteurs culturels, économiques et sociaux du territoire bordelais, les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville et les différentes structures de soutien à la création et à la diffusion du territoire dans un esprit **de co-construction, de mutualisation et de coopération** ;

- **Enfin, l'association est invitée à porter une attention spécifique à l'évaluation de ses actions** et pourra déterminer des critères adaptés à son projet en sus d'attendus quantitatifs et qualitatifs tels que : public attendu /public touché, nombre de participants / visiteurs, nombre de partenaires, de rencontres, de temps de diffusion. Un bilan annuel des actions menées valorisant les retours d'expériences (les points positifs, à travailler, consensus trouvés) sera partagé.

## **2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville**

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionnée à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

## **2.5 Traitement des résultats**

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

## **2.6 Conditions d'utilisation de la subvention**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales (CGCT)*, « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION**

### **3.1 Engagements réciproques**

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

### **3.2 Instances**

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

**Un comité technique** *a minima* semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association. Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

**Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel** composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

### **4.1 Justificatifs**

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.

Avant le 30 septembre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

## **4.2 Autres engagements**

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

## **4.3 Contrôles exercés par la Ville**

En amont de la signature de la convention, l'Association aura fourni un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313- 1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

## **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112

de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION**

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

#### **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES**

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

#### **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

#### **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne



puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

#### **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour les années **2023, 2024 et 2025**

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

#### **ARTICLE 11 – RENOUVELLEMENT – RÉVISION – RÉSILIATION**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

#### **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet de l'Association

Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

### **ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

### **ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

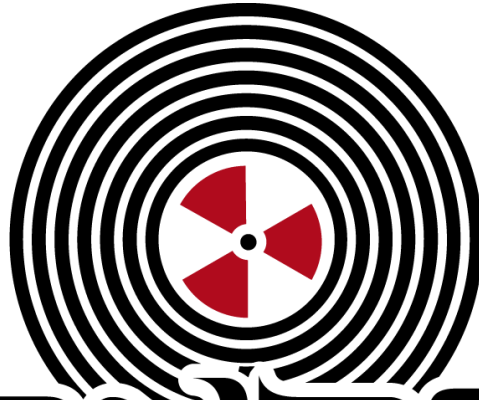
Pour l'Association ASIL, 9 rue des Capérans, 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux le ...

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Président PUCHEU David



**BANZAI**  
**LAB**

**Association de Soutien aux Inventions Libres**  
Association Loi 1901

## **PROJET ASSOCIATIF 2023 - 2025**

Association de Soutien aux Inventions Libres (ASIL) - Banzai Lab  
Représentée par son président M. PUCHEU David  
9 rue des Capérans - 33000 Bordeaux  
SIRET : 492 454 632 00042





# PROJET ASSOCIATIF 2023 - 2025

## SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ASIL	3
DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS SOUTENANT LE TISSU ARTISTIQUE LOCAL ET L'INTÉGRATION SOCIALE ET SOLIDAIRE	4
Présentation	4
Objectifs et Valeurs	4
Actions 2023 - 2025	6
UN ACCOMPAGNEMENT VERS LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS LOCAUX DE DEMAIN	7
Artistes et techniciens : emploi, conseils, développement de carrière	7
Futurs professionnels de la musique : stage, formation, conseils et pérennisation	9
La fonction de l'ASIL comme ressource territoriale	10
RÉFLEXION AUTOUR DE LA CRÉATION D'UN TIERS LIEU PERMETTANT DE FÉDÉRER LES ACTEURS DU SECTEUR ARTISTIQUE BORDELAIS	12
Présentation du Tiers Lieu	12
Avancement de la réflexion autour du projet	13
CONCLUSION	15
DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA CPO 2023 - 2025	15

**DEMANDE DANS LE CADRE DE LA CPO 2023 - 2025 : 20000€ / AN**

# PRÉSENTATION DE L'ASIL

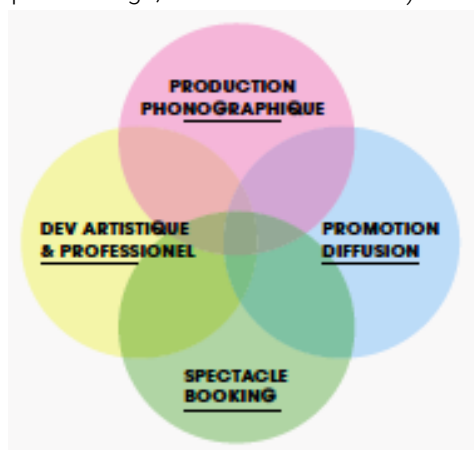
**Créée en 2006** autour d'un collectif d'artistes, l'ASIL est une **association Loi 1901** qui s'est fixée pour **objectif de développer des projets artistiques**, notamment dans le cadre des musiques urbaines et électroniques, et d'**aider à la professionnalisation des acteurs culturels locaux**.

Soucieux de se doter d'un outil de production endogène alors même que l'industrie musicale entrait dans une phase de mutation critique (mort annoncée du disque, instabilité des nouvelles pratiques et des modèles économiques liées à la digitalisation des phonogrammes...), le collectif donne naissance en **2008** au **projet Banzai Lab** : un label discographique parallèlement engagé dans la production de spectacle vivant au service du développement de projets artistiques. Ce projet a démontré son caractère pérenne en fêtant ses **15 ans en 2023**.

Fidèle à son projet associatif, l'ASIL s'articule sur une **gouvernance collégiale** (Conseil d'administration bénévole, Comité de pilotage) et compte parmi ses adhérents de **nombreux bénévoles** activement engagés dans les projets de la structure.

Afin de proposer un **encadrement complet des projets et des artistes**, les activités se divisent en **quatre pôles d'activités** :

- ❖ **le spectacle vivant** (+200 événements sur Bordeaux) ; auquel s'est ajouté l'activité de **booking** (Banzai Tour) en 2019 afin de proposer des dates, de manière non exclusive, aux artistes locaux, avec un rayonnement national, voire européen (activité en pause depuis la crise sanitaire)
- ❖ **l'édition et la production phonographique** depuis 2008 (+75 références ; +600 titres ; +20 artistes) ;
- ❖ **le développement artistique et professionnel** (2016) dispositifs d'accompagnement, conseils et formations ;
- ❖ **la promotion et la production de contenus** pour des artistes ne faisant pas partis du label ou sociétés tiers (Hyaku), depuis 2018 ;
- ❖ **2022 : l'édition musicale** via la SASU Banzai Lab Publishing, avec l'ASIL en associé unique, afin d'aider les artistes auteurs et compositeurs à exploiter leurs œuvres au-delà de l'enregistrement phonographique (musique à l'image, vérification SACEM...).



En 15 ans d'existence, l'ASIL - Banzai Lab est devenue une **référence bordelaise en Musiques dites "Urbaines"** (rap, hip hop, abstract hip hop, trip hop, reggae, dub...) avec la défense d'un parti pris esthétique original et moderne qui mêle musiques électroniques, instrumentales et sonorités jazz.

Son catalogue est composé à plus de **70% d'artistes locaux** qu'elle s'efforce de défendre au niveau local via la scène, mais également national et international via ses distributeurs partenaires

# DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS SOUTENANT LE TISSU ARTISTIQUE LOCAL ET L'INTÉGRATION SOCIALE ET SOLIDAIRE

## Présentation

Opérateur culturel incontournable de la ville de Bordeaux, Banzai Lab a produit plus d'une centaine de concerts, 3 éditions de son précédent festival la **Semaine K** (gratuit), 8 éditions de la **fête de la musique** à Bordeaux et d'innombrables **projets événementiels** (Salle des fêtes du Grand Parc, Rocher de Palmer, Rock School Barbey...), ainsi que de **rencontres culturelles** (séances de speed meeting musical, afterworks...).



Depuis 2018, l'ASIL se réengage annuellement à la mise en place d'un festival estival au cœur de la ville de Bordeaux : **Banzai Land**. Le festival se déroule habituellement tous les vendredis, samedis et dimanches du mois de juillet. L'idée est de proposer des animations dans des **lieux atypiques bordelais**, dont l'occupation initiale est sans rapport avec la culture et le divertissement. Ainsi, après deux éditions passés dans l'**ancien commissariat de Castéja** (proche Gambetta), en partenariat avec Gironde Habitat (2018 & 2019), Banzai Land a déménagé dans la cour du **Crédit Coopératif** (proche St Michel) pour une édition express de 2 jours (spécial Covid) en 2020, avant de revenir encore en mode réduit en 2021 pendant une semaine sur le **parvis des Archives** (rive droite) dans le cadre de la saison culturelle. En 2022, Banzai Land a encore changé de quartier (Nansouty - gare Saint-Jean) en investissant la cour de l'**ancien collège Fieffé** et en retrouvant son format d'origine, à savoir trois jours par semaine pendant quatre semaines, soit 12 jours de festivité au total.

## Objectifs et Valeurs

L'ASIL a toujours eu à cœur à ce que ses événements soient réalisés dans un **esprit de solidarité**, d'**engagement culturel local**, de **créativité**, de **convivialité** et de **liberté**.

### > Pour une intégration sociale et solidaire

S'il n'est pas possible de proposer cette tarification sur les événements en salle (coût de location...), la politique défendue par Banzai Land est un **accès à une culture musicale et graphique dite "de niche" à un public varié**, par le biais des **entrées "à prix libre"**. Ce tarif permet une participation solidaire entre les festivaliers, chacun payant ce qu'il souhaite, et chacun soutenant à son niveau le festival. Ainsi, les participations se situent généralement entre 1€ à 15€, amenant à une moyenne de prix d'entrée entre 2,5€ et 3€.

Signalétique affichée à l'entrée du festival >



Le cadre décontracté de la manifestation permet de proposer une programmation artistique exigeante à un public qui ne serait pas nécessairement venu de lui-même vers ces esthétiques. Ainsi, hors limitation de jauge due à la crise sanitaire, le festival accueille environ **5000 personnes** sur les éditions qui se sont déroulées sur 12 jours, public composé de personnes de **tout âge** (y compris les plus jeunes avec la mise en place de jeux en bois et de marelles), de tout sexe, de **tout niveau social** (grâce au prix libre), et de **tout horizon** : bordelais, vacanciers, étudiants, voisins heureux de voir un événement dans leur quartier.

Afin d'éviter tout souci de voisinage, une **médiation** est faite **auprès des voisins** un mois à l'avance, avec distribution de flyers dans les boîtes à lettres, ainsi que l'organisation d'un apéritif-rencontre avec les voisins une semaine environ avant le début du festival.

Si l'affluence est bien entendu le marqueur le plus flagrant de la réussite de l'événement, il n'est pas notre seul indicateur. Nous accordons une grande importance à la variété des publics touchés, tant par leurs âges que par leur diversité sociale, ainsi que l'ambiance bienveillante et amicale autour de l'événement, autant dans son déroulé que dans sa préparation avec l'équipe, les partenaires et les bénévoles. Le retour du public sur son sentiment de bien-être et d'ouverture, quel que soit son genre, son origine ethnique, sa religion ou son orientation sexuelle, est pour nous capital (dispositif Angela mis en place sur l'édition 2022).

#### > Des événements écoresponsables en soutien au tissu artistique et associatif local

« L'objectif : privilégier la découverte sur la popularité, valoriser la musique qui nous anime et dynamiser la vie culturelle sur notre territoire »

L'événementiel est l'occasion pour l'association ASIL de faire découvrir au public les artistes en développement que nous défendons tout au long de l'année par le biais du label ou du booking, aux esthétiques musicales transversales et souvent peu représentées (rap, hip hop, électronique, musique du Monde..).

- **Promotion de la parité et de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Un autre objectif est de proposer un événement inclusif, en proposant au moins **50% d'artistes féminins**, objectif qu'il reste parfois difficile à atteindre du fait de la sous-représentation des femmes dans le style de musique défendu (même si cela a beaucoup évolué ces dernières années).

- **Défense du patrimoine artistique local**

Ainsi, l'objectif est de programmer **au moins 50% d'artistes locaux lors de nos événements**, lorsque cela est possible. Par exemple, lors de Banzaï Land 2022, 13 artistes sur 18 étaient originaires du terroir bordelais (Supa Mana, Alma Solar, Boule, Feldub, Unda Sway, Miss Chémar, Fredifred, DJ Istanbul, Foutrack Deluxe, CMD+O, La Jimonière, IRB, Spot&Faye). Cependant, afin de proposer une programmation hétéroclite et mixte, il est également important pour l'ASIL de garder une place pour des artistes d'horizons différents. En dehors de la musique, Banzaï Land permet aussi l'expression d'artistes graphiques tel que les photographes **Jonas Laclasse** et **Pierre Wetzel** ou encore **CMD+O** avec la création originale d'éléments de décors.

- **Un appel au réseau associatif local**

Au-delà de l'artistique, l'ASIL fait également appel à des collectifs locaux pour la scénographie du lieu et les animations présentes sur le site. Ainsi la scénographie est réalisée chaque année depuis 2018 en partenariat avec le **collectif CMD+O** (<https://www.facebook.com/cmdpluso/>), les jeux en bois sont loués à l'**association Au Fil du Jeu** (<https://www.ludothequeofildujeu.org/>), et selon les événements l'ASIL travaille avec plusieurs **foodtrucks associatifs** locaux (ALT, MAA, Yeladim, Cass'Croûtes&co...). En 2019, un partenariat a également été mis en place avec **Bordeaux Rock** dans le cadre de la projection d'un film pour **Musical Écran** sur une soirée de Banzaï Land).

- **Des événements écoresponsables**

L'ASIL essaie au maximum, dans la mesure du possible au niveau matériel et financier, d'organiser des événements écoresponsables, aussi bien lors de la préparation que du déroulé du spectacle :

- scénographie en matériaux de récupération (en collaboration avec CMD+O et Etu-récup)
- utilisation d'éco-cup ;
- mise en place de poubelles de tri ;
- déplacements en train de l'équipe et des artistes en transports en commun ;
- favorisation de la visio sur les rencontres physiques pour limitation des transports ;
- grand soin apporté sur les nettoyage des sites après chaque événement (ramasse des verres, mégots de cigarettes...) ;
- catering bio avec proposition d'un menu végétarien.

D'autres démarches sont en cours de recherche en fonction des événements et du budget que l'ASIL peut investir dans ce domaine.

## **Actions 2023 - 2025**

- **Continuité du festival Banzaï Land**

L'une des volontés fortes de l'ASIL par rapport à son activité événementielle est la **continuité de son festival estival Banzaï Land chaque année**.

Après avoir organisé **cinq éditions depuis 2018**, y compris en version allégée pendant les "années Covid" en 2020 et 2021, Banzaï Land a su trouver un **public fidèle**. En effet, chaque année, un certain nombre de personnes reviennent et sont même présents tous les soirs de l'édition pour les plus valeureux. Ainsi, chaque année, le festival voit son public grandir et peut donc compter sur un auditoire minimum dont la présence est assurée lors de l'événement.

Banzaï Land est donc devenu un **festival attendu et désiré par le public** et l'ASIL souhaite continuer ces rencontres avec son public diversifié, avec une programmation permettant la découverte et la mise en avant d'artistes locaux, le tout de manière accessible avec une tarification avantageuse, le prix libre et solidaire étant un bon compromis entre la nécessité d'avoir un revenu pour l'association et les capacités financières individuelles du public.

L'idée est de continuer de trouver des **lieux atypiques** pour l'organisation de ce festival tout en restant dans les divers quartiers de la ville de Bordeaux, l'idéal étant des lieux qui rassemblent des publics variés, dans des quartiers de "vides" culturels (comme ce fut le cas à l'ancien collège Fieffé) afin de **dynamiser la vie locale** (de nombreux voisins sont venus à l'événement, nous partageant leur bonheur de voir de l'animation dans le quartier).

Pour 2023, l'ASIL réfléchit actuellement à une édition réduite du festival (4 - 5 jours sur une semaine) - à étudier en fonction du lieu retenu - pour faire place à un second événement exceptionnel qui aurait lieu un mois avant Banzaï Land : l'anniversaire des 15 ans du label Banzaï Lab.

- **Anniversaire des 15 ans de Banzaï Lab en 2023**

"Banzaï" veut dire « mille ans ! » ou « longue vie ! ». Fondée en 2006 dans un secteur en pleine mutation, il s'agissait pour l'ASIL de trouver de nouvelles réponses concrètes, une structure adaptée afin de pouvoir développer des projets artistiques dans le champ des musiques actuelles. 15 années d'existence, 75 sorties plus tard et riche de plus de 200 événements culturels organisés, un projet et une communauté qui s'étendent à Bordeaux, en France et dans le monde, et des artistes qui se professionnalisent : Banzaï Lab semble désormais en mesure de réussir son pari!

15 ans que le label met un point d'honneur à offrir au public des propositions artistiques variées et innovantes. **L'année 2023 doit donc refléter de manière créative, constructive et festive le chemin déjà parcouru et valoriser tous les projets passés et en cours.**



Nous souhaitons "marquer le coup" en organisant un weekend spécial **Anniversaire des 15 ans**.

L'idée est d'investir un **lieu extérieur début juin 2023** (pour profiter des beaux jours tout en évitant la chaleur) tel que le square Dom Bedos ou les Quais des Marques (lieu en fonction des accords et des disponibilités), avec une **jauge largement supérieure par rapport à Banzai Land** (au moins 2000 personnes par soir au lieu de 300 personnes en moyenne pour le festival estival), tout en gardant un **prix d'entrée libre**, pour respecter notre volonté de diversité des publics et de solidarité.

La programmation mettra en avant les **artistes historiques et récents** (Smokey Joe & The Kid, Senbei, Unda Sway, Eesah Yasuke, L'Entourloop...), ainsi qu'éventuellement quelques **partenaires de longue date** (Chinese Man). Il sera aussi l'occasion de mettre en avant le **partenariat spécifique aux 15 ans du label avec le JOSEM** (Jeune Orchestre symphonique de l'Entre-deux-Mers) établie à Créon avec qui l'ASIL travaille actuellement sur l'enregistrement de l'album des 15 ans, reprenant les meilleurs titres du label en version orchestrale. La programmation sera alors hétéroclite, en proposant une **fusion entre la musique urbaine et symphonique**, permettant de communiquer avec un public large et varié aux goûts musicaux souvent considérés comme en opposition.

Outre ce temps fort et cette saison culturelle, plusieurs autres projets sont en préparation dans l'idée de partenariat avec le Rocher de Palmer ou la Salle des Fêtes du Grand Parc.

## **UN ACCOMPAGNEMENT VERS LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS LOCAUX DE DEMAIN**

Depuis ses 15 ans d'existence, l'ASIL a accompagné de nombreux acteurs du secteur musical vers leur professionnalisation, que ce soit des artistes, des techniciens ou des futurs acteurs du secteur musical ou associatif local.

### **Artistes et techniciens : emploi, conseils, développement de carrière**

L'objectif premier de l'ASIL depuis sa création est l'accompagnement des artistes qui souhaitent se professionnaliser. Cet accompagnement peut s'effectuer à plusieurs niveaux selon la demande de l'artiste et ses besoins.

- **Un accompagnement via le label Banzai Lab**

Il s'agit alors d'un accompagnement via la signature d'un projet de l'artiste dans le cadre d'un contrat de production, de licence : l'ASIL investit alors ses ressources financières et humaines sur la production et la fabrication d'un projet ; dans sa promotion ; et effectue le suivi auprès de ses distributeurs pour assurer un rayonnement national, voire international de l'album. En échange, le label rembourse en conservant une partie des revenus découlant des ventes. Plaçant la défense de l'artiste au cœur de son projet associatif, l'ASIL reverse généralement 50% des revenus nets sur les ventes à ce dernier (contre une moyenne nationale de 10% dans le secteur indépendant).

Face à cet investissement, l'ASIL choisit avec soin et de manière restreinte les artistes qui intègrent son label afin d'arriver à un équilibre entre les dépenses effectuées et les revenus avantageux reversés aux artistes. L'association utilise donc d'autres outils afin de remplir sa mission de soutien aux artistes et autres acteurs du secteur culturel local.

- **Un accompagnement par l'emploi d'intermittents**

Les principaux bénéficiaires des externalités positives de nos actions et de nos projets sont bien évidemment les artistes que nous avons accompagnés et qui jouissent aujourd'hui, pour la plupart d'entre eux, du **statut d'intermittent du spectacle**, grâce aux cachets versés par l'ASIL pour les missions effectuées pour cette dernière, mais également pour les partenaires de l'association auxquels l'ASIL recommande certains individus.

En effet, depuis sa création, l'ASIL a salarié plus de **150 personnes (artistes, techniciens...)** par le biais de ses **événements** et de ses **productions phonographiques** (lorsque ces dernières sont signées dans le cadre d'un contrat de production). Elle a par ailleurs aidé à la professionnalisation en tant qu'intermittent du spectacle de ses fondateurs, ainsi que de deux techniciens qui ont travaillé de manière récurrente pour l'association. Cette aide à l'accès au statut d'intermittent s'illustre aussi dans certains cas par le biais du **réseautage de l'ASIL**, selon lequel l'association a mis en contact certains techniciens avec ses partenaires afin de créer des embauches en CDDU (exemple : mise en relation avec le Rocher de Palmer d'un technicien souhaitant débiter dans le Spectacle lors d'événements organisés sur place, aboutissant à des embauches à posteriori par la salle et par ses propres partenaires, résultant à l'accès au statut d'intermittent de la personne concernée).

- **Un accompagnement par le biais de rencontres professionnelles (speed-meeting musical)**

Depuis quelques années, l'ASIL a souhaité favoriser le partage et l'échange entre les musiciens amateurs ou pros dans une démarche de **soutien à la collaboration artistique et à la cohésion sociale** en organisant des **speed-meetings** entre musiciens et affiliés.

Comme son nom l'indique, les speed-meeting prennent la forme de **rencontres de 10/15 min** entre chaque participant. Ils s'adressent très largement aux musiciens, qu'ils soient amateurs ou professionnels. L'objectif étant que tous puissent échanger entre eux. L'événement est limité à 30 participants maximum pour garantir la qualité de ces temps de rencontres. Qu'il s'agisse de s'amuser ou de trouver de futurs compagnons en vue d'une professionnalisation, tout passionné dans une démarche d'échange et de création est le bienvenu.

L'objectif de ce projet est de **dynamiser la structuration et la professionnalisation du milieu musical bordelais** en donnant l'opportunité aux participants de s'associer autour d'un projet commun.

Enfin, ces speed meeting sont l'occasion d'investir des lieux de partage et de valoriser la vie associative et culturelle bordelaise, tout en renforçant nos partenariats locaux.

**L'organisation de ces micro-événements et afterwork est en pause depuis la crise sanitaire. Cependant, il y a une volonté forte pour leur remise en place dans les deux prochaines années.**

- **Le booking permettant le rayonnement national d'artistes locaux**

En 2018, l'ASIL, dans son objectif de diversification des activités lancées en 2016, a décidé de créer une nouvelle activité nommée Banzai Tour, soit la diffusion de spectacle, aussi appelé booking. Cette nouvelle démarche avait pour objectif de **favoriser la diffusion et l'insertion par l'activité économique des artistes accompagnés** dans le cadre du développement économique du projet Banzai Lab et en accord avec le projet associatif.

En adhérant au projet Banzai Tour, l'artiste dispose d'une structure qui va **valoriser son projet auprès du public et des professionnels**, qui peut assurer le démarchage (recherche active de dates), la production logistique et la déclaration légale de ses prestations scéniques avec une personne référente. Il bénéficie également de **conseils sur l'aspect administratif et sur le développement de ses projets**.

L'ASIL centralise ainsi la diffusion de ses spectacles ce qui pourrait **lui permettre de développer les conditions de représentation, sa carrière, son réseau et le nombre de ses engagements professionnels**. Afin de préserver la **liberté de l'artiste**, le booking est **préférentiel mais non exclusif**, lui laissant la liberté de trouver d'avantages de dates par lui-même ou par le biais d'un tiers.

Après avoir développé l'activité de booking pendant deux ans avec une dizaine d'artistes partenaires, l'ASIL a stopper son activité pourtant croissante à cause de la **crise sanitaire**. Suite au départ de la salariée chargée du projet (réorientation suite au manque de travail en 2020), l'activité est toujours stoppée à ce jour, excepté pour le traitement du booking entrant (gestion administrative sans recherche de dates). L'objectif est donc de **relancer cette activité** lorsque les effets de la crise sanitaire se seront atténués (difficulté actuelle de remplir les salles, attente du passage de l'hiver 2022 pour éviter toutes annulations dues à de possibles restrictions en cas de nouvelle vague épidémique), **à l'horizon 2023/2024**. L'ASIL est prudente concernant la reprise de cette activité, cette dernière supposant l'embauche d'une personne dédiée sur ce poste et un certain engagement à remplir auprès des artistes partenaires.

## Futurs professionnels de la musique : stage, formation, conseils et pérennisation

Les principaux bénéficiaires des externalités positives des actions et des projets de L'ASIL sont bien évidemment les artistes que nous avons accompagnés et qui jouissent aujourd'hui, pour la plupart d'entre eux, du statut d'intermittent du spectacle. Cependant, forte de son expérience depuis ces 15 dernières années avec un réseau professionnel en constante évolution et d'une expertise interne en contact permanent avec l'ensemble de l'écosystème des musiques actuelles (permettant un tremplin professionnel), l'ASIL est également une **passerelle entre le monde étudiants/formation professionnelle et l'univers socio professionnel réel des métiers de la culture.**

- **Des partenariats avec les écoles et universitaires de Bordeaux**

Dans un souci permanent de répondre aux exigences artistiques et professionnelles du milieu, l'ASIL a accueilli en 15 années d'activité une **trentaine de stagiaires** issus principalement des filières de la culture, de la communication et des nouvelles technologies (Master IPCI Université Bordeaux Montaigne, Master de droit de la culture, Science po Bordeaux, ICART, etc.). L'ASIL dispose d'ailleurs **d'accords et de liens privilégiés avec certaines écoles** qui nous transmettent directement les demandes de stages. Ainsi, chaque année, l'ASIL accueille 3 à 4 stagiaires, notamment sur la partie communication et événementielle. L'attachée de presse de l'ASIL est d'ailleurs intervenante à l'ICART. En 2023, l'ASIL participera également à un projet commun avec le **JOSEM** (Jeune Orchestre Symphonique de l'Entre-deux-Mers), dont le projet annuel est de travailler des titres du catalogue Banzai Lab pour un enregistrement sur vinyle (disque anniversaire des 15 ans du label) et interprétera les titres lors de leur tournée estivale 2023.

- **Des partenariats sur des projets avec des écoles d'audiovisuel ou de design**

Depuis quelques années, l'ASIL effectue un partenariat avec l'école de **Design ECV** ([www.ecv.fr/](http://www.ecv.fr/)) pour laquelle elle intervient en tant qu'apporteur de projet : proposition de travail sur la typo des covers des projets à venir du label avec possibilité que le résultat soit utilisé comme cover finale (Smokey Joe & The Kid – War is Over) ou encore réalisation d'un lyrics clip officiel par les étudiants. Cette expérience devrait se renouveler chaque année. Pour 2023, l'ASIL est également en discussion avec l'école **MJM Design** ([www.mjm-design.com](http://www.mjm-design.com)) de Bordeaux pour la réalisation d'une vidéomusique.

A chaque fois, ces partenariats impliquent **l'intervention de salariés de l'ASIL** auprès des étudiants pour expliquer l'environnement professionnel musical, notamment avec de la mise en réseau avec d'autres partenaires locaux.

- **L'appel aux services civiques : un tremplin vers la professionnalisation**

Depuis des années, l'ASIL fait également appel aux réseaux des **services civiques** afin d'offrir des opportunités de formations à des jeunes de moins de 25 ans qui souhaitent faire leur premier pas dans le milieu culturel associatif bordelais. Cette typologie de contrat permet aux jeunes de se former, entourés et encadrés par les salariés de l'association. Cette année, l'ASIL s'est engagé auprès de son **dixième service civique** et compte renouveler l'expérience les années suivantes.

Ces contrats permettent également de rencontrer des personnes compétentes que l'ASIL essaie de garder à la fin de leur contrat : ainsi **5 personnes sur 10, soit 50% se sont vu proposer un poste salarié au sein de l'association**, et une **6ème personne a intégré le bureau de l'association** en tant que trésorière. Actuellement, sur les 5 permanents que compte l'association (4 CDI et 1 CDD qui sera transformé en CDI en janvier 2023), 3 ont débuté en service civique et l'ensemble des salariés ont effectué un contrat aidé (CAE ou PEC). Ceux qui n'ont pas pu être salariés au sein de l'association à la suite de leur service civique ou contrat aidé sont devenus aujourd'hui des professionnels du secteur (technicien, tourneur, manager, chargé de production, administratif du spectacle, etc.).

Ainsi, si la pérennisation des postes en interne reste une problématique forte pour des questions de limite financière, la structure n'a cessé de jouer un **rôle de formation**. Sur l'horizon 2023-2025, l'ASIL espère être capable d'embaucher deux nouveaux salariés dans une idée de développement d'activité (booking, distribution, prestations administratives).

- **Formation des salariés**

L'ASIL met un point d'honneur à ce que ses salariés suivent des formations afin de leur apporter de nouvelles connaissances ou approfondir leur savoir-faire. Ainsi, l'association essaie d'utiliser au maximum son crédit auprès de l'AFDAS, encourage ses salariés qui effectuent leur formation dans leur horaire de travail et prend en charge les défraiements lorsqu'il y en a.

**2016**

- « Diriger et gérer une association culturelle » (21h) – WEBSET (33) – MIGAUD Nolwenn
- Parcours Compétences « Administrer une structure culturelle » (42h) – WEBSET (33) – PHELIPEAU Karen

**2017**

- « Comment communiquer de manière créative et innovante auprès de son public » (14h) – WEBSET – MIGAUD Nolwenn
- « DEFIS 1-Le diagnostic économique et financier de l'association » - E2S – PHELIPEAU Karen & GUESDON Estelle
- « DEFIS 2-Le diagnostic économique et financier de l'association » - E2S – PHELIPEAU Karen

**2019**

- « Community Manager d'un projet culturel » - WEBSET (33) – MIGAUD Nolwenn
- « Parcours Compétences « Administrer une structure culturelle » (42h) – WEBSET (33) – GUESDON Estelle
- « L'édition musicale » (3h) - Le Fil Sonore – Krakatoa (33) – Gratuit – PHELIPEAU Karen & ROUAN Clément

**2020**

- « Rencontre SPEDIDAM » (2h) – Le Rocher de Palmer (33) – Gratuit – PHELIPEAU Karen
- « Wordpress : installer une boutique en ligne » (14h) - WEBSET (33) – TRIVIS Damien
- « Éditeurs de Musique » (35h) - CIFAP (75) – PHELIPEAU Karen

**2021**

- « Relations entre l'éditeur et les créateurs : fiscalité et prélèvements sociaux » (7h) – CNM – PHELIPEAU Karen
- « Contrat de cession et d'édition : modèle CSDM » (7h) – CNM – PHELIPEAU Karen
- « Communication digitale d'un projet culturel » (21h) – Webset (33) – MIGAUD Nolwenn

**2022**

- « Maîtriser la paie et les frais professionnels des intermittents » (10h) - Formassimo - GUESDON Estelle
- « After Effects initiation » (21h) - Dawan Bordeaux - MAGAGNINI Cassandre
- « Les contrats de coédition, de sous-édition et de gestion éditoriale » (7h) – CNM – PHELIPEAU Karen

- **Formation et conseils auprès d'individus et de projets associatifs**

**Accueil de jeunes artistes amateurs en voie de professionnalisation** : mise en œuvre et développement de leur projet professionnel à partir de différentes formations les prédestinant à être en interaction personnelle et professionnelle convergentes vers les milieux des industries culturelles. Mise à disposition de ressources libres, d'outils de développement personnel, professionnel.

**Accueil de jeunes entrepreneurs, porteurs de projets associatifs, collectifs, événement en initiation mise en œuvre et développement de leur projet associatif** issus de différentes formations les prédestinant à être en interaction personnelle et professionnelle convergentes vers les milieux des industries culturelles. Rendez-vous spécifique, gratuit, étude de cas pour analyser les points éventuels de renforcement capacitaire. Mise à disposition de ressources libres, d'outils de développement personnel, professionnel. Suivi dans le temps de développement.

## **La fonction de l'ASIL comme ressource territoriale**

Le professionnalisme de notre structure fidèle à ses valeurs culturelles, associatives et humanistes a entraîné sa reconnaissance régionale et son **insertion au sein des réseaux de musiques actuelles régionaux**. Actuellement, via le responsable du label, l'ASIL est représentée au sein du **Conseil d'Administration du RIM** (Réseau des Indépendants de la Musique) et au **Comité Stratégique du Contrat de Filière des Musiques Actuelles** ainsi qu'au **Conseil d'administration de la FELIN** (Fédération Nationale des Éditeurs et Libraires Indépendants). Banzai Lab participe également à des **Transferts de Savoir-Faire** avec CoAgec auprès du CIAM pour la création d'un département de musiques électroniques au sein de son offre de formation ou auprès de partenaires comme BACO ou la FIMEB pour le renforcement et le développement de son projet stratégique.

La sollicitation de structures réputées du territoire de la Nouvelle Aquitaine vis-à-vis de Banzai Lab, comme **structure ressource**, semble constituer une reconnaissance du travail accompli autour d'esthétiques novatrices, illustre la logique de partenariats inter-filière et le principe de réalité vis-à-vis du secteur, mis en oeuvre depuis le début du développement du projet Banzai Lab en 2008 et que nous souhaitons continuer sur la période 2023-2025.

Conseil d'administration du RIM (réseau des indépendants de la musique de Nouvelle Aquitaine)

**11 SIÈGES « ACTIVITÉS »**

Les membres élus sur les sièges « activités » sont chargés de porter la voix des adhérents de l'activité concernée à l'échelle régionale.

**Spectacle vivant**

AMISTANÇA-AMISTANZA

ROCKSCHOOL BARBEY

DES LENDEMAINS QUI CHARENT

KIÉKI MUSIQUES

**Musique enregistrée**

BACO RECORDS

BANZAI LAB

PAGANS

**Transmission**

LE CIAM

LA LOCOMOTIVE

**Médias**

BEAUB FM

**Partenaires associés**

LA NEF

Conseil d'administration de la FELIN (Fédération Nationale des Labels Indépendants)

**Conseil d'administration** 6 labels – 6 fédérations – 3 distributeurs

<b>Clothilde Chalot</b> NoMadMusic	<b>Julien Philippe</b> Antipodes Music	<b>Stéphane Laïck</b> AT(h)OME
<b>Mathieu Perrein</b> Banzai Lab	<b>Benoît Tregouet</b> Les disques Entreprises	<b>Yannick Matray</b> InFiné
<b>Fanny Landais</b> FRACA MA	<b>Nadine Verna</b> PAM	<b>Éléonore Dubois</b> RIM
<b>Samuel Ferreira</b> Grand Bureau	<b>Joël Beyler</b> Fédélab	<b>Xavier Collin</b> LA MINE
<b>Mathieu Dassieu</b> Baco Music	<b>Pierre-Alexandre Gauthier</b> Inouïe distribution	<b>Gregory Pezard</b> Bigwax

# RÉFLEXION AUTOUR DE LA CRÉATION D'UN TIERS LIEU PERMETTANT DE FÉDÉRER LES ACTEURS DU SECTEUR ARTISTIQUE BORDELAIS

Forte de son implantation sur le territoire, notre structure associative est en relation constante avec d'autres producteurs d'événements, mais aussi avec des artistes et collectifs d'artistes visuels (peinture, vidéo mapping, arts plastiques, scénographes, vidéastes ...), acteurs de l'ESS, ainsi que, bien entendu, un large spectre de musicien.nes.

Au fil de discussions et de partages, il a été constaté une demande croissante pour la constitution d'un lieu culturel qui pourrait rassembler plusieurs associations culturelles et artistes quelque soit leur domaine (musique, peinture, sculpture...).

L'ASIL, forte de son expérience dans l'organisation de projets culturels et associatifs, souhaite se positionner en tant que porteur de projet pour l'ouverture d'un nouveau tiers lieu sur l'agglomération bordelaise.

L'idée est encore en germination mais ce projet pourrait se définir comme un pilier de travail pour les trois prochaines années.

## Présentation du Tiers Lieu

La réflexion autour du projet s'oriente autour des quatre points suivants.

- **Résidence d'artistes et espace de travail**

Un des enjeux fondamentaux de ce projet consiste à **favoriser la coopération entre des opérateurs culturels et créatifs de l'agglomération**. Ainsi, l'ASIL souhaiterait mutualiser un espace de création adapté aux besoins des artistes quel que soit leur domaine. Si chacun des espaces peut être délimité, la **convergence des compétences, le dialogue et l'entraide** sont sans nul doute des éléments propices à la création. Celle-ci étant intimement liée à l'entrepreneuriat culturel, il nous semble important d'offrir des **bureaux de coworking et des espaces de réunions** pouvant accueillir la sphère de métiers qui entourent l'art (artistes, associations, auto-entreprises...).



- **Lieu de diffusion**



La création artistique a pour finalité la rencontre avec un public. L'aménagement permettrait cette rencontre, avec une scène pouvant accueillir **concerts, DJ sets et showcases**, mais aussi un lieu d'**exposition pour les artistes visuels, et de prestations théâtrales** selon ses possibilités d'aménagement.

En dehors des heures d'exploitation publique, cette scène pourrait également accueillir des **résidences** pour les prestations scéniques des artistes, servir d'**espace de tournage** pour des vidéoclips, et de **shooting pour les photos de presse** avec la mise en place d'un fond vert.

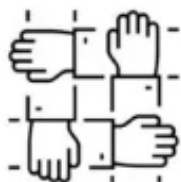
- **Ressourcerie culturelle**

Selon l'espace et dans une philosophie d'éco-responsabilité, l'idée serait également de mettre en place une **ressourcerie spécialisée dans les produits culturels** s'adressant au public tels que la **vente de surplus de stocks de CDs et de vinyles des labels indépendants de la ville, voire de la région** (difficulté soulevée à plusieurs reprises par différents labels concernant le devenir des **stocks invendus** qui prennent de la place mais dont la destruction officielle à un coût individuel trop élevé pour chaque acteur ou qui suppose un volume de produits difficilement atteignables à l'échelle des labels indépendants. La collecte à grand volume pourrait aussi permettre l'envoi pour broyage et recyclage auprès de compagnies spécialisées dans les matières premières afin de leur donner une seconde vie (vinyle recyclé, câbles sous marin...).



La ressourcerie s'adresserait également aux **professionnels du secteur** en s'appliquant également à **tout matériel culturel** tel que les **éléments de décors** (scénographie, tournage, théâtres...), **enceintes, lumières et multimédias** qui pourraient être revendus ou loués à des prix avantageux. L'idée générale du projet se rapprocherait de la Ressourcerie Culturelle présente à Montaigu-Vendée (85) ([www.laressourcerieculturelle.com/](http://www.laressourcerieculturelle.com/)) ou, à moindre échelle, du projet de recyclerie culturelle sur le territoire métropolitain de Lyon (69) ([acteursculturels.grandlyon.com/projet-de-recyclerie-culturelle/](http://acteursculturels.grandlyon.com/projet-de-recyclerie-culturelle/)). Au-delà de ces ressources logistiques, l'ASIL dont la mission a

- **Point d'information et de services aux artistes**



En plus d'un lieu de rencontre entre artistes et avec le public, le tiers lieu pourrait servir de **point d'information / forum entre des professionnels du secteur musical bordelais et les artistes** afin d'échanger des **conseils** que ce soit sur le **créatif, l'environnement professionnel, l'administratif ou le juridique**.

Une permanence pourrait être mise en place, ou les rencontres pourraient avoir lieu sous forme de **café-conseils**, avec un roulement tenu par différents **acteurs de la vie culturelle bordelaise** : labels, organisateurs événementiels, avec interventions de juristes, comptables, RIM, Pôle Emploi Spectacle...

Grâce à ces quatre axes nous souhaitons défendre les valeurs qui ont fondé l'association ASIL : **solidarité, engagement culturel, créativité, convivialité**.

## **Avancement de la réflexion autour du projet**

L'idée du tiers lieu est apparue au fil des différentes éditions de Banzai Land, dont chaque édition essaie, dans la mesure du possible de réhabiliter et de "réanimer" un lieu historique bordelais en friche, parfois peu connu du grand public. L'élément déclencheur a été le contact avec Gironde Habitat lorsque celui-ci nous a contacté pour répondre à un appel d'offre pour l'occupation d'un lieu en attente de travaux pendant deux ans. Si l'appel d'offre n'a pas été remporté par Gironde Habitat, cette demande a permis de conforter l'idée du tiers lieu dans l'esprit du collectif et de formaliser un peu plus le projet.

- **Gouvernance**

Pour assurer la mise en oeuvre d'un tel projet, l'ASIL s'est engagé dans une réflexion autour des modèles de gouvernance à une échelle macro : la **création d'une structure associative** à laquelle adhérerait toutes les parties prenantes du lieu (constituant le CA) aurait pour charge d'assurer une gestion optimale et collégiale des espaces de travail et de création. Cette structure permettrait également de porter des projets collectifs engageant l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, dans une logique de RSE, cette "méta-structure" permettrait d'établir des **chartes** incitant tous les acteurs en place à adopter des **comportements éco-responsables** dans le cadre de leur activité respective (production de disque, de spectacle etc.) : circuit court, empreinte carbone, appel à des prestataires locaux et éco responsables, tri des déchets...

Un tel dispositif aura également pour fin de **favoriser la parité des genres** au sein des différentes structures et de prévenir, grâce au dispositif déjà mis en oeuvre par l'ASIL en son sein, toute forme de harcèlement sexuel (formation des différents acteurs, mis en place du dispositif Angela au sein du tiers lieu...) .

- **Etude du projet**

Le projet est encore à l'**étape de la conception** : identification des objectifs, des contraintes qui pourraient menacer son bon déroulement (étude de marché, technologie), de ses besoins (ressources humaines, budgets, délais) et de la meilleure mise en place possible.

L'ASIL est en **réflexion active** sur l'étude du projet et a fait appel, depuis septembre, à un **service civique avec des compétences en gestion de projet** pour l'assister sur cette tâche (définition des objectifs, détermination des partenaires et démarchages).

**L'ASIL travaille donc actuellement à la rédaction d'un cahier des charges fonctionnel pour la mise en oeuvre du projet : benchmark, étude de faisabilité, prospection des structures potentiellement intéressées, prospection auprès des bailleurs de fonds et des acteurs publics du territoire qui devrait être finalisé au printemps 2023.**

**Si l'étude est concluante, l'ASIL passera alors à la planification et à l'exécution du projet, avec une mise en place souhaitée pour 2025.**

<p><b>G</b> énération</p>	<p><b>Porter</b></p> <p>Le projet de pôle associatif et culturel est porté par l'association ASIL et spécifiquement, à l'initiative de Banzai Lab, label indépendant créé en 2006 ; organisateur de spectacle, développeur de spectacle qui défend des esthétiques dans le champs des "musiques urbaines".</p>	<p><b>Proposition de la valeur</b></p> <p>Création d'un pôle associatif et culturel à Bordeaux ; un espace favorisant l'émergence culturelle sur le territoire et rassemblant plusieurs associations et collectifs artistiques, réunie en un collectif associatif, proposant des activités autour de leurs activités.</p>	<p><b>Fabrication de la valeur</b></p> <p>Création d'un collectif associatif regroupant des associations artistique et culturel autour du projet de pôle associatif et culturel ; ni formalisme ou formalité, chacun des membres du collectif, à travers le règlement intérieur de l'établissement, s'engage à supporter les charges de celui-ci, au même titre que les autres membres et organiser et participer au événement au sein de l'établissement.</p>
<p><b>R</b> émunération</p>	<p><b>Source de la valeur</b></p> <p>Les sources de rémunération au sein de l'établissement sont : (1) Les subventions relative aux activités réalisées dans l'établissement ; (2) Les recettes des activités (événements - ventes phonographiques - formations) ; (3) autres encaissements.</p>	<p><b>Volume de la rémunération</b></p> <p>Les principaux revenus de l'établissement va suivre la trésorerie de l'association : [1er les recettes de l'activités] - [2e Subventions] - [3e Autres encaissements] ; Et enfin les principaux postes de dépenses de l'établissement sont : [1er Achats] - [2e Salaire et charges sociales] - [3e charges de fonctionnements] - [4e Impôts et taxes] - [5e service bancaire].</p>	<p><b>Performance</b></p> <p>On peut estimer que les charges vont représenter 62% du CA de l'établissement sur l'année ; un résultat particulièrement encourageant pour l'établissement qui aura suffisamment pour répartir les bénéfices entre chacun des associations, qui les réinvestirons dans leurs activités et dans l'établissement pour organiser plus d'événements.</p>
<p><b>P</b> artage</p>	<p><b>Partie prenante</b></p> <p>Les parties prenante de l'association sont : les associations membres ; les organismes de subventions (local, national et européen) ; La mairie ; les adhérents.es et bénévoles ; système bancaire ; bénéficiaires enfin les salariés des associations.</p>	<p><b>Conventions</b></p> <p>L'établissement respecte plusieurs conventions relatives à ESS, mais également les conventions légale spécifique aux associations ; obligations relatif aux établissements organisants événements ouvert au public ; les obligations relatives aux subventions (nationales et européennes).</p>	<p><b>Écosystème</b></p> <p>Écosystème associatif évidemment, culturel et artistique.</p>



# CONCLUSION

Le projet associatif 2023 - 2025 s'articule donc autour de **trois axes principaux** :

- **Continuité et renforcement des pôles historiques**
  - **Consolidation du spectacle** par le développement du festival Banzai Land et organisation d'événements complémentaires afin de renforcer la présence de l'association sur le territoire bordelais, avec une ligne artistique claire et définie, en soutien du tissu artistique local tout en tenant compte de la sociologie du public et de son impact écologique. .
  - **Consolidation de la production phonographique**, disposant lui aussi d'une ligne artistique claire et définie (urbain, électro, musique du monde), en partenariat avec les artistes et partenaires locaux, avec recherche de solution afin de réduire l'impact écologique de son activité (vinyles recyclés, limitation de l'emballage (digipack), emballage réutilisable...) et mise en place d'une branche de services à l'artiste autoproduit (conseils, administration, distribution digitale, royalties...).
  - **Rayonnement national, voir international de la production artistique locale** : organisation de dates de concert au niveau national, distribution phonographique nationale et internationale.
  
- **Consolidation de l'ASIL comme ressource territoriale**
  - **Engagement politique auprès des fédérations régionales (RIM) et nationales (FÉLIN, SMA)** ;
  - **Formation, conseils gratuits et Transfert de Savoir-Faire** auprès des structures associatives locales ;
  - **Formation des futurs professionnels** par le biais d'interventions dans les écoles bordelaises ; conventions de stages récurrentes ; recrutement de services civiques.
  
- **Réflexion autour de la création d'un tiers lieu au coeur de Bordeaux**
  - **Espace d'échanges artistiques et professionnels, avec partage et mutualisation des connaissances et des ressources** par le biais de conseils, d'échanges, de prêts et d'une recyclerie ;
  - **Lieu de rencontre et pépinière de création**
  - **Lieu de d'expression et de diffusion artistique et culturelle**
  - **Fédération de partenaires** autour de projets communs
  - **Projet en étude avec temporalité de création à l'horizon 2025**

## DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA CPO 2023 - 2025

Pour la réalisation de ce projet associatif, l'ASIL demande dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023 - 2025, une aide de **20000€ par an, soit 60000€ au total sur 3 ans.**

Bénéficiaire actuellement d'une aide de 16000€ par an, l'accroissement des ambitions de la structure, la mise en place du projet de tiers lieu et l'augmentation générale des coût de production (salaires, énergie, frais généraux) prévisionnels sur trois ans amènent l'ASIL a demandé une augmentation du soutien de la mairie de Bordeaux pour compenser l'impact de ses éléments sur sa trésorerie générale.



---

## INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

---

Comme détaillé dans l'Annexe I, le projet associatif 2023 - 2025 de l'ASIL s'articule autour de **trois objectifs principaux**. Afin de mesurer l'évolution de chaque objectif et si ce dernier sera atteint au bout des 3 ans, plusieurs critères peuvent être pris en compte, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs.

### **Objectif 1 : Continuité et renforcement des pôles historiques de l'association (spectacle et label)**

- **Consolidation du spectacle** par le développement du festival Banzai Land et organisation d'événements complémentaires afin de renforcer la présence de l'association sur le territoire bordelais, avec une ligne artistique claire et définie, en soutien du tissu artistique local tout en tenant compte de la sociologie du public et de son impact écologique.
- **Consolidation de la production phonographique**, disposant lui aussi d'une ligne artistique claire et définie (urbain, électro, musique du monde), en partenariat avec les artistes et partenaires locaux, avec recherche de solution afin de réduire l'impact écologique de son activité (vinyles recyclés, limitation de l'emballage (digipack), emballage réutilisable...) et mise en place d'une branche de services à l'artiste autoproduit (conseils, administration, distribution digitale, royalties...).
- **Rayonnement national, voir international de la production artistique locale** : organisation de dates de concert au niveau national, distribution phonographique nationale et internationale.

Afin de mesurer l'accomplissement de cet objectif, plusieurs indicateurs pourront être pris en compte.

#### **Indicateurs quantifiables**

- Nombre de personnes présentes lors des événements pour le Spectacle
- Nombre de ventes de CDs, vinyles et streaming pour le Label
- Chiffres d'affaires de chaque pôle d'activité
- Nombre de cessions de spectacle vendus pour le Booking
- Popularité des artistes défendus (followers sur réseaux sociaux, diffusion radios, nombre d'articles de presse)
- Parité homme / femme : nombre de femmes programmées lors des événements
- Parité homme / femme au niveau décisionnaire : actuellement le bureau est composé d'un homme et d'une femme // le comité de pilotage 3 hommes - 2 femmes

#### **Indicateurs qualitatifs**

- Avis positif du public suite aux événements - mesurable via Avis Google ou livre d'Or
- Mélange sociologique des publics lors des événements
- Succès des événements auprès des voisins - mesurable via enquête de voisinage
- Popularité des artistes défendus (reconnaissance professionnelle, interview)
- Nominations à des prix ou sélection sur des réseaux d'accompagnement
- Identification de l'association sur le territoire par rapport à sa ligne éditoriale
- Identification des événements
- Qualité de la programmation musicale tout en respectant les quotas homme / femme et groupes locaux
- Qualité des produits proposés par le label (qualité sonore, de fabrication, de proposition)
- Création et reconnaissance d'une branche de conseils / services pour les artistes locaux
- Respect des paiements et de leur délais auprès des partenaires
- Eco-responsabilité de la structure : mesurable en fonction des démarches mises en place
- Formation, actions et engagements contre les VSS et pour la parité homme / femme

## Objectif 2 : Consolidation de l'ASIL comme ressource territoriale

- **Engagement politique auprès des fédérations régionales (RIM) et nationales (FÉLIN, SMA) ;**
- **Formation, conseils gratuits et Transfert de Savoir-Faire** auprès des structures associatives locales ;
- **Formation des futurs professionnels** par le biais d'interventions dans les écoles bordelaises ; conventions de stages récurrentes ; recrutement de services civiques.

Afin de mesurer l'accomplissement de cet objectif, plusieurs indicateurs pourront être pris en compte.

### Indicateurs quantifiables

- Nombre de stagiaires pris en charge
- Nombre de services civiques pris en charge
- Nombre de transformation de contrats vers CDD, CDI
- Nombre d'artistes et de techniciens salariés par l'association
- Nombre de conseils / demandes de conseils à l'attention de l'association et de ses salariés
- Nombre d'intervention dans les écoles partenaires
- Nombre de formation effectuées par le personnel de l'association

### Indicateurs qualitatifs

- Implication au sein des instituts professionnelles
- Présence sur les salons / réunion d'information / débats
- Qualité des informations fournis aux partenaires
- Qualité des formations dispensées auprès des écoles
- Qualité des projets découlant des partenariats avec les écoles
- Succès des Transferts de Savoir Faire effectués auprès des interlocuteurs
- Succès du parcours professionnel des stagiaires et services civiques (une enquête peut être mise en place)

## Objectif 3 : Réflexion autour de la création d'un tiers lieu au coeur de Bordeaux

- **Espace d'échanges artistiques et professionnels**, avec partage et mutualisation des connaissances et des ressources par le biais de conseils, d'échanges, de prêts et d'une recyclerie ;
- **Lieu de rencontre et pépinière de création**
- **Lieu de d'expression et de diffusion** artistique et culturelle
- **Fédération de partenaires** autour de projets communs
- Projet en étude avec temporalité de **création à l'horizon 2025**

Afin de mesurer l'accomplissement de cet objectif, plusieurs indicateurs pourront être pris en compte.

### Indicateurs quantifiables

- Nombre de partenaires fédérés autour du projet
- Respect de la temporalité qui sera définie lors de l'étape de planification
- Respect du budget qui sera mis en place
- Nombre d'artistes utilisant le tiers lieu et ses services
- Nombre de visiteurs lors des soirées

### Indicateurs qualitatifs

- Réussite de la mise en place du tiers lieu
- Création d'un lieu en correspondance avec les valeurs initiales défendues
- Obstacles surmontés avec succès
- Etude de marché effectuée avec succès
- Réalisation du projet dans le respect de tous les partenaires et entre chaque partenaire





**CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION BORDEAUX ROCK**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2022-2023-2024**

LES SOUSSIGNÉS

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/...du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 reçue en Préfecture le ...

ci-après dénommée « la Ville »

d'une part,

Et

**L'Association Bordeaux Rock**, dont le siège social se situe 176, rue Camille Godard 33000 Bordeaux représentée par son Président Monsieur José Ruiz dûment mandaté sur décision du conseil d'administration en date du 30/09/2020.

ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

EXPOSE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association avec pour objet de promouvoir la musique à Bordeaux à travers des actions culturelles telles que l'édition phonographique, la production et l'organisation de spectacles vivants, la publication d'ouvrages spécialisés. conforme à son objet statutaire ;

Considérant les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

Considérant que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

Considérant que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

Considérant que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

Considérant que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association Bordeaux Rock, figurant en annexe ;

Considérant l'engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

Considérant la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

Considérant l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

Considérant le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

Considérant que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

Considérant le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

**Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique ;**

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville entend accompagner l'Association Bordeaux Rock dans la poursuite de son objectif pour les années 2023, 2024 et 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

## **ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION**

### **Objectifs généraux de l'association**

Depuis sa création en 2004, l'Association participe la politique culturelle locale à travers le développement d'actions en direction du terreau musical et artistique local. L'organisation,

la programmation et la production de trois festivals restent les axes principaux des actions de l'Association avec notamment le Festival Bordeaux Rock au printemps, le Festival Musical Écran à Bordeaux à l'automne et le festival Les Plages Pop à Lège Cap Ferret en été.

La philosophie des travaux de l'Association est de proposer un axe patrimonial et territorial dans une logique prenant en compte l'espace sociologique de la ville. Pour cela elle met en œuvre une offre intergénérationnelle, peu onéreuse, socialement et culturellement mixte et inclusive respectant une action responsable et respectueuse de l'environnement.

**Démarche de transition écologique :** La programmation des événements de l'Association est majoritairement locale afin de limiter l'impact lié aux déplacements des artistes - les liaisons ferroviaires sont privilégiées dans tous les déplacements professionnels essentiels (équipe et invités). Dans la même logique les déplacements doux sont régulièrement préconisés auprès du public - les échanges et débats avec des interlocuteurs à distance se font prioritairement en visioconférence. L'Association opte majoritairement pour l'exploitation de lieux fermés, pré-équipés et disposant d'équipements techniques basse consommation. afin d'éviter des déploiements de logistiques énergivores. En termes de promotion des événements, l'Association privilégie les techniques numériques afin de limiter l'impact des documents papier. L'Association tend à favoriser des partenariats locaux avec notamment des fournitures alimentaires issues de circuits courts, et utilise la panoplie des outils écoresponsables disponibles : toilettes sèches, recyclage, éco-cups, cendriers, tri des déchets etc...

Les diverses activités de l'association se répartissent ainsi tout au long de l'année avec le souhait de proposer une offre culturelle de proximité suivant les axes suivant :

**Axe patrimonial :** répertorier, aider, diffuser promouvoir le patrimoine musical local et en particulier celui des musiques amplifiées contemporaines via le festival éponyme et le label associatif, le rachat d'archives locales (fanzines, affiches, flyers , cd, vinyles...) pour enrichir le fonds de collection de l'Association.

**Axe territorial :** L'Association a développé une souplesse logistique favorisant une itinérance urbaine dans les quartiers et vers différents sites de la Ville, via les soirées « Rock en ville » dans les bars et clubs de Bordeaux, les projections et les concerts dans les quartiers de la ville (Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc, Dom Bedos, Cour Mably, IBoat, Alriq, la Bibliothèque Meriadeck, l'Inox ...). Dans la même logique l'Association propose des actions locales **hors-les-murs** en direction des personnes éloignées de la culture, notamment des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi. Par ailleurs, l'Association est membre fondateur du Music Film Festival Network, un réseau Européen de festival de documentaires.

**Axe inclusif :** L'Association veille à proposer des actions et une offre inter-générationnelle faits de contenus éclectiques et s'étalant sur une période longue voire des temps décalés. La programmation des projets de l'Association fait une large part aux thématiques de mixité de parité et d'inclusion des populations LGBTQ+. Le jury du festival Musical Écran respecte la parité femmes-hommes depuis sa création, de même que les visuels produits par l'Association et la programmation des événements. Bordeaux Rock souhaite renforcer la sensibilisation des publics pour des comportements responsables,



former son personnel et ses bénévoles au dispositif « Angela » et au projet « Consentis » du RIM ; Des offres d'embauches en direction des jeunes éloignés de l'emploi via des services civiques et contrats PEC. En complément l'Association est attentive à sa politique tarifaire, avec des prix d'entrée bas, des spectacles gratuits, des pass festival à prix réduit et des tarifs spéciaux pour jeunes, étudiants et chômeurs.

**Transversalité et coopération :** L'Association s'efforce de mettre en œuvre politique de regroupement, de mutualisation et de collaboration - entre autres avec des entités culturelles actives localement: Allez les Filles, La Bordelle, Cinémarge , Le Girophar , CIDD , Monoquini ,IBoat, Einstein on the Beach etc...mais également avec les professionnels et étudiants du second cycle lors de Master Class spécialisé et à travers le dispositif d'aide au financement de la post production « LAB Musical Écran ». **Appui de projets artistiques transversaux** avec notamment des éditions phonographiques de remixes d'artistes scène rock par la scène électro locale, des créations originales entre artistes issus de champs esthétiques différents, la diffusion de documentaires produits localement ou s'intéressant aux artistes locaux.

#### **Les actions proposées par l'Association :**

**Le festival annuel « Bordeaux Rock » :** production et distribution de supports (Label associatif Bordeaux rock) ainsi que de concerts, de livres, d'expositions, de conférences, de tremplins jeunes artistes, d'échanges internationaux.

**Le Festival annuel Musical Écran :** Un volet d'activité complémentaire axé sur la relation de l'image et de la musique, permettant la diffusion d'artistes extérieurs à la scène locale soit sur scène, soit à travers la diffusion des documentaires et participant de l'éducation à l'image tout public.

**A l'année :** Production et programmation de spectacles, bals, ateliers éducatifs, interventions scolaires documentaires autour des thématiques LGBT, des femmes et des communautés. **Des actions éducatives, des ateliers et des rencontres professionnelles** viennent compléter les activités de l'Association en collaboration avec des médiateurs spécialisés sur différentes actions sociales : médiation culturelle et ateliers vidéo, projection de films thématiques..

. dans les établissements scolaires : projections et débats (Lycée Gustave Eiffel, Bibliothèques de Bordeaux, LEP Brémontier, Collège Cheverus)

. à destination des personnes empêchées : ateliers à l'Institut Médico Educatif de Lormont, projections et débats au Quartier Jeunes de l'établissement Pénitentiaire de Gradignan.

. à destination des seniors : projet de projection de documentaires en EHPAD en cours de réalisation

. de nombreuses itinérances artistiques départementales, nationales et internationales.

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis avec l'Association et joints en annexe 3 à la présente convention.

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES**

### **2.1. Mises à disposition des moyens financiers**

Afin d'accompagner l'Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de :

**25 000 euros**

Le règlement de la subvention annuelle sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont :

CIC VILLENAVE D'ORNON

548 ROUTE DE TOULOUSE 33140 VILLENAVE D ORNON

Code Banque 10057 – Guichet 19207 - N° compte 00034311301 - Clé 03

IBAN : FR76 1005 7192 0700 0343 1130 103

BIC : CMCIFRPP

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

A titre d'information, pour l'année 2022, l'Association a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville dont la valorisation s'est élevée à 18219 euros.

### **2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention**

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;
- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...)
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

### **2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention**

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association s'engage en outre à :

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association s'engage en outre à :

- En matière de **transition écologique et sociale** : s'inscrire dans une dynamique solidaire, responsable et inclusive, l'Association veillera entre autres à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de tendre vers la parité entre les femmes et les hommes dans les organisations, la gouvernance, les publics accompagnés et dans les programmations, de veiller à l'inclusivité de tous les publics ;
- Relativement aux **droits culturels des personnes** : L'Association veillera à garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et facilitera la rencontre entre ses forces artistiques, ses projets et les habitants ;
- Au regard de la place essentielle accordée aux programmes **d'éducation artistique et culturelle** - la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle » - ainsi qu'aux autres formes de médiation et de transmission. L'Association portera une attention particulière à la jeunesse, aux personnes en situation de fragilité sociale ou économique et aux personnes en situation de handicap ;
- L'attention particulière portée à l'engagement de l'association à **lutter contre les stéréotypes et discriminations**, à promouvoir la mixité et l'égalité Femmes-Hommes auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires, à favoriser à ce titre la **mixité** de ses organes de gouvernance ;
- **Avoir une interaction directe pour et avec le territoire** en développant de nouvelles coopérations et en consolidant des **relations partenariales** avec les acteurs culturels, économiques et sociaux du territoire bordelais, les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville et les différentes structures de soutien à la création et à la diffusion du territoire dans un esprit **de co-construction, de mutualisation et de coopération** ;
- En matière de développement d'une offre artistique **hors-les-murs et en espace public** dans tous les quartiers de Bordeaux, afin de contribuer à une meilleure répartition des propositions artistiques sur tout le territoire ;

- **Enfin, l'association est invitée à porter une attention spécifique à l'évaluation de ses actions** et pourra déterminer des critères adaptés à son projet en sus d'attendus quantitatifs et qualitatifs tels que : public attendu /public touché, nombre de participants / visiteurs, nombre de partenaires, de rencontres, de temps de diffusion. Un bilan annuel des actions menées valorisant les retours d'expériences (les points positifs, à travailler, consensus trouvés) sera partagé.

## **2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville**

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

## **2.5 Traitement des résultats**

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

## **2.6 Conditions d'utilisation de la subvention**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales (CGCT)*, « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION**

### **3.1 Engagements réciproques**

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

### **3.2 Instances**

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

**Un comité technique *a minima*** semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association. Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

**Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel** composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

### **4.1 Justificatifs**

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.

Avant le 30 septembre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

### **4.2 Autres engagements**

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

#### **4.3 Contrôles exercés par la Ville**

En amont de la signature de la convention, l'Association aura fourni un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313- 1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

#### **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION**

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES**

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée. Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

## **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

## **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour les années **2023, 2024 et 2025**

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

## **ARTICLE 11 – RENOUELEMENT – RÉVISION – RÉILIATION**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

## **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet de l'Association

Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

## **ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

## **ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour l'Association Bordeaux Rock, 176, rue Camille Godard 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux le ...

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

José Ruiz, Président





# **PROJET ASSOCIATION BORDEAUX ROCK 2023-2025**

## **1- DESCRIPTION DU PROJET DE L'ASSOCIATION BORDEAUX ROCK**

L'association a été créée en 2004 avec pour objet de promouvoir la musique à Bordeaux à travers des actions culturelles telles que l'édition phonographique, la production et l'organisation de spectacles vivants, la publication d'ouvrages spécialisés.

Depuis cette date nous avons participé à la politique culturelle locale à travers le développement d'actions en direction du terreau musical local : **Festival annuel « Bordeaux Rock »**, production et distribution de supports (Label Bordeaux rock) ainsi que livres, expositions, conférences, tremplins jeunes artistes, échanges internationaux.

Mais aussi plus récemment en y adjoignant un volet permettant la diffusion d'artistes extérieurs à la scène locale soit sur scène, soit à travers la diffusion des documentaires : **« Festival Musical Écran »**.

Enfin **un volet d'actions éducatives et de rencontres professionnelles vient compléter nos dynamiques de collaboration avec des médiateurs spécialisés sur différentes actions sociales** sur la base de réflexions initiées par la projection de films documentaires et d'ateliers.

**L'association est composée à ce jour :**

De trois salariés permanents à temps plein à parité égale :

- un directeur administratif et programmateur
- une directrice de la communication
- un directeur logistique et production
- une responsable de la Médiation Culturelle.
- une mission en service civique (que nous souhaiterions pouvoir pérenniser)

Le bureau de l'association est également paritaire et intergénérationnel et vient compléter l'action de l'association en terme de programmation, administration et relations publiques.

Son siège est situé dans le quartier du Grand Parc et son bureau dans le quartier St Michel.

La philosophie de nos travaux est de proposer un axe patrimonial et territorial dans une logique prenant en compte l'espace sociologique de la ville.

Pour cela nous mettons en œuvre une offre intergénérationnelle, peu onéreuse, socialement et culturellement mixte et inclusive respectant une action responsable et respectueuse de l'environnement.

Notre exigence de sens doit aussi rester élevée et un fonctionnement coopératif nous semble un moyen moderne de conserver une large ouverture d'esprit en s'adjoignant les compétences d'autres acteurs culturels locaux.

Enfin notre programmation fait une large part aux thématiques de mixité de parité et d'inclusion des populations LGBTQ+.

## **2 – NOS ACTIONS**

Si trois festivals restent la tête de proue de l'association :

Printemps – Festival Bordeaux Rock

Automne - Festival Musical Écran

Été - Les Plages Pop

nos multiples activités se répartissent tout au long de l'année sur les axes suivant :

### **Axe patrimonial :**

L'objet de départ et jamais abandonné de l'association est de répertorier, aider, diffuser promouvoir le patrimoine musical local et en particulier celui des musiques amplifiées contemporaines.

Vecteurs Utilisés = Festival et label d'édition Bordeaux Rock depuis bientôt 20 ans.

Rachat d'archives locales : fanzines, affiches, flyers ,cd, vinyles...pour enrichir notre fond de collection

### **Axe territorial :**

N'ayant jamais bénéficié de l'accès à un lieu fixe et dédié nous avons développé une souplesse logistique nous permettant de favoriser une itinérance urbaine dans plusieurs quartiers et vers différents sites pouvant nous accueillir.

Vecteurs Utilisés : Soirée Rock en ville dans les bars et clubs du centre-ville –

Concerts : Salle du Grand Parc – Rock School -Square Dom Bedos- Cour Mably- Club IBoat & Alriq– Bib. Mériadeck – Inox-Casa de Goya –Goethe Institut et MAC Talence - M280 ....

Dans la même logique nous proposons des actions locales « hors les murs » en direction et cela de façon volontaire et en quasi-autofinancement :

- des jeunes et personnes éloignées de l'emploi : Médiation culturelle et ateliers vidéo, projection de films à thématique ethnique (quartier Grand Parc) ;
- des personnes empêchées : ateliers à l'Institut Médico Educatif de Lormont, projections et débats au Quartier Jeunes de l'établissement Pénitentiaire de Gradignan ;
- des établissements scolaires : projections et débats (Lycée Gustave Eiffel, Bibliothèque Mériadeck, LEP Brémontier, Collège Cheverus) ;
- des seniors : projet de projection de documentaires en EHPAD en cours de réalisation ;
- de nombreuses itinérances artistiques départementales, nationales et internationales ont jalonné notre histoire. Nous sommes aussi une des membres fondateurs du Music Film Festival Network, un réseau Européen de festival de documentaires.

-

## **Inclusion**

**Une offre intergénérationnelle :** L'objet même de notre travail est de proposer des contenus éclectiques et non exhaustif s'étalant donc sur une période très large. Une raison d'être du prolongement intervenu il y a 8 ans à travers le festival Musical Écran qui nous à permis d'élargir l'étendue de notre offre. La collaboration avec ARTE sur son Karaoke à l'occasion des trente ans de la chaine a su répondre aux attentes du public d'offre spectacles familiaux gratuits.

**Respect des minorités :** Concerts, spectacles, bals, ateliers éducatifs, interventions scolaires documentaires autour des thématiques LGBT, femme et communautés ethniques ;

Il est à noter à ce sujet que le jury du festival Musical Écran respecte une alternance paritaire depuis le départ de même que nos visuels (affiches). Un effort de programmation incluant les femmes est aussi à noter en particulier cette année lors de la 8<sup>e</sup> édition ;

Renforcer la sensibilisation des publics pour des comportements responsables :  
Formation de nos personnels au dispositif « Angéla » (dont nos bureaux sont un lieu d'accueil) et au projet « Consentis » au RIM ;

**Politique tarifaire :** Prix d'entrée bas (entre 5 et 25€), des spectacles gratuits, des pass festival à prix réduit, des tarifs spéciaux pour jeunes étudiants et chômeurs ;

**Emploi :** Offre d'embauches en direction des jeunes éloignés de l'emploi :via des services civiques et contrats PEC.

## **Démarche écoresponsable**

Notre programmation étant majoritairement locale l'impact lié aux déplacements des artistes est donc faible. De plus nous favorisons, lorsque cela est nécessaire, pour des déplacements nationaux et européens, des liaisons ferroviaires.

- Dans la même logique les déplacements doux sont régulièrement préconisés auprès de notre public ;
- Nos livraisons urgentes sont réalisées dans la mesure du possible par vélo cargo et en particulier dans le centre-ville ;
- Nous utilisons majoritairement des lieux fermés et pré équipés ce qui évite des déploiements de logistiques énergivores. De plus ces lieux ont adoptés des équipements techniques basse consommation ;
- Nous privilégions aussi pour les échanges et débats incluant des intervenants ultra marins des liaisons vidéo en ligne ;
- Notre promotion a aussi su évoluer vers l'utilisation de technique numériques visant à limiter l'impact des documents papier ;
- Nous respectons de plus en plus des demandes de restauration végétariennes tant de la part des artistes que du public. Ainsi nous favorisons des partenariats locaux en termes de fournitures alimentaires en circuits courts ;

- Nous utilisons aussi la panoplie de geste écoresponsables disponibles : toilettes sèches, éco cups, cendriers, tri des déchets, et continuerons à la développer.

### **Transversalité et coopération**

Depuis toujours nous avons développé une politique de regroupement et de collaboration.

- avec d'autres entités culturelles localement actives : Allez les Filles, Bordelle, Cinémarge , Girophar , CIDD , Monoquini ,lboat, Einstein on the Beach etc..
- entre professionnels et étudiants du second cycle lors de Master Class spécialisés et à travers le dispositif d'aide au financement de la post production « LAB Musical Écran ».

et aussi en appui de projets artistiques transversaux :

- compilation de remixes d'artistes scène rock par ceux de la scène électro locale ;
- création originale entre le quatuor de musique classique « Caprice de Marianne » et le duo folk/rock « Queens Of The Meadow » via la mise en œuvre du dispositif « Dialogue musicaux » (Soutien Mairie de Bordeaux/CNM/Région Nouvelle Aquitaine) ;
- diffusion de documentaires produits localement ou à propos d'artistes locaux lors du festival Musical Écran ;

Nous sommes aussi en train de démarrer une réflexion inter associations sur un projet culturel pour le quartier St Michel à propos du théâtre de la Lucarne.

\*

\* \*

Ces projets doivent non seulement ne pas être abandonnés, mais surtout être renforcés et améliorés.

Nous devons continuer de répondre aux demandes des usagers tout en nous adaptant aux changements urbains de la ville métropole et en particulier sur la nécessité de tenter de rapprocher géographiquement les habitants des quartiers de lieux proposant une offre culturelle proche.

**Tous les points énoncés ci-dessus constituent notre mission et les axes de nos projets à venir que nous vous proposons de soutenir de 2023 à 2025.**

### **3 - PERSPECTIVES TRIENNALES 2023-2025**

Depuis sa création, Bordeaux Rock a connu un développement important de ses projets et des nouveaux publics vers lesquels elle s'est tournée. Elle les a trouvés. Solidement implanté sur le territoire, jouissant d'une forte notoriété locale, nationale et internationale, elle contribue au rayonnement de la ville de Bordeaux et de son action culturelle.

Elle a su démontrer son adaptabilité et sa capacité à s'investir dans son environnement territorial, à enrichir son offre, sa démarche coopérative et son attention aux publics.

Outre le spectacle vivant, Bordeaux Rock s'est déployée dans de nouvelles directions (le cinéma documentaire), multiplié les collaborations en réponse aux nombreuses sollicitations qu'elle reçoit et toujours en connaissance du paysage local

Bien qu'elle se soit toujours employée, et s'emploie encore, à privilégier l'autofinancement (65% de son budget), ses réalisations, nombreuses, ne pourraient être sans le concours de la puissance publique.

Dans les trois années à venir, elle poursuivra son projet, ses festivals et ses actions, qu'elle inscrit résolument dans la recherche du bien commun et de l'intérêt public.

C'est pourquoi nous souhaitons reconduire et renforcer notre collaboration avec la ville de Bordeaux.

Nous sollicitons une participation qui permettra de déployer plus efficacement le plan d'action à 3 ans que nous détaillons ici et plus particulièrement en ce qui concerne nos actions éducatives et sociales. Un travail long minutieux et continu mais peu rémunérateur qui va nécessiter la création d'un poste permanent en complément de l'équipe, déjà fort occupée à faire fonctionner l'existant, et sur lequel nous solliciterons une aide conséquente.

**Avec une philosophie de l'action inchangée, patrimoniale, territoriale, coopérative, inclusive, écologique et socialement responsable.**

## **INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS**

Afin de mesurer l'évolution de chacun des objectifs fixés par l'Association et afin d'atteindre ceux-ci d'ici 2025, quatre critères quantitatifs ou qualitatifs peuvent être pris en compte :

- 1) La « Mesure d'avis du public pour donner suite aux événements - mesurable via un questionnaire en ligne envoyé à tous les acheteurs de billets du festival Musical Ecran ;
- 2) L'évolution de la diversité sociologique et culturelle des publics lors des événements de l'association : enquête via nos formulaire d'inscription aux évènements et aux personnes intéressées sur nos événements réseaux sociaux.
- 3) Enquête dans le succès des transferts de savoir-faire auprès des bénévoles, des stagiaires et des services civiques ;
- 4) Enquête de satisfaction via un questionnaire auprès des partenaires, prestataires et fournisseurs des événements ( partenaires publics et privés ) .

BUDGET PREVISIONNEL BORDEAUX ROCK

<b>CHARGES / DEPENSES (en euros)</b>			
	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>60 - Achats</b>			
Achats d'études et de prestations de service	130 000,00	135 000	140 000
Achats stockés de matières et fournitures	12 000,00	14 000	16 000
Achats non stockables (eau, énergie)	1 500,00	1 500	1 500
Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 500,00	2 500	2 500
Fournitures administratives	1 000,00	1 000	1 000
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>			
Sous traitance générale	5 000,00	5 000	5 000
Locations mobilières et immobilières	15 000,00	15 000	15 000
Entretien et réparation	1 500,00	1 500	1 500
Assurances	250,00	250	250
Documentation	250,00	250	250
Divers			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 000,00	2 000	2 000
Publicité, publications	15 000,00	15 000	15 000
Déplacements, missions et réceptions	7 500,00	7 500	7 500
Frais postaux et de télécommunication	500,00	500	500
Services bancaires	1 500,00	1 500	1 500
Divers			



<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations	1 500,00	1 500	1 500
Autres impôts et taxes	6 000,00	6 000	6 000
<b>64 - Charges de personnel</b>			
Rémunérations du personnel	74 000,00	76 000	78 000
Charges sociales	24 000,00	25 000	26 000
Autres charges de personnel :			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>301 000,00</b>	<b>311 000</b>	<b>321 000</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>			
- Secours en nature	5 000,00	5000	5 000
- Mise à disposition gratuite des biens et services	5 000,00	5000	5 000
- Personnel bénévole	10 000,00	10000	10 000

## PRODUITS / RECETTES (en euros)

	2023	2024	2025
<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>			
Billetteries	65 000,00	70 000	75 000
Marchandises	55 000,00	60 000	65 000
Prestations de services	20 000,00	20 000	20 000
Produits des activités annexes	2 000,00	2 000	2 000
Parrainage			
<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>			
<b>74 - Subventions d'exploitation[2]</b>			
État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
DRAC	15 000,00	15 000	15 000
Region Aquitaine	15 000,00	15 000	15 000
Département	15 000,00	15 000	15 000
Bordeaux Métropole	20 000,00	20 000	20 000
Autres EPCI			
Ville de Bordeaux (préciser les directions)			
Fonctionnement	25 000,00	25 000	25 000
Autre(s) commune(s) (précisez)			
PLAGES POP nouvelle mairie	10 000,00	10 000	10 000
Organismes sociaux			

Fonds européens			
Emplois aidés	10 000,00	10 000	10 000
Autres (précisez) :			
Aides privées SACEM ET CINEMATHEQUE	8 000,00	8 000	8 000
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
Cotisations			
Dons manuels	1 000,00	1 000	1 000
Mécénats	40 000,00	40 000	40 000
<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>301 000,00</b>	<b>311 000</b>	<b>321 000</b>
<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>			
- Bénévolat	10 000,00	10 000	10 000
- Prestations en nature	5 000,00	5 000	5 000
- Dons en nature	5 000,00	5 000	5 000

**CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION ECLATS**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025**

LES SOUSSIGNÉS

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/... du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 reçue en Préfecture le ...  
ci-après dénommée « la Ville »  
d'une part,

Et

L'Association ECLATS, dont le siège social se situe au 18 rue Vergniaud, 33000 Bordeaux, représentée par son Président Monsieur Jean-Louis JONQUIERE, dûment mandaté sur décision du conseil d'administration en date du 10.05.2021.  
ci-après dénommée « l'Association »  
d'autre part,

EXPOSE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association : l'éducation populaire sans but lucratif, elle a pour objet la création, production et diffusion de concerts et spectacles, l'éducation et la formation musicale, conforme à son objet statutaire ;

Considérant les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

Considérant que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

Considérant que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

Considérant que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

Considérant que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association Eclats, figurant en annexe ;

Considérant l'engagement d'Eclats dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

Considérant la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

Considérant l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique ... ;

Considérant le projet de l'Association de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

Considérant que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

Considérant le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire, d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et d'une action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

**Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique ;**

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville entend accompagner l'Association Eclats dans la poursuite de son objectif pour les années 2023-2024 et 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

## **ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION**

L'Association Eclats, fondée le 23.06.1987, avec des statuts révisés au 10.05.2021, a pour objet : La création, production et diffusion de concerts et spectacles, l'éducation et la formation musicale.

## **Description des objectifs généraux et des actions proposées par l'Association :**

### **Les objectifs généraux de l'Association :**

L'association Eclats a pour objet la création, production et diffusion de concerts et spectacles, l'éducation et la formation musicale. Éclats est également un espace de création et de recherche artistique.

Trois axes forts marquent le développement de l'Association :

- La création et la diffusion d'œuvres artistiques ;
- La transmission : pédagogie et formation ;
- Le lieu d'éclats, lieu de ressources, de pratiques, de rencontres et de recherche ;

### **Les actions de l'Association :**

Les actions comprennent des résidences et des chantiers artistiques à destination de publics variés (petite-enfance, jeunesse, grand public...), des résidences de création ;

L'accueil et la résidence d'artistes dans son lieu ;

Des formations, réflexions et conférences concernant l'éveil sonore et musical, la création pour la petite-enfance, l'art et le tout petit, la pédagogie de la créativité musicale ;

Des ateliers et formations à destination de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;

La diffusion des concerts pour les enfants et pour les familles dans le lieu de l'Association, dans les écoles et d'autres lieux des quartiers Bordeaux (Caudéran, Bordeaux Maritime, Bastide...).

### **Pour les années 2023-2024-2025 :**

#### **Création :**

**Marmelade (2023)** – spectacle musical conçu et dirigé par Sophie Grelie, avec Juliette Fabre - Compositeur, Sylvain Meillan - Scénographes, Philippe Casaban et Eric Charbeau - accompagnement artistique, Kha-Lhane Phu.

**Ali Baba (2023)** – spectacle musical conçu et dirigé par Stéphane Guignard qui s'interroge sur des questions de société : richesse, pauvreté, inégalité, partage, vol ...avec Jan Myslikovsjan, Sébastien Clément, Xavier Rachet - Auteur, Philippe Gauthier - Scénographes, Philippe Casaban, Eric Charbeau. Création - Athénor scène nomade / St Nazaire - Centre National de Création musicale. Présentation sur Bordeaux, Salle des fêtes du grand Parc, automne 2023 ou printemps 2024.

Performances CAPC 2023 et autre lieux patrimoniaux 2023-2024

Ali Baba est présenté au théâtre d'Agen et sur la scène Nationale de Niort, Le Moulin du roc en 2023. Tournée nationale prévue sur les années à venir.

**Le Chant des Fontaines (2023-2025)** - Le thème de l'eau, comme bien commun, projet autour des fontaines bordelaises de Tourny. Concerts de fontaines (2024-2025) à Bordeaux et à Québec : L'ensemble de Voix sauvages d'éclats et l'ensemble baroque Les Surprises de Bordeaux s'associent pour proposer et développer un programme musical en partage avec des artistes et des ensembles de Québec. Concerts d'eau, impromptus, performances autour des fontaines des villes. En partenariat avec les relations internationales de la Ville et les Archives Bordeaux Métropole .

### **Diffusion des concerts-spectacles :**

**Toi et Moi 10 Doigts (2023)** : spectacle - 6 représentations prévues à l'Opéra National de Bordeaux en mars 2023. Depuis sa création en 2018, ce spectacle a été présenté 130 fois sur le territoire national.

**Hut ! (2023-2024)** : Concert-cabane pour les tout-petits – en partenariat avec le service petite enfance Ville de Bordeaux, l'IDDAC, RGPE et la DRAC Nouvelle-Aquitaine. Dirigé par Sophie Grelie. Avec Cyprile Meier, Artiste lyrique – Espace de jeu, Fanny Millard et Hélène Albert, association EXTRA – compositrices, Caroline Marçot , Chris Martineau et Sophie Grelie. Diffusions les 24 et 25 nov. 2022 - Multi accueil Grand-Parc et Armand Faulat à Bordeaux / 9 au 12 mars 2023 à Little Villette - Paris / 23 au 26 mars à Ciboure / 1er avril - Pôle culture Ekla du Teich / 10 et 11 mai - Le Champ de Foire à Saint-André de Cubzac.

### **Actions culturelles :**

**Création d'un pôle (2024-2025) « musique et transmission »** à éclats, pour former , transmettre une réflexion ouverte sur les paysages sonores (écologie sonore...), le renouvellement de l'écoute, la voix sous toutes ses formes et la nécessité de la création musicale contemporaine dans une perspective d'ouverture des publics (diversité...)

- Rencontres mensuelles autour de la pédagogie, la créativité musicale.
- Événements musicaux tout public dans le lieu d'éclats : répétitions publiques, conférences musicales, lectures et discussions ...

**Sur les traces d'Ali (2023-2024)** avec Stéphane Guignard. Projet d'éducation artistique et culturelle liant la création ALI BABA au CAPC Musée d'Art Contemporain de Bordeaux. Projet interdisciplinaire pensé à destination des élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, en collaboration avec leurs professeurs de Lettres, Arts Plastiques, Musique, Éducation morale et civique, Histoire Géographie. Avec le collège Jean Zay à Cenon et une classe de 6<sup>ème</sup> du Collège Grand Parc à Bordeaux. D'autres établissements de Bordeaux et de la métropole seront invités pour 2024.

**Le Chant des Mômes et Flash Môme (2023-2024)** avec Jeanne Favre, Juliette Fabre, Léna Lezin, à l'école élémentaire Modeste Testas à Bordeaux, et 6 classes de CP-CE2 de l'école élémentaire Achard à Bordeaux.

**Flash Môme** : un flash-mob musical, une mobilisation inédite où les enfants de plusieurs écoles élémentaires, des 8 quartiers de la ville de Bordeaux chanteront ensemble « A nos droits » l'hymne aux droits des enfants, au même moment, chacun dans sa classe, son école, son quartier.

Projet en lien avec la cité éducative et l'Unicef.

**Plancher Musical (2023-2025) :** Espace sonore interactif pour tous à partir de 18 mois.

Un temps de formation des personnels des structures petite enfance à l'utilisation en autonomie du dispositif – l'animation de certains ateliers par un musicien d'éclats – la mise à disposition du PM en autonomie aux structures petite enfance (et autres si possible comme bibliothèque, RAM, Accueil parents-enfants...) – l'ouverture du PM aux familles (parents et enfants) les mercredis et les samedis. Dans les locaux d'Eclats mais également à l'Opéra National de Bordeaux en 2023 et dans trois quartiers de la ville de Bordeaux avec une ouverture aux structures d'accueil petite enfance, aux écoles aux personnels du lieu d'accueil du plancher musical et aux familles.

Installation du plancher musical dans le lieu d'éclats en 2023 et 2024.

**Formation et réflexion autour de l'éveil sonore et plus largement l'éveil culturel et artistique (2023-2025) :** Temps de réflexion et de partage d'expérience pour les professionnels petite enfance de Bordeaux, afin de nourrir leur curiosité, leur donner des pistes dans l'élaboration de leurs projets pédagogiques et culturels, leur permettre d'agir musicalement de façon simple, ludique et contemporaine.

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis avec l'Association et joints en annexe à la présente convention.

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES**

### **2.1. Mises à disposition des moyens financiers**

Afin d'accompagner l'Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de :

**20 000 euros**

Le règlement de la subvention annuelle sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont :

<i>code banque</i>	<i>code guichet</i>	<i>numéro de compte</i>	<i>clé rib</i>	<i>domiciliation</i>
<b>15589</b>	<b>33535</b>	<b>06157762540</b>	<b>72</b>	<b>CCM le bouscat centre</b>
<i>IBAN</i>		<i>BIC</i>		
<b>FR76 1558 9335 3506 1577 6254 072</b>		<b>CMBRFR2BARK</b>		
<i>TITULAIRE DU COMPTE</i>		<b>ASSO ECLATS - Mr Guignard - 18 rue Vergniaud - 33000 Bordeaux</b>		



En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

## **2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention**

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :

- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;
- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...);
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

## **2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention**

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association s'engage en outre à :

- En matière de **transition écologique et sociale** : s'inscrire dans une dynamique solidaire, responsable et inclusive, l'Association veillera entre autres à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de tendre vers la parité entre les femmes et les hommes dans les organisations, la gouvernance, les publics accompagnés et dans les programmations, de veiller à l'inclusivité de tous les publics ;
- Relativement aux **droits culturels des personnes** : L'Association veillera à garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et facilitera la rencontre entre ses forces artistiques, ses projets et les habitants ;
- Au regard de la place essentielle accordée aux programmes **d'éducation artistique et culturelle** - la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle » - ainsi qu'aux autres formes de médiation et de transmission. Eclats portera une attention particulière à la jeunesse, aux personnes en situation de fragilité sociale ou économique et aux personnes en situation de handicap ;
- L'attention particulières portée à l'engagement de l'association à **lutter contre les stéréotypes et discriminations**, à promouvoir la mixité et l'égalité Femmes-Hommes auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses

adhérent.es et bénéficiaires, à favoriser à ce titre la **mixité** de ses organes de gouvernance ;

- **Avoir une interaction directe pour et avec le territoire** en développant de nouvelles coopérations et en consolidant des **relations partenariales** avec les acteurs culturels, économiques et sociaux du territoire bordelais, les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville et les différentes structures de soutien à la création et à la diffusion du territoire dans un esprit **de co-construction, de mutualisation et de coopération** ;
- Assurer la **visibilité et la diffusion du travail de création** produit ou accompagné par l'Association Eclats, sur le territoire et au-delà, que ce soit dans le réseau des lieux de diffusion ou dans l'espace public ;
- **Inviter à de nouvelles formes de rencontres**, en lien avec les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle à l'adresse de toutes et tous, avec une attention particulière pour la jeunesse.
- En matière de développement d'une offre artistique **hors-les-murs et en espace public** dans tous les quartiers de Bordeaux, afin de contribuer à une meilleure répartition des propositions artistiques sur tout le territoire ;
- **Enfin, l'association est invitée à porter une attention spécifique à l'évaluation de ses actions** et pourra déterminer des critères adaptés à son projet en sus d'attendus quantitatifs et qualitatifs tels que : public attendu /public touché, nombre de participants / visiteurs, nombre de partenaires, de rencontres, de temps de diffusion. Un bilan annuel des actions menées valorisant les retours d'expériences (les points positifs, à travailler, consensus trouvés) sera partagé.

#### **2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville**

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

#### **2.5 Traitement des résultats**

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

## **2.6 Conditions d'utilisation de la subvention**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION**

### **3.1 Engagements réciproques**

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

### **3.2 Instances**

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

**Un comité technique** *a minima* semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association.

Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

**Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel** composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

### **4.1 Justificatifs**

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.

Avant le 30 septembre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

### **4.2 Autres engagements**

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

### **4.3 Contrôles exercés par la Ville**

En amont de la signature de la convention, l'Association aura fourni un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313- 1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

#### **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION**

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

#### **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES**

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

#### **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

## **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins. Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour les années **2023, 2024 et 2025**

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

## **ARTICLE 11 – RENOUVELLEMENT – RÉVISION – RÉSILIATION**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

## **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet de l'Association

Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

### **ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

### **ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

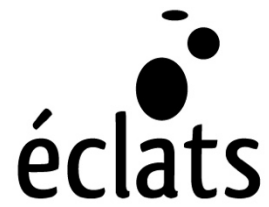
Pour l'Association Eclats, 18 rue Vergniaud, 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux le ...

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Mr Jean-Louis Jonquière, Président



18 rue Vergniaud  
33000 Bordeaux  
05 56 52 52 64  
eclats.net

**2023 – 2024 -2025**



Depuis 1987, l'association musicale **éclats**,  
fondée par Stéphane Guignard et Sophie Grelié, est toujours portée par l'acte de création,  
le plaisir du jeu musical, une poétique du sonore et ses multiples transmissions.

Tel un continuum sonore, **éclats** a su garder sa marque de fabrique :  
*mettre en jeu la musique - décomposer/recomposer.*  
Pour transmettre, au plus petit, comme au plus grand, le goût du son, une curiosité  
musicale.  
Pour ouvrir les pratiques, **éclats** crée des spectacles, concerts, installations  
et propose des actions culturelles toujours novatrices.

Son lieu, sa compagnie, ses actions culturelles lui permettent  
une présence toujours renouvelée et réfléchie.

**Au 18 rue Vergniaud** à Bordeaux, et dans différentes structures culturelles et éducatives,  
**éclats** invite à découvrir d'une façon originale les musiques d'aujourd'hui,  
cherche à éveiller une conscience du sonore dans notre environnement  
et questionner notre écoute.

Si les tournées des spectacles conduisent la compagnie musicale sur les routes de France et  
d'ailleurs, **éclats** reste profondément ancrée dans son territoire,  
dans un travail régulier avec les lieux d'accueil de l'enfance et la jeunesse (Crèches,  
écoles, collèges...).

# L'équipe

## **EQUIPE ADMINISTRATIVE**

Stéphane GUIGNARD, directeur, CDI  
Claire BORDENAVE, secrétaire administrative, Convention mise à disposition AGECE  
Anne REYNAUD, Chargée de production et de diffusion, CDDU  
Léna LEZIN, Chargée de production et médiatrice artistique et culturelle, CDDU  
Salomé DEFAUT, Poste Service civique d'octobre 2022 à mai 2023  
Bruno Gille, comptabilité, CDD

Eric CHABRELY, **communication** graphique, site web  
Pierre PLANCHENAU, photographe  
**Social**, Agence Avec  
**Expert comptable**, Cbt Lopez-Verdon associés

## **EQUIPE ARTISTIQUE CDDU**

### **Musiciens**

Sophie GRELIÉ, artiste associée, musicienne et metteuse en scène, *Hut, marmelade, Toi et moi dix doigts, Graines de voix, Voix Sauvages et Zarb etcætera*  
Juliette FABRE, violoncelliste, *Marmelade*  
Sébastien CLEMENT, percussionniste, *Ali BABA*  
Jan MYSLIKOVSIAN, accordéoniste, *Ali BABA*  
Xavier RACHET, tromboniste, *Ali BABA*  
Rémy REBER, guitariste, *Toi et moi dix doigts*

### **Artistes lyriques**

Cyprile MEIER, *Graines de voix, HUT!*  
Julia BEAUMIER, *Graines de voix*  
Jeanne FAVRE, *Cheffe de chœur*

### **Compositeurs et compositrices**

Caroline MARÇOT, Chris MARTINEAU, Sylvain MEILHAN, Sylvain MANET, Lionel GINOUX, Aurélio EDLER COPES, Camille ROCAILLEUX, Jean- Christophe FELDHANDLER, Juliette FABRE, Sophie GRELIÉ

### **Illustratrice**

Kham-Lhane PHU, *Marmelade*

### **Créateur lumières**

Yvan LABASSE *Ali BABA*  
Eric BLOSSE, *Toi et moi dix doigts*

### **Scénographes**

Philippe CASABAN, *Marmelade, Toi et moi dix doigts, Ali Baba*  
Eric CHARBEAU, *Marmelade, Toi et moi dix doigts, Ali Baba*

et

### **Equipe technique**

Marine DEBALLON, régie générale, *Marmelade, Toi et moi dix doigts*  
Yvan LABASSE, *Ali BABA*  
Fabrice LEFEVRE, régie son, *Ali BABA*

## Créations artistiques

- ***Marmelade* – spectacle musical (2023)**

Avec Juliette Fabre, violoncelle et voix

Sophie Grelié, conception et mise en scène  
Sylvain Meillan, composition musicale  
Philippe Casaban et Eric Charbeau, scénographie  
Kham-Lhane Phu, collaboration artistique

Pour le plaisir de goûter et de mixer la musique et les sonorités, comme autant de saveurs... Marmelade est une gourmandise musicale : une ode au plaisir, du régal à passer d'une sonorité à l'autre, du délice à goûter tout en musique !

- ***Ali Baba* – CONCERT (2023)**

Conception, direction et mise en jeu, Stéphane Guignard  
Ecriture textes, Philippe Gauthier  
Créateur sonore, Christophe Havard  
Scénographie, Philippe Casaban et Eric Charbeau

Avec  
Jan Myslikovsjan, ACCORDÉON et voix  
Sébastien Clément, ZARB et voix  
Xavier Rchet, TROMBONE et voix  
Clara Pertuy, voix enregistrée

Cette nouvelle pépite d'éclats s'interroge sur des questions de société : argent, richesse, pauvreté, inégalité, partage, vol, recel, dépouillement...

Suivons ce sésame qui nous ouvre la porte de la liberté !

Création - Athénor scène nomade / St Nazaire - Centre National de Création musicale

- ***Le Chant des Fontaines* (2023-2025)**

A la source du projet : les fontaines Tourny

Les fontaines Tourny ont été installées en 1851 à Bordeaux, pour célébrer la création du réseau d'eau potable, une de ces fontaines est depuis 2008 installée à Québec.

Le thème de l'eau, comme bien commun, sera donc le fédérateur, l'énergie de notre projet.

*Concerts de fontaines* (2024-2025) à Bordeaux, et à Québec

L'ensemble de Voix sauvages d'éclats et l'ensemble baroque Les Surprises de Bordeaux s'associent pour proposer et développer un programme musical en partage avec des artistes et des ensembles de Québec. Concerts d'eau, impromptus, performances... autant de ruissellements et de jaillissements musicaux autour des fontaines des villes.

Partenaires ; Service International Ville de Bordeaux, Archives Bordeaux Métropole...

- ***Graines d'opéra* (2025) en construction**

A partir d'airs d'Opéra connus, proposer à nouveau des moments lyriques en 2024 et 2025 en partenariat avec l'Opéra de Bordeaux : solliciter des chanteurs-teuses du chœur de l'Opéra ou du CNR et les inviter à proposer une matinée lyrique en formation duo dans les lieux d'accueil petite enfance comme nous avons déjà pu le faire avec Graines de Voix.

## DIFFUSION 2023

### **TOI ET MOI 10 DOIGTS**

**18 et 19 mars 2023 – Opéra National de Bordeaux – 6 représentations**

### **HUT !**

Du 9 au 12 mars 2023 – Petite Villette, Paris (75) – 7 représentations

Du 21 au 26 mars 2023 – Ciboure (64) – 2 représentations

Le 1<sup>er</sup> avril 2023 – Le Teich (33) – 2 représentations

Du 10 au 12 mai 2023 – Saint-André-de-Cubzac (33) – 4 représentations

### **MARMELADE**

26 et 27 janvier 2023 – Marcheprime (33) – 6 représentations

Du 5 au 8 avril 2023 – Festival Petits et Grands, Nantes (44) – 3 représentations

Du 9 au 13 avril 2023 – Festival Puy de Mômes, Cournon d’Auvergne (63) – 5 représentations

Du 22 au 28 mai 2023 – Festival Brikabrak, Le Bugue (26) – 5 représentations

**Juin 2023 2023 – Multi-Acceuil Tana Hoban et LAEP Bordeaux Maritime - 4 représentations**

16 septembre 2023 – Biganos (33) – 2 représentations

### **ALI BABA**

Du 30 janvier au 4 février 2023 – Athénor à Saint Nazaire (44) – 4 représentations

Du 27 au 29 mars 2023 – Théâtre Ducourneau à Agen (47) – en cours

Du 30 mai au 2 juin 2023 – Moulin du Roc à Niort (79) – 7 représentations

### **Diffusion en cours pour 2023-2024-2025**

**Ali baba** Salle des fêtes du Grand Parc/ Bordeaux (Opéra national de Bordeaux)/ Bruges / Arcachon /Libourne ...Opéra de Tours, Opéra de Limoges, Saintes, Mimizan, Billère, Nantes...

## ATELIERS et FORMATIONS

**Création d'un pôle** (2024-2025) « **musique et transmission** » à éclats, pour former , transmettre une réflexion ouverte sur les paysages sonores (écologie sonore...), le renouvellement de l'écoute, la voix sous toutes ses formes et la nécessité de la création musicale contemporaine dans une perspective d'ouverture des publics (diversité...)

- Rencontres mensuelles à éclats autour de la pédagogie, la créativité musicale.
- Événements musicaux tout public dans le lieu d'éclats : répétitions publiques, conférences musicales, lectures et discussions ...

### Enfance et jeunesse

---

- *Sur les traces d'Ali – CAPC de Bordeaux* (2023-2024)

Avec Stéphane Guignard et l'équipe de musiciens

Un ensemble de graffitis et de dessins sur les poutres du CAPC, signés ALI BABA, nous ouvrent le chemin pour un nouveau projet d'éducation artistique et culturelle liant notre ALI BABA et le Musée d'Art Contemporain. Ce projet interdisciplinaire est pensé à destination des élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, en collaboration avec leurs professeurs de Lettres, Arts Plastiques, Musique, Éducation morale et civique, Histoire Géographie.

Avec 1 classe de 6<sup>ème</sup> du **Collège Grand Parc à Bordeaux** et le collège Jean Zay à Cenon.  
D'autres établissements sont prévus pour 203-2024

- *Le Chant des Mômes* (2023 et 2024)

Avec

Jeanne Favre et Juliette Fabre, cheffes de chœur

Salomé Defaut, mission de service civique, musicienne

Léna Lézin, médiation

10 classes du CP au CM2 de l'**école élémentaire Modeste Testas à Bordeaux**

6 classes de CP-CE2 de l'**école élémentaire Achard à Bordeaux**

De novembre 2022 à mai 2023

- **FLASH MÔMES** (2023-2024) avec l'Unicef

Un flash-mob musical, une mobilisation inédite où les enfants de plusieurs écoles élémentaires, des 8 quartiers de la ville de Bordeaux chanteront ensemble « l'hymne aux droits des enfants », au même moment, chacun dans sa classe, son école, son quartier, en mai 2023.

- *Le chant des fontaines* (2023- 2025)

Direction Stéphane Guignard

Avec Juliette Fabre, violoncelliste – Sébastien Clément, Percussionniste

A la source du projet : les fontaines Tourny Les deux fontaines Tourny, installées initialement à Bordeaux,  
pour célébrer le réseau d'eau potable, sont aujourd'hui installées à Soulac sur Mer et à Québec. Ce projet est une mise en réseau, une mise en liaison sonore entre des régions : de bordeaux à Québec, en passant par Soulac.

1 classe de CM2 de l'école élémentaire Vaclav Havel à Bordeaux

1 classe de 6<sup>ème</sup> du collège Léonard Lenoir à Bordeaux

2 classes de l'école primaire Jules Ferry à Soulac-sur-mer

1 classe du collège Georges Mandel à Soulac-sur-mer

- **Collectage patrimoine chanté des familles (2023)**

Avec Léna Lezin, musicienne et médiatrice

Le collectage a pour but d'enrichir le répertoire musical des enfants, de faire entrer les parents dans l'école en tant que porteur de savoirs et finalement d'élaborer une culture commune partagée. Ceci tout en favorisant l'éveil culturel.

**Ecole maternelle Schweitzer à Bordeaux**

De janvier à juin 2023

- **Plancher Musical (2023-2025)**

Espace sonore interactif pour tous à partir de 18 mois/2 ans

Un temps de formation des personnels des structures petite enfance (et autres si possible) à l'utilisation en autonomie du dispositif – l'animation de certains ateliers par un musicien d'éclats – la mise à disposition du PM en autonomie aux structures petite enfance (et autres si possible comme bibliothèque, RAM, Accueil parents-enfants...) – l'ouverture du PM aux familles (parents et enfants à partir de 18 mois sans limite d'âge) les mercredis et les samedis.

A éclats, à l'Opéra National de Bordeaux, au marché de Lherme, à la Halle des Chartrons pour les quartiers de la ville de Bordeaux : ouverture aux structures d'accueil petite enfance, aux personnels du lieu d'accueil, aux écoles et aux familles.

## Petite-enfance

---

- **MUSIQUES A GOUTER (2023)**

Avec Juliette Fabre, violoncelliste et Sophie Grelié, musicienne-formatrice

Partenariat entre le Relais Petite Enfance (RPE) de la CdC, l'IDDAC et l'association éclats autour d'un projet culturel, artistique innovant pour les familles et les professionnels du territoire Nord-Médocain. De novembre 2022 à décembre 2023 dans le Nord Médoc.

- **CHUT, UN BRUIT ! (2023)**

PLANCHER MUSICAL et ECOUTE

Quartier Bordeaux Maritime (Les aubiers) et Bordeaux Centre (Marché de Lherm)

Comme nous l'avons expérimenté à la bibliothèque Pierre Veilletet à Caudéran en juin 2022, le Plancher Musical sera installé dans les quartiers de la ville de Bordeaux ouvert aux structures d'accueil petite enfance, aux personnels du lieu d'accueil du plancher musical, aux familles.

- **ÉCLATS avec L'OPÉRA en 2023**

- éclats proposera à l'Opéra National de Bordeaux des ateliers **Musiques à goûter** les 22 et 23 mai 2023 ainsi qu'une semaine d'installation du **Plancher musical** accompagné de son animation, pour les familles.
- Le spectacle **Toi et moi dix doigts** est aussi programmé les 18 et 19 mars 2023

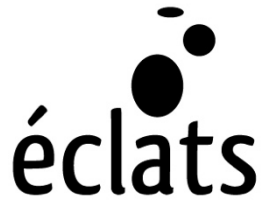
Projets en discussion autour d'ALI BABA, suite à la résidence en mars 2022 dans le salon doré de l'Opéra (Salon Boireau) – Accueil des collègues Blanqui, Grand Parc et Vaillant.

- ***FORMATION, RÉFLEXION AUTOUR DE L'ÉVEIL MUSICAL ET PLUS LARGEMENT L'ÉVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE (2023-2025)***

Organiser des temps de réflexion et de partage d'expérience pour les professionnels de l'enfance et la petite enfance, afin de nourrir leur curiosité, leur donner des pistes dans l'élaboration de leurs projets pédagogiques et culturels, leur permettre d'agir musicalement de façon simple et ludique.

Thèmes possibles : l'écoute, le silence, la voix, l'environnement sonore.

Quatre ateliers réguliers de 2 heures, étalés sur 6 mois, avec chaque fois un temps de pratique musicale suivi d'un temps d'échange et de réflexion sur la thématique choisie.



18 rue Vergniaud  
33000 Bordeaux  
05 56 52 52 64  
eclats.net

## **Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs**

### **Quantitatif**

- Nombre de partenaires
- Nombres de représentations et de spectateurs
- Nombres d'heures d'ateliers et de bénéficiaires
- Nombre de familles touchées

### **Qualitatif**

- Bilan avec les partenaires pendant et à la fin du projet
- Des publics qui ne sont pas publics habituels
- Partenaires hors du champ culturel
- Projets d'EAC prennent part aux 3 piliers du Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) : expériences artistiques, esthétiques et culturelles, réflexives
- Mixité hommes-femmes des intervenants sur la globalité des projets
- Mixité hommes-femmes des bénéficiaires
- Lien entre les projets de diffusion et d'EAC de l'association
- Création d'un témoin du projet sous forme d'objet artistique



BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

**Budget prévisionnel Eclats 2023-2024-2025**

DEPENSES	2023	2024	2025	RECETTES	2023	2024	2025
<b>60 - Achats</b>	<b>28 500,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>70 – Ventes, prestations de services, marchandise</b>	<b>244 000,00</b>	<b>289 000,00</b>	<b>303 000,00</b>
Achats d'études et de prestations de services	15 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	Marchandises	210 000,00 €	255 000,00 €	263 000,00 €
Achats non stockés de matières et fournitures	6 000,00 €	5 000,00 €	7 000,00 €	Prestations de services	34 000,00 €	34 000,00 €	40 000,00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 500,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €				
Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>142 500,00</b>	<b>151 000,00</b>	<b>147 000,00</b>
Autres fournitures				Etat - DRAC Nouvelle Aquitaine	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>34 000,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	Région - Nouvelle Aquitaine	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Locations	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	Département - Gironde	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Entretien et réparation	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €				
Assurances	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Ville de Bordeaux CULTURE	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Documentation	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Ville de Bordeaux PETITE ENFANCE	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Divers							
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>51 000,00 €</b>				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	Organismes sociaux (à détailler)			
Publicité, publications	7 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €				
Déplacements, missions	18 000,00 €	20 000,00 €	23 000,00 €	Fonds européens			
Frais postaux et de télécommunications	700,00 €	700,00 €	700,00 €	CNASEA (emplois aidés)			
Services bancaires, autres	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	Autres (précisez) : ASP service civique	2 500,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	ADAMI SPEDIDAM	5 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €
Impôts et taxes sur rémunérations							
Autres impôts et taxes				<b>75 - Autres produits de gestion</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>275 000,00 €</b>	<b>295 000,00 €</b>	<b>315 000,00 €</b>	Dont cotisations	2 000,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €
Rémunérations des personnels	190 000,00 €	200 000,00 €	210 000,00 €				
Charges sociales	85 000,00 €	95 000,00 €	105 000,00 €				
Autres charges de personnel							
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 500,00 €</b>				
<b>66 - Charges financières</b>				<b>76 – Produits financiers</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>				<b>77 - Produits exceptionnels</b>			
<b>68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>			
				<b>79 – Transfert de charges</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>388 500,00 €</b>	<b>443 000,00 €</b>	<b>453 500,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>388 500,00</b>	<b>443 000,00</b>	<b>453 500,00</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>				<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>			
Secours en nature Bénévolat				Prestations en nature			
Mise à disposition gratuite des biens et prestations				Dons en nature			
Personnel bénévole							
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>388 500,00 €</b>	<b>443 000,00 €</b>	<b>453 500,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>388 500,00</b>	<b>443 000,00</b>	<b>453 500,00</b>

Bordeaux, le 21 octobre 2022

**AVENANT  
CONVENTION D'OBJECTIFS  
ASSOCIATION EINSTEIN ON THE BEACH  
2021-2024**

**ENTRE**

L'Association Einstein on the Beach

**ET**

L'Etat - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine

**ET**

La Région Nouvelle-Aquitaine

**ET**

Le Département de la Gironde

**ET**

La Ville de Bordeaux

**PREAMBULE**

Le présent avenant intervient en modification de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2021 entre l'association Einstein on the beach, l'Etat - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde. Conformément à l'article 9 de la convention d'objectifs 2021-2024, cette convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 est modifiable par avenant signé par les parties signataires.

Cet avenant intervient ainsi en modification de la convention d'objectifs signée entre l'association Einstein on the Beach (signature le 27.04.2021), l'Etat - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (signature le 26 juillet 2021), la Région Nouvelle-Aquitaine (vote et signature le 9 juin 2021) et le Conseil Départemental de la Gironde (vote et signature le 6 mai 2021).

Les modifications apportées concernent la partie « cadre des partenariats publics », et l'articles 7 : modalités financières. Les modifications apportées apparaissent soulignées. Vous trouverez en pièces jointes la convention initiale signée par les parties ainsi que ses annexes.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

## PREAMBULE

Le présent préambule est inchangé.

## CADRE DES PARTENARIATS PUBLICS

Le cadre des partenariats publics est modifié comme suit :

### **Etat – Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine :**

Considérant les orientations de la politique du Ministère de la Culture relatives au soutien à la création et à la diffusion artistique, aux structures qui en ont la charge et qui présentent un projet d'intérêt général au service du plus grand nombre et des territoires ;

Considérant que ce soutien inclut, au-delà des aides aux labels et réseaux nationaux, les acteurs culturels qui jouent un rôle structurant, en termes d'accompagnement des équipes artistiques et de lien aux territoires et à leurs habitants ;

Considérant les orientations du Ministère de la Culture priorisant l'éducation artistique et culturelle et plus généralement les actions en faveur de la jeunesse et des populations, dans l'ensemble de son intervention, auprès des structures artistiques et culturelles et des collectivités territoriales ;

Dans ce cadre, l'État souhaite privilégier et structurer son soutien sur les objectifs suivants :

- contribuer au soutien des équipes artistiques indépendantes dans leur travail de création et de diffusion,
- soutenir une meilleure diffusion des formes et des disciplines souvent insuffisamment valorisées,
- veiller à l'aménagement culturel du territoire et proposer aux publics les plus larges et les plus variés une action culturelle et une diffusion artistique de qualité - Garantir le respect de l'égalité et de la diversité,
- promouvoir la participation de tous à la vie culturelle et artistique,
- soutenir des démarches d'action culturelle actives et inventives.

Considérant que le projet présenté par l'association Einstein on the Beach participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction et de son équipe à :

- apporter un soutien significatif à des artistes ou équipes artistiques, dans le domaine spécifique des musiques et pratiques sonores expérimentales contemporaines et buissonnières, notamment aux artistes du territoire d'implantation, par l'apport de moyens humains et matériels favorisant leur travail de recherche et de création (lieux, équipes techniques, financements),
- s'inscrire dans les réseaux de production et de diffusion favorisant la recherche de diffusion des créations soutenues,
- s'engager dans l'émergence, l'animation et la structuration du réseau régional en construction des musiques contemporaines visées,
- porter une attention particulière au renouvellement des écritures et des formes d'adresse au public et prendre en compte l'évolution des pratiques,
- proposer une programmation et des actions culturelles innovantes qui allient les exigences de la création à celles de l'implication des populations des territoires,
- impulser ces actions culturelles particulièrement dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, et auprès des personnes, qui pour des raisons sociales, économiques, géographiques ou physiques sont éloignées de l'offre et des références artistiques proposées par la programmation,

- construire en partenariat avec des réseaux d'acteurs diversifiés (culturels, éducatifs, sociaux, associatifs, milieux professionnels, ...) des synergies qui rendent plus accessible les propositions artistiques et culturelles d'Einstein On the Beach et facilitent son appropriation par un large public.

### **Région Nouvelle-Aquitaine :**

Considérant la politique culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine et son engagement pour la créativité et l'innovation, en sécurisant la place des créateurs, le droit à l'expérimentation artistique, le soutien aux formes émergentes et la mobilité internationale des artistes ;

Considérant la politique de soutien et de structuration des musiques actuelles engagée par la Région depuis les années 2000, ayant abouti à la signature de la Convention quadriennale 2019-2022 du contrat de filière des musiques actuelles et des variétés votée le 17 décembre 2019 ; La Région Nouvelle-Aquitaine s'est ainsi engagée dans une démarche pérenne de co-construction des politiques en faveur des Musiques Actuelles et des variétés en partenariat avec l'État (Ministère de la Culture), le CNM (Centre National de la Musique) et les acteurs de la filière musicale, notamment le RIM – Réseau des Indépendants de la Musique, en charge de l'animation dudit Contrat de filière. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la responsabilité conjointe des collectivités et de l'État en matière culturelle, dans le respect des référentiels des droits culturels des personnes, qui garantit à chacun le droit de participer à la vie culturelle de son choix et le respect des personnes dans leurs droits humains fondamentaux pour progresser dans la lutte contre les discriminations de sexe et de genre. Ce partenariat prend également en compte l'égalité femmes-hommes, la prévention contre toutes les violences sexistes et sexuelles, et la responsabilité sociétale des organisations (RSO), qui accompagne le développement des démarches par une approche collective et sectorielle, en vue de rendre visible les bénéfices issus des enjeux du développement durable dans les stratégies et pratiques des organismes privés et publics, enjeux intégrés dans la feuille de route « Néo Terra » dédiée à la transition environnementale et climatique, adoptée en juillet 2019.

La volonté de la Région Nouvelle-Aquitaine au travers de sa politique, est de favoriser l'accès de chaque personne à des parcours artistiques émancipateurs, à reconnaître et respecter les cultures de chacun et spécifiquement celles des lycéens, apprentis, étudiants.

Considérant que la Région s'est engagée à agir pour la réduction de la fragilité des territoires, fixant deux objectifs prioritaires : contribuer à l'aménagement des territoires en soutenant et développant leurs atouts, et exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables ; Ainsi, la Région porte une attention particulière aux engagements esthétiques défendus par Einstein on the Beach, avec une tradition de recherche musicale et une présence de nombreux musiciens expérimentaux particulièrement féconde en Nouvelle-Aquitaine. Elle souhaite accompagner cette démarche d'ouverture sur la ville, le département et la région, et les actions culturelles développées afin de rendre moins confidentielle la diffusion de ces musiques et des figures historiques de l'improvisation.

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique.

### **Conseil Départemental de la Gironde :**

Considérant l'adoption par le Conseil Départemental de la Gironde d'une politique territoriale Gironde 2033 et sa déclinaison en pactes territoriaux, sa politique culturelle s'inscrit dans le cadre des chefs de filât des solidarités humaines et territoriales, d'autonomie et de développement social

Considérant que la politique culturelle de la collectivité s'inscrit pleinement dans sa stratégie de résilience territoriale, pour une adaptation collective aux changements environnementaux et sociétaux ;

Considérant que la politique culturelle du Conseil départemental de la Gironde se décline autour des quatre orientations que sont l'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles, le soutien à la vie artistique et culturelle des territoires, la lecture et les coopérations numériques, les patrimoines culturels ;

Dans ce cadre, le Département entend :

- accompagner les lieux ressources, installés et repérés sur les territoires, afin de conforter leur développement dans le champ de la création et de l'accessibilité,
- favoriser l'inclusion des artistes et leur accompagnement par des structures professionnelles,
- accorder, dans ses actions en faveur de la médiation culturelle, une attention particulière aux populations et publics fragiles éloignés de l'offre culturelle,
- faire de la lutte contre les discriminations et notamment de l'égalité femmes-hommes une de ses priorités en sa qualité de signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Considérant que le projet d'Einstein on the Beach participe des orientations culturelles départementales, le Département de la Gironde accompagne l'action de l'association à plusieurs titres :

- soutien à l'émergence et à la création dans un principe de diversité culturelle, de pluridisciplinarité et d'attention au territoire départemental,
- soutien à la médiation en direction de publics éloignés de la culture, notamment sur les territoires ruraux,
- soutien au développement dans une logique d'accompagnement et de formation des équipes artistiques locales dans leur structuration et professionnalisation en lien avec les partenaires du territoire,
- soutien à la diffusion, la recherche artistique et l'expérimentation pour favoriser l'émulation et le renouvellement des pratiques artistiques sur le territoire.

### **La Ville de Bordeaux :**

Représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2021/34 du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2021 reçue en Préfecture le 10 février 2021, intègre par cet avenant le cadre préexistant des partenariats publics comptant l'Etat – Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

**Considérant la politique culturelle de la Ville de Bordeaux poursuivant les nouveaux objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux, à savoir :**

Encourager la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec la diffusion de la création contemporaine dans le champ des musiques et pratiques sonores expérimentales contemporaines et buissonnières, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

Contribuer à un environnement propice à la création, au rayonnement des arts et des cultures dans le respect des enjeux environnementaux et des droits culturels des personnes, dans une recherche de parité femmes/hommes, que ce soit aussi bien dans l'offre culturelle et artistique proposée et dans la mise en œuvre des actions d'Einstein on the Beach ;

Contribuer au soutien et à l'accompagnement des artistes du territoire, notamment les équipes artistiques émergentes, dans le processus de création et de diffusion, en identifiant et en accompagnant l'émergence artistique, qu'elle soit locale, régionale ou nationale, par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts ;

Favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

Accompagner et développer l'éducation artistique et culturelle à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

Œuvrer à une spatialisation équitable de l'offre culturelle et artistique sur le territoire de la ville, avec une réflexion sur des projets hors les murs et/ou en espace public, avec la recherche de partenariats originaux et innovants avec les opérateurs culturels, sociaux, éducatifs, médicaux, entrepreneuriaux... du territoire dans un esprit d'échange, d'interconnaissance, de mutualisation et de coopération

Structure repérée et acteur essentiel du maillage de la création musicale de la ville et de son agglomération, l'association Einstein on the Beach dessine des projets pluriels autour des musiques et pratiques sonores expérimentales contemporaines et buissonnières. Avec une ligne artistique singulière et affirmée, Einstein on the Beach expérimente et initie des actions artistiques et des rendez-vous innovants, exigeants et fédérateurs à la croisée de l'éducation populaire et du domaine artistique, et coconstruit à l'année des actions avec les acteurs locaux qui nourrissent la dynamique de la création artistique et culturelle dans plusieurs quartiers de la ville de Bordeaux et au-delà. Les actions sont attachées à des territoires, reliées à des personnes, à l'urbanisme et la géographie, à des associations spécifiques et à des rencontres avec des cultures complémentaires.

**Considérant que le projet d'Einstein on the Beach participe des orientations culturelles municipales, la Ville de Bordeaux soutient le projet artistique et culturel de la structure et en particulier son rôle dans les domaines suivants :**

Le soutien multiforme aux équipes artistiques, notamment émergentes et locales, dans le processus de création et de diffusion ;

La contribution à la structuration et à la professionnalisation des équipes artistiques émergentes grâce à la mise en réseau avec les structures professionnelles du territoire ;

L'engagement en faveur des nouvelles formes artistiques contemporaines, hybrides et pluridisciplinaires ;

La mise en place et la consolidation de relations partenariales avec les différentes structures de soutien à la création et à la diffusion du territoire ;

L'attention particulière portée au lien avec les populations, au rayonnement des arts et des cultures sur le territoire et, notamment à travers les actions à l'adresse du jeune public et d'éducation artistique et culturelle.

L'attention particulières portée à l'engagement de l'association à lutter contre les stéréotypes et discriminations, à promouvoir la mixité et l'égalité Femmes-Hommes auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires, à favoriser à ce titre la mixité de ses organes de gouvernance. L'association s'engage à signaler et sanctionner tout acte de violence sexuelle, discrimination, agissement sexiste.

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1 – DEFINITIONS**

Le présent article est inchangé.

## **ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX**

- 2.1 - Sens, chemins suivis**
- 2.2 - Objectifs spécifiques**
- 2.3 - Modes d'actions**
  - 2.3.1 - Co construire des saisons artistiques**
  - 2.3.2 - Produire des spectacles**
  - 2.3.3 - Communiquer sur les actions menées**
- 2.4 - Développement territorial**
- 2.5 - Mise en réseau**

Le présent article est inchangé.

## **ARTICLE 3 – RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES**

- 3.1 - Ressources humaines**
- 3.2 - Ressources financières**
  - 3.2.1 - Subventions**
  - 3.2.2 - Ressources propres**
  - 3.2.3 - Pistes d'autres ressources**

Le présent article est inchangé.

## **ARTICLE 4 – RÉSULTATS ATTENDUS ET ÉVALUATION**

Le présent article est inchangé.

## **ARTICLE 5 - GOUVERNANCE**

Le présent article est inchangé.

## **ARTICLE 6 - LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**

Le présent article est inchangé.

## **ARTICLE 7 - MODALITES FINANCIERES**

La présente convention d'objectifs ne définit pas les engagements financiers qui feront l'objet de conventions financières annuelles, conclues avec chacune des collectivités partenaires au regard du projet actualisé. Les objectifs spécifiques mentionnés dans cette convention sont toutefois soumis à un modèle économique. Si les conditions financières ne sont pas réunies, les objectifs devront être reconsidérés. Toutefois, à titre indicatif sont listés ici les engagements financiers pour l'exercice 2020 des partenaires publics cosignataires :

## 2020

DRAC Nouvelle Aquitaine / Aide à la Diffusion : 12 353,00 €  
DRAC Nouvelle Aquitaine / Aide à l'action culturelle : 8 500,00 €  
Région Nouvelle Aquitaine / Structures de musiques actuelles : 22 000,00 €  
Créatif CNM Région / DRAC 2020/21 1ère partie 7 500,00 €  
Ville de Bordeaux / Production Piques niques et musique buissonnière : 12 000,00 €  
Ville de Bordeaux / Fonctionnement : 8 000,00 €  
Ville de Bordeaux / Eté à Bordeaux - Frugal - Un été à Bordeaux : 2 000,00 €  
Ville de Bordeaux / Fonds d'intervention locaux :  
Bordeaux Centre : 1 500,00 €  
Bordeaux Sud : 1 000,00 €

Par ailleurs est joint en **Annexe 3** le montant prévisionnel des engagements financiers des différents partenaires, pour l'année 2021, listés dans le budget prévisionnel de l'association. Chaque année, le budget prévisionnel sera annexé aux présentes, pendant toute la durée d'exécution de la présente convention.

### **Pour la DRAC :**

Le montant de la subvention fera l'objet d'une décision annuelle d'attribution fondée sur le respect du principe d'annualité budgétaire, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la DRAC, pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle. Sous réserve du vote par le parlement de la loi de finances de l'année concernée et sous réserve de validation ultérieure par la Préfète de la région, la DRAC définira les modalités de versement à l'association en fonction du montant accordé.

### **Pour la Région Nouvelle-Aquitaine :**

Le montant de la subvention fera l'objet d'une décision annuelle d'attribution par la Commission permanente du Conseil régional, fondée sur le respect du principe d'annualité budgétaire, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité, pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle. Une convention financière annuelle définira les modalités de versement.

### **Pour le Conseil Départemental de la Gironde :**

Le montant de la subvention fera l'objet d'une décision annuelle d'attribution par la Commission permanente du Conseil départemental, fondée sur le respect du principe d'annualité budgétaire, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité, pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle. Une convention financière annuelle définira les modalités de versement.

### **Pour la Ville de Bordeaux :**

Le montant de la subvention fera l'objet d'une décision annuelle d'attribution par le Conseil Municipal, fondée sur le respect du principe d'annualité budgétaire, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la Mairie de Bordeaux, pour chaque année comprise dans la



convention pluriannuelle. Une convention financière annuelle définira les modalités de versement.

## **ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DIVERSES**

Le présent article est inchangé.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Le présent article est inchangé.

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION, DENONCIATION ET RESILIATION**

Le présent article est inchangé.

## **ARTICLE 11 – ANNEXES**

Les documents suivants sont présentés en annexe :

**annexe 1** : Projet artistique et culturel

**annexe 2** : Critères d'évaluation

**annexe 3** : Budget prévisionnel 2021, plan de financement

Le présent article est inchangé.

Fait à Bordeaux, le  
En 5 (cinq) exemplaires originaux

Pour la Ville de Bordeaux

Monsieur Pierre HURMIC  
Maire de Bordeaux

La Directrice Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine	A _____, le	
Le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	A _____, le	
Le Président du Conseil Départemental de la Gironde	A _____, le	
Le Président de l'association Einstein on the Beach	A _____, le	

# **ANNEXE I**

## **Projet artistique et culturel**

### **Présentation d'Einstein on the Beach**

**Aller au plus près porter une culture exigeante et pointue, partager et apprendre des autres structures et inventer ensemble.**

Einstein on the Beach conduit des activités de production et de diffusion de projets musicaux contemporains, avec l'ambition d'apporter à des publics diversifiés une ouverture vers des artistes et des musiques le plus souvent programmés de façon confidentielle, de ce fait perçus comme "difficiles".

#### **Historique**

Depuis 2003 , Einstein on the Beach travaille à la diffusion d'esthétiques et pratiques musicales expérimentales et contemporaines dans le Sud-Ouest et particulièrement à Bordeaux et dans la Région Nouvelle Aquitaine et le département de la Gironde. Nous sommes partis du constat de l'absence de lieux dédiés à ces pratiques contemporaines et de la non prise en compte de ces esthétiques par les lieux de diffusion de musique, alors même qu'il existe un extraordinaire bassin de création musicale, de nombreux artistes œuvrant dans le champ de l'expérimentation, et notamment des musiciens improvisateurs souvent mieux repérés au niveau national.

Il nous a alors paru nécessaire de trouver des modes de diffusion moins formels que ceux auxquels les institutions culturelles sont tenues de se plier, et aptes à attirer un public plus éclectique, mais aussi plus volatile, que celui auquel s'adressent prioritairement les lieux classiques de diffusion

#### **Projet d'activités**

Notre projet propose de faire découvrir les musiques que nous avons choisi de nommer «buissonnières» dans toute leur diversité (musique improvisée, expérimentale, électro-acoustique, chansons décalées, musiques séculaires, free rock...). Nous souhaitons faire partager cette culture avec une myriade de collaborations, dans des territoires ruraux, populaires ou atypiques qui n'ont que rarement accès à ces pratiques musicales. Nous souhaitons également co-construire les événements afin que nous même nous puissions être confrontés à d'autres cultures, pratiques. Nous pratiquons le décloisonnement culturel.

L'évolution de notre activité va dans le sens qui nous interroge et nous anime. Allez au plus près porter une culture exigeante et pointue, partager et apprendre des autres structures et inventer ensemble.

## **1. faire exister des pratiques musicales et sonores atypiques**

### **/// Accompagner des artistes**

Nous accompagnons une centaine d'artistes œuvrant dans le champs des musiques buissonnières, la plupart habitant Bordeaux ou ses environ. Cette communauté artistique, quasi exclusivement locale, œuvre notamment pour réduire également l'empreinte énergétique des pratiques musicales, en privilégiant l'acoustique et la proximité.

Voici la liste des artistes qui constituent cette communauté :

Monsieur Gadou, Bénédicte Chevallereau, Pierre Lachaud, Alice Fahrenkrug, Cédric Jeanneaud, Elsa Gribinski, François Chommaux, Audrey Pougoula, Yan Beigbeder, Emilie Antoine, Johann Mazé, Armelle Marcade, Yann Saboya, Lea Casteix, Mathias Pontevia, Isabelle Jelen, David Chiesa, Laure Terrier, Thierry Hosteins, Florence Besse, Cyril Lanson, Soizic Lebrat, Guillaume Laidain, Sylvie Balestra, Louis Lubat, Julie Läderach, Elodie Robine, Albane Dumoncel, Jaime Chao, Mariel Baraziol, Fabrice Vieira, Laurie Battista, Bertrand Grimault, Juliette Lacroix, Bruno Laurent, Delphine Lafon, François Corneloup, Julia Robin

Johan Loiseau, Anouck Genthon, Julien Sellam, Carole Rieussec, Pascal Battus, Anne Careil, Jesus Aured, Natacha Muslera, Frédéric Jouanlong, Christine Abdelnour, Ryan Keronoa, Martine Altenburger, Patrick Charbonnier, Sophie Agnel, Gilles Vignes, Aurore Aulong, Le Quan Ninh, Alê Kali, Jeranium, Emmanuelle Dusaussouy, Eric Camarat, Laurène Pierre-Magnani, Eric Brochard, Claire Bergerault, Fabrice Favriou, Marion Bourdil, Loïc Lachaize, Aude Romary, Jean Rougier, Claire Dabos, Didier Lasserre, Camille Emaïlle, David Sanson, Sol Hess, Prune Bécheau, François Rossé, Catherine Luro, Mixel Etxekopar, Noémie Sauve, Matthias Labbe, Tiziana Bertoncini, Adrien Bardi Bienenstock, Julen Axiary, Sophie Bernard, Benat Axiary, Manuel Duval, Maguelone Vidal, Etienne Coussirat, Caroline Petit, Antoine Souchav, Annie Lewandoswky, Alice Perret, Romain Jarry, Eve Risser, David Chazam, Audrey Chen, Nicolas Gardrat, Isabelle Duthoit, Fabien Duscombs, Christiane Bopp, Nicolas Lafourest, Geneviève Focroulle, Claude Saubole, Emilie Mousset, Marc Démereau, Nelly Mousset, Philippe Laval, Anne Choquet, Stéphane Garin, Julia Hanadi Al Abed, Christophe Ratier, Lotus Eddé Khouri, Jean-luc Guionnet, Pascale Berthelot...

### **/// Accompagner le travail des artistes, productions, écritures, inventions...**

Nous avons dès le départ mis à disposition des artistes buissonniers, une structure administrative, des moyens de production pour faire en sorte que

les idées, les poésies véhiculées puissent voir le jour. Nous portons une attention particulière aux artistes de la Région.

L'OARA pour cela, est un partenaire fidèle.

Nous pouvons citer certains des projets et artistes déjà accompagnés : le Duo Pantxix Bidart, François Rossé, le trio Bruch: Frédéric Jouanlong, Gilles Vignes, Henri Clavier, Les différents travaux d'Isabelle Jelin, notamment ses petites formes, Claire Bergerault, David Chiesa etc.

En 2020 nous avons permis à Yan Beigbeder de créer son spectacle Musique A poil et son trio Angela.

Nous allons suivre ses futurs projets, notamment La Boite de Nuit et son trio avec la violoncelliste Soizic Lebrat et le Poète du Bruit, Hugo Roussel pour un travail paléontologique sur l'œuvre d'Erik Satie, Parade.

### **/// Permettre des temps d'expérimentation**

Nous sommes à l'écoute et au travail avec ces artistes, afin de trouver des moyens de productions aux idées, rêves, travaux que chacun d'eux nous proposent.

Nous inventons également collectivement des espaces de réflexion, de jeu, de pensée.

Après une quinzaine d'année de travail hors les murs (quartiers populaires des villes, campagnes, lieux atypiques...) L'association s'implante dans un local associatif appartenant à l'Association des Amis du Sahel de Bordeaux, un petit lieu d'une centaine de places en configuration normale, hors contraintes sanitaires. Nous devons commencer ce laboratoire de diffusion en Mars 2020, lorsque la pandémie est arrivée.

Nous avons constitué un collège d'associations pour travailler dans ce lieu. Nous sommes ainsi cinq structures pour inventer une collaboration culturelle, sociale et expérimentale :

Einstein on the Beach pour la production et la diffusion de musique buissonnière.

L'association des amis du Sahel

L'association des musiciens marocains de Bordeaux

Shine, association d'aide aux mineurs réfugiés isolés

Et la Web Tv, Kaddu Sénégalais de Bordeaux

### **/// Porter une attention particulière à la place accordée aux femmes dans la diffusion**

Dans l'ensemble de nos actions et expérimentations, nous souhaitons également régulièrement inviter d'autres buissonnières et buissonniers de ces pratiques musicales.

Nous pouvons malheureusement constater que la place faite aux femmes dans la diffusion et l'expression de ces pratiques est toujours autant peu équilibrée.

Nous inviterons ainsi régulièrement des femmes à présenter leur travail. Et nous serons attentifs à l'écoute de leurs envies et attentes.

## **2. Inventer des moments au plus près des populations et de leurs activités propres et co-construire avec des lieux, des structures diverses, d'autres corps de métiers pour faire émerger des espaces d'écoute**

Il s'agit de partager nos cultures, de faire vivre ces musiques buissonnières et les artistes qui les portent et de confronter cette culture à d'autres, dans le décroisement, l'invention et la poésie.

### **/// A Bordeaux**

#### **- Quartier Saint Michel**

Courant 2020 nous avons implanté notre bureau dans le local de l'association des amis du Sahel, au cœur du quartier populaire de Saint Michel.

Ce local est également partagé avec d'autres structures : l'association des musiciens marocains de Bordeaux, Shine, une association qui aide les mineurs isolés, Kaddu Sénégalaise de Bordeaux, une chaîne youtube dédié à la culture des diasporas africaines.

Un petit théâtre des possibles se met en place doucement, cet été nous avons contacté une centaine d'artistes buissonniers principalement de Bordeaux et du département. A partir de début septembre 2020, nous avons tenu tous les lundis une permanence sonore dans ce lieu en partenariat avec les amis du Sahel et Kaddu Sénégalaise de Bordeaux qui vient faire des reportages. Petit à petit nous allons développer cette initiative avec les autres associations. L'aventure reprendra dès que ce sera légalement possible.

#### **- Quartier du Grand Parc**

Nous souhaitons continuer à développer les projets que nous menons depuis 4 ans avec le centre d'animation du quartier à proposer des ateliers pour les enfants, des concerts et une grande journée dans l'année, que nous avons appelé Grand Parc Buissonnier. C'est un parcours à travers tout le quartier, dans différents lieux et avec différentes structures et les associations de quartier.

#### **- Espaces verts de la Métropole**

Nous souhaitons faire découvrir à la fois la musique buissonnière et les espaces verts méconnus de la métropole par l'intermédiaire et de concerts acoustiques organisés autour de pique-niques.

### **/// En milieu rural**

- En 2019 nous avons initié une coopération avec la compagnie théâtrale la Grosse Situation et le Champ de Foire, après une exploration du territoire Cubzaguais, et nous avons inventé les saisons souterraines : des moments ou les populations locales, les artisans et usines partenaires, les artistes buissonniers partagent une aventure artistique.

Nous allons continuer à inventer des événements alliant le plan culturel au cultural, musique buissonnière et nouvelle pratique agricole en questionnant notamment le patrimoine des anciennes carrières de pierre du territoire et celui des vignes et du travail vinicole.

#### **- Sur le territoire du Pays Foyen et tout d'abord Sainte Foy la Grande**

Par l'intermédiaire de la Famille Bécheau, une famille de plasticiens, architectes et musiciens qui ont racheté l'ancien café concert de la bourgade, nous allons dans un premier temps construire une saison musicale, jeune public et tout public. Nous irons cette année rencontrer les élus locaux et d'autres structures afin de développer le projet sur le territoire

#### **- Sur le territoire de «entre deux mers»**

Dans la communauté de commune de Langoiran, en partenariat avec les écoles de musique, Les chantiers de Tramasset et en créant un pont avec le quartier populaire du Grand Parc à Bordeaux grâce aux centres d'animations et la salle des fêtes, nous allons construire l'orchestre de la plage, orchestre d'improvisation constitué d'enfants et d'artistes. Les enfants construiront également leurs instruments et leurs lumières. Nous organisons autour de cet orchestre une petite saison de musique buissonnière sur le territoire.

### **3. Participer à la mise en œuvre d'un maillage sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine de lieux et initiatives qui puissent se nourrir mutuellement**

### **/// De nombreux partenaires issus de domaines très divers**

Les associations musicales (les amis du Sahel, Shine, Kaddu Sénégalaise de Bordeaux...), une compagnie de théâtre (la grosse situation), des lieux institutionnels (Le champ de foire, l'Atabal, le Festival Chahuts), Les Centres d'animations de Bordeaux, des structures hybrides (les chantiers de Tramasset, la champignonnière de saint Laurent d'Arce) et nous continuons à creuser et envisager d'autres types de rencontres.

Nous développons une collaboration, cette fois plus en tant que compagnie musicale associée, avec l'Atabal, pour la mise en place de concerts égarés dans le pays basque, notamment à travers le travail artistique de Yan Beigbeder et des artistes qui gravitent autour de lui

Nous développons une collaboration avec l'association Bastringue à Bayonne, afin d'irriguer la ville de musique buissonnière.

Nous rêvons et réfléchissons à nous rapprocher de l'association Ryoanji qui développe le projet Epicentre dans la Creuse, afin de créer des ponts de ce côté-là également.

Cette liste sera non exhaustive, mais pourra montrer la diversité de nos contacts :

L'ensemble des artistes buissonniers de la nouvelle aquitaine

Un chantier de construction de bateaux en bois.

Une entreprise de culture de champignons et une bonne partie des producteurs bio du territoire.

Une entreprise de taille de pierre

Une compagnie de théâtre

Des centres d'animations

Des associations d'aide aux artistes en exil

Des associations de quartier

Des Ehpads

Des institutions culturelles

Des politiques

Des agents de l'état et des territoires

Des poètes

Des habitants

Etc

### **/// Créer des ponts entre les publics**

Nous nous adressons à un tout public.

Nous créons des ponts entre les générations comme par exemple avec le projet des mamies guitares ou initiations des rencontres entre les habitants (par exemple les habitants de Bordeaux Grand Parc et ceux de la communauté de communes de Langoiran dans le projet de l'Orchestre de la Plage).

### **/// Associer étroitement création, diffusion et action artistique**

Les trois piliers de l'éducation populaire et notamment les réflexions de Christiane Faure nous questionnent et quelque part nous inspirent. Nous souhaitons lier diffusion, vulgarisation et pratique.

C'est ainsi que nous menons des actions diverses auprès de publics divers comme par exemple la création d'un orchestre de musique buissonnière avec des enfants de plusieurs territoires, des ateliers de pratique buissonnière dans les centres d'animations, la constitution d'un orchestre de «mamies guitares» qui seront invitées à la fête que leurs petits enfants auront organisée au collège.

Nous allons impulser un travail avec l'équipe de Revue et corrigée. C'est un magazine et un site fondamental pour faire connaître ces pratiques. Travailler avec eux à initier des passerelles entre nos actions et la connaissance de cet art sera une action culturelle essentielle.

#### **4. Moyens mis en œuvre, structuration**

##### **/// Ressources humaines**

Nous mobilisons avant tout des femmes et des hommes militants, artistes, graphistes, dessinateurs, poètes, administrateurs, techniciens.

Nos actions n'obéissent pas à un fonctionnement classique de salle de spectacle. Chaque événement à sa propre ingénierie et nécessite une coordination spécifique. Ainsi nous consolidons et créons à chaque moment une expérience et des compétences qui nous permettent d'appréhender chaque lieu et territoire de façon plus efficace et ingénieuse.

Modèle économique encore fragile, une grande partie du travail de production, d'organisation, d'administration et de communication est menée par une équipe d'intermittents associés à une grande part de bénévolat.

Nous faisons appel à un cabinet comptable ainsi qu'à une administratrice indépendante qui a une longue expérience dans le spectacle vivant pour nous accompagner dans l'élaboration et le suivi des budgets et le montage des dossiers de financement.

Avec l'augmentation du volume d'activité de l'association nous souhaiterions dans les prochaines années pouvoir consolider certains emplois en CDI, notamment au niveau de la production.

##### **/// Stratégie de communication...**

Tous les moyens sont utilisés, des plus classiques et artisanaux (ceux que nous préférons), affiches, cartes postales, distribution de la main à la main, bouche à oreille, téléphone "arabe", courriels, aux plus actuels (réseaux sociaux).



Nous allons néanmoins nous questionner et questionner les nouvelles pratiques liées aux outils numériques, avec la ferme intention d'y emmener la poésie que nous affectionnons particulièrement.

Nos moyens de communication restent trop modestes au regard du volume de nos activités, et nous devons absolument trouver les ressources pour pouvoir augmenter le budget à cet endroit-là.

### **/// Modalités de gouvernance**

Elle se construit par une impulsion directive qui se nourrit des réflexions collectives et qui s'ajuste en fonction de chaque remarque individuelle

### **/// Ressources financières mobilisées**

Nous sollicitons l'ensemble des institutions territoriales et les sociétés civiles pour obtenir l'argent public nécessaire à nos actions.

Nous produisons des spectacles que nous essayons de diffuser. Nous sollicitons le public par des billetteries (très modestes) et des buvettes.

**- ANNEXE II -  
Critères d'évaluation**

Projet n° (dans le cadre d'un programme d'actions, présentation des objectifs et des indicateurs par projet)	Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles		
			2021	2022	2023/2024
Créations	Produire des créations de pratique buissonnière	Nombre de créations	2	1	1
		Nombres de jours de résidences pour les créations	8	20	15
		Nombre de représentations pour les projets créés entre 2020 et 2023	3	3	3
Rendre visible le travail des femmes dans les pratiques musicales buissonnières	Invitation régulière d'artistes femmes.		20	20	20
Diffusion	Diffuser au minimum de 30 programmes différents		30	40	40
Développement territorial	Co-inventer des espaces de créations, de diffusions et de vulgarisation de la musique buissonnière à Bordeaux, Gironde et dans la Région	Nombres de territoires expérimentés et actifs	5	6	6-7
Actions de vulgarisation	Monter un partenariat avec la revue trimestrielle « revue et corrigée » autour des enjeux artistiques, sociaux et	Nombre d'évènements reliés aux actions en cours	2	2	2

	sociétaux liés aux musiques buissonnières				
Action artistique et culturelle	Proposer des actions participatives auprès de différents publics, Jeunes, Anciens, Catégories professionnelles différentes (ouvriers, agriculteurs...)	Nombre de projets	2	2	2
Assurer la visibilité et la reconnaissance nationale des pratiques buissonnières	Création d'un événement (espace de créations, de diffusions, d'échanges) en partenariat avec l'OARA et le lieu la MECA	Nombre de projet		1	1
Structuration de l'association	Consolider l'emploi	Pérennisation d'un poste en CDI			0,5 ETP
	Consolider l'emploi	Augmentation des heures pour l'équipe (production, administration, diffusion, médiation, régie générale)	0,8 ETP		1,5 ETP
Création d'un lieu d'expérimentation	Réfléchir dans un cadre collectif à la création et à la vie d'un lieu partagé à Bordeaux	Création du lieu			x

- ANNEXE III - Budget 2021

**Budget 2021**

au 06/03/2021

CHARGES	2021	PRODUITS	2021
<b>60- Achats</b>	<b>17 341 €</b>	<b>70-Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>23 482 €</b>
. Prestations de service	13 008 €	. Prestations de service (Cessions)	10 140 €
. Achats matériels et fournitures	1 130 €	. Coproductions, collaborations artistiques	11 083 €
. Autres fournitures : décor, costumes, régie	3 203 €	. Billetterie	1 175 €
		. Produits des activités annexes (dont Recettes bar, restauration)	1 083 €
			- €
<b>61-Services extérieurs</b>	<b>15 715 €</b>		
. Location immobilières et mobilières	12 200 €	<b>74-Subventions d'exploitation</b>	<b>148 582 €</b>
. Entretien et réparations	2 470 €	. Etat - DRAC Nouvelle Aquitaine / Aide à la Diffusion	12 353 €
. Assurances	800 €	. Etat -DRAC Nouvelle Aquitaine / Aide à l'action artistique	12 500 €
. Documentation, frais de colloques, séminaires, conférences ...	245 €	. Etat -DRAC Nouvelle Aquitaine / Plan de relance	15 000 €
. Autres	- €	. Etat -FONPEPS Emploi pérenne CDI à partir de juillet	- €
		. Région Nouvelle Aquitaine / Structures de musique actuelle	22 000 €
		. Région Contrat filière / CNM /DRAC saison 2020/21	7 500 €
<b>62-Autres service extérieurs</b>	<b>48 355 €</b>	. Région Contrat filière / CNM /DRAC saison 2021/22	7 250 €
. Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 630 €	. Département Gironde	17 000 €
. Publicité, publication	4 315 €	. Ville de Bordeaux / Aide à la Production	8 000 €
. Déplacements, frais de transport décor, frais d'hébergement et repas en tournée, missions, réceptions	40 100 €	. Ville de Bordeaux / Fonctionnement	8 000 €
. Services bancaires et autres : Affranchissement, cotisations	1 310 €	. Ville de Bordeaux / Fonds d'intervention locaux	- €
		. Métropole de Bordeaux	- €
<b>63-Impôts et taxes</b>	<b>2 475 €</b>	. Communauté de Communes du Pays Foyen / Appel à Projet Fonds Politique de la Ville	- €
. Impôts et taxes sur rémunération	2 475 €		- €
. Autres impôts et taxes	- €	. L'agence de services et de paiement (CNASEA - emplois aidés)	- €
			- €
<b>64-Charges de personnels</b>	<b>97 248 €</b>	. Autres établissements	- €
. Rémunération des personnels	63 385 €	- OARA 2020/21	9 479 €
. Charges sociales	33 863 €	- OARA 2021/22	- €
. Autres charges de personnel	- €	- ONDA	2 000 €
		- CNM	25 000 €
		- IDDAC	2 500 €
		- Sociétés civiles (SACEM, SPEDIDAM,ADAMI)*	- €
<b>65-autres charges de gestion courante</b>	<b>3 329 €</b>		
. Droits d'auteurs, Sacem	3 329 €		
. Autres charges diverses de gestion courante	- €		
<b>66-charges financières</b>	<b>260 €</b>	<b>75-Autres produits de gestion courante</b>	<b>- €</b>
		. Dont cotisations, dons manuels ou legs	- €
<b>67-charges exceptionnelles</b>	<b>- €</b>	. Dont Financement participatif	- €
<b>68-dotation aux amortissements et provisions</b>	<b>1 080 €</b>	<b>76-produits financiers</b>	<b>- €</b>
- Dotations aux amortissements			
- Dotations aux provisions (report d'activités de 2020 sur 2021)	- €	<b>77-produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>
		<b>78-reprises sur amortissements et provisions (report de 2020)</b>	<b>13 739 €</b>
		. Utilisations de fonds dédiés	13 739 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>185 803 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>185 803 €</b>

**CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION L'ORANGEADE**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ANNÉES 2023-2024-2025**

**LES SOUSSIGNÉS**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/... du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023 reçue en Préfecture le ...

ci-après dénommée « la Ville »  
d'une part,

Et

L'Association L'ORANGEADE, dont le siège social se situe 9 rue des Capérans, 33000 Bordeaux représentée par son Président, Monsieur Adrien BECKER dûment mandaté sur décision du conseil d'administration en date du 08/08/2016.

ci-après dénommée « l'Association »  
d'autre part,

**EXPOSE**

Considérant le projet initié et conçu par l'Association L'ORANGEADE dont l'objet est de concevoir et mettre en œuvre des opérations de valorisation des arts contemporains, à l'adresse du plus grand nombre, par la production, la promotion et la diffusion d'œuvres évoluant notamment dans le champ de la culture musicale, des arts visuels et du spectacle vivant en France comme à l'étranger ; conforme à son objet statutaire

Considérant les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

Considérant que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

Considérant que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

Considérant que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

Considérant que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Association l'Orangeade, figurant en annexe ;

Considérant l'engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artiste, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elle soit locale, régionale ou nationale ;

Considérant la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

Considérant l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique... ;

Considérant le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

Considérant que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

Considérant le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique ;

Il convient aujourd'hui d'établir une convention triennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville entend accompagner l'Association l'Orangeade dans la poursuite de son objectif pour les années 2023, 2024 et 2025.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

## **ARTICLE 1 – OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION**

**L'Association créée le 26.12.2013, avec des statuts révisés au 08.08.2016 a pour objet :**

Créée le 26/12/2013, L'Orangeade est une association de passionnés de musique qui, au travers de scénographies originales et d'une offre artistique plurielle, partage son amour pour les musiques actuelles sous toutes leurs formes et tend à la co-construction de dynamiques de projets pluridisciplinaire aux formats innovants. L'Orangeade est également un collectif de DJs et de programmeurs qui souhaite abolir les frontières esthétiques.

Les événements proposés sont toujours uniques et différents et majoritairement inscrits dans l'espace public ; une trame commune, celle de créer un moment hors du temps où l'esprit collectif et collaboratif est mis à l'honneur.

L'association collabore exclusivement avec des artisans et des prestataires locaux soucieux de l'environnement et elle minimise au maximum son impact sur les lieux qu'elle investit. L'Orangeade défend également des manifestations pédagogiques, à destination notamment des jeunes et des personnes éloignées de l'offre et des pratiques culturelles.

L'Orangeade imagine, en collaboration avec le tissu associatif local, des rencontres et des ateliers autour de l'éducation artistique et culturelle jeune public et tout public.

### **Description des objectifs généraux et des actions proposées par l'Association :**

#### **Objectifs généraux :**

Participer à l'émergence artistique et culturelle du territoire bordelais via la programmation d'artistes locaux en développement sur chacun des événements ;

Favoriser l'expansion du tissu associatif local en collaborant avec des collectifs et des associations aux profils variés (culture, ESS...) ;

Promouvoir l'hybridation des pratiques artistiques en programmant des artistes venus de plusieurs champs disciplinaires dans un souci de diversité ;

Coconstruire les projets de l'Association avec les opérateurs et partenaires en proximité des lieux investis (culture, ESS etc..) ;

Créer, au travers d'événements et d'ateliers, des liens de proximité pour et avec les habitants en systématisant des temps dédiés à la médiation et l'éducation artistique et culturelle.

#### **Actions 2023-2025 :**

**Les Nuits Fauves (2023-2025) :** Un projet hybride pensé sur 3 jours, favorisant des espaces de liberté, de rencontres citoyennes, artistiques et festives autour d'une programmation pluridisciplinaire mêlant temps d'ateliers et de diffusion (musique, arts visuels et arts de la piste) avec des artistes locaux et internationaux.

**Sacré Boucan (2023-2025) :** Événement musical, gratuit et accessible à toutes et à tous, il a pour objectifs de créer un temps et un espace familial et festif, de favoriser l'émergence musicale locale et de faire vivre l'espace public. A travers 4 jours de programmation pluridisciplinaire, l'association propose un lieu de vie dédié à la découverte musicale, aux

rencontres multigénérationnelles, à la convivialité et à la détente avec des animations, ateliers et jeux pour jeune public et tout public.

**Marie-Jeanne, Musée Mobile des Mémoires des Musiques de la Métropole (2023-2025) :**  
Activation d'un outil de médiation nomade permettant d'aller à la rencontre des habitants de la métropole bordelaise, au travers d'une action culturelle agile qui souhaite mettre en avant les liens entre musique, mémoire et territoire.

Ces objectifs généraux devront être évalués annuellement, au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, définis avec l'Association et joints en annexe à la présente convention.

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS FINANCIÈRES**

### **2.1. Mises à disposition des moyens financiers**

Afin d'accompagner l'Association et de soutenir ses projets et son activité, la Ville lui accorde une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de :

**15 000 euros**

Le règlement de la subvention annuelle sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont :

CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST INTENDANCE

Code étab. : 15589 - code guichet : 33547 - numéro de compte : 72851004 40 - clé RIB : 26

IBAN : FR76 1558 9335 4707 2851 0044 026

BIC : CMBRFR2BXXX

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

A titre d'information, pour l'année 2022, l'Association a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville dont la valorisation s'est élevée à 8757 euros.

### **2.2. Conditions générales d'attribution de la subvention**

La Ville conditionne le versement de cette subvention au respect du plan prévisionnel triennal établi par l'Association et joint en annexe à la présente convention.

Elle y évaluera notamment les critères suivants :



- Résultat net annuel conforme au plan prévisionnel triennal ; toute dérive fera l'objet d'un réexamen des conditions et modalités de mise à disposition des moyens financiers octroyés par la Ville ;
- Optimisation de l'activité actuelle et recherche d'autres financements (diversification des partenariats publics, recherche de partenariats privés, développement des ressources propres...);
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions de l'Association.

### **2.3. Conditions particulières d'attribution de la subvention**

La présente convention s'inscrivant dans le cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux, l'Association s'engage en outre à :

- En matière de **transition écologique et sociale** : s'inscrire dans une dynamique solidaire, responsable et inclusive, l'Association veillera entre autres à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière transition sociale, il s'agit notamment de tendre vers la parité entre les femmes et les hommes dans les organisations, la gouvernance, les publics accompagnés et dans les programmations, de veiller à l'inclusivité de tous les publics ;
- Relativement aux **droits culturels des personnes** : L'Association veillera à garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et facilitera la rencontre entre ses forces artistiques, ses projets et les habitants ;
- Au regard de la place essentielle accordée aux programmes **d'éducation artistique et culturelle** (la ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle ») ainsi qu'aux autres formes de médiation et de transmission. L'Association portera une attention particulière à la jeunesse, aux étudiants, aux personnes en situation de fragilité sociale ou économique et aux personnes en situation de handicap ;
- L'attention particulière portée à l'engagement de l'association à **lutter contre les stéréotypes et discriminations**, à promouvoir la mixité et l'égalité Femmes-Hommes auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérent.es et bénéficiaires, à favoriser à ce titre la **mixité** de ses organes de gouvernance ;
- La mise en place et la consolidation de **relations partenariales** avec les acteurs culturels et sociaux du territoire bordelais, les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville et les différentes structures de soutien à la création et à la diffusion du territoire dans un esprit **de co-construction, de mutualisation et de coopération** ;

- En matière de développement d'une offre artistique **hors-les-murs et en espace public** dans tous les quartiers de Bordeaux, afin de contribuer à une meilleure répartition des propositions artistiques sur tout le territoire ;
- **Enfin, l'association est invitée à porter une attention spécifique à l'évaluation de ses actions** et pourra déterminer des critères adaptés à son projet en sus d'attendus quantitatifs et qualitatifs tels que : public attendu /public touché, nombre de participants / visiteurs, nombre de partenaires, de rencontres, de temps de diffusion. Un bilan annuel des actions menées valorisant les retours d'expériences (les points positifs, à travailler, consensus trouvés) sera partagé.

#### **2.4 Conditions de révision de la subvention par la Ville**

Cette subvention est non révisable à la hausse ; toute modification du montant de la subvention fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée à la Ville et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

#### **2.5 Traitement des résultats**

Les parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos pendant la durée de la présente de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville est fondée à demander le remboursement total ou partiel de la subvention sur l'exercice budgétaire concerné.

#### **2.6 Conditions d'utilisation de la subvention**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, il est rappelé que, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4, alinéa 3, du *Code général des collectivités territoriales* (CGCT), « *il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné* ».

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI DE LA CONVENTION**

#### **3.1 Engagements réciproques**

La Ville et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

### **3.2 Instances**

Les instances de suivi du partenariat entre la Ville et l'Association autour de l'exécution de la présente convention s'organiseront de la manière suivante :

**Un comité technique** *a minima* semestriel autour d'un dialogue de gestion portant sur la réalisation des objectifs budgétaires prévus et l'évolution des activités de l'Association. Ce comité technique sera composé des représentants administratifs de la Ville et de l'Association. Un compte rendu sera établi par l'Association puis validé par la Ville.

**Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan prévisionnel** composé par les élus de la Ville ou leurs représentants et par le/ la Président(e) de l'Association ou/et son/ses représentants. Il aura pour rôle d'examiner les points préparés par le comité technique, d'émettre des préconisations et de proposer, le cas échéant, des évolutions et avenants à la présente convention. Il se réunira *a minima* une fois par an. Un relevé de décisions sera établi par la Ville puis validé par l'Association.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE CONTRÔLE**

### **4.1 Justificatifs**

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le 30 juin de chaque année :

- Une copie certifiée de son budget ;
- Une copie certifiée de ses comptes (bilans et comptes de résultat) pour l'exercice écoulé ;
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- L'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice ;
- Le rapport annuel d'activité et les indicateurs de résultat.

Avant le 30 septembre de chaque année, l'Association devra également fournir la présentation d'une situation financière intermédiaire et d'une prévision de clôture budgétaire de l'année en cours.

### **4.2 Autres engagements**

L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

#### **4.3 Contrôles exercés par la Ville**

En amont de la signature de la convention, l'Association aura fourni un budget prévisionnel sur trois ans joint en annexe à la présente convention. Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant pourront être nommés conformément aux dispositions des articles L.2313- 1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du *Code du commerce*.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

#### **ARTICLE 5 – SANCTIONS**

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord préalable et exprès de la Ville, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention ou la déduire du montant de la subvention en année budgétaire N+1, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe l'Association par écrit.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 4 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 25 mai 1938.

La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 6 – MISES À DISPOSITION**

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES**

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville les attestations d'assurances correspondantes.

## **ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPÔTS ET TAXES**

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

## **ARTICLE 9 – COMMUNICATION**

L'Association s'engage à mentionner clairement le soutien apporté par la Ville (par exemple, en apposant le logo de la Ville) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins. Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10 – PRISE D'EFFET – DURÉE**

La présente convention est conclue pour les années : **2023, 2024 et 2025**.

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

## **ARTICLE 11 – RENOUVELLEMENT – RÉVISION – RÉSILIATION**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent. Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée

avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux. Elle interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

#### **ARTICLE 12 – ANNEXES**

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet de l'Association

Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Annexe 3 : Budget prévisionnel sur 3 ans

#### **ARTICLE 13 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 14 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland 33000 Bordeaux

Pour l'Association L'Orangeade, 9 rue des Capérans 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux le ...

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Monsieur Adrien BECKER, Président

# L'ORANGEADE

musiques et cultures actuelles



# QUI SOMMES-NOUS ?



**Créé en 2013**, L'Orangeade est un collectif de professionnel.le.s passionné.e.s de musique. À travers une **scénographie originale et une offre artistique plurielle**, L'Orangeade partage son amour pour la musique sous toutes ses formes et garantit un bonheur sans limite sur ses dancefloors.

Depuis 8 ans les événements proposés sont toujours uniques et différents, mais gardent un ADN commun, celui de créer un moment hors du temps où **le collectif fait loi et l'union, la force**.

L'association collabore exclusivement avec **des artisans et des prestataires locaux soucieux de l'environnement** et elle minimise au maximum son impact sur les lieux qu'elle investit.

Depuis quelques années, le collectif défend aussi des **manifestations plus pédagogiques** à destination de publics jeunes ou éloignés de l'offre culturelle métropolitaine. Ainsi, L'Orangeade imagine, en collaboration avec des associations locales, des ateliers autour de l'éducation musicale pour petits et grands.

L'Orangeade c'est aussi un **collectif de DJs** qui distillent leurs pépites house sous toutes leurs formes (deep, tech, afro...) en abolissant les frontières du genre. L'association a également pour vocation **l'émergence de jeunes DJs** et **soutient ainsi les artistes locaux** en les programmant systématiquement lors de ses événements.

## CONTACTS

Hugo Blaise  
hugo@lorangea.de  
06 75 90 53 86

Louise Lequertier  
louise@lorangea.de  
07 84 02 78 21



# QUELQUES CHIFFRES...

- 1 collectif d'artistes, de Djs et de producteur.ice.s d'événements, actif depuis 8 ans sur la Métropole Bordelaise
- 1 public fidèle et intergénérationnel qui réunit une communauté de 20 000 personnes sur les réseaux sociaux
- 205 artistes invité.e.s de 18 nationalités différentes
- 2 membres salariés, 1 alternant, 1 service civique et 60 bénévoles
- 91 événements produits et organisés
- 40 lieux investis sur le territoire Métropolitain
- 27 collaborations avec des événements et festivals locaux



## ... QUELQUES NOMS

**Voilaaa Soundsystem, Mezerg, Ko Shin Moon, Le Motel, J Kriv, Ray Mang, Nickodemus et Nappy G, Aroop Roy, Olympe 4000, Paul Johnson, Rahaan, DJ Amir, Glitter, L'Éclair, Fatnotronic, Kabylie Minogue, Paloma Colombe, Grand Soleil, Guts, Javi Fris, Soeurs Malsaines, Sheitan Brothers, Selvagem, Souleance...**

L'Orangeade a à coeur d'inviter, lors de ses événements, de **grands noms de la scène internationale** qui ne se sont pas ou peu produits à Bordeaux. Ces artistes, qu'ils soient issus de la culture électronique ou house défendent des **influences plurielles et multiculturelles**.

Nous souhaitons également mettre en avant les acteur.ice.s locaux en programmant des **DJs et artistes de la scène bordelaise**. Il est plus qu'important de défendre l'émergence et de **soutenir le tissu artistique local**, c'est pourquoi nous travaillons avec de jeunes collectifs de DJS (comme Médusyne avec qui nous collaborons pour programmer de jeunes artistes féminines).

Les événements de L'Orangeade proposant des **événements pluridisciplinaires**, nous collaborons également avec des **personnes venus d'autres champs artistiques** : la Cie Bivouac (cirque), Maison Écluse (performance drag), Sweat Lodge (animations et cirques), Toto et les Sauvages (danse et théâtres) et de nombreux.euses autres artistes, danseur.euse.s, performeur.euse.s

# COLLABORATIONS LOCALES

Depuis quelques années déjà nous pensons que **travailler en collectif est une vraie force**, une réelle valeur ajoutée et créer une cohésion plus importante. C'est pourquoi nous nous attachons à collaborer avec des entreprises et collectifs bordelais avec qui nous avons des engagements à moyens et longs termes.

Capacité à fédérer de nouveaux partenaires

- **CMD+O : collectif d'architectes et scénographes** événementiel **sensibles au ré-emploi et aux questions relatives à l'éco-construction**. Ils nous accompagnent sur l'ensemble de nos événements depuis plus d'un an et participeront à tous nos projets en 2023. En plus d'offrir une expérience visuelle inédite et une nouvelle manière d'appréhender l'espace pour le public, cette collaboration sur le long terme, apporte une cohérence scénographique et évite l'usage unique de certains matériaux ou objets.
- **Fury Vox** : depuis 2017, nous travaillons avec cette entreprise locale qui **fabrique sur mesure et de façon artisanale l'ensemble de ses dispositifs de diffusion** et répond ainsi aux besoins très spécifiques de nos événements.
- **Associations culturelles et artistiques** : le plus souvent possible nous proposons des événements pluridisciplinaires et invitons des compagnies, danseur.euse.s, performeur.euse.s et artistes en tous genres à venir se

## NOS VALEURS

### 1. Inclusion, mixité et égalité

Parce que nous sommes conscient.e.s que **les événements festifs doivent être plus safes, paritaires, mixtes et inclusifs**, nous avons décidé de rejoindre l'association Act Right qui lutte contre toutes les formes de discriminations dans les milieux de la nuit et de la fête. Désormais, dans l'ensemble de nos événements, on pourra trouver une "safe-zone" qui est un espace où tou.te.s les festivalier.ère.s sont accueilli.e.s de façon bienveillante. Nous nous engageons également à être **plus inclusifs dans notre programmation** et ainsi inviter plus de femmes, de personnes racisées, LGBTQIA+ et non-valides.

### 2. L'Éco-responsabilité

Notre engagement s'articule autour de quatre grands axes :

- **la restauration** : nous favorisons l'alimentation locale, de saison et le circuit court. Nous supprimons également les bouteilles en plastique à usage unique en créant des points d'accès à l'eau et en encourageant l'usage de gourdes.
- **la gestion des déchets** : nous travaillons depuis longtemps avec Un Petit Coin de Paradis (prestataire de toilettes sèches) et Aremacs afin de valoriser au maximum nos déchets et favoriser le tri sélectif.
- **les transports** : nous encourageons notre public à utiliser des moyens de déplacement doux.
- **une promotion et signalétique durable** : pour notre communication nous n'imprimons ni flyers ni affiches et notre signalétique est pensée pour être réutilisée d'un événement à l'autre.

### 3. Éducation artistique et culturelle et médiation

Notre implication territoriale envers les habitant.e.s de la ville se traduit au travers de plusieurs actions :

- Depuis de nombreuses années, l'association s'attache à rendre ses événements **accessibles à l'ensemble des riverain.e.s**. Pour cela nous mettons systématiquement en place de la **médiation** (porte à porte, lettres aux riverains, rencontres avec les différentes mairies et associations de quartier) et une **tarification tenant compte de la sociologie des personnes** (pour rappel la majorité de nos événements sont gratuits).
- Nous avons également, à plusieurs reprises, travaillé avec des centres sociaux et des centres d'animations des quartiers que l'on investissait. Ainsi en amont ou pendant l'événement nous proposons aux jeunes publics des **ateliers gratuits autour de la musique** (initiation au mix, création d'instrument de musique et d'enceinte, création d'un clip vidéo etc...).

Cette année nous souhaitons **multiplier nos actions pédagogiques en développant des nouvelles formes de rencontres hors les murs**. Pour cela nous avons un merveilleux outil protéiforme qui est une **caravane** : Marie-Jeanne. Lieu de rencontre et de partage, nous l'avons conçu comme un **musée des mémoires musicales**. L'idée est de proposer un endroit chaleureux et convivial en recréant une terrasse de café (à l'extérieur de la caravane) et d'accueillir des volontaires afin de collecter leurs souvenirs musicaux (à l'intérieur de la caravane transformée en studio d'enregistrement). Tous les souvenirs récoltés seront retranscrits manuscritement et anonymement et seront glissés à l'intérieur d'un vinyle ou CD. Ainsi à chaque fois qu'une personne livre un souvenir, elle repart avec l'histoire de quelqu'un d'autre. On souhaite ainsi **créer une conversation musicale et intime entre plusieurs inconnu.e.s**.

Quand on nous en donnera l'autorisation, les souvenirs seront enregistrés avec pour objectif de faire un podcast, un épisode par lieu investi et de laisser une trace de tous ces échanges et rencontres.

Cette caravane pourra aussi, selon les événements, accueillir d'autres formes de propositions : des **conférences, des rencontres avec des artistes, un espace de jeux un peu plus intime pour les enfants etc...**



# L'ANNÉE 2023

Cette année, plus que jamais, nous souhaitons **proposer des formats d'évènements inédits, renforcer nos collaborations** avec des collectifs et associations du territoire qui défendent d'autres expressions artistiques que la musique et proposer des manifestations plus grand public avec des **offres culturelles pour tous les âges et tous les goûts**.

Nous prenons également en compte la saisonnalité et répartissons nos événements tout au long de l'année, y compris pendant l'été et les temps événementiels.

## 1 CONCERT

**7 janvier - Salle des Fêtes du Grand Parc - 1 000 personnes attendues / 10 artistes invité.e.s**

Pour la première fois, nous investissons cette salle emblématique de Bordeaux pour proposer le **live d'un artiste internationalement connu** (programmation en cours de confirmation). Nous souhaitons également programmer le **jeune projet de deux artistes bordelaises**, SoumSoum. De la chaleur des percussions à l'acidité de riffs techno, Soum-Soum c'est la rencontre terriblement dansante de Bobbi Watson et Mathilde Guimard. Mêlant DJ set et percussions live, ce duo hybride nous invite à partager sa transe contagieuse.

Durant la soirée seront également présent les danseur.euse.s de la cie de Kleber Félix pour présenter un show brésilien avec de la capoeira et de la samba.

### **Médiation et actions culturelles et artistiques**

Afin de s'inscrire dans le quartier du Grand Parc, nous travaillerons avec le **service médiation de la Salle des Fêtes** ainsi que la **médiathèque du Grand Parc** (qui possède un fond de disques vinyles incroyable). Avec notre caravane nous aimerions proposer durant la semaine avant le concert la **collecte et le partage de souvenirs** ainsi que des **ateliers autour des percussions et du DJing** en collaboration avec le **Centre d'Animation du Grand Parc** ainsi que **l'EHPAD Le Platane**.

## 2 FESTIVALS

**LE CIRQUE - fin avril - École du cirque de Bordeaux - 4 000 personnes attendues / 30 artistes invité.e.s**

L'idée de cet événement est venue de la rencontre entre notre association, la Cie Bivouac (compagnie de cirque bordelaise) et le collectif Cmd+O (scénographe). Notre volonté est de mettre en commun nos trois domaines de compétences pour **créer une expérience unique mêlant musique électronique, arts du cirque et scénographie** (installations artistiques et lumières). Durant deux jours s'enchaîneront ainsi plusieurs types de spectacles et de concerts dans différents espaces de L'École du Cirque. Il y aura donc une **programmation pluridisciplinaire**, avec du cirque, des performances, du live et des DJs Sets, d'artistes nationaux et locaux.

### **Médiation et actions culturelles et artistiques**

Nous souhaitons proposer, en journée, des **ateliers pour tous les âges autour du cirque** et de la musique à L'École du Cirque et en partenariat avec les écoles alentours, mais aussi dans **différents endroits de Bacalan** pour inclure les habitant.e.s du quartier dans notre événement. Avec notre caravane nous irons également à la rencontre des riverain.e.s pour proposer à la fois la collecte de souvenirs, mais aussi des petits spectacles de cirque improvisés.

**SACRÉ BOUCAN vol.3 - du 6 au 9 juillet, Quai Deschamps - 10 000 personnes attendues / 25 artistes invité.e.s**

Devenu un **véritable rendez-vous estival**, nous souhaitons faire perdurer la tradition de Sacré Boucan. Depuis 3 ans, nous proposons à notre public, **quatre jours d'open air gratuits** en bord de Garonne. Une **programmation pluridisciplinaire** comprenant des concerts, DJ Sets, mais aussi des animations, des jeux (jeux de sociétés, livres, jeux en bois géants), des équipements sportifs (molkky, badminton...), des espaces détente pour la famille, les petits et les grands.

### **Médiation et actions culturelles et artistiques**

En amont de la manifestation des **opérations de médiation et des ateliers** seront proposés en partenariat avec les centres d'animation de la rive droite (Bastide, Lormont et Floirac, avec qui nous avons déjà travaillé). Durant la manifestation, sera placé sur le Quai Deschamps notre caravane Marie-Jeanne et nous proposerons également des jeux et des animations tous les après-midis pour les familles et enfants.

#### **1 FÊTE DE LA MUSIQUE** - 21 juin, Place Pey Berland - 10 000 personnes attendues / 8 artistes invités

Compte tenu des événements survenus le 21 juin 2022 (orage et risque de grêle) nous aimerions ré-organiser la Fête de la Musique prévue à cette date là : en collaboration avec deux autres collectifs bordelais : Amplitudes et CMD+O sur la Place Pey Berland.

#### **4 CLUBS** - IBOAT - 3 000 personnes / 10 artistes invité.e.s

L'Iboat (club emblématique de Bordeaux) nous invite pour une résidence qui s'étale sur l'ensemble de l'année 2023. Ils nous donnent carte blanche ce qui nous permet de programmer les artistes que l'on souhaite. En plus de DJs, nous inviterons également des performeur.euse.s et danseur.euse.s.

#### **1 JOURNÉE/SOIRÉE/NUIT EXPÉRIMENTALE** - 28 et 29 novembre - Rocher de Palmer - 3 000 personnes attendues / 30 artistes invité.e.s

En collaboration avec le Rocher de Palmer nous souhaitons proposer un format inédit, 24h de programmation culturelle autour de la musique, de la danse, du théâtre et de performances.

### **Médiation et actions culturelles et artistiques**

L'ensemble du projet sera co-contruit avec l'association du Rocher de Palmer, Musiques de Nuit, ainsi que l'ensemble des associations et des collectifs de Cenon. Nous souhaitons pouvoir accueillir durant ces 24h un nombre important de personnes qui oeuvre dans le quartier aussi bien au niveau artistique, que dans la restauration, le sport ou en tant que commerçant. Nous souhaitons nous inscrire dans le territoire et faire se rencontrer et dialoguer les populations.

# **ANNÉES 2024-2025**

Pour les deux années suivantes nous souhaitons garder le même rythme d'événements, même si l'on souhaite que nos manifestations prennent de l'ampleur, surtout en terme d'invité.e.s et d'impact sur la population :

- deux festivals sur plusieurs jours
- des événements ponctuels sur l'espace public ou dans des lieux privés tout au long de l'année

Chacun de ces événements proposera une programmation musicale défricheuse avec à la fois des musicien.ne.s internationaux et des DJs émergents, des artistes pluridisciplinaires, des ateliers et des actions culturelles et artistiques pour les habitant.e.s des quartiers investis et les participant.e.s à l'événement.

## Les critères quantitatifs et qualitatifs d'auto-évaluation de votre structure

### 1. Diffusion artistique et culturelle

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

- Part du budget dédié aux artistes dans le budget de la structure
- Nombre de jours d'événements sur une année
- Pourcentage d'artistes locaux
- Pourcentage d'artistes n'ayant jamais performés à Bordeaux
- Proportion d'artistes invités par rapport à leur discipline

### 2. Relations et partenariats avec les acteurs locaux

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

- Évaluation continue de la proportion d'événements organisés dans l'espace public par rapport à l'espace privé
- Calcul du nombre d'acteur.ice.s (associations, structures, lieux) invités et/ou engagés à participer à l'élaboration ou la conception de l'événement
- Appréciation de l'inscription territoriale dans un réseau de diffusion artistique et culturelle

### 3. Transition écologique et sociale

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

- Évaluation continue de la proportion de femmes et de personnes issues de minorités de genre présentes sur les événements (en tant qu'artistes ou professionnel.le.s)
- Mise en place de temps d'échange et de réflexion en interne pour favoriser l'inclusion et la mixité et favoriser un espace de travail sain et safe pour toutes.
- Calculs de l'empreinte carbone de l'événement et du nombre de déchets émis, récupérés, triés et revalorisés.

### 4. EAC & médiation

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

- Modèle d'organisation et de proposition favorisant l'horizontalité : appréciation de l'intégration des personnes employées et des usagers comme acteur.ice.s à part entière des projets mis en œuvre en créant une organisation plus participative (temps collectifs de réflexion et de médiation en amont des événements, retour sur expériences à l'issue de la manifestation en physique ou en distanciel)
- Mise en place d'un espace d'accueil favorisant le partage et les échanges lors de chaque événements
- Calcul de la fréquentation totale sur chaque événement et de la proportion de personnes habitant dans le quartier
- Calcul du nombre de personnes (et pourcentage par rapport à leur âge) ayant participé aux différents ateliers et projets EAC.

NOM DE L'ORGANISME			L'ORANGEADE				
Dans le cas où l'exercice de l'organisme est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice			Exercices 2023-2024-2025				
Dans le cadre de cette campagne, l'organisme sollicite une subvention totale à la Ville de Bordeaux de : 15 000€							
CHARGES / DEPENSES (en euros)			PRODUITS / RECETTES (en euros)				
	Prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025		Prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025
<b>60 - Achats</b>	<b>106 150 €</b>	<b>116 765 €</b>	<b>128 442 €</b>	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	<b>251 500 €</b>	<b>277 100 €</b>	<b>309 060 €</b>
Achats d'études et de prestations de service	38 500 €	42 350 €	46 585 €	Billetteries	43 500 €	48 300 €	53 130 €
Achats stockés de matières et fournitures	60 000 €	66 000 €	72 600 €	Marchandises	205 000 €	225 500 €	252 300 €
Achats non stockables (eau, énergie)	750 €	825 €	908 €	Prestations de services	0 €	0 €	0 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 000 €	6 600 €	7 260 €	Produits des activités annexes	3 000 €	3 300 €	3 630 €
Fournitures administratives	900 €	990 €	1 089 €	Parrainage	0 €	0 €	0 €
Autres fournitures	0 €	0 €	0 €	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	0 €	0 €	0 €
				<b>74 - Subventions d'exploitation[2]</b>	<b>36 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>
				État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>110 500 €</b>	<b>121 550 €</b>	<b>133 705 €</b>	Fond de solidarité Covid			
Sous traitance générale	90 000 €	99 000 €	108 900 €	Région	3 000 €	4 000 €	4 000 €
Locations mobilières et immobilières	14 000 €	15 400 €	16 940 €	Département	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Entretien et réparation	5 000 €	5 500 €	6 050 €	Bordeaux Métropole (Été Métropolitain)			
Assurances	700 €	770 €	847 €	Autres EPCI			
Documentation	0 €	0 €	0 €	<b>Ville de Bordeaux (préciser les directions)</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>
Divers	800 €	880 €	968 €	DGAC - Fonctionnement	15 000 €	15 000 €	15 000 €
				DGAC - Aide à la production			
				DRAC	3 000 €	4 000 €	4 000 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>28 000 €</b>	<b>30 800 €</b>	<b>33 880 €</b>				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 500 €	3 850 €	4 235 €	Autre(s) commune(s) (précisez)			
Publicité, publications	2 000 €	2 200 €	2 420 €				
Déplacements, missions et réceptions	20 000 €	22 000 €	24 200 €				
Frais postaux et de télécommunication	200 €	220 €	242 €				
Services bancaires	2 000 €	2 200 €	2 420 €				
Divers	300 €	330 €	363 €				
				Organismes sociaux			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>1 500 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>3 000 €</b>	Fonds européens			
Impôts et taxes sur rémunérations	0 €	0 €	0 €	Emplois aidés (alternance)	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Autres impôts et taxes	1 500 €	2 500 €	3 000 €	Autres (précisez) :			
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>41 350 €</b>	<b>45 485 €</b>	<b>50 034 €</b>	Aides privées (CMSO + Pernod Ricard)	4 000 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Rémunérations du personnel	29 900 €	32 890 €	36 179 €	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Charges sociales	11 450 €	12 595 €	13 855 €	Cotisations			
Autres charges de personnel	0 €	0 €	0 €	Dons manuels			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	Mécénats			
				Abandons de frais de bénévoles			
				Autres			
<b>66 - Charges Financières</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
				Reprises de subventions			
				Autres			
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>69- Impôt sur les bénéfices (IS) ;</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>79 - Transfert de charges</b>			
<b>Participation des salariés</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>Autofinancement le cas échéant</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>287 500 €</b>	<b>317 100 €</b>	<b>349 060 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>287 500 €</b>	<b>317 100 €</b>	<b>349 060 €</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	<b>61 000 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>485 000 €</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>61 000 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>485 000 €</b>
- Secours en nature	0 €	0 €	0 €	- Bénévolat	36 000 €	40 000 €	450 000 €
- Mise à disposition gratuite des biens et services	25 000 €	30 000 €	35 000 €	- Prestations en nature	25 000 €	30 000 €	35 000 €
- Personnel bénévole	36 000 €	40 000 €	450 000 €	- Dons en nature	0 €	0 €	0 €

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2022/372 du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2022 et par délibération D-2023/... du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023, reçue en préfecture le ..... 2023.

Et

L'association Collectif Bordeaux Marinopole, représentée par son Président Monsieur Stéphane Binaud

**Il a été convenu :**

#### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2023 arrêtée à la somme de 25 000 euros.

Cette subvention constitue un soutien financier au fonctionnement de cette association, fortement impactée par l'augmentation du poste « fluides ».

#### ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

#### ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Cette somme sera versée en une tranche unique, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2023.

#### ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour l'association en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .....

Monsieur Dimitri Boutleux  
Adjoint au maire délégué à la création  
et aux expressions culturelles  
Pour la Ville de Bordeaux  
P/O Le Maire

Pour l'Association, Le Président



**ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature**

<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Estimation des aides en nature 2023 sur la base des montants 2022 (en euros)</b>
Collectif CMD+O	277,00 €
Tango nomade	5 733,00 €
Collectif Bordeaux Marinopole	18,00 €